This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Fr 2:1.2

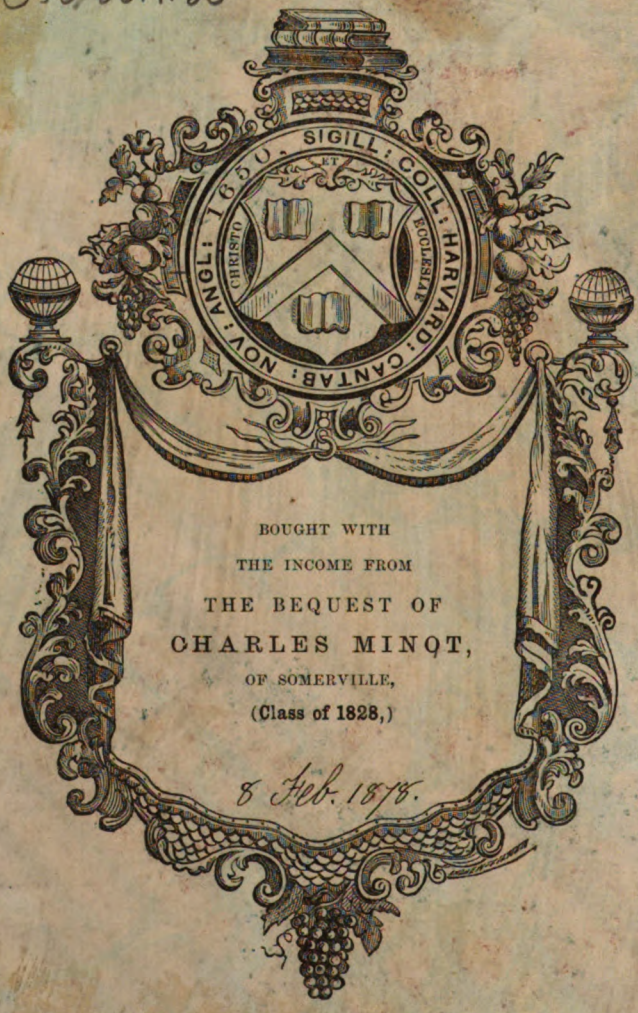

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)

8 Feb. 1878.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1867

Digitized by Google

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
rue de Fleurus, 9, à Paris

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1867

A PARIS

CHEZ Mme Ve JULES RENOUARD

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

1867

T. V.

Digitized by Google

~~45953~~
Fr 2.1.2

1878, Feb. 8.
Minot fund.

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PREMIÈRE PARTIE

T. V, 1re PARTIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1867.

RÈGLEMENT ET LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LISTE DES OUVRAGES PUBLIÉS.

—

Digitized by Google

Digitized by Google

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1867.

Comput ecclésiastique.		*Année.*	
Nombre d'or.....	6	De la période julienne	6580
Épacte.....	XXV	Des Olympiades.....	2643
Lettre dominicale.....	F	De la fondation de Rome..	2620
Indiction romaine.....	10	De l'Hégire (16 mai 1866-4 mai 1867).....	1283
Cycle solaire.....	28		

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 17 février.	Pentecôte, 9 juin.
Cendres, 6 mars.	Trinité, 16 juin.
Pâques, 24 avril.	Fête-Dieu, 20 juin.
Rogations, 27, 28 et 29 mai.	1er Dim. de l'Avent, 1er décembre.
Ascension, 30 mai.	

Quatre-Temps.

Mars.....	13, 15 et 16.	Septembre.....	18, 20 et 21.
Juin.....	12, 14 et 15.	Décembre.....	18, 20 et 21.

Commencement des Saisons.

Printemps, le 21 mars à 1 heure 55 m. du matin.
Été, le 21 juin à 10 heures 28 m. du soir.
Automne, le 23 septembre à midi 51 m. du matin.
Hiver, le 22 décembre à 6 heures 56 m. du matin.
} Temps moyen de Paris.

Éclipses en 1867.

I. — 6 mars, éclipse annulaire de soleil en partie visible à Paris. Commencement de l'éclipse générale à 7 h. 26 m. matin dans le lieu dont la longitude est 17° 19′ O. et la latitude 12° 38′ N.; commencement de l'éclipse centrale générale à 8 h. 45 m. dans le lieu dont la longitude est 34° 42′ O. et la latitude 33° 25′ N.; éclipse centrale à 10 h. 22 m. dans le lieu dont la longitude est 27° 20′ E. et la latitude 48° 22′ N.; fin de l'éclipse centrale générale à 11 h. 6 m. dans le lieu dont la longitude est 90° 34′ E. et la latitude 67° 6′ N.; fin de l'éclipse générale à 0 h. 25 soir dans le lieu dont la longitude est 80° 20′ E et la latitude 46° 45′ N. — Cette éclipse sera visible dans une grande partie de l'Europe, et c'est dans les régions occidentales, en Espagne, en France, en Angleterre, etc., que l'on verra les plus grandes phases. Elle sera centrale dans le sud de l'Italie, dans le nord de l'Algérie et du Maroc. A Paris l'éclipse de soleil est partielle, et l'on a : commencement le 6 mars à 8 h. 23 m. matin ; plus grande phase à 9 h. 40 m.; fin à 11 h. 3 m.; grandeur de l'éclipse : 79 centièmes du diamètre du soleil.

II. — 20 mars, éclipse partielle de lune invisible à Paris.

III. — 29 août, éclipse totale de soleil invisible à Paris, visible dans l'océan Atlantique méridional, au cap de Bonne-Espérance, au cap Horn et dans une grande partie de l'Amérique du sud, centrale à Buénos-Ayres et à Valparaiso.

IV. — 13 et 14 septembre, éclipse partielle de lune visible à Paris. Entrée de la lune dans le pénombre le 13 septembre à 9 h. 53 m. soir ; entrée dans l'ombre à 11 h. 7 m.; milieu de l'éclipse le 14 septembre à 0 h. 36 m. matin ; sortie de l'ombre à 2 h. 4 m., sortie de la pénombre à 3 h. 19 m. Grandeur de l'éclipse : 69 centièmes du diamètre de la lune.

Digitized by Google

Quantièmes.	Jours de la semaine.	JANVIER 1867.
1	Mardi	Circoncision.
2	Mercredi.	S. Basile, évêq.
3	Jeudi.	Ste Geneviève.
4	Vendredi.	S. Rigobert.
5	Samedi.	S. Siméon.
6	Dim.	Épiphanie.
7	Lundi.	Ste Mélanie.
8	Mardi.	S. Lucien.
9	Mercredi.	S. Pierre, évêq.
10	Jeudi.	S. Paul, ermite.
11	Vendredi.	S. Théodose.
12	Samedi.	S. Arcade, mart.
13	Dim.	Bapt. de J. C.
14	Lundi.	S. Hilaire, évêq.
15	Mardi.	S. Maur, abbé.
16	Mercredi.	S. Guillaume.
17	Jeudi.	S. Antoine, abbé.
18	Vendredi.	Ch. de S. Pierre.
19	Samedi.	S. Sulpice, évêq.
20	Dim.	S. Sébastien.
21	Lundi.	Ste Agnès, vierge.
22	Mardi.	S. Vincent.
23	Mercredi.	S. Ildefonse.
24	Jeudi.	S. Babylas.
25	Vendredi.	Conv. de S. Paul.
26	Samedi.	Ste Paule, veuve.
27	Dim.	S. Julien, évêq.
28	Lundi.	S. Charlemagne.
29	Mardi.	S. François de Sales.
30	Mercredi.	Ste Bathilde.
31	Jeudi.	Ste Marcelle.

Lever du soleil, le 1, à 7 h. 56 m.
le 16, à 7 h. 50 m.
Couch. du soleil, le 1, à 4 h. 12 m.
le 16, à 4 h. 30 m.

Lever de la lune, le 1, à 3 h. 26 m. mat.
le 16, à 1 h. 13 m. soir.
Coucher de la lune, le 1, à 1 h. 29 m. soir.
le 16, à 3 h. 15 m. mat.

Quantièmes.	Jours de la semaine.	FÉVRIER 1867.
1	Vendredi.	S. Ignace.
2	Samedi.	*Purification.*
3	Dim.	S. Blaise.
4	Lundi.	S. Gilbert.
5	Mardi.	Ste Agathe.
6	Mercredi.	S. Vaast, évêq.
7	Jeudi.	S. Romuald.
8	Vendredi.	S. Jean de M.
9	Samedi.	Ste Apolline.
10	Dim.	Ste Scholastique.
11	Lundi.	S. Séverin.
12	Mardi.	Ste Eulalie.
13	Mercredi.	S. Grégoire.
14	Jeudi.	S. Valentin.
15	Vendredi.	S. Faustin.
16	Samedi.	S. Flavien.
17	Dim.	S. Théodule.
18	Lundi.	S. Siméon.
19	Mardi.	S. Gabin.
20	Mercredi.	S. Éleuthère.
21	Jeudi.	S. Pepin.
22	Vendredi.	Ste Isabelle.
23	Samedi.	S. Mérant.
24	Dim.	S. Mathias.
25	Lundi.	S. Nicéphore.
26	Mardi.	S. Nestor.
27	Mercredi.	S. Léandre.
28	Jeudi.	Ste Honorine.

Lever du soleil, le 1, à 7 h. 33 m.
le 16, à 7 h. 9 m.
Couch. du soleil, le 1, à 4 h. 55 m.
le 16, à 5 h. 20 m.

Lever de la lune, le 1, à 4 h. 56 m. mat.
le 16, à 2 h. 58 m. soir.
Coucher de la lune, le 1, à 2 h. 40 m. soir.
le 16, à 5 h. 11 m. mat.

Digitized by Google

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	MARS 1867.
1	Vendredi.	S. Aubin.
2	Samedi.	S. Simplice.
3	Dim.	Ste Cunégonde.
4	Lundi.	S. Casimir.
5	Mardi.	S. Théophile.
6	Mercredi.	*Cendres.*
7	Jeudi.	S. Thomas d'Aq.
8	Vendredi.	S. Jean de Dieu.
9	Samedi.	Ste Françoise.
10	Dim.	S. Droctovée.
11	Lundi.	S. Euloge.
12	Mardi.	S. Grégoire.
13	Mercredi.	Ste Euphrasie.
14	Jeudi	S. Lubin, évêq.
15	Vendredi.	S. Zacharie.
16	Samedi.	S. Cyriaque.
17	Dim.	Ste Gertrude.
18	Lundi.	S. Alexandre.
19	Mardi.	S. Joseph.
20	Mercredi.	S. Joachim.
21	Jeudi.	S. Benoît, patr.
22	Vendredi.	S. Émile.
23	Samedi.	S. Victorien.
24	Dim.	S. Simon, mart.
25	Lundi.	Ste Berthe.
26	Mardi.	S. Ludger.
27	Mercredi.	S. Jean, ermite.
28	Jeudi.	S. Gontran.
29	Vendredi.	S. Marc, évêq.
30	Samedi.	S. Rieul.
31	Dim.	Ste Balbine.

Lever du soleil, le 1, à 6 h. 45 m.
le 16, à 6 h. 14 m.
Couch. du soleil, le 1, à 5 h. 41 m.
le 16, à 6 h. 4 m.

—

Lever le 1, à 3 h. 35 m. mat.
de la lune, le 16, à 1 h 53 m. soir.
Coucher le 1, à 0 h. 54 m. soir.
de la lune, le 16, à 3 h. 52 m. mat.

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	AVRIL 1867.
1	Lundi.	S. Hugues.
2	Mardi.	S. François de Paule.
3	Mercredi.	S. Richard.
4	Jeudi.	S. Ambroise.
5	Vendredi.	S. Gérard.
6	Samedi.	S. Prudence.
7	Dim.	S. Romuald.
8	Lundi.	S. Édèse.
9	Mardi.	Ste Marie Ég.
10	Mercredi.	S. Macaire.
11	Jeudi.	S. Léon, pape,
12	Vendredi.	S. Jules, pape.
13	Samedi.	S. Marcelin.
14	Dim.	S. Tiburce.
15	Lundi.	S. Maxime.
16	Mardi.	S. Paterne.
17	Mercredi.	S. Anicet, pape.
18	Jeudi.	S. Parfait, prêt.
19	Vendredi.	S. Timon.
20	Samedi.	S. Théodore.
21	Dim.	PAQUES.
22	Lundi.	Ste Opportune.
23	Mardi.	S. Georges, m.
24	Mercredi.	S. Léger.
25	Jeudi.	S. Marc, évang.
26	Vendredi.	S. Clet, pape.
27	Samedi.	S. Polycarpe.
28	Dim.	S. Vital, mart.
29	Lundi.	S. Robert, abbé.
30	Mardi.	S. Eutrope.

Lever du soleil, le 1, à 4 h. 44 m.
le 16, à 3 h. 10 m.
Couch. du soleil, le 1, à 6 h. 28 m.
le 16, à 6 h. 54 m.

—

Lever le 1, à 4 h. 1 m. mat.
de la lune, le 16, à 4 h. 20 m. soir.
Coucher le 1, à 2 h. 40 m. soir.
de la lune, le 16, à 4 h. 9 m. mat.

Digitized by Google

Quantièmes.	Jours de la semaine.	MAI 1867.
1	Mercredi.	S. Jacq. S. Phil.
2	Jeudi.	S. Athanase.
3	Vendredi.	*Inv. de la Ste Croix.*
4	Samedi.	Ste Monique.
5	Dim.	C. de S. Augustin.
6	Lundi.	S. Jean Porte lat.
7	Mardi.	S. Stanislas
8	Mercredi.	S. Désiré, évêq.
9	Jeudi.	S. Hermas.
10	Vendredi.	S. Gordien.
11	Samedi.	S. Mamert.
12	Dim.	S. Épiphane.
13	Lundi.	S. Servais.
14	Mardi.	S. Boniface.
15	Mercredi.	S. Isidore.
16	Jeudi.	S. Honoré.
17	Vendredi.	S. Pascal.
18	Samedi.	S. Éric, roi
19	Dim.	S. Yves.
20	Lundi.	S. Bernardin.
21	Mardi.	S. Sospis.
22	Mercredi.	Ste Hélène.
23	Jeudi.	S. Didier, évêq.
24	Vendredi.	S. Donatien.
25	Samedi.	S. Urbin.
26	Dim.	S. Quadrat.
27	Lundi.	S. Hildevert.
28	Mardi.	S. Germain, évêq.
29	Mercredi.	S. Maxime.
30	Jeudi.	ASCENSION.
31	Vendredi.	Ste Pétronille.

Lever du soleil, le 1, à 4 h. 42 m.
le 16, à 4 h. 20 m.
Couch. du soleil, le 1, à 7 h. 13 m.
le 16, à 7 h. 34 m.

—

Lever le 1, à 3 h. 28 m. mat.
de la lune, le 16, à 5 h. 26 m. soir.
Coucher le 1, à 3 h. 47 m. soir.
de la lune, le 16, à 3 h. 34 m. mat.

Quantièmes.	Jours de la semaine.	JUIN 1867.
1	Samedi.	S. Pamphile.
2	Dim.	S. Pothin.
3	Lundi.	Ste Clotilde.
4	Mardi.	S. Optat.
5	Mercredi.	S. Génès.
6	Jeudi.	S. Claude, évêq.
7	Vendredi.	S. Lié.
8	Samedi.	S. Médard.
9	Dim.	PENTECOTE.
10	Lundi.	S. Landri.
11	Mardi.	S. Barnabé.
12	Mercredi.	S. Olympe.
13	Jeudi.	S. Antoine de P.
14	Vendredi.	S. Rufin.
15	Samedi.	S. Modeste.
16	Dim.	*Trinité.*
17	Lundi.	S. Avit.
18	Mardi.	Ste Mariñe, vierge.
19	Mercredi.	S. Gerv., S. Prot.
20	Jeudi.	Fête-Dieu.
21	Vendredi.	S. Leufroi.
22	Samedi.	S. Alban.
23	Dim.	S. Jacques.
24	Lundi.	Nativ. S. Jean-Bapt.
25	Mardi.	S. Prosper.
26	Mercredi.	S. Babolein.
27	Jeudi.	S. Crescent.
28	Vendredi.	S. Irénée.
29	Samedi.	S. Pierre et S. Paul.
30	Dim.	Com. de S. Paul.

Lever du soleil, le 1, à 4 h. 3 m.
le 16, à 3 h. 58 m.
Couch. du soleil, le 1, à 7 h. 52 m.
le 16, à 8 h. 3 m.

—

Lever le 1, à 3 h. 35 m. mat.
de la lune, le 16, à 7 h. 14 m. soir.
Coucher le 1, à 6 h. 20 m. soir.
de la lune, le 16, à 3 h. 46 m. mat.

Digitized by Google

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	JUILLET 1867.
1	Lundi.	S. Léonore.
2	Mardi.	*Visit. de la Vierge.*
3	Mercredi.	S. Anatole, évêq.
4	Jeudi.	Ste Berthe.
5	Vendredi.	Ste Zoé, mart.
6	Samedi.	S. Tranquillin.
7	Dim.	Ste Aubierge.
8	Lundi.	Ste Élisabeth.
9	Mardi.	S. Cyrille.
10	Mercredi.	Ste Félicité.
11	Jeudi.	Trans. S. Benoît.
12	Vendredi.	S. Gualbert.
13	Samedi.	S. Gabriel.
14	Dim.	S. Bonaventure.
15	Lundi.	S. Henri, emp.
16	Mardi.	S. Eustache, évêq.
17	Mercredi.	S. Alexis.
18	Jeudi.	S. Clair.
19	Vendredi.	S. Vincent de Paul.
20	Samedi.	Ste Marguerite.
21	Dim.	S. Victor, m.
22	Lundi.	Ste Marie-Madeleine.
23	Mardi.	S. Apollinaire.
24	Mercredi.	Ste Christine.
25	Jeudi.	S. Jacques le Maj.
26	Vendredi.	T. de S. Marcel.
27	Samedi.	S. Pantaléon.
28	Dim.	Ste Anne.
29	Lundi.	Ste Marthe.
30	Mardi.	S. Sylvain.
31	Mercredi.	S. Germain.

Lever du soleil, le 1, à 4 h. 2 m.
le 16, à 4 h. 15 m.
Couch. du soleil, le 1, à 8 h. 5 m.
le 16, à 7 h. 56 m.

Lever de la lune, le 1, à 3 h. 49 m. mat.
le 16, à 7 h. 29 m. soir.
Coucher de la lune, le 1, à 7 h. 23 m. soir.
le 16, à 4 h. 1 m. mat.

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	AOUT 1867.
1	Jeudi.	Ste Sophie.
2	Vendredi.	S. Étienne, p.
3	Samedi.	S. Geoffroy.
4	Dim.	S. Dominique.
5	Lundi.	S. Yon.
6	Mardi.	*Transl. de N. S.*
7	Mercredi.	S. Gaétan.
8	Jeudi.	S. Justin, m.
9	Vendredi.	S. Romain.
10	Samedi.	S. Laurent.
11	Dim.	Sus. Ste Cour.
12	Lundi.	Ste Claire, v.
13	Mardi.	S. Hippolyte.
14	Mercredi.	S. Eusèbe.
15	Jeudi.	ASSOMPTION.
16	Vendredi.	S. Roch, conf.
17	Samedi.	S. Mammès.
18	Dim.	Ste Hélène, imp.
19	Lundi.	S. Louis, évêq.
20	Mardi.	S. Bernard, ab.
21	Mercredi.	S. Privat.
22	Jeudi.	S. Symphorien.
23	Vendredi.	S. Sidoine, évêq.
24	Samedi.	S. Barthélemy.
25	Dim.	S. Louis, roi.
26	Lundi.	S. Zéphyrin, p.
27	Mardi.	S. Césaire.
28	Mercredi.	S. Augustin.
29	Jeudi.	S. Médéric, ab.
30	Vendredi.	S. Fiacre.
31	Samedi.	S. Ovide.

Lever du soleil, le 1, à 4 h. 34 m.
le 16, à 4 h. 54 m.
Couch. du soleil, le 1, à 7 h. 37 m.
le 16, à 7 h. 13 m.

Lever de la lune, le 1, à 6 h. 8 m. mat.
le 16, à 7 h. 41 m. soir.
Coucher de la lune, le 1, à 8 h. 16 m. soir.
le 16, à 5 h. 49 m. mat.

Digitized by Google

Quantièmes.	Jours de la semaine.	SEPTEMBRE 1867.
1	Dim.	S. Lazare.
2	Lundi.	S. Antonin.
3	Mardi.	S. Ambroise.
4	Mercredi.	Ste Rosalie.
5	Jeudi.	S. Bertin, abbé.
6	Vendredi.	S. Éleuthère, p.
7	Samedi.	S. Cloud.
8	Dim.	*Nativité de la V.*
9	Lundi.	S. Omer, évêq.
10	Mardi.	S. Nicolas.
11	Mercredi.	S. Hyacinthe.
12	Jeudi.	S. Raphaël.
13	Vendredi.	S. Maurille.
14	Samedi.	*Exalt. de la Ste C.*
15	Dim.	S. Nicomède.
16	Lundi.	Ste Euphémie.
17	Mardi.	S. Lambert.
18	Mercredi.	S. Jean Chrysostome.
19	Jeudi.	S. Janvier.
20	Vendredi.	S. Eustache.
21	Samedi.	S. Mathieu, ap.
22	Dim.	S. Maurice.
23	Lundi.	Ste Thècle.
24	Mardi.	S. Andoche.
25	Mercredi.	S. Firmin, évêq.
26	Jeudi.	Ste Justine.
27	Vendredi.	S. Côme, S. D.
28	Samedi.	S. Venceslas.
29	Dim.	S. Michel, arc.
30	Lundi.	S. Jérôme, p.

Lever du soleil, le 1, à 5 h. 17 m.
le 16, à 5 h. 38 m.
Couch. du soleil, le 1, à 6 h. 42 m.
le 16, à 6 h. 14 m.

Lever de la lune, le 1, à 8 h. 35 m. mat.
le 16, à 7 h. 36 m. soir.
Coucher de la lune, le 1, à 8 h. 13 m. soir.
le 16, à 8 h. 5 m. mat.

Quantièmes.	Jours de la semaine.	OCTOBRE 1867.
1	Mardi.	S. Remi, évêq.
2	Mercredi.	SS. Anges gard.
3	Jeudi.	S. Denis l'aréop.
4	Vendredi.	S. François d'Ass.
5	Samedi.	Ste Aure, abb.
6	Dim.	S. Bruno, inst.
7	Lundi.	Ste Julie.
8	Mardi.	S. Daniel.
9	Mercredi.	S. Denis, év.
10	Jeudi.	S. Paulin.
11	Vendredi.	S. Nicaise.
12	Samedi.	S. Wilfrid.
13	Dim.	S. Géraud, évêq.
14	Lundi.	S. Calixte, pape.
15	Mardi.	Ste Thérèse.
16	Mercredi.	S. Gal. évêq.
17	Jeudi.	S. Florent.
18	Vendredi.	S. Luc, évang.
19	Samedi.	S. Savinien.
20	Dim.	S. Caprais.
21	Lundi.	Ste Ursule.
22	Mardi.	S. Mellon, évêq.
23	Mercredi.	S. Hilarion.
24	Jeudi.	S. Magloire.
25	Vendredi.	S. Crépin et Cré.
26	Samedi.	S. Évariste.
27	Dim.	S. Frumence.
28	Lundi.	S. Simon.
29	Mardi.	S. Narcisse.
30	Mercredi.	S. Lucain.
31	Jeudi.	S. Quentin.

Lever du soleil, le 1, à 6 h. 0 m.
le 16, à 6 h. 23 m.
Couch. du soleil, le 1, à 5 h. 39 m.
le 16, à 5 h. 8 m.

Lever de la lune, le 1, à 9 h. 36 m. mat.
le 16, à 7 h. 25 m. soir.
Coucher de la lune, le 1, à 7 h. 44 m. soir.
le 16, à 9 h. 25 m. mat.

Digitized by Google

Quantièmes.	jours de la semaine.	NOVEMBRE 1867.
1	Vendredi.	TOUSSAINT.
2	Samedi.	*Les Morts.*
3	Dim.	S. Marcel, évêq.
4	Lundi	S. Charles, évêq.
5	Mardi.	Ste Bertille.
6	Mercredi.	S. Léonard.
7	Jeudi.	S. Willebrod.
8	Vendredi.	Stes Reliques.
9	Samedi.	S. Mathurin.
10	Dim.	S. Léon, pape.
11	Lundi.	S. Martin, évêq.
12	Mardi.	S. René.
13	Mercredi.	S. Brice, évêq.
14	Jeudi.	S. Bertrand.
15	Vendredi.	S. Eugène.
16	Samedi.	S. Edme, arch
17	Dim.	S. Agnan, évêq.
18	Lundi.	S. Odon.
19	Mardi.	Ste Élisabeth.
20	Mercredi.	S. Edmond, r.
21	Jeudi.	*Présentat. de la V.*
22	Vendredi.	Ste Cécile
23	Samedi.	S. Clément.
24	Dim.	S. Séverin.
25	Lundi.	Ste Catherine.
26	Mardi.	Ste Victorine.
27	Mercredi.	S. Maxime.
28	Jeudi	S. Sosthène.
29	Vendredi.	S. Saturnin.
30	Samedi.	S. André, apôtre.

Lever du soleil, le 1, à 6 h. 48 m.
le 16, à 7 h. 12 m.
Couch. du soleil, le 1, à 4 h. 39 m.
le 16, à 4 h. 17 m.

—

Lever le 1, à 11 h. 44 m. mat.
de la lune, le 16, à 9 h. 1 m. soir.
Coucher le 1, à 8 h. 23 m. soir.
de la lune, le 16, à 11 h. 24 m. mat.

Quantièmes.	jours de la semaine.	DÉCEMBRE 1867.
1	Dim.	S. Éloi, évêq.
2	Lundi.	S. Franç-Xavier.
3	Mardi.	S. Fulgence, évêq.
4	Mercredi.	Ste Barbe.
5	Jeudi.	S. Sabas.
6	Vendredi.	S. Nicolas, évêq.
7	Samedi.	Ste Fare, vierge.
8	Dim.	Conception.
9	Lundi.	Ste Gorgonie.
10	Mardi.	Ste Valère, v.
11	Mercredi.	S. Fuscien.
12	Jeudi.	S. Valéry.
13	Vendredi.	Ste Luce, v. m.
14	Samedi.	S. Nicaise.
15	Dim.	S. Mesmin.
16	Lundi.	Ste Adélaïde.
17	Mardi.	Ste Olympiade.
18	Mercredi.	S. Gatien, évêq.
19	Jeudi.	S. Timoléon.
20	Vendredi.	S. Philogone.
21	Samedi.	S. Thomas, apôtre.
22	Dim.	S. Fabien.
23	Lundi.	Ste Victoire.
24	Mardi.	Ste Delphine.
25	Mercredi.	NOEL.
26	Jeudi.	S. Étienne.
27	Vendredi.	S. Jean, évêq.
28	Samedi.	SS. Innocents.
29	Dim.	Ste Éléonore.
30	Lundi.	Ste Colombe.
31	Mardi.	S. Sylvestre.

Lever du soleil, le 1, à 7 h. 34 m.
le 16, à 7 h. 50 m.
Couch. du soleil, le 1, à 4 h. 4 m.
le 16, à 4 h. 2 m.

—

Lever le 1, à 11 h. 12 m. mat.
de la lune, le 16, à 10 h. 26 m. soir.
Coucher le 1, à 8 h. 55 m. soir.
de la lune, le 16, à 11 h. 23 m. mat.

Digitized by Google

PHASES DE LA LUNE.

1867.

JANVIER.

N. L. le 6, à 0 h. 39 m. du mat.
P. Q. le 13, à 4 43 du soir.
P. L. le 20, à 7 45 du mat.
D. Q. le 27, à 2 57 du soir.

FÉVRIER.

N. L. le 4, à 6 h. 25 m. du soir.
P. Q. le 12, à 1 49 du mat.
P. L. le 18, à 7 50 du soir.
D. Q. le 26, à 11 42 du mat.

MARS.

N. L. le 6, à 9 h. 47 m. du mat.
P. Q. le 13, à 8 57 du mat.
P. L. le 20, à 9 4 du mat.
D. Q. le 28, à 7 55 du mat.

AVRIL.

N. L. le 4, à 10 h. 13 m. du soir.
P. Q. le 11, à 3 19 du soir.
P. L. le 18, à 11 15 du soir.
D. Q. le 27, à 2 10 du mat.

MAI.

N. L. le 4, à 7 h. 50 m. du mat.
P. Q. le 10, à 10 14 du soir.
P. L. le 18, à 2 2 du soir.
D. Q. le 26, à 5 34 du soir.

JUIN.

N. L. le 2, à 3 h. 24 m. du soir.
P. Q. le 9, à 6 47 du mat.
P. L. le 17, à 5 4 du mat.
D. Q. le 25, à 5 37 du mat.

JUILLET.

N. L. le 1, à 9 h. 58 m. du soir.
P. Q. le 8, à 5 44 du soir.
P. L. le 16, à 8 5 du soir.
D. Q. le 24, à 2 42 du soir.
N. L. le 31, à 4 53 du mat.

AOUT.

P. Q. le 7, à 7 h. 18 m. du mat.
P. L. le 15, à 10 47 du mat.
D. Q. le 22, à 9 31 du soir.
N. L. le 29, à 1 14 du soir.

SEPTEMBRE.

P. Q. le 5, à 11 h. 11 m. du soir.
P. L. le 14, à 0 43 du mat.
D. Q. le 21, à 3 18 du mat.
N. L. le 27, à 11 51 du soir.

OCTOBRE.

P. Q. le 5, à 6 h. 27 m. du soir.
P. L. le 13, à 1 33 du soir.
D. Q. le 20, à 9 26 du mat.
N. L. le 27, à 1 12 du soir.

NOVEMBRE.

P. Q. le 4, à 2 h. 37 m. du soir.
P. L. le 12, à 1 19 du mat.
D. Q. le 18, à 5 15 du soir.
N. L. le 26, à 5 20 du mat.

DÉCEMBRE.

P. Q. le 4, à 10 h. 30 m. du mat.
P. L. le 11, à 0 19 du soir.
D. Q. le 18, à 3 44 du mat.
N. L. le 25, à 11 48 du soir.

Digitized by Google

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes.

Signé : DE CROUSEILHES.

RÉGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ART. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ART. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux états généraux de 1789 ;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile.

Digitized by Google

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation ;
4° Un annuaire.

ART. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

ART. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

ART. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

ART. 6. Chaque sociétaire paye une cotisation annuelle de TRENTE FRANCS.

ART. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

ART. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

ART. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

ART. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

ART. 11. Le Conseil nomme chaque année un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.
Il nomme aussi des commissions spéciales.
Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

ART. 12. L'assemblée générale nomme chaque année deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

ART. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.
Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

ART. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Digitized by Google

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

ART. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

ART. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce aux prix fixés par le Conseil.

ART. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

ART. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

ART. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

ART. 20. Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur payement est présumé devoir s'effectuer.

Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de payement.

ART. 21. Le Conseil se fera rendre compte tous les trois mois au moins de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

ART. 22. Le comité devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

ART. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le comité des fonds.

ART. 24. Le comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

ART. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

ART. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

15 FÉVRIER 1867.

MM.

ABRIC-ENCONTRE, [1428], pasteur de l'église réformée de Paris, rue Oberkampf, n° 159.

AFFRY DE LA MONNOYE (Alfred D'), [325], ✻, rue Vineuse, n° 12, Paris-Passy.

AGUILLON (Gabriel), [1489], rue de Verneuil, n° 34.

AGUILLON (Louis), [1490], rue de Verneuil, n° 34.

AIX (*Bibliothèque de la ville d'*), [687], représentée par M. Rouard ✻; correspondant, M. Techener, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

ALLAIRE (E.), [1366], ~~rue de Lille, n° 69.~~

ALLARD (Paul), [1341], avocat, rue du Beffroi, à Rouen; correspondant, M. Le Tellier de la Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

~~AUBERT (Henri)~~, [1317], président à la Cour impériale de Besançon; correspondant, M. O. de Wateville, rue de Hanovre, n° 3.

ANCELON (Dr), [1410], à Dieuze (Meurthe); correspondant, Mme J. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

ANDRÉ (Alfred), [1170], rue de Londres, n° 27.

ANDRIEUX (Jules), [878], rue Joubert, n° 35.

ANSART (Edmond), [1292], rue Taranne, n° 27.

ARBAUMONT (Jules D'), [1154], aux Argentières, près Dijon; correspondant, M. Eug. Picamelot, rue de Lille, n° 39.

ARCHIVES DE L'EMPIRE (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. le marquis de Laborde; corresp., Mme veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

ARNAUD (l'abbé), [496], à Aix, rue Littera, n° 5; corresp., Mme veuve Renouard, rue de Tournon, n° 6.

ARTH (Louis), [519], avocat, à Saverne (Bas-Rhin); corresp., M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

AUBERT (Édouard), [1390], rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 9.

AUBILLY (Georges, baron D'), [1427], rue de Condé, n° 12.

AUBRY (Auguste), [1175], libraire, rue Dauphine, n° 16.

AUBRY (Eugène), [1485], élève de l'École des Chartes, rue du Marché-d'Aguesseau, n° 5.

AUCOC (Léon), [1030], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue Sainte-Anne, n° 51.

AUDENET, [310], banquier, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 25.

AUDIFFRET-PASQUIER (duc D'), [3], rue du Château-des-Fleurs, n° 1.

AUGER, [1480], juge d'instruction à Bourg; corresp., Mme veuve Renouard.

AUMALE (duc D'), [961], à Twickenham (Middlesex), Angleterre; corresp., M. Cuvillier-Fleury, rue de Verneuil, n° 33.

Digitized by Google

VOCATS (*Bibliothèque de l'ordre des*), [720], représentée par M. B. Hauréau, membre de l'Institut, au Palais de Justice.

BACHOD, [1107], président du tribunal de Lons-le-Saunier; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire.

BAILLON (comte DE), [857], quai d'Orsay, n° 45.

BANDINI-GIUSTINIANI (marquis DE), [1235], à Rome; corresp., M. A. Manin, rue d'Hauteville, n° 55.

BARANTE (baron Prosper DE), [1482], rue de Marignan, n° 27.

BARBEREY (Maurice DE), [751], place François Ier, rue Jean-Goujon, n° 17.

BARBIÉ DU BOCAGE, [893], rue Joubert, n° 21.

BARDON (Alfred), [1461], négociant, rue de Rivoli, n° 140.

BAROCHE (Ernest), [931], ✻, rue Caumartin, n° 4.

~~Barrau (Théodore), [1256]~~, sous-chef au ministère des Travaux publics, rue des Saints-Pères, n° 14.

BARRÉ, [1140], directeur des contributions indirectes, à Châteauroux (Indre); corresp., Mme Renouard, libraire.

BARTHÉLEMY (Anatole DE), [1384], ✻, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.

BARTHÉLEMY (Édouard DE), [848], secrétaire du Conseil du Sceau, rue Casimir Périer, n° 3.

BARTHÈS (Pierre) et Cie, [526], libraires à Londres et à Paris, rue de Verneuil, n° 5.

BARTHOLONY (Fernand), ✻, [1013], maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Rochefoucauld, n° 12.

BASCHET (Armand), [1357], rue du Centre, n° 13.

BASSOT, [1339], avocat, rue de Bondy, n° 58.

BATAILLARD (Charles), [339], avocat, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 65.

BATBIE, [1092], ancien auditeur au Conseil d'État, professeur à la Faculté de Droit, rue Jacob, n° 20.

BAUCHART (Ernest), ✻, [1031], maître des requêtes au Conseil d'État, avenue d'Antin, n° 7.

BAUFFREMONT (duc DE), [1015], avenue Percier, n° 11.

BAULNY (DE), [1332], maître des requêtes au Conseil d'État, rue Godot-de-Mauroy, n° 24.

BAYARD, [849], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue du Mont-Thabor, n° 9.

BAYONNE (*Bibliothèque de la ville de*), [1407]; correspondant, M. Didron, libraire, rue Saint-Dominique, n° 23.

BEAUCOURT (G. DU FRESNE DE), [921], au château de Moralnville, par Blangy (Calvados); à Paris, rue de Bellechasse, n° 44.

BEAUNE (Henri), [992], substitut du procureur impérial, à Dijon (Côte-d'Or); corresp., M. Albert Gigot, avocat à la Cour de cassation, quai Voltaire, n° 11.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, [749], procureur impérial près le tribunal de première instance de Chartres; corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

BEAUVILLÉ (Victor DE), [1011], à Montdidier; corresp., à Paris, M. de Beauvillé, rue de Berlin, n° 8.

BÉBIC (Armand), [1240], G. O. ✻, sénateur, boulevard Malesherbes, n° 8.

BELBEUF (comte GODARD DE), [933], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue de Lille, n° 79.

Digitized by Google

BELLANGER (Charles), [861], rue Olivier-Prolongée, n° 1.

BELLENAVE (marquis DE), [412], au château de Bellenave (Allier); corresp. M. Vaton, libraire, rue du Bac, n° 50.

BELLEVAL (Réné, comte DE), [1182], rue de la Victoire, n° 90.

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (F. Philippe), [916], ancien magistrat, à Chartres, rue Percheronne; correspondant, M. Bellier de la Chavignerie, rue de Parme, n° 9.

~~BÉNARD (Gustave)~~, [1386], rue Boudereau, n° 4.

BÉRENGER (marquis DE), [820], à Sassenage (Isère); à Paris, rue Jean-Goujon, n° 49.

BERGE [1085], notaire, rue Saint-Martin, n° 333.

BERGER (Amédée), [998], O. ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue du Luxembourg, n° 24.

BERNARD (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse); corresp. M. Durand, rue Cujas, n° 7.

BERRYER (P. Ant.), [1130], avocat, membre de l'Académie française, député au Corps législatif, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 64.

BERTAULD, [1070], professeur à la Faculté de droit de Caen; corresp. M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

BESANÇON (*Bibliothèque de la ville de*), [1371], représentée par M. Allouard, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

BESNARD (Ch.), [1464], à Saint-André-de-Fontenay, près Caen; corresp., M. Salin.

BÉTHIZY (marquis DE), [846], rue de l'Université, n° 53.

BEUGNOT (comte A.), [1421], rue Miroménil, n° 16.

BIANCHI (Marius), [1171], boulevard des Capucines, n° 21.

BIGLE (Jules), [1468], architecte de la préfecture du la Seine, expert au tribunal de 1re instance, rue de la Victoire, n° 96.

BIOLLAY (Paul), [1338], conseiller référendaire à la Cour des comptes, boulevard Malesherbes, n° 74.

BIRON (comte DE), [887], avenue Montaigne, n° 77.

BLACAS (comte DE), [1120], rue de Varenne, n° 52 bis.

BLAISE (Félix), [1306], avocat à la Cour impériale, rue de la Victoire, n° 31.

BLANCHARD, [1113], notaire, à Condé-sur-Noireau; corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

BLANCHE (Alfred), [936], O. ✻, conseiller d'État, boulevard Malesherbes, n° 75.

BLANCHE (Antoine), [1062], ✻, avocat général à la Cour de cassation, rue de Laval, cité Malesherbes, n° 12.

BLANCHE (le dr Émile), [1044], ✻, rue de Seine, Paris-Passy.

BLONDEL, [1246], C. ✻, sénateur, rue du Helder, n° 17.

BLOSSEVILLE (marquis DE), [213], ✻, ancien député au Corps législatif, membre du Conseil général du département de l'Eure, à Anfreville-la-Campagne (Eure).

BOISLISLE (Arthur de), [1288], rue Vanneau, n° 30.

BOISTEL, [723], profess. au collége Rollin, rue Tournefort, n° 22.

BONDY (Émile, comte DE TAILLEPIED DE), [462], O. ✻, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, rue de Verneuil, n° 23.

BONNE (DE), [311], avocat à Bruxelles; corr., Mme veuve Renouard, libraire.

Bidoire, avocat au Conseil. [illegible]

Digitized by Google

BORDET, [1298], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue de Valois du Roule, n° 49.

BORDIER (Henri), [381], rue Joubert, n° 21.

BOSVIEUX [1391], archiviste de la préfecture d'Agen; correspondant, M. Auguste Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

BOUCHERET, [977], avoué à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. de Roissy, rue de Bellechasse, n° 64.

BOUDANT (l'abbé), [1455], curé de canton à Chantelle-le-Château (Allier); correspond., M. Vaton, libraire, rue du Bac.

BOUDET, [1284], G. ✻, sénateur, premier vice-président du Sénat, au palais du Luxembourg.

BOUILLÉ (comte DE), [1404], rue Miroménil, n° 2.

BOUIS (DE), [760], rue du Faubourg-St-Honoré, n° 168.

BOULATIGNIER, [904], C. ✻, conseiller d'État, rue de Clichy, n° 49.

BOULENGER, [762], à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. de Roissy, rue de Bellechasse, n° 64.

BOUQUET, [997], ✻, professeur au Lycée impérial et à l'École municipale de Rouen; corresp., MM. Schulz et Thuillié, libraires, rue de Seine, n° 12.

BOURCIER DE VILLERS (Aimé DE), [1458], rue du Bac, n° 49.

BOURGES (*Bibliothèque de la Cour impériale de*), [1484]; corresp., Aug. Durand, libraire.

BOURGON, [1180], président honoraire de la Cour impériale de Besançon; corresp., M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

BOURGUIGNON, [706], architecte du département de l'Eure, à Évreux; corresp., M. Allouard, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 3.

BOUVIER (Amédée), [260], secrétaire de l'administration de la Bibliothèque impériale, rue Crussol, n° 5.

BOUVEZ (Adolphe), [1430], archiviste paléographe, rue de Rivoli, n° 33.

BRAUN, [1372], maître des requêtes au Conseil d'État, rue Louis-le-Grand, n° 5.

BRÉHIER, [1247], O. ✻, conseiller d'État, rue d'Alger, n° 11.

BRICE (René), [1432], avocat à la cour de Rennes; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

BRIÈRE, [1112], ancien président du tribunal de commerce, à Condé-sur-Noireau; corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

BRISSAUT, [1322], ✻, professeur d'histoire au collége Charlemagne, rue de Rivoli, n° 18.

BROGLIE (Victor, duc DE), [491], G. ✻, membre de l'Académie française, rue de l'Université, n° 94.

BROIN (Amédée DE), [1259], à Dijon; corresp., M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.

BROLEMANN (Georges), [1187], propriétaire, boulevard Haussmann, n° 108.

BRUNET (Charles), [1273], ✻, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, rue Soufflot, n° 24.

BRUNET DE PRESLES (Wladimir), [781], ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École impériale des langues orientales, rue des Saints-Pères, n° 61.

BUFFET (Aimé), [1115], ✻, ing. des ponts et chaussées, quai Conti, n° 15.

BURE (Charles-Philippe-Albert DE), [668], adjoint au maire de la ville de Moulins (Allier); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

BURIN DESROZIERS [1105], ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Saint-Honoré, n° 364.

Digitized by Google

BUSSEROLLES (Charles), [581], ✻, conseiller à la Cour impériale, rue d'Astorg, n° 4.

BUSSIERRE (Edmond, baron DE), [607], G. O. ✻, ancien ambassadeur, rue de Lille, n° 84.

BUSSIERRE (Léon, baron DE), [1021], O. ✻, conseiller d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 52.

CABANY aîné (Marie-Thomas-Joachim), [287], ancien magistrat, avocat à la Cour impériale de Paris, rue Duphot, n° 10.

CABARRUS, [935], sous-préfet à Dôle; corresp., M. Radiguet, boulevard Malesherbes, n° 19.

CAEN (le maire de), [1014], *pour la Bibliothèque de la ville;* correspond., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

CAILLEBOTTE (l'abbé), [1162], rue de Pontoise, n° 30.

CAILLEUX (Alphonse DE), [464], O. ✻, rue Laffitte, n° 49.

CAILLO, [1336], membre du Conseil général de la Loire-Inférieure, au Croisic; corresp., M. Méliot, rue de l'Ouest, n° 86.

CALLARD D'AZU, [1307], avocat, à Beaune (Côte-d'Or); correspond., M. A. Galopin, rue de Seine, n° 95.

CAMPAN (C. A.), [1000], secrétaire de la Société pour la publication des Mémoires relatifs à l'histoire de la Belgique, à Bruxelles, place de l'Industrie, n° 20, quartier Léopold; corresp., Mme veuve J. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CANEL (A.), [293], à Pont-Audemer (Eure); correspond., M. Lebrument, libraire, chez Mme Ve Jules Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CANNES (*École des*), [802], représentée par M. l'abbé Hugonin, supérieur de l'École, rue de Vaugirard, n. 76.

CARTWRIGT (William), [951], à Londres; correspondant, M. Michelant, à la Bibliothèque Impériale, rue Richelieu.

CASENAVE, [666], O. ✻, président à la Cour impériale de Paris, rue de Bellechasse, n° 11.

CASTRIES (duc DE), [890], rue de Varenne, n° 72.

CAUCHY (Eugène), [794], O. ✻, ancien garde des Archives de la Chambre des pairs, rue de Tournon, n° 12.

CAUMELS (comte DE), [1185], rue Neuve-de-l'Université, n. 10.

CAUMONT (DE), [132], ✻, correspondant de l'Institut, secrétaire honoraire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (Calvados).

CAZENOVE (Raoul de), [1438], à Lyon, rue Impériale, n° 66; corresp., M. de Seynes, rue Cassette, n° 27.

CERCLE (le) DE LA RUE NEUVE, [969], à Grenoble (Isère); corresp., M. Gustave Réal, rue Neuve-des-Mathurins, n° 44.

CERTAIN (DE), [1260], archiviste paléographe, rue de Navarin, n° 21.

CHABRILLAN (Alfred-Philibert-Victor GUIGUES DE MORETON, marquis DE), [356], rue de l'Université, n° 73.

CHABRILLAN (Hippolyte-Camille-Fortuné GUIGUES, comte DE MORETON DE), [1311], rue de la Pépinière, n° 63.

CHALUS (DE), [1280], à Dijon; correspondant, M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.

CHAMBELLAN, [1381], professeur à la Faculté de droit de Paris, libraire, rue Chanoinesse, n° 2.

CHAMBORD (comte DE), [1385], représenté par M. le comte Fernand de la Ferronays, Cours-la-Reine, n° 34.

Digitized by Google

CHAMPAGNY (Franz, comte DE), [691], rue Saint-Dominique, n° 74.

CHAMPLOUIS (baron NAU DE), [1231], ✻, capitaine au corps d'état-major, avenue de la Tour-Maubourg. n° 8.

CHANTÉRAC (marquis DE), [908], rue de Bellechasse, n° 17.

CHAPER (Eugène), [1437], ancien capitaine de génie, à Grenoble, rue de Villars, n° 6.

CHAPTAL (*Collége*), [1041], représenté par M. Monjean, ✻, rue Blanche, n° 29.

CHARENTENAY (René DE), [1258], à Dijon; correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

CHARPIN FEUGEROLLES (comte DE), [919], ✻, ancien député, rue de Lille n° 119, à Paris; ou château de Feugerolles, par Chambon (Loire); correspondant, Mme veuve J. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHASLES (Ad.), [469], ✻, ancien maire de Chartres, membre du Conseil général du département d'Eure-et-Loir; à Paris, rue de Londres, n° 54.

CHASSIGNET, [1463], sous-intendant militaire, à Nancy.

CHAUCHAT, [1222], ✻, auditeur au Conseil d'État, rue Basse-du-Rempart, n° 50.

CHAUFFOUR (Ignace), [374], avocat à Colmar (Haut-Rhin), rue des Blés.

CHAULIEU (baron DE), [1128], ancien membre de l'Assemblée législative, à Vire (Calvados); correspondant, M. du Fresne de Beaucourt.

CHAZELLES (Léon DE), [197], ✻, ancien député au Corps législatif, maire de Clermont-Ferrand, au château de la Canière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme); correspondant, M. Léon Laguerre, rue de Monceaux, n° 17.

CHEDEAU, [771], avoué à Saumur (Maine-et-Loire); corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

CHENET (D^r), [1321], rue de Paris, n° 33, à Paris-Belleville.

CHÉRUEL (A.), [786], O. ✻, inspecteur général honoraire de l'enseignement secondaire, recteur de l'Académie de Strasbourg, à Strasbourg; correspondant, M. de La Villegille, rue de Seine, n° 12.

CHEVALIER (Léon), [1226], conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Rivoli, n° 216.

CHEVALIER (l'abbé), [1491], à Romans (Drôme).

CHEVILLARD (Léon), [1106], ancien magistrat, à Lons-le-Saunier; correspond., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

CHEVREUL (Henri), [819], ancien magistrat, à Dijon.

CHOISEUL (comtesse DE), [888], rue de l'Université, n° 59.

CHOPPIN (Abel), [1300], avocat à la Cour impériale de Paris, rue de Douai, n° 22.

CHOPPIN (Albert), [1156], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Neuve de l'Université, n° 10.

CHRISTOPHLE, [1104], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue des Beaux-Arts, n° 8.

CISTRIA (prince DE), [1191], rue Saint-Dominique, n° 104.

CLAMECY (baron DE), [1363], secrétaire général de la préfecture du Loiret; corresp., M. Redron, rue Tronchet, 5.

CLAVEAU, [1200], inspecteur général des établissements de bienfaisance, rue Taranne, n° 8.

CLERMONT (DE), [1266], rue du Bac, n° 108.

CLOUET, [1212], adjoint au maire de la ville du Havre, corresp., Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Digitized by Google

COHEN (Félix), [1111], ✱, rue d'Aumale, n° 22.

COLAS (l'abbé), [1262], chanoine titulaire de la métropole de Rouen ; corresp., Mme veuve Jules Renouard, libraire, rue de Tournon, 6.

COLLARD (Auguste), [1142], O. ✱, chef d'escadron d'artillerie, à Pesselières, par Sancerre (Cher); corresp., Mme Renouard, libraire.

COLLARD (Alfred), [1215], O. ✱, lieutenant colonel d'artillerie en retraite, rue de Seine, n° 4, à Ivry-sur-Seine.

COLMET D'AAGE (Henri), [1158], conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Londres, 44.

COMBETTE DU LUC (Louis), [1303], à Rabastens-sur-Tarn (Tarn); corresp., M. Dumoulin, quai des Augustins, n° 13.

CONSEIL D'ÉTAT (*Bibliothèque du*), [934], représentée par M. Théobald Fix.

CONTI, [929], C. ✱, conseiller d'État, chef du cabinet de l'Empereur, rue de Rivoli, n° 184.

CORDIER (Edgar), [1470], auditeur au Conseil d'État, à Tours.

CORNUDET (Alfred, vicomte), [837], O. ✱, membre du Conseil général de la Creuse; à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 88.

COSNAC (Jules, comte DE), [717], ✱, au château du Pin, près Masseret (Corrèze), et à Paris, rue Saint-Dominique, n° 97.

COSTEL [1383], avocat, à Troyes; corresp., M. Marescq aîné, libraire, rue Soufflot, n° 17.

COTTIN [1291], ✱, maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Baume, n° 15.

COURCEL (Valentin CHODRON DE), [1068], rue de Vaugirard, n° 20.

COURCY (Alfred DE), [697], rue Richelieu, n° 85.

COURONNE (*Bibliothèques de la*), [595 à 599], représentées par M. Louis Barbier, ✱, administrateur de la Bibliothèque du Louvre.

COURTOIS (Alfred DE), [1352], ✱, secrétaire d'ambassade; corresp., M. Legras, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.

COUSSEMAKER (DE), [867], ✱, juge au tribunal de première instance de Lille, membre du Conseil général du département du Nord, corresp. de l'Institut, à Lille ; corresp., M. Cariler, rue des Martyrs, n° 47.

CRAPELET (Charles), [399], boulevard Maillot, n° 74, à Neuilly-sur-Seine.

CRESSON, [1299], avocat à la Cour impériale de Paris, rue du Sentier, n° 41.

CROZE (Charles DE), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.

CUILLIERIE DU PONT (Jules), ✱, [1275], maire de Chiron (Savoie); corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

CUNIN-GRIDAINE (Charles), [154], G. O. ✱, manufacturier, à Sedan (Ardennes).

DAIGUSON, [1375], substitut, à Nevers (Nièvre).

DANSIN, [1061], professeur à la Faculté des lettres de Caen; corresp., M. le Dr Deschamps, rue Vivienne, n° 10.

DARAS, [1314], officier de marine, à Angoulême; corresp., M. Ch. Lahure, ✱, rue de Fleurus, n° 9.

DARD (baron), [653], ✱, chef de bureau au Ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts, rue Saint-Lazare, n° 108.

DARESTE, [1098], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, quai Malaquais, n° 9.

DARRICAU, [993], G. O. ✱, conseiller d'État, intendant général, inspecteur,

Digitized by Google

directeur de la comptabilité générale de la guerre, au ministère de la Guerre, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 86.

— DAUPHIN-VALEMBOURG (Eugène), [1272], ancien chef du cabinet de M. le préfet des Basses-Pyrénées; corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

DAVID (Edmond), [983], maître des requêtes au Conseil d'État, quai d'Anjou, n° 25.

DAVIEL (Ernest), [1132], avocat à la Cour impériale de Rouen; corresp., MM. Schulz et Thuillié, libraires, rue de Seine, n° 12.

DEFRÉMERY (Ch.), [866], ✻, professeur suppléant au Collége de France, rue du Bac, n° 42.

DELABORDE, [1096], ✻, conseiller à la Cour impériale, rue Tronchet, n° 29.

DELACOUR, [1361], chef d'institution, rue des Fossés-Saint-Victor, n° 13.

DELAISTRE (Gustave), [974], propriétaire, rue Beauvoisine, à Rouen; corresp., Mme Renouard.

DELALAIN (Jules), [702], ✻, imprimeur-libraire de l'Université, rue des Mathurins-Saint-Jacques, n° 5.

— DELAROQUE, [879], libraire, quai Voltaire, n° 21.

— DELAROQUE (Eugène), [1471], libraire, quai Voltaire, n° 9.

DELESSERT (François), [277], O. ✻, rue Montmartre, n° 172.

— DELION, [1265], libraire, quai des Augustins, n° 47.

DELISLE (Léopold), [816], ✻, membre de l'Institut, rue d'Hauteville, n° 13.

DELOYE, [645], conservateur du Musée et de la Bibliothèque d'Avignon (Vaucluse); corresp., M. A. Allouard, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 3.

— DELPIT (Jules), [1399], à Bordeaux; correspondant, M. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.

DEMAY (Ernest), [1103], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Léonie, n° 1.

DENIÈRE, [1035], O. ✻, président du tribunal de commerce, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, boulevard Malesherbes, n° 29.

DENIS, [1061], avocat, à Saint-Lô (Manche); corresp., M. Henri, libraire, Palais-Royal, péristyle Valois, n° 182.

DENJOY (Henri), [845], membre du Conseil général du Gers, à Fleurance; corresp., Mme veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

DES CHAPELLES, [1116], boulevard de la Madeleine, n° 17.

— DES MELOIZES (Eugène), [638], O. ✻, conservateur des eaux et forêts, à Bourges (Cher); corresp., M. de La Villegille, rue de Seine, n° 12.

DESNOYERS (Jules), [28], ✻, membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle, au Jardin des plantes, rue Cuvier, n° 57.

DESPREZ fils (Henri), [1277], directeur de la compagnie d'assurance *le Comptoir maritime*, place de la Bourse, n° 6.

DES ROYS (Ernest, vicomte), [1186], auditeur au Conseil d'État, place Vendôme, n° 12.

DOEUDN (Charles), [1255], rue Godot-de-Mauroy, n° 6.

— DEULLIN (Eugène), [1173], banquier, à Épernay (Marne).

DEVAUX (Beauvois), [1278], avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, quai Voltaire, n° 1.

DEVIENNE, [1238], G. O. ✻, premier président de la Cour impériale de Paris, place Vendôme, n° 12.

Digitized by Google

DIBON (Paul), [362], ✻, à Louviers (Eure); corresp., M. de La Villegille, rue de Seine, n° 12.

—DIEPPE (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. Morin; corresp., M. Julien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

—DIJON (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Guignard; corresp. M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.

—DORIA (le vicomte Armand), [818]; correspondant, M. Le Gras, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.

—DOVERGNE fils, [369], bibliothécaire honoraire de la ville d'Hesdin (Pas-de-Calais).

DREYSS (Ch.), [852], professeur au lycée Napoléon, rue de Bussy, n° 27.

DRION (Charles), [958], président du tribunal de première instance de Schelestadt (Bas-Rhin); corresp., M. Cherbuliez, libraire, rue de Seine, n° 33.

DUBIEF, [1465], ✻, directeur du collége Sainte-Barbe, membre du Conseil impérial de l'Instruction publique.

—DUBOIS (comte Eugène), [1020], O. ✻, conseiller d'État, rue du Luxembourg, n° 8.

DUBOIS, [777], professeur au collége Rollin, rue des Fossés Saint-Jacques, n° 17.

DUBOIS (Louis-Charlemagne), [1443], banquier, au Havre; corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

DUBOIS DE L'ESTANG (Gustave), [1066], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue Saint-Nicolas-d'Antin, n° 58.

—DUCHATEL (comte Tanneguy), [959], G. ✻, membre de l'Institut, rue de Varenne, n° 69.

DU CHATEL (vicomte), [1202], ✻, capitaine d'ordonnance de S. E. le grand chancelier de la Légion d'honneur, rue des Écuries-d'Artois, n° 9.

DUCOUDRAY (Gustave), [1469], rue de l'Ouest, n° 9.

DUFAURE (J.), [840], ✻, avocat, membre de l'Académie française, rue Lepelletier, n° 20.

DUFOUR (Gabriel), [1097], avocat au Conseil d'État et la Cour de cassation, ancien président de l'ordre, rue de Clichy, n° 57.

—DUFOUR (l'abbé Valentin), [1353], vicaire à Saint-Paul-Saint-Louis, rue du Roi de Sicile, n° 4.

DUHAMEL (Léopold), [1327], archiviste du département des Vosges, à Épinal; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

DU MANOIR (Mme la vicomtesse), [1387], rue de Berry, n° 5.

—DU MÉRIL (Édelestand), [872], rue de la Pompe, n° 34, à Paris-Passy.

DU MESNIL (Armand), [1401], ✻, chef de division au ministère de l'Instruction publique, rue Barbet-de-Jouy, n° 44.

—DUMOULIN, [636], libraire, quai des Augustins, n° 13.

—DU PARC (Charles, comte), [1257], à Dijon; corresp., M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.

DUPLÈS-AGIER (Henri), [698], archiviste-paléographe, rue Saint-Dominique, n° 28.

DUPONT (Edmond), [817], ✻, sous-chef de la section du secrétariat des Archives de l'Empire, rue Paradis-du-Temple, n° 20.

— DURAND (Auguste), [689], libraire, rue Cujas, n° 7.

— DURAND DE LANÇON (Alphonse), [826], à Bois-Dabert, par le Châtelet (Cher); corresp., M. Durand de Lançon, à Paris-Auteuil.

Digitized by Google

— Duriez de Verninac, [927], secrétaire d'ambassade, rue Boissy-d'Anglas, n° 23; corresp., M. de Farge, rue d'Isly, n° 3.

— Duruy (Victor), [1081], C. ✻, ministre de l'Instruction publique, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 110.

Dutreil, [1141], ancien député, à Laval (Mayenne); correspondant, M. Germain Tribert, rue Malignon, n° 14.

Duval (Jacques-François), [1282], vice-président du tribunal de Rouen; corresp., M. Le Tellier de la Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

Duverdy (Charles), [748], avocat à la Cour impériale, place Boieldieu, n° 1.

— Duvergier de Hauranne, [1126], ancien député, rue de Tivoli, n° 5.

— Egger, [586], O. ✻, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue Madame, n° 48.

— Épernay (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Delaitre, bibliothécaire.

Estaintot (Robert, vicomte d'), [975], avocat, rue des Arsins, n° 9, à Rouen; corresp., M. de La Saussaye, rue des Minimes, n° 14.

— Éthiou-Pérou, [953], représentant de la maison veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

Fabre (Adolphe), [939], ✻, président du tribunal de Saint-Étienne (Loire); corresp., à Paris, M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.

Fabrège (Frédéric), [1302], avocat, ~~boulevard Saint-Michel, n° 6.~~

— Falaise (*Bibliothèque de la ville de*), [1069], représentée par M. Choisy, bibliothécaire; corresp., M. Le Doyen, libraire, au Palais-Royal, galerie d'Orléans, n° 31.

Feillet (A.), [1138], rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 18.

— Feuillet de Conches, [466], C. ✻, introducteur des ambassadeurs, rue Neuve-des-Mathurins, n° 73.

— Fezensac (de Montesquiou, duc de), [572], G. ✻, rue d'Astorg, n° 31.

Fillassier, [836], docteur en médecine, rue des Fossés-Montmartre, n° 16.

— ~~Firino,~~ [1109], O. ✻, ancien receveur général, rue Chaillot, n° 70.

— Flandin, [930], C. ✻, conseiller d'État, rue du Havre, n° 5.

— Flavigny (vicomtesse de), [1449], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 42.

Floquet, [622], ✻, avocat, correspondant de l'Institut, rue de l'Arcade, n° 25.

— Forcade La Roquette (de), G. O. ✻, [1078], ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, rue de Varennes, n° 62.

Fouché (Lucien), [224], à Évreux (Eure); corresp., M. A. Allouard, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 3.

Fouché-Lepeltier, [1228], ✻, ancien député au Corps législatif, membre du Conseil municipal de Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 85.

Fouque (Victor), [785], à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire), correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 3.

Fourchy, [1394], substitut du procureur impérial près le tribunal civil de la Seine, rue Roquépine, n° 11.

Fournier, [858], à Bordeaux, rue Gobinot; corresp., MM. Rey et Belhatte, libraires, quai des Augustins, n° 45.

Fournier (Gabriel), [1084], inspecteur général des prisons, route de Courbevoie, n° 4, à Asnières; corresp., M. Alfred Blanche, rue de Douay, n° 10.

Frémy, [722], C. ✻, député au Corps législatif, gouverneur du Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 17.

Digitized by Google

FRESNE (Marcellin DE), [388], rue Bellechasse, n° 15.

FRETEAU DE PENY (Hérode-René-Jean-Baptiste-Emmanuel, baron DE), [709], ancien référendaire à la Cour des comptes, rue de Verneuil, n° 47.

FROTTIER DE LA COSTE (marquis), [1304], attaché à la légation de France à Dresde; corresp., M. Desmaisons, quai Voltaire, n° 17.

GADOIN, [1422], président du tribunal de Cosne (Nièvre); corresp., M. Masson, rue du Bac, n° 63.

GAFFAREL (Paul), [1475], professeur agrégé d'histoire au lycée de Montpellier, rue de Bousairales, n° 7; corresp., Mme veuve Renouard, libraire.

GALOUIN (Auguste), [1095], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Seine-Saint-Germain, n° 95.

GASPAILLART (Émile), [1245], employé au ministère des Finances, rue de Clichy, n° 61.

GAUCHERAUD (Hippolyte), [56], rue du Cherche-Midi, n° 5.

GELLIBERT DES SEGUINS, [1368], ✻, député au Corps législatif, rue de Grammont, n° 8.

GÉRARD (Charles), [1148], ancien représentant, avocat, rue des Blés, à Colmar.

GÉRARDIN (Alfred), [902], professeur agrégé d'histoire au lycée de Saint-Louis, rue de Vaugirard, n° 31.

GERBIDON (Émile-Victor), [810], avenue Montaigne, n° 6.

GILBERT (D. L.), [1124], rue Marignan, n° 23.

GINOT, [1270], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de l'Échiquier, n° 43; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

GIRAUD (Paul-Émile), [569], ✻, à Romans (Drôme).

GLANDAZ (Albert), [1324], avocat à la Cour impériale, boulevard de la Madeleine, n° 9.

GODARD (Léon), [991], rue Ventadour, n° 11.

GODEFROY-MÉNILGLAISE (marquis DE), [223], ✻, à Lille; à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 73.

GOMEL, [1025], O. ✻, conseiller d'État, rue des Moulins, n° 12.

GONZE (Raphaël, [1310], avocat, rue Neuve de l'Université, n° 9.

GOUPIL (Édouard), [57], ✻, conseiller d'État, rue Laffitte, n° 47.

GOUPIL DE PRÉFELN (Anatole), [923], rue Louis-le-Grand, n° 28.

GRAFENRIED-VILLARS (baronne DE), [870], place Vendôme, n° 10; corresp., M. Lemoine, libraire, place Vendôme, n° 26.

GRANDEAU-LACRETELLE, [1353], à Pont-à Mousson (Meurthe); corresp., M. Louis Grandeau, rue Sainte-Placide, n° 29.

GRANDIDIER (Ernest), [1094], ✻, auditeur au Conseil d'État, boulevard Malesherbes, n° 83.

GRANGIER DE LA MARINIÈRE (L.), [798], membre de la Société des Bibliophiles français, rue d'Amsterdam, n° 46.

GRASSET (Ernest), [591], conseiller à la Cour impériale de Dijon (Côte-d'Or); à Paris, chez M. Poiré, square d'Orléans, n° 6; (rue Taitbout, n° 80).

GRENOBLE (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Gariel; corresp., M. Paul Boyer, libraire, rue d'Anjou-Dauphine, n° 12.

GROUALLE, [1232], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Mont-Thabor, n° 8.

Digitized by Google

GUADET, [228], ✱, chef de l'enseignement à l'Institution impériale des Jeunes-Aveugles, boulevard des Invalides, n° 56.

GUERARD (Mme veuve François), [967], à Amiens (Somme), rue Saint-Denis, n° 26; correspondant, Mme la vicomtesse de Saint-Martin, avenue de Villars, n° 5.

GUESSARD (François), [349], ✱, membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, à Paris-Passy, Grande-Rue, n° 87.

GUIBAL, [1150], professeur d'histoire au lycée de Versailles, rue de l'Ouest, n° 64.

GUIGNÉ (DE), ✱, [1225], maître des requêtes au Conseil d'État, rue de Varenne, n° 82.

GUILLAUME (Eugène), [1087], docteur en droit, sous-chef au bureau du contentieux des communes au minist. de l'Intérieur, rue Barbet de Jouy, n° 44.

GUILLAUME-REY, [1319], membre de la Société des antiquaires de France, rue de l'Arcade, n° 29.

GUILLEMIN, [1483], recteur de l'Académie de Nancy.

GUIZOT, [1], G. ✱, membre de l'Institut, rue de l'Oratoire du Roule, n° 10.

HALLAYS-DABOT, [871], ✱, ancien chef d'institution, rue Saint-Jacques, n° 187.

HALPHEN (Eugène), [900], rue du faubourg Saint-Honoré, n° 25.

HAMBOURG (*Bibliothèque de la ville de*), [873], représentée par M. Pétersen; corresp., M. E. Jung-Treuttel, rue de Lille, n° 19.

HAMELIN D'ECTOT (Hilaire), [1060], docteur en droit, à Saint-Vaast-la-Hougue (Manche); corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

HANNOYE (Félix), [943], membre de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord); correspondant à Paris, M. Henri Martin, ~~rue du Mont-Parnasse, n° 36.~~

HANQUEZ (Rodolphe), [990], substitut du procureur impérial à Béthune (Pas-de-Calais).

HART (William-Henry), [897], Folkestone-House, Roupell-Park, Streatham, Surrey, Angleterre; corresp., MM. H. Bossange et fils, quai Voltaire, n° 25.

HAUSSMANN (Mme André), [1207], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 168.

HAUTPOUL (comte D'), [925], place du Palais-Bourbon, n° 7.

HAVRE (*Bibliothèque du*), [1193], représentée par M. Morient; corr., M. Julien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

HÉBERT, [1281], C. ✱, ancien garde des sceaux, place Vendôme, n° 14.

HÉLY-D'OISSEL [1089], ✱, ancien conseiller d'État, rue de Chaillot, n° 70.

HELLOT (Alexandre), [1362], ✱, ancien élève de l'École polytechnique, rue de Boulogne, n° 1.

HELLOT (Jules), [1395], rue de la Chaussée-d'Antin, n° 47.

HENNET DE BERNOVILLE, [1369], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du Bac, 21.

HÉRAULT (Alfred), [1479], à Chatellerault (Vienne).

HÉRICOURT (Achmet, comte D'), [635], à Arras (Pas-de-Calais), rue Rouville; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

HIMLY, [1007], ✱, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue de l'Ouest, n° 64.

HIPPEAU [1309], ✱, professeur à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire du Comité des travaux historiques (section d'histoire), rue Barbet-de-Jouy, n° 19.

HUNOLSTEIN (baron D'), [1456], rue de Varenne, 45.

HUSSON (Armand), [1039], O. ✱, membre de l'Institut, directeur de l'administration générale de l'assistance publique, avenue Victoria, n° 3.

Digitized by Google

IGNOU, [1414], chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 170.

IZAMBERT, [1276], membre du Conseil de préfecture du département de la Savoie; corresp., M. Moranvillé, rotonde de la Villette.

IZARN, [1457], propriétaire à Évreux, à Paris, boulevard Malesherbes, n° 12.

JAKSON (William), [1325], avenue d'Antin, n° 15.

JAMESON [1167], rue Saint-Lazare, n° 108.

JOBEZ (Alphonse), [323], rue de Provence, n° 14.

JOLY DE BAMMEVILLE, [1224], auditeur au Conseil d'État, rue de Clichy, n° 28.

JOUBAIRT, [1433], avocat à la Cour de Rennes; corresp., Mme veuve Renouard, libraire.

JOURDAIN, [834], O. ✻, chef de division au ministère de l'Instruction publique, membre de l'Institut, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 21.

KERDREL (AUDREN DE), [340], rue Beaurepaire, n° 2, à Rennes (Ille-et-Vilaine); à Paris, chez M. de Courcy, rue Richelieu, n° 85.

KERGORLAY (comte HERVÉ DE), [1241], ancien député, rue de Varennes, n° 48.

KERMOYSAN, [1425], rue de l'Abbaye-Saint-Germain, n° 6.

KERSAINT (vicomte DE), [892], rue de la Ville-l'Évêque, n° 26.

KERVYN DE LETTENHOVE (baron), [199], ✻, correspondant de l'Institut, membre de la chambre des députés de Belgique, à Bruges (Belgique).

LABITTE (Ad.), [1329], libraire, quai Malaquais, n° 5.

LABORDE (Léon, marquis DE), [301], C. ✻, membre de l'Institut, directeur général des Archives de l'Empire, rue Paradis du Temple, n° 20.

LABORDE (Joseph, comte DE), [1360], archiviste aux Archives de l'Empire, rue Paradis-du-Temple, n° 20.

LA BORDERIE (Arthur DE), [1198], archiviste-paléographe, à Vitré (Ille-et-Vilaine); corresp., M. Léopold Delisle, rue d'Hauteville, n° 13.

LABOULAYE (Édouard), [445], ✻, avocat, membre de l'Institut, professeur au Collége de France, rue Taitbout, n° 34.

LACABANE (Léon), [64], ✻, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, directeur de l'École impériale des Chartes, avenue des Ternes, n° 81.

LACAVE-LAPLAGNE, [1251], membre du Conseil général du Gers, place Vendôme, n° 8.

LA CAZE (Pèdre, baron), [839], ✻, rue Saint-Dominique Saint-Germain, n° 93.

LA CHAUMELLE (DE), [1330], rue de Tournon, n° 12.

LA CHÈRE (Jules DE), [1326], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, avenue des Champs-Élysées, n° 116.

LA CISTERNE (Mme la princesse DE), [72], rue Saint-Florentin, n° 2; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

LACOMBE-TERNANT (Théodore), [917], banquier, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue Blaise-Pascal.

LACORDAIRE, [981], ancien directeur de la manufacture des Gobelins, rue du 29 juillet, n° 7.

LA COUR (E. DE), [724], C. ✻, ministre plénipotentiaire, ancien conseiller d'État; corresp., de La Cour, rue Jacob, n° 46.

LACUISINE (DE), [1160], O. ✻, président à la Cour impériale de Dijon; corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

Digitized by Google

LAFARGUE (Ch.), [1409], chef de division à la préfecture de Lot-et-Garonne, à Agen; corresp., M. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.

LA FAULOTTE (Ernest DE), [1053], rue Caumartin, n° 60.

LA FERRIÈRE-PERCY (comte DE), [1080], au château de Ronfeugerai près Athis (Orne); à Paris, rue du Helder, n° 8; correspondant, M. Aubry, libraire, rue Dauphine, n° 16.

LA FERRONAYS (Mme la comtesse DE), [1358], membre de la Société des Bibliophiles, Cours-la-Reine, n° 34.

LA FERTÉ-MEUN (marquise DE), [907], rue du Bac, n° 46.

LA GRANGE (Édouard, marquis DE), [331], G. O. ✻, sénateur, membre de l'Institut, rue Barbet de Jouy, n° 29.

LAGUERRE (Léon), [790], docteur en droit, rue de Monceaux, n° 13.

LAHURE (Charles), [279], ✻, rue de Fleurus, n° 9.

L'AIGLE (vicomte de), [1289], auditeur au Conseil d'État, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 19.

LAIR (Jules), [1283], avocat, place de l'Ourcq, boulevard de la Villette, n° 204.

LALANNE (Ludovic), [822], rue de Condé, n° 20.

LALOY (Louis-Henri), [827], ✻, docteur en médecine, rue de Paris, n° 169, à Paris-Belleville.

LAMY (Eugène), [1296], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Duphot, n° 10.

LANGLE (Augustin DE), [742], au château de la Barothière, près Vitré (Ile-et-Vilaine), corresp.; Mme veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

LAPLAGNE-BARRIS, [1342], substitut du procureur général près la Cour impériale de Paris, rue Caumartin, n° 8.

LAPLAGNE-BARRIS (Cyprien), [1488], ✻, ancien officier de marine, à Montesquieu-sur-Losse (Gers).

LARNAC (DE), [1252], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 21.

LA ROCHE FONTENILLES (comte DE), [1436], rue Las-cases, n° 13.

LA ROCHEFOUCAULD (duchesse DE), [843], rue de Varennes, n° 72; corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LAROQUE (Eugène), [1471], libraire, quai Voltaire, n° 9.

LARTIGUE (Alphonse DE), [1408]; corresp., M. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.

LASCOUX (Jean-Baptiste), [130], C. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, n° 88.

LASSUS (Marc, baron DE), [1195], boulevard Malesherbes, n° 57.

LA TOUR DU PIN (marquise DE), [414], rue de la Pépinière, n° 63.

LA TRÉMOILLE (duc DE), [1196], rue de Varenne, n° 69.

LAUNAY (Alphonse DE) [1290], avocat, rue de Boursault, n° 4.

LAURENCEL, [1426], à Fontainebleau; corresp., M. de Watteville, rue de Hanovre, n° 3.

LAURENT-PICHAT, [1356], rue de l'Université, n° 39.

LAVAU (Gaston DE), [1294], au château de Moncé, par Pezou (Loir-et-Cher); corresp., M. de Beaucourt, rue Bellechasse, n° 44.

LA VILLEGILLE (Arthur DE), [239], ✻, secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Seine, n° 12.

Digitized by Google

LEBIGRE-BEAUREPAIRE, [714], notaire à Lille (Nord), rue Nationale; corresp., M. Allouard, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 3.

LEBLANC (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

LEBRUMENT, [637], libraire, à Rouen (Seine-Inférieure); corresp., Mme veuve Jules Renouard, rue de Tournon, n° 6.

LE BRUN, [157], juge de paix à Avise, près Épernay (Marne); corresp., M. Henri Lebrun, rue Monsieur-le-Prince, n° 43.

LEBRUN (Dr), [1420], à Argenteuil; corresp., M. le comte de Vedel, rue de Grammont, n° 19.

LECLERC (Alexandre), [809], O. ✻, ancien négociant, à Paris-Auteuil, rue Molière, n° 22.

LECOINTE, [1163], chef d'institution, rue du Pré-Belleville, n° 42.

LEFORT, [1263], chef de bureau au ministère de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics, rue de Condé, n° 5.

LEGENTIL (Raymond), [1059], conseiller à la Cour impériale de Rouen; correspondant, M. Alfred Blanche, boulevard Malesherbes, n° 75.

LEGROS (Charles), [1445], chef de bureau à la préfecture de la Seine-Inférieure, rue de Louette, n° 15, à Rouen.

LELOUP DE SANCY, [1373], auditeur au Conseil d'État, rue Godot-de-Mauroy, n° 31.

LEMAIRE (P. Aug.), [75], ✻, ancien professeur de rhétorique aux lycées Louis-le-Grand et Bonaparte, rue des Quatre-Fils, n° 16.

LEMARCHANT (Fernand), [1199], avocat, rue Marignan, n° 16.

LE MENNICIER, [1100], propriétaire à Saint-Lô (Manche); corr., M. Rousseau, chez M. Henri, Palais-Royal, galerie d'Orléans, n° 12.

LEMERCIER (Anatole, vicomte), [756], ancien député au Corps législatif, quai d'Orsay, n° 17.

LEMONNIER (Henri), [1388], archiviste-paléographe, rue des Fossés-du-Temple, n° 4.

LENORMANT (François), [1063], sous-bibliothécaire de l'Institut, rue du Dragon, n° 15.

LÉOTARD (S.), [1349], sous-bibliothécaire du musée Favre, rue Bosquet, n° 5, à Montpellier; corresp., Mme J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

LE PAGE, [1271], ✻, colonel, directeur de l'artillerie, au Havre; corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

LE PROUX (Fernand), [1450], élève de l'École des Chartes, boulevard Saint-Germain, n° 80.

LE ROUX DE LINCY, [76], ✻, rue du Bac, passage Sainte-Marie, n° 11 *bis*.

LESCURE (DE), [1119], rue de Rome, n° 40.

LESPINASSE (Ch. DE), [1447], élève de l'École des Chartes, rue de Bourgogne, n° 39; corresp., M. Dumoulin, libraire.

LESTANG (Gustave DE), [911], ✻, ancien officier de marine, rue Taitbout, n° 8.

LE TELLIER DE LA FOSSE, [972], ✻, secrétaire général du Crédit foncier, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

LEVASSEUR (Émile), [1364], ✻, professeur d'histoire au lycée Napoléon, rue Monsieur-le-Prince, n° 26.

LEVESQUE, [752], ancien notaire, maire de Mantes (Seine-et-Oise); correspondant M. de Roissy, rue Bellechasse, n° 64.

Digitized by Google

LEVIEZ, [982], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, sous-gouverneur du Crédit foncier, rue du Luxembourg, n° 21.

LEVY (Michel), [1297], C. ✻, inspecteur général du service de l'armée, au Val-de-Grâce.

LHOPITAL, [1028], ✻, conseiller d'État, rue Louis-le-Grand, n° 18.

LIAIS (Adrien), [1350], juge suppléant à Coutances, rue de Provence, n° 49.

LIMBOURG, [1418], avocat à la Cour impériale de Metz; corresp., Mme veuve Renouard, libraire.

LIZOT (Gustave), [1074], substitut du procureur impérial, à Rouen; correspondant, M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

LOCKART (James-Andrew), [1442], négociant, au Havre; corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LOISY (Albert DE), [1419], à Arc (Côte-d'Or); corresp., M. d'Espard, rue des Capucines, n° 16.

LONGNON, [1347], rue d'Astorg, n° 28.

LONS-LE-SAUNIER (*Bibliothèque de*), [1108], représentée par M. Guillermet; corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

LORIN (Ant.), [886], boulevard Haussmann, n° 120.

LORMIER (Charles), [1340], avocat, rue de Socrate, n° 13, à Rouen.

LOT (Henri-Ernest), [1189], archiviste aux Archives de l'Empire, rue de Saint-Florentin, n° 14.

LOUCHET (Aug.), [1462], substitut du procureur général, à Étampes.

LOUVAIN (*Université de*), [812], représentée par M. Reusens, bibliothécaire; corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

LOUVANCOUR, [894], ancien notaire, à Chartres (Eure-et-Loir); corresp., M. Albert Huet, rue Saint-Roch, n° 25.

LOUVRIER DE LAJOLAIS (A.), [859], quai de Bourbon, n° 19.

LOYSEL, [1040], ✻, doyen du Conseil de préfecture du département de la Seine, rue Pergolèse, n° 48, cité Dupont; n° 7.

LUÇAY (vicomte DE), [1308], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue de Varennes, n° 90.

LUYNES (D'ALBERT, duc DE) [413], membre de l'Institut, rue Saint-Dominique, n° 31.

LUZARCHE (Victor), [675], conservateur honoraire de la Bibliothèque de Tours (Indre-et-Loire); corresp., M. Potier, libraire, quai Malaquais, n° 9.

MACÉ (Antonin), [712], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble (Isère).

MACKENSIE (John-Whiteford), [332], esq., à Édimbourg, 19, Scotland-street; corresp., MM. Pierre Barthès et Cie, libraires, rue de Verneuil, n° 5.

MACON (*Académie de*), [1155], représentée par M. Ch. Pellorce, son secrétaire perpétuel; corresp., à Paris, M. Ch. Colombart, rue de Castiglione, n° 14.

MAGEN (Adolphe), [1397], secrétaire-perpétuel de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Agen, à Agen; corresp., M. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.

MAGIN-MARRENS (Alfred), [390], O. ✻, recteur de l'Académie de Poitiers; corresp., M. Bellaguet, rue Cassette, n° 23.

MAILLÉ (duc DE), [914], rue de Lille, n° 119.

MAILLY (comte DE), [500], rue de l'Université, n° 53; corresp., M. Dosseur, rue Taranne, n° 21.

MAÎTRE (Léon), [1380], archiviste-paléographe, à Laval; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Digitized by Google

MALEVILLE (Léon DE), [492], ✱, à Saint-Maurin, par Grenade (Landes); corresp., M. Caritan, boulevard Magenta, n° 127.

MALLET (Édouard), [1234], boulevard Haussmann, n° 38.

MANCEAUX, [1229], O. ✱, conseiller d'État, boulevard Malesherbes, n° 9.

MANTES (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. le maire de Mantes; corresp., M. Dumoulin, libraire.

MARCEL (Eugène), [1209], notaire au Havre; corresp., Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MARCEL (Léopold), [964], ✱, notaire honoraire à Louviers (Eure); corresp., M. Jullien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

MARCÈRE (Émile DE), [1434], vice-président du tribunal de l'arrondissement d'Avesnes; corresp., Mme veuve Renouard.

MARCHEGAY (Paul), [448], aux Roches-Baritaud, par Chantonnay (Vendée); corresp., M. Porquet, libraire, quai Voltaire.

MARCILLY (Charles), [1472], à Bar-sur-Aube.

MARCOU, [1139], docteur ès lettres, professeur au collége Stanislas, rue Ste-Catherine-d'Enfer, n° 4.

MARGUERIE, [937], ✱, chef du contentieux des communes, au ministère de l'Intérieur, rue de Lille, n° 37.

MARGUERIN, [1042], ✱, directeur de l'École municipale Turgot, rue du Vert-bois, n° 17.

MARIN-DARBEL, [265], rue Blanche, n° 40.

MARINE (*Bibliothèque centrale de la*), [1102], représentée par M. Avalle, bibliothécaire du ministère de la marine, rue Royale, n° 2; corresp., M. Dumaine, libraire, rue Dauphine, n° 30.

MARION (Jules), [456], ✱, place de la Madeleine, n° 17.

MARMIER (G.), [1312], rue de l'Odéon, n° 12.

MARSY (Arthur DE), [1378], archiviste-paléographe, conservateur du Musée de Compiègne; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

MARTIN (Henri), [457], ~~rue du Mont-Parnasse, n° 36.~~

MARTROY (vicomte DE), [1023], O. ✱, conseiller d'État, quai Voltaire, n° 25.

MARTY-LAVEAUX (Charles), [780], licencié ès lettres, ancien élève de l'École des Chartes, rue des Bordeaux, n° 19, à Charenton-le-Pont (Seine).

MAS-LATRIE (Louis DE), [289], ✱, chef de section aux Archives de l'Empire, quai Voltaire, n° 3.

MASQUELIER fils (Émile), [1210], au Havre; correspondant, Mme Renouard.

MASSÉNA D'ESSLING (André), [1286], rue Saint-Florentin, n° 7.

MASSÉNA DE RIVOLI (Victorin), [1131], sous-lieutenant aux chasseurs de la garde impériale, rue Saint-Florentin, n° 7.

MASSON (Gustave), [1343], professeur de littérature française au collége de Harrow-on-the-Hill (Angleterre); corresp., M. Hachette, boulevard Saint-Germain, n° 77.

MATHIEU BODET, [1137], ✱, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Sèze, n° 4.

MAURENQ, [988], ✱, ancien agent de change, rue de Tivoli, n° 9.

MAVIDAL, [1174], sous-bibliothécaire du Corps législatif, rue de l'Université, n°s 126 et 128.

Digitized by Google

MAZARINE (*Bibliothèque*), [33], représentée par M. de Sacy, membre de l'Académie française, quai Conti, nos 21 et 22.

MÉLICOCQ (DE LAFONS, baron DE), [553], à Raismes (Nord); corr., M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

MÉLIOT (Jules), [903], professeur au lycée Louis-le-Grand, rue de l'Ouest, n° 86.

MERILHOU (Francis), [833]; corresp., M. Cotillon, libraire, rue Soufflot, n° 24.

MÉRIMÉE (Prosper), [162], C. ✻, sénateur, membre de l'Institut, rue de Lille, n° 52.

MERLEMONT (comte DE), [649], au château de Merlemont, par Beauvais (Oise); à Paris, rue de Verneuil, n° 47.

MESLAY, [1192], juge d'instruction, au Havre (Seine-Inférieure); correspond.. M. Ant. Blanche, rue Laval, cité Malesherbes, n° 12.

MÉTIVIER (Dr), [1334], rue de la Mare, 15, à Paris-Belleville.

MEURINNE (Gustave), [1101], ancien auditeur au Conseil d'État, rue Saint-Dominique, n° 25.

MÉVIL (Charles-Sainte-Marie-Henri), [651], conservateur des archives du département de Seine-et-Oise, place Hoche, n° 6, à Versailles.

MEYER (Paul), [1446], rue Saint-Séverin, n° 17.

MIGNET, [16], C. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Notre-Dame de Lorette, n° 18.

MILLOT (Albert), [1440], avenue des Champs-Élysées, n° 117.

MIREPOIX (Mme de MONTMORENCY-LAVAL, duchesse douairière DE), [813], rue de Varennes, n° 17.

MOIGNON (Alix-Jérôme), [821], ✻, procureur impérial près le tribunal de de la Seine, rue des Pyramides, n° 3.

MOINERY, [708], ✻, ancien président du tribunal de commerce, cloître Saint-Merry, n° 18.

MONDÉSIR (Amédée DE), [1211], directeur de la compagnie des eaux au Havre; corresp., M. Duplès-Agier, rue Saint-Dominique, n° 28.

MONIN-JAPY, [1221], O. ✻, membre du Conseil municipal de Paris, rue du Château-d'Eau, n° 11.

MONTAIGLON (Anatole DE), [1478], secrétaire de l'École des chartes.

MONTALEMBERT (Charles, comte DE), [129], membre de l'Académie française, rue du Bac, n° 40.

MONTALIVET (comte DE), [1204], G. ✻, membre de l'Institut, à Montalivet-Lagrange, par Sancerre (Cher); corresp., M. Durand jeune, rue Louis-le-Grand, n° 11.

MONTBRISON (Georges DE), [1439], boulevard Haussmann, n° 71.

MONTFERRAND (Mme DE), [1184], rue Chauchat, n° 9; corresp., M. Durand jeune, libraire.

MONTRICHAUD (vicomte DE), [1466], au château de Chassaigne, par Magny-Cours (Nièvre).

MORANVILLÉ, [1047], directeur des magasins et entrepôts de Paris, rotonde de la Villette.

MORIN (Ernest), [1328], professeur d'histoire à l'École municipale de Turgot et à l'École impériale du commerce.

MORNAY SOULT DE DALMATIE (comte DE), [1267], rue de l'Université, n° 69.

MOULINS (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. le maire de Moulins.

Digitized by Google

MOURIER (Athanase), [1400], ✻, chef de division au ministère de l'Instruction publique, passage Sainte-Marie (rue du Bac), n° 2 bis.

MUTEAU (Charles), [906], conseiller à la Cour impériale, à Dijon (Côte-d'Or); corresp., M. V. Collin, sous-chef au ministère des Finances, rue Mondovi, n° 7.

NADAILLAC (marquis DE), [864], rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 12.

NADAUD, [360], O. ✻, premier président honoraire de la Cour impériale de Grenoble, à Charvieux, par Pont-de-Cherui (Isère); corresp., M. Nadaud, à Paris, rue de Verneuil, n° 40.

NANCY (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Soyer-Willemet; corresp., M. Émile Mellier, libraire, rue Pavée Saint-André-des-Arts, n° 17.

NARJOT, [1444], O. ✻, ancien préfet, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 102.

NAUDET, [486], C. ✻, membre de l'Institut, rue de Rivoli, n° 184.

NETTANCOURT-VAUBECOURT (vicomte René DE), [1406], ✻, rue de Beaune, n° 1.

NEUFLIZE (baron DE), [1152], rue de Ménars, n° 5.

NEUVILLE (Louis DE), [913], à Livarot (Calvados); corresp., à Paris, M. de Beaucourt, rue Bellechasse, n° 44.

NICARD (Pol), [288], rue de Sèvres, n° 38.

NIGON DE BERTY, [150], ✻, chef de division honoraire au ministère de l'Instruction publique, rue Mazarine, n° 19.

NISARD (Désiré), [459], C. ✻, membre de l'Académie française, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, n° 45.

NOAILLES (Paul, duc DE), [343], membre de l'Académie française, rue de Lille, n° 66.

NOULENS, [1415], rédacteur en chef de la *Revue d'Aquitaine;* corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

NUGENT (vicomte DE), [371], rue du Regard, n° 5.

OBERKAMPF, [1398], à Agen; corresp., M. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.

ODIOT (Ernest), [1178], rue de Suresne, n° 21.

OGER (F.), [1412], professeur d'histoire au collége Sainte-Barbe, rue de Fleurus, n° 21.

OGIER DE BAULNY (Gaston), [1004], rue Casimir-Périer, n° 2.

OHNET (Léon), [1016], architecte, avenue Trudaine, n° 4; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

OXFORD (comte D'), [1417], Manning Ton-hael, Norfolk; corresp., M. Buchmeyer, hôtel Bristol, place Vendôme.

OUDOT, [1036], ✻, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, rue du Cherche-Midi, n° 40.

PAILLET (Eugène), [928], juge suppléant au tribunal de première instance de Paris, rue Moncey, n° 20.

PANNIER (Léopold), [1486], élève de l'École des chartes, rue de Rivoli, n° 55.

PARAVEY (Charles), [588], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue des Petites-Écuries, n° 44.

PARENT DE ROSAN (Charles-Félix), [815], à Paris-Auteuil, route de Versailles, n° 20, villa de la Réunion, n° 3.

PARIS (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Hippolyte Rolle, à l'Hôtel de ville, rue Lobau; corresp., M. Lemoine, libraire, place Vendôme, n° 26.

Digitized by Google

PASCAL (Alfred), [1134], chef de bureau au Crédit foncier, rue Paradis-Poissonnière, n° 9.

PASCALIS [1026], ✱, conseiller d'État, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 49.

PASQUIER (Louis), [915], conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Jacob, n° 48.

PASSY (Antoine), [238], O. ✱, ancien sous-secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur, membre de l'Institut, rue Pigale, n° 69.

PATIN (Henri), [533], O. ✱, membre de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris, rue Cassette, n° 15.

PAULIN (le colonel Charles), [955], C. ✱, rue Victor Dumay, n° 17, à Dijon (Côte-d'Or); corresp., MM. Schulz et Thuillier, rue de Seine, n° 12.

PAULMIER (Charles), [483], ✱, avocat à la Cour impériale, vice-président du Conseil général du Calvados, député au Corps législatif, boulevard Poissonnière, n° 25.

PAYNE (Bertrand), [1423], 5, the grange Brompton, S. O. Londres.

PÉCOUL (Auguste), [1217], au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise); corresp., M. Dumoulin, quai des Augustins, n° 13.

PELAY (Eug.) [1453], rue de Crosne, n° 74, à Rouen; corresp., M. Audley, rue Madame, n° 40.

PELLETIER (Jules), [1117], C. ✱, président de chambre à la Cour des Comptes, membre de l'Académie des beaux-arts, avenue Gabrielle, n° 46.

PELLOT (Charles), [1441], à Sainte-Adresse (Havre); corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

PEPIN LE HALLEUR (Émile), [787], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières de Paris, rue Greffulhe, n° 5.

PEREIRE (Émile), [1082], O. ✱, député au Corps législatif, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 35.

PERRET, [1094], ✱, auditeur au Conseil d'État, rue Barbet-de-Jouy, n° 28.

PERROCHEL (vicomte Fernand DE), [1460], rue Bellechasse, n° 58.

PERROT DE CHAZELLE (vicomte), [643], à Maisonneuve (Côte-d'Or); à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 18.

PERROT D'ESTIVAREILLES, [772], ancien inspecteur général des lignes télégraphiques, rue de Bourgogne, n° 50.

PERTHUIS (Mme la marquise DE), née DE SORAN, [1335], au château de Soran (Haute-Marne); corresp., M. A. Vaton, libraire, rue du Bac, n° 50.

PETAU DE MAULETTE, [1351], rue Basse, n° 41, à Passy.

PETIT (Edmond), [1172], rue Jean-Goujon, n° 14.

PICARD (Alexandre), [924], rue Sainte-Anne, n° 18.

PICHON (Étienne), [1467], quai d'Anjou, n° 17.

PICOT (Georges), [1435], juge suppléant au tribunal de la Seine, rue Pigalle, n° 54.

PILLET-WILL (comte), [1151], rue Moncey, n° 14.

PISANÇON (Claude-Henri DE LA CROIX DE CHEVRIÈRE, marquis DE), [566], au château de Pisançon, par Bourg de Péage (Drôme); à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 48.

PISTOYE (DE), [1046], ✱, chef de division au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, rue Oudinot, n° 22.

PODENAS (Louis, comte DE), [946], rue de la Baume, n° 31.

POINSIER (Edmond), [1424], avocat, à Neufchatel-en-Bray; corresp., M. Aug. Durand, rue Cujas, n° 7.

Digitized by Google

Poisson (baron Charles), [1359], avenue Malakoff, n° 59.

Pons-Rennepont (comte de), [981], ✻, ancien auditeur au Conseil d'État, rue de Tournon, n° 6.

Portal (Frédéric de), [284], ✻, impasse du Coq (rue Saint-Lazare), n° 3.

Portalis (Roger), [1459], rue Lavoisier, n° 12.

Possoz, [1268], ✻, ancien maire de Passy, membre du Conseil général du département de la Seine, chaussée de la Muette, n° 8.

Pradel (C.), [1355], membre de la Société française d'archéologie, à Puy-Laurens (Tarn); corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Pron, [1230], C. ✻, préfet du Bas-Rhin, rue du faubourg Saint-Honoré, n° 52; correspond. M. Lahure, rue de Fleurus, n° 9.

Puymaigre (Théodore, comte de), [587], au château d'Inglanges, par Metzerwisse (Moselle); corresp., M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

Quesney (Édouard), [1143], ancien négociant, au Havre, rue de Tourneville, n° 93; correspondant, Mme Renouard, rue de Tournon, n° 6.

Ricberat (Jules), [443], ✻, professeur à l'École des Chartes, rue Voltaire, n° 9.

Quiquerez (Éd.), [1413], rue Nicolas-Flamel, n° 3.

Quiquerez (Auguste), [1493], ingénieur des mines, membre de la Société des antiquaires de France, à Bellerive, près de Delemont, canton de Berne; corresp. M. Ed. Quiquerez, rue Nicolas-Flamel, n° 3.

Raineville (comte de) [1083], rue de l'Université, n° 114.

Rainguet (l'abbé), [1194], vicaire général du diocèse de la Rochelle, directeur du séminaire de Montlieu (Charente-Inférieure); corresp., MM. Périsse frères, libraires, rue Saint-Sulpice, n° 38.

Rapetti, [918], O. ✻, rue de Rivoli, n° 194.

Rasilly (comte de), [1161], rue Saint-Dominique, n° 73.

Rathery (Edme-Jacques-Benoît), [546], ✻, conservateur sous-directeur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque impériale, rue Jacob, n° 30.

Rattier (Léon,) [1274], au château de Jand'heurs (Meuse); corresp., M. Capé, rue Dauphine, n° 16.

Ravenel, [124], ✻, conservateur sous-directeur de la Bibliothèque impériale, au département des imprimés, cartes et collections géographiques, rue Crussol, n° 5.

Raymond (Marie, comtesse de), [1396], à Agen; corresp., M. Charles Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.

Raymond (Paul), [1382], archiviste du département des Basses-Pyrénées, à Bizanos près Pau; corresp., M. Raymond, boulevard de Strasbourg, n° 68.

Read (Charles), [877], chef de la section des travaux historiques, archives et bibliothèque de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, n° 2.

Réal (Gustave), [1008], ✻, ancien préfet, secrétaire général de l'Administration centrale du chemin de fer de Lyon, rue Neuve-des-Mathurins, n° 44.

Réalier-Dumas, [986], auditeur au Conseil d'État en service extraordinaire, sous-préfet de l'arrondissement de Montbéliard (Doubs); corresp., M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

Recours (Gaetan), [1487], notaire à Agen; corresp., M. Gustave Pittet rue Saint-Jacques, n° 67.

Reeve (Henri), [1367], esq., secrétaire du Conseil privé de la reine Victoria,

Digitized by Google

rédacteur principal de l'*Édimburgh Review*, n° 62, Rutland-Gate, Hyde Park, à Londres; corresp., M. Xavier Raymond, rue de Bellechasse, n° 44.

Reiset (comte de), [655], O. ✻, ministre de France à Hanovre, rue de la Baume, n° 3.

Renard (B.), [424], général-major au corps d'état-major de l'armée belge, aide de camp du roi des Belges, à Bruxelles; corresp., Mme Vᵉ Gohin, boulevard du Temple, n° 18.

Rendu (Athanase, baron), [1293], boulevard Malesherbes, n° 73.

Rennes (*Bibliothèque de l'Académie de*), [1346], représentée par M. Rondil d'Ajoux; corresp., M. Bellaguet, rue Cassette, n° 23.

Reverchon [1027], ✻, ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Poitiers, n° 9.

Riant (comte Paul), [1492], rue de Sienne, n° 2.

Richemont (comte de), [965], rue du Regard, n° 7.

Riché, [1323], O. ✻, conseiller d'État, rue de Rivoli, n° 214.

Riocour (comte de), [1403], membre du Conseil général de la Meurthe, au château d'Aulnay-sur-Seille; corresp., M. O. de Watteville, rue de Hanovre, n° 3.

Ris (comte Clément de), [1348], rue Saint-Dominique, n° 101.

Ristelhuber (Paul), [1451], quai Saint-Nicolas, n° 3, à Strasbourg.

Robert (Charles), [1091], O. ✻, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, rue Barbet-de-Jouy, n° 42.

Rogniat (Abel), [1448], auditeur au Conseil d'État, rue Castellanne, n° 8.

Roissy (Alfred de), [168], ✻, rue de Bellechasse, n° 64.

Rollin (*Collége*), [758], représenté par M. Dugué; correspondant, M. Salmon, libraire, rue Cujas, n° 16.

Rothschild (James, baron de), [949], G. O. ✻, consul général d'Autriche, rue Laffitte, n° 19; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

Rothschild (Edmond, baron de), [1183], rue Taitbout, n° 40; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

Rothschild (James-Nathaniel, baron de), [1002], rue Taitbout, n° 40; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

Rothschild (Gustave, baron de), [1213], rue Laffitte, n° 23; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

Rothschild (Alphonse, baron de), [1214], rue Saint-Georges, n° 15; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

Rougeot, [1264], sous-chef de bureau au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, rue Pigale, n° 37.

Roujoux (baron de), [1024], C. ✻, conseiller d'État, rue d'Amsterdam, n° 82.

Roussel (Jules), [590], rue du Faubourg-Poissonnière, n° 52.

Roussigné, [1033], auditeur au Conseil d'État, rue Taitbout, n° 11.

Royer (de), [1052], G. O. ✻, sénateur, premier président de la Cour des comptes, rue de Vaugirard, n° 56.

Ruble (Alphonse de), [1190], rue Saint-Lazare, n° 66.

Saige (Gustave), [1344], archiviste aux Archives de l'Empire, rue de La Harpe, n° 36.

Saint-Aignan (comte de), [999], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue de Lille, n° 63.

Saint-Alery (Armand de), [1242], rue Caumartin, n° 17.

Digitized by Google

SAINT-PRIEST (George, comte DE), [841], rue de l'Université, n° 1.

SAINT-SEINE (marquis DE), [905], à Dijon (Côte-d'Or); corresp., à Paris, M. Douniol, libraire, rue de Tournon, n° 29.

SAINTE-FOY (DE), [1032], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de l'Université, n° 47.

SAIVER (l'abbé Frédéric), [1429], chanoine, premier aumônier du lycée d'Angoulême, à Angoulême; corresp., M. Desmichelis, libraire, rue Saint-André-des-Arts, n° 33.

SALEL DE CHASTANET, [1062], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Provence, n° 74.

SALIN, [1392], avoué à la cour impériale de Colmar, à Colmar.

SANNÉ (Albert), [1370], place Vendôme, n° 22.

SAPEY (Mme veuve), [1157], rue Caumartin, n° 60.

SARCUS (vicomte Félix DE), [1137], ancien capitaine de dragons, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

SAURET (l'abbé A.), [1201], chanoine honoraire, curé de Remollon (H.-Alpes).

SAVOYE, [1223], ✻, auditeur au Conseil d'État, avenue Matignon, n° 11.

SAY (Léon), [1075], rue Boursault, n° 11.

— SCHEFER (Charles), [1405], C. ✻, premier secrétaire interprète de l'Empereur pour les langues orientales, professeur de persan à l'École impériale des langues orientales vivantes, boulevard Ingres, n° 6, à Paris-Passy.

— SCHELER (S.), [543], bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles; corresp., Mme Ve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

SCHICKLER (Fernand), [1236], place Vendôme, n° 17.

SCHWEITZER (baron DE), [896], ministre plénipotentiaire de Bade, rue Blanche, n° 62.

SÉCHEHAYE (Charles), [1244], docteur en droit, ancien conseiller de préfecture, rue de Fleurus, n° 5.

SELLIER [1316], administrateur du sous-comptoir des entrepreneurs, rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 41.

— SEMICHON (Ernest), [426], avocat, à Rouen, boulevard Beauvoisine, n° 31; corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

— SÉNARD, [1058], avocat, ancien président de l'Assemblée constituante, ancien ministre de l'Intérieur, rue des Moulins, n° 15.

SÉNAT (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Étienne Gallois; corresp. M. Benjamin Duprat, rue de Fontanes, n° 7.

SERVEUX [1389], C. ✻, conseiller-maître à la Cour des comptes, rue du Mont-Thabor, n° 32.

SERVOIS (Gustave), [1136], archiviste-paléographe, avenue des Champs-Élysées, n° 42.

— SIMONNET (Jules), [898], substitut du procureur impérial, à Dijon (Côte-d'Or); corresp., Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

SINGER (Alexandre), [978], ancien agent de change, quai Malaquais, n° 17.

— SOHIER, [657], à Mantes (Seine-et-Oise); correspondant, M. Alfred de Roissy, rue de Bellechasse, n° 64.

— SOREL (Alexandre), [942], avocat à la Cour impériale, rue des Grands-Augustins, n° 19.

SOUCHÈRE fils, [1476], profess. à Aubenas; corresp., Mme Renouard, libraire.

— OULTRAIT (comte George DE), [525], ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lyon; corresp., M. Jullien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

Digitized by Google

Souquet, [1337], à Étaples; correspondant, M. Ed. Dupont.

Steenakers (Frédéric), [1477], au château d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne).

Taillandier (A. H.), [99], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, n° 8.

Talabot (Paulin), [1146], ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des chemins de fer de Lyon à la Méditerranée, rue de Rivoli, n° 210.

Talhouet-Roy (marquis de), [1220], ✻, député au Corps législatif, faubourg Saint-Honoré, n° 137.

Tamizey de Larroque (P.), [1345], à Gontaut, par Marmande (Lot-et-Garonne); corresp., M. G. Pittet, rue Saint-Jacques, n° 67.

Tandeau de Marsac, [1176], notaire, place Dauphine, n° 23.

Tarbé des Sablons, [984], ✻, préfet de l'Yonne, à Auxerre ; correspond., M. de La Boulinière, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 99.

Tardif, [225], ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue de Bourgogne, n° 19.

Tassin, [1285], ✻, directeur de l'administration de l'Octroi, rue Saint-Georges, n° 39.

Ternaux (Mortimer), [1261], O. ✻, ancien député, membre de l'Institut, rue de la Pépinière, n° 61.

Terrebasse (Alfred de), [119], ancien député, au Péage de Roussillon (Isère); corresp., M. Techener, libraire, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

Teulet (Auguste), [354], avocat à la Cour impériale de Paris, rue de Tournon, n° 27.

Thiers (A.), [2], G. O. ✻, membre de l'Institut, député au Corps législatif, rue Notre-Dame de Lorette, n° 27.

Thieury (Jules), [1012], rue de Fontenelle, n° 19, à Rouen; corresp., M. A. Claudin, libraire, rue Guénégaud, n° 3.

Thirion, [652], notaire, à Thionville (Moselle); corresp., M. Thirion, rue des Moulins, n° 32.

Thouvenin, [350], ✻, rue Crussol, n° 5.

Touchebeuf [1454], avocat, à Brioude (Haute-Loire), corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Toulmon (Eugène de), [776], rue des Saints-Pères, n° 7 *bis*.

Tourtoulon (Charles de), [1452], à Montpellier; corresp., Mme Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Travers, [1055], professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres de cette ville, rue des Chanoines, n° 10; corresp., à Paris, M. Dezobry, rue des Écoles, n° 78.

Treilhard (le comte Achille), [1481], conseiller d'État, rue Louis-le-Grand, n° 18.

Treyne de Saint-Sauveur (vicomte du), [1473], ~~à Bourg-en-Bresse~~. à Perigueux

Tribert (Germain), [1049], membre du Conseil général de la Vienne, rue Matignon, n° 14.

Tripier (général), [966], C. ✻, membre du Comité des fortifications, rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 42.

Trubestkoy (prince), [1077], rue de Clichy, n° 49.

Tuetey (Alexandre), [1301], archiviste-paléographe, rue des Moines, n° 5.

Turgan, [1118], ✻, boulevard d'Auteuil, n° 1, Parc des Princes, à Boulogne (Seine).

Tuvache (Aristide), [352], avocat, à Beuzeville (Eure); corresp., M. Foulon, rue Madame, n° 46.

Digitized by Google

UNIVERSITÉ DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), [767], représentée par M. L. Renier, conservateur de la bibliothèque, membre de l'Institut ; corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue Cujas, n° 7.

— UZÈS (duc D'), [1416], ✻, rue de la Chaise, n° 7.

— VALENÇAY (duchesse DE), [855], rue d'Astorg, n° 6.

VALLÉE (Oscar DE), [947], ✻, premier avocat général à la Cour impérialede Paris, membre du Conseil général des Deux-Sèvres, rue de la Pépinière, n° 73.

— VALLENTIN (Ludovic-Édouard), [811], juge d'instruction à Montélimart (Drôme) ; correspondant, Mme veuve Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

— VALLET (DE VIRIVILLE), [620], ✻, professeur adjoint à l'École de Chartes, boulevard Beaumarchais, n° 96.

VANDERMARQ, [828], O. ✻, rue de Lille, n° 76.

VANEY (A. E.), [775], avocat, rue du Luxembourg, n° 47 ; corresp., M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

— VARIN, [1038], C. ✻, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, rue des Bourdonnais, n° 20.

VATIMESNIL (Albert DE), [1254], attaché au ministère des Affaires étrangères, rue Caumartin, n° 9.

VATRY (Alphée DE), [480], ✻, ancien député, rue Notre-Dame de Lorette, n° 20.

VAUCELLES (BOULARD DE), [860], rue de Lille, n° 55.

VAUFRELAND (Ludovic, vicomte DE), [434], ✻, rue Marignan, n° 16.

VEDEL (comte DE), [1402], ✻, chef de division au ministère de l'Intérieur, rue de Grammont, n° 19.

VELLAUD (Alfred), [1006], avocat à la Cour impériale, rue Friant, n° 34.

VENDEUVRE (Gabriel DE), [452], rue Ponthièvre, n° 4.

VESSILLIER (Léonce), [1287], ancien attaché d'ambassade, rue des Feuillantines, n° 57.

VIAN (Louis), [1431], référendaire au sceau de France, rue de Bucl, n° 10.

VIBRAYE (Paul, marquis DE), [471], correspondant de l'Institut, à Cheverny (Loir-et-Cher); corresp., M. Cherrier, avocat, rue du Cherche-Midi, n° 11.

VIEL-CASTEL (baron Louis DE), [656], C. ✻, sous-directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, rue de Bourgogne, n° 19.

VILLARD (Henri), [1202], avocat à Langres, (Haute-Marne) ; corresp., M. Verconsin, rue Bonaparte, n° 17.

— VILLEMAIN (Abel-François), [518], G. O. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, qual de Conti, n° 21.

— VITET (Ludovic), [20], O. ✻, membre de l'Institut, rue Barbet-de-Jouy, n° 9.

VOL DE CONANTRAY (Marie-Louis), [684], président du tribunal de commerce de Compiègne (Oise).

WALCKENAER (Charles), [987], sous-préfet à Lisieux, rue St-Georges, n° 49.

WATTEVILLE (Oscar DE), [830], chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, rue de Hanovre, n° 3.

WILHELM, [1393], avoué à la cour impériale de Colmar, à Colmar.

WITTE (Jean, baron DE), [461], ✻, associé étranger de l'Institut, rue Fortin, n° 5.

— ZELLER, ✻, [1411], maître de conférences à l'École normale supérieure, rue Cassette, n° 32.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUES

De la Couronne : *Compiègne, Fontainebleau, le Louvre, Saint-Cloud, Versailles* [M. Barbier, nos 595-599].
Aix (de la ville d') [M. Rouard, n° 687].
Archives de l'Empire (des) [M. le marquis de Laborde, n° 1147]
Avocats (de l'ordre des), à Paris [M. B. Hauréau, n° 720].
Bayonne (de la ville de) [M. Didron, n° 140].
Besançon (de la ville de) [M. Allouard, n° [1371].
Bourges (de la Cours impériale de) 1484].
Caen (de la ville de) [M. le maire de Caen, n° 1015].
Chaptal (du collége) [M. Monjean, n° 1042].
Conseil d'État (du) [M. Théobald Fix, n° 934].
Dieppe (de la ville de) [M. Morin, n° 1054].
Dijon (de la ville de) [M. Guignard, n° 1279].
Épernay (de la ville d') [M. Delaitre, n° 1474].
Falaise (de la ville de) [M. Choisy, n° 1069].
Grenoble (de la ville de) [M. Gariel, n° 948].
Havre (de la ville du) [M. Morlent, n° 1193].
Impériale, rue Richelieu.
Lons-le-Saunier (de la ville de) [M. Guillermet, n° 1108].
Mantes (de la ville de) [M. Dumoulin, n° 1295].
Mazarine [M. Silvestre de Sacy, n° 33].
Ministère de la Marine (centrale du) [M. Avalle, 1102].
Moulins (de la ville de) [M. le maire de Moulins, n° 1365].
Nancy (de la ville de) [M. Soyer-Willemet, n° 850].
Paris (de la ville de) [M. Rolle, n° 135].
Rennes (de l'académie de) [M. Rondil d'Ajoux, n° 1346].
Rollin (du collége) [M. Dugué, n° 758].
Sénat (du) [M. Étienne Gallois, n° 956].
Université de France (de l') [M. L. Renier, n° 767].

BIBLIOTHÈQUES ÉTRANGÈRES

Belges (du roi des) [M. Scheler, n° 543].
Hambourg (de la ville de) [M. Petersen, n° 873].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie d'Arras.
Académie de Macon.
Académie des Sciences de Caen.
Académie des Sciences de Dijon.
Académie de Reims.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen
Athénée de Beauvaisis, à Beauvais.

Digitized by Google

Commission d'Archéologie de la Côte-d'Or, à Dijon.
Commission historique du département du Nord, à Lille.
Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
Société académique du Puy.
Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de Touraine, à Tours.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société d'émulation de la Vendée.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société dunkerquoise, à Dunkerque.
Société impériale des Antiquaires de France, à Paris.
Société industrielle d'Angers.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie des Sciences de Bavière, à Munich.
Académie royale d'Histoire de Madrid.
Académie royale des Sciences de Belgique, à Bruxelles.
Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Commission historique du Piémont, à Turin.
Institut historique de Rio-Janeiro, Brésil.
Société centrale historique de Suisse, à Bâle.
Société de géographie et de statistique du Mexique.
Société de l'Histoire de Belgique.
Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société historique de Bamberg.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique de Pensylvanie, à Philadelphie.
Société historique et littéraire de Tournay.
Université de Kiel.

Digitized by Google

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

MM.

BOEHMER (J. F.), conservateur des Archives, à Francfort-sur-le-Mein.
GACHARD, directeur général des Archives de Belgique.
PERTZ, conservateur de la Bibliothèque royale, à Berlin.
RAUMER (DE), professeur à l'Université de Berlin.

MEMBRES ADMIS EN MARS 1867.

MM. Louis LACAZE, [1494], à Paris. — N. BAROZZI, [1495], à Venise. — HIVER DE BEAUVOIR, [1496], à Bourges. — Aug. PROST, [1497], à Metz. — P. LECOINTRE [1498], à Paris. — BIDOIRE [1499], à Paris. — Alb. ARNAL [1500], à Paris.

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1867.

MM. BOULATIGNIER.
GUADET.
LABORDE (DE).
LA VILLEGILLE (DE).
MARTIN (Henri).
PASSY.
RAVENEL.
READ.
ROISSY (DE).
. . . . . .

1868.

MM. BEAUCOURT (DE).
BELLAGUET.
BORDIER.
BOUIS (DE).
DELISLE.
FEZENSAC (DE,.
GUESSARD.
LA TRÉMOILLE (DE).
LUYNES (DE).
MONTALEMBERT (DE).

1869.

MM. DESNOYERS.
DUPONT.
LACABANE.
LASCOUX.
MARION.
MAS-LATRIE (DE).
MIGNET.
THIERS.
VALLET DE VIRIVILLE.
. . . . .

1870.

MM. BOUVIER.
FLOQUET.
GUIZOT.
LALANNE (Lud.)
NAUDET.
QUICHERAT.
SERVOIS.
TAILLANDIER.
VITET.
. . . . .

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN 1866.

Président honoraire. MM.....
Président..... GUIZOT.
Vice-Présidents .... BELLAGUET, LASCOUX.
Secrétaire..... Jules DESNOYERS.
Secrétaire Adjoint... Gustave SERVOIS.
Archiviste-Trésorier. } Edmond DUPONT.
Bibliothécaire..... }
Censeurs..... LALOY, A. DE BARTHELEMY.

Digitized by Google

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.	MM.
L. DELISLE, *président.*	MARION.
H. BORDIER.	J. QUICHERAT.
LASCOUX.	RAVENEL.

COMITÉ DES FONDS.

MM.	MM.
DE LA VILLEGILLE, *président.*	DE BOUIS.
BELLAGUET.	BOUVIER.
BOULATIGNIER.	

Agent de la Société : M. Fr. MARTIN, rue Paradis-du-Temple, n° 20, aux Archives de l'Empire.

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1867.

8 Janvier.	4 Juin.
5 Février.	2 Juillet.
12 Mars.	6 Août.
2, 30 Avril.	5 Novembre.
7 Mai.	3 Décembre.

Le Conseil d'administration de la Société se réunit aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie, le premier mardi de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister.

La séance extraordinaire du 30 avril est destinée à fixer l'ordre du jour pour l'Assemblée générale.

La séance du 7 mai est celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tient dans la salle de l'École des Chartes, aux Archives de l'Empire, rue Paradis-du-Temple, n° 16.

Digitized by Google

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA FONDATION EN 1834,

A PARIS, CHEZ Mme Ve RENOUARD, LIBRAIRE, RUE DE TOURNON, N° 6.

Les lettres affranchies peuvent être adressées à l'archiviste-trésorier ou à l'agent de la Société, rue Paradis-du-Temple, n° 20.

N. B. La Société a fait tirer de chacun de ses ouvrages *cinq* exemplaires sur papier vélin, dont le prix est de 12 fr. le volume.

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1863, in-18, chaque vol. 3 fr. Les années 1845, 1846, 1847, 1853, 1861 et 1862 sont épuisées.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, Revue de l'histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8..... 18 fr.

— *Idem*, in-8, années 1836 à 1862, *chaque année*..... 3 fr.

Il manque plusieurs années.

TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN, 1834-1856, in-8..... 3 fr.

ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1863 à 1866, *chaque année*..... 9 fr.

L'YSTOIRE DE LI NORMANT, et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine, publiées par M. CHAMPOLLION-FIGEAC; 1835, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES FRANCS, par Grégoire de Tours; avec des notes, par MM. GUADET et TARANNE, 1836 à 1838, *texte et traduction;* 4 vol. in-8 (*épuisé*)..... 36 fr.

Le même, *texte latin seul;* 2 vol. gr. in-8..... 18 fr.

Le même, *traduction française;* 2 vol. gr. in-8 (*épuisés*)..... 18 fr.

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN A LA REINE, à la princesse Palatine, etc., écrites en 1650 et 1651, publiées par M. RAVENEL; 1 vol. in-8 (*épuisé*). —

MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN, publiés par Mlle DUPONT; 1837, 1 vol. in-8. 9 fr.

LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE, par Villehardouin; publiée par M. PAULIN PARIS; 1838. 1 vol. grand in-8..... 9 fr.

ORDERICI VITALIS HISTORIA ECCLESIASTICA, publiée par M. Aug. LE PREVOST; 5 vol.; 1838-1855, in-8..... 45 fr.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN ET DE SA FILLE MARGUERITE, publiée par M. LE GLAY, 1839; 2 vol. grand in-8..... 18 fr.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée par M. Francisque MICHEL; 1840, 1 vol. grand in-8..... 9 fr.

ŒUVRES COMPLÈTES D'ÉGINHARD, publiées par M. Al. TEULET; 1840 et 1843, 2 vol. grand in-8..... 18 fr.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, publiés par Mlle DUPONT; 1840, 1843, 1847, 3 vol. gr. in-8..... 27 fr.

Digitized by Google

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées par M. F. GÉNIN; 1841, 1 vol. grand in-8..... 9 fr.

NOUVELLES LETTRES DE LA REINE DE NAVARRE, publiées par M. F. GÉNIN; 1842, 1 vol. grand in-8..... 9 fr.

PROCÈS DE JEANNE D'ARC, publié par M. J. QUICHERAT; 5 vol. grand in-8, 1841 à 1849..... 45 fr.

LES COUTUMES DU BEAUVOISIS, par PHILIPPE DE BEAUMANOIR, publiées par M. BEUGNOT; 1842, 2 vol. grand in-8..... 18 fr.

MÉMOIRES ET LETTRES DE MARGUERITE DE VALOIS, publiés par M. F. GUESSARD; 1842, 1 vol. gr. in-8..... 9 fr.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE NANGIS, publiée par M. GÉRAUD; 1843, 2 vol. grand in-8..... 18 fr.

MÉMOIRES DE COLIGNY ET DU MARQUIS DE VILLETTE, publiés par M. MONMERQUÉ; 1844, 1 vol. gr. in-8..... 9 fr.

RICHER. Histoire de son temps; publiée et traduite par M. GUADET; 1845, 2 vol. gr. in-8..... 18 fr.

REGISTRES DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS, publiés par MM. LE ROUX DE LINCY et DOUET-D'ARCQ; 1847 et 1848, 3 vol. gr. in-8..... 27 fr.

JOURNAL HISTORIQUE ET ANECDOTIQUE DU RÈGNE DE LOUIS XV, par E. J. F. BARBIER, publié par M. DE LA VILLEGILLE; tomes III et IV; 1851-56, grand in-8. (*Les tomes I et II sont épuisés*)..... 18 fr.

VIE DE SAINT LOUIS, par LE NAIN DE TILLEMONT, publiée par M. DE GAULLE; 1847-1851, 6 vol. gr. in-8..... 54 fr.

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, par M. MOREAU; 3 vol. 1850-1851, grand in-8..... 27 fr.

EXTRAITS DES COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE, par M. DOUET-D'ARCQ, 1851, 1 vol. grand in-8 (*épuisé*).....

MÉMOIRES DE DANIEL DE COSNAC; publiés par M. le comte Jules de Cosnac; 1852, 2 vol. in-8. (*épuisés*).....

CHOIX DE MAZARINADES, par M. MOREAU; 1853, 2 vol. gr. in-8..... 18 fr.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier, publié par L. LALANNE; 1853, 1 vol. (*épuisé*).....

MÉMOIRES DE MATHIEU MOLÉ, publiés par M. AIMÉ CHAMPOLLION-FIGEAC; 1854-1857, 4 vol. gr. in-8..... 36 fr.

HISTOIRE DES RÈGNES DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, par THOMAS BASIN, publiée par M. JULES QUICHERAT; 1855-1859, 4 vol. gr. in-8..... 36 fr.

CHRONIQUES D'ANJOU, publiées par MM. PAUL MARCHEGAY et ANDRÉ SALMON; tome I..... 9 fr.

ŒUVRES DIVERSES DE GRÉGOIRE DE TOURS, publiées par M. HENRI BORDIER; 4 vol. gr. in-8..... 36 fr.

LA CHRONIQUE D'ENGUERRAN DE MONSTRELET, publiée par M. DOUET-D'ARCQ; 1857-1062, 6 vol. gr. in-8..... 54 fr.

ANCHIENNES CRONICQUES D'ENGLETERRE, par JEHAN DE WAWRIN, publiées par Mlle DUPONT; 3 vol. gr. in-8°..... 27 fr.

LES MIRACLES DE SAINT BENOÎT, publiés par M. E. de CERTAIN; 1858, 1 vol. 9 fr.

JOURNAL ET MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON, publiés par M. RATHERY; tomes I, II, III, IV, V, VI, VII et VIII..... 72 fr.

CHRONIQUE DES VALOIS, publiée par M. LUCE, 1861, 1 vol. gr. in-8°.... 9 fr.

Digitized by Google

MÉMOIRES DE BEAUVAIS-NANGIS, publiés par MM. MONMERQUÉ et TAILLANDIER. 1862, 1 vol. gr. in-8..... 9 fr.
CHRONIQUE DE MATHIEU D'ESCOUCHY, publiée par M. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT; 1863-1864; 3 vol. gr. in-8..... 27 fr.
CHOIX DE PIÈCES INÉDITES RELATIVES AU RÈGNE DE CHARLES VI, publié par M. DOUET D'ARCQ; 1863-1864, 2 vol. gr. in-8..... 18 fr.
ŒUVRES DE BRANTÔME, publiées par M. LUD. LALANNE, t. I et II..... 18 fr.
COMMENTAIRES DE MONLUC, par M. A. DE RUBLE, t. I et II..... 18 fr.
COMPTES DE L'HÔTEL DES ROIS DE FRANCE AUX XIVe et XVe SIÈCLES, publiés par M. DOUET D'ARCQ, 1 vol. gr. in-8..... 9 fr.
ROULEAUX DES MORTS, publiés par M. L. DELISLE, 1 vol, gr. in-8..... 9 fr.

Ouvrages sous presse :

MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON, tome IX.
COMMENTAIRES DE MONLUC, tome III.
ŒUVRES DE BRANTÔME, tome III.
ANNUAIRE-BULLETIN, 5e année.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1850.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 60 *volumes qu'a édités la Société depuis sa fondation en* 1834 *jusqu'à l'année* 1850, *soit l'un des Annuaires postérieurs à* 1850, *soit les Annuaires-Bulletins de* 1863 *et* 1864.)

1850.

61. BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, T. I..... 30 avril.
62. ANNUAIRE POUR 1851..... 10 octobre.
63. BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, T. II..... 25 novembre.
64. COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE..... 19 avril 1851.

1851.

65. JOURNAL DE BARBIER, T. III..... 19 avril.
66. VIE DE SAINT LOUIS, T. VI et dernier..... 10 octobre.
67. BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, T. III..... 30 décembre.
68. ANNUAIRE POUR 1852..... 10 octobre.

1852.

69. ORDERIC VITAL, T. IV..... } 25 juin.
70 et 71. MÉMOIRES DE DANIEL DE COSNAC, 2 vol..... }
72. ANNUAIRE POUR 1853..... 10 févr. 1853.

Digitized by Google

1853.

73. Choix de Mazarinades, t. I.....	10 février.
74. *Idem*, t. II.....	30 octobre.
75. Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François Ier.....	Avril 1854.
76-95. Annuaire pour 1854.....	10 sept. 1858.

1854.

77. Annuaire historique pour 1855.....	25 octobre.
78. Mémoires de Mathieu Molé, t. I.....	31 décembre.
79. Orderic Vital, t. V.....	7 août 1855.
80. Journal de Barbier, t. IV.....	2 janv. 1856.

1855.

81. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. I.....	7 août 1855.
82. Mémoires de Mathieu Molé, t. II.....	
83. Annuaire historique pour 1856.....	
84. Chronique d'Anjou, t. I.....	25 janv. 1856.

1856.

85. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. II.....	20 juin 1856.
86. Mémoires de Mathieu Molé, t. III.....	15 juil. 1856.
87. Annuaire historique pour 1857.....	nov. 1856.
88. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. I...	20 janv. 1857.

1857.

89. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. III.....	17 août 1857.
90. Mémoires de Mathieu Molé, t. IV.....	
Table générale du Bulletin (1834-1856).....	
91. Chronique de Monstrelet, t. I.....	10 nov. 1857.
92. Annuaire pour 1858.....	

1858.

93. Chronique de Monstrelet, t. II.....	25 mai 1858.
94. Chron. de Jehan de Wavrin, t. I.....	
95. Annuaire pour 1854.	
96. Les Miracles de saint Benoît.....	20 sept. 1858.
97. Annuaire pour 1859.....	

1859.

98. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. IV.....	25 juill. 1859.
99. Chronique de Monstrelet, t. III.....	5 mai 1859.
100. Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, t. I.	
101. Annuaire pour 1860.....	7 déc. 1859.

1860.

102. Chron. de Jean de Wavrin, t. II.....	15 fév. 1860.
103. Œuv. div. de Grég. de Tours, t. II.....	
104. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. II.....	

Digitized by Google

105. Chron. de Monstrelet, t. IV..... } 15 déc. 1861.
106. Annuaire pour 1861..... }

1861.

107. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. III... } 15 mai 1861.
108. Chron. de Monstrelet, t. V..... }
109. Chronique des Valois..... } 20 déc. 1861.
110. Annuaire pour 1862..... }

1862.

111. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. IV..... 25 avril 1862.
112. Mém. de Beauvais Nangis..... 5 juin 1862.
113. Chronique de Monstrelet, tome VI. }
114. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. III.... }
115. Chron. de Jean de Wavrin, t. III..... } 20 déc. 1862.
116. Annuaire pour 1863..... }

1863.

117. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. V..... } 15 avril 1863.
118. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. I..... }
119. Choix de pièces inédites relatives au règne de } 10 nov. 1863.
Charles VI, t. I..... }
120. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. II..... }
123. Annuaire-Bulletin, t. I, année 1863.....

1864.

121. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VI..... }
122. Choix de pièces inédites relatives au règne de } 15 mai 1864.
Charles VI, t. II..... }
124. Annuaire-Bulletin, t. II, année 1864.....
125. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. IV.. }
126. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. III, pièces } 15 déc. 1864.
justificatives..... }

1865.

127. Œuvres de Brantôme, t. I..... } 25 janv. 1865.
128. Commentaires de Monluc, t. I..... }
129. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VII.... }
130. Comptes de l'hotel des rois de France aux XIVe et } 15 avril 1865.
XVe siècles..... }
133. Annuaire-Bulletin, t. III, année 1865.....

1866.

131. Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VIII.... } 1er mars 1866.
132. Œuvres de Brantôme, t. II..... }
134. Commentaires de Monluc, t. II..... }
135. Rouleaux des morts, du IXe au XVe siècle..... } 15 juin 1866.
137. Annuaire-Bulletin, t. IV. Année 1866.....

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 8 JANVIER 1867,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BELLAGUET, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 février 1867.)

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil.

1479. M. Alfred HÉRAULT, à Châtellerault (Vienne); présenté par MM. Bellaguet et J. Desnoyers.

1480. M. AUGER, juge d'instruction, à Bourg (Ain); présenté par MM. Éthiou Pérou et J. Desnoyers.

1481. M. le comte Achille TREILHARD, conseiller d'État,

Digitized by Google

rue Louis-le-Grand, 18; présenté par MM. Lascoux et Servois.

1482. M. le baron Prosper de BARANTE, rue de Marignan, 27; présenté par MM. Bellaguet et J. Desnoyers.

1483. La Cour impériale de Bourges pour sa bibliothèque; présentée par MM. Durand et Dupont.

Son correspondant à Paris sera M. Durand, libraire, rue Cujas (des Grès), 7. La souscription remontera jusqu'à l'année 1865.

1484. M. GUILLEMIN, recteur de l'Académie de Nancy; présenté par MM. Egger et Alfred Gérardin, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis. Son correspondant à Paris sera M. Gérardin, 31, rue de Vaugirard.

Ouvrages offerts.

De la part de M. le Ministre de l'Instruction publique :

Répertoire archéologique du département de l'Oise, par M. E. Woillez. Paris, Imprimerie impériale, 1862. 1 vol. in-4.

Répertoire archéologique du département du Morbihan, par M. Rosenzweig. Paris, Imprimerie impériale, 1863. 1 vol. in-4.

Répertoire archéologique du département du Tarn, par M. Hipp. Crozes. Paris, Imprimerie impériale, 1865. 1 vol. in-4.

Dictionnaire topographique du département de la Meurthe, par M. Henri Lepage. Paris, Imprimerie impériale, 1862. 1 vol. in-4.

Dictionnaire topographique du département de l'Yonne, par M. Max. Quantin. Paris, Imprimerie impériale, 1862. 1 vol. in-4.

Dictionnaire topographique du département des Basses-

Digitized by Google

Pyrénées, par M. Paul Raymond. Paris, Imprimerie impériale, 1863. 1 vol. in-4.

Dictionnaire topographique du département de l'Hérault, par M. Eug. Thomas. Paris, Imprimerie impériale, 1865. 1 vol. in-4.

Dictionnaire topographique du département de la Nièvre, par M. Georges de Soultrait. Paris, Imprimerie impériale, 1865. 1 vol in-4.

De la part de Sociétés savantes :

Mémoires de la Société des sciences morales et historiques de Seine-et-Oise. Tome VII. Versailles, 1866, 1 vol. in-8.

Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 *à* 1744, *par Pierre Narbonne;* recueilli et édité par M. J. A. Le Roi. Versailles et Paris (Durand), 1865. In-8.

Ce dernier ouvrage est offert par la Société des sciences morales et historiques de Versailles.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 2e série, n° 12, décembre 1866, in-8.

Assises scientifiques du Bourbonnais : Discours d'ouverture par M. l'abbé Boudant. Moulins, 1866, in-8.

De la part des auteurs :

Revue des questions historiques, publiée sous la direction de M. de Beaucourt, 1re année, 3e livraison, 1er janvier 1867. Paris (v. Palmé), in-8.

L'ancienne Université de Strasbourg, par M. Cheruel, recteur de l'Académie de Strasbourg, 1866, in-8.

Correspondance.

M. Alfred Hérault demande à faire partie de la Société.

Digitized by Google

M. Marcou, membre de la Société géologique de France, communique au Conseil un projet d'association auquel plusieurs Sociétés savantes ont déjà adhéré et qui aurait pour but de créer un établissement central de réunion, au moyen d'une contribution pécuniaire proportionnelle de chacune d'elles. M. Marcou demande que le Conseil veuille bien désigner un de ses membres pour se concerter avec les représentants des autres Sociétés.

Cette lettre de M. Marcou est renvoyée à l'examen du Comité des fonds. Mais le Conseil paraît disposé d'avance à continuer de profiter de la bienveillance de M. le directeur général des Archives qui, depuis plusieurs années, a mis à la disposition de la Société un local pour ses réunions et pour sa bibliothèque.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

D'Argenson, Tome IX. 24 feuilles sont tirées, la 25e est en bon à tirer, la 26e en épreuves.

Brantôme, Tome III. 25 feuilles sont tirées, les feuilles 26 à 29 vont être envoyées à l'auteur; on compose la table.

Annuaire-Bulletin. — 1866. 1re partie, la feuille 12 est mise en pages. — 2e partie, on compose la feuille 4.

— M. Quicherat présente un rapport sur l'examen qu'il avait été chargé par le Comité de publication de faire d'une proposition de M. Douet d'Arcq ayant pour but d'éditer un nouveau choix des Comptes de l'Argenterie des rois de France.

Tout en reconnaissant l'intérêt et l'utilité historiques de cette sorte de documents, tout en rendant justice à la méthode judicieuse et à l'érudition dont M. Douet d'Arcq a fait preuve dans ses précédentes publications, M. le rapporteur n'est pas d'avis qu'il y ait lieu, quant à présent du moins, d'admettre ce nouveau projet. D'autres publications lui semblent plus essentielles, plus urgentes et mieux

Digitized by Google

rentrer dans l'esprit de la fondation de la Société de l'Histoire de France. Les grands dépôts d'archives possèdent un nombre très-considérable de matériaux originaux de comptes des différentes parties de l'administration publique, ou des maisons royales et princières disposés presque toujours dans le même ordre. Les renseignements les plus curieux s'y rencontrent sans nul doute, mais ils y sont dispersés au milieu d'une foule de détails uniformes et presque identiques, presque sans intérêt général et qui ne peuvent être utilement consultés que pour des travaux spéciaux concernant particulièrement telle ou telle branche de l'étude des mœurs, des institutions, de la fortune publique et privée pendant le moyen âge. C'est aux auteurs de ces recherches à choisir et à consulter eux-mêmes ces documents dans les collections où ils sont conservés et à en tirer les résultats instructifs propres à éclairer les questions spéciales qu'ils ont en vue. Il n'en doit pas être de même des annales, chroniques et mémoires qui forment la base fondamentale de notre histoire; surtout des chroniques les plus anciennes qui en sont pour ainsi dire les classiques. Plusieurs des plus importantes n'ont point encore été publiées par la Société et mériteraient de l'être, comme elles l'ont été dans la collection de M. Guizot. Les auteurs de la seconde race et du commencement de la troisième ne sont pas suffisamment représentés dans les publications de la Société : les annales de Nithard, de Thégan, de l'anonyme désigné sous le nom de l'astronome, les chroniques de Metz, de Saint-Vaast de Saint-Bertin et plusieurs autres; les écrits historiques d'Ermold le Noir, d'Abbon, de Frodoard, de Raoul Glaber, méritent aussi d'être publiés par la Société, et même il conviendrait de remonter plus haut en donnant successivement de nouvelles éditions d'Ammien Marcellin, de Sulpice Sevère, de Sidoine Apollinaire, de Fortunat et autres contemporains des origines de l'histoire de France. Des éditions de ces historiens sembleraient plus convenables que celles de documents d'archives du quatorzième et du quinzième siècle, quoiqu'il y ait encore de très-intéressantes publications à faire sur ces dernières époques.

Un membre (M. Vallet de Viriville) ne croit pas que les comptes officiels de dépenses publiques, royales et princières, soient aussi dénués de véritable intérêt historique

Digitized by Google

que l'a exprimé M. le rapporteur, et il en cite, entre autres preuves, la publication très-utile que les savants éditeurs du grand Recueil des historiens de France en ont faite dans les deux derniers volumes (XXI et XXII) pour le règne de saint Louis. Sans doute il ne faut point abuser de cette sorte de documents, mais leur valeur, comme source de renseignements authentiques, est des plus grandes, et il est regrettable que la Société ne puisse pas les mettre au jour dans une plus vaste proportion, ainsi qu'il l'exprimait dans une des précédentes séances. Cette appréciation ne tend point à diminuer l'importance des annales et des Chroniques qu'on est habitué à considérer comme la base principale de l'histoire.

Après quelques observations d'autres membres du conseil, dont l'un rappelle qu'une édition fort estimable du texte et de la traduction de Sidoine Apollinaire et de Fortunat a été publiée à Lyon en 1836 par MM. Grégoire et Colombet, les conclusions de M. Quicherat, approuvées par le Comité de publication, sont adoptées par le Conseil.

M. L. Delisle annonce que M. Marchegay est disposé à reprendre très-prochainement et très-activement les recherches indispensables à la terminaison du deuxième volume des Chroniques d'Anjou et à s'adjoindre, s'il en est besoin, la coopération de M. Mabile, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Le même membre, au nom du comité de publication, expose au Conseil que la chronique de Perceval de Cagny, dont il a été question dans une précédente séance, comme pouvant former un volume, ne comprendrait pas plus de 160 pages des volumes ordinaires de la Société, ce qui serait insuffisant. M. Quicherat qui, le premier, a fait connaître ce document dans son édition des *Procès de Jeanne d'Arc*, publiée par la Société, dit qu'on pourrait y adjoindre une autre petite chronique des ducs d'Alençon et des extraits des actes originaux du procès du duc Jean II, conservés aux archives de l'Empire. M. Vallet de Viriville proposerait en outre d'y ajouter une notice biographique sur la vie aventureuse de ce prince.

Cette proposition, ainsi complétée, est accueillie favorablement par le Conseil et renvoyée de nouveau à l'examen du Comité de publication.

Digitized by Google

Sur la demande d'un membre, M. Bordier informe le Conseil, que les fragments laissés par M. Taranne pour une publication de *Frédégaire*, dont il avait été chargé par le Conseil, sont trop incomplets pour faire la base d'une édition nouvelle et qu'il devra refaire le travail en entier.

M. Marion, éditeur désigné pour la chronique de *Joinville*, est d'avis que l'édition récemment publiée, d'après un texte nouveau, par M. de Wailly, rend moins urgente celle de la Société.

M. Servois, auquel le Conseil a confié la publication de *Guibert de Nogent*, dont M. Krebher s'était primitivement chargé, ne pense pas pouvoir en commencer l'impression avant l'année prochaine.

Sur la proposition d'un autre membre, les Comptes des dépenses de Jeanne de Laval, communiqués par M. Marchegay, seront insérés en extraits dans l'*Annuaire-Bulletin*. M. L. Delisle est invité à vouloir bien préparer cette analyse, d'accord avec M. Servois.

Élections.

Le Conseil, procède par la voie du scrutin, à la nomination d'un président de la Société, en remplacement de M. de Barante, qu'elle a eu le malheur de perdre.

M. Guizot obtient l'unanimité des suffrages et est nommé président de la Société de l'histoire de France.

La séance est levée à 5 heures.

Digitized by Google

II.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS EXTRAITS DU CHARTRIER DE THOUARS APPARTENANT A M. LE DUC DE LA TRÉMOÏLLE.

III

Document relatif à la prise de Champlite en 1475.

Pour ce que question est meue par devant mons^r de Craon, lieutenant general du roy ès parties de Champaigne et Brye, duché de Bar et pais d'environ, à l'occasion de la prinse du s^r de la Bastie et autres gentilzhommes estans ou chastel de Champlite, et des biens que ilz avoient ou dit chastel, et pour en oster les différens et en faire declairacion, pour mon dit s^r ont esté examinez et fait faire serement d'en dire et declairer la verité aux seigneurs cappitaines, chefz de guerre, gentilzhommes et autres cy après examinez et soubzcrips, qui ont esté prins ensemble leurs oppinions et advis. Tous lesquelz indifferemment et sans contradicion nulle ont dit et affirmé sur la foy et serement qu'ils devoient à Dieu et au roy, et sur leurs honneurs et consciences, le traictié fait par le dit s^r de Craon, et les cappitaines avec le dit sieur de la Bastie estre fait en la manière qui s'ensuit. C'est assavoir que la ville et chastel du dit Champlite et tous les biens estans en lad. ville estoient et demeuroient à la voulenté du roy et du dit s^r de Craon son lieutenant, et que le dit s^r de la Bastie payeroit dix mille escuz pour le rachapt du corps de luy et des gentilzhommes estans avec luy ou dit chastel, et aussi pour les biens qu'ilz avoient ou dit chastel seullement; et tiendroit ostaiges le dit s^r de la Bastie

Digitized by Google

et les dits gentilshommes jusques à entière solucion et paiemens de la dite somme; et que, pour entretenir les choses promises, seroit envoyé de chacune compaignie dix lances dedans le dit chastel; et que depuis, pour doubte que à l'occasion de la fureur des dits francs archers et aultres gens de guerre qui estoient entrez en la dite ville, ilz ne feissent aucune chose contre ce qui estoit promis, le dit s^r de Craon et le gouverneur de Limosin advisèrent que eulx mesmes yroient ou dit chastel; ce que le dit s^r ne peult faire pour ce que à celle heure vint ung alarme pour les Bourgongnons que l'on disoit estre prestz pour combattre et envayr l'ost du roy, qui estoit à celle heure esmeu et en desordre; et se tira le dit s^r de Craon et tous les autres cappitaines et leurs enseignes aux champs, excepté le dit gouverneur de Limosin qui ne tint compte du dit alarme et entra ou dit chastel, ouquel le dit s^r de la Bastie le mist et lui fist ouverture à luy et à ses gens en ensuivant et selon la forme du dit appoinctement. Et dient afferment les seigneurs chefz de guerre, cappitaines, gentilzhommes et autres cy après soubzcrips, sur leurs dits honneurs et consciences, et sur les foy et serement qu'ils ont à Dieu et au roy, l'appoinctement et traictié avoir esté fait, consenti et accordé en la manière dessus dite, et qu'il doit estre entretenu de point en point sans aucune chose en interrompre. Et en tesmoing de verité, ilz et chascun d'eulx ont cy mys leurs seings manuelz, le vingt deuxiesme jour de may l'an mil CCCC soixante et quinze.

Charles d'Amboyze, Gaston du Lyons,
Baudricourt, M. Grangier, de Maugyron,
De Balegny, De Bosredont,
Guy[1], Jehan d'Amboise,
Craon, De la Palu,
Betaud de Horns (?)

Et en oultre nous Simon de Monstereul, escuier, s^r de Mareilles, et Chastillon, et Jonvelle, heraulx d'armes du roy nostre sire, certiffions et affirmons en nos consciences et par la foy et serement que nous avons à Dieu et au roy, que

1. Régent de Coëtivy.

Digitized by Google

nous avons portées toutes les parolles dessus dites d'une part et d'autre, qui ont esté faictes et dictes touchant l'appoinctement dessus dit, et qu'il fut fait et appoincté tant d'une part que d'autre, tout par la forme et manière qui l'est cy dessus escrit et certiffié par les cappitaines et gentilzhommes. Et en tesmoing de ce nous avons signées ces presentes de nos seings manuelz, les jours et an dessusdiz.

De Monstereul,
Chastillon, Jonvelle.

La *Bibliothèque de l'École des Chartes* publie l'avis suivant, que nous sommes priés de reproduire :

« L'École des Chartes a successivement acquis, principalement par voie de don, divers objets épars, sans lien entre eux, et qui toutefois ont pu être, à l'occasion, employés avec fruit par les professeurs, comme sujets d'étude pour leurs élèves, ou pour eux comme moyens de démonstration. Tels sont une série de chartes, bulles et autres documents généralement de peu de valeur et assez modernes.

« Le moment paraît venu d'étendre cette collection et d'en accroître l'importance par des moyens peu coûteux. Beaucoup de personnes, parmi celles qui appartiennent à l'École des Chartes ou qui s'y intéressent, possèdent des objets qui se rapportent à l'histoire de l'écriture, de la paléographie, de la diplomatique, et qui, presque inutiles pour les possesseurs, pourraient servir utilement à l'enseignement de l'École. Ainsi, un fragment de papyrus, recouvert ou non d'hiéroglyphes ou de bribes d'écriture, peut servir à faire voir en quoi consistait le papier des anciens, quel était son mode de fabrication, etc. Une bulle de plomb du quinzième siècle, au nom et armes d'un Grignan, sert parfaitement à prouver que des seigneurs du midi de la France scellaient en plomb à cette époque, etc., etc.

Digitized by Google

« Une collection, formée dans ces vues et sur le plan qui vient d'être indiqué, comprendra notamment :

« 1° Substances destinées à recevoir l'écriture. Feuilles de papyrus, parchemins, papier de toutes provenances et de toutes les époques.

« 2° Styles de fer, cuivre, ivoire; etc., depuis l'antiquité. Crayons de plomb à régler les manuscrits, crayons de poche du moyen âge.

« 3° Sceaux et fragments de sceaux en plomb, cire, etc., comme spécimens et non en séries historiques. Matrices de sceaux.

« 4° Écritoires, calemards de scribe, étuis à plumes, ustensiles à écrire. Tablettes enduites de cire et tous autres objets analogues.

« Ainsi donc, comme on voit, il ne s'agit nullement d'ouvrir un nouveau musée d'objets d'art ou d'antiquité, formant des séries historiques et suivies. Une telle innovation n'aurait point ici de raison d'être et ferait un double emploi avec d'autres collections utiles, riches et déjà existantes. Il s'agit de quelque chose autre et de plus modeste. Il s'agit d'une collection *didactique*, composée d'objets qui ne peuvent acquérir que là, et par cet emploi déterminé, une valeur sensiblement appréciable.

« Le noyau de la collection dont nous parlons existe déjà, et plusieurs des séries ci-dessus indiquées sont représentées par quelques spécimens. En publiant le présent avis, nous espérons que l'obligeance, la sympathie et la libéralité du lecteur contribuera à l'accroissement de cette fondation, dont l'intérêt et l'utilité s'expliquent d'eux-mêmes. »

Digitized by Google

III.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — Argenson (d'). Notes de René d'Argenson, lieutenant-général de police, intéressantes pour l'Histoire des mœurs et de la police de Paris à la fin du règne de Louis XIV, publiés par MM. Larchey et Mabille. In-12, xvi-128 p. Paris, Fréd. Henry.

2. — Augeard. Mémoires secrets de J. M. Augeard, secrétaire des commandements de la reine Marie-Antoinette (1760 à 1800). Documents inédits sur les événements accomplis en France pendant les dernières années du règne de Louis XV, le règne de Louis XVI et la révolution jusqu'au 18 brumaire, précédés d'une introduction; par M. Évariste Bavoux. In-8°, 376 p. Paris, Plon.

3. — Beaufort (de). — Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine; par Louis de Beaufort. *Nouvelle édition*, avec une introduction et des notes, par Alfred Blot, professeur d'histoire au collége Stanislas. In-8°, xxii-344 p. Paris, Maillet.

4. — Belleval (de). Du costume militaire des Français en 1446; par M. Réné de Belleval. In-4, viii-91 p. et 7 pl. Paris, Aubry.

5. — Billon. Campanologie, étude sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères; par M. le docteur Billon, membre de l'Institut des provinces. Avec une notice biographique par Charles Vasseur, secrétaire adjoint de la Société française d'archéologie. In-8°, xviii-219 p. et 6 pl. Caen, Le Blanc-Hardel.

6. — Bopp. Grammaire comparée des langues indo-européennes, comprenant le sanscrit, le zend, l'arménien,

Digitized by Google

le grec, le latin, le lithuanien, l'ancien slave, le gothique et l'allemand; par François Bopp. Traduite sur la 2e édition, et précédée d'une introduction, par M. Michel Bréal, chargé du Cours de grammaire comparée au Collége de France. T. I. In-8°, LVII-464 p. Paris, L. Hachette et Cie.

(Cet ouvrage formera quatre volumes, qui paraîtront successivement d'année en année.)

7. — BORDEAUX: Les Armoiries des corporations d'arts et métiers d'Évreux et des villes et pays d'alentour; publiées par Raymond Bordeaux. In-32, 52 p. et 24 pl. Évreux, imp. Hérissey.

8. — CARDEVACQUE (de) et TERNINCK. — L'Abbaye de Saint-Vaast, monographie historique, archéologique et littéraire de ce monastère; par MM. Adolphe de Cardevacque et Auguste Terninck, membre de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais. In-4°, XI-292 p. Arras, imprimerie Brissy.

9. — CÉRÈS. Rapport sur quelques dolmens et tumuli des environs de Rodez; par M. l'abbé Cérès. In-8°, 13 p. Rodez, imp. Ratery.

10. — CHAMPOLLION-FIGEAC. Le palais de Fontainebleau, ses origines, son histoire artistique et politique, son état actuel; publié d'après les ordres de l'empereur, par M. J. J. Champollion-Figeac, bibliothécaire du palais impérial. Gr. in-4°, X-655 p. et 32 pl. Paris, imp. impériale.

11. — CHAMPLY. Histoire de l'abbaye de Cluny; par H. Champly. In-12, 288 p. Paris, Mâcon, Legrand.

12. — Clef (la) d'amour, poëme publié d'après un manuscrit du XIVe siècle, par Edwin Tross, avec une introduction et des remarques, par M. H. Michelant. In-8, XXIX-125 p. Lyon, imp. Perrin; Paris, lib. Tross.

13. — CLÉMENT. La police sous Louis XIV; par Pierre Clément, de l'Institut. In-8°, XIV-480 p. Paris, lib. Didier et Cie.

14. — COQUEREL. Les Forçats pour la foi, étude histo-

Digitized by Google

rique (1684-1775); par Athanase Coquerel fils. In-18 jésus, 381 p. Paris, Michel Lévy frères.

15. — Dareste. Histoire de France, depuis les origines jusqu'à nos jours; par M. C. Dareste, doyen de la Faculté des lettres de Lyon. T. 3 et 4. In-8°, 1218 p. Paris, Plon.

16. — Fallue. La Marquise d'Épinay et ses relations dans la vallée de Montmorency avec la Société philosophique du XVIIIe siècle; par Léon Fallue. Gr. in-18, VIII-200 p. Paris, Durand.

17. — Ferry. Inventaire des archives anciennes de la ville de Dompaire, rédigé par Ch. Ferry, archiviste auxiliaire. In-8°, IV-70 p. Épinal, imprimerie Ve Gley.

18. — Forgeais. Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, et recueillis par Arthur Forgeais, fondateur-président de la Société de sphragistique, 5e série. Numismatique populaire. In-8°, 259 p. avec vignettes. Paris, Aubry.

19. — Gasté. Chansons normandes du XVe siècle publiées pour la première fois sur les manuscrits de Bayeux et de Vire, avec notes et introduction; par A. Gasté. In-18 jésus, XLIII-180 p. Caen, Le Gost-Clérisse.

20. — Hippeau. Le gouvernement de Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècle. Documents tirés des archives du château d'Harcourt; par C. Hippeau, professeur à la Faculté des lettres de Caen. 2e partie. Événements politiques. T. III. In-8°, LXVII-442 p. Caen, imprim. Goussiaume et Laporte.

21. — Histoire du monastère des religieuses carmélites de l'avenue de Saxe, à Paris, fondé rue du Bouloy en 1664, par Marie-Thérèse, reine de France, épouse de Louis XIV. In-8°, 528 p. Troyes, imp. Bertrand-Hu.

22. — Jobez. La France sous Louis XV (1715-1774); par M. Alphonse Jobez, ancien représentant. T. III. La Régence, ministère Fleury, de 1732 à 1743. Mme de Châteauroux, de 1743 à 1745. Mme de Pompadour, de 1745 à 1746. In-8°, VI-483 p. Paris, Didier et Cie.

23. — Labot. Convocation des États généraux et législation électorale de 1789. Cahiers, procès-verbaux; opé-

Digitized by Google

rations électorales des assemblées du clergé, de la noblesse et du tiers état du Nivernais et Donziois, réunies à Nevers et à Saint-Pierre-le-Moûtier, en 1789, extraits des documents officiels; par A. Labot, ancien avocat. In-8, 524 p. Nevers, Gourbet; Paris, Librairie internationale.

24. — Labutte. Histoire des ducs de Normandie jusqu'à la mort de Guillaume le Conquérant; par A. Labutte. Préface par Henri Martin. 2e *édition*. In-8°, Furne, Jouvet et Cie.

25. — Leibniz. OEuvres philosophiques de Leibniz. Avec une introduction et des notes; par M. Paul Janet, membre de l'Institut, professeur de philosophie. 2 vol. In-8°, xxvii-1405 p. Paris, Ladrange.

26. — Le Roux de Lincy. Recherches sur Jean Grollier, sur sa vie et sa bibliothèque, suivies d'un catalogue des livres qui lui ont appartenu; par M. Le Roux de Lincy, secrétaire de la Société des bibliophiles français. In-8°, xlix-493 p. Paris, Potier.

27. — Macaire, chanson de geste, publiée d'après le manuscrit unique de Venise avec un essai de restitution en regard; par M. F. Guessard. In-32, clxxxiv-416 p. Paris, Franck.

(Les anciens poëtes de la France. T. IX).

28. — Monfalcon. Histoire monumentale de la ville de Lyon; par J. B. Monfalcon. T. VI et dernier. In-4°, 298 p. Paris, F. Didot frères, fils et Cie; Lyon, à la bibliothèque de la ville.

29. — Pellissier. La langue française depuis son origine jusqu'à nos jours, tableau historique de sa formation et de ses progrès; par M. Pellissier, agrégé de philosophie. In-18 jésus x-348 p. Paris, Didier et Cie.

30. — Poussin. Manuel classique d'archéologie chrétienne depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, comprenant: 1° des notions sur l'architecture de chaque époque; 2° une étude rapide sur le mobilier des églises; 3° un appendice concernant la peinture sur verre; suivi d'un Petit Dictionnaire expli-

Digitized by Google

quant chaque expression technique employée dans le cours d'archéologie ; par M. l'abbé C. Poussin, professeur d'archéologie. Ouvrage orné de 120 gravures. 2e *édition*, refondue et augmentée. In-8, 110 p. et pl. Paris, Sarlit.

31. — Puiseux. L'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie au xve siècle, avec des pièces justificatives et la liste des émigrés normands ; par M. Léon Puiseux, professeur au lycée impérial de Caen. In-8°, vi-126 p. Caen, Le Gost-Clérisse ; Paris, Durand.

32. — Ribadieu. Histoire de la conquête de la Guyenne par les Français, de ses antécédents et de ses suites ; par Henri Ribadieu. In-8°, xv-540 p. et portr. Bordeaux, Chaumas.

33. — Saulcy (de). Les derniers jours de Jérusalem ; par F. de Saulcy, membre de l'Institut. In-8°, 454 p., 11 gr. et 3 pl. Paris, Hachette et Cie.

34. — Terninck. Étude sur l'Attrébatie avant le sixième siècle, par M. A. Terninck, membre de la commission des antiquités du Pas-de-Calais. 1re livraison. In-8°, 214 p. Amiens, imp. Lenoë-Herouart.

35. — Tessier. Novalaise en Savoie. La nouvelle Alésia, découverte par M. Théodore Fivel, architecte. Conférences de M. Jules Tessier, professeur d'histoire. In-8, 64 p. Chambéry, imp. Pouchet et Ce.

36. — Wallon. Le testament de Richelieu ; par J. Wallon. In-32, xxii-77 p. Paris, imp. Bonaventure et Ducessois.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 FÉVRIER 1867,

aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GUIZOT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 12 mars 1867.)

M. Guizot exprime combien il est sensible à l'honneur qu'a bien voulu lui faire le Conseil de la Société de l'Histoire de France en le nommant son président, à la place de M. Barante notre si digne confrère et l'un de ses plus anciens et plus fidèles amis. « Sa mort me laisse, dit-il, plus qu'à personne de profonds regrets. J'apporterai, dans les fonctions qu'il a si longtemps et si bien remplies, le même amour pour notre histoire et le même zèle pour les travaux de notre Société. »

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1485. M. Eugène AUBRY, élève de l'École impériale des

Digitized by Google

chartes, rue du Marché-d'Aguesseau, 5 ; présenté par MM. Demarsy et Le Proux.

1486. M. Léopold PAUMIER, élève de l'École impériale des chartes, rue de Rivoli, 55 ; présenté par MM. Lemonnier et Demarsy.

1487. M. Gaëtan RECOURS, notaire, à Agen; présenté par Mme la comtesse Marie de Raymond et M. Phil. Tamizey de Larroque. Son correspondant à Paris sera M. Gustave Pittet, rue St-Jacques, 67.

1488. M. Cyprien LAPLAGNE-BARRIS, ancien officier de marine, chevalier de la Légion d'honneur, à Montesquiou-sur-Losse (Gers) ; présenté par MM. Paul Laplagne-Barris et Lacave-Laplagne. M. Paul Laplagne-Barris (rue Caumartin, 8) sera son représentant à Paris.

1489. M. Gabriel AGUILLON, rue de Verneuil, 34, à Paris.

1490. M. Louis AGUILLON, rue de Verneuil, 34, à Paris.

Ces deux membres sont présentés par MM. J. Marion et Roger Portalis.

1491. M. l'abbé CHEVALIER, à Romans (Drôme) ; présenté par MM. L. Delisle et J. Desnoyers.

1492. M. le comte Paul RIANT, rue de Vienne, 2, à Paris; présenté par MM. H. Bordier et L. Lalanne.

1493. M. Auguste QUIQUEREZ, ingénieur des mines, membre de la Société des antiquaires de France, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne; présenté par M. Ed. Quiquerez, son neveu, et M. Le Roux de Lincy. Son correspondant à Paris sera M. Ed. Quiquerez, rue Nicolas-Flamel, n° 3.

Digitized by Google

Ouvrages offerts

De la part de Sociétés savantes :

Académie royale des sciences de Belgique.

Bulletin de l'Académie. 34e année, 2e série, tome XX. Bruxelles, 1866. 1 vol. in-8.

Annuaire de l'Académie. Bruxelles, 1866. 1 vol. in-12.

Compte rendu des séances de la Commission royale de Belgique, ou *Recueil de ses Bulletins.* 3e série, tome VII, 3e Bulletin, avril 1865. — Tome VIII, 1er et 2e bulletins, juillet 1865. — Tome VIII, 3e bulletin, janvier 1866. Bruxelles, 1865-1866. 3 vol. in-8.

Table générale du Recueil des Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique, par M. Ernest Van Bruyssel. 2e série. Tomes I à XII. Bruxelles, 1865. 1 vol, in-8.

Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique, par M. Alphonse Wauters. Tome Ier. Bruxelles, 1866. 1 vol. in-4°.

Biographie nationale, publiée par l'Académie royale de Belgique. Tome Ier, lettre A. Bruxelles, 1866. 1 vol. in-8.

Dits et contes de Baudouin de Condé, par M. Aug. Scheler. Tome II. Bruxelles, 1866. 1 vol. in-8.

Société d'histoire et d'archéologie de Genève :

Regeste génevois, ou Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312. Genève, 1866. 1 vol. in-4.

N. B. L'introduction est signée par MM. Paul Lullin, docteur en droit et Ch. Lefort, docteur et professeur en droit.

Digitized by Google

Société d'histoire de la Suisse romande :

Glossaire des patois de la Suisse romande, par le doyen Bridel. Le tout recueilli et annoté par M. L. Favrat. Lausanne, 1866. 1 vol. in-8.

Société des antiquaires de France :

Bulletin A. 1866. 3e trimestre. Paris, in-8.

Société de l'histoire du protestantisme français :

Bulletin A. 1867. 3e trimestre. Paris, in-8.

Société des antiquaires de Picardie :

Bulletin. A. 1866. n° 2. Amiens, in-8.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme :

Bulletin. 1re année. 1866. 2e et 3e livraisons. Valence, 2 cahiers in 8.

Ouvrages offerts.

De la part des auteurs :

Les travaux historiques de la ville de Paris. Étude critique, par M. Urbain Deschartes. Paris, 1867. Br. in-8 de 31 pages.

Notice sur la vie et les travaux de M. Auguste Duvivier, par M. Ch. Bataillard. Meulan, 1867. Br. in-8 de 22 pages.

Note sur un tombeau découvert à Saint-Serges, par M. V. Godard-Faultrier. Angers, 1866. Br. in-8 de 4 pages (extr. des *Nouvelles archéologiques*).

Les avocats au Parlement de Bourgogne. (Cour impér. de Dijon. Audience solennelle de rentrée, 3 novembre 1866. Discours prononcé par M. J. Simonnet, substitut du procureur général. Dijon, 1866. Br. in-8 de 48 pages.

Digitized by Google

Jeanne d'Arc trahie par Charles VII, par M. Dufresne de Beaucourt (ext. de la *Revue des questions historiques*, n° de janvier 1867). Paris, Br. in-8.

Le Moniteur de l'archéologie. 2e série, tome Ier, n° 7, 1er janvier 1867. Montauban, br. in-8.

Correspondance.

M. le marquis de Laborde, directeur général des archives de l'Empire, exprime au Conseil et à son illustre président, M. Guizot, ses regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce jour. Il en est empêché par son désir d'assister, à la même heure, aux obsèques des époux Dambreville, attachés aux Archives, et qui, après trente années de loyaux services et d'un ménage exemplaire, sont morts ensemble le même jour.

M. Servois, absent momentanément de Paris, écrit de Pau pour exprimer les mêmes regrets et expliquer les retards apportés à la publication des dernières livraisons de l'*Annuaire-Bulletin*, surtout à l'achèvement de la table des manuscrits Godefroy.

M. Lacabane, souffrant encore de la longue maladie qui a interrompu ses études, s'excuse de nouveau des retards apportés à la remise de son travail d'éditeur de Froissart au commissaire responsable, M. L. Delisle. Il s'en occupe aussi activement que sa santé le lui permet.

M. le président, à l'occasion de Froissart, rappelle combien il serait désirable de voir enfin commencer cette publication tant de fois annoncée et retardée depuis l'origine de la Société, avec l'espérance de la voir terminer sans de trop longs délais. Il signale le fait peu connu que depuis une quinzaine d'années il a été publié aux États-Unis plusieurs traductions des Chroniques de Froissart, dont il a été vendu plus de 20000 exemplaires.

MM. Guillemin, recteur de l'Académie de Nancy; Du Treyne de Saint-Sauveur; Paul Gaffarel, professeur d'histoire au lycée de Montpellier; M. V. Auger, juge au tribunal

Digitized by Google

de Bourg; Alfred Hérault; de Marcilly; Souchère, fils, instituteur, à Aubenas, adressent des remercîments de leur admission récente parmi les membres de la Société.

M. Souchère annonce qu'il s'occupe d'une *Histoire d'Aubenas;* il serait très-reconnaissant des renseignements qu'on voudrait bien lui communiquer sur les familles qui en ont possédé la seigneurie, les Allard, les Montlaur (du onzième au seizième siècle), les Ornano (au dix-septième), les Harcourt et les de Vogué, ainsi que sur le cardinal Pasteur Serret (1350), né à Aubenas; et sur les faits historiques intéressant l'histoire de cette ville.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

D'Argenson, Tome IX et dernier. 24 feuilles sont tirées; M. Rathery a donné le bon à tirer des feuilles 25 et 26.

Brantôme, Tome III. 25 feuilles sont tirées. M. L. Lalanne a donné le bon à tirer des feuilles 26 à 29, la dernière feuille est en correction.

Monluc, Tome III. Les placards 1 à 5 sont chez M. de Ruble, la composition marchera rapidement.

Annuaire-Bulletin, T. IV, 1re partie. La feuille 12 est en bon à tirer; on a reçu la copie de la table de 1866. — 2e partie. On met en pages la première table du catalogue des manuscrits Godefroy; les placards 5 à 7 sont chez l'auteur.

M. Quicherat fait un rapport, approuvé par le Comité de publication, sur la proposition présentée dans une précédente séance de publier la *Chronique de Perceval de Cagny*. Les bases ont paru acceptables. Au texte de la chronique, trop peu étendu pour former un volume, on joindrait une autre petite *Chronique des ducs d'Alençon*, des extraits du *Procès et de l'acte d'accusation du duc Jean II*, d'après des documents inédits conservés aux Archives de l'Empire; une courte notice sur la vie de ce prince pour-

Digitized by Google

rait être aussi ajoutée à ce volume. Le Conseil approuve le plan proposé et désigne M. Vallet de Viriville pour éditeur et M. J. Quicherat pour commissaire responsable de l'ouvrage, en les invitant à mettre toute l'activité désirable à cette publication. M. Vallet dit que des copies du texte ont déjà été faites, l'une par M. Servois, l'autre par lui-même, et qu'il espère pouvoir terminer cette publication avant la fin de l'année 1868.

M. le président appelle l'attention du Conseil sur la nécessité de pourvoir d'avance aux publications futures de la Société, le nombre des volumes sous presse en ce moment étant insuffisant pour représenter les livraisons des deux années 1867 et 1868. Il passe successivement en revue les principaux ouvrages dont l'impression a été autorisée; plusieurs des éditeurs désignés par le Conseil étant présents à la séance, donnent des explications sur l'état de leurs travaux, d'autres ont écrit dans le même but.

Chroniques d'Anjou, Tome II. M. Léopold Delisle a reçu récemment une nouvelle assurance de M. Marchegay qu'il s'en occupait activement, qu'il en remettrait le manuscrit avant la fin de cette année, et que M. Mabile lui avait promis son concours pour les tables.

D'Argenson. M. Rathery donne des explications sur la table générale qui doit terminer l'ouvrage et former à peu près huit feuilles du neuvième et dernier volume dont le texte est entièrement imprimé. Le Conseil autorise la faible augmentation qui portera l'étendue de ce volume à 35 feuilles environ. L'éditeur ne pouvait compléter cette table avant l'impression complète de l'ouvrage. Il espère que l'impression pourra en être achevée avant la fin d'avril et par conséquent pour l'assemblée générale.

Monluc. Le troisième volume, qui est sous presse, sera très-probablement aussi terminé pour l'assemblée générale de mai prochain. L'éditeur, M. de Ruble, désire de la part de l'imprimerie la même activité pour la composition qu'il apporte à la correction des épreuves. Quant au quatrième volume, M. de Ruble aura à soumettre prochainement au Conseil une proposition relative à l'étendue qu'il serait autorisé à donner à

Digitized by Google

la correspondance de Monluc. Des recherches récentes l'ont très-notablement accrue et exigeraient plus d'un volume.

Suger. M. Lecoy de la Marche a promis à M. Bordier, commissaire responsable, de remettre sa copie pour le mois de mai et de s'en occuper sans interruption, de manière à terminer l'impression avant le mois de septembre. La copie intégrale du volume devra être remise avant de commencer l'impression, conformément à une décision antérieure du Conseil relative à toutes les publications de la Société. Ce volume paraît au Conseil pouvoir faire partie de l'exercice de 1867.

Brantôme. Le tome III est à très-peu près terminé et pourra être distribué prochainement. M. L. Lalanne est disposé à remettre sous peu de temps la copie du quatrième dont le Conseil autorise d'avance l'impression, aussitôt que la copie aura été déposée. Ce volume, que M. Lalanne espère voir entièrement imprimé vers le mois d'août, pourrait soit compléter la livraison de 1867, soit entrer des premiers dans la livraison de 1868.

Chroniques de Saint-Martial de Limoges. M. Duplès-Agier sera invité, de la part du Conseil, à activer son travail préparatoire et à faire connaître l'époque à laquelle il espère pouvoir en remettre le manuscrit.

Bassompière. M. le marquis de Chanterac a terminé à peu près la copie des Mémoires. Mais des documents nouveaux et des correspondances ont été signalés dans ces derniers temps et paraissent devoir fournir quelques accroissements au texte déjà connu. M. le président signale l'existence dans la bibliothèque d'Oxford de copies des mémoires de Bassompière que l'on considère comme des originaux. La Bibliothèque impériale possède une copie corrigée de la main même de l'auteur.

Albéric de Trois-Fontaines. M. P. Meyer qui s'est chargé de cette publication, en commun avec M. d'Arbois de Jubainville, est en ce moment surchargé d'autres travaux qui ne lui permettront probablement pas de s'en occuper avant un an.

Digitized by Google

Bernard le Trésorier. M. de Mâs-Lâtrie ne pourrait non plus s'en occuper avant l'année 1868.

Frédégaire. M. Bordier est dans les mêmes dispositions.

Joinville. M. Marion reproduit les réflexions qu'il a soumises précédemment au Conseil, à savoir : que l'édition nouvelle de M. de Wailly permet de différer celle de la Société.

Chronique de Richer de Sennones. M. Krœber paraît avoir renoncé à se charger de cette publication.

En résumé, le Conseil autorise la mise sous presse de ceux des volumes ci-dessus indiqués dont la publication a été antérieurement approuvée, aussitôt que les manuscrits auront été remis aux commissaires responsables, dans les conditions fixées par le règlement.

M. le président du Comité du fonds appelle l'attention du Conseil sur l'omission de la Société de l'Histoire de France au nombre des Sociétés scientifiques inscrites dans l'Almanach impérial des années précédentes. Cette mention devant émaner du ministère de l'instruction publique, M. Bellaguet, chef de division à ce ministère, se charge de faire réparer cette omission, dans le volume de 1867.

La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

Nous empruntons à l'*Exposé de la situation de l'Empire* les renseignements suivants sur la publication des inven-

Digitized by Google

taires des archives départementales, sur les travaux de l'Institut, ceux des sociétés savantes, etc.

« *Archives départementales.* — La collection des inventaires imprimés des archives départementales s'est accrue, en 1866, de sept nouveaux volumes. Les titres analysés se rapportent à des cartulaires dont quelques-uns sont célèbres par l'importance et l'ancienneté des documents qu'ils renferment. On y remarque des documents des années 768, 819, 980, 1064, etc., émanés des rois Pépin le Bref, Charlemagne, Louis le Débonnaire, des empereurs, des papes, etc. Le fonds de l'archevêché de Rouen doit être cité parmi ceux qui présentent le plus grand intérêt, bien que les fréquentes incursions des Anglais dans cette ville aient amené la perte des titres les plus anciens.

« Vingt-deux villes importantes ont mis sous presse leur inventaire, et cinq départements ont imprimé déjà les inventaires des archives antérieurs à 1790 de toutes les communes de leur circonscription.

« Les corps savants, les États étrangers, toutes les personnes qui s'occupent d'études historiques suivent avec intérêt cette publication et expriment le vœu qu'elle soit continuée avec activité.

« *Institut.* — Les publications des diverses Académies, toujours attendues avec impatience par le monde savant, ont suivi leur cours. L'Académie française a fait paraître la 2e livraison du Dictionnaire historique de la langue nationale et un volume des *Discours, rapports et pièces diverses*, lus dans ses séances publiques et particulières (1860-1865); l'Académie des inscriptions et belles-lettres : le tome XXV (2e partie) de ses *Mémoires*, le tome XVIII (2e partie) des *Notices et extraits des manuscrits*, le tome V (2e partie, 2e série) des *Mémoires des savants étrangers*, enfin le tome III des *Historiens occidentaux des croisades;* l'Académie des sciences : les tomes LXII et LXIII de ses *Comptes rendus hebdomadaires*, le tome XXXV de ses *Mémoires*, et le tome XIX des *Mémoires des savants étrangers*. Faute d'allocations suffisantes, beaucoup de *Mémoires* de cette savante compagnie restent malheureusement inédits. Il en est de même de l'Académie des beaux-arts, qui, par une raison semblable, est empêchée de publier son dictionnaire.

« *Bibliothèques publiques.* — La nouvelle salle de lecture

Digitized by Google

qui s'achève à la Bibliothèque impériale sera incessamment ouverte au public, et un service complémentaire sera organisé afin de pourvoir aux besoins de cette installation.

« Une importante acquisition a été faite, cette année, par cet établissement : c'est une collection de cent vingt manuscrits en langue Pali, idiome savant de l'Inde transgangétique, dans lequel ont été écrits presque tous les livres sacrés des Bouddhistes, manuscrits recueillis dans l'île de Ceylan et dans l'empire Birman.

« La même bibliothèque s'est, en outre, enrichie, comme les années précédentes, d'un nombre considérable de dons d'imprimés, de manuscrits, d'estampes, de médailles et d'antiques, dus à la libéralité des particuliers. Les travaux de catalogue ont été poussés sans relâche. L'impression du tome X du catalogue des imprimés relatifs à l'Histoire de France est déjà fort avancée, et le tome II du catalogue des ouvrages concernant les sciences médicales est terminé et prêt à être mis sous presse. Les travaux n'ont pas été continués avec moins d'activité dans le département des manuscrits. Le catalogue des manuscrits hébreux et samaritains a paru, et la rédaction de celui des manuscrits arméniens est presque terminée. La collection des manuscrits tamoul et télinga ayant été augmentée par un don de la Société asiatique, la fusion de ces richesses nouvelles avec l'ancien fonds a été opérée. Le tome Ier des manuscrits français touche à son terme. Un catalogue en quatre volumes de toutes les chartes latines et françaises qui existent en original à la Bibliothèque, disséminées dans les divers fonds en dehors du Cabinet des titres, au nombre de près de 6000, a été rédigé, et on a opéré le dépouillement des pièces qui n'avaient pas été mises en ordre. Toutes les lettres patentes des rois de France, provenant des archives de la Chambre des Comptes qui se trouvaient parmi ces pièces, ont été classées suivant l'ordre chronologique et remplissent aujourd'hui 154 cartons. Près de 600 bulletins nouveaux sont venus s'ajouter à ceux du catalogue dressé, au point de vue de l'art, sur les manuscrits à miniatures et à ornements. On a également catalogué les collections de médailles de M. le duc de Luynes.

« *Sociétés savantes et travaux historiques.* — Les rapports établis entre les sociétés savantes des départements et le comité institué au ministère de l'instruction publique prennent

Digitized by Google

chaque année un nouveau développement; le nombre des publications envoyées par ces sociétés et examinées par le comité s'est encore accru. Les comptes rendus de ces publications ont été imprimés dans deux nouveaux volumes de la *Revue des Sociétés savantes*. L'Administration continue à favoriser les échanges de publications entre ces diverses compagnies. Les exemplaires échangés en 1866, par l'entremise du ministère de l'instruction publique, se sont élevés à près de 7000. Des subventions ont été accordées à cent vingt sociétés savantes. Quatre d'entre elles ont été, pendant le cours de la même année, reconnues, par décret, établissements d'utilité publique, et trois nouvelles ont été autorisées par décision ministérielle.

« Deux nouveaux volumes, le 1er des *OEuvres de Fresnel* et le 6e des *Lettres du cardinal de Richelieu*, ont paru sous la direction du comité, ainsi que la 35e livraison de la *Statistique monumentale de Paris*. D'autres ouvrages sont en cours d'exécution et ne tarderont pas à paraître; ce sont: le *Recueil des monuments relatifs à l'histoire des familles d'outre-mer*, de Ducange; le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Hugues de Grenoble;* le 1er volume des *Lettres du cardinal Mazarin;* le 4e volume des *OEuvres de Lavoisier;* le *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin;* le *Dictionnaire topographique du département du Gard;* le texte de la *Statistique monumentale de Paris;* les dernières livraisons de la *Monographie de la cathédrale de Chartres*.

« *Commission de la topographie des Gaules*. — La commission poursuit ses travaux. La carte de l'*Ère celtique* au huit-cent-millième est imprimée. Le dictionnaire qui doit accompagner cette carte s'imprime également. Les six premières feuilles sont déjà tirées. Les recherches et les fouilles ont été continuées sur plusieurs points, et de nouveaux éléments sont sans cesse recueillis. »

Digitized by Google

III.

BIBLIOGRAPHIE.

37. — Beaupré. Don Calmet aux prises avec la censure, à l'occasion de la réimpression de son Histoire de Lorraine; par Beaupré. In-8°, 23 p. Nancy, imp. Lepage.

38. — Bonieux. Critique des tragédies de Corneille et de Racine, par Voltaire. Thèse pour le doctorat ès lettres; par B. Bonieux. In-8°, xv-320 p. Clermont-Ferrand, Mont-Louis.

39. — Bonvalot. Les Coutumes du val de Rosemont, publiées pour la première fois, avec introduction et notes, par Ed. Bonvalot, conseiller à la cour impériale de Colmar. In-8°. 85 p. Paris, Durand.

40. — Bougard. Bibliotheca Borvionensis, ou Essai de bibliographie et d'histoire, contenant la reproduction de plaquettes rares et curieuses et le catalogue raisonné des ouvrages et mémoires relatifs à l'histoire de Bourbonne et de ses thermes; par le docteur E. Bougard. In-8°, 728 p. Chaumont, Lhuillier; Paris, Aubry.

41. — Boutaric. Étude sur le caractère et la politique personnelle de Louis XV, d'après sa correspondance secrète inédite; par E. Boutaric. In-8, 198 p. Paris, Plon.

42. — Brunet. Imprimeurs imaginaires et libraires supposés, étude bibliographique, suivie de recherches sur quelques ouvrages imprimés avec des indications fictives de lieux ou avec des dates singulières; par Gustave Brunet. In-8, 294 p. Paris, Tross.

43. — Cazenove (de). Rapin-Thoyras, sa famille, sa vie et ses œuvres, étude historique, suivie de généalogies; par Raoul de Cazenove. In-4°, cclxxix-450 p. Paris, Aubry.

Digitized by Google

44. — Chaix. Histoire de Notre-Dame du Port depuis ses origines jusqu'à nos jours, d'après des documents originaux et la plupart inédits ; par M. l'abbé L. A. Chaix, curé de Saint-Germain-Lambron. In-12, 352 p. et 4 grav. Clermont-Ferrand, Thibaud.

45. — Cohendy. De l'importance des anciennes minutes des notaires au point de vue historique ; par M. Michel Cohendy, archiviste du département du Puy-de-Dôme. In-8°, 6 p. Clermont-Ferrand, Thibaud.

46.—Correspondance intime de l'armée d'Egypte, interceptée par la croisière anglaise; introduction et notes par Lorédan Larcher. Frontispice à l'eau-forte de Ulm. In-16, xvi-146 p. Paris, Pincebourde.

47. — Dergny. Les cloches du pays de Bray, avec leurs dates, leurs noms, leurs inscriptions, leurs armoiries, le nom de leurs fondeurs, etc.; le tout placé topographiquement et chronologiquement; par M. Dieudonné Dergny, membre de la Société française d'archéologie. 2e partie. In-8°, 466 p. et 5 pl. Rouen, Le Brument ; Paris, Derache.

48. — Dictionnaire géographique, historique et archéologique de l'arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne); par J. F. Samazeuilh, avocat; in-16, 211-444 p. (fin du 2e vol.). Nérac, imprimerie Bouchet.

49. — Dhomme et Vattier. Recherches chronologiques sur les évêques de Senlis ; par MM. E. Dhomme et A. Vattier, de l'institution Saint-Vincent, à Senlis. Mémoire présenté au Comité archéologique de Senlis. In-8°, viii-81 p. Senlis, Duriez.

50. — Dauban. Mémoires inédits de Pétion et Mémoires de Buzot et de Barbaroux, accompagnés de notes inédites de Buzot et de nombreux documents inédits sur Barbaroux, Buzot, Brissot, etc., précédés d'une introduction; par C. A. Dauban. In-8°. lxxvi-548 p. Paris, Plon.

51. — Decharme et Petit de Julleville. Note sur les manuscrits d'auteurs anciens qui se trouvent dans la bibliothèque du monastère de Saint-Jean, à Pathmos, par MM. P.

Digitized by Google

Decharme et Petit de Julleville, membres de l'école française d'Athènes. In-8°, 56 p. Paris, imp. Lainé et Havard.

52. — JOINVILLE. Œuvres de Jean, sire de Joinville, comprenant l'histoire de saint Louis, le Credo et la lettre à Louis X, avec un texte rapproché du français moderne, mis en regard du texte original, corrigé et complété à l'aide des anciens manuscrits et d'un manuscrit inédit, par M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque impériale. In-8°, XXXII-576 p., 3 planches. Paris, Adrien Leclère.

M. N. de Wailly a publié, il y a deux ans (voy. l'*Annuaire-Bulletin* de 1865, 1re partie, p. 159), une traduction de Joinville qui a obtenu un grand et légitime succès. Cette fois, la belle édition de Joinville qu'il vient de faire paraître s'adresse en même temps aux lecteurs érudits et à ceux qui ne le sont pas. Les derniers retrouveront en regard du texte la traduction de l'Histoire de saint Louis, attentivement revisée, et améliorée grâce à la découverte d'un manuscrit inédit. Quant aux érudits, ils liront dans ce volume un texte de beaucoup préférable à celui qui leur avait été jusqu'ici présenté.

Les éditeurs précédents ne connaissaient que deux manuscrits, appartenant à la Bibliothèque impériale, l'un du quatorzième, l'autre du seizième siècle. M. de Wailly est le premier qui ait mis à profit un troisième manuscrit, que lui a libéralement communiqué son possesseur, feu M. Brissart-Binet : ce manuscrit est du seizième siècle, comme celui de la Bibliothèque qui est désigné sous le titre de manuscrit de Lucques ; il a sur ce dernier l'avantage de n'avoir pas de lacunes. La dissertation que M. de Wailly a placée en tête du volume sur ces trois manuscrits, sur les variantes qu'ils contiennent et sur leur origine, est très-instructive et très-intéressante. On y apprend avec plaisir que les copistes auxquels ils sont dûs n'ont pas modifié la langue de Joinville dans ce qu'elle a d'essentiel : ils ont simplement altéré la forme orthographique des mots, et quelquefois ils l'ont fait par ignorance des règles de la grammaire du treizième siècle. Le rapprochement d'altérations diverses qu'ont subies les trois manuscrits, en ce qui concerne par exemple la déclinaison à deux cas, a souvent permis à M. de Wailly d'atteindre avec certitude la leçon primitive du texte original, et lui a servi à démontrer que dans le manuscrit du quatorzième siècle, base de son édition, l'ensemble du texte a été rajeuni d'environ un demi-siècle. M. de Wailly toutefois n'a pas introduit dans le texte les rectifications qu'il obtenait à l'aide de cette comparaison des variantes, encore moins celles qu'il eût pu faire par analogie. Sauf quelques cas assez rares où il corrige avec la réserve la plus circonspecte des leçons évidemment corrompues, il n'admet dans le texte, qu'il reproduit, comme nous l'avons déjà indiqué, d'après le manuscrit du quatorzième siècle, d'autres variantes que celles qui lui sont heureusement suggérées par les manuscrits du seizième siècle. — Nous savons aujourd'hui, grâce à lui, que le manuscrit du quatorzième siècle est la copie de l'exemplaire présenté par l'auteur en 1309 à Louis le Hutin, alors roi de Navarre, et que les

Digitized by Google

deux autres dérivent de l'exemplaire original, conservé au château de Joinville.

M. de Wailly a joint à l'Histoire de saint Louis la lettre que Joinville adressa le 8 juin 1315 à Louis le Hutin, et la pièce qui, justement attribuée à Joinville par M. Paulin Paris, a été publiée en 1835 sous le titre de *Credo* de Joinville par la société des Bibliophiles, d'après un manuscrit qui a disparu, il y a plus de vingt ans, de la Bibliothèque royale et qui de la bibliothèque de M. Barrois a passé dans celle de lord Ashburnham. (Voy. l'*Annuaire-Bulletin* de 1866, 1re p., p. 27.) Le volume se termine par une table alphabétique des matières.

Cette édition, imprimée en caractères archaïques, sur beau papier, a été préparée avec un luxe qui n'accompagne pas d'ordinaire les œuvres d'érudition d'une telle valeur. Peut-être les bibliophiles feront-ils quelques légères réserves, sur la longueur du titre par exemple, ou sur l'exécution imparfaite de la planche qui représente le grand sceau de saint Louis ; mais la librairie Leclère doit avoir sa part d'éloges, et l'habile reproduction des miniatures compense l'imperfection de la planche du sceau.

Nous ne pouvons parler ici de Joinville sans rappeler que la Société de l'Histoire de France en a promis une édition, dont elle a confié le soin à M. Jules Marion. Le futur éditeur de Joinville aura-t-il la bonne fortune de retrouver l'un des deux exemplaires dont nous avons des reproductions? Nous ne l'espérons pas. Mettant à profit les fines et délicates observations que M. de Wailly a publiées sur la langue de Joinville et qu'il doit développer dans un prochain mémoire, M. Marion cherchera-t-il, avec une hardiesse d'éditeur que n'a pas eue son savant devancier, à se rapprocher davantage du texte original, rajeuni par les copistes ? Nous doutons qu'il tente l'entreprise un peu aventureuse d'une complète restitution orthographique. Il est donc vraisemblable que le texte de son édition ne s'écartera pas sensiblement de celui qu'a publié M. de Wailly, lors même qu'il jugerait convenable d'y introduire un nombre plus grand de variantes, ou d'y admettre quelques légères corrections, semblables à celles que M. P. Meyer a proposées dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature* (9 fév. 1867). Mais à côté de l'excellente publication que l'on doit à M. de Wailly, il y a place encore pour une très-intéressante édition. Une annotation de Joinville au point de vue historique, s'attachant à nous faire connaître ou reconnaître chacun des personnages qu'il nomme, n'ouvre-t-elle pas un assez vaste champ à l'érudition de M. Marion ? Quel que soit, au surplus, le plan qu'il adopte, on ne peut douter qu'une édition préparée par lui, et sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, n'offre des mérites particuliers, et qu'elle ne soit à son tour accueillie avec faveur par le public lettré.

G. S.

Erratum. — Feuille 1, page 9, effacez la note 1.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 12 MARS 1867,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 avril 1867.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire. M. J. Desnoyers, la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Guizot qui exprime ses regrets d'être empêché, par un rendez-vous d'affaires, de présider la séance du Conseil :

M. le vice-président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil.

1494. M. Louis LA CAZE, membre du Conseil général des Basses-Pyrénées, rue Barbet-de-Jouy, 20 ; présenté par MM. P. Raymond et Servois.

Digitized by Google

1495. M. Nicolo Barozzi, directeur du Musée Correr à Venise; présenté par MM. Armand Baschet et Ed. Dupont; corr. à Paris, M. Armand Baschet.

1496. M. Hiver de Beauvoir, président de chambre à la Cour impériale de Bourges; présenté par MM. Ethiou Pérou et Ed. Dupont; corr. à Paris, M. Eth. Pérou.

1497. M. Auguste Prost, membre de l'Académie des sciences de Metz, à Metz; présenté par MM. Anat. de Barthélemy et Ed. Aubert; son correspondant à Paris sera M. Anat. de Barthélemy.

1498. M. Pierre Lecointre, rue Cambacérès, 29, à Paris; présenté par MM. Anat. de Barthélemy et Ed. Aubert.

1499. M. Bidoire, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Saint-Florentin, 12; présenté par MM. Boulatignier et Cottin.

1500. M. Albert Arnal, avocat à la Cour impériale de Paris, rue Saint-Lazare, 88; présenté par MM. Roger Portalis et Alph. de Ruble.

Ouvrages offerts.

De la part de Sociétés savantes :

Académie royale des sciences de Bavière :

Abhandlungen der Histor. classe der kon. Bayer. akad. der Wissenschaft, tome X, 2e abth., Munich, 1866, in-4°.

Abhandlungen der Philosophisch-philologischen classe, tome X, 3e abth. Munich 1866. in-4°.

Abhandlungen der Philosophisch - philologischen classe, tome XI, 1re abth., Munich 1866, in-4°.

Monumenta boica, tome XXXVIII, Munich, 1866, in-4°.

Deux dissertations inaugurales.

Digitized by Google

Société des antiquaires de Picardie :

Bulletin, année 1866. Amiens, 1867, in-8°.

Société de l'histoire du protestantisme français :

Bulletin, 2e série, 2e année, n° 2; 15 février 1867, in-8.

De la part des auteurs :

Recueil de documents inédits concernant la Picardie; par M. Victor de Beauvillé, 2e partie, Paris, impr. imp. 1867, 1 vol. grand in-4°, avec planches de fac-simile de chartes.

Rapin-Thoyras, sa famille, sa vie et ses œuvres. Étude historique suivie des généalogies; par M. Raoul de Cazenave. Paris, Aubry, 1866. 1 vol. in-4°.

Les Cahiers de 89, *ou les vrais principes libéraux ;* par M. Léon de Poncins. Paris, Didier 1866, 1 vol. in-8°.

Du droit, de l'usage et de l'abus en fait de titres ; par M. Ch. de Tourtoulon (ext. de la *Revue nobiliaire*, tome III). Paris, Dumoulin, 1865. Br. in-8° de 29 p.

Les Français aux expéditions de Mayorque et de Valence, sous Jacques le Conquérant, roi d'Aragon (1229-1238) ; par le même (ext. de la même Revue). Paris, Dumoulin 1866, in-8°.

Assemblée des notables, tenue à Rouen en 1617 (ext. de *Revue de la Normandie*, sept. à oct. 1866), publiée et offerte par de Bouis, 1 br. in-8°.

Correspondance et Travaux de la Société.

M. le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Bavière fait hommage, au nom de cette académie, des volumes indiqués ci-dessus.

M. Delettre, bibliothécaire de la ville d'Épernay, remer-

Digitized by Google

cie le Conseil de l'avoir admis pour représenter cette bibliothèque auprès de la Société.

M. C. de Tourtoulon fait hommage des deux mémoires dont les titres sont indiqués précédemment.

M. Ch. Bataillard demande si le Conseil de la Société a renoncé à la publication du second volume des *Chroniques d'Anjou*, dont le premier a paru il y a onze ans.— Cette question a déjà été examinée dans une précédente séance; l'éditeur, M. Marchegay, travaille activement à la terminaison de cet ouvrage.

M. Bellaguet transmet de la part de M. Henri Beaune, substitut du procureur impérial à Dijon, la copie d'une pièce originale, sur parchemin, avec sceau, appartenant à Mme la duchesse d'Harcourt. Cette pièce, qui paraît être inédite, est intitulée : *Commission donnée par le Roi Charles VI, Isabeau de Bavière étant régente, à Louis de Châlon, Regnault d'Améras, Guillaume de Saulieu et Jehan de Terrans, pour la pacification du Languedoc, de la Guyenne et de l'Auvergne*, 29 *août* 1418. Ce document est renvoyé à la rédaction du *Bulletin*.

MM. Henri Beaune et Jules d'Arbaumont proposent la réimpression des *Mémoires d'Olivier de la Marche*. Ces mémoires qui comprennent un espace de cinquante-trois années, de 1435 à 1489, ont été publiés pour la première fois à Lyon en 1562 par Denis Sauvage ; ils ont été plusieurs fois réimprimés depuis cette époque, notamment en 1566 par Laurent de Gand, en 1616 à Bruxelles, en 1645 à Louvain, et au dix-neuvième siècle par M. Petitot et par MM. Michaud et Poujoulat qui se sont bornés à reproduire le texte des premiers éditeurs.

Quoique ce texte soit généralement correct, il paraît différer assez des manuscrits du chroniqueur pour permettre une nouvelle et plus complète édition. Les éléments de comparaison et de critique ne font pas défaut pour ce travail. La Bibliothèque impériale, celles de Valenciennes, de Bruxelles, de Vienne, de Douai, de l'Université de Turin renferment plusieurs copies manuscrites qui n'ont point été consultées pour les éditions publiées jusqu'ici. De plus, le

Digitized by Google

texte d'Olivier de la Marche, souvent obscur au point de vue des dates et des noms propres, a besoin de notes et d'éclaircissements historiques. C'est ce travail que MM. Henri Beaune et d'Arbaumont se proposeraient d'entreprendre pour la Société. S'il était adopté en principe, les archives de Bourgogne à Dijon et celles de Lille leur fourniraient de nombreux matériaux. — L'ouvrage qu'ils ont déjà publié en 1864 sous ce titre de *La Noblesse aux États de Bourgogne* leur faciliterait cette tâche, en leur rendant plus familière la connaissance des noms propres si fréquemment répétés dans les *Mémoires* et dans *l'Estat de la maison* de *Charles le Hardy*, les seules œuvres historiques d'Olivier de la Marche qui leur sembleraient dignes d'être placées dans la collection de la Société. La question de temps ne leur serait qu'accessoire et si la proposition était agréée en principe, un long délai leur permettrait des travaux préparatoires plus complets.

La proposition de MM. Beaune et d'Arbaumont est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

M. Duplès-Agier, en réponse à la demande qui lui a été adressée au nom du Conseil, annonce que son manuscrit des *Chroniques de Saint-Martial de Limoges* sera prêt d'ici à deux ou trois mois, que l'impression pourrait commencer dès cette époque et qu'à moins de circonstances imprévues, ce volume pourrait être terminé et distribué avant la fin de cette année. Le court délai que demande M. Duplès-Agier est beaucoup moins pour achever le manuscrit, qui est en ce moment très-avancé, que pour voir et coordonner les notes jointes au texte et collationner certains passages. L'introduction est composée ; le texte de la chronique d'Itier est collationné sur les mémoires, ainsi que la chronique de ses continuateurs. Les autres chroniques qui entreront dans la composition du volume ont été aussi en partie copiées et collationnées. Il ne reste plus qu'à compléter le texte des documents qui seront placés à la fin du volume et parmi lesquels M. Duplès-Agier doit faire un choix, afin de ne point dépasser le nombre de feuilles que la Société accorde aux éditeurs pour chaque volume.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

D'Argenson, t. IX, 24 feuilles sont tirées, la 25ᵉ est en

Digitized by Google

bon à tirer. On attend la copie de la table de tout l'ouvrage.

Brantôme, t. III, 29 feuilles sont tirées. On va tirer la 30e avec les titres et couvertures.

Monluc, t. III, les feuilles 1 à 10 sont chez l'auteur. Les placards 22 à 26 sont composés.

Annuaire-Bulletin, t. IV (1866), 1re partie : 12 feuilles sont tirées. — 2e partie, *Documents originaux*, 3 feuilles tirées, feuilles 4, 5 et 6 en bon à tirer. Feuille 7 (fin du catalogue Godefroy), chez l'auteur. On commence l'impression de la liste topographique des saints, par M. Dupont.

Tome V (1867), 1re partie, les feuilles 1 et 2 sont composées. Les feuilles a, b, c sont en bon à tirer.

M. Lahure est tout disposé à mettre immédiatement sous presse et à faire continuer activement l'impression des manuscrits des volumes de la Société qui lui seront remis, dès que le Conseil en aura donné l'autorisation.

M. le président du Comité des fonds annonce que ce Comité n'est pas d'avis, du moins quant à présent, d'accepter l'offre qui a été faite au Conseil, de la part de M. Marcou, membre de la Société géologique de France, de se réunir à cette Société et à plusieurs autres compagnies scientifiques de Paris, dans le but de faire construire un hôtel commun destiné à leurs réunions périodiques. La réalisation de ce projet, auquel M. le préfet de la Seine paraît être favorable, serait, sans nul doute, fort utile, et ses promoteurs sont tout à fait dignes d'encouragement; mais la Société de l'histoire de France ayant jusqu'ici concentré toutes les ressources de son budget sur la publication d'ouvrages historiques, et pouvant profiter de l'hospitalité bienveillante que lui accorde M. le directeur général des Archives, il serait imprudent de détourner du but principal de la Société une portion considérable de ses ressources financières. Le Conseil adopte l'avis du Comité.

M. le président du même Comité présente le rapport an-

Digitized by Google

nuel sur le personnel, sur la situation financière, et sur l'inventaire des ouvrages que la Société possède en magasin.

Le nombre de membres au 1er janvier 1866 était de 693 ; il en a été admis 47 en 1866, ce qui porterait le nombre, au 1er janvier 1867, à 740, mais par suite de morts et de démissions le nombre réel était de 706 à cette époque. Il en a été admis vingt nouveaux pendant les mois de janvier, février et mars 1867. Les recettes effectuées pendant l'année 1866 ont été de 25 371 fr. 62 c. ; les dépenses de 21 713 fr. 70 c. somme à laquelle il faut ajouter les frais du Bulletin de 1866 soit 4000 fr.) qui ne sont point encore acquittés.

Le comité propose et le Conseil adopte le projet de budget pour l'année 1867.

Recettes prévues.	32 000 fr.
Dépenses prévues.	30 000
Boni.	2 000 fr.

Les détails du rapport du Comité des fonds devant servir de base à celui que MM. les censeurs présenteront à l'Assemblée générale du mois de mai prochain, ce serait faire double emploi que de les reproduire au procès-verbal de cette séance du Conseil.

Sur la proposition du Comité, le Conseil fixe le choix suivant des volumes qui devront composer pour l'année 1867 le prix d'histoire fondé par la Société, savoir :

Procès de Jeanne d'Arc.	5 vol.
Mémoires du président Molé.	4
Chronique des quatre premiers Valois.	1
	10 vol.

La séance est levée à 5 heures.

Digitized by Google

II.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS EXTRAITS DU CHARTRIER DE THOUARS

APPARTENANT A M. LE DUC DE LA TRÉMOÏLLE.

IV

L'INVENTOIRE DE L'ARTILLERIE ET AUTRES CHOSES ESTANS A GRANVILLE POUR LE ROY, FAIT LED. INVENTAIRE LE XVe D'AVRIL MIL CCCC XLVII.

Inventoire de l'artillerie et autres provisions estans pour le roy en la ville et place de Grantville, et premièrement de ce qui a esté apporté depuis la prinse de la dite place, doné à la garde de Robinet du Mesniel.

Premièrement :

De sel gros estant en la dite ville. . . . . XIX pippes.
De vin esgre. . . . . III pippes.
De oille d'olif. . . . . demie pippe.
De chanvre. . . . . XII c. lb.
De plom. . . . . IX c. LXXVII l.
De charbon de bois. . . . . VIII pippes.
De chandelle en IIII demies pippes. . . . V c. X lb.
De goudron . . . . . I baril de demi.
De fer. . . . . XV c. lb.
D'acier en deux petis penniers pesans. . . IIIIxx X lb.
De fil d'Anvers pour cordes, arbalestes, I petit baril pesant. . . . . XXXVIII lb.
De pelles ferrées. . . . . X pièces.
De pelles de bois sans ferrure. . . . . LXXV pièces.

Digitized by Google

D'ars d'if en deux casses. . . . . CVIII ars d'if.
De flesches en deux pippes. . . . . IX xx XII trousses.
De pics, honeaulx et marteaulx de fer. . . XXV pièces.
Deux gros canons, l'un nommé *Robin*.... (?), l'autre *le Lièvre* (?), garnis de IIII boettes, deux de fer, deux de fonte.
De couleuvrines, deux grosses et III moyennes.
De pouldre à canon. . . . . VI caques.
De pavoisines. . . . . XX pièces.
De trait d'arbalestres. . . . . IX casses.

Autre artillerie et provisions gaignées en la dite ville quant elle fut prise sur les Anglois.

Premièrement:

De arbalestres d'acier six grosses garnies de III guindas;
Item IIII petites arbalestres d'acier garnies de II guindas;
Item VI vielles arbalestres de bois;
Item III casses de trait ferré et XXIII sans ferrure empenné de cuivre;
Item deux cens de fers pour le dit trait;
Item II caques de sallepestre;
Item une rondelle de souffre;
Item deux couleuvrines de fonte et une de fer;
Item III poulies, II de fonte et deux de bois;
Item III cables de cordes à guindas;
Item deux sees, une à bois et l'autre à oes;
Item deux petites roes ferrées;
Item XI petites serpentines de fer et I grosse garnies de XXIIII boettes;
Item III ribaudequins garnis chacun de II boettes;
Item II canons pierriers tant gros que petis.

DUMESNIEL.

Digitized by Google

V

MEMOIRE POUR REMONSTRER AU ROY ET A MESS^rs DE SON CONSEIL, LES REPARACIONS NECESSAIRES A FAIRE EN LA VILLE DE GRANTVILLE.

Et premierement parachever les foussez jà encommenciez à faire à l'entour d'icelle ville qui ne sont pas faiz à demi.

Item pareillement parachever la faulsebraie encommencée de faire à l'entour de la dite ville, de laquelle n'y a encores que environ XX brasses de faictes.

Item parachever les deux boulevars des deux boutz d'icelle ville.

Item parachever le havre, pour la seurté duquel fauldra faire une grousse tour sur ung roc qui est ung grant traict d'arc dedans la mer.

Item faire la chaussée de l'estang avec deux grousses tours aux deux boutz d'icellui estang et deux moulins auxdites deux tours, lequel estang refoullera l'eaue entre deux montaignes jusques à une lieue audessus, qui sera la salvacion de la place, et conviendra que la chaussée d'icellui estang soit faicte de forte muraille à creneaulx et deffensable tant devers l'eaue dudit estang que devers la mer.

Pour lesquelz ouvrages faire, semble à l'admiral[1] que s'il plairoit au roy bailler IIII m. f., avec l'assinacion qu'il fit derrenièrement en may sur la commission de maistre Girart le Boursier et ailleurs jusques à la somme d'autres IIII m. f., que jamais argent ne fut mieulx emploié, et que par ce moien l'on mettroit lad. place ceste année en telle seurté que le temps advenir elle seroit bien aisiée à garder.

Item fault en icelle place quatre moulins, c'est assavoir deux à chevaulx et deux à vent.

Item de la pouldre de canon, du traict d'arbalestres et de la mitraille, pour faire faire crapaudins et coulouvrines.

1. Prégent de Coëtivy. — Par une méprise dans la mise en page, ce nom a été placé ci-dessus au bas de la page 9, où de plus il a été altéré par une faute d'impression. La note de la p. 9 doit donc être effacée.

Digitized by Google

Item n'y a que XIxx hommes faisant guet tant de ceulx de la ville que de la garnison, qui est bien poy, car ils n'ont que trois nuys franches, et en chascune nuyt n'y a que XV assietes de guet et V ou VI hommes d'arrière guet, qui ne sont pas assez de la moictié, selon la grandeur de ladite place.

Item plaise au roy laisser le dit admiral joyr des droiz des gens d'armes de Grantville, ainsi que de raison il le doit faire pour lui aider à soustenir et entretenir son estat et son frère, qui est continuellement en lad. place, et fault que tousjours il y soit pour la garde et seurté d'icelle, et assurer Jehan monseigneur de Lorrenne ailleurs de sa pension.

VI

INVENTAIRE DU CHATEAU DE CRAON (1481).

Le XXVIe jour de septembre l'an mil IIII c IIII xx et ung a esté faicte inventoire de toutes et unes chacunes les choses estans à Craon, tant au viel logis que au chastel par l'ordonnance de monseigneur en la presence de nous Pierre de Salleignac, Jehan (?) de Rallay, Pierre le Jay, Jehan le Myneur(?) et autres, ainsi que nous avons trouvé les choses comme ci après est declairée ainsi qui s'ensuit :

S'enssuit l'artillerie qui est en la grousse tour :

Premier :

Deux serpentines de fonte afustées et montées aux armes de feu monseigneur;

Item une couleuvrine de fonte afustée et montée sur roelles;

Item une autre moindre couleuvrine afustée et montée sur rouelles;

Digitized by Google

Item deux grous canons de fer ajustez et montez sur rouelles ;

Item deux couleuvrines de fer ajustées et montées sur roelles;

Item chacune des dites pièces garnie de chacune sa bouete;

Item une couleuvrine de fer à crochet;

Item y a ou viel chasteau en la grant salle ung grous canon afusté et monté sur roelles;

Item il y a en la dite grouse tour d'arbalestres de passe XIIII;

Item de guidaz à bander les dites arbalestres, V;

Item une pippe de pouldre de cannon;

Item une cacque de la dite pouldre, qui n'est pas plaine;

Item une autre petite cacque salpestre;

Item une casette carée de souffre;

Item ung coffre presque plain de fers de trait;

Item presque une pippe de fers de trait;

Item de pavails armayés XIIII.

Item autres amesnagemens estans en la dite grousse tour:

Premier :

Es chambres de la dite tour y a cinq litz garnis de traverslitz et chacun sa souille seulement, V litz;

Item y a trois couvertes de litz, II noires, et l'autre rouge barrée de blanc, presque usées, pour ce III couvertes;

Item en la garde robe où sont les ornemens d'eglise y a I banc, I table, II treteaux, et I chandelit, le tout neuf;

Item en la chambre joignant la dite garde robe y a I banc, I table, II treteaux, I buffet, chandelit, mouchette, le tout neuf;

Item en la salle de hault, I banc, un buffet, I chandelit;

Item en la salle du bas où demeure monseigneur de Roussiers, I banc, I table, II treteaux, chandelit, mouchette, III escabeaux vieulx et V neufs;

Item ès chambres de la dite tour y a trois pers de landiers neufs;

Item ès basses chambres de la dite tour ou pillier carré

Digitized by Google

y a III pippes presque plaines de lart, fermantes à clef, pour. . . . . III pippes lart.

tem le nombre des pièces croidaiges de la vennerie de feu monseigneur :

Premier :

Y a VII pièces contenant chacune XL brasses ou environ, dont est deu à Jehan Brehault, cordier, XII l. X s. X d. l'une des d. pieces, pour ce. . . . . VII pieces.

Item de cordes à serfs y a XLII ;

Item de cordes à sangler XX ;

Item de grans raiseux à chevreul XXX.

Lesquelx cordaiges sont devers les forests et a esté donné charge à Jehan Legouit de les recevoir.

Item II orfrayes et le chapperon d'une chappe ou armes de mondit seigneur, et a dit qu'il n'avoit autre chouse.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

53. — Ampère. L'Empire romain à Rome ; par J. J. Ampère, de l'Académie française. T. I et II. In-8°, 908 p. Paris, Michel Lévy.

De 1855 à 1857, M. Ampère avait publié dans la *Revue des Deux-Mondes* le récit complet de l'histoire ancienne de Rome, telle qu'elle

Digitized by Google

lui était apparue au milieu des monuments qui en ont été les témoins. Ses articles avaient été fort goûtés ; réunis en volumes, ils eussent formé l'un de ses plus curieux ouvrages. Mais l'ingénieux et savant auteur de l'*Histoire romaine à Rome* ne trouva point qu'il eût encore consacré à ce sujet une étude assez approfondie. Il recommença son travail tout entier, entreprit de nouveaux voyages et de nouvelles recherches, et se mit à écrire une nouvelle *Histoire romaine*, entièrement refondue et considérablement augmentée. Les quatre volumes qui ont paru de 1860 à 1864 sous ce titre : *L'Histoire romaine à Rome* contiennent donc une seconde rédaction de cette œuvre considérable. Le quatrième conduit l'histoire romaine jusqu'à la fin de la liberté. Au moment où M. Ampère est mort (27 mars 1864), il écrivait le nouveau récit de l'Empire romain, qui devait paraître sous ce titre : l'*Empire romain à Rome ;* il achevait l'histoire d'Auguste et de ses contemporains. Le premier des deux volumes qui viennent de paraître renferme cette histoire, qui est la partie inédite de l'ouvrage. M. Ampère avait exprimé dans son testament le désir que la nouvelle rédaction de l'histoire de l'Empire fût publiée après sa mort, s'il ne lui était pas réservé de la faire paraître lui-même, ajoutant que si le temps lui manquait pour l'achever, l'on devrait emprunter le complément du récit à la première rédaction, à celle qu'avait insérée la *Revue des Deux-Mondes* de 1855 à 1857. C'est conformément à ses intentions qu'a été préparée la publication de l'*Empire romain à Rome*, où se retrouvent toutes les qualités qui ont assuré le légitime succès des premiers volumes de cette histoire de Rome d'après les monuments.

54. — Fischer. Étude sur l'organisation municipale de Saverne, sous la domination des évêques de Strasbourg ; par Dagobert Fischer. In-8°, 60 p. Colmar, imp. Decker.

55. — Journal d'un curé ligueur de Paris sous les trois derniers Valois, suivi du Journal du secrétaire de Philippe du Bec, archevêque de Reims, de 1588 à 1605, publiés pour la première fois et annotés par Édouard de Barthélemy. In-12, 311 p. Paris, Didier et Ce.

56. — La Bruyère. OEuvres de La Bruyère. Nouvelle édition, revue sur plus les anciennes impressions et les autographes et augmentée de morceaux inédits, de variantes, de notices, de notes, d'un portrait, etc., par M. G. Servois. T. I. In-8°, VII-575 p. Paris, L. Hachette et Ce.

(Les grands écrivains de la France, nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Ad. Regnier, membre de l'Institut.

57. — Laur ette de Malboissiée. Lettres d'une jeune fille du temps de Louis XV, 1761-1766, publiées d'après les originaux et précédées d'une notice historique ; par Mme la

Digitized by Google

marquise de la Grange. In-12, XVIII-399 p. Paris, Didier et Cᵉ.

58. — La Fizelière (de). Vins à la mode et cabarets au dix-septième siècle; par Albert de la Fizelière. Frontispice à l'eau-forte de Maxime Lalanne. In-12, 84 p. Paris, Pincebourde.

59. — Lecocq. Légendaires et sermonnaires du quatorzième siècle; par Ad. Lecocq, Chartrain. Gr. in-8°, 72 p. Chartres, imp. Garnier.

60. — Lecoy de la Marche. Les coutumes et péages de Sens, texte français du commencement du treizième siècle, publié et commenté par A. Lecoy de la Marche, archiviste aux Archives de l'empire. In-8°, 40 p. Paris, imp. Lainé et Havard.

61. — Lefèvre. Recherches historiques sur la principauté d'Anet; par Ed. Lefèvre, chef de division à la préfecture d'Eure-et-Loir. In-8°, 251 p. et 22 planches. Chartres, Petrot-Garnier.

62. — Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes tenues les 19, 20 et 21 avril 1865. Archéologie. In-8°, 407 p. et 7 pl. Paris, imp. impériale.

63. — Michelet. Louis XV, 1724-1757; par J. Michelet. In-8°, XVI-459 p. Paris, Chamerot et Lauwereyns.

64. — Niepce. Histoire de Sennecey et de ses seigneurs; par M. Léopold Niepce, procureur impérial à Rennes. In-8°, IV-530 p. Châlon-sur-Saône. imp. Dejussieu.

(Publication de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône.)

65. — Pont. Histoire de la ville de Caen. Ses origines, Caen sous les ducs de Normandie; par Barthélemy Pont, II vol. In-8°, 446 p. Caen, Alliot et Cᵉ.

66. — Recueil de lettres inédites adressées à Danchet

Digitized by Google

Antoine, de Riom (Auvergne), par différents personnages et auteurs célèbres du dix-huitième siècle, et imprimées par les soins de Grange. libraire. In-8°, 169 pages. Clermont-Ferrand, Thibaut.

67. — ROUQUETTE. Histoire du prieuré et de la paroisse Notre-Dame de l'Espinasse de Milhau (Aveyron); par M. J. Rouquette, vicaire de Notre-Dame. In-8°, 447 p. Villefranche, Ve Cestan.

68. — STRABON. Géographie de Strabon ; traduction nouvelle par Amédée Tardieu, sous-bibliothécaire de l'Institut. T. I. In-18, VIII-483 p. Paris, L. Hachette et Cie.

Les travaux de Groskurd, de Kramer, de Piccolos, de Meineke, et surtout ceux de M. Ch. Müller, ont notablement amélioré le texte de Strabon, depuis la traduction française qui a été faite de sa *Géographie* par la Porte du Theil, Coray et Letronne. La traduction nouvelle qu'entreprend M. Amédée Tardieu, et dans laquelle il met savamment à profit les publications de ces divers érudits, joint aux mérites d'une habile et très-consciencieuse interprétation ceux d'une critique pleine de sagacité. Cette publication, — dont il n'a encore paru que le premier volume, contenant les six premiers livres de la géographie, et que terminera l'indispensable complément des tables, qui manque cependant à la traduction du Theil, — n'est que la première partie d'un long et très-utile travail auquel M. Tardieu a voué bien des années. Après la traduction viendra, dans une publication distincte, le commentaire géographique et historique de Strabon.

69. — TARDIEU. Histoire de la ville, du pays et de la baronnie d'Herment, en Auvergne; par Ambroise Tardieu, membre correspondant de l'Académie de Clermont-Ferrand. In-4°, 294 p. Clermont-Ferrand, Estienne.

70. — THOMASSY. — Saint Louis et le gallicanisme. De la pragmatique sanction attribuée à saint Louis; par A. Thomassy. 2e *édition*. In-8°, 63 p. Paris, Douniol.

G. .

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 AVRIL 1867,

aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GUIZOT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 30 avril 1867.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de Sociétés savantes :

Société des antiquaires de la Morinie :

Bulletin historique, 14e année (1865), livraisons 55, 56, 57 et 58. — 15e année, 1866, livraisons 59 et 60. Saint-Omer, in-8°.

Digitized by Google

Société de l'histoire du protestantisme français :

Bulletin. 2e série, 2e année, n° 3. 15 mars 1867. Paris, in-8°.

Société académique de Boulogne-sur-Mer :

Programme des concours de 1867 (Histoire). Une médaille d'or de 200 fr. sera décernée à l'auteur du meilleur travail historique concernant soit une localité importante, soit un des principaux établissements religieux, civils ou militaires, soit une période de l'histoire d'une ville, soit un homme célèbre ou utile de la circonscription. — La Société recommande particulièrement les deux questions suivantes : 1° Rechercher les origines de la commune de Boulogne. — 2° Quelle est la valeur historique des généalogies des comtes de Boulogne avant le XIe siècle. Adresser les Mémoires avant le 1er novembre à M. l'abbé Haignéré, secrétaire perpétuel.

Société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angély (Charente-Inférieure) :

Programme du concours pour 1867. Sera admis tout travail historique ou archéologique, toute recherche bibliographique ou littéraire, toute appréciation biographique des hommes illustres par la naissance ou les services rendus. — Ces travaux doivent être relatifs à l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély.

De la part de l'auteur :

Faut-il écrire Jeanne Darc ou Jeanne d'Arc ? par M. A. F. Bouquet, professeur au lycée de Rouen. Brochure in-8° de 15 pages. Rouen (s. d.).

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Brantôme, tome III. Complet.

Digitized by Google

D'Argenson, tome IX. Le manuscrit de la table a été remis aujourd'hui même. M. Lahure a promis d'imprimer avec toute la diligence possible. M. Rathery, de son côté, n'apportera aucun retard à la correction des épreuves, afin que le volume puisse être terminé avant l'Assemblée générale.

Monluc, t. III. 15 feuilles sont tirées.

Annuaire-Bulletin, tome IV (1866). Les feuilles 7 et 8 sont en bon à tirer. Liste topographique des Saints : 2 placards sont composés. — Tome V (1867), feuille 1, tirée; feuille 2, et feuilles *a*, *b*, *c* (liste des membres) en bon à tirer.

— M. le président présente au Conseil, de la part de M. Poirson, conseiller honoraire de l'Université, auteur de l'*Histoire du règne d'Henri IV* et de plusieurs autres ouvrages historiques très-connus, un projet de publication des *Mémoires de Madame Du Plessis-Mornay*. Il indique les caractères de ces mémoires et l'intérêt qu'offrirait une édition nouvelle plus complète et moins fautive que celle publiée en 1824 par M. Auguis en tête de son édition des *Mémoires et correspondances de Du Plessis-Mornay*, en 12 volumes in-8°, d'après l'édition originale publiée de 1624 à 1652 en 4 volumes in-4°. L'ensemble de cet ouvrage consiste en lettres et documents originaux, le récit seul de Mme de Mornay a la forme de mémoires. Mme de Mornay ne se borna pas à composer une biographie de son mari; elle y joignit l'exposé des événements contemporains les plus importants, particulièrement en ce qui se rapporte à l'état du parti calviniste et souvent aussi en ce qui touche à la situation politique de la France en général; elle fait mention des principaux personnages de l'époque, et les juge avec une grande modération. Son récit de la Saint-Barthélemy est probablement le plus impartial qui soit émané du parti calviniste. Les erreurs et les omissions signalées par M. Poirson dans l'édition de M. Anguis sont graves et nombreuses; elles dénaturent ou obscurcissent souvent le récit d'événements importants.

M. Guizot fait remarquer que cette nouvelle édition des Mémoires de Mme de Mornay, entreprise dans ces conditions et avec la garantie qu'offrent les travaux historiques

Digitized by Google

justement estimés de M. Poirson, coïnciderait heureusement avec l'intéressante publication que vient de faire M. le marquis de Noailles d'un ouvrage accompagné d'un grand nombre de documents originaux sur Henri III comme roi de Pologne (*Henri de Valois et la Pologne en* 1572). Il signale l'origine et l'importance de ces documents.

La proposition de M. Poirson est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

— Un membre appelle de nouveau l'attention du Conseil sur l'édition de *Froissart*, et une discussion s'engage au sujet des différents moyens propres à obtenir enfin un résultat positif. M. Lacabane sera invité à faire connaître au Conseil l'état actuel de son travail, et sera prévenu qu'une décision définitive sera prise dans une prochaine réunion.

La séance est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

DOCUMENTS EXTRAITS DU CHARTRIER DE THOUARS APPARTENANT A M. LE DUC DE LA TRÉMOÏLLE.

VII

Hostilités entre les Hollandais et les habitants de Dieppe.

A ce que Jehan de Saint Arnoul, escuier, a baillié par memoire par forme d'advertissement, comme aultrefois a

Digitized by Google

esté fait savoir à son maistre monseigneur de l'Ille Adam, seneschal de Boullogne, par les communaultés et habitans ès pais de Hollande, Zellande et Frise, estans en la seigneurie et obéissance de monseigneur le duc de Bourgongne, que icellui seneschal se voulsist entremettre de traictier avecq le commun et habitans de Dieppe sur certains desrois, prinses, courses et autres voyes de fait qui sont advenues tant d'un costé que d'autre depuis le traictié et paix final fait envers le Roy nostre sire et mondit seigneur de Bourgongne, et dont ledit de Saint Arnoul a baillié aucuns memoires par escript aus dits de Dieppe, sans faire ouverture de la matère comme iceulx des dits pays y veullent proceder ou traictier, peut estre dit et respondu de la partie des dits de Dieppe de leur intencion ce qui s'en suit :

Premièrement.

Il est vray que ceulx des dits païs de Hollande, Zellande et Frise et des marches d'environ, ont fait maulx innumerables à souffrir aus dits de Dieppe en prinses de gens dont les ungs ont fait morir villainement, et les autres prins prisonniers et mis à grosses et excessives raençons, prins leurs biens et navires, et fait pire guerre que les Anglois ne leur ont fait de long temps et font chacun jour à present, sans ce que pour la dite paix final ne autrement ilz en ayent cessé. En quoy la ville de Dieppe a esté en grans dommages et inconveniens qui seront monstrés evidemment, se mestier est, et en peril d'estre perdue. Pour laquelle cause en eulx deffendant ont mis sus du navire qui aucune foiz a prins et destroussé de ceulx des dits pays quant ilz les ont trouvez alans en Angleterre ou ailleurs.

Mais combien que l'on puisse dire, et est chose notoire que ceulx des dits païs soustiennent et favorisent les Anglois et communiquent plus que avec les Françoys, et que à ceulx de Dieppe ilz ayent fait les extorcions dont dessus est faicte mencion, neantmoins ceulx de Dieppe seront bien contens et d'acord que, en la faveur du dit traictié de paix final, que toutes voyes de fait cessent de l'un costé et de l'autre, et que toutes choses par cy devant advenues soient dictes nulles et que aucune poursuite ne soit faicte d'un costé ne d'autre ores ne pour le temps avenir, et que mer-

Digitized by Google

chandise ait cours seurement entre eulx par les meilleures voyes et manières qui seront regardées estre à faire, se ceulx des dits pays le requièrent.

Item pour parvenir audit appoinctement et recompenser aucunement les dommages et oultrages qui ont esté faiz aus dits de Dieppe par ceuls des dits de Hollande, Zellande et Frise et autres pays à l'environ, et pour convertir en autres choses raisonnables qui longues seroient à declairer ceulx des dits pays, en feront recompensacion raisonnable ainsi qu'il sera regardé et appoinctié par ceulx qui traicteront la matère, et sur la matère, se il y a personne qui ait povoir de traictier pour ceulx des dits païs, sera fait ouverture et declaracion plus à plain des poins, voyes et manières par lesquels ledit traictié ou appoinctement se fera, telement que chacune des parties en devra estre content.

(D'après une copie du XVe siècle.)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

71. — Abbaye (l') de Clairvaux en 1517 et en 1709. Pièces curieuses publiées avec des notes par Alexandre Assier. In-12, 48 p. Troyes, Socard ; Paris, Dumoulin.

72. — Ailly (d'). Recherches sur la monnaie romaine, depuis son origine jusqu'à la mort d'Auguste ; par le baron d'Ailly. T. 2, 1re partie, In-4°, 247 p. Lyon, Scheuring; Paris, Rollin et Feuardent.

73. — Barré. Étude historique sur Chouilly ; par M. Ernest Barré, curé de Chouilly. In-8°, VIII-336 p. Châlons-sur-Marne, imp. Martin.

Digitized by Google

74. — Beaune. Journal d'un lieutenant criminel au dix-septième siècle, analysé par Henri Beaune, procureur impérial à Louhans. In-8°, 52 p. Paris, imp. Guyot et Scribe.

75. — Benoit. Étude sur les institutions communales du Westrich et sur le livre du 20e jour de Fénetrange ; par M. Louis Benoit (de Bartheleming). In-8°, 91 p. et pl. Nancy, imp. Lepage.

76. — Bladé. Dissertation sur les chants héroïques des Basques ; par M. Jean-François Bladé. In-8°, 60 p. Paris, Franck.

77. — Blanc. Essai historique sur le colonat en Gaule, depuis les premières conquêtes romaines jusqu'à l'établissement du servage (283 avant J. C. au dixième siècle) ; par Félix Blanc, paléographe. In-8°, 107 p. Blois, imp. Giraud.

78. — Bonhoure. Monographie de la commune de Burlats, par L. Bonhoure, instituteur. In-8°, 57 p. Castres, Montpellier.

79. — Boniface. Études sur la signification des noms topographiques de l'arrondissement de Cambrai ; par M. l'abbé L. Boniface. In-8°, 241 p. Valenciennes, imp. Henry.

80. — Bonnemère. La Vendée en 1793 ; par Eugène Bonnemère. In-18 jésus, 342 p. Paris, libr. internationale.

81. — Bonvalot. Les coutumes de l'assise et les terriers de 1573 et de 1742. Publiés pour la première fois ; par M. Ed. Bonvalot, conseiller à la cour impériale de Colmar. In-8°, 31 p. Paris, Durand.

82. — Bouclon (de). Étude historique sur la marine de Louis XVI. Liberge de Granchain, capitaine des vaisseaux du roi, major d'escadre, etc. ; par Adolphe de Bouclon. In-8°, 564 p. Évreux, imp. Hérissey.

83. — Bougaud. Histoire de sainte Monique ; par M. l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans. In-8°, xlii-518 p. Paris, Ve Poussielgue et fils.

Digitized by Google

84. — Bouhier. Souvenirs de Jean Bouhier, président au parlement de Dijon, extraits d'un manuscrit autographe inédit et contenant des détails curieux sur divers personnages des dix-septième et dix-huitième siècles. In-18, xxxv-108 p. Paris, tous les lib. bibliophiles.

85. — Bruel. Essai sur la chronologie du cartulaire de Brioude, précédé de quelques observations sur le texte de ce cartulaire, d'après les manuscrits conservés aux Archives de l'Empire et à la Bibliothèque impériale; par Alexandre Bruel, archiviste paléographe. In-8°, 68 p. Paris, imp. Laîné et Havard.

86. — Cahier. Les caractéristiques des saints dans l'art populaire énumérées et expliquées; par le P. Ch. Cahier, de la Compagnie de Jésus. 1re livraison. In-4°, 108 p. Paris, imp. Claye ; lib. Ve Poussielgue et fils.

(Cet ouvrage formera 2 vol. in-4° et paraîtra en huit livrais. de 100 p. au moins, de 2 mois en 2 mois. Chaque livraison 8 fr.)

87. — Canron. Saint-Michel-de-Frigolet, ou le Monastère de l'Immaculée-Conception des Pères Prémontrés de la primitive observance, près Tarascon (Bouches-du-Rhône). Étude historique et archéologique; par Aug. Canron, avocat. In-8°, xvii-139 p. et grav. Avignon, imp. Bonnet fils.

88. — Carrière. Histoire des martyrs d'Avignonet. Épisode de la guerre des Albigeois ; par l'abbé M. B. Carrière, de la Société impériale archéologique du midi de la France. In-18, 148 p. Toulouse, imp. Pradel et Blanc.

89. — Champfleury. Histoire des faïences patriotiques sous la Révolution; par Champfleury. In-8°, xii-408 p. Paris, Dentu.

90. — Chazaud. Étude sur la chronologie des sires de Bourbon (dix-treizième siècles); par M. A. Chazaud, archiviste du département de l'Allier, In-8°, xlvii-248 p. et 1 pl. Moulin, imp. Desrosiers.

(Publication de la Société d'émulation de l'Allier.)

Digitized by Google

91. — Colletet. Vies des poëtes gascons; par Guillaume Colletet, de l'Académie française, publiées avec introduction, notes et appendices; par Philippe Tamizey de Larroque. In-8°, 149 p. Paris, Aubry.

(Extrait de la Revue de Gascogne.)

92. — Cornat. Histoire de la ville de Lagny-le-Chatel (département de l'Yonne) ; par le R. P. Cornat. In-8°, VII-412 p. et 1 pl. Sens, imp. Duchemin.

93. — Correspondance secrète inédite de Louis XV, sur la politique étrangère, avec le comte de Broglie, Tercier, etc., et autres documents relatifs au ministère secret, publiés d'après les originaux conservés aux Archives de l'Empire et précédés d'une étude sur le caractère et la politique personnelle de Louis XV ; par M. E. Boutaric, archiviste aux Archives de l'Empire. 2 vol. in-8°, IV-1037 p. Paris, Plon.

94. — Courmaceul (de). Histoire de la ville et de l'abbaye de Saint-Amand (en Pévèle); par V. de Courmaceul, membre de la Commission historique du département du Nord. In-8°, XLI-310 p. Valenciennes, Lemaître.

95. — Daire. Histoire civile, ecclésiastique et littéraire du Doyenné de Conty, par M. l'abbé Daire, publiée d'après le manuscrit autographe par M. J. Garnier. In-12, 124 p. Amiens, Lemer aîné.

96. — Delley de Blancmesnil (de). Notice sur quelques anciens titres, suivie de considérations sur les salles des Croisades au Musée de Versailles; par le comte de Delley de Blancmesnil. In-4°, XLVII-541 p. et 1 pl. Paris, Delaroque aîné.

97. — Fivel. L'Alesia de César près de Novalaise sur les bords du Rhône en Savoie ; par Théodore Fivel, architecte à Chambéry. Étude historique et topographique à rapprocher du chapitre X, livre III, t. 2e de l'histoire de Jules César. In-8°, IV-168 p. et 9 pl. Arras, imp. Rousseau-Leroy.

98. — Fournier. La comédie de J. de la Bruyère ; par Édouard Fournier. 2 vol. in-18, 612 p. Paris, Dentu.

Digitized by Google

99. — FRION. Description, histoire et statistique de la ville de Chaumont en Vexin ; par J.-B. Frion, officier d'académie. In-8°, IV-424 p. Beauvais, imp. Père.

100. — GANDAR. Bossuet orateur. Études critiques sur les sermons de la jeunesse de Bossuet (1643-1662); par D. Gandar, professeur suppléant d'éloquence française à la Faculté des Lettres de Paris. In-8°, XLVIII-460 p. Paris, Didier.

Bien des lecteurs s'attendront à ne trouver dans ce livre, intitulé *Bossuet orateur*, et signé du nom d'un professeur d'éloquence française, qu'un commentaire élégant et purement littéraire des sermons prononcés par Bossuet de 1643 à 1662. Mais M. Gandar sait toute l'étendue des droits et des devoirs de la critique, et l'étude qu'il vient de publier, pleine de renseignements instructifs, de rapprochements ingénieux, de découvertes obtenues à l'aide des procédés les plus sûrs et les plus délicats tout à la fois, témoigne du plus sincère amour de l'exactitude historique en même temps que du culte le plus vrai pour nos gloires littéraires. C'est sur les manuscrits originaux qu'il a étudié les premiers sermons de Bossuet; personne n'a donc plus de compétence pour juger, ainsi qu'il l'a fait dans une introduction, les éditions diverses de ses œuvres, depuis celle de Déforis, pour qui les éditeurs modernes ont manqué de justice et d'impartialité, jusqu'à l'édition de M. Lachat, qui est encore loin, malgré ses mérites relatifs, d'être l'édition définitive. Depuis quelque temps déjà, une bonne édition des premiers sermons, telle que la désire M. Gandar, avait été rendue plus facile, surtout en ce qui touche les allusions historiques, par les excellentes études du savant M. Floquet, qu'il est impossible de ne pas nommer dès qu'on parle de Bossuet, et que cependant le dernier éditeur de Bossuet ne nomme guère, tout en mettant à profit ses travaux. La tâche est devenue beaucoup plus aisée encore grâce à M. Gandar lui-même, à qui l'examen de l'écriture de Bossuet et de ses changements, celui même du papier de ses manuscrits, et tout aussi bien l'étude du développement de son génie oratoire et de ses habitudes de composition, ainsi que le rapprochement des faits historiques, ont permis de retrouver les dates véritables de divers sermons dont l'époque était douteuse ou méconnue.

L'ouvrage est divisé en deux livres. Le premier nous fait passer en revue les sermons et les panégyriques prononcés par Bossuet, alors qu'il est au collége de Navarre (1643-1652), ou à Metz (1652-1658); le second nous fait assister à ses premières prédications à Paris et à la cour (1659-1662). Dans les sermons prêchés à Metz, M. Gandar retrouve l'idée première de la politique tirée de l'Écriture sainte, de l'Histoire des Variations, du Discours sur l'Histoire universelle ; il prouve que les doctrines politiques de Bossuet ont été conçues loin de la cour, sous l'impression des désordres et des misères de la Fronde, alors qu'il ne pouvait pressentir le rôle auquel il était destiné. « Ces tristes maximes ont fait leur temps, écrit M. Gandar (p. 44) après avoir rappelé le principal des griefs invoqués contre la mémoire de Bossuet; mais ne suffisait-il pas d'y voir l'erreur profonde

Digitized by Google

d'un grand esprit, sans rejeter ce qu'il y a d'excessif dans une telle apologie de la royauté sur les lâches complaisances d'une ambition servile? La suite des sermons met facilement en évidence le principe désintéressé, aussi bien que la constance invariable des convictions de Bossuet.» M. Gandar a étudié dans ces mêmes sermons de Metz le caractère imprimé par l'étude des Pères de l'Église à la doctrine de Bossuet et à son éloquence. Bossuet a lu peu d'auteurs français dans la première partie de sa vie ; mais il a lu les *Provinciales*, et M. Gandar a montré l'influence qu'eut sur lui Pascal. C'est ainsi qu'il suit pas à pas le grand orateur chrétien « dans le progrès de son éloquence et jusque dans le secret de son travail, » tirant les principaux éléments de ce livre de ses patientes études sur les manuscrits autographes conservés à la Bibliothèque impériale. On a souvent répété que Bossuet n'écrivait pas ses sermons. Cette assertion est exacte, paraît-il, pour ceux qu'il fit dans le diocèse de Meaux ; mais jusqu'au carême de 1662 et même jusqu'à l'avent de 1669, puis à la cour lorsqu'il remontait dans la chaire, il avait l'habitude d'écrire avant de prêcher, tantôt se contentant de simples notes, d'ébauches rapides, tantôt rédigeant avec recueillement des discours complétement préparés, mais que sans nul doute il n'apprenait jamais par cœur, et dont en chaire il ne conservait que la substance, l'ordre et les traits principaux. « Parmi les sermons qui sont parvenus jusqu'à nous, dit M. Gandar (Introduction, p. XLV), il est juste de croire que les plus achevés même ne donnent pas la pleine mesure de son éloquence. »

101. — GIRAUD. Essai historique sur l'abbaye de Saint-Bernard et sur la ville de Romans. 2e partie. Preuves ; par M. Giraud, ancien député. In-8°, 401 p. Lyon, Brun.

(Appendice au cartulaire de Romans et nouvelles pièces justificatives inédites servant de preuves à la 2e partie de l'Essai historique sur l'abbaye de Saint-Bernard et sur la ville de Romans.)

102. — GOUGET. Armorial du Poitou et état des nobles réservés dans toutes les élections de la généralité par lettre alphabétique, paroisse par paroisse, élection par élection, suivi de la carte onomatographique des maisons nobles du Poitou et d'une liste des noms des principales familles municipales de Niort citées dans les archives de la ville; publié par A. Gouget, archiviste du département des Deux-Sèvres. In-8°, 288 p. Niort, Clouzot.

103. — GRASSET (de). Notice sur les chartes impériales du royaume d'Arles existant aux archives départementales des Bouches-du-Rhône ; par le comte de Grasset, archiviste adjoint honoraire du département des Bouches-du-Rhône. In-8°, 16 p. Marseille, imp. Arnaud, Cayer et Ce.

Digitized by Google

104. — Guérard. Saint Jean de Capistran et son temps (1385-1456); par l'abbé P. Guérard, curé de Saint-Germain-des-Bois. In-18, xxxiii-220 p. Bourges, imp. Pigelet.

105. — Guillaume. Histoire du diocèse de Toul et de celui de Nancy, depuis l'établissement du christianisme chez les Leuci jusqu'à nos jours, précédée d'une dissertation historique sur l'antiquité de l'église de Toul; par M. l'abbé Guillaume, de Toul, chanoine de Nancy. T. I. In-8°, xxxiii-506 p. T. 2, 480 p. T. 3, vii-496 p. T. 4, 468 p. Nancy, Thomas et Pierson.

106. — Guyot de Fère. Biographie et dictionnaire des littérateurs et des savants français contemporains, bibliographie, travaux littéraires et scientifiques; par Guyot de Fère, directeur du journal des Arts. 1re partie, 1re série. Notices biographiques. In-4°, 240 p. Paris, 45, rue Folie-Méricourt.

107. — Gyss. Histoire de la ville d'Obernai et de ses rapports avec les autres villes ci-devant impériales d'Alsace et avec les seigneuries voisines comprenant l'histoire du mont Saint-Odile, des anciens monastères et châteaux de la contrée et des localités limitrophes; par M. l'abbé J. Gyss, ancien aumônier du collége d'Obernai. T. 1, in-8°, viii-510 p. et 2 tableaux. T. 2. In-8°, 481 p. et 3 tableaux. Strasbourg, Salomon; Paris, Aubry.

108. — Hatin. Bibliographie historique et critique de la presse périodique française, ou Catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours; par Eugène Hatin. Grand in-8° à 2 col., cxvii-664 p.; Paris, F. Didot frères, fils et Ce.

109. — Huillard-Bréholles. Titres de la maison ducale de Bourbon; par M. Huillard-Bréholles, sous-chef de section aux Archives de l'Empire. T. I. In-4°, xliv-620 p. Paris, imp. et lib. Plon.

(Inventaires et documents publiés sous la direction de M. le marquis de Laborde, membre de l'Institut. Archives de l'Empire.)

110. — Jacob. Notice sur les archives de la ville de Metz;

Digitized by Google

par Victor Jacob, bibliothécaire de la ville. In-8°, 24 p. Metz, Rousseau-Pallez.

(Extrait des mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle. Année 1866.)

111. — Jéhan. Dictionnaire des controverses historiques ou réhabilitation en général des institutions, des personnages et des faits compromis ou dénaturés soit par les erreurs, soit par les calomnies de l'histoire, etc.; par L. F. Jéhan (de Saint-Clavien). Publié par M. l'abbé Migne. T. unique. In-4°, à 2 col., IV-702 p. Paris, Migne.

(3e et dernière encyclopédie théologique, t. 66.)

112.— Juge. Étude historique sur Fouquet de Belle-Isle, d'après des actes et titres manuscrits conservés tant à la Bibliothèque impériale que dans d'autres dépôts publics ou privés; par M. L. T. Juge (de Tulle). In-8°, 108 p. Paris, Dumoulin.

113. — Labarte. Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance; par Jules Labarte. T. 4. In-4° et in-8°, 829 p. Paris, Morel.

114. — La Pilorgerie (de). Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie, commandée par Charles VIII, 1494-1495, d'après des documents rares et inédits, extraits, en grande partie, de la bibliothèque de Nantes; par J. de la Pilorgerie. In-12, XXXVII-477 p. Nantes, Forest et Grimaud; Paris, Didier et Ce.

115. — Laprie. Alexandre VI devant l'histoire et le dogme catholique, thèse pour le doctorat; par l'abbé F. Laprie. In-8°, 115 p. Bordeaux, imp. Coderc, Degréteau et Poujol.

116. Lebeuf. — Lettres de l'abbé Lebeuf, publiées par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de MM. Quantin et Chérest, vice-présidents de la Société. T. I. In-8°, LXXXII-430 p. Paris, Durand.

117.— Lebeurier. Notice sur l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy (diocèse d'Évreux); par l'abbé P. F. Lebeurier,

Digitized by Google

archiviste de l'Eure. In-8°, VII-88 p. et 1 pl. Évreux, Huet; Paris, Dumoulin.

118. — LEBEURIER. État des anoblis en Normandie de 1545 à 1661, avec un supplément de 1398 à 1687 ; par l'abbé P. F. Lebeurier, chanoine honoraire d'Évreux et archiviste de l'Eure. In-8°, XXV-235 p. Évreux, Huet; Paris, Dumoulin.

119. — L'ÉPINOIS (de). Note sur les études historiques en France au dix-neuvième siècle; par M. Henri de l'Épinois. In-8°, VIII-64 p. Toulouse, imp. Hébrail, Durand et Ce; Paris, lib. Palmé; Douniol.

120. — LE PREVOST. Mémoires et notes de M. Auguste le Prevost pour servir à l'histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés sous les auspices du conseil général de l'Eure, par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. T. 2. 2e partie. In-8° à 2 col., 3016-42 p. Évreux, imp. Hérissey.

121. — LESCURE (de). Correspondance secrète inédite sur Louis XVI, Marie-Antoinette, la Cour et la ville, de 1777 à 1792, publiée d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg par M. de Lescure. 2 vol. in-8°, XVI-1426 p. Paris, Plon.

122. — LESCURE (de). Jeanne Darc, l'héroïne de la France; par M. de Lescure. Gr. in-8°, XI-616 p. Paris, Ducrocq.

123. — Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Sillery, ambassadeur à Rome, du 1er avril au 27 juin 1600. Avec une préface par Eugène Halphen. In-8°, XIX-120 p. Paris, Aubry.

124. — LOISEAU. Étude historique et philologique sur Jean Pillot et sur les doctrines grammaticales du seizième siècle ; par Arthur Loiseau, professeur de rhétorique au lycée impérial du Puy. In-8°, 144 p. Saint-Cloud, imp. Ve Belin.

125. — LURO. Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, et la Renaissance, étude historique et littéraire en trois

Digitized by Google

conférences, par Victor Luro, membre du conseil général du Gers. Gr. in-18, 196 p. Paris, Michel Lévy frères.

126. — MABILLE. Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine. In-8°, 223 p. Paris, Hénaux.

127. — MARATU. Girard, évêque d'Angoulême, légat du Saint-Siége (vers 1060-1136); par M. l'abbé Maratu. In-8°, 405 p. Angoulême, Goumard.

128. — MARTIAL DE PARIS. Siéges d'Orléans et autres villes de l'Orléanais, chronique métrique relative à Jeanne d'Arc; par Martial de Paris dit d'Auvergne (quinzième siècle). In-32, 76 p. Orléans, Herluison.

129. — MOREY. Notes historiques sur les curés de campagne en Franche-Comté (du septième au dix-septième siècle), avec pièces justificatives et carte de l'ancien diocèse de Besançon; par l'abbé Morey. In-8°, 83 p. Besançon, Jacquin.

130. — MOSSMAN. Murbach et Guebwiller. Histoire d'une abbaye et d'une commune rurale d'Alsace; par M. Mossmann, archiviste de Colmar. In-12, 95 p. Strasbourg, imp. Berger-Levrault; Paris, Thorin.

131. — Notice historique sur l'hospice de la Charité à Beaune (Côte-d'Or); par l'abbé F. G., aumônier de l'établissement. In-8°, 108 p. Beaune, imp. Batault-Morot.

132. — NOULENS. Maisons historiques de Gascogne, Guienne, Béarn, Languedoc et Périgord; par J. Noulens, directeur de la Revue d'Aquitaine. T. 2. Gr. in-8°, XXXI-471 p. Paris, Aubry; Dumoulin.

(Cet ouvrage comprendra 5 vol.)

133. — PASCAL. Pensées de Pascal, publiées dans leur texte authentique avec une introduction, des notes et des remarques; par Ernest Havet. 2e *édition*, entièrement transformée pour le commentaire. 2 vol. in-8°, CXXXVIII-594 p. Paris, Delagrave et Ce.

Digitized by Google

134. — Pécheur. Répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons. Canton de Vic-sur-Aisne; par l'abbé Pécheur, curé de Fontenoy. In-8°, 27 p. Paris imp. Pillet fils aîné; Soissons, tous les libraires.

135. — Pellassy de L'Ousle. Biographie populaire de Jeanne Darc, de 1429 à 1431; par J. Pellassy de l'Ousle, bibliothécaire au château de Compiègne. In-8°, VIII-49 p. Noyon, imp. Andrieu-Duru.

136. — Petit. Essai sur la vie de la correspondance du sophiste Libanius. Thèse, par L. Petit, licencié ès lettres. In-8°, 283 p. Paris, Durand.

137. — Prioux et Pécheur. Répertoire archéologique de Soissons. Canton d'Oulchy-le-Château, par MM. Stanislas Prioux et l'abbé Pécheur. In-8°, 39 p. Paris, imp. Pillet fils aîné. Soissons, tous les libraires.

138. — Ravaisson. Archives de la Bastille, documents inédits recueillis et publiés par François Ravaisson, conservateur adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal. Règne de Louis XIV (1659-1751). In-8°, LVII-453 p. Paris, Durand et Pédone-Lauriel.

139. — Réaux. Histoire de Maule et de ses environs, Aulnay, Bazemont, Herbeville, Mareil, Montainville; par Émile Réaux. In-18 jésus, 326 p. Meulan, Masson.

140. — Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine. La guerre de trente ans en Lorraine. In-8°, XIX-271 p. Nancy, Wiener.

(Publication de la Société d'archéologie lorraine.)

141. — Recueil des historiens des croisades, publié par les soins de l'Académie impériale des inscriptions et belles-lettres. Historiens occidentaux. T. 3. In-f°, LXII-1004 p. Paris, Imp. impériale.

G. S.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 30 AVRIL 1867,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 juin 1867.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1501. M. BIENVENU, membre du Conseil général de la Vendée, à Saint-Hilaire des Loges (Vendée); présenté par MM. Ethiou-Peron et Dupont.

1502. M. DUTENS (Alfred), rue d'Argenson, 4; présenté par MM. Bellaguet et J. Desnoyers.

Digitized by Google

1503. M. Mathon, à Neufchâtel en Bray (Seine-inférieure); présenté par MM. de Roissy et J. Desnoyers.

1504. L'Ordre des avocats de Moulins (Allier); représenté par M. Seullier, avocat, membre du Conseil de l'Ordre; présenté par MM. J. Desnoyers et Durand.

1505. M. Peroud (Jean-Louis), notaire à Chartres; présenté par MM. Beautemps-Beaupré et Durand; son correspondant à Paris sera M. de Moynart, 94, rue d'Amsterdam.

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de Sociétés savantes :

Mémoires de la Société des antiquaires de France, 3e série. Tome IX, Paris, 1866. 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 2e série, 2e année, n° 4, avril, 1867. Paris, in-8°.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, publiés par MM. E. Reusens, D. Kuyl et C. B. de Ridder. Tome III, 1866, 4e livraison. — Tome IV. 1867, 1re livraison. Louvain. 2 fascicules in-8°.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, Tome XVI. Limoges 1866. 1 cahier in-8° de 67 pages.

Registres consulaires de la ville de Limoges, 1er *registre*, 1re partie. 1504-1552. Fin du Tome Ier, feuilles 13 à 31, in-8°; publiés par la même Société.

Nobiliaire du diocèse et de la Généralité de Limoges, feuilles 12 à 20, in 8°; publié par la même Société.

Revue des questions historiques, dirigée par M. D. de Beaucourt. 1re année, 4e livraison, avril 1867. Paris, in-8°.

Digitized by Google

Correspondance et travaux de la Société.

M. Reusens, professeur et bibliothécaire de l'Université catholique de Louvain fait hommage des deux livraisons des Analectes ci-dessus indiqués.

M. Kervyn de Lettenhove annonce l'envoi prochain du tome deuxième d'une nouvelle édition de Froissart, qu'il publie pour l'Académie royale de Belgique. Ce volume contient le commencement des Chroniques ; le premier volume, contenant l'introduction et l'examen des textes, paraîtra plus tard. M. K. de Lettenhove reste convaincu qu'une édition de Froissart, faite à Paris à l'aide des nombreux manuscrits qu'on y conserve et en utilisant les documents du cabinet des titres, offrirait la valeur la plus incontestable; mais il pense aussi que ce travail exige la mise en regard des diverses rédactions qu'il a en égale estime. C'est ce qu'il s'est appliqué à faire dans son édition. D'ailleurs, Froissart, si fier d'être du Hainaut, est resté pour les Belges un compatriote, quoiqu'ils aient perdu son berceau et n'aient conservé que son tombeau; il a semblé à l'Académie de Belgique qu'après quatre siècles le moment était venu de rendre un hommage à sa mémoire, en réunissant ses œuvres dans un texte correct et complet.

M. DeLafons de Melicocq adresse de nouveaux extraits de documents inédits, provenant des Archives générales du Nord à Lille, de l'hôtel de ville de Lille et de celui de Saint-Quentin, documents destinés à servir à l'histoire des usages et des mœurs dans le nord de la France.

1511. (v. s.) demande par Talbot et plusieurs autres anglais à Marguerite d'Autriche de l'autorisation d'acheter dans ses états des métaux pour l'artillerie de la ville de Calais.

1533. Ordre aux maîtres d'école de renvoyer leurs élèves à cause de la peste.

1592. Obligation imposée à un protestant de Saint-Quentin de faire baptiser son enfant à l'église catholique.

1593. Demande par Mme de Longueville au maieur de Saint-Quentin de meubles pour sa maison d'Homblières.

M. Campardon adresse la copie d'un document ori-

Digitized by Google

ginal, fort étendu, existant aux archives de l'Empire et intitulé :

« *Journal du Parlement séant à Pontoise* depuis le 21 juillet 1720 « jusqu'au 11 novembre qu'il a été transféré à Blois, par Jean Gil- « bert de l'Isle, commis de Édouard Gilbert, greffier en chef du « Parlement et l'un des commis au Greffe, et depuis ledit jour du « 11 novembre 1720 que le Parlement a été transféré à Blois (où il n'a « point été) jusqu'au 21 dudit mois que Messieurs ont commencé de « retourner à Pontoise, suivant de nouveaux ordres du roi, pour y « continuer leurs séances. »

Ces documents sont renvoyés à l'examen du comité de publication.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

D'Argenson, tome IX. La composition de la table est terminée.

Monluc. Tome III. Les feuilles 1 à 11 sont tirées; les feuilles 12 à 18 sont chez l'auteur.

Annuaire-Bulletin. 1866. Liste des Saints, par ordre géographique, composée entièrement en placards, ou en pages.

M. de Ruble, éditeur de *Monluc*, informe le Conseil qu'ayant adressé le 14 avril, à l'imprimerie par la poste de Beaumont de Lomagne (Tarn-et-Garonne), la copie de la fin du troisième volume, représentant sept à huit feuilles d'impression, il a été prévenu que cette copie n'était point encore parvenue. Une réclamation adressée à M. le directeur général des postes est restée jusqu'ici sans résultats. Si le paquet n'était pas retrouvé, M. de Ruble serait obligé de réparer cette perte fâcheuse, qui causera des retards inévitables dans l'achèvement du volume, en refaisant cette copie, en rédigeant une seconde fois les notes, et en collationnant de nouveau le texte sur les manuscrits de la Bibliothèque impériale.

M. Lacabane renouvelle la promesse de continuer de s'occuper sans interruption et autant que sa santé le lui permettra du travail préparatoire de Froissart; il annonce

Digitized by Google

s'être adjoint un aide qu'il a chargé de la transcription de quelques parties du texte et de certaines variantes importantes.

Le Conseil s'occupe de nouveau des moyens propres à mettre un terme aux difficultés d'exécution de cette édition depuis trop longtemps retardée. Plusieurs projets sont mis en avant et discutés; entre autres, celui de confier à un autre éditeur la collation et la publication définitive du texte, en laissant à M. Lacabane le soin de publier, sous les auspices de la Société, un recueil de dissertations destinées à éclaircir, à différents points de vue, les récits de Froissart. Ces questions seront examinées de nouveau dans une prochaine séance du Conseil et une décision définitive sera prise à l'égard de cette publication.

M. Durand, libraire, membre de la Société, appelle l'attention du Conseil sur le défaut de publicité suffisante donnée aux ouvrages qu'elle édite. Il pense qu'il serait utile d'insérer des articles analytiques dans les feuilletons du journal intitulé *La Bibliographie de la France* et dans différentes Revues. Il demande aussi que le versement des souscriptions ait lieu, autant que possible, dans le mois de janvier de chaque année. Le Comité des fonds est invité à s'occuper de ces questions, qui ne sont pas sans importance.

Le Conseil fixe l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 7 mai prochain. Après le discours du président, les rapports du Secrétaire et des Censeurs, et les élections, M. Delisle communiquera une notice sur le psautier manuscrit de la Reine Ingeburge.

La séance est levé à cinq heures.

Digitized by Google

II.

VARIÉTÉS.

Depuis 1856 la *Bibliographie de la France, journal général de l'imprimerie et de la librairie*, avait cessé de publier à la fin de chaque année une table systématique des ouvrages successivement annoncés dans ses livraisons hebdomadaires. Pour trouver le titre des ouvrages qui ont paru dans chacune des dix dernières années sur un sujet déterminé, il faut donc parcourir entièrement la table alphabétique des auteurs, annuellement publiée par les éditeurs de la *Bibliographie*. La suppression de la table méthodique avait singulièrement diminué les services que peut rendre ce recueil, et nous nous plaisons à en signaler le retour. La table systématique de 1866 vient en effet de paraître. Un travail bibliographique de ce genre, simplement préparé d'après le titre des ouvrages et loin des livres mêmes, ne peut être parfait; mais il n'en est pas moins d'une incontestable utilité, et nous ne nous étonnons pas « qu'un grand nombre de demandes » en aient « sollicité le rétablissement. »

En même temps que ce rétablissement de la table systématique, nous pouvons annoncer une heureuse innovation dans le bulletin qui accompagne chacune des livraisons de la *Bibliographie*. Ce bulletin donne depuis plusieurs mois l'indication des articles bibliographiques que publient sur les livres nouveaux les journaux et les revues de Paris. Ce sont là d'utiles renseignements, et les éditeurs, pour lesquels on semble particulièrement les donner, ne sont pas les seuls qui les consulteront avec profit. Ce n'est point partout et toujours que la critique accepte la mission d'éclairer très-sincèrement et complétement le public sur la valeur des livres nouveaux; mais le simple énoncé des articles bibliographiques de la semaine, avec la mention des auteurs qui les

Digitized by Google

ont signés et des recueils où ils se trouvent, permet en quelque sorte de deviner le genre et la mesure d'intérêt qu'offre chacun d'eux. On sait à l'avance dans quels articles on est assuré de rencontrer une appréciation compétente, et de quels critiques on peut attendre la rectification des erreurs ou l'indication des lacunes d'un livre. Auteurs, lecteurs et éditeurs ont donc un intérêt égal à être avertis du contrôle que subissent les ouvrages nouveaux.

La *Bibliographie* n'est pas au surplus le seul recueil qui donne des avis de ce genre. Comme autrefois l'*Athenæum français* et la *Correspondance littéraire*, deux revues pour le moins, la *Bibliographie catholique* et la *Revue bibliographique et littéraire*, contiennent aujourd'hui le tableau des articles bibliographiques que publie une partie de la presse. Dans la première sont reproduits les sommaires d'un grand nombre de revues, dans la seconde les sommaires de quelques revues et de quelques journaux. Mais jusqu'ici aucun recueil ne nous présente une liste complète des articles qui paraissent tant à l'étranger que chez nous, et c'est, il nous semble, un service que pourrait nous rendre le journal spécial de l'imprimerie et de la librairie. Pour la France, la tâche serait aisée, et il est regrettable que le bulletin de la *Bibliographie* se résigne à être si peu complet : aucune revue de province n'est mentionnée, et bien des journaux ou revues de Paris lui échappent. Serait-il impossible de nous tenir également au courant des articles bibliographiques publiés à l'étranger? Un instant la rédaction du bulletin a semblé le promettre et le tenter. Nous exprimons ici le vœu qu'elle revienne à ce projet, si tôt abandonné. Les difficultés qui pourraient arrêter une entreprise particulière ne sont-elles pas beaucoup moindres pour une association telle que celle du Cercle de la librairie, qui par l'ensemble de ses membres est en relation avec le plus grand nombre des imprimeries et des librairies de l'étranger?

Digitized by Google

III.

BIBLIOGRAPHIE.

142. — Actes (les) des saints depuis l'origine de l'Église jusqu'à nos jours, d'après les Bollandistes, Mabillon et les plus récents hagiographes; traduits et publiés pour la première fois en français par une société d'ecclésiastiques, sous la direction de MM. J. Carnandet et J. Fèvre. Mois de janvier. T. 1. Gr. in-8°, à 2 col., CXVI-448 p. Chaumont, imp. Cavaniol. Lyon, lib. L. Gaultier. (12 fr. 50 c.)

(L'onvrage complet formera environ 80 vol.)

143. — Advielle. Le Rouergue dans ses rapports avec le nord de la France du douzième au dix-neuvième siècle; par M. Victor Advielle. In-8°, 28 p. Arras, imp. Brissy.

144. — Asselin. Notice historique et statistique sur Prémont, par G. Asselin. In-12, 106 p. Saint-Quentin, imp. Moureau.

145. — Babinet de Rencogne. Courte notice sur les archives départementales de la Charente; par G. Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente. In-8°, 16 p. Angoulême, Goumard.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. 1866.)

146. — Bach. Mémoire sur les habitations gauloises et sur les vestiges qu'on en trouve dans les provinces de l'Est; par le R. P. Bach, de l'école Saint-Clément. In-8, 16 p. Metz, imp. Rousseau-Pallez.

147. — Beauvillé (de). Recueil de documents inédits

Digitized by Google

concernant la Picardie, publiés (d'après les titres originaux conservés dans son cabinet) par Victor de Beauvillé, de la société impériale des Antiquaires de France. 2e partie. In-4°, LXV-587 p. Paris, imprimerie impériale.

148. — BELOT. Histoire des chevaliers romains considérée dans ses rapports avec les différentes constitutions de Rome depuis le temps des rois jusqu'au temps des Gracques; par Émile Belot, professeur au lycée de Versailles. Gr. in-8°, XXIV-432 p. et 3 pl. Paris, Durand.

149. — BÉTENCOURT (dom). Noms féodaux ou noms de ceux qui ont tenu fiefs en France, dans les provinces d'Anjou, Aunis, Auvergne, Beaujolais, Berry, Bourbonnais, Forez, Lyonnais, Maine, Saintonge, Marche, Nivernais, Touraine, partie de l'Angoumois et du Poitou, depuis le douzième siècle jusque vers le dix-huitième; extraits des archives du royaume; par dom Bétencourt, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. 2e *édition*, précédée d'une notice sur dom Bétencourt, par François Morand, juge au tribunal de Boulogne-sur-Mer. T. 1er. In-8°, XV-255 p. Paris, Shlesinger.

150. — BONIFAY. Annales de la ville de Beausset; par Louis-Sifroy Bonifay. In-8°, 120 p. Toulon, imp. Aurel.

151. — BORDIER. Les inventaires des archives de l'empire. Réponse à M. le marquis de Laborde, directeur général, contenant un errata pour ses préfaces et ses inventaires; par Henri Bordier, ancien archiviste aux archives de France. In-4°, 51 p. Paris, Bachelin-Deflorenne.

152. — BOUQUET. Nouveaux documents sur Charles VII et Jeanne d'Arc, fournis par M. J. Quicherat, et publiés par le comité de souscription pour le rachat de la tour de Jeanne Darc et l'érection d'un monument en son honneur. In-8°, 8 p. Rouen, imprimerie Cagniard.

(Extrait de la Revue de Normandie.)

153. — BLANCARD. Des monnaies frappées en Sicile au quatorzième siècle, par les suzerains de Provence; par M. Blan-

Digitized by Google

card, avec planches dessinées et gravées par M. Laugier. In-8°, XIV p. et 2 planches. Paris, Rollin et Feuardent,

154. — BRIVES-CAZES. Le Parlement de Bordeaux et la Chambre de justice de Guyenne en 1582; par E. Brives-Cazes, docteur en droit. In-8°, 206 p. Bordeaux, imp, Gounouilhou.

155. — BRIZION. Histoire des villages du canton de Fresnes-en-Wœvre; par M. A. Brizion, instituteur. In-8°, XXVIII-234 pages. Verdun, Madame Bastien.

156. — BUJEAUD. La Charente révolutionnaire; par MM. Victor et Jérôme Bujeaud. T. 1. Introduction et pièces justificatives. In-8°, LXIV-64 p. Angoulême, les principaux libraires.

157. Charente (la) communale illustrée, archéologie, sciences, arts, agriculture, industrie, commerce, poésie, légendes, histoire, biographies; ouvrage rédigé par une société de gens de lettres; rédacteur en chef, M. Alcide Gauguié, professeur d'histoire et de littérature (cours spécial) au lycée impérial d'Angoulême. T. 1. Arrondissement d'Angoulême. 1re livraison. In-8°, 32 p. Angoulême, imp. Nadaud et Ce; bureaux chez M. Jules Trousset, secrétaire de la Société.

(Les livraisons paraissent de mois en mois).

158. — Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque communale de Perpignan, dressé par Antoine Fourquet, bibliothécaire. In-8°, XII-472 p. Perpignan, imp. Alzine

159. — CAYOL. Histoire du quartier de Saint-Loup, banlieue de Marseille; par l'abbé J. J. Cayol, professeur de philosophie. Ornée de 12 dessins, par J. M. Cabasson. In-16, 143 p. Marseille, Boy-Estellon.

160. — CHARENCEY (de). La langue basque et les idiomes de l'Oural; par H. de Charencey, membre de la Société asiatique. 2e fascicule. Déclinaison et comparaison avec divers idiomes. In-8, 57-148 p. Mortagne, imp. Daupeley frères.

Digitized by Google

161. — Chassignet. Abrégé de l'histoire du Prieuré conventuel de Notre-Dame-de-Vaux-sur Poligny, de la province du comté de Bourgogne, de l'ordre et étroite observance de Cluny, dressé l'an 1708, par le R. P. dom Chassignet, religieux bénédictin de la réforme de Saint-Vannes; publié par le docteur A. Chereau, avec des notes par D. A. Thiboudet. (Documents pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Franche-Comté.) In-8°, 190 p. Lons-le-Saulnier, imp. Gauthier frères.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Jura.)

162. — Choix des documents inédits sur le règne de la duchesse Anne en Bretagne, publiés par Arthur de la Borderie, archiviste-paléographe. In-8°, 36 p. Paris, Aubry.

163. — Clamageran. Histoire de l'impôt en France; par J. J. Clamageran, docteur en droit, membre de la société d'économie politique. 1re partie. In-8°, lxxxix-523 p. Paris, Guillaumin.

164. — Clément. L'Italie en 1671. Relation d'un voyage du marquis de Seignelay, suivie de lettres inédites à Vivonne, Du Quesne, Tourville, Fénélon, et précédée d'une étude historique; par Pierre Clément, de l'Institut. In-12, ix-377 p. Paris, Didier et Ce.

165. — Crétineau-Joly. Histoire des trois derniers princes de la maison de Condé: prince de Condé, duc d'Enghien, duc de Bourbon. D'après les correspondances originales et inédites de ces princes; par J. Crétineau-Joly. 2 vol. In-8, iv-1030 p., portr. et fac-simile d'autogr. Paris, Amyot.

166. — Denis. L'Église de l'abbaye de Saint-Pierre-sur Dives en 1145. Lettre de l'abbé Haimon sur les circonstances merveilleuses qui ont accompagné la construction de cet édifice; précédé d'une notice historique sur l'abbaye; par l'abbé J. Denis, curé d'Authie. In-8°, x-198 p. Caen, Chènel.

167. — Desmarais. Préface du Catalogue de la bibliothèque Mazarine, rédigée en 1751 par le bibliothécaire

Digitized by Google

P. Desmarais, docteur de Sorbonne; publiée, traduite et annotée par Al. Franklin. In-16, IX-116 p. Paris, Mirad.

168. — DREUX DU RADIER. Essai sur le langage poitevin; par Dreux du Radier. Précédé d'une notice sur l'auteur. In-8°, 24 pages. Fontenay-Vendée, Veuve Fillon.

(Opuscules sur le patois poitevin. I.)

169. — DU BELLAY. OEuvres françaises de Joachim du Bellay, gentilhomme angevin, avec une notice biographique et des notes, par Ch. Marty-Laveaux T. 1. In-8°, VIII-519 p. Paris, Lemerre.

170. — DUBOIS. Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme, composée avec ses écrits, ses lettres, ses règlements et un grand nombre de documents contemporains inédits ou peu connus; par M. l'abbé Dubois. In-8°, XXXVI-1512 p. et portr. Besançon, imp. Rabutot; Paris, lib. Bray.

171. — DU FRESNE DE BEAUCOURT. Les récentes histoires de France; par G. du Fresne de Beaucourt. In-8°, 15 p. Paris, imp. Dvry et Cie.

(Extrait de la Revue bibliographique et littéraire.)

172. — DUPLESSIS. Essai d'une bibliographie générale des beaux-arts, par George Duplessis. In-8°, 148 p. Paris, Rapilly.

173. — DUREAU. Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie; publiées par Alexis Dureau, membre de la Société d'anthropologie de Paris, 1re année, 1863. In-18 jésus, 276 p. Paris, Jouberte.

174. — EYSSETTE. Histoire de Beaucaire depuis le treizième siècle jusqu'à la Révolution de 1789, ouvrage composé sur des documents inédits; par Alexandre Eyssette, ancien membre du conseil général du Gard. T. 1 et 2, in-8°. Paris, imp. Gauguet.

175. — FISQUET. La France pontificale (Gallia christiana), par M. Fisquet. Métropole de Rouen. Bayeux et Lisieux. In-8°, 338 p. Paris, Repos.

Digitized by Google

176. — FINOT. Essai historique sur les origines de la gabelle et sur l'exploitation des salines de Lons-le-Saulnier et de Salins, jusqu'au quatorzième siècle; par Jules Finot, archiviste du Jura. In-8°, 87 p. Lons-le-Saulnier, imp. Gauthier frères.

177. — FRIEDLÆNDER. Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins; par L. Friedlænder, professeur à l'Université de Kœnigsberg. Traduction libre faite sur le texte de la 2e édition allemande, avec des considérations générales et des remarques par Ch. Vogel, membre de la Société d'économie politique de Paris. T. 1 et 2. In-8°, Paris, Reinwal.

178. —GAUCOURT (de). Les Anciennes Minutes des notaires et la paléographie; par M. Emmanuel de Gaucourt. In-8, 16 p. Rouen, imp. Brière et fils.

179. — GEFFROY. Gustave III et la Cour de France; suivi d'une étude critique sur Marie-Antoinette et Louis XVI, apocryphes, avec portraits inédits de Marie-Antoinette, etc., et fac-simile; par A. Geffroy, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris. 2 vol. in-8°, XII-906 p. Paris, Didier.

180. — GEMAHLING. Monographie de l'abbaye de Saint-Satur, près Sancerre (Cher); par M. Gemahling, membre de la Société du Berry. In-8°, 164 p. Paris, imp. Chaix.

181. — GERBERT. OEuvres de Gerbert, pape sous le nom de pape Sylvestre II, collationnées sur les manuscrits, précédées de sa Biographie, suivies des notes critiques et historiques par A. Olléris, doyen de la Faculté des lettres de Clermont. In-4°, CCV-215 p. Clermont-Ferrand, Thibaud; Paris, Dumoulin.

(Publication de l'Académie de Clermont.)

182. — GIDEL. Étude sur la vie et les ouvrages de Saint-Evremond, discours qui a obtenu le prix d'éloquence décerné par l'Académie française dans sa séance publique annuelle du 20 décembre 1866; par M. Gidel. Gr. in-8, 96 p. Paris, imp. Firmin Didot.

Digitized by Google

183.—Gilbert. Étude sur Saint-Evremond, discours qui a obtenu le prix d'éloquence décerné par l'Académie française dans la séance du 20 décembre 1866; par M. D. L. Gilbert. Gr. in-8, 36 p. Paris, imp. Firmin Didot.

184. — Gillois. Chroniques du Nivernais. Les Comtes et les Ducs de Nevers; par E. Gillois, membre du conseil général de la Nièvre. In-8°, 265 p. Paris, Lib. internationale.

185. — Goguel. Les château de Montbéliard, ses anciennes églises Saint-Pierre et Saint-Maimbode (Maimbœuf) et leurs caveaux, légendes et chartes depuis le quatorzième siècle jusqu'en 1810. Étude historique; par G. Goguel, pasteur. In-12, 150 p. Toulouse, imprim. Chauvin.

186. — Histoire de Napoléon Ier; par P. Lanfrey. T. 1. In-18 jésus, 483 p. Paris, Charpentier.

187. — Hippeau. Collection de poëmes français des douzième et treizième siècles; par C. Hippeau. Glossaire. 1er partie. In-8°, xxxiv-252 p. Paris, Aubry.

188. — Hozier (d'). Armorial général des registres de la noblesse de France; par Louis-Pierre d'Hozier et d'Hozier de Sérigny, juges d'armes de France. Résumé et précédé d'une notice sur la famille d'Hozier, d'après des documents inédits, par Édouard de Barthélemy. In-8°, lxxx-332 p. Paris, Dentu.

189. — Jacob. Les Deux Testaments de Villon; suivis du Banquet du Boys. Nouveaux textes, publiés d'après un manuscrit inconnu jusqu'à ce jour, et précédés d'une notice critique; par Paul L. Jacob, bibliophile. In-16, iii-122 p. Paris, Académie des bibliophiles.

190.—Clément. Jacques Cœur et Charles VII, l'administration, les finances, l'industrie, le commerce, les lettres et les arts aux ve siècle. Etude historique, précédée d'une notice sur la valeur des anciennes monnaies françaises; par Pierre Clément, de l'Institut. *Nouvelle édition*, revue et corrigée. In-8, lxxii-520 p. Paris, Didier et Ce.

Digitized by Google

191. — Jouve. Bibliographie du patois lorrain; par M. Louis Jouve. In-8, 30 p. Nancy, imp. Lepage.

192. — Daremberg. La Médecine dans Homère, ou Études d'archéologie sur les médecins, l'anatomie, la physiologie, la chirurgie et la médecines dans les poëmes homériques; par Ch. Daremberg, professeur chargé du cours d'histoire de la médecine au Collége de France. In-8, 104 p. et 1 pl. Paris, Didier et Ce.

(Cet ouvrage a paru en partie dans la Revue archéologique).

193. — La Roque (de). Armorial de la noblesse de Languedoc, généralité de Toulouse; par M. Louis de la Roque, avocat. T. 1. 1re partie. Grand In-8°, 339 p. Paris, Dentu et A. Aubry.

(L'ouvrage formera 2 vol.)

194. — Le Marin de Tyr. La France sous César; par Le Marin de Tyr. Origines Gauloises, géographie, religion, mœurs, étymologies des anciens noms. In-4°, 79 p. Le Mans, Beauvais et Vallienne; Paris, Dumoulin.

195. — Levot. Histoire de la ville et du port de Brest; par P. Levot, conservateur de la bibliothèque du port de Brest. T. 3. La ville depuis 1681. In-8°, 387 p. et plan. Paris, Madame Bachelin de Florenne.

196. — Lévrier. Dictionnaire étymologique de patois poitevin; par Gabriel Lévrier. In-8°, 195 pages. Niort, imp. Mercier.

197. — Maitre. Le Maine sous l'ancien régime, administration, justice, finances; par Léon Maitre, archiviste de la Mayenne. In-12, 81 p. Laval, imprimerie Moreau.

198. — Meiffret. Essai monographique. Forum Julii, ou Fréjus ancien et moderne; par J. B. Meiffret. In-8°, 120 p. Nice, imp. Gauthier.

199. — Mollier. Recherches historiques sur Villeneuve de Berg, ancienne capitale du Bas-Vivarais, et sur ses environs; par l'abbé Mollier, curé de Montréal. In-8°, 448 p. Avignon, Aubanel.

Digitized by Google

200. — Molière-Lully. Le mariage forcé, comédie-ballet en 3 actes, ou le Ballet du roi dansé par le roi Louis XIV le vingt-neuvième jour de janvier 1664. Nouvelle édition, publiée d'après le manuscrit de Philidor l'aîné, par Ludovic Celler, avec des fragments inédits de Molière et la musique de Lully réduite pour piano. — In-8°, 153 pages. Paris, Hachette.

Les éditeurs s'empressent autour des œuvres de Molière. A côté des grandes publications, telle que la bonne édition qu'a récemment préparée M. L. Moland pour la librairie Garnier, et l'édition qui doit prendre place dans la *Collection des grands écrivains* de la librairie Hachette, de très-élégantes plaquettes nous donnent de temps à autre et une à une les pièces de son théâtre. M. Louis Lacour, qui entreprend la réimpression textuelle des éditions originales, a déjà fait paraître celle de l'*Amour médecin*. Mieux encore, M. Ludovic Celler vient de faire imprimer, non pas une copie textuelle de la première édition du *Mariage forcé*, mais la première édition vraiment complète de cette Comédie-Ballet, texte et musique. Ce n'est pas ici le lieu de parler de la musique que l'éditeur a réduite au piano. Le texte, publié tel qu'il a été écrit pour la cour, avant les suppressions que fit Molière lorsqu'il voulut, au profit du public, tirer du *Ballet du Roi* la comédie du *Mariage forcé*, contient pour la première fois la scène du magicien tout entière. On ne connaissait et l'on n'avait encore imprimé, dans cette scène, que les derniers mots des reparties de Sganarelle : en cherchant la musique de Lully, M. Celler les a rencontrées tout au long dans un manuscrit de la bibliothèque du Conservatoire. L'authenticité de ces reparties, qui ne forment guère qu'une demi-page de texte inédit, ne semble pas devoir être mise en doute. Déjà les recueils de musique avaient été utilement consultés par M. Ludovic Lalanne pour l'édition qu'il a donnée des œuvres de Malherbe. A l'exemple de M. Celler, les éditeurs de Molière feront bien désormais de recourir à ce genre de documents; ils y trouveront pour le moins des variantes.

201. — Moriau. Les Grammairiens sur la sellette, revue des bévues grammaticales; par E. Moriau. In-12, xl- p. Paris, imp. Michels-Carré.

202. — Nicolaïdès. Topographie et Plan stratégique de l'Iliade, avec une carte topographique et stratégique ; par M. G. Nicolaïdès (de l'île de Crète). In-8°, xiv-270 p. Paris, L. Hachette et C°.

G. S.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 7 MAI 1867

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GUIZOT, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 juin 1867.)

Discours de M. Guizot, président (voir p. 84).

M. J. Desnoyers secrétaire, lit son rapport annuel sur les travaux de la Société depuis la dernière assemblée générale du 8 mai 1865 (voir p. 88).

M. Laloy lit, en son nom et au nom de M. A. de Barthélemy, le rapport des censeurs sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1866 (voir p. 106).

M. le président met aux voix les conclusions de ce rapport

Digitized by Google

approuvant la gestion de M. le Trésorier pendant le dernier exercice: ces conclusions sont adoptées par l'assemblée.

M. L. Delisle lit une notice sur *le Psautier de la reine Ingeburge* (voir p. 111).

Élections.

L'assemblée procède par la voie du scrutin, à l'élection de treize membres de son Conseil administratif, dix devant être nommés conformément à l'article du règlement, qui prescrit le renouvellement, chaque année, du quart des membres du Conseil, et les trois autres en remplacement de MM. de Barante, Dutens et Teulet, décédés depuis la dernière assemblée générale.

Sont réélus, à la majorité des suffrages:

MM. Boulatignier,	MM. Passy,
Guadet,	Ravenel,
De Laborde.	De Roissy.
De la Villegille.	Ch. Read.
Henri Martin	Vallet de Viriville.

MM. Rathéry, le marquis de Godefroy-Menilglaise et Laloy, sont élus en remplacement des trois membres du Conseil que la Société a perdus.

M. Le Roux de Lincy a obtenu 31 voix, M. Anat. de Barthelemy 8, M. le comte de Cosnac 8, M. le duc de Noailles 7; d'autres voix se sont portée sur MM. Duruy, Jourdain, de Ruble, de la Chèse, de Watteville, de Montaiglon, Cauchy, de Bauny, Langlès et Denière.

MM. Anatole de Barthelemy et Aubert sont élus censeurs.

Membres nouveaux.

M. Le président proclame membres de la Société après avoir soumis leur nomination à l'approbation de l'assemblée.

Digitized by Google

1506. M. le Marquis DE NOAILLES, rue de Lille, 66 ; présenté par M. Guizot et A. de Ruble.

1507. M. Léopold DE GAILLARD; présenté par M. le comte Montalembert et M. de Beaucourt.

1508. M. H. DE LACOMBE, rue de Grenelle St-Germain, 39; présenté par le comte de Montalembert et par M. de Beaucourt.

1509. M. Edgar BOUTARIC, sous-chef de section aux Archives de l'Empire, boulevard Saint-Michel, 115; présenté par MM. de Beaucourt et A. de Barthélemy.

1510. M. DARRELDE (Albert), procureur impérial à Argentan (Orne); présenté par MM. P. Raymond et G. Servois. Son correspondant à Paris sera M. Lefebvre de Viéville, juge suppléant au tribunal de la Seine, rue Taitbout, 51.

Ouvrages offerts.

De la part des auteurs :

OEuvres de Froissart, publiées avec les variantes de divers manuscrits, par M. le Baron Kervyn de Lettenhove, membre de l'Académie royale de Belgique, etc. *Chroniques*, tome deuxième 1322-1339; depuis le prologue jusqu'au commencement de la Guerre de Cent ans. Bruxelles, 1867. 1 vol. in-8. — Le tome Ier, qui renferme l'introduction et la description des principaux manuscrits, sera mis incessamment sous presse.

Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond, conseiller au parlement de Bordeaux, par M. Tamizey de Larroque, Paris. 1867. 1 vol. in-12.

La séance de l'assemblée est levée à cinq heures et demie.

Digitized by Google

Discours de M. Guizot, président de la Société.

Messieurs,

Vous m'avez fait un honneur qui m'a pénétré de reconnaissance, en me laissant pénétré de tristesse. Quoi de plus honorable que d'être appelé, par vos suffrages unanimes, à remplacer M. de Barante? Quoi de plus triste que de succéder à un ami, à un ami de plus de cinquante ans, sympathique et fidèle pendant plus de cinquante ans, au milieu des crises et des vicissitudes qui, de nos jours, dans les idées comme dans les situations, ont si profondément agité les personnes comme les États? C'est un bonheur rare qu'une amitié persistante et immuable, quand tout chancelle et change autour d'elle. Et les sources de l'amitié qui nous a unis, M. de Barante et moi, sont de celles dont on se complaît à retrouver, à chaque pas, la trace dans le long cours des années : une constante et intime analogie a existé dans nos goûts et nos travaux, dans nos idées et nos carrières. Nous avons, l'un et l'autre, sérieusement aimé et servi les lettres et les affaires publiques. Nous leur avons, l'un et l'autre, donné et partagé notre vie. Et dans ces deux carrières, nous nous sommes attachés, l'un et l'autre, aux mêmes études, à la même cause. Dans les lettres, l'histoire, dans la politique, le régime constitutionnel et libre ont été les objets préférés de nos pensées et de nos efforts.

Quand M. de Barante, en 1808, publiait son *Tableau de la Littérature française au dix-huitième siècle*, je retraçais les débuts poétiques du dix-septième et les chefs-d'œuvre de Corneille portant tout à coup si haut la gloire dramatique de la France. Quand, en 1821, je traduisais Shakespeare, M. de Barante accomplissait pour Schiller le même travail; il prenait même quelque part au mien, car il me donnait la traduction de *Hamlet*. Quand, de 1820 à 1830, je m'adonnai à l'étude des origines et du cours de notre civilisation, M. de Barante écrivit l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, ressuscitant sous ses traits natifs l'une des grandes époques de cette série de siècles que j'essayais d'expliquer en les parcourant. Et lorsque, à partir de 1830, la politique a tenu,

Digitized by Google

pour l'un et pour l'autre, la principale place dans notre vie, nous y avons, l'un et l'autre, constamment soutenu les mêmes principes, poursuivi le même but, et tour à tour concouru aux mêmes succès ou subi les mêmes revers.

Vous ne vous étonnerez pas, je l'espère, messieurs, et vous me pardonnerez si je m'arrête avec quelque complaisance sur ces témoignages de la sympathie, je pourrais dire de l'harmonie dans laquelle ont vécu les deux hommes que vous avez successivement appelés à l'honneur de vous présider. Je prends un mélancolique plaisir à m'unir encore ainsi, en approchant de ma tombe, à l'ami déjà descendu dans la sienne; et les souvenirs de cette longue union sont, pour moi, la plus douce explication, comme ils ont sans doute été, pour vous, le principal motif de votre choix.

Quand, il y a trente-trois ans, messieurs, vous avez pris M. de Barante pour président de votre Société naissante, vous avez eu un juste et profond sentiment du caractère de ses travaux et de la parfaite convenance qui les unissait à votre dessein. Vous vouliez remettre sous les yeux de la France d'aujourd'hui, dans leur forme correcte et complète, les principaux monuments historiques de la France d'autrefois, ceux où nos pères ont fortement empreint les traits originaux de leur vie, de leur âme et de leur sort. Vous pensiez, à bon droit, que la connaissance familière de ces monuments a, pour la France nouvelle, un grand intérêt à la fois de curiosité et d'enseignement. C'est l'honneur du genre humain, c'est le privilége qu'il a reçu de son créateur d'avoir seul une histoire, d'être une série de générations héritières les unes des autres et intimement unies entre elles par un lien général et permanent, non pas une succession de créatures isolées qui s'ignorent et s'oublient complétement, à mesure qu'elles passent sur cette terre. Mais, pour que ce sublime privilége brille de tout son éclat et porte tous ses fruits, il faut que les générations humaines qui se succèdent se connaissent et se comprennent véritablement. Je dis plus : il faut qu'elles se portent un sentiment affectueux, et que chacune d'elles, en faisant librement, dans l'héritage de ses pères, le choix de ce qui lui convient, se souvienne fidèlement de ce qu'elle leur doit et leur rende une justice reconnaissante. C'est précisément là, messieurs, le sentiment qui a constamment animé M. de Barante dans

Digitized by Google

ses travaux historiques. Il avait toujours présentes à l'esprit la France ancienne et la France nouvelle ; il les connaissait, il les comprenait, il les respectait, il les aimait l'une et l'autre ; et il avait à cœur que les fils connussent, comprissent, respectassent, aimassent aussi leurs pères. L'ancienne France, messieurs, a bien droit, de notre part, à de tels sentiments ; elle a eu des destinées bien orageuses, bien mêlées, bien incomplètes ; elle a désiré et tenté plus qu'elle n'a accompli ; elle a été plus féconde qu'heureuse et plus brillante que prévoyante ; mais elle n'a jamais manqué ni de génie, ni de vertu, ni de puissance, ni de gloire ; et si elle n'a pas promptement atteint à toutes les conditions de liberté et de bonheur des peuples, elle a toujours offert de beaux et abondants modèles des qualités supérieures qui, dans les voies les plus diverses, grandissent et illustrent les hommes.

M. de Barante était vivement frappé de cette activité, de cette richesse intellectuelle et morale de notre vieille France à travers toutes ses épreuves ; et soit qu'il l'étudiât dans les aventures héroïques du moyen âge, ou dans les luttes du seizième siècle, ou dans les splendeurs du dix-septième ou dans les ambitions du dix-huitième, il prenait un noble plaisir à lui rendre hommage, et à faire ressortir ses mérites, tout en retraçant ses fautes et ses douleurs. Mais sa large sympathie nationale était pure de toute complaisance prolongée pour des souvenirs favoris, de toute préoccupation exclusive, de tout entêtement de classe ou de parti ; et quand il passait de la France d'autrefois à la France d'aujourd'hui, quand il avait à raconter l'histoire et à apprécier les œuvres de la société nouvelle qui, depuis 1789, s'élève si laborieusement sur les ruines de l'ancienne société française, il portait dans ses impressions et dans ses jugements le même instinct patriotique, la même indépendance d'esprit, le même soin et la même habileté à démêler le bien du mal, à sentir vivement le beau sous ses plus variables aspects, et à espérer toujours beaucoup de notre patrie sans jamais la flatter. On peut mettre ses divers ouvrages historiques à une difficile épreuve : qu'on face de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* et du *Tableau de la Littérature française au dix-huitième siècle*, on place les *Histoires de la Convention nationale et du Directoire exécutif*, les *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein*, et la *Vie de M. Royer-Collard ;* on ne

Digitized by Google

trouvera, entre ces récits et ces appréciations de temps et de faits si différents, aucune contradiction, aucune dissonance ; partout éclate un filial et respectueux amour pour la France dans toutes ses fortunes et pour tous ses illustres enfants ; partout règnent un sens moral supérieur à toutes les illusions comme à tous les subterfuges, une haute et souple intelligence politique, une équité sans sceptique indifférence, et une inébranlable résolution de maintenir envers tous la justice et de dire, en tous cas, la vérité.

Je ne parle et ne dois parler ici que de l'historien ; je veux pourtant faire entrevoir l'homme lui-même. M. de Barante était de ceux qui prennent au sérieux ce qu'ils disent comme ce qu'ils font, et qui ont besoin de mettre toujours l'accord entre leur pensée et leur vie. A travers les complications et les transformations précipitées de notre temps, et soit qu'il fallût parler ou se taire, agir ou s'abstenir, entrer dans l'arène ou en sortir, M. de Barante a constamment obéi à cette loi de l'honnête homme et du penseur convaincu. En toute matière et en toute occasion, en politique comme en littérature, en religion comme en politique, sa foi a gouverné sa conduite ; sa conduite a rendu témoignage de sa foi. Après plus de quarante ans de vie publique, il a passé ses vingt dernières années dans une retraite pleine de dignité, à son foyer natal, au sein de sa famille, fidèle à ses idées, à ses affections, à ses souvenirs, et uniquement occupé de répandre, dans la population qui l'entourait, les bonnes œuvres et les bons exemples. La population lui a dignement répondu, elle est accourue, elle s'est pressée autour de son cercueil et ses obsèques ont été un hommage spontané que toute la contrée qui l'avait vu naître, vivre et mourir a voulu rendre à sa vie et à sa renommée.

Il vous convenait, messieurs, il vous appartenait d'appeler un tel homme à l'honneur de présider à vos travaux. Il a joui, pendant trente-trois ans, de cet honneur comme d'une juste récompense pour les services qu'il avait rendus à l'histoire de notre patrie. Et aujourd'hui, puisqu'il vous a plu de transporter cet honneur de sa tête sur la mienne, je placerai ici, pour justifier votre choix, des paroles que M. de Barante a écrites lui-même dans son testament : « Je ne terminerai pas ces pages auxquelles sont confiées

Digitized by Google

« mes dernières pensées, sans nommer les amis qui me res-
« tent. Je veux qu'ils sachent combien leur amitié m'a été
« douce, et qu'ils ne m'oublient pas lorsque je ne serai plus.
« Je prie donc que ce témoignage soit transmis à M. le duc
« de Broglie et à M. Guizot. »

A cette dernière expression d'une si constante amitié, je n'ajouterai qu'un mot, messieurs, un seul mot que M. de Barante se plairait à entendre : son vœu sera satisfait ; il ne sera pas oublié.

Rapport sur les travaux de la Société de l'Histoire de France, depuis sa dernière Assemblée générale en mai 1866 jusqu'au 1er mai 1867, par M. J. Desnoyers, secrétaire de la Société.

Messieurs,

Après l'éloquent discours que vous venez d'entendre, interprète fidèle de vos regrets unanimes pour la mémoire de l'illustre président que nous avons perdu, que nous avons si dignement remplacé, et que ce discours rendait encore présent au milieu de nous; après le tableau du but et du caractère de notre Société qui ne pouvaient être mieux appréciés que par son premier et véritable fondateur, je dois me borner à vous exposer le plus succinctement possible et non sans quelque embarras, malgré la confiance que votre Conseil administratif veut bien me conserver depuis si longtemps, comment, pendant l'année qui vient de s'écouler, il a persisté dans les mêmes vues, est resté fidèle à l'esprit de vos origines et a continué de s'avancer lentement, modestement mais sûrement vers le but que vous vous étiez proposé, il y a près de trente-cinq ans. Ce but, qui ne sera jamais complétement atteint, était et est toujours d'éclairer impartialement toutes les périodes de l'histoire de notre pays par la publication de documents originaux de diverse nature, em-

Digitized by Google

pruntés aux sources variées et innombrables qui ne nous laissent et ne nous laisseront bien longtemps encore que l'embarras du choix.

Votre Conseil aurait désiré, messieurs, pouvoir, comme l'an dernier, vous faire distribuer pour cette séance générale, trois, au moins, des quatre volumes qui représentent votre souscription annuelle pour 1867. Vous avez sans doute remarqué dans les procès-verbaux de ses séances que le retard regrettable apporté à cette distribution ne saurait être attribué à son indifférence : presser les éditeurs, activer l'imprimeur, aviser aux moyens de remplacer un ouvrage en retard par un autre dont les chances d'achèvement semblaient plus prochaines, telles ont été ses préoccupations habituelles, et si nous n'avons pas toujours réussi, nous avons au moins la certitude que ces retards sont sans importance. Deux volumes sont entièrement imprimés, savoir : le troisième des *OEuvres de Brantôme*, éditées par M. L. Lalanne, et le neuvième et dernier des *Mémoires de d'Argenson*, édités par M. Rathery; vous les recevrez sous peu de jours. Le troisième volume de *Blaise de Monluc*, dont M. A. de Ruble est éditeur, est imprimé aux trois quarts, et sa distribution suivra de près celle des deux autres.

Quant au quatrième volume complétant la livraison de l'exercice de 1867, il devait contraster par son caractère avec les trois autres, et votre Conseil a décidé que ce serait l'un des textes latins du moyen âge dont la publication est autorisée depuis longtemps, soit le complément des *Chroniques d'Anjou*, soit les *OEuvres historiques de Suger*, soit enfin les *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*. Les trois éditeurs de ces ouvrages, M. Marchegay, M. Lecoy de la Marche et M. Duplès-Agier nous ont donné, chacun de leur côté, l'assurance que leur manuscrit serait déposé vers le mois de juillet prochain et pourrait, en conséquence, être entièrement imprimé et distribué avant la fin de l'année. Nous espérons donc que l'impression pourra en être commencée et continuée presque simultanément. De son côté, M. Lahure nous promet toute l'activité de ses presses, quelque occupées qu'elles soient par tant de publications différentes. C'est sur le premier prêt de ces trois volumes que se fixera définitivement le choix du Conseil; les deux autres seront réservés pour la première distribution de l'exercice

Digitized by Google

prochain. Vous désirerez comme nous, messieurs, que cette lutte toute pacifique tourne au profit d'une plus grande rapidité dans vos publications.

De ces différents ouvrages, terminés ou autorisés pour les plus prochaines livraisons, j'ai eu l'honneur de vous entretenir déjà tant de fois, et ils vous sont d'ailleurs si bien connus, qu'il serait superflu de les rappeler à votre attention. Je n'aurais d'ailleurs qu'à reproduire des éloges donnés au zèle et au savoir désintéressé de leurs auteurs et à vous exposer de nouveau les motifs qui en ont déterminé le choix.

Je me bornerai donc à vous rappeler, messieurs, que les ouvrages qui ont formé la livraison de 1866, sont : les *Rouleaux des Morts* par M. L. Delisle, le deuxième volume de *Brantôme*, le huitième volume de *d'Argenson* et le deuxième volume de *Monluc*. Voici, pour les suites de ces trois derniers ouvrages destinées à l'exercice de 1867, le degré d'avancement où elles sont parvenues.

Le troisième volume des Œuvres de *Brantôme* renferme la continuation des Vies des grands capitaines français et entre autres, celles de François Ier, d'Henri II et du connétable Anne de Montmorency, trois des figures les plus originales du seizième siècle, dont cet historien est un des peintres les plus fidèles. La publication de cet ouvrage ne sera pas achevée avant plusieurs années.

Le dernier volume de *d'Argenson*, qui s'arrête à peu près à la mort de l'auteur en 1757, complète, par une table très-détaillée et très-utile, la plus considérable des publications que la Société ait entreprises. Les lumières nouvelles qu'elle aura jetées sur le dix-huitième siècle, si voisin de nous, si diversement et surtout si imparfaitement jugé encore, dont l'examen sous toutes ses faces est redevenu à la mode depuis quelques années, en rendront la lecture indispensable à toute étude sérieuse de cette époque. D'Argenson tiendra désormais une très-grande place, à côté des Mémoires de Saint-Simon, de Barbier, de Luynes, de Buvat, de Mathieu Marais et des Correspondances secrètes, récemment publiées ou préparées en grand nombre, et qui sont souvent plus instructives encore que les Mémoires.

Le troisième volume de *Monluc* terminera le texte des *Commentaires* de ce grand capitaine, implacable adversaire de la Réforme. Les nombreuses annotations géographiques

Digitized by Google

qu'y a jointes M. de Ruble en font, pour ainsi dire, un ouvrage nouveau. Il le deviendra plus encore par la correspondance que notre zélé confrère a rassemblée de toutes parts et dont il doit proposer prochainement au Conseil de faire une publication supplémentaire.

Parmi les autres ouvrages dont l'impression a été autorisée, soit en principe, soit définitivement, et qui devront prendre successivement place dans vos publications, il suffit de vous rappeler, messieurs, que les éditeurs de la plupart espèrent être prêts à remettre leurs manuscrits dans le courant de l'année prochaine. C'est l'assurance que nous ont donnée M. de Mas-Lâtrie pour *Bernard le Trésorier*, chroniqueur français des croisades, qui écrivait au commencement du treizième siècle; M. G. Servois, pour *Guibert de Nogent*, si célèbre par le tableau du mouvement communal au douzième siècle; M. Bordier pour *Frédégaire*, sur lequel un de nos anciens confrères, M. Taranne, trop tôt enlevé aux études historiques, avait à peine ébauché un premier travail; M. d'Arbois de Jubainville pour *Alberic de Trois-fontaines* qu'il prépare en commun avec M. Meyer, prenant pour sa part les annotations généalogiques, biographiques, géographiques concernant les provinces de l'Est de la France, qu'il a bien étudiées pour son importante histoire des Comtes de Champagne, et laissant à son collaborateur le soin de collationner avec l'édition jusqu'ici unique de Leibnitz le manuscrit du treizième siècle de la Bibliothèque impériale. L'édition de cette chronique que prépare M. Pertz pour la collection des *Monumenta Germaniæ historica* ne doit pas faire regretter un retard qui permettra aux nouveaux éditeurs français de profiter des lumières du savant directeur de ce précieux recueil.

M. le marquis de Chanterac sera prêt, dès que le Conseil en aura fixé le moment, à livrer le manuscrit des *Mémoires de Bassompierre*, qu'il a enrichis, comme vous vous le rappelez, de correspondances et de souvenirs de famille qui donneront au texte piquant de ces mémoires un plus grand intérêt.

Beaucoup d'entre vous, messieurs, se sont étonnés que *Joinville* ne figurât pas encore au nombre de vos publications. Une édition en était depuis longtemps autorisée et confiée aux soins de M. Marion. Mais l'excellente édition

Digitized by Google

que M. N. de Wailly en a récemment donnée d'après un manuscrit jusqu'alors inconnu, et qu'il a accompagnée d'une traduction littéralement calquée sur le texte original, traduction qui en rend la lecture plus facile au plus grand nombre, nous laisse moins de regrets pour des retards dont le Conseil a apprécié la convenance.

Le projet de publier la chronique de *Richer de Sennones*, si intéressante pour l'histoire de la Lorraine, paraît avoir été abandonné, du moins momentanément.

Il est une autre publication que je ne saurais passer sous silence, quelque délicate que puisse être la mention que je dois en faire de nouveau cette année, après vous en avoir entretenu, messieurs, tant de fois depuis plus de trente ans : vous avez nommé *Froissart*. Désirant allier, autant que possible, les intérêts de la Société et l'accomplissement d'engagements pris et renouvelés si souvent, avec les égards dus à un savant éditeur qui a consacré toute une vie des plus laborieuses recherches à éclairer le texte souvent aussi obscur pour la connaissance des personnages qu'attrayant par le caractère dramatique des récits, votre Conseil administratif a cherché les moyens de faire profiter l'étude de l'histoire du quatorzième siècle de ces importants travaux, sans retarder indéfiniment encore la publication d'un texte des chroniques. Il doit prendre très-prochainement à cet égard une décision définitive. Si M. Lacabane consent, comme nous l'espérons, à entrer dans les vues du Conseil, il aura contribué à éclairer une époque qu'aucun érudit n'a peut-être mieux étudiée que lui, et il aura enfin mis un terme à une situation qui doit lui être au moins aussi pénible qu'à la Société.

La nouvelle édition de Froissart, publiée par M. Kerwyn de Lettenhove pour l'Académie de Belgique et dont un volume vient de paraître, ne doit pas être un obstacle à nos projets de conciliation et de publication. Froissart est un des historiens dont les Sociétés historiques de Belgique avaient le droit et presque le devoir d'ambitionner la reproduction; aucun de leurs membres n'était plus en mesure de la diriger que M. Kerwyn de Lettenhove qui déjà a publié un des textes de Froissart et une édition complète des Œuvres de G. Chastelain. Mais le plan adopté par le savant éditeur belge et qui consiste à reproduire successivement, à

Digitized by Google

la suite l'un de l'autre, pour chacun des grands récits des chroniques, les textes des quatre principales versions fournies par les manuscrits, n'est pas conforme au plan qu'adopte ordinairement la Société de l'histoire de France pour ses éditions. Il fournira d'excellents matériaux comparatifs et présente un précieux travail d'érudition dans lequel la critique historique aura à faire un choix souvent embarrassant.

Entre autres combinaisons propres à utiliser les travaux de M. Lacabane, sans retarder encore indéfiniment la publication si impatiemment attendue, ne serait-il pas possible de publier isolément, sous les auspices de la Société, une série de dissertations, sorte de commentaire perpétuel, à joindre à un texte dont la révision serait confiée à un autre collaborateur? Le recueil de Notices ou Mémoires que M. Lacabane pourrait joindre ainsi en appendice à un texte des Chroniques aurait quelque analogie avec les savantes dissertations dont Ducange a formé un volume complémentaire de son édition de Joinville. Ces vues et quelques autres ont été récemment discutées dans votre Conseil qui, je le répète, se propose de prendre très-prochainement, une détermination définitive à ce sujet. Nous esperons voir M. Lacabane entrer dans des vues qu'il semblait prévoir lorsqu'il écrivait dans sa lettre du 5 juin 1866 que vous avez lue dans le Bulletin : « Une nouvelle édition de Froissart consiste « moins peut-être dans le texte lui-même que dans « les « commentaires, variantes, corrections, pièces justificatives.» Lorsqu'il ajoutait qu'il ne craignait point la concurrence à cet égard, il avait parfaitement raison.

Dans mon précédent rapport, j'avais eu l'honneur de vous entretenir de la proposition faite par M. Doüet D'Arc de publier un nouveau volume des *Comptes de l'argenterie des rois de France au quatorzième siècle*, celui de Guillaume Brunel, argentier de Charles VI, pour 1387. Édité avec l'exactitude scrupuleuse à laquelle nous sommes habitués par les autres travaux de notre savant collaborateur, enrichi d'un glossaire explicatif des nombreux termes du mobilier et des valeurs diverses usités dans l'industrie et les arts du moyen âge, ce nouveau volume eût encore éclairci, sans nul doute, les difficultés qu'on rencontre dans cette sorte d'études. Quoique accueilli favorablement en principe par le Conseil et par le Comité de publication, ce projet n'a

Digitized by Google

point été adopté, du moins quant à présent. Le Conseil s'est souvenu des vides que présente encore votre collection à l'égard des textes fondamentaux et classiques de notre histoire, tels que les grandes annales carlovingiennes, complément d'Éginhard, les nombreuses chroniques des siècles postérieurs, réduites à ce qu'elles ont, chacune, de vraiment original et contemporain de leurs auteurs, les correspondances aussi intéressantes que variées dont nos archives sont si riches et dont la plupart attendent encore des éditeurs. Aussi, tout en appréciant comme élément de la connaissance de la vie intérieure de nos ancêtres, l'intérêt des comptes de dépenses et les anciens inventaires de mobiliers, qui se trouvent en nombre infini dans les archives publiques et particulières, votre Conseil a-t-il pensé qu'il convenait d'en laisser généralement l'étude et le choix à l'érudition individuelle qui saurait bien y distinguer la part appropriée à des études spéciales.

Trois propositions de publications nouvelles ont été soumises à votre Conseil depuis notre dernière assemblée générale.

Une édition des *Mémoires d'Olivier de la Marche*, l'un des plus dévoués et des plus fidèles chroniqueurs des derniers princes de la maison de Bourgogne, au quinzième siècle, par MM. Henri Beaune et J. d'Arbaumont. — Une édition nouvelle, proposée par M. Poirson, des *Mémoires de Madame Du Plessis-Mornay*, sur la vie de son mari, la plus grande, la plus respectable figure historique de la Réforme, sous les règnes d'Henri III, d'Henri IV et de Louis XIII, mémoires rédigés avec une admirable impartialité, pour un fils, enlevé jeune encore à sa famille, et que Mme de Mornay laissa interrompus par sa mort antérieure de plusieurs années à celle de son mari. — Enfin une *Chronique de Perceval de Caigny*, serviteur des ducs d'Alençon pendant une grande partie du quinzième siècle.

Le premier de ces trois projets n'a point encore été examiné par le Comité de publication, ni apprécié par le Conseil, je ne puis donc vous en entretenir. Les noms des éditeurs qui le présentent vous auront rappelé leur ouvrage sur la *Noblesse aux États de Bourgogne* et d'autres bons travaux sur l'histoire de Bourgogne aux époques qu'embrassent les Mémoires d'Olivier de la Marche (1435-1489).

Quant au second qui semblait devoir offrir le sujet d'une

Digitized by Google

publication très-intéressante et dont la parfaite réalisation était garantie par la connaissance approfondie que M. Poirson possède de cette époque de notre histoire qu'il a si bien éclaircie dans son histoire du règne d'Henri IV, nous avons le regret d'apprendre que M. Poirson paraît y renoncer. Il avait signalé au Conseil, dans un rapport présenté sous le haut patronage de notre président, plusieurs des améliorations nombreuses dont était susceptible l'édition unique publiée en 1824 par M. Auguis, en tête de son édition des Mémoires de Du Plessis-Mornay. Mais il nous informe aujourd'hui même que sa santé l'oblige à interrompre toute étude sérieuse et le contraint d'abandonner l'exécution de son projet. Espérons néanmoins que, par une combinaison différente, notre Société pourra voir un jour, prendre place dans sa collection des Mémoires, aussi attachants qu'instructifs et peu connus.

Il me reste à vous entretenir, messieurs, du troisième projet, celui qui concerne la *Chronique de Perceval de Caigny* ou de *Cagny*[1], le seul que votre Conseil ait jusqu'ici définitivement adopté.

M. J. Quicherat, qui a recueilli avec un soin si consciencieux, si religieux, peut-on dire, tous les témoignages contemporains, pour les produire comme contrôle et preuves de son excellente édition des *Procès de Jeanne d'Arc*, publiée pour la Société de l'histoire de France[2], en consacra le quatrième volume tout entier aux témoignages des chroniqueurs et des historiens du quinzième siècle. En tête de ces chroniqueurs qui ont parlé de la Pucelle, il place comme le mieux instruit, le plus complet, le plus sincère, celui qui, le premier en date, fut témoin tout à fait contemporain, même en partie oculaire, des événements qu'il raconte, Perceval de Caigny. Ce chroniqueur, originaire du Beauvoisis, fut attaché pendant quarante-six ans à la cour ou plutôt à l'hôtel des princes d'Alençon, d'abord du comte Pierre, comme son pannetier, puis de Jean, son fils, premier duc

1. De Bry, en 1620, écrit *Caigny*. M. Quicherat, qui avait d'abord adopté cette même forme dans sa notice de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, t. II, p. 143 (1845), a écrit *Cagny*, dans les Procès de Jeanne d'Arc, t. IV, p. 1 (1847).

2. 5 vol. in-8; 1841-1849.

Digitized by Google

d'Alençon et enfin du duc Jean II, en qualité « d'escuier d'escuierie et de mestre d'hostel. » Ces fonctions ne devaient pas faire présumer un grand savoir historique; aussi l'auteur s'excuse-t-il lui-même de son peu d'habileté pour écrire et n'a été, dit-il, excité que par reconnaissance envers ses bons maîtres, « pour la louange et recommandacion de leur hostel. » Or ce fut en 1436 que Perceval fit faire le *Mémoire*, comme il appelle son récit, des événements dont il avait été témoin ou qu'il avait entendu raconter dans la compagnie du duc Jean II, le capitaine qui fut le plus constamment près de Jeanne d'Arc, depuis l'an 1428 jusque bien près de sa mort en 1431.

Si Perceval n'avait conservé la mémoire que de cette seule partie de l'histoire du quinzième siècle, cette portion de sa chronique, ayant déjà été insérée dans un des ouvrages de la Societé, ne devrait pas donner lieu à une publication nouvelle. Mais la longue durée de son séjour dans la domesticité du duc Jean II le rendit témoin d'autres événements importants et en particulier du célèbre procès que le roi Charles VII intenta à ce prince et dont l'histoire de France a gardé un profond souvenir. C'est surtout à ce point de vue que la chronique de Perceval de Caigny avait été depuis plus de deux siècles et demi, signalée à l'attention des érudits par l'historien Gilles Bry de la Clergerie, auteur d'une *Histoire des pays et comté du Perche, et duché d'Alençon* [1], ouvrage rédigé d'après les meilleures sources et qui nous a transmis la copie de beaucoup de documents originaux perdus depuis. Heureusement la chronique de Perceval de Caigny, dont il a donné de nombreux extraits, a été conservée; il en existe à la bibliothèque impériale, dans le volume XLVIIIe de la collection de Duchesne, une copie manuscrite que ce grand historien fit lui-même d'après l'original dont il n'indique pas la provenance.

C'est de ce document, signalé de nouveau par M. Vallet de Viriville, après M. Quicherat, à l'attention du Conseil de la Société, que la publication a été récemment autorisée. Comme la chronique de Perceval de Caigny ne suffirait pas pour former un volume ordinaire, on y joindra des extraits

1. Paris, 1620, in-4.

Digitized by Google

du procès criminel de trahison que le roi Charles VII fit subir avec tant de solennité et de violence au duc d'Alençon, Jean II (1456), et dont le dauphin, son ami, quand il devint le roi Louis XI, le réhabilita. Les pièces originales de ce procès célèbre sont conservées aux Archives de l'Empire et une copie à la Bibliothèque impériale dans les manuscrits de Colbert. Peut-être conviendrait-il d'ajouter à ce volume une autre petite chronique dite de de Thou que Bry a pareillement signalée, et qui est restée, en partie, inédite, quoique existant encore à la Bibliothèque impériale? La publication de ces documents ne pouvait être confiée à des érudits plus compétents que M. Vallet de Viriville, comme éditeur et M. J. Quicherat, à titre de commissaire responsable. Le quinzième siècle leur est, à tous deux, presque aussi familier que le dix-neuvième. En effet, le premier a vécu de longues années à la cour de Charles VII, et le second a bien longtemps fréquenté Jeanne d'Arc, ainsi que l'évêque de Lisieux, Thomas Basin, qu'il avait reconnu sous le masque ou le pseudonyme d'Amelgard, qu'on n'avait pu deviner avant lui.

Il me reste à signaler, Messieurs, à votre attention, pour ne rien omettre des efforts dirigés avec persévérance par votre Conseil, vers l'étude des sources, les documents et dissertations destinés à la composition des deux parties de l'*Annuaire-Bulletin* et que M. G. Servois, particulièrement chargé de sa rédaction, accompagne d'utiles éclaircissements. L'inventaire de la précieuse collection des manuscrits Godefroy, conservés à la bibliothèque de l'Institut, a été complété par M. L. Lalane, depuis votre dernière assemblée. Le rapport très-savant et très-complet de M. Delisle sur les *Cartulaires* de France, adressés au concours du Comité des Sociétés savantes du Ministère de l'Instruction publique en 1866, aura fixé votre attention, à l'égal des documents originaux. M. Dupont a bientôt terminé la révision des épreuves d'un travail important, le Dictionnaire des noms de lieux du Martyrologe universel de G. Chastelain, qui forme le complément de premières listes analogues, publiées par le même savant dans l'ancien Annuaire, et qui étaient restées inachevées, comme un autre travail qui a demandé de très-longues recherches, la *Topographie ecclésiastique de la France*, dont il a été publié plusieurs parties

Digitized by Google

dans les annuaires de 1853 à 1863, et qu'on n'a peut-être pas encore oublié tout à fait.

Entre autres documents susceptibles d'entrer dans la composition de l'*Annuaire-Bulletin*, je vous signalerai, Messieurs : un compte des dépenses de Jeanne de Laval, épouse de René le Bon, roi de Sicile et comte d'Anjou, de 1456 à 1459, communiqué par M. Marchegay ; document fort étendu dont il sera donné des extraits. Plusieurs copies de pièces originales ont été adressées par M. d'Arbaumont, par votre infatigable correspondant M. de La Fons de Melicocq, par M. le duc de La Tremoille qui communique si généreusement les titres de son chartrier de Thouars et par quelques autres membres de la Société. M. Campardon a remis tout récemment la copie d'un Journal inédit du Parlement de Paris exilé à Pontoise en 1720, pendant la Régence, travail trop étendu pour entrer en totalité dans le *Bulletin* et sur lequel le Conseil sera consulté prochainement.

Si nous nous rappelions les vides nombreux qui restent à combler dans notre collection pour toutes les époques de notre histoire et que j'ai signalés avec détails dans plusieurs de mes précédents rapports, nous verrions pour la Société un avenir qu'on peut dire, sans témérité, inépuisable. Si, d'un autre côté, nous comparions, avec une juste réserve, ces publications à celles que dirigent l'Académie des inscriptions et le Comité historique fondé en même temps que la Société de l'Histoire de France, par M. Guizot votre illustre président, nous verrions que la participation de chacune de ces grandes institutions à la diffusion des sources historiques est parfaitement distincte. L'Académie poursuit, avec une persévérance égale au savoir de ses laborieux et consciencieux éditeurs, les collections inappréciables des Historiens de France, des Historiens des Croisades, des Chartes et Diplômes, des Ordonnances des rois de France, de la Table des Diplômes imprimés, du *Gallia christiana*, de l'Histoire littéraire de la France, trésors d'étude dont elle a recueilli le legs de la Révolution, héritière elle-même des bénédictins, leurs premiers rédacteurs, ou des érudits du dix-huitième siècle.

Le Comité historique retient, pour sa part, la collection des Cartulaires, les papiers d'État, les Correspondances politiques, ou administratives telles que les documents de la guerre

Digitized by Google

de la succession d'Espagne, les rapports des ambassadeurs, les lettres des grands ministres, Granvelle, Richelieu, Mazarin, Colbert, des rois et des reines, Henri IV, Catherine de Médicis, des documents de l'histoire du Tiers-État, des Registres du Parlement, des actes des États-Généraux, etc., de grandes chroniques, telles que celles du Religieux de Saint-Denis, des procès célèbres, celui des Templiers, des manuscrits de l'ancienne langue romane et d'autres documents inédits, trop étendus ou d'une réunion trop difficile pour que la publication puisse en être tentée par l'initiative individuelle.

La part de la Société de l'Histoire de France, livrée à ses seules et propres ressources, est encore assez grande, à côté de ces deux savantes institutions, pour occuper une place utile et honorable dans la recherche et la mise au jour des documents originaux. Quoique ayant un plan bien arrêté, un cadre qui embrasse, il est vrai, de vastes horizons, elle semble avancer un peu comme au hasard; mais il n'en est point ainsi; chaque ouvrage nouvellement mis au jour prend sa place dans la série générale, et les vides nombreux à remplir n'échapperont point à l'attention du Conseil. Ce n'est qu'une question de temps et d'à propos.

Permettez-moi, Messieurs, de terminer ce rapport par l'expression de profonds regrets et de sympathie pour la mémoire de deux de nos plus anciens collègues, qui furent, pour la plupart d'entre nous, d'excellents amis, et dont la vie, utilement et laborieusement remplie dans des voies différentes, fait un grand honneur à leurs familles. Puisse ce témoignage d'une sincère estime auquel vous vous associerez, je n'en doute pas, être pour elles une faible consolation.

M. Alexandre Teulet et M. Albert Dutens, que nous avons perdus depuis notre dernière assemblée générale, presque en même temps que M. de Barante, étaient, l'un et l'autre, membres de la Société depuis son origine : le premier, secrétaire-adjoint et membre du Conseil depuis sa création, le second, censeur de la Société pendant plus de vingt ans et récemment nommé membre du Conseil.

M. Jean-Baptiste-Théodore-Alexandre Teulet était né à Mézières en 1807; il suivit, dès sa réorganisation, de 1829 à 1831, les cours de l'École des Chartes et sortit le premier

Digitized by Google

de la promotion de cette dernière année. Il était le doyen des élèves pensionnaires de la nouvelle École, qui depuis a compté dans ses rangs un si grand nombre de jeunes hommes laborieux, méritants à différents titres, occupant aujourd'hui un rang distingué dans les diverses branches des études historiques ou dans les rares carrières dont elles ouvrent les voies, et faisant, pour la plupart, partie de notre Société de l'Histoire de France. L'ancienne École des Chartes, antérieure à la promotion de M. Teulet, comptait avec orgueil dans ses rangs : MM. Guérard, Burnouf, Lacabane, Floquet, et un très-petit nombre d'autres qui, pour la plupart, n'existent plus aujourd'hui.

M. Teulet ne tarda pas à obtenir une double récompense de ses succès à l'École. Il fut, dès l'année 1832, attaché, avec le titre d'archiviste, à la section historique des Archives de l'Empire, alors Archives du Royaume, et devint successivement auxiliaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans deux des grandes publications qu'elle dirige avec tant de profit pour l'étude des documents originaux de notre histoire : d'abord pour le Recueil des chartes et diplômes de la première race, confié à M. Pardessus; puis, quand cette publication fut achevée, il devint auxiliaire de la Collection des Historiens de France, éditée alors par MM. Daunou et Naudet, et aujourd'hui par MM. N. de Wailly et L. Delisle.

Si la position de M. Teulet aux Archives n'a pas suivi la progression ascendante que son dévouement incessant au travail et bientôt son expérience semblaient devoir lui assurer, c'est peut-être à ses travaux même qu'il en faut attribuer la principale cause. Avide de recherches dans les collections de documents originaux, au milieu desquelles il passait presque toute sa vie, il semblait plus disposé à recueillir dans les Archives des éléments de publications qu'à s'astreindre aux rigoureuses habitudes de l'employé classificateur. C'est ainsi qu'à cette source furent puisés, pour la plus grande partie, les matériaux de ses trois principaux recueils de documents originaux : son *Inventaire chronologique des documents relatifs à l'Histoire d'Écosse*, point de départ de son grand ouvrage intitulé : *Papiers d'État relatifs à l'Histoire d'Ecosse au seizième siècle*, publié d'abord en 1849 en trois volumes in-4°, aux frais du *Bannatyne-*

Digitized by Google

Club d'Édimbourg, puis réimprimé en 1862 en France, avec de nombreuses additions, en cinq volumes in-8° sous le titre de : *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au seizième siècle.*

Telle fut aussi, en partie, l'origine de la *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de la Mothe-Fénelon*, ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575, publiée de 1838 à 1841 en 7 volumes in-8.

Telle, et bien plus complétement encore, quoique non d'abord officiellement, fut la source de son *Trésor des Chartes*, travail immense auquel M. Teulet eut le courage de consacrer, de sa propre initiative, plus de vingt années, et dont le premier volume, mis au jour en 1863, reçut alors l'attache officielle des inventaires et documents publiés sous la direction de M. le marquis De Laborde, directeur général des Archives, avec tant de profit pour l'étude des sources historiques. Ce monument, dont la composition difficile n'a pas peu contribué à épuiser de fatigue les dernières années de la vie de M. Teulet et qu'on a dit avec justesse avoir été l'œuvre de sa vie et comme son véritable trésor, lui fera beaucoup d'honneur, quelque réserve qu'on puisse faire sur le plan adopté. M. Teulet s'occupait, sur son lit de mort, de corriger les dernières épreuves du second volume qu'il léguait à sa malheureuse veuve et à ses pauvres enfants ; l'Académie des Inscriptions a favorablement accueilli le dépôt posthume qui lui en a été fait, pour le concours du grand prix Gobert. De son côté, M. le directeur général des Archives a exprimé l'intention formelle de pourvoir à la continuation de cet important recueil.

Ces publications variées de documents ou d'analyses de documents originaux n'ont point été les seuls produits de l'infatigable activité de notre érudit confrère. Il fut chargé par le Conseil de la Société de l'Histoire de France de préparer l'édition du texte et de la traduction des OEuvres complètes d'Eginhard, le premier, le plus important historien de la période Carlovingienne. Cette édition parut en deux volumes en 1840 et en 1843 ; elle valut à son auteur, en cette dernière année, la première médaille d'or du concours des Antiquités nationales de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Elle doit être le point de départ de la publication d'autres annales et documents de la même période, qui

Digitized by Google

prendront place un jour dans la collection de la Société. M. Teulet a encore publié un volume de supplément au *Recueil de la Correspondance de Marie Stuart* mis au jour par le prince Labanoff, et un Recueil de documents relatifs à Bayart (2 vol. in-12). Il a aussi inséré d'autres travaux de moindre importance, soit dans les Annuaires ou les Bulletins de notre Société, soit dans la Bibliothèque de l'École des Chartes; mais ceux que je viens de rappeler suffisent pour assurer à sa mémoire une place distinguée parmi les plus laborieux pionniers de l'Académie des Inscriptions, des Archives de l'Empire, de l'École des Chartes, et de la Société de l'Histoire de France.

M. Teulet a longtemps reçu des témoignages d'estime et d'amitié de M. Victor de Tracy, membre de la Chambre des députés, ministre de la marine en 1848 et 1849, aussi connu par l'indépendance de ses opinions politiques que par ses grands travaux agricoles dans le Bourbonnais, et qui fut l'un des plus anciens membres de la Société de l'Histoire de France. M. Teulet avait reçu de M. et Mme V. de Tracy une grande marque de confiance, lorsqu'en 1850, peu de temps avant la mort de celle-ci, elle le chargea de publier un choix de ses nombreux écrits, de ses souvenirs, de ses pensées les plus intimes. M. Teulet s'acquitta consciencieusement de cette honorable mission en publiant, de 1852 à 1855, un recueil d'*Essais divers*, *Lettres et Pensées de madame de Tracy* (3 vol. in-12). Tous ceux qui ont lu ces intéressants écrits d'une femme d'esprit et de cœur ont été frappés de la délicatesse des sentiments, de la finesse, de l'originalité piquante, de la profondeur des études sérieuses que madame de Tracy savait unir aux agréments de la femme du monde et aux qualités de la mère de famille.

M. Teulet avait été décoré de la Légion d'honneur en 1847. Son frère, qui est aussi membre de notre Société, est un jurisconsulte distingué dont les ouvrages jouissent d'une estime méritée et presque populaire. M. Teulet est mort le 23 mai 1866, à l'âge de 59 ans, après une très-longue maladie contre laquelle il luttait courageusement et pendant laquelle il reçut de sa digne épouse les témoignages du dévouement le plus affectueux.

Ce sont des mérites différents mais non moins réels, non moins dignes de toute notre estime et de toute notre sympa-

Digitized by Google

thie, que nous rappelle la mémoire de M. Dutens, qui comptait parmi nous tant d'amis, qui en était si digne, et dont l'absence dans cette réunion générale, où il ne manquait jamais d'assister, aussi bien qu'aux réunions mensuelles de votre Conseil, laisse un vide qu'on pourra remplir, sans doute, mais qui ne fera point oublier un excellent collègue que nous regrettons du fond du cœur.

M. Michel-Joseph-Albert Dutens était né à Louviers le 12 octobre 1800, d'une famille qui, depuis deux générations, comptait des hommes distingués dans l'étude des sciences, des arts et de la philosophie. Son père, avec lequel plusieurs membres de cette compagnie ont eu d'intimes relations et dont il fut le collègue à l'Institut, était un des inspecteurs généraux des ponts et chaussées les plus distingués, très-connu soit par sa grande *Histoire de la Navigation intérieure de la France*, publiée en 1829 (2 vol. in-4), soit par ses études sur la *Philosophie de l'Économie politique* (1835, 1837, 1839), qui le firent recevoir membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Formé à une si bonne école, M. Albert Dutens, s'il eût suivi la même carrière, s'y serait infailliblement fait un nom et aurait atteint une grande situation, car il montra dans la carrière administrative qu'il embrassa les qualités éminentes qui font les hommes supérieurs, vers quelque voie qu'ils se dirigent : un esprit rigoureusement méthodique, l'amour du perfectionnement des méthodes, le dévouement le plus entier à l'accomplissement du devoir.

Nommé sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou en 1830, il fut appelé deux ans après (en février 1833) à remplir les mêmes fonctions dans l'arrondissement d'Abbeville, qu'il continua d'administrer pendant douze ans et où il ne tarda pas à contracter un mariage qui fit le bonheur de toute sa vie.

Ce fut dans ces modestes fonctions de sous-préfet que M. Dutens montra les éminentes qualités d'administrateur dont on voit les preuves dans des rapports annuels au Conseil de son arrondissement. J'ai pu lire plusieurs de ces comptes rendus, pour les années 1835, 1839, 1843 et 1844, et je ne crains pas d'affirmer que si toutes les sous-préfectures avaient été l'objet de semblables travaux, aussi détaillés, aussi méthodiques, on posséderait les meilleurs éléments

Digitized by Google

d'une véritable statistique de la France. Des rapports analogues sont habituellement présentés par les préfets à leurs Conseils généraux ; mais ceux qui concernent les arrondissements sont peut-être étudiés de plus près, ils offrent ainsi une plus grande garantie d'exactitude et pourvoient plus directement aux améliorations possibles. L'administration supérieure avait bien reconnu le mérite de M. Dutens ; aussi lui offrit-elle plusieurs fois des préfectures qu'il refusa toujours. En 1845, il donna sa démission pour venir se fixer à Paris, auprès de son père, alors fort avancé en âge et presque aveugle.

En 1846, il fut élu député d'Abbeville. Son élection fut des plus flatteuses, tant à cause de la majorité considérable qu'il obtint que par la spontanéité du choix que les électeurs avaient fait de lui pour les représenter à la Chambre des députés. C'était un témoignage de la reconnaissance du pays pour son excellente et paternelle administration.

En 1845, il avait été nommé maître des requêtes au Conseil d'État, en service extraordinaire, avec autorisation de prendre part aux travaux du Conseil ; ce qu'il fit, dans le comité de l'intérieur, avec les lumières de son expérience administrative et le zèle qu'il apportait dans toutes les fonctions dont il était investi.

Dans ces deux situations politiques, au Conseil d'État et à la Chambre des députés, il rédigea de nombreux rapports ; mais plein de modestie et de réserve, il ne chercha point les honneurs de la publicité ni de la tribune. Ses opinions politiques étaient très-modérées, mais réfléchies et consciencieuses.

La révolution du 24 février 1848 vint briser sa carrière ; il rentra dès lors dans la vie privée et résista aux sollicitations réitérées qui lui furent faites depuis pour le décider à rentrer dans la vie publique.

Il aimait à unir aux douceurs de la vie de famille les charmes de l'étude ; il possédait une belle bibliothèque que sa grande aisance lui permettait d'accroître. Dès l'origine de la Société de l'Histoire de France en 1833, il demanda à en faire partie ; quelques années après il fut élu par cette assemblée aux fonctions de censeur qu'il a remplies jusqu'en 1866 ; il rédigea l'an dernier, à la même époque, le rapport annuel sur l'état financier de la Société, comme il l'avait fait plusieurs fois précédemment, avec cette clarté

Digitized by Google

de vues et cette netteté d'exposition qu'on trouve dans tous ses travaux.

La bonne constitution de M. Dutens, son âge peu avancé, sa vie calme et régulière, le bonheur dont il savait si bien jouir dans sa famille ne laissaient guères prévoir une fin prochaine, quand nous le vîmes à la dernière séance du Conseil, en août 1866. Un mois à peine était écoulé et le 5 septembre suivant, il expirait comme foudroyé par une courte maladie, dont rien ne laissait pressentir la gravité. La mort de cet excellent homme a été le seul chagrin qu'il ait jamais causé à l'épouse dévouée et aux deux fils dont l'éducation avait été une ses plus vives préoccupations. Le plus jeune, qui suit la carrière du barreau, après avoir obtenu de brillants succès dans les concours généraux des lycées de Paris, a demandé à faire partie de la Société de l'Histoire de France. En perpétuant sur nos listes un nom que nous aimions à y voir depuis tant d'années, M. Alfred Dutens nous rappellera un de nos meilleurs confrères, comme l'ont fait les fils de M. de Barante, de M. Beugnot, de M. Lenormant, que la Société a aussi perdus précédemment, et qui comptaient au nombre des fondateurs de la Société.

Depuis un an, la Société a perdu plusieurs autres de ses membres, également distingués, qui ne méritent pas moins l'expression de nos regrets, mais que nous avons moins connus. Parmi eux je me bornerai à vous signaler, Messieurs, les noms de M. le duc d'Harcourt, de M. le baron Daru, de M. Stourm, sénateur, de M. Varin, membre du Conseil général et du Conseil municipal de la Seine. La Société de l'Histoire de France s'honore de compter dans ses rangs des illustrations de tous les ordres, de toutes les origines, même les plus élevées. L'impartialité de l'histoire semble présider d'avance à cette réunion de représentants d'opinions diverses que rassemblent sur une même liste, sans aucune préoccupation de personnes ou de partis, le goût des études sérieuses, et la recherche de la vérité historique dans ses meilleures sources. Mais quel plus honorable, quel plus puissant encouragement la Société de l'Histoire de France peut-elle ambitionner que de voir aujourd'hui à sa tête l'illustre écrivain, le grand homme d'État, dont l'exemple, les ouvrages, la méthode l'énergique initia-

Digitized by Google

tive, quand il était au pouvoir, ont exercé, depuis plus de quarante ans, une si grande influence sur la rénovation et la direction des études historiques en Europe, et qui se repose si dignement aujourd'hui, en retraçant devant ses contemporains et devant la postérité les souvenirs d'une vie complétement consacrée à la recherche du vrai et du bien, dans l'intérêt de son pays.

Rapport des censeurs sur les comptes de recettes et de dépenses de l'année 1866.

Messieurs,

Nous n'avons point à vous présenter, cette année, la situation de notre Société sous un jour aussi favorable que l'année dernière; sous plusieurs rapports elle laisse à désirer et nous serons obligés d'exprimer quelques regrets et de rappeler certains vœux que nous avons déjà formulés. Rassurez-vous, néanmoins, ce ne sont que de légers nuages qui ne sauraient vous inspirer la moindre inquiétude.

Nous avons l'habitude de vous parler d'abord du nombre des Sociétaires, persuadés que c'est le point qui doit nous préoccuper avant tout autre, et à juste titre, car c'est là le point capital et en quelque sorte le thermomètre qui donne la mesure de la prospérité de la Société. Sous ce rapport, l'année 1866 a été moins favorable que la précédente, car le nombre des admissions qui, en 1865, avait été de 61, n'a été que de 47 pendant l'année dont nous nous occupons. Ces 47 sociétaires nouveaux, ajoutés aux 693 constatés au 1er janvier 1866, auraient porté le nombre total à 740, si 14 démissions et 20 décès, ne fussent venus le réduire à 706. C'est, en somme, une augmentation de 13 membres sur l'année antérieure. Espérons qu'en 1867 la Société reprendra sa marche progressive d'une manière plus prononcée, et nous rappellerons que le meilleur moyen d'arriver à ce résultat

Digitized by Google

est la propagande que chacun de nous peut faire dans le cercle de ses relations, propagande honnête et avouable, s'il en fut.

Les recettes de 1866 qui, d'après les prévisions du budget, avaient été évaluées à la somme de 27 244 fr. 40 cent., sont restées de beaucoup au-dessous de ce chiffre, comme vous le verrez par le tableau ci-après :

Solde en caisse au 1er janvier 1866			84f 40
Recouvrement de 34 cotisations arriérées.	1 020f »		
Recouvrement de 647 cotisations de 1866	19 410 »	20 430f »	
Vente de livres.			
Au Conseil d'État et à la Bibliothèque impériale . .	96 »		25 287 22
Au Ministère de l'Instruction publique	1 350	4 687 50	
Par Mme Renouard. . .	3 241 50		
Intérêts des fonds placés au Crédit foncier.		169 72	
			25 271f 62

Nous nous plaisons à vous signaler le nombre relativement considérable de cotisations arriérées qui ont pu être recouvrées pendant cet exercice, elles figurent pour 34, tandis que les prévisions du budget ne les avaient évaluées qu'à 20. Notre rapport de l'année dernière vous signalait 100 cotisations arriérées appartenant aux années 1863, 1864 et 1865; les 34 mentionnées plus haut réduiraient ce chiffre à 66, si, malheureusement, il ne fallait y ajouter 59 cotisations de 1866 qui n'ont pas été perçues pendant l'exercice. La Société se trouvait donc au 1er janvier de cette année en présence de 125 cotisations arriérées, desquelles il faut déduire de suite 13 cotisations de membres démissionnaires (le 14e avait payé) et 14 de membres décédés, total 27 qui sont absolument perdues; nous retombons donc ainsi au chiffre de 98. Nous ne saurions nous défendre d'un

Digitized by Google

sentiment pénible en voyant chaque année un aussi grand nombre de membres retardataires, qui négligent de remplir les engagements qu'ils ont contractés envers la Société, en aspirant à l'honneur de lui appartenir. Nous adjurons de nouveau les sociétaires en retard d'acquitter cette dette d'honneur, et nous engageons M. le trésorier à redoubler de zèle pour faire cesser un état de choses préjudiciable à la Société, tant par le vide qu'il apporte dans sa caisse, que par le trop plein qu'il amène dans ses magasins, le tirage des volumes se faisant toujours en raison du nombre des sociétaires.

La vente des volumes chez Mme Renouard a notablement fléchi en 1866, elle n'a produit que 3241 fr. 50 cent., au lieu de 5136 fr. 50 cent. qu'elle avait atteints l'année précédente.

Vous aurez pu remarquer que les 360 fr., produit des obligations romaines, ne figurent pas sur le tableau des recettes de l'exercice qui nous occupe. Vous savez, Messieurs, par suite de quelles circonstances les intérêts des obligations romaines n'ont point été payés en 1866; nous nous hâtons d'ajouter que ces intérêts sont rentrés dans notre caisse depuis le 1er janvier, nous reviendrons en son lieu sur cet article.

Dépenses.

Les dépenses de l'exercice de 1866 ont été les suivantes :

Impressions.

Quatre volumes appartenant à l'année 1866.	13 750f	»
Honoraires payés aux éditeurs de ces quatre volumes	2 000	»
Complément de l'*Annuaire-Bulletin* de 1865.	1 000	»
Remboursement de dépenses, ou honoraires, du secrétaire-général, du trésorier et du rédacteur du *Bulletin*.	1 100	»
Traitement de l'agent.	1 000	»
A reporter.	18 850f	»

Digitized by Google

Report.	18 850f	»
Payé à Mme Renouard	1 178	50
Dépenses diverses.	1 685	20
Total. . . .	21 713f	70
Solde en caisse au 1er janvier 1867.	3 557	92
Total égal. . . .	25 271f	62

Les dépenses présumées avaient été évaluées à 26 215 fr. 60 c., d'où il résulterait un boni de 4 501 fr. 90 c.; mais ce boni n'est qu'apparent, car parmi les dépenses soldées en 1866 ne figure pas l'*Annuaire-Bulletin*, qui n'a pu être terminé et par conséquent soldé avant le 1er janvier. Cet *Annuaire-Bulletin* ayant été porté au budget pour une somme de 4 000 fr., s'il eût pu être payé en 1866, la dépense totale de l'exercice se fût trouvée portée à 25 713 fr. 70 c., somme inférieure, il est vrai, aux dépenses présumées, mais supérieure de 342 fr. 08 c. aux recettes effectuées. Il est juste de rappeler ici que, si les intérêts des obligations romaines eussent été payés à leur époque normale, ils seraient venus combler le déficit en laissant même un solde en caisse de 17 fr. 92 c.

Nous ne saurions nous dispenser de revenir sur le retard apporté à l'impression de l'*Annuaire-Bulletin* qui, au moment où nous écrivons, au tiers de l'exercice suivant, n'est point encore distribué ; de pareils retards sont doublement fâcheux et regrettables, tant au point de vue de la régularité dans la distribution de nos publications, que de la bonne gestion de nos finances. Tout en reconnaissant que ce retard peut être exceptionnellement justifié pour l'année 1866, nous devons néanmoins appeler sur cet objet la sérieuse attention du Conseil d'administration de la Société.

Il est juste encore de faire remarquer que l'exercice de 1866 a eu à supporter un reliquat de compte de 1 000 fr. qui lui avait été légué par l'exercice précédent. Vous pouvez juger, Messieurs, qu'en résumé, notre position financière n'a rien d'alarmant, car, si l'année 1866 a laissé à l'année 1867 le soin de solder l'*Annuaire-Bulletin*, elle lui laisse en même temps la somme nécessaire pour faire face à cette

Digitized by Google

dépense, somme représentée par les 3657 fr. 92 c. qui restaient en caisse au 1er janvier, plus les 360 fr. des obligations romaines qui, bien que perçus en 1867, n'en doivent pas moins être considérés comme appartenant à l'exercice de 1866.

Il est digne de remarque qu'avec une recette inférieure de 1892 fr. 78 c. aux prévisions du budget, l'exercice de 1866, en supposant payé l'*Annuaire-Bulletin*, se serait soldé avec un déficit de 342 fr. 08 c. seulement. Ce résultat satisfaisant tient à ce que non-seulement les dépenses avaient été sagement évaluées bien au-dessous du chiffre des recettes probables ; mais que, de plus, elles sont restées de 501 fr. 90 c. au-dessous de cette évaluation. Si nous vous signalons ce fait, c'est qu'il démontre avec quelle prudence sont administrées vos finances, et il est juste d'en reporter le mérite à votre Comité des fonds et, en particulier, à son digne et zélé président.

Les échanges de volumes ont été nombreux pendant l'année 1866 ; ce fait trouve sa justification surtout dans l'état avancé des *Mémoires de d'Argenson*. Le Comité des fonds a pensé qu'il ne serait point juste d'imposer aux membres nouvellement admis l'obligation d'acquérir immédiatement sept ou huit volumes d'un ouvrage sur le point d'être terminé ; nous ne pouvons qu'approuver cette conduite, qui nous paraît conforme aux véritables intérêts de la Société, qui, pour ouvrir ses rangs au plus grand nombre possible de nouveaux sociétaires, ne doit point leur en rendre l'entrée trop onéreuse.

Les volumes en magasin qui étaient, au 1er janvier 1866, de :

in-8° — 12 022 in-18 — 2634

se trouvaient au 1er janvier 1867 au nombre de :

in-8° — 13 926 in-18 — 2599

De l'examen attentif, auquel nous nous sommes livrés, des comptes de M. le Trésorier, pour les recettes et les dépenses de 1866, résulte pour nous la certitude de leur parfaite régularité, et nous venons vous proposer, Messieurs, de leur donner votre approbation.

Anatole de Barthélemy, Docteur H. Laloy,
rapporteur.

Digitized by Google

NOTICE SUR LE PSAUTIER D'INGEBURGE, PAR M. L. DELISLE.

Le 11 avril dernier, M. Scoumanne, notaire à Tours, m'a communiqué un manuscrit dont l'histoire m'a paru assez intéressante pour être brièvement exposée.

C'est un volume in-folio, qui renferme : 1° un calendrier; 2° une suite de vingt-sept grandes miniatures, représentant diverses scènes de l'Ancien Testament, des Évangiles, de la vie et des miracles de la Vierge; 3° le Psautier; 4° les litanies des saints; et 5° différentes prières. Les caractères paléographiques et le style des peintures dénotent le commencement du treizième siècle. Les légendes qui accompagnent les miniatures [1] sont en français très-pur, d'où l'on peut conclure que le manuscrit a été copié en France. De plus, la mention de quelques fêtes particulièrement célébrées dans le diocèse de Paris, comme l'Invention de saint Denis, indique assez clairement une origine parisienne.

Le luxe avec lequel ce Psautier a été exécuté, et qui en fait l'un des plus précieux monuments de l'art français du commencement du treizième siècle, prouve que le livre a été écrit pour un personnage du plus haut rang, dont il s'agit maintenant de rechercher le nom.

Les expressions employées dans les prières qui sont à la fin du Psautier nous font voir qu'il était destiné à une femme. En effet, sous des corrections relativement modernes, on distingue sans peine les mots *famule tue*, *debitrix*, *pollicita*, *digna*, *peccatrix*, etc., qui ont été changés en *famulo tuo*, *debitor*, *pollicitus*, *dignus*, *peccator*, etc.

Ainsi, le Psautier a été copié pour une femme qui occupait une haute position dans la société française du commencement du treizième siècle. Ce point établi, jetons un coup d'œil sur le calendrier placé en tête du volume. Nous y remarquerons trois notes tracées à une date tout à fait

1. Le texte de ces légendes se trouve dans l'*Alliance chronologique* du P. Labbe, p. 628-630, et dans une notice de M. Ch. de Sourdeval qui fait partie des *Mémoires lus à la Sorbonne*, en avril 1863, p. 172-174.

Digitized by Google

voisine de l'exécution du manuscrit. Elles sont ainsi conçues :

III nonas maii. Obiit Sofia, regina Dacie.
IIII idus maii. Obiit Waldemarus, rex Danorum.
XIII kalendas julii. Obiit Alienor, comitissa Veremandie.

Ce sont les seules notes nécrologiques que renferme le calendrier. Il est facile de les expliquer toutes les trois. La dernière s'applique à Éléonore de Vermandois, dont la mort est généralement rapportée à l'année 1214, mais qui vivait encore en 1219, après avoir successivement épousé Godefroi de Namur, Guillaume, comte de Nevers, Mathieu, comte de Boulogne, Mathieu, comte de Beaumont, et Étienne de Sancerre [1]. — La deuxième note ne peut convenir qu'à Waldemar le Grand, roi de Danemark, mort le 12 mai 1182. — La première se rapporte à la reine Sophie, femme de Waldemar le Grand.

Or quelle est en France, au commencement du treizième siècle, quand on avait si peu de relations avec le Danemark [2], quelle est la grande dame qui pouvait faire marquer dans son livre de prières le jour anniversaire de la mort de Waldemar le Grand et de Sophie? Ainsi posé, le problème ne peut recevoir qu'une solution. C'est évidemment la malheureuse épouse de Philippe-Auguste, Ingeburge de Danemark, qui a fait inscrire dans son psautier les noms de son père et de sa mère. A ces noms dictés par la piété filiale, elle avait voulu en associer un troisième, celui d'Éléonore de Vermandois, l'une des plus puissantes vassales de Philippe-Auguste, dont l'amitié n'avait sans doute jamais abandonné la reine au milieu des épreuves qu'elle eut à traverser.

On sait que ces épreuves, commencées en 1193 le lendemain de la célébration du mariage, se prolongèrent jusqu'en 1213 ou 1214, et qu'à partir de cette dernière date, Phi-

1. Sur Éléonore de Vermandois, voy. Douet d'Arcq, *Recherches historiques et critiques sur les anciens comtes de Beaumont-sur-Oise*, p. C-CIX.

2. Voyez le *Mémoire* de La Porte du Theil *concernant les relations qui existoient, au douzième siècle, entre le Danemark et la France*, dans *Mémoires de l'Institut, Littérature et beaux-arts*, IV, 212-333.— Conf. la Vie d'Ingeburge, par Géraud, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 2e série, I, 4 et 5.

Digitized by Google

lippe-Auguste traita Ingeburge avec les égards dus à l'épouse et à la reine. Un souvenir de la réconciliation a été consigné dans le calendrier. Nous y lisons, au 27 juillet, une quatrième note historique dont voici le texte :

« Sexto kalendas augusti, anno Domini M° CC° quarto decimo, veinqui Phelippe, li rois de France, en bataille, le roi Othon et le conte de Flandres et le conte de Boloigne et plusors autres barons. »

Il est donc démontré jusqu'à l'évidence que le psautier dont je m'occupe a appartenu à la reine Ingeburge, et que cette princesse y a fait inscrire le nom de ses parents, le nom d'une amie et la mention du plus glorieux événement du règne de son mari.

Ingeburge mourut en 1236. Tout porte à croire que son psautier resta dans la maison royale, et qu'il devint la propriété de saint Louis, petit-fils de Philippe-Auguste. Telle est du moins une tradition dont il faut tenir grand compte, puisqu'elle est attestée par une note du quatorzième siècle qu'on lit au revers du dernier feuillet du calendrier : *Ce psautier fu saint Loys*. Cette tradition est d'autant plus respectable, qu'à la fin du quatorzième siècle, le psautier faisait partie du mobilier de la couronne, et qu'on le conservait au château de Vincennes, comme une relique de saint Louis, à côté d'un autre psautier que des preuves matérielles démontrent avoir été fait vers 1260 pour saint Louis, celui qui appartient à la Bibliothèque impériale (n° 10525 du fonds latin) et qui est déposé depuis 1852 au Musée des souverains. On lit en effet dans l'inventaire des meubles de Charles V, rédigé en 1380 :

« Item ung gros psaultier, nommé le psaultier saint Loys, très-richement enluminé d'or et ystorié d'anciens ymages, et se commance le second feuillet *cum exarcerit*. Et est le dit psaultier fermant à deux fermouers d'or, neellez à fleurs de liz, pendans à deux laz de soye et à deux gros boutons de perles et une pippe d'or.

« Item ung autre psaultier mendre, qui fut aussi à monseigneur saint Loys, très-bien escript et noblement enluminé, et a grant quantité d'ystoires au commancement dudit livre.

Digitized by Google

Et se commance ou second fueillet *vas figuli*. Ouquel a deux petitz fermouers d'or plaz, l'un esmaillé de France, et l'autre d'Evreux, à une pippe où il a ung très-gros ballay et quatre très-grosses perles[1]. »

Le second article désigne le psautier n° 10 525 de la Bibliothèque impériale (aujourd'hui n° 32 du Musée des souverains). C'est un point parfaitement constaté dans la notice que M. Barbet de Jouy a publiée en 1866[2].

Le premier article s'applique avec non moins d'évidence au psautier d'Ingeburge, dont le second feuillet commence par les mots *cum exarserit*, et qui est un assez gros volume, d'un format plus grand que le psautier déposé au Louvre, et dont les ornements sont parfaitement caractérisés par les expressions : *très-richement enlumyné d'or et ystorié d'anciens ymages.*

Le psautier d'Ingeburge était encore au château de Vincennes en 1418. Car l'inventaire des joyaux dressé à cette date mentionne, comme l'inventaire de 1380 :

« Un grand saultier nommé le saultier saint Loys, très-richement enluminé d'or et ystorié d'anciennes ymages. Et se commance le second feuillet *cum exarcerit*. Et est le fermant à deuz fermouers de neelles à fleurs de liz, pendant à deux laz de soye et à deux gros boutons de perles, et une petite pippe d'or[3]. »

Ce psautier disparut dans les troubles qui signalèrent les dernières années du règne de Charles VI. Il est noté comme manquant lors du récolement de l'inventaire des joyaux de la couronne auquel on procéda en 1420[4].

A partir de 1420, je perds la trace du psautier d'Ingeburge pendant plus de deux cents ans. Je le retrouve en Angleterre dans la première moitié du dix-septième siècle.

1. Ces deux articles ont été publiés, d'après le ms. français 2705 de la Bibl. imp., dans l'*Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre*, p. 205, art. 1207 et 1208.

2. *Notice des antiquités, objets du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes composant le musée des souverains*, p. 42.

3. Douet d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, II, 324.

4. *Ibid.*, 325.

Digitized by Google

A cette époque un faussaire y ajouta des notes, auxquelles il essaya de donner l'aspect des écritures du quatorzième et du quinzième siècle, et dans lesquelles la série des possesseurs du psautier était établie de la manière suivante[1] :

Le roi saint Louis le donna à Guillaume de Mesme, son premier chapelain ; Guillaume le laissa en mourant à son neveu Renaud de Mesme ; celui-ci le légua au couvent des Cordeliers de Paris. Le 14 juillet 1381, Thomas de Cussy, lecteur du couvent des Cordeliers, vendit le psautier, moyennant une somme de cent quarante-quatre francs, à un clerc de la reine Blanche. En 1426, Jean de Toulongeon acheta le livre pour cent francs d'or, et le donna en étrennes à sa mère Jeanne de Châlon, le 1er janvier 1427 (vieux style). Jeanne de Châlon en fit cadeau à Guillaume Borrelier, qui l'offrit, le 12 mai 1441, à Nicolas Rolin. Guyonne de Solm, veuve dudit Nicolas, en fit hommage à Charles le Témé-

1. Je reproduis ces notes d'après l'édition que M. Ch. de Sourdeval en a donnée dans le volume intitulé : *Mémoires lus à la Sorbonne en avril* 1863. *Archéologie*, p. 181-183.

« Ce livre fu au roy sanct Loys, qui en la fin de ses jours le donna à messire Guillaume de Mesme, son premier chappellain, lequel messire Guillaume le donna, au jour de son trespas, à messire Regnaut de Mesme, son nepveu, qui depuis le donna à l'église et couvent des cordeliers de Paris, où il se fit enterrer. Et là a demouré grant temps, jusques au temps de maistre Thomas de Cussy, cordelier et liseur dudit couvent. Et je le dit frère Thomas, pour la neccessité dudit couvent, ay vendu ledit saultier en plein marchié, au plus offrant, sept vings et quatre francs, le XIIIIe jour du mois de juillet l'an mil CCC IIIIxx et un. Et en signe de vérité, je le dit frère Thomas ay mis mon signet manuel en ce présent saultier. F.T. de Cussy.—Et l'achetta messire Jehan, clerc de la chappelle de la royne Blanche, pour la dicte royne. F. T. de Cussy. »

« Et depuis les choses dessus dictes, le present saultier a esté vendu et revendu tant qu'il advint que, le mercredi avant la feste de Toussains, l'an courant mil CCCC et vint six, que messire Jehan de Thoulonjon, seigneur dudit lieu de Seneçay en duché de Bourgogne, acheta ce dit saultier, et lui costa cent frans d'or, d'un revendeur de livres du palaiz de Paris, et lequel saultier il donna à madame Jehanne de Chalon, sa mère, le jour de l'an mil IIIIe XXVII, present messire Hemart Bouton, chevalier, seigneur de Quincey, et plusieurs aultres, et moy seigneur de Laumont. »

« Item depuis ce present psaltier a esté donné par ma dicte dame à mons. Guillaume Borrellier, son compère, pour agréables services qu'il lui a faiz, lequel lui a esté delivré par Jehan de Thoulonjon, seigneur de Braine (*ou* Traine), present moy Porthepin. »

« Item je le dit Guillaume Borrellier ay donné le dit psaltier à mon

Digitized by Google

raire, le 2 décembre 1468. Marie de Bourgogne l'abandonna, le 10 août 1477, à Charles Soillot, son secrétaire.

Pour compléter ces notes, on ajoutait de vive voix que Philippe II avait porté le psautier en Angleterre et l'avait mis dans la corbeille de sa fiancée la reine Marie. Le livre avait ensuite été déposé dans la bibliothèque royale de Saint-James [1].

Il n'est pas besoin d'entrer dans de longs détails pour montrer que tout ceci n'est qu'un roman. Du moment où il

très honoré et doubté seigneur monseigneur d'Authume, chancellier de monseigneur de Bourgogne, le XIIe jour de may l'an mil quatre cens quarante et ung. Tezmoingt mon seingt manuel : BORRELLIER. »

« Et après le trespas de noble et puissant seigneur messire Nicolas Rolin, chevalier, seigneur d'Authume, chancellier de très-excellent et très-puissant prince monseigneur le duc Philippe de Bourgogne, l'an mil CCCC soixante huit, je Guyonne de Solm, dame d'Authume, vesve du dit seigneur d'Authume, ay donné à très-excellent, très-hault et très-puissant prince mon très-redoubté et souverain seigneur monseigneur Charles, duc de Bourgogne et premier du nom, cestuy psaultier, et lui ay faict presenter par mon nepveu messire Eymart Bouton, chevalier, son conseiller et chambellan, et pour souvenance et mémoire luy ay fait signer cestes de sa main, le second jour de decembre, l'an comme dessus : EMART BOUTON. »

« Et le trepas advenu de monseigneur le duc Charles, madame Marie, duchesse de Bourgoingne, sa seulle fille et héritière, qui depuis a espousé monseigneur Maximilien, duc d'Autriche, unique filz et héritier de l'empereur des Romains, donna icellui psaultier à maistre Charles Soillot, son secretaire, et lui en fist faire le don par Vaultre de Hensdam, son conseiller et garde de ses joyaulx, le Xe jour d'auost l'an mil quatre cens soixante dix-sept. Tesmoincts la cedule et descharge de madicte dame sur ce faicte et expédiée et signée de sa main et y attachée le XVIIe du mois de decembre..... après ensuivant, l'an que dessus. »

1. « Hunc librum, vetustate venerandum regiique prophetæ versibus, olim a sanctissimo Francorum rege cantari solitis, nobilitatum, a Philippo, Hispaniarum principe, Magnam Britanniam petente, ut Mariam, Angliæ reginam, uxorem duceret, gratum illi munus oblaturo, in Angliam tandem post mutata nomina, e Belgia allatum, in superba ac vere regia Sancti Jacobi bibliotheca quondam asservatum, Petrus Bellevreus, regi christianissimo a secretioribus consiliis ejusque apud Carolum primum, serenissimum Magnæ Britanniæ regem, orator, e profanis manibus vindicandum curavit, antiquum Memmiorum codicem suis servavit, majorumque pietatis tam insigne documentum Henrico Memmio, regi a secretioribus consiliis, supremi senatus amplissimo præsidi, illustrissimæ familiæ principi, e legatione rediens, restituit, æternum sui erga colendissimum virum obsequii monumentum. Anno reparatæ salutis M DC XL IX. P. DE BELLIÈVRE. »

Digitized by Google

est établi, comme nous l'avons vu, que le psautier d'Ingeburge fut conservé au château de Vincennes depuis 1380 jusqu'en 1418, il est impossible que ce même psautier ait été vendu le 14 juillet 1381 par le lecteur des Cordeliers de Paris. Je ne relèverai donc pas tous les indices de faux qu'un examen approfondi ferait reconnaître dans l'écriture et dans le style des notes. J'espère que tout lecteur impartial les tiendra désormais pour non avenues.

Mais les parties intéressées ne devaient pas être très-difficiles à persuader. La famille de Mesmes accueillit avec un véritable enthousiasme des notes qui l'autorisaient à faire remonter sa généalogie à l'âge des croisades. Elle en dut la première communication au marquis de Fontenay-Mareuil, qui avait vu le fameux psautier pendant son ambassade en Angleterre. Elle les fit aussitôt servir à la composition d'une généalogie que François Blanchard fit paraître en 1647 [1]. On lit au commencement de cette généalogie :

« Pierre de Mesmes eut pour frère Guillaume de Mesmes, premier chapelain du roy saint Louys, qui est ce que nous appelons aujourd'huy premier aumosnier, duquel la mémoire s'est conservée, non obstant l'injure du temps, dans un ancien psaultier qui se voit en la bibliothèque du roy d'Angleterre à Saint James de Londres, et duquel les lignes suivantes ont esté extraictes de mot à mot par monsieur le marquis de Fontenay-Mareuil, cy-devant ambassadeur en Angleterre et à présent à Rome : *Ce livre fut au roy saint Louis, qui en la fin de ses jours le donna à messire Guillaume de Mesme, son premier chappelain, lequel messire Guillaume le donna au jour de son trespas à messire Reynaud de Mesme, son nepveu, qui depuis le donna à l'église et couvent des cordeliers de Paris, où il se fit enterrer.* »

Deux ans après la publication du livre de Blanchard, Pierre de Bellièvre, au retour de son ambassade en Angleterre, offrit au président Henri de Mesmes le précieux manuscrit, qu'il avait réussi, disait-il, à arracher à des mains profanes [2].

1. *Les présidens au mortier du parlement de Paris*, p. 389. — Cet ouvrage fut achevé d'imprimer le 31 juillet 1647.

2. Voy. le certificat de Pierre de Bellièvre, publié dans une note précédente.

Digitized by Google

Dès lors, la famille de Mesmes se complut à montrer au grand jour le volume qu'elle devait à l'amitié de Pierre de Bellièvre. Elle le fit voir au P. Labbe, qui en donna une description détaillée, en 1651, dans l'*Abrégé royal de l'alliance chronologique de l'histoire sacrée et profane* [1]. « En la bibliothèque de M. le président de Mesmes, dit le savant jésuite, se voit un thrésor incomparable, à sçavoir le psautier de sainct Louis, orné de quantité de très-belles figures de l'ancien et nouveau Testament, en fond d'or très-esclatant, apporté d'Angleterre l'an 1640 par monsieur de Bellièvre, retournant de son ambassade en ce royaume là. »

Un peu plus tard, vers 1670, on fit imprimer trois pages in-folio, intitulées : *Généalogie de la maison de Mesmes, comtes d'Avaux en Champagne, originaire de Béarn, produite devant vous Mgr de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de janvier* 1670. Au premier paragraphe de cette généalogie figure un Guillaume de Mesmes, qui, pour employer les expressions de l'auteur de la généalogie, « doit avoir esté père d'autre Guillaume de Mesmes, premier chapelain, c'est-à-dire, selon la façon de parler de ce temps-là, le grand aumosnier du roy saint Louis, qui luy fit présent de son beau psaultier, qui est dans la bibliothèque de la maison de Mesmes. » On lit encore à l'article Ier des preuves de cette généalogie.

« Extraict du premier feuillet du beau psaultier de saint Louis, apporté d'Angleterre par M. de Bellièvre, au retour de son ambassade, certifié par acte signé de sa main et par le marquis de Fontenay, pareillement ambassadeur en Angleterre auparavant luy : *Ce livre fut au roi saint Louis, qui en la fin de ses jours le donna à Guillaume de Mesmes, son premier chapelain ; messire Guillaume le donna au jour de son trépas à messire Arnault de Mesmes, son neveu, qui depuis le donna à l'église du couvent des Cordeliers de Paris, où il fut enterré.* Et de là, il fut porté en Angleterre, et tiré de la bibliothèque du roy par M. de Bellièvre, qui en fit présent à M. le président de Mesmes. »

Comme le titre l'indique, cette généalogie était destinée à

1. P. 627-630. Le Nain de Tillemont (*Vie de saint Louis*, V, 225, éd. de M. de Gaulle pour la Société de l'Histoire de France) parle d'après Labbe du psautier de la famille de Mesmes.

Digitized by Google

la recherche de M. de Caumartin. Une note de d'Hozier nous apprend les circonstances qui en empêchèrent l'insertion dans le procès-verbal officiel :

« Après que cette généalogie et les preuves eurent été dressées à Paris par le feu abbé Le Laboureur, etc., M. de Mesmes les envoya à feu M. de Caumartin, afin de les comprendre dans le nobiliaire de Champagne. On les fit imprimer à ce dessein, et depuis, comme M. de Mesmes changea d'avis, il en fit retirer tous les exemplaires, et il pria M. de Caumartin de ne la point insérer dans son recueil et dans son procès-verbal. Voilà pourquoi ce nom n'est pas compris parmi les races maintenues nobles en Champagne, pendant que feu M. de Caumartin y était intendant et faisait la recherche de la vérification des nobles de cette province. »

D'Hozier appréciait d'ailleurs cette généalogie à sa juste valeur. Après avoir critiqué un des actes employés pour justifier le huitième degré; il ajoute cette observation :

« Là-dessus que le lecteur juge de la certitude de cet acte et de ceux qui le précèdent. Aussi sont-ils tous faits exprès, et mal faits, pour supposer une extraction noble et militaire à cette famille glorieuse, qui n'a cependant rien gagné ni établi pour se faire croire autre chose qu'une bourgeoisie originaire de la ville de Mont de Marsan[1]. »

Le duc de Saint-Simon[2] a porté un jugement tout aussi sévère sur la généalogie de la famille de Mesmes :

« Ces Mesmes sont des paysans de Mont de Marsan, où il en est demeuré dans ce premier état, qui payent encore aujourd'hui la taille, nonobstant la généalogie que les Mesmes qui ont fait fortune se sont fait fabriquer, imprimer et insérer partout où ils ont pu, et d'abuser le monde, quoiqu'il n'ait pas été possible de changer les alliances, ni de dissimuler tout à fait les petits emplois de plume et de robe à travers l'enflure et la parure des articles. »

Le psautier que Pierre de Bellièvre avait rapporté d'Angleterre en 1649 fut religieusement conservé dans la famille de Mesmes jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle.

1. Cette note se trouve sur l'exemplaire de la Généalogie qui est à la Bibl. imp., cabinet des titres, nouveau fond d'Hozier, au mot *Mesmes*.
2. *Mémoires*, chap. XIV, au commencement de l'année 1712.

Digitized by Google

Albert-Paul de Mesmes, comte d'Avaux, le légua en 1812 au comte de Puységur, dans la famille duquel il est encore aujourd'hui.

Telle est, en résumé, l'histoire d'un des plus beaux livres que nous ait laissés le treizième siècle. Si je lui ai ravi l'honneur d'avoir appartenu à Guillaume de Mesmes, ce prétendu chapelain de saint Louis, il me semble qu'il n'a rien perdu à ces recherches minutieuses, et que l'exacte vérité jette encore un plus vif éclat sur un manuscrit, qui a la rare et merveilleuse fortune de rappeler trois des plus glorieuses figures de notre histoire. Au commencement du treizième siècle, il est écrit pour Ingeburge, l'épouse de Philippe-Auguste, qui y fait inscrire et la mort de ses parents et la date mémorable de la bataille de Bouvines. A la fin du quatorzième siècle, il est pieusement gardé dans le trésor de Charles V, ce roi si ami des beaux livres, comme un des psautiers sanctifiés par les dévotions de saint Louis. Nos collections publiques renferment peu de volumes auxquels se rattachent d'aussi grands souvenirs.

III.

BIBLIOGRAPHIE.

203. — Arnauld. Histoire de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autize, depuis sa fondation (1068) jusqu'à sa sécularisation (1721), accompagnée d'un plan et d'une vue de l'église; par Ch. Arnauld. Gr. in-8, 114 p. Niort, Clouzot.

204. — Bernard. Note sur un peuple gaulois inconnu mentionné par Cicéron; par M. Aug. Bernard. In-8, 16 p. Lyon, imp. Vingtrinier.

Digitized by Google

205. — Belleval (de). Souvenirs d'un chevau-léger de la garde du roi; par Louis-René de Belleval, marquis de Bois-Robin, mestre de camp de cavalerie, etc.; publiés par René de Belleval, son arrière-petit-fils. In-8°, VIII-232 p. Paris, Aubry.

206. — Bresc (de). Armorial de communes de Provence, ou Dictionnaire géographique et héraldique des villes et villages des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes, de Vaucluse et des Alpes-Maritimes; par Louis de Bresc, avocat près la cour d'Aix. In-8°, LVI-370 p. Draguignan, imp. Latil; Aups, lib. Philip.

207. — Boileau-Despréaux. OEuvres complètes de Boileau-Despréaux. Nouvelle édition, conforme au texte donné par Berriat-Saint-Prix, avec les notes de tous les commentateurs; publiée par M. Paul Chéron, de la Bibliothèque impériale; précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de Boileau, par M. Sainte-Beuve, de l'Académie française, et suivie du Bolœana, etc. Illustrée de vignettes sur acier d'après les dessins de G. Staal, gravées par F. Delannoy. Grand in-8 à 2 colonnes, XX-543 p. Paris, Garnier frères.

208. — Bouchey. Mémoire historique sur l'abbaye de Belchamp, de l'ordre des Prémontrés, au comté de Montbéliard; par M. E. A. Bouchey. In-8, 76 p. Belfort, impr. Clerc.

209. — Boutiot. Des institutions communales dans la Champagne méridionale au XIIe et au XIIIe siècle; par M. Boutiot, membre de la Société académique de l'Aube. In-8, 20 p. Troyes, impr. Dufour-Bouquot.

210. — Challamel. Mémoires du peuple français depuis son origine jusqu'à nos jours; par Augustin Challamel. T. 3. In-8°, 526 p. Paris, Hachette.

211. — Chaverondier et Maurice. Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire, publiés en 1864, 1865 et 1866; dressé par MM. Aug. Chaverondier et E. F. Maurice. In-8, 32 p. Saint-Étienne, imp. Ve Théolier et Cie.

(Extrait des Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie,

Digitized by Google

sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, tome X, année 1866.)

212. — Chevalier. Essais historiques sur les hôpitaux et les institutions charitables de la ville de Romans; par J. A. Ulysse Chevalier, docteur en médecine. In-8°, xvi-359 p. Valence, imp. Chenevrier et Chavet.

213. — Corde. La Châsse de saint Taurin, premier évêque d'Évreux, décrite et dessinée par M. L. T. Corde ; suivie de la légende du même saint, publiée et revue sur un manuscrit du xie siècle de la bibliothèque impériale de Paris. In-4°, 48 p. et 6 pl. Évreux, Huet.

214. — Coriolis (de). Dissertation sur les États de Provence; par l'abbé de Coriolis, d'Aix, ancien conseiller du roi à la Cour des comptes, aides et finances. Ouvrage entièrement inédit. In-4°, cxxxix-324 p. Aix, Remondet-Aubin.

215. — Créquy (Mme de). Souvenirs de la marquise de Créquy, 1710 à 1803. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée d'une correspondance inédite et authentique de Mme de Créquy avec sa famille et ses amis. 5 vol. in-18 jésus, xx-2189 pages. Paris, Michel Lévy.

216. — Darcel. Musée du moyen âge et de la Renaissance. Série D. Notice des émaux et de l'orfévrerie ; par Alfred Darcel, attaché à la conservation du musée des souverains. In-12, xxii-556 p. Paris, imp. Mourgues frères.

217. — Decagny. État général de l'ancien diocèse d'Amiens, comprenant les 130 paroisses du diocèse de Noyon qui y sont annexées depuis le Concordat de 1801 ; dressé d'après les pouillés de 1736 1648, et 1772, par l'abbé Paul Decagny, curé d'Ennemain. In-8°, 179 p. Amiens, imp. Lenoel-Herouart.

218. — Desbarreaux-Bernard. L'imprimerie à Toulouse aux xve, xvie et xviie siècles; par le docteur Desbarreaux-Bernard. In-8°, 31 p. et tableaux. Toulouse, imp. Chauvin.

Digitized by Google

219. — Des Digueres. Sévigni, ou une Paroisse rurale en Normandie pendant les trois derniers siècles, suivi de la recherche de la noblesse en 1666 dans les élections d'Argentan et de Falaise, et de la liste des gentilshommes du bailliage d'Alençon, signataires des instructions données, en 1789, par l'ordre de la noblesse, à ses députés aux états généraux; par M. Victor des Digueres. In-8°, 467 p. et 1 pl. Caen, impr. Leblanc-Hardel; Paris, lib. Dumoulin.

220. — Desmaze. Curiosités historiques de la Picardie, d'après les manuscrits (857-1802); par Charles Desmaze, conseiller à la Cour impériale de Paris. In-8°, v-187 p. Paris, impr. Dupray de la Mahérie.

221. — Donat. Documents historiques pour servir à l'histoire de la ville de Beaucaire. 1er opuscule : Chapelle de Notre-Dame-de-Vie. 1re livraison; par Jean-Vincent Donat. In-8°, 27 pages. Beaucaire, imp. Reymond.

222.— Fallue. Intrigues politiques des princes du sang sous l'administration des cardinaux de Richelieu et Mazarin, d'après les mémoires de Henri de Campion et les lettres pouvant servir à l'histoire de son frère Alexandre; par Léon Fallue. In-18 jésus, 207 pages. Paris, Vve J. Renouard.

223. — Fayard. Études sur les anciennes juridictions lyonnaises ; par M. E. Fayard, conseiller à la cour impériale de Lyon. In-8°, vi-315 p. Lyon, Glairon-Mondet ; Paris, Guillaumin.

224. — Fournier. L'Esprit dans l'histoire, recherches et curiosités sur les mots historiques ; par Édouard Fournier. 3e *édition*, revue et considérablement augmentée. In-18, 472 p. Paris, Dentu.

225.— Gachard. Don Carlos et Philippe II ; par M. Gachard, de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique. 2e édition, revue et corrigée. In-8, xix-503 p. Paris, Michel Lévy.

226.— Gallois-Montbrun. Un Épisode de l'histoire du monastère Saint-Honorat (abbaye de Lérins); par M. Gal-

Digitized by Google

lois-Montbrun, archiviste des Alpes-Maritimes. In-8, 8 p. Marseille, Gueidon.

227. — GIDE. Étude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne et en particulier sur le sénatus-consulte Velléien; par Paul Gide, agrégé à la Faculté de droit de Paris. In-8, VIII-563 p. Paris, Durand et Pédone-Lauriel; Thorin.

228. — HENRY. La Réforme et la Ligue en Champagne, à Reims. Thèse pour le doctorat ès lettres; par F. E. Henry, ancien professeur d'histoire au lycée de Reims. In-8, 485 pages. Saint-Nicolas, imp. Trenel.

229. — LA NICOLLIÈRE. Église royale et collégiale de Notre-Dame de Nantes, monographie historique et archéologique, ornée de 6 pl.; par Stéphane de la Nicollière. In-8°, IX-438 p. Nantes, Forest et Grimaud; Paris, Aubry.

230. — LEDAIN. Journal historique de Denis Généroux, notaire à Parthenay, 1567-1576, publié pour la première fois et annoté par Bélisaire Ledain, membre de la Société française d'archéologie. Grand in-8°, 151 p. Niort, Clouzot.

(Extrait des Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.)

231. — LÉOTARD. Notice sur la Bibliothèque de la ville de Montpellier (musée Fabre); par Saturnin Léotard, sous-bibliothécaire. In-8°, 22 p. Montpellier, imp. Gras.

(Extrait du Bulletin du Bibliophile, novembre 1866.)

232.— LITTRÉ. Études sur les barbares et le moyen âge; par E. Littré, de l'Institut. In-8, XXXII-460 p. Paris, Didier.

233. — MAINTENON (Mme de). Correspondance générale de Mme de Maintenon, publiée pour la première fois sur les autographes et les manuscrits authentiques, avec des notes et commentaires, par Théophile Lavallée; précédée d'une étude sur les lettres de Mme de Maintenon publiées par la Beaumelle. T. I et II. In-18 jésus, 828 p. Paris, Charpentier.

Digitized by Google

234. — Malte-Brun. Histoire de Marcoussis, de ses seigneurs et de son monastère ; par V. A. Malte-Brun. In-8, XII-418 p. et 3 pl. Paris, Aubry.

235. — Martin. Monographie historique et archéologique de l'église de Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise); par Francis Martin. In-8, 32 p. Paris, imp. de Soye.

236. — Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, documents recueillis par Giuseppe Canestrini et publiés par Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai. T. III. In-4°, 947 p. Paris, Imp. impériale.

(Collection de documents inédits sur l'histoire de France publiés par les soins du Ministre de l'Instruction publique. Première série. Histoire politique.)

237. — Noëlas. Dictionnaire géographique ancien et moderne du canton de Saint-Haon-le-Chatel, département de la Loire; par Frédéric Noëlas. In-8°, 55 p. Saint-Étienne, imp. Ve Théolier et Cie.

(Extrait des Annales de la Société impériale d'agriculture du département de la Loire, 4e livraison, année 1866.)

238. — Nisard. Des chansons populaires chez les anciens et chez les Français; essai historique, suivi d'une étude sur la chanson des rues contemporaine ; par Charles Nisard. 2 vol. in-18 jésus, 845 p. Paris, Dentu.

239. — Pascal. Texte primitif des Lettres provinciales de Blaise Pascal, d'après un exemplaire in-4° (1656-1657) où se trouvent des corrections en écriture du temps. Édition contenant, outre ces corrections, toutes les variantes des éditions postérieures, et précédée d'un avertissement par A. Lesieur. In-4°, XIX-358 p. Paris, Hachette.

240. — Perrot. De Galatia provincia romana, thesim proponebat Facultati litterarum parisiensi G. Perrot, in schola normali olim discipulus. In-8°, 184 p. Paris, Thorin.

241. — Périn. Les archives départementales, leur avenir; par Jules Périn, avocat, archiviste-paléographe. In-8°, 29 p. Paris, Académie des bibliophiles.

Digitized by Google

242. — Perraud. L'Oratoire de France au XVIIe et au XIXe siècle. Thèse pour le doctorat en théologie; par le R. P. Adolphe Perraud, prêtre de l'Oratoire. In-8, XV-521 p. Paris, Douniol.

243. — Procès-verbal de l'assemblée du ban et arrière-ban de la sénéchaussée d'Angoumois (1er et 2 septembre 1635), avec le blason des armoiries des gentilshommes convoqués, suivis de la Table alphabétique générale des nobles de l'Angoumois maintenus par M. d'Aguesseau, intendant de la généralité de Limoges (1666-1667). Documents publiés par M. Th. de B. A. In-8°, 105 p. Niort, Clouzot.

244. — Proust. Archives de l'Ouest, 1789; par Antonin Proust. Poitou (Loudunois, Châtelleraudais, Marches-Communes). N° 1. Gr. in-8°, 254 p. Saint-Maixent, imp. Reversé; Paris, lib. internationale.

(Les Archives de l'Ouest paraîtront par fascicules de 200 à 250 p. Chaque fascicule, 5 fr. L'ouvrage complet, divisé en 5 séries, contiendra les documents relatifs à l'histoire révolutionnaire de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou, du Berry, de l'Aunis, de la Saintonge, du Poitou et de la Guienne.)

245. — Puiseux. Siége et Prise de Rouen par les Anglais (1418-1419), principalement d'après un poëme anglais contemporain; par M. L. Puiseux, professeur d'histoire au lycée de Caen. In-8°, XI-314 p. Caen, le Gost-Clérisse.

246. — Rossignol. Étude sur l'histoire des institutions seigneuriales et communales de l'arrondissement de Caillac (Tarn); par Élie A. Rossignol. In-8°, 156 p. Toulouse, imp. Rives et Faget.

247. — Robillard de Beaurepaire (de). Le tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur; par E. Robillard de Beaurepaire, substitut du procureur général de la Cour impériale de Bourges. In-8°, III-178 p. Paris, Durand.

248. — Richard. Quelques mots sur l'étendue et la formation des anciens archiprêtrés d'Exoudun, Rom, Chau-

Digitized by Google

nay, Bouin, Melle, Niort, Saint-Maixent et Lusignan; par M. Jules Richard. In-18°, 2 p. Niort, Clouzot.

(Extrait des Mémoires de la Société de statistique, etc., du département des Deux-Sèvres.)

249. — Saint-Marc Girardin. La Fontaine et les Fabulistes; par M. Saint-Marc Girardin, membre de l'Académie française. 2 vol. in-8°, VIII-836 p. Paris, Michel Lévy.

250. — Schwalb. Luther, ses opinions religieuses et morales pendant la première période de la Réforme (1517-1525); par Maurice Schwalb. In-8°, 201 p. Strasbourg, Treuttel et Wurtz; Paris, Cherbuliez.

251. — Schubiger. Histoire de l'école de chant de Saint-Gall, du huitième au douzième siècle; par le P. Schubiger, religieux des Ermites (Suisse). Ouvrage traduit de l'allemand; par Briffod, professeur de littérature; avec des notes par Théodore Nisard. Grand in-8° à 2 col., 100 p. Paris, Repos.

252. — Servais. Annales historiques du Barrois de 1352 à 1411, ou Histoire politique, civile, militaire et ecclésiastique du duché de Bar, sous le règne de Robert, duc de Bar; par Victor Servais, chef de bureau à la préfecture de la Meuse, en retraite. T. II. In-8°, VIII-501 p. et 3 grav. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre.

253. — Simonnet. Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne, extraits des protocoles des notaires (quatorzième et quinzième siècles); réunis et commentés par J. Simonnet, substitut du procureur général à Dijon. In-8°, CXXXII-492 p. Dijon, imp. Rabutot.

254. — Steenackers. Histoire des ordres de chevalerie et des distinctions honorifiques en France; par F. F. Steenackers, membre de la Société de l'Histoire de France. In-4°, V-381 p. Paris, Lib. internationale.

255. — Suchaux. La Haute-Saône. Dictionnaire histori-

Digitized by Google

que, topographique et statistique des communes du département, avec plans et dessins; par L. Suchaux, membre correspondant de la Société des antiquaires. T. I et II. In-8°, xx-816 p. Vesoul, imp. Suchaux.

256. — TARDIF. Monuments historiques, cartons des rois; par Jules Tardif, archiviste aux Archives de l'Empire. In-4° à 2 col., CXXXIII-718 p. Paris, Claye.

(Inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur. Archives de l'Empire)

257. — Testament politique du duc Charles de Lorraine. Édition nouvelle, précédée d'une notice bibliographique. In-18 jésus. XXVIII-58 p. Paris, imp. Jouaust, Académie des bibliophiles.

258. — Trésor des pièces rares et curieuses de la Champagne et de la Brie. Documents pour servir à l'histoire de la Champagne, recueillis et publiés par J. Carnandet, bibliothécaire de Chaumont. 2e vol. in-8, VI-369 pages. Chaumont, Lhuillier.

259. — VERNEILH (de). Notes historiques et archéologiques sur le Nontronnais; par M. J. de Verneilh. In-8°, 31 p. Périgueux, imp. Dupont et Ce.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 JUIN 1867,

aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 juillet 1867.)

Les procès-verbaux de la séance du Conseil du 20 avril et de l'assemblée générale de la Société du 7 mai sont lus par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil :

1511. M. SIMÉON LUCE, ancien archiviste du département des Deux-Sèvres, etc., rue des Mathurins-St-Jacques, 5; présenté par MM. L. Delisle et de Beaucourt.

Digitized by Google

Ouvrages offerts à la Société.

De la part de Sociétés savantes :

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Année 1867, in-8°.

Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français. 2e série, 2e année, n° 5, 15 mai 1867, in-8°.

Collection des grands écrivains belges ayant écrit en français; publiée sous les auspices du gouvernement par l'académie royale de Belgique : Le 1er livre des Chroniques de Froissart, d'après un manuscrit du Vatican; — les vrayes chroniques de Jehan Lebel; — les œuvres complètes de G. Chastellain; — li roumans de Cleomades, par Adenés ly roys; — dits et contes de Jehan et Beaudouin de Condé. Ces ouvrages ont été précédemment adressés à la Société de l'histoire de France. Sous presse : OEuvres complètes de Froissart; — Lettres et négociations de Ph. de Commines; —

De la part des auteurs :

Rapport fait le 14 décembre 1866 *à la seconde assemblée générale de la Société de géographie, sur ses travaux et sur les progrès des sciences géographiques pendant l'année* 1866, par M. Barbié du Bocage. Extrait du Bulletin de la Société de géographie, janvier 1867. — Paris 1867. br. in-8° de 51 p.

Bibliographie Annamite; livres, recueils périodiques, manuscrits, plans, par le même; extrait de la Revue maritime et coloniale; (février, mai et août 1866). Paris, 1867, broch. in-8° de 107 p.

Recherches sur l'élection des Députés aux États-Généraux réunis à Tours en 1468 *et en* 1484, par M. Paul Viollet. Paris; 1866, broch. in-8° de 60 p.

Digitized by Google

Correspondance et travaux de la Société.

M. le marquis de Godefroy-Menilglaise adresse des remercîments de sa nomination de membre du Conseil.

MM. de Noailles, Paul Riant et P. Lecointre remercient aussi le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. le duc de Fezensac, retenu chez lui par suite d'un accident, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à cette séance.

M. Lecoy de la Marche informe le Conseil qu'il espère toujours livrer la copie complète de *Suger* pour le commencement du mois d'août prochain. Son travail avance, et il a à peu près terminé la collation de tous les manuscrits, œuvre longue et minutieuse qu'il a voulu recommencer entièrement. Il espère que le volume pourra être distribué cette année, quoique l'impression ne puisse être commencée, conformément au règlement, qu'après la remise du manuscrit complet.

M. le comte Joseph de Laborde, qui avait exprimé le désir de se mettre sur les rangs pour être choisi comme éditeur de Froissart, dans le cas où le Conseil donnerait une solution définitive à cette question, annonce qu'il abandonne toute prétention à l'honneur de remplacer M. Lacabane. La continuation de l'édition du *Trésor des Chartes*, laissée inachevée par M. Teulet et dont il vient d'être chargé, suffira grandement pour lui à un travail de longues années.

M. Poirson informe le Conseil qu'il se voit forcé, à son vif regret, par suite d'une affection grave de l'estomac qui l'oblige d'interrompre tout travail, de renoncer au projet de publier les *Mémoires de Mme Duplessis-Mornay*, qu'il avait soumis précédemment au Conseil.

M. Guizot, que M. Poirson a pareillement informé de sa détermination, qu'il semble impossible de changer, attache cependant beaucoup de prix à ce que cette publication se

Digitized by Google

fasse sous les auspices de la Société de l'Histoire de France. Les mémoires de Mme de Mornay sont peut-être, selon M. Guizot, le plus véridique, le plus équitable et le plus touchant des documents protestants de cette époque. Il y met assez de prix pour être disposé à diriger et à surveiller lui-même cette nouvelle édition, en la faisant préparer sous ses yeux par sa fille, Mme Conrad de Witt qui connaît bien l'histoire et spécialement l'histoire protestante du XVIe siècle. M. Guizot ajouterait à ce volume quelques pages de notice sur le caractère particulier de Mme de Mornay et de ses mémoires.

Cette proposition, accueillie très-favorablement par le Conseil, a déjà été renvoyée à l'examen du Comité de publication dont le rapport va être comuniqué dans cette même séance.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Mémoires de d'Argenson. Tome IX, Terminé en composition et en impression, il doit être distribué très-prochainement.

Monluc. Tome III. Dix feuilles sont tirées, les feuilles 11 à 18 et 4 placards sont chez l'auteur.

Annuaire-Bulletin. Année 1866, 2e partie, Liste topographique des Saints : les feuilles 1 et 2 sont chez l'auteur, les placards 5 à 16 sont en correction ou à mettre en pages.

Idem. Année 1867. 1re partie : les feuilles 1 à 3 sont tirées; le procès-verbal de l'assemblée générale est en bon à tirer.

— M. L. Delisle fait, au nom du Comité de publication, un rapport sur plusieurs projets qui avaient été renvoyés par le Conseil à son examen.

1°. *Mémoires de Mme Duplessis-Mornay.* Le Comité est d'avis que cette publication, fort intéressante en elle-même, ne pourrait être faite dans des conditions plus favorables pour la Société et pour le public, que celles qui viennent

Digitized by Google

d'être communiquées au Conseil. En conséquence, il propose de confier à Mme Conrad de Witt les soins de cette édition qui ne formera qu'un seul volume, et de désigner M. Guizot pour commissaire responsable.

Cette proposition est adoptée par le Conseil.

2° *Mémoires d'Olivier de la Marche.* Le projet de publication de cet ouvrage, présenté par MM. d'Arbaumont et Beaune, de Dijon, a donné lieu dans le Comité à plusieurs observations qui sont exposées au Conseil et dont les plus importantes touchent à l'étendue de l'ouvrage et à l'incertitude des adjonctions que les nouveaux éditeurs seraient disposés à faire, d'après les manuscrits, aux éditions précédentes. En conséquence, tout en étant disposé à prendre en sérieuse considération et même à adopter en principe ce projet de publication, le Comité ne croit pas devoir donner d'avis définitif avant que les auteurs aient bien voulu communiquer à la Société un plan plus détaillé, un supplément d'information, pouvant permettre de juger le caractère, l'étendue, le mérite, les sources nouvelles de cette nouvelle édition, qui d'aillleurs pourrait être fort utilement confiée à MM. Beaune et d'Arbaumont.

Le Conseil partage l'opinion du Comité; il sera écrit en conséquence aux nouveaux éditeurs qui se présentent.

3°. *Chroniques de Froissart.* Le Comité a examiné et discuté de nouveau très-sérieusement la question de l'édition de Froissart, dont le Conseil s'est déjà occupé tant de fois. Il a eu communication d'une lettre de M. Guizot, président de la Société, qui, entrant tout à fait dans les vues déjà plusieurs fois exposées dans le Conseil, exprime ses regrets d'être empêché de venir développer verbalement ces mêmes vues. Il importe, écrit-il, que cette publication, tant annoncée et tant attendue ne soit plus indéfiniment ajournée. Il est très-fâcheux que la santé de M. Lacabane ne lui permette pas de s'en occuper efficacement; mais la Société de l'Histoire de France ne peut pas être malade et inactive parce qu'elle a à regretter que l'un de ses membres les plus distingués le soit.

Le Comité, convaincu de la nécessité de prendre enfin un parti définitif au sujet de cette publication et désirant en

Digitized by Google

même temps le faire dans des conditions qui témoignent au premier éditeur toute l'estime que la Société fait de son instruction et tout le prix qu'elle attache à faire profiter les études historiques de ses longs travaux sur le XIVe siècle, soumet au Conseil les propositions suivantes :

1. La Société persiste dans l'intention de publier une édition de Froissart.

2. Convaincue que la santé de M. Lacabane ne lui permettrait sans doute pas de réaliser prochainement l'engagement pris par lui, il y a plus de trente ans, envers la Société, de publier cette édition, elle le dégage de sa promesse et elle désignera très-prochainement un autre éditeur.

3. Elle propose à M. Lacabane de publier aux frais et sous les auspices de la Société, comme les autres volumes de la collection, dès qu'il le voudra et en autant de volumes qu'il le jugera nécessaire, après toutefois que l'examen en aura été fait par le Comité de publication et approuvé par le Conseil, une série de dissertations sur les questions historiques, généalogiques et autres propres à éclaircir le texte de Froissart.

Cet ouvrage serait tout à fait indépendant du texte des Chroniques et formerait un recueil distinct qui paraîtrait aux mêmes conditions que les autres volumes de la Société.

Ces trois propositions sont discutées et approuvées par le Conseil. En conséquence, il en sera donné communication à M. Lacabane et le Conseil sera convoqué en séance extraordinaire pour le 18 de ce mois à l'effet de choisir sans retard un nouvel éditeur, dans les conditions qui viennent d'être indiquées. Plusieurs noms sont mis en avant ; les mérites divers des éditeurs possibles, et surtout la probabilité d'une plus prompte et plus complète participation à ce grand travail sont examinés et discutés par le Conseil qui statuera définitivement dans sa prochaine réunion.

Un membre informe le Conseil que M. Duhamel, archiviste du département des Vosges, instruit que M. Kroeber

Digitized by Google

avait renoncé à la publication de Richer de Sennones, autorisée en principe par la Société, serait disposé à se charger de cette publication.

M. Bordier fait savoir que M. Campardon ne persiste pas, quant à présent du moins, dans le projet de publication du Journal du parlement séant à Pontoise en 1720, dont il avait comuniqué la copie.

Le Conseil s'occupe ensuite de la nécessité de pourvoir le plus prochainement possible à la mise sous presse d'un quatrième volume pour l'exercice de 1867, auquel ne sont encore attribués que deux volumes terminés, le 9e et dernier de d'*Argenson* et le 3e de *Brantôme*. Il y a lieu d'espérer que le 3e volume de *Monluc* sera terminé avant les vacances, mais le 4e volume de l'exercice n'est point encore mis sous presse. Le tome II des *Chroniques d'Anjou;* — les OEuvres *de Suger*, les *Chroniques de saint Martial de Limoges*, sont autorisés, et les éditeurs seront pressés de nouveau de hâter l'achèvement de leur travail.

Dans l'incertitude de cette remise en temps utile, le Conseil autorise, en outre, dès à présent, la mise sous presse d'un 4e volume de *Brantôme* et des *Mémoires de Mme Duplessis-Mornay*, dès que la copie du manuscrit aura été déposée par Mme C. de Witt.

Les volumes qui ne seraient pas attribués à l'exercice courant, seraient tout prêts pour l'exercice de 1868 auquel il est nécessaire de pourvoir à l'avance.

Élections.

— Le Conseil, conformément au règlement, procède au renouvellement de son bureau et des comités pour l'exercice 1867-1868.

Sont élus au scrutin :

Président: M. Guizot.

Vice-présidents : M. Lascoux.
M. le duc de Fezensac.

Digitized by Google

Secrétaire : M. J. Desnoyers continue ses fonctions jusqu'en 1869.

Secrétaire-Adjoint : M. Servois.

Trésorier-archiviste-bibliothécaire : M. Dupont.

Avant de procéder au renouvellement des comités, le Conseil décide que dorénavant, lorsqu'un membre qui en faisait partie occupera d'autres fonctions dans le bureau, il ne sera pas rééligible.

Comité de publication.	*Comité des fonds.*
MM. L. Delisle, *président.*	MM. De La Villegille, *président.*
Ravenel.	Bellaguet.
Bordier.	Boulatignier.
Marion.	De Bouis.
Quicherat.	Bouvier.
Lalanne.	

La séance est levée à cinq heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 18 JUIN 1867,

A trois heures et demie, aux Archives de l'Empire,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BELLAGUET.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 juillet.)

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1512. M. le vicomte DE TRUCHY DE LAYS, ancien officier de cavalerie à Dijon, présenté par MM. H. Chevreul et J. Desnoyers.

Digitized by Google

1513. M. Chevallier, agrégé d'histoire, rue des Fossés-St-Victor, 33, présenté par MM. Bellaguet et Alfred Gérardin.

1514. M. Thiénot, maître de conférences à l'École normale supérieure, chevalier de la Légion d'honneur, rue d'Ulm, présenté par MM. Quiquerez et Alfred de Gérardin.

M. Guizot, regrette de ne pouvoir présider cette séance; informé de la décision du Conseil qui confie à sa fille, Mme C. de Wittt, les soins de l'édition des mémoires de Mme Duplessis-Mornay, en le désignant pour commissaire responsable de l'ouvrage, il remercie le Conseil de ce témoignage de confiance et l'informe qu'ayant déjà en mains les deux manuscrits connus de ces mémoires, Mme de Witt s'est mise à l'œuvre et qu'elle va s'en occuper avec toute l'activité possible.

M. Mathon, bibliothécaire et conservateur du musée de la ville de Neufchâtel (S. infér.), adresse des remercîments au Conseil pour son admission au nombre des membres de la Société, dont il avait fait partie dès son origine, aux travaux de laquelle il n'a cessé de s'intéresser, et dans laquelle il rentre avec grand plaisir, malgré 80 ans passés.

M. le duc de Fezensac remercie le Conseil de l'avoir désigné pour l'un de ses deux vice-présidents; il regrette que l'accident qui lui est récemment arrivé le prive du plaisir de l'en remercier de vive voix.

M. Aubert exprime aussi sa reconnaissance du choix que la Société a fait de lui pour les fonctions de censeur. Dès qu'il sera de retour de Suisse, où il est en ce moment retenu par des recherches historiques et archéologiques dans les Archives et le Trésor de l'abbaye de St-Maurice, il se fera un devoir et un plaisir d'assister assidûment aux séances du Conseil et de remplir avec dévouement les fonctions qui lui ont été confiées.

Le Conseil s'occupe du sujet qui était le but principal de

Digitized by Google

cette réunion, savoir du choix d'un nouvel éditeur des Chroniques de Froissart.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Lacabane. Informé, au nom du Conseil, de la décision prise au sujet de Froissart dans la précédente séance, il regrette vivement que sa mauvaise santé y ait donné lieu. Il conservait, et conserve encore l'espoir de mener à bonne fin un travail dont il s'est occupé pendant tant d'années et qu'il continuera avec patience et persévérance. La proposition que le Conseil, en vue de faire profiter les études historiques des travaux de M. Lacabane, lui a faite de le charger des notes et observations concernant Froissart, tandis que la collation des textes serait confiée à un autre éditeur, lui semblerait devoir entraîner un défaut d'unité préjudiciable à l'ensemble du travail. Toutefois, l'état de sa santé est encore trop mauvais pour ne pas exiger de sa part un repos absolu en ce moment, et pour qu'il puisse prendre un parti et un engagement définitifs à cet égard. D'ailleurs, dit-il, personne n'applaudira plus sincèrement que lui au succès de l'édition que la Société se propose d'entreprendre.

Le Conseil, regrettant de ne pouvoir différer davantage de prendre une décision au sujet de Froissart, discute les titres de plusieurs éditeurs dont les noms ont été mis en avant dans la précédente séance. Son choix s'arrête sur M. Siméon Luce, docteur ès lettres, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes, ancien archiviste du département des Deux-Sèvres, et qui a déjà publié pour la Société, en 1862, une Chronique des quatre premiers Valois. Cette désignation est faite à l'unanimité des membres présents du Conseil. M. L. Delisle est maintenu dans les fonctions de commissaire responsable de l'édition de Froissart.

M. Siméon Luce, dont les intentions étaient déjà connues, sera informé de cette décision et invité à préparer pour le mois de novembre prochain un plan de publication qui sera soumis alors au Comité et au Conseil. Il sera pareillement invité à mettre le plus d'activité et de persistance possible dans ses fonctions d'éditeur. M. L. Delisle croit pouvoir certifier au Conseil que six mois suffiront à M. Luce

Digitized by Google

pour préparer le 1er volume, qui pourrait ainsi être mis sous presse avant la fin de cette année. Quelques observations présentées par M. le marquis de Laborde, relativement au plan d'une édition de Froissart, qu'il avait communiqué il y a plusieurs années, au Conseil, et qui a été publié dans le Bulletin, seront recommandées à l'attention du nouvel éditeur. Entre autres indications utiles, M. de Laborde croit essentiel de numéroter les lignes, afin que les variantes et les corrélations des différentes rédactions puissent être plus facilement indiquées.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

M. Gustave Masson a adressé au Conseil de la Société de l'Histoire de France deux communications sur lesquelles il nous semble utile de revenir avec quelques détails. La première était relative à un manuscrit du Musée britannique ainsi désigné sur un des catalogues : *Memoirs of Mademoiselle de Montpensier, partly autograph*[1]. Ce manuscrit, placé dans le fonds Egerton sous le n° 1679, est un in-folio de 472 pages, écrit au dix-septième siècle par deux personnes qui ont alternativement pris la plume. C'est par erreur sans nul doute que l'une des deux écritures a été attribuée à Mademoiselle : tel a été l'avis de M. Masson, après examen d'un billet véritablement autographe de Mademoiselle, également conservé au British Museum ; tel est aussi le nôtre. On sait que le manuscrit de la Bibliothèque impériale sur lequel a été collationnée l'édition de M. Chéruel, est un manuscrit autographe. Selon toute vrai-

1. Voyez l'*Annuaire-Bulletin* de 1865, première partie, p. 182.

Digitized by Google

semblance, il n'en existe point de copie faite par l'auteur. Parmi les variantes que M. Masson a tirées du manuscrit de Londres, il en est d'ailleurs pour le moins une, qui ne pourrait se trouver dans un manuscrit autographe; c'est celle qui, dans un passage que l'on peut lire page 31 du tome Ier de l'édition de M. Chéruel, porte sur le membre de phrase : « chacun s'en promettoit aisément *le prix*, » et substitue aux deux derniers mots cette leçon évidemment fautive : *la paix*. Mais, quelle qu'en soit l'origine, il convient d'appeler l'attention du futur éditeur de Mademoiselle sur le manuscrit du fonds Egerton.

Il manque une centaine de feuillets au manuscrit autographe de Paris, et c'est le texte d'éditions précédentes qu'a dû simplement reproduire M. Chéruel dans les 206 premières pages de son premier volume. Depuis longtemps familiarisé avec les personnages du dix-septième siècle, il a pu rectifier de lui-même la plupart des noms défigurés dans les anciennes éditions ; mais le manuscrit du British Museum apportera, ce semble, quelques nouvelles rectifications. De plus, bien que ce manuscrit, ainsi que nous le dirons plus loin, ne donne pas toujours très-fidèlement le texte authentique des Mémoires, encore les retouches qu'y a subies le style de l'auteur sont-elles beaucoup moins nombreuses et beaucoup moins graves que les remaniements introduits par les copistes ou les éditeurs dans les anciennes éditions. M. Chéruel ayant forcément conservé les remaniements qui avaient altéré dans ces éditions le texte contenu dans les 206 premières pages de la sienne, il y aura donc lieu de collationner cette première partie des Mémoires sur le manuscrit de Londres [1].

M. Masson a noté les variantes que lui a fournies ce manuscrit pour quelques-unes des premières pages de l'édition Chéruel. Il n'est pas douteux que des mots aient été ajoutés dans le texte imprimé, un plus grand nombre omis (la conjonction *car*, par exemple, a presque partout disparu), que

1. On peut douter que le texte des copies qui sont conservées à Paris soit préférable à celui des éditions du dix-huitième siècle, puisque M. Chéruel ne les a pas mises à profit pour les premières pages de son édition. Il y aurait lieu toutefois d'examiner les manuscrits de la Bibliothèque impériale qui reproduisent les mémoires de Mademoiselle, et de voir si celui de Londres n'est pas la répétition de l'un d'eux.

Digitized by Google

des membres de phrase aient été effacés, quantité de longues phrases coupées selon les habitudes de style du dix-huitième siècle, plusieurs mots mal lus. Voici, pour exemples, quelques variantes ; on verra que dans la quatrième citation les éditeurs ont fait dire à Mademoiselle le contraire de ce qu'elle a voulu dire.

Édition Chéruel, tome I, p. 16 : Au sortir de. — Manuscrit du fonds Egerton : En sortant de.

Éd., p. 17 : une des plus curieuses et des plus remarquables choses. — Ms. : une des plus curieuses et remarquables choses.

Éd., p. 35 : comme contraire au dessein qu'elle avoit d'épouser Monsieur. Elle fondoit, etc. — Ms. : comme le seul obstacle qu'elle avoit d'épouser Monsieur, fondant, etc.

Éd., ibid. : Je reviens à mon voyage, dont je me suis écartée pour dire ce qui auroit sûrement moins ennuyé que le récit des gîtes du grand chemin d'Orléans à Paris. Je ne parlerai pas de ce que je fis à la Motte.... — Ms. : Je reviens à mon voyage, dont je me suis écartée pour dire des choses qui auront dû moins ennuyer que le récit des gîtes, etc. Je ne parlerai que de celui que je fis à la Motte.

Éd., ibid. : M. l'archevêque de Bourges, de la maison de Ventadour, qui en estoit alors abbé (*c'est-à-dire abbé de la Motte*).—Ms. : M. l'archevêque, etc., qui étoit lors abbé de Mesnac.

Éd., p. 49 : J'oublios d'en parler, parce que je n'ai pas d'autres mémoires qui me puissent rappeler ce temps que la chose même. — Ms. : J'oubliois, etc., parce que je n'ai point de mémoire, que rien me puisse rappeler, etc.

Éd., p. 50 : Le prince (*le duc d'Enghien*) donna un fort beau ballet dans le Palais-Cardinal. — Ms : Le prince dansa, etc.

Éd., p. 53 : Ce souvenir me renouvelle trop de douleur pour que j'en puisse dire davantage. (*A la ligne :*) Le deuil de la Reine ma grand'mère m'obligeoit, etc. — Ms. : Ce souvenir, etc. pour que j'en puisse dire davantage, sinon que le deuil, etc.

Éd., p. 79 : Monsieur y étoit, et je ne pus à mon égard me défendre d'y aller. — Ms. : Monsieur y étoit, et je ne pus à mon regret, etc.

Digitized by Google

Éd., p. 96 : La reine me demanda incontinent après de sortir du château. — Ms. : La reine me manda tout incontinent après, que pour éviter que par la proximité du logement je ne prisse ce mal, je sortisse du château.

Éd., p. 101 : George de Casselny.... M. de Surgis. — Ms. : George de Castelny.... M. du Fargis.

Ed., ibid.: donna charge de me dire qu'en cas qu'il ne fût pas connu de moi, je pouvois bien savoir qui il étoit, que j'en avois assez ouï parler. — Ms. : donna, etc., qu'encore qu'il ne fût pas connu de moi, etc.

Éd., p. 120 : ce couple informe. — Ms. : ce couple d'infirmes.

Éd. ibid. : Le premier président du parlement de Rouen. — Le ms. ajoute son nom : de Rys.

Éd., p. 173 : me dit peu de mots. Je me souviens qu'ils n'étoient pas fort obligeants, mais je ne puis les redire. — Ms. : me dit peu de mots, que je me souviens, etc., et que je ne puis redire.

Éd., p. 191 : par la pente naturelle que chacun auroit à être maître. Il me semble que l'autorité d'un seul tient tant de la divinité, que l'on devroit avec joie et respect s'y soumettre par son propre choix, quand Dieu ne nous y auroit pas fait naître. Pour moi, je comprends fort bien que si j'étois née dans une république, je serois toute propre à la révolter. — Ms. : par la pente naturelle que chacun auroit à être maître du roi. Mais, sans aucun intérêt, il me semble que les rois et une seule autorité souveraine ont tant de la divinité que l'on doit avec joie et respect s'y soumettre par le propre choix, etc. Pour moi, je comprends fort bien que si j'étois née avec l'épée et la cape dans une république, etc.

Après avoir collationné sur le manuscrit de Londres trente ou quarante des premières pages de l'édition Chéruel, M. Masson a fait sur le même manuscrit la collation de dix pages de cette même édition (t. I, p. 208-218) dans la partie où M. Chéruel a eu le secours du manuscrit autographe. Les variantes qu'il y a relevées démontrent que le manuscrit de Londres ne reproduit pas exactement le manuscrit autographe. Il n'y a guère toutefois que des différences de mots ; les tours de phrases ont subi peu de remaniements.

En nous reportant au manuscrit original, ces dernières

Digitized by Google

notes de M. Masson sous les yeux, nous avons pu voir que M. Chéruel l'a presque toujours reproduit avec une exacte fidélité. Il a néanmoins conservé çà et là quelques mots et quelques tours des éditions du dix-huitième siècle. Ainsi l'on doit lire : p. 210, « au Louvre où logeoit, » et non « où étoit ; » — p. 213, « que si elle vouloit aller à Montmartre,... que nous nous y rencontrerions, » et non : « que si elle vouloit, etc., nous nous rencontrerions ; » — p. 215, « l'on s'étonnoit de quoi, » et non « de ce que ; » — « Mme de Nemours souhaitoit, » et non « Mme de Nemours, sa sœur, disoit ; » — p. 218, « que Germin s'en alloit quérir.... et qu'il demandoit, » et non : « que Germin, s'en allant quérir.... demandoit. » Il s'est glissé une erreur de lecture p. 208 : « Sa fille, la princesse de *Courci*, » lisez : « sa fille la princesse *Louise* ; » il s'agit de la fille de la princesse de Carignan. Notons enfin la fréquente suppression de la conjonction *car*.

En somme, ce sont de bien légères altérations que nous a révélées la collation de ces dix pages faite sur le manuscrit autographe ; mais elles suffisent à montrer que le prochain éditeur de la duchesse de Montpensier, après avoir revisé le commencement de ses Mémoires au moyen du manuscrit du British Museum, devra encore se servir du manuscrit autographe de la Bibliothèque impériale pour rendre au reste du texte sa parfaite pureté.

Nous exposerons dans un prochain bulletin la seconde communication de M. Gustave Masson, à laquelle sont jointes quatre lettres inédites du maréchal de Tessé.

G. S.

Digitized by Google

III.

BIBLIOGRAPHIE.

259. — De Coussemaker. Scriptorum de musicâ medii ævi nova series. Tome Ier, Paris, 1865, grand in-4° de XXIV et 468 p. à 2 colonnes.

Ce tome Ier d'une collection d'écrivains et de traités inédits sur la musique du moyen âge contient les œuvres de Jérôme de Moravie ; de Jean de Garlande ; de Francon de Cologne ; de Pierre Picard ; de Walter Odington ; du nommé Aristote ; de Jean Balloce ; de Robert de Handlo ; de Jean Hanboys et de sept anonymes. Le tome II, dont la publication est commencée en 1867, contient le Tonal de Reginon de Prum ; un fragment de Hucbald ; des traités inédits de Guido d'Arezzo et d'Odon de Cluny ; le traité de Gui de Châlis ; le *Speculum musicæ* de Jean de Muris et plusieurs anonymes. M. de Coussemaker, correspondant de l'Académie des inscriptions, dont les recherches sur l'histoire de la musique du moyen âge jouissent depuis longtemps déjà d'une réputation bien méritée, est auteur de plusieurs autres ouvrages sur ce même sujet. Les plus importants sont :

Histoire de l'harmonie au moyen âge, Paris 1652, in-4° de xiii et 374 p. de texte, 38 pl. et 44 p. de musique. (Ouvrage couronné par l'Institut, Académie des inscriptions et belles-lettres).

L'art harmonique aux douzième et treizième siècles, Paris 1865, in-4° de 550 p.

Drames liturgiques au moyen âge, Paris, 1861, in-4° de 350 p.

Mémoire sur Hucbald et sur ses traités de musique, Paris 1841, in-4° de viii et 212 p. avec fac-simile.

Le même savant prépare la publication de plusieurs autres ouvrages sur le même sujet, tels que les œuvres complètes de Adam de la Halle ; — l'art harmonique au quatorzième siècle ; — l'histoire des instruments de musique au moyen âge.

J. D.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 JUILLET 1867,

Aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. L. DELISLE.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 6 août 1867.)

Le Procès-verbal de la dernière séance du Conseil est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée.

M. le président informe la Société de la perte qu'elle vient de faire d'un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués, M. le baron De Lafons de Mélicocq, qui se plaisait à communiquer très-fréquemment à la Société des extraits de documents originaux conservés dans les archives du Nord de la France. M. de Mélicocq a voulu se rendre encore utile aux études historiques, après sa mort, en léguant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un capital suffisant pour fonder un prix triennal destiné au

Digitized by Google

meilleur travail sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Isle de France. Cette fondation a été acceptée par l'Académie.

M. le président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil

1512. M. P. L. MIOT-FROCHOT, rue de Rome, 81, présenté par MM. J. Desnoyers et Dumoulin.

Ouvrages offerts.

Par M. le ministre de l'Instruction publique :

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 4, 5 *et* 6 *avril* 1866.

Histoire, Philologie et Sciences morales. 1 vol. in-8. Imp. imp. 1867.

Id. — *Archéologie.* 1 vol. in-8. Imp. imp. 1867.

Revue des Sociétés savantes des départements. 4e série. Tome V. Avril 1867. 1 vol. in-8. Imp. imp. 1867.

Par des Sociétés savantes :

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée. 12e année, 1865. 1 vol. in-8. Napoléon-Vendée, 1866.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine. Tome XVII. 1er, 2e, 3e et 4e trimestres. In-8. Tours, 1866.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. 4e trimestre de 1866, n° 54. Broch. in-8. Orléans, 1866.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français. 2e série, 2e année, n° 6. 15 juin 1867. Broch. in-8. Paris, 1867.

Digitized by Google

De la part de l'Académie des Sciences de Bavière :

Sitzungsberichte der Konigl, Bayer. Akademie der Wissenschaften zu München. 1866. II. heft II, III, IV. 3 broch. in-8. München, 1866.

De la part de l'Université de Kiel :

Schriften der Universität zu Kiel. Jahre 1866. Band XIII, in-4. Kiel, 1867.

Correspondance et Travaux de la Société.

M. Siméon Luce, archiviste aux Archives de l'Empire, remercie le Conseil de l'avoir admis au nombre des membres de la Société, et du témoignage de confiance très-flatteur dont il l'a honoré en le chargeant, à défaut de son excellent maître M. Lacabane, de préparer une édition de *Froissart*. Il s'efforcera de justifier cette confiance par des actes et des faits plus encore que par des promesses. Déjà l'intervention de S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique lui donne lieu d'espérer le prêt de manuscrits de *Froissart* conservés dans les bibliothèques de plusieurs villes départementales. Il doit aller, pendant les vacances, en Angleterre, pour y examiner et collationner d'autres manuscrits qu'on sait y exister dans différentes collections. Il a d'abord commencé à étudier plusieurs des plus importants manuscrits de la Bibliothèque Impériale et il espère pouvoir être en mesure de soumettre au Conseil de la Société, à la séance du mois de novembre prochain, le plan de publication qu'il compte suivre.

M. Ristelhüber (de Strasbourg), communique plusieurs remarques qui lui ont été suggérées par la lecture du *Catalogue alphabétique des noms de lieux* cités dans les tables du Martyrologe de Chastellain, inséré dans la 2e partie de l'*Annuaire-Bulletin* de 1866. Ces réflexions et rectifications concernent particulièrement l'Alsace et fixent avec plus de précision quelques localités citées dans le Catalogue ; elles seront communiquées à M. Dupont, auteur de ce travail.

Digitized by Google

M. Miot-Frochot propose au Conseil de publier pour la Société une nouvelle édition des *Vigilles de la mort du Roi Charles VII*, par Marcial de Paris, dit d'Auvergne (procureur au Parlement de Paris, mort en 1508). Il a étudié soigneusement le manuscrit unique conservé à la Bibliothèque Impériale, manuscrit de dédicace qui renferme des corrections et des observations de la main de l'auteur et qui a été terminé sous ses yeux en 1484. M. Miot a pu reconnaître des variantes et des passages importants qui manquent aux précédentes éditions, particulièrement à celle d'Urbain Coustellier, publiée en 1724. M. Miot, qui s'occupe depuis plusieurs années de recherches sur l'histoire du quinzième siècle, prépare aussi une édition des *Arrêts d'amour*, ouvrage bien connu du même Marcial, et une restitution de la *Danse Machabre* et des vers inscrits autrefois au-dessous des fresques du charnier des Innocents, de Paris. Il a reconnu, le premier, que ces vers étaient en grande partie de l'auteur des *Vigilles de la mort de Charles VII*. La proposition de M. Miot est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Monluc, t. III, les feuilles 1 à 17 sont tirées, les feuilles 18 à 25 et les placards 48 à 50 sont chez l'auteur.

Annuaire-Bulletin, t. V (1867), 1re partie, tirée jusqu'à la feuille 8 ; plusieurs placards sont composés pour les cahiers suivants. — *Id.* 2e partie, 8 feuilles (*Cartulaire de Rethel*) sont tirées ; 4 placards (*Lettres de Louis XI*) sont composés.

M. L. Delisle, au nom du Comité de publication, informe le Conseil que la copie du tome II des *Chroniques d'Anjou* est à peu près terminée, et comprendra seulement toutes les chroniques monastiques. Les chartes des comtes d'Anjou, recueillies par M. Marchegay, en vue de la même publication, sont trop nombreuses pour pouvoir prendre place dans ce volume. M. Marchegay s'en est occupé très-activement pendant son séjour récent à Paris. M. Mabille va terminer le travail, qui ne pourra, toutefois, être complet que vers le mois d'octobre.

Digitized by Google

Il paraît devoir en être de même pour les *Chroniques de S. Martial de Limoges*. Les œuvres de *Suger* seront probablement prêtes les premières, M. Lecoy de la Marche ayant promis de faire tous ses efforts pour en déposer le manuscrit à la prochaine séance du Conseil. Le Conseil autorise de nouveau la mise sous presse immédiate de ces trois ouvrages, dès que la copie en aura été déposée et examinée par les commissaires responsables.

M. de Bouis donne une information plus précise sur le manuscrit de Froissart, dont il avait signalé l'existence dans la bibliothèque de la ville de Rouen. Ce manuscrit, du xve siècle, provient des Capucins de Mortagne; il paraît conforme à l'édition bien connue d'Eustace en trois volumes in-folio. Toutefois, un examen plus attentif paraît nécessaire à M. de Bouis. Il sera donné avis à M. Luce de l'existence de ce manuscrit.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

Observations sur la liste des provinces et pays de France, publiée par M. Guérard dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour l'année* 1837.

Bien que trente années se soient écoulées depuis la publication de la liste des pays qu'a dressée le savant M. Guérard, son travail est encore celui que consultent aujourd'hui les érudits. Un examen plus approfondi des documents anciennement connus et l'étude de documents nombreux qui ont

Digitized by Google

été récemment mis en lumière pourraient aisément permettre de compléter ou de rectifier sur divers points la liste des *pagi*; mais ce n'est pas ce que nous voulons tenter aujourd'hui. Nous nous proposons simplement de signaler le danger que présentait la méthode suivie par M. Guérard, et d'appeler l'attention sur un certain genre d'inexactitudes qui se sont introduites dans sa liste. Nous le faisons, est-il nécessaire de le dire ? avec tout le respect que nous inspire le nom de l'auteur. Ne se dissimulant pas combien il est difficile d'éviter toute erreur « dans l'éloignement du pays dont on parle, » M. Guérard lui-même priait ses lecteurs de ne considérer sa liste « que comme des sortes d'épreuves envoyées en correction dans les différentes contrées de la France, » et de les lui rendre « chargées de rectifications ou d'additions. » Venu trop tard pour répondre à cet appel et lui soumettre les observations qui suivent, nous nous permettons de les adresser aux membres de la société pour laquelle il a publié sa liste des *pagi*.

Dans la préparation de sa liste, M. Guérard ne s'est pas seulement servi des documents anciens; il a recueilli les surnoms, ou du moins la plupart des surnoms que la tradition conserve à quantité de lieux en France, et a voulu voir dans un grand nombre d'entre eux le souvenir d'anciens *pagi* dont les noms ont disparu de l'administration depuis des siècles. Ce procédé accrut considérablement la liste des pays et jeta un certain jour sur la situation de quelques-uns d'entre eux; mais il entraîna M. Guérard à admettre avec trop de confiance l'existence de certains *pagi* que ne mentionne aucun document.

M. Guérard a pensé que les surnoms qui commencent par la préposition *en* indiquent toujours les pays ou circonscriptions antiques dont dépendaient les localités ainsi surnommées. Quoique vrai pour un certain nombre, ceci n'aurait pas dû être érigé en principe. C'est là ce que nous voudrions particulièrement démontrer.

I

La préposition *en* précède assez souvent des surnoms tirés de la situation topographique des localités. Les prétendus

Digitized by Google

pays dont ces surnoms ont causé à tort l'introduction dans la liste de M. Guérard sont assez nombreux, et nous allons examiner les titres qui au premier abord semblaient justifier leur insertion, pour conclure à leur radiation. Nous suivons l'ordre alphabétique.

Angle, Champagne. — Les surnoms de Charmes-en-l'Angle et de Sogny-en-l'Angle sont les seules raisons qui ont décidé M. Guérard à admettre l'existence de ce pays. Ces deux villages sont à 52 kilomètres de distance, ce qui donnerait une étendue considérable à un pays qui n'est nommé dans aucun document. Nous pensons que ces lieux doivent leurs surnoms à leur position dans des *angles*. Charmes est situé à l'angle du confluent du Blaiseron et d'un autre petit ruisseau[1]; Sogny dans un angle formé par la jonction de la Noue de Cru et de la Vieille-Rivière[2].

Une troisième localité de Champagne, toutefois assez éloignée des précédentes, portait le même surnom; nous voulons parler du village de Saint-Just (Marne, arrond. d'Epernay, cant. d'Anglure), dont Pithou a dit en citant un arrêt de 1574 : « Saint-Just en l'angle, *in angulo confluenti Sequanæ et Albæ*[3]. Il exprimait ainsi parfaitement la raison de ce surnom de Saint-Just; ce qui n'a pas empêché, près de deux siècles plus tard, un savant bénédictin, Dom Carpentier, d'introduire dans son supplément au Glossaire de du Cange le mot *angula* comme le nom d'un territoire du bailliage de Sens, et cela parce qu'il trouvait dans une charte de Louis le Hutin (1315) Saint-Just désigné sous le nom de *Sanctus Justus in Angula*[4]. Nous croyons devoir ajouter que dans une charte de Guy de Dampierre, seigneur de Saint-Just, en date de mars 1269 (1270, nouveau style), il est ques-

1. Carte de l'État-Major, feuille 83, où la position de ce lieu est mieux dessinée que sur la carte de Cassini.

2. Carte de l'État-Major, feuille 51; ou plutôt feuille 80 de celle de Cassini, dans laquelle la position de Sogny est plus conforme à notre description.

3. Pierre Pithou, *Les Coustumes du Bailliage de Troyes en Champagne*, édition de 1628, p. 157.

4. Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, édition Henschel, t. I, p. 257, col. 2.

Digitized by Google

tion de l'*Angle de Saint-Just*[1]. Cette expression, qui rappelle simplement l'angle formé par la jonction de la Seine et de l'Aube, suffirait à démontrer que l'ancien surnom de Saint-Just ne contient nullement l'indication d'une circonscription territoriale.

Bois, Poitou. — Nous nous étonnons que le surnom de Villers-en-Bois ait amené M. Guérard à admettre l'existence d'un pays de *Bois :* la situation de Villers dans la forêt de Chizé[2] (Deux-Sèvres) indique sûrement d'où lui vient ce surnom.

Cauchies, Hainaut. — Le mot *Cauchies* étant en rouchi l'équivalent de *Chaussée*, nous examinerons à l'article *Chaussée* ce qui est relatif au surnom de Cauchies.

Champagne, Berry.—Nous ne croyons pas à l'existence de ce pays. Les lieux que M. Guérard y place à cause de leurs surnoms : Lugny-Champagne, Jussy-Champagne et Ménétréol-en-Champagne, sont d'abord à une trop grande distance[3], et un pays de cette étendue serait cité dans quelque document. Ensuite les surnoms des deux premiers, n'étant même pas précédés de la préposition *en*, sont des indices de très-faible valeur.

Il y a tout lieu de croire que ces surnoms sont dus à la situation uniforme de ces trois villages dans des pays plats[4], et que le mot *champagne* y présente le sens du roman *champaigne*, en bas-latin *campania*, plaine[5].

On pourrait au plus reconnaître dans cette Champagne, ainsi que dans la suivante, une région naturelle; mais rien

1. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. VI. Catalogue des actes, n° 3611.
2. Carte de Cassini, feuille 101.
3. Ménétréol est distant de Jussy d'environ 60 kilomètres, et de 76 de Lugny.
4. Carte de Cassini, feuille 10.
5. Du Cange; au mot *Campania 1*. Nous donnons cette étymologie pour ces surnoms, sans vouloir en cela récuser pour la province de ce nom l'étymologie celtique adoptée et développée par M. d'Arbois de Jubainville dans son *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. IV, p. 923.

Digitized by Google

au delà, car ce nom n'a jamais figuré parmi ceux des divisions administratives du Maine et du Berry.

CHAMPAGNE MANCELLE. — La même étymologie doit être appliquée aux localités qui ont fait créer à M. Guérard une Champagne mancelle. A celles qu'il a énumérées au nombre de dix, nous devons ajouter les deux suivantes : Saint-Julien (commune de Neuvy-en-Champagne), et Viré (Sarthe, arr. de la Flèche, cant. de Brulon), qui sur la carte de Cassini sont dites en Champagne. Toutes ces localités sont situées dans une contrée offrant peu d'accidents de terrain [1]. On pourrait objecter que le grand nombre de localités du même nom semble offrir ici une plus grande certitude pour l'existence de ce pays; mais il est à remarquer que les surnoms sont parfois comme exclusivement employés dans une étendue de pays très-restreinte, bien que les causes qui les provoquent se retrouvent dans quantité d'autres contrées : c'est ce qu'il sera facile de voir dans notre article sur le surnom *en-Chaussée*.

CHAMPAGNE, Normandie. — M. Guérard cite pour ce prétendu pays les surnoms de Bailly-en-Champagne et de Saint-Martin-en-Champagne. Nous ne croyons pas ces formes exactes, car nous avons lu partout ailleurs *en Campagne*. Une troisième localité, Fresnoy-Folny, dans le territoire duquel est maintenant compris Bailly-en-Campagne, se trouve désignée sur la carte de Cassini sous le nom de Frenoy-en-Campagne. Ces trois villages sont situés dans une plaine [2].

CHAUSSÉE, Picardie, et CAUCHIE, Hainaut. — Un assez grand nombre de villages dans le nord de la France portent le surnom *en Chaussée*. La distance qui sépare quelques uns d'entre eux [3] eût pu suffire à mettre M. Guérard en garde, et l'empêcher d'accepter ce surnom comme une indication de pays; mais il a vraisemblablement, ici comme ailleurs,

1. Carte de Cassini, feuilles 97 et 64.
2. Voir Saint-Martin dans la feuille 23 de la carte de Cassini, et Bailly et Frenoy dans la feuille 24.
3. Noyelle-en-Chaussée est distant d'Estrées de 86 kilomètres environ.

Digitized by Google

relevé ce surnom dans des dictionnaires géographiques sans recourir aux cartes.

Toutes les localités de ce surnom sont situées sur le parcours des voies romaines, que l'on appelait jadis des *Chaussées*, en rouchi des *Cauchies*.

Ansauvillers-en-Chaussée est situé sur la Chaussée Brunehaut d'Amiens à Clermont-en-Beauvoisis [1].

Estrées-Cauchies, village qui est appelé par Cassini Estrées-en-Cauchies et dont M. Guérard n'a pas relevé le surnom, est situé sur l'ancienne voie romaine allant de *Taruenna* (Thérouenne) à *Nemetacum* (Arras)[2], voie mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Table Théodosienne.

Estrées-en-Chaussée, près de Mons-en-Chaussée, est situé comme ce village sur la Chaussée-Brunehaut d'Amiens à Saint-Quentin [3].

Frenoy-en-Chaussée est situé à une très-petite distance de la Chaussée-Brunehaut allant d'Amiens à Noyon par Roye[4]. Cette chaussée est un fragment de la grande voie romaine de Milan à Boulogne-sur-Mer, décrite dans l'Itinéraire d'Antonin.

Gognie-Chaussée, non mentionné par M. Guérard, se trouve sur l'ancienne voie romaine de Bavay à Tongres [5], également citée dans les itinéraires romains.

Mons-en-Chaussée se trouve sur le parcours de la Chaussée-Brunehaut d'Amiens à Saint-Quentin [6].

Noyelle-en-Chaussée est situé sur la Chaussée-Brunehaut qui d'Amiens se dirige au nord-ouest [7]. Cette route est un fragment de l'ancienne grande voie romaine de Milan à Boulogne-sur-Mer.

Saint-Just-en-Chaussée est distant de sept kilomètres et demi d'Ansauvillers-en-Chaussée, et est placé comme ce dernier village sur la Chaussée Brunehaut d'Amiens à Clermont-en-Beauvoisis [8].

1. Carte de Cassini, feuille 3.
2. *Ibid.*, feuille 5.
3. *Ibid.*, feuille 43.
4. *Ibid.*, feuille 3.
5. *Ibid.*, feuille 42.
6. *Ibid.*, feuille 43.
7. *Ibid.*, feuille 4.
8. *Ibid.*, feuille 3.

Digitized by Google

Saint-Omer-en-Chaussée est situé sur une route de Beauvais à Eu par Marseille[1]. Cette route est qualifiée de Chaussée-Brunehaut cinq lieues plus loin, à Saint-Thibaut[2].

Saint-Remy-en-Chaussée, non mentionné par M. Guérard, se trouve sur le parcours de la voie romaine de *Bagacum* (Bavay) à *Durocortorum* (Reims). Cette voie est qualifiée de Chaussée-Brunehaut sur la carte de l'État-Major[3].

Saint-Vast-en-Chaussée se trouve comme Noyelle-en Chaussée sur la Chaussée-Brunehaut d'Amiens à Boulogne[4], qui n'est autre qu'un fragment de l'ancienne voie romaine de Milan à Boulogne-sur-Mer.

Villers-en-Cauchie, dans le Hainaut, est situé sur la route de Cambray à Bavay[5], qui est un tronçon d'une voie romaine mentionnée dans les itinéraires romains.

M. Emmanuel Woillez, dans son *Répertoire archéologique du département de l'Oise*, donne ce surnom à trois villages que nulle part ailleurs nous n'avons vus qualifiés de cette manière; ce sont: Montigny, Saint-Maur et Saint-Thibaut. Le finage de Montigny est limité à l'est par une voie antique de Beauvais à Bavay, désignée par Cassini sous le nom de Chaussée-Brunehaut[6]. Quant à Saint-Maur et Saint-Thibaut, ils sont situés tous deux sur une route qui de Beauvais se dirige sur Eu et le Tréport, en rencontrant également sur son parcours Saint-Omer-en-Chaussée; cette voie, présumée romaine, porte le nom de Chaussée-Brunehaut, à Saint-Thibaut tout au moins, et M. Woillez reconnaît que c'est à elle que ce dernier village doit son surnom[7].

Nous croyons ces rapprochements plus que suffisants pour démontrer que le surnom *en Chaussée* ne doit pas être accepté comme indiquant une ancienne circonscription. Il n'en est pas moins précieux de recueillir les dénominations où il est entré, puisqu'elles peuvent servir en quelque sorte

1. Carte de Cassini, feuille 3.
2. Emm. Woillez, *Répertoire archéolog. du dép. de l'Oise*, col. 50.
3. Carte de l'État-Major, feuille 14, ou carte de Cassini, feuille 42.
4. Cassini, feuille 3.
5. *Ibid.*, feuille 42.
6. *Rép. archéol. du dép. de l'Oise*, col. 99, et carte de Cassini, feuille 3.
7. Répertoire cité, col. 50, et carte de Cassini, feuille 3.

Digitized by Google

de jalons pour retrouver les traces des voies romaines dans le nord de la France.

Chaux, Franche-Comté. — Le surnom de Sainte-Marie en-Chaux n'indique très-probablement que sa situation auprès des immenses forêts qui avoisinent Luxeuil [1] (Haute-Saône). Le mot *Chaux* dans le patois franc-comtois est employé dans le sens de forêt.

Chaye, Soissonnais. — Le surnom de Saint-Crépin-en-Chaye, abbaye située dans la banlieue de Soissons, a fait admettre par M. Guérard un pays de Chaye.

Pourtant Hadrien de Valois avait depuis longtemps exprimé l'opinion que cet abbaye tirait son nom (*Sanctus Crispinus in Cavea*) d'un amphithéâtre (*cavea*) sur l'emplacement duquel elle aurait été élevée [2]. De même, suivant dom Toussaint Duplessis, une raison semblable aurait fait donner à une abbaye fondée à Meaux en 1135 le nom de Châge (*Cagia*) [3].

Eau, Beauvoisis. — Saint-Remy-en-l'Eau, seul lieu que cite ici M. Guérard, doit probablement son surnom à sa situation au bord de l'Arre, affluent de la Bréche [4].

Fagne, Hainaut. — Ce nom n'est pas un nom de pays, et pour s'en convaincre il suffit de lire l'article *Fania* dans le Ducange des Bénédictins. Suivant ces auteurs, une Faigne ou Fagne dans le Hainaut serait une forêt de hêtres. Ils donnent pour exemple les noms de la Faigne de Terlon, de Chimai, de Mariembourg, qui sont toutes des bois [5].

Faye, Forez. Le vieux mot français *faye*, est le même que le précédent [6], et les lieux dits *en la Faye* tirent leurs sur-

1. Carte de Cassini, feuille 144.
2. H. de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 51, et Ducange, au mot *Cavea, I.*
3. Dom Toussaint Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, t. I, p. 148 et 628 à 630.
4. Carte de Cassini, feuille 2.
5. Du Cange, au mot *Fania.*
6. *Ibid.*, même mot.

Digitized by Google

noms de leur situation primitive dans les forêts. Chapelle-en-la-Faye et Riotort-en-la-Faye, cités par M. Guérard, sont situés en effet dans des régions boisées [1]. Ils sont à environ quarante kilomètres l'un de l'autre, ce qui donnerait une étendue assez considérable à ce prétendu pays.

Forêts, Lorraine. — M. Guérard a fait suivre ce nom d'un point de doute; sa conjecture reposait sur le surnom de Faux-en-Forêts, ferme de la commune de Vittoncourt (Moselle). Ce lieu est situé sur la lisière de la forêt de Remilly, et son surnom ne rappelle par conséquent le souvenir d'aucun pays [2].

Gatine, Poitou. — Le vieux mot français *gastine* signifiant une terre déserte, une solitude [3], il semble naturel de croire que Mazières-en-Gâtine, Boissière-en-Gâtine, Saint-Paul-en-Gâtine et Vernoux-en-Gâtine doivent leurs surnoms à l'aspect de la contrée où ils sont situés. On désigne encore ainsi une partie du Poitou qui est d'un aspect rude et sévère; c'est une contrée naturelle, et non une ancienne division administrative.

Gatine, pays Chartrain. — Même observation pour ce prétendu pays que pour le précédent. Sur les deux localités citées par M. Guérard, l'une, Saint-Germain-de-la-Gâtine ne contient même pas dans son surnom la préposition *en*.

Gatine, Orléanais. — Nous poserions la même hypothèse au sujet de cette troisième Gâtine si nous ne pensions que le surnom de Mézières-en-Gâtine, seul lieu nommé par M. Guérard à cet article, est une corruption du nom du Gâtinais, pays dans lequel est situé Mézières.

Gault, Blaisois. — En roman *gaut* avait le sens de bois ou forêt, comme l'allemand *Wald* [4]. Les deux lieux cités par M. Guérard doivent leurs surnoms à leur position dans des

1. Carte de Cassini, feuille 88.
2. *Ibid.*, feuille 141.
3. Du Cange, au mot *Gastina*.
4. Du Cange, au mot *Gualdus*.

Digitized by Google

contrées boisées; ainsi Marcilly-en-Gault est maintenant à un kilomètre de la forêt de Bruadan, et Menestreau-en-Gault est situé en pleine forêt [1].

Grève, Bretagne. — Ce nom est suivi d'un point de doute dans la liste de M. Guérard. Le surnom de Saint-Michel-en-Grève exprime parfaitement la situation de ce village, séparé de la Manche par une large plage sablonneuse [2].

Herm, Bas-Poitou. — Notre vieux mot français *Herm*, de même que le bas latin *Heremus*, était employé dans le sens de terre inculte ou non labourable [3]. C'est de sa situation dans un terrain de cette nature que Saint-Michel-en-l'Herm (*Sanctus Michael in Eremo* [4]) tire son surnom. Cette localité devait paraître comme perdue dans ces immenses marais du Poitou compris entre Luçon et l'Océan, et aujourd'hui desséchés [5].

Hermoi, Gâtinais. — Le surnom de la Selle-en-Hermoi doit avoir une origine identique à celle du précédent. Ce village est situé au milieu des bois de la forêt de Montargis [6].

Isle, Champagne. Le surnom de Montier-en-l'Isle a seul autorisé M. Guérard à admettre un pays d'Isle. Le village actuel de Montier-en-l'Isle est situé au bord d'une île qui est formée par l'Aube et comprise en grande partie dans son territoire [7], et où probablement fut d'abord élevé le prieuré qui donna naissance au village. Ce fait a déjà été relevé par M. Boutiot dans ses *Études sur la géographie ancienne appliquées au département de l'Aube* [8].

Plaine, Poitou. — Ce nom est suivi d'un point de doute. Le surnom de Villiers-en-Plaine, qui a motivé l'insertion

1. Carte de Cassini, feuille 9.
2. *Ibid.*, feuille 170.
3. Du Cange, au mot *Heremus* et au mot *Hermale*.
4. Liste des monastères de France, par M. de Mas-Latrie; dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour* 1838, p. 171.
5. Carte de Cassini, feuille 133.
6. *Ibid.*, feuille 47.
7. Carte de l'État-Major, feuille 83.
8. *Mémoires de la Soc. d'Agriculture, des Sciences, Arts, et Belles-Lettres du départ. de l'Aube*, t. XXV, p. 177.

Digitized by Google

de ce nom dans la liste de M. Guérard, n'indique rien autre chose que sa situation dans une plaine [1].

Nous devons ajouter toutefois que d'autres surnoms semblables se trouvent dans la même contrée. Ainsi Saint-Remy, près de Villiers-en-Plaine, est nommé Saint-Remy-en-Plaine dans la carte de Cassini (feuille 101). Dans le département de la Vendée, nous trouvons Saint-Aubin de la Plaine, Sainte-Juire de la Plaine et Sainte-Gemme de la Plaine. Mais tous ces surnoms sont dus à la situation de ces localités dans la Plaine de Luçon, qui n'a jamais été et n'est encore qu'une région naturelle du Poitou.

Plains ou Pleins, Pays de Caux. — Ce nom est suivi d'un point de doute comme le précédent. Les surnoms de Manneville-ès-Plains et de Saint-Riquier-ès-Plains sont dus à leur situation en plaine [2].

Prayères, Soissonnais. — Le surnom de Villers-en-Prayères doit être pris dans le sens du bas-latin *in praeria* [3] (en prairie), ce qui s'accorde parfaitement avec sa situation [4].

Rivière, Normandie. — Les lieux dits *en Rivière* doivent leur surnom à leur situation au bord de divers cours d'eau. Bailly-en-Rivière est à la source du Baillybec, affluent de l'Eaulne; Saint-Riquier-en-Rivière et Saint-Remy-en-Rivière sur les bords de l'Ière, et Sainte-Beuve-en-Rivière sur les bords de l'Eaulne [5]. Nous croyons devoir ajouter ici que Fleury-la-Rivière (Marne, arrondissement d'Epernay, canton de Châtillon) est désigné dans un pouillé du diocèse de Reims, au XIVe siècle, sous le nom de *Floreium in Riparia* [6]: ce fait éclaire suffisamment, ce nous semble, sur la valeur réelle du surnom *en Rivière*.

1. Carte de Cassini, feuille 100.
2. *Ibid.*, feuilles 24 et 60.
3. Du Cange, au mot *Praeria*.
4. Carte de Cassini, feuille 44.
5. *Ibid.*, feuille 24.
6. Varin, *Archives administratives de la ville de Reims*, t. II, p. 1054.

Auguste Longnon.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

III.

BIBLIOGRAPHIE.

260. — Archives historiques du département de la Gironde. T. 7. In-4, XX-519 p. Bordeaux, Gounouilhiou ; Paris, Aubry.

Nous nous proposons depuis longtemps d'appeler l'attention de nos lecteurs sur cet important recueil, uniquement consacré à la publication de documents inédits. Le meilleur compte rendu que l'on en puisse faire serait d'en reproduire les tables, et nous les eussions publiées *in extenso* si la place ne nous eût manqué. Ce ne sont pas seulememt les dépôts publics et les collections particulières de la Gironde que les éditeurs des *Archives de la Gironde* mettent à contribution; les archives des pays étrangers, la Bibliothèque impériale, les Archives, la Bibliothèque de l'Institut ont fourni un très-grand nombre de documents ; les archives même du ministère des affaires étrangères, ce dépôt d'un accès si difficile, ont livré quelques pièces. Une grande partie des documents imprimés, la moitié environ, provient des communications de M. Tamizey de Larroque. La publication de chaque volume est placée sous la surveillance du savant et zélé secrétaire-général de la Société de la Gironde, M. Jules Delpit. Les premières livraisons du huitième volume sont déja en distribution, et le neuvième, consacré aux Grands-Jours tenus à Bordeaux en 1456 et 1457, est sous presse. Nous reviendrons prochainement sur les *Archives de la Gironde*, et nous passerons rapidement en revue chacun des volumes publiés. N'attendons pas plus longtemps toutefois pour annoncer que le dixième volume, qui est en préparation, contiendra la table chronologique de tous les documents insérés dans la collection, et pour exprimer le vœu qu'il soit fait un tirage à part de cette table. Telle sera l'étendue des *Archives de la Gironde* qu'elles ne pourront prendre place dans beaucoup de bibliothèques particulières : tirée et vendue à part, la table viendrait en aide à un certain nombre d'érudits.

261. Loiseleur. Problèmes historiques ; par M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans. Mazarin a-t-il épousé Anne d'Autriche ? Gabrielle d'Estrées est-elle morte empoisonnée ? In-18 jésus, XVI-372 p. Paris, Hachette.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

E LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 AOUT 1867,

aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 novembre 1867.)

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président annonce la nouvelle perte que la Société vient de faire dans la personne de M. Taillandier, l'un des membres du Conseil les plus anciens et les plus dévoués, conseiller à la Cour de cassation, longtemps député de Paris, auteur de nombreux travaux de jurisprudence, d'histoire et d'archéologie. M. Taillandier assistait encore à la dernière séance du Conseil; il a succombé à une attaque subite d'apoplexie.

Digitized by Google

M. le Président proclame admise au nombre des sociétaires, après l'approbation du Conseil :

1516. La *Bibliothèque de la ville de Chartres*, présentée par MM. Beautemps-Beaupré et Aug. Durand. M. A. Durand sera son correspondant à Paris.

Ouvrages offerts.

Par des sociétés savantes :

Mémoires et documents publiés par la Société de la Suisse romande. Tome XXII. — *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère et d'autres fiefs de la maison souveraine de ce nom*, rassemblés par M. J.-J. Hisely, et publiés par l'abbé J. Gremaud. Tome I, Lausanne, 1867, 1 vol. in-8.

Bulletin des travaux de la Société historique et scientifique de Saint-Jean d'Angely. 2e année, exercice 1866. Saint-Jean d'Angely, 1866. 1 vol. in-8.

De la part des auteurs :

Par M. Guizot, président de la Société :

M. de Barante (notice biographique). Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*. Paris, in-8, br. de 64 pages. — *Discours prononcé dans la séance annuelle de la Société de l'Histoire de France, le 7 mai* 1867. Br. in-8 de 6 pages. Extrait de l'*Annuaire-Bulletin* de la Société.

Par M. Adrien Campan :

Abrégé historique du règne d'Albert et Isabelle (1592-1602), avec une introduction et des notes. Bruxelles, 1867, in-8.

Par M. Dufresne de Beaucourt :

Revue des questions historiques. 5e livraison. Octobre 1867. Paris, libr. de V. Palmé. 1 vol. in-8.

Digitized by Google

Travaux de la Société.

Le Secrétaire présente l'état des impressions :

Commentaires de Monluc. Tome III : les feuilles 1 à 22 sont tirées ; les feuilles 23 et 24 en bons à tirer ; 25 à 27 en correction ; 28 à 31 chez l'auteur.

Annuaire-Bulletin, t. V. 1re partie. Tout est tiré jusqu'au procès-verbal de la séance du Conseil de juillet inclusivement.

Tome V, 2e partie : les feuilles 9 et 10 sont en bons à tirer ; plusieurs placards sont en composition.

Sur la proposition de M. de Ruble, éditeur de *Monluc*, et d'après l'avis du Comité des fonds, le Conseil l'autorise à augmenter de trois feuilles environ le 3e volume de cet ouvrage qui terminera les *Commentaires* ou Mémoires. Les lettres inédites composeront seules le 4e volume dont l'étendue sera diminuée proportionnellement. Il sera donné avis de cette décision à M. de Ruble, en l'invitant à faire en sorte que ce 3e volume, qui fait partie de l'exercice de 1867, puisse être terminé et distribué pour le mois de novembre prochain.

M. Lecoy de la Marche dépose la copie manuscrite complète, moins la table alphabétique et l'introduction, des Œuvres de *Suger*, dont il est éditeur. Après l'examen et le visa du commissaire responsable (M. Bordier), ou en son absence, d'un autre membre désigné provisoirement par le Conseil, ce manuscrit sera mis immédiatement sous presse, afin que le volume puisse être terminé et distribué avant la fin de l'exercice de 1867, dont il sera le complément.

M. L. Delisle informe le Conseil que M. Luce lui ayant soumis un spécimen de son édition de *Froissart*, il l'a examiné attentivement ; que le plan lui a paru bon et d'une exécution relativement prompte et facile. M. Quicherat, auquel M. L. Delisle a communiqué le travail de M. Luce, lui

Digitized by Google

a également donné son approbation. L'éditeur vient de partir pour étudier les manuscrits d'Angleterre. A son retour, le plan pourra être adopté dans les moindres détails et soumis à l'approbation du Conseil, très-probablement pour la séance de novembre.

M. L. Delisle annonce aussi qu'ayant passé plusieurs jours à examiner les manuscrits de la bibliothèque de la ville de Rouen, il y a remarqué, entre autres, un manuscrit de Froissart, entièrement différent de celui dont M. de Bouis a recemment signalé au Conseil l'existence dans le même dépôt. Le texte, reconnu par M. L. Delisle, est une copie fort ancienne d'une partie considérable du livre Ier des Chroniques. Il avait échappé jusqu'ici à toutes les recherches, sans doute parce qu'il se trouve relié à la suite d'un fragment des Chroniques de S. Denis et que les catalogues mentionnent seulement ces dernières chroniques. M. Luce a déjà été informé de cette intéressante découverte.

M. Duplès-Agier annonce qu'il espère être en mesure de remettre le manuscrit complet des *Chroniques de S. Martial de Limoges*, pour le mois de novembre.

M. le Président du Comité des fonds fait connaître la situation de la caisse de la Société au 1er août 1867 :

Recettes.	21387 fr. 92 c.
Dépenses.	13523 25
En caisse.	8314 fr. 67 c.

Le Conseil est informé que le prix d'histoire, fondé par la Société de l'Histoire de France, vient d'être remporté au Concours général des lycées pour 1867 par l'élève de rhétorique, M. Crozais, du lycée Napoléon.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Digitized by Google

II.

VARIÉTÉS.

OBSERVATIONS SUR LA LISTE DES PROVINCES ET PAYS DE FRANCE, publiée par M. Guérard dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour l'année* 1837.

(SUITE.)

ROTHIÈRES, Champagne. — Le surnom de Perthes-*en-Rothières* a causé l'insertion de ce nom dans la liste de M. Guérard, qui l'a fait suivre d'un point de doute. M. Boutiot, dans le travail que nous venons de citer, conteste l'existence de ce prétendu pays[1], et nous apprend qu'en Champagne on appelle encore *rothières* « les veines d'un terrain presque « improductif que l'on rencontre dans la plaine de Brienne, « lesquelles sont dues à des dépôts de grèves à peu près « pures de tout mélange [2]. »

SELVE, Champagne. — Ce nom, suivi d'un point de doute dans la liste de M. Guérard, n'aurait même pas dû y prendre place, puisque Ville-en-Selve doit son surnom à sa position dans la forêt de la Montagne de Reims [3]. Il est superflu de rappeler que *selve* signifie forêt. Du reste Ville-en-Selve est désigné sous le nom de *Villare in Silva* dans les pouillés latins du diocèse de Reims au XIVe siècle [4].

1. *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., de l'Aube*, t. XXV, p. 177.
2. *Ibid.*, p. 100.
3. Carte de Cassini, feuille 79.
4. *Archives administratives de la ville de Reims*, publiées par M. Varin, t. II, p. 1120 et 1121.

Digitized by Google

Terre-Pleine, Avallonnais. — Les surnoms de Savigny en-Terre-Pleine et de Saint-André-en-Terre-Pleine n'indiquent pas autre chose que leur situation dans une contrée unie[1] (*terra plana.*)

Val. — M. Guérard a admis dans sa liste quatre prétendus pays de ce nom, qu'il place dans le Carcassez, l'Orléanais, la Basse-Auvergne et le Pays de Caux. Il a fait suivre les deux derniers de points de doute parce qu'un seul surnom pour chacun d'eux venait à l'appui de sa supposition, tandis que pour le premier il en trouvait quatre, et deux pour le second. Mais ces surnoms indiquent simplement que les villages qui les portent sont situés dans des vallées.

Il en est du moins ainsi pour les villages du Carcassez, car Bastide-en-Val est situé dans la vallée de l'Alsou ;

Caunettes-en-Val, dans celle du ruisseau de Maironnes, affluent de l'Orbieu ;

Rieux-en-Val, dans la vallée de l'Alsou ;

Villar-en-Val, dans la même vallée ;

Pradelles-en-Val (non mentionné par M. Guérard), dans la vallée de la Bretonne[2].

Quant à ceux de l'Orléanais : Saint-Cyr-en-Val et Saint-Denis-en-Val, ils sont situés dans une large vallée entre la Loire et le Loiret[3].

Saint-Jean-en-Val, de la Basse-Auvergne, est dans une vallée latérale de l'Allier[4] ;

Saint-Pierre-en-Val, du pays de Caux, se trouve dans une petite vallée près d'Eu[5].

Vaux. Les lieux dits *en Vaux* ont fait supposer également à M. Guérard l'existence d'un certain nombre de pays de ce nom. Nous ne pouvons que répéter ici ce que nous venons de dire dans l'article précédent. M. Guérard a fait suivre ces noms d'un point de doute, excepté pour le pays de Vaux qu'il place dans la Lorraine. Burey-en-Vaux, qu'il indique comme faisant partie de ce pays, prend son

1. Carte de Cassini, feuille 83.
2. *Ibid.*, feuille 19.
3. *Ibid.*, feuille 8.
4. *Ibid.*, feuille 53.
5. *Ibid.*, feuille 23.

Digitized by Google

surnom de sa position dans la vallée de la Meuse[1] ; quant à Vaucouleurs, qu'il paraît considérer comme en étant la capitale, son nom ne semble avoir pris place ici, que par suite d'un rapprochemeut entre les noms de Vaux et de Vaucouleurs.

La supposition d'un pays de Vaux dans le Sancerre ne résulte que du surnom de Sury-en-Vaux, village situé dans une petite vallée où coule un ruisseau qui se jette dans la Loire à Bannay[2].

Saint-Pierre-en-Vaux, sur le surnom duquel est fondée la conjecture d'un pays de Vaux dans l'Autunois, se trouve dans la vallée d'un affluent de l'Arroux[3].

Le surnom de Neurey-en-Vaux, qui a fait supposer un autre pays du même nom en Franche-Comté, nous paraît avoir une autre origine; nous l'examinerons plus loin[4].

L'emploi de la préposition *en* dans les surnoms, indiquant des positions dans des bois, des prairies, des vallées, etc., n'a rien qui doive étonner. Dans les noms latins on trouve souvent son analogue *in* remplaçant les particules françaises *aux*, *des*, *du*, *ès*. Pour s'en convaincre, il suffira de jeter un coup d'œil sur le tableau suivant, où nous avons réuni les abbayes dont les surnoms sont dans cette condition. Ce relevé est fait d'après la liste des monastères de France, de M. de Mas-Latrie[5].

Libera abbatia in Bosco.	La Franche-Abbaye-aux-Bois.
Sancta Catharina in Monte.	Ste Catherine-du-Mont.
S. Fuscianus in Nemore.	S. Fuscien-aux-Bois.
S. Jodocus in Nemore.	S. Josse-aux-Bois.
S. Johannes B. in Vineis.	S. Jean-des-Vignes.
S. Johannes in Bosco.	S. Jean-au-Bois.
S. Johannes in Monte.	S. Jean-au-Mont.
S. Leobinus in Vineis.	S. Lubin-des-Vignes.

1. Cassini, feuille 112.
2. *Ibid.*, feuille 9.
3. *Ibid.*, feuille 84.
4. Voir au chapitre IV de cette notice.
5. Cette liste se trouve dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour* 1838, p. 66 à 230.

Digitized by Google

Sancta Maria in Bosco.	Ste Marie-aux-Bois.
S. Martinus in Areis.	S. Martin-ès-Aires.
S. Nicolaus in Bosco.	S. Nicolas-aux-Bois.
S. Petrus in Monte.	S. Pierre-aux-Monts.
S. Salvius in Bosco.	S. Sauguier-aux-Bois.
S. Vincentius in Nemore.	S. Vincent-aux-Bois.
Samerium in Bosco.	Samer-aux-Bois.
Siriacum in Pratis.	Sery-des-Prés.

De même dans les pouillés du diocèse de Reims au quatorzième siècle nous trouvons :

Floreium in Riparia [1] pour Fleury-la-Rivière.
Novavilla in Pratis [2] pour Neuville-aux-Prez.
Salcia in Bosco [3] pour Saulces-aux-Bois.
Sanctus Johannes in Bosco [4] pour S. Jean-aux-Bois.
Sanctus Lupus in Bosco [5] pour S. Loup-aux-Bois.

II.

Certaines contrées de la France étaient autrefois couvertes d'immenses forêts. Quand il s'établissait des villages à la suite de défrichements, ceux de ces villages qui recevaient des noms attribués déjà à d'autres lieux, avaient nécessairement besoin de surnoms : on leur en donna qui indiquaient leur situation dans les forêts où ils avaient pris naissance. Depuis, certaines de ces forêts ont considérablement diminué d'étendue, et ces surnoms peuvent servir parfois à montrer jusqu'où elles s'étendaient jadis. Il est arrivé à M. Guérard de prendre pour des noms de pays les noms de certaines forêts. Il est vrai, nous nous empressons de le dire, que l'on trouve quelques forêts identifiées avec des *pagi* et qualifiées comme telles, par exemple l'Argonne (*pagus Argonnensis*) et la Woivre (*pagus Wabrensis*) ; mais il n'en est pas ainsi pour toutes.

1. *Archives administr. de la ville de Reims*, publiées par M. Varin, t. II, p. 1054.
2. *Ibid.*, p. 1072 et 1074.
3. *Ibid.*, p. 1103 et 1105.
4. *Ibid.*, p. 1081 et 1083.
5. *Ibid.*, p. 1103.

Digitized by Google

Parmi les forêts qui figurent dans la liste de M. Guérard, nous avons remarqué les suivantes :

Les *Ardennes*, forêt aujourd'hui partagée entre la France et la Belgique.

L'*Argonne*, qui séparait autrefois la Champagne et la Lorraine. On trouve dans ces contrées un certain nombre de localités dites *en Argonne*.

La forêt de *Bierre*, dont la forêt de Fontainebleau est un débris, et qui a laissé son nom à Saint-Martin-en-Bierre et à Villiers-en-Bierre.

La forêt de *Brenne* (*silva Brenniæ*), qui s'étendait jadis sur deux provinces (le Berry et la Touraine), a laissé des traces dans les surnoms de Bouchet-en-Brenne, Mézières-en-Brenne et Saint-Michel-en-Brenne[1].

La forêt de *Charnie*, dont des débris portent encore les noms de Bois de la Grande-Charnie et Forêt de la Petite-Charnie[2]. On trouve dans la contrée avoisinant ces bois un certain nombre de villages dits *en Charnie*. M. Guérard en a relevé sept.

Le *Der*, immense forêt dont des vestiges considérables se trouvent dans les environs de Wassy. La célèbre abbaye de Montier-en-Der en avait pris son surnom.

La *Déserve* ou *Désoeuvre* (*Diana silva*), forêt qui devait être située au sud de Mantes comme l'indiquent les surnoms de Villiers-en-Désœuvre et de Dammartin-en-Désœuvre.

Le *Dieulet*, vaste forêt, au sud de Beaumont-en-Argonne. On la voit encore désignée sous le nom de forêt de Dieulet. La portion occidentale de cette forêt se nomme le Grand-Dieulet. Elle a donné son nom à Vaux-en-Dieulet[3].

1. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales et la topographie de l'ancienne province de Touraine*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. I, p. 316 et 320.
2. Carte de Cassini, feuilles 97 et 64.
3. Carte de Cassini, feuilles 78 et 109.

Digitized by Google

La *Fagne*, immense forêt dans la partie méridionale du Hainaut, partagée entre la France et la Belgique[1]. Nous avons plus haut[2] indiqué la signification du nom de cette forêt, dont Moustier-en-Fagne dans la France, et Bossus-en-Fagne, Villers-en-Fagne et Sart-en-Fagne, dans la Belgique, tirent leurs surnoms.

La forêt du *Doignon*, à 20 kilomètres nord-est de Limoges, Châtenet-en-Dognon ou au-Dognon doit son nom à sa situation dans cette forêt[3].

La forêt de *Dole*, située au nord de Fère-en-Tardenois[4]. Mareuil-en-Dole et Nesle-en-Dole en ont pris leurs surnoms.

La forêt de *Gastines* (*Guastinensis silva*, *Wastina silva*), dont la forêt de Beaumont est un des restes les plus importants, s'étendait autrefois sur la Touraine et le Vendômois. Saint-Laurent-en-Gâtines lui doit son surnom[5].

La forêt de *Gouffern*, à l'est d'Argentan, qui a laissé son nom à Silli-en-Gouffern, village situé dans cette forêt même, au bord de l'Ure qui la traverse. Quant à Saint-André-en-Goufer, il se trouve près de quelques bois qui semblent être des ramifications de cette forêt[6].

La forêt de *Haye*, à l'ouest de Nancy[7], qui laisse des vestiges de son étendue primitive dans les surnoms de Velaine-en-Haye, Viéville-en-Haye, Rosières-en-Haye, Villers-en-Haye et Domèvre-en-Heys.

La forêt de *Hesse* au nord de Clermont-en-Argonne. Verrières-en-Hesse, ferme de la commune de Recicourt tire son surnom de sa situation au milieu de cette forêt[8].

1. Cassini, feuille 77.
2. Chap. I de cette notice.
3. Cassini, feuille 33.
4. *Ibid.*, feuille 44.
5. Mabile, *Notice sur les divisions territoriales de l'ancienne province de Touraine* dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 6e série, t. I, p. 316 et 325.
6. Carte de Cassini, feuille 62.
7. Carte de Cassini, feuille 142.
8. Carte de Cassini, feuille 110.

Digitized by Google

La forêt d'*Iveline*, au nord de Rambouillet, au centre de laquelle est situé Saint-Léger-en-Iveline, qui en tire son surnom[1].

La forêt de *Laye* (*Ledia silva*), dont les débris portent maintenant le nom de forêt de Saint-Germain, a donné son nom à Saint-Germain-en-Laye, Montaigu-en-Laye et Saint-Léger-en-Laye.

L'immense forêt de *Luiz*, dans laquelle furent fondées, au commencement du XIIe siècle, les abbayes de Cheminon et de Trois Fontaines[2], et qui subsiste encore aujourd'hui en grande partie dans les forêts de Cheminon, de Trois Fontaines et de Sermaize[3]. Son nom se trouve encore dans celui de Villiers-en-Lieu.

La forêt de *Lyons* en Normandie, qui couvrait une assez vaste étendue. Les surnoms de Mortemer-en-Lyons, de Beauvoir-en-Lyons et de la Haye-en-Lyons n'indiquent que la situation de ces villages dans cette forêt. A ces villages on doit ajouter La Feuillie (Seine-Inférieure, arrondissement de Neufchâtel, canton d'Argueil), qui d'après des titres du treizième siècle portait le même surnom[4], encore justifié par sa position actuelle[5].

L'*Othe* (*Otta silva*), qui couvre encore une immense étendue de territoire au nord-est de Joigny dans la direction de Troyes[6]. Cette forêt a laissé son nom à un assez grand nombre de lieux, de sorte que chacun la considère comme un pays, bien qu'elle ne soit jamais qualifiée que de forêt.

La forêt de *Pail* dans la partie nord-est du département de la Mayenne[7]. Son nom se retrouve dans ceux de Prez-

1. Cassini, feuille 26.
2. D'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. II, p. 104.
3. *Notice chronologique, historique et politique sur Pontyon en Partois*, 1826, p. 10.
4. Du Cange, t. V, p. 21, col. 2, au mot *Palatia Regia*.
5. Carte de Cassini, feuilles 24 et 25.
6. *Ibid.*, feuille 47.
7. *Ibid.*, feuille 63.

Digitized by Google

en-Pail, de Saint-Cyr-en-Pail et de Villepail. Ce dernier nom n'est pas cité par M. Guérard.

Le prétendu pays de *Telle* ou *Thelle*, compris suivant M. Guérard dans le Beauvaisis et le Vexin français, a été admis par lui d'après les surnoms de cinq localités de ces contrées. Mais, d'après Le Prévost, une forêt de ce nom s'étendait autrefois sur les deux rives de l'Epte, et les surnoms *en Thelle* portés par ces localités en seraient des traces[1].

La *Thiérache* et la *Woivre* n'étaient autrefois que de vastes régions forestières; mais comme on les trouve plus tard qualifiées de *pagi*, nous ne pouvons réclamer contre leur insertion dans la liste.

III

Il est reconnu que la plupart des localités qui portent des noms de saints sont anciennes, et que généralement les noms actuels de ces localités en ont remplacé d'autres. Parfois, ces premiers noms ont été conservés sous forme de surnoms, tels sont: Saint-Germain *de Linçon*, Saint-Jean *de Bonneval*, Saint-Loup *de Naud*, Saint-Martin *d'Ablois*, Saint-Martin *du Boschet*, etc.

Dans certains cas, il put se faire que la préposition française *en* prit la place de la préposition latine *de* dans ces surnoms. On peut voir la preuve de ce que nous avançons dans les faits suivants. Flodoard, parlant de l'église de Cauroy-les-Hermonville, dont il fut pourvu par Hugues de Vermandois, archevêque de Reims, la nomme *sancta Maria in Colrido*[2]. Il donne aussi à celle de *Gernicourt* (Aisne) le nom de *sanctus Petrus in Gerniacam cortem*[3]. Un monastère fondé en 1081 dans un lieu nommé *Brocareia* et

1. *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, publiées dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour* 1838, p. 243-244.
2. Flodoard, *Historia remensis ecclesiæ*, livre IV, chap. XXVIII.
3. *Ibid.*, livre II, chap. XII.

Digitized by Google

Broqueroya[1], au diocèse de Cambray, se trouve aussi désigné en latin sous le nom de *sanctus Dyonisius de Brocareia*, tandis que son nom français est Saint-Denis-en-Broqueroy[2].

Ceci nous semble contenir tout un enseignement. Un certain nombre de lieux portant des noms de saints ont des surnoms qui sont ainsi précédés de la préposition *en* et qui ne se retrouvent point dans les dénominations d'autres villages : ces surnoms étaient anciennement, suivant toutes probabilités, les noms primitifs de ces villages. Nous nous bornerons à donner ici un tableau des pays dont M. Guérard admettait l'existence en raison de surnoms de ce genre, et qu'on devrait, suivant nous, rayer de sa liste. Nous espérons qu'en cela, le lecteur partagera notre opinion, et que dans ces surnoms il reconnaîtra simplement avec nous des noms de lieux comme on en trouve partout.

Bache.	Saint-Seine-en-Bache.
Barrolie.	Saint-Georges-en-Barrolie.
Bazelle.	Saint-Christophe-en-Bazelle.
Boucherie.	Saint-Christophe-en-Boucherie.
Bourg.	Saint-Cyr-en-Bourg.
Bouzemont.	Saint-Remy-en-Bouzemont.
Chanois.	Sainte-Marie-en-Chanois.
Chartres (?)[3].	Saint-Pierre-en-Chartres.
Chevalet.	Saint-Just-en-Chevalet.
Coailleux.	Saint-Martin-en-Coailleux.
Coiron.	Saint-Gineis-en-Coiron.
Cornillon.	Saint-Paul-en-Cornillon.
Crépin.	Saint-Germain-en-Crépin.
Gal.	Saint-Romain-en-Gal.
Gourgois.	Saint-Maurice-en-Gourgois.
Joyeuse.	Saint-Didier-en-Joyeuse.
Ogerolles.	Saint-Priest-en-Ogerolles.
Rolla (?)	Saint-Remy-en-Rolla.
Rousset.	Saint-Priest-en-Rousset.
Rue.	Saint-Sauveur-en-Rue.
Tourmont.	Saint-Quentin-en-Tourmont.

1. *Ann. de la Soc. de l'Hist. de France pour* 1838, p. 88.
2. *Ibid.*, p. 112.
3. Nous reproduisons dans cette liste les points de doute de M. Guérard.

Digitized by Google

Il ne faudrait point toutefois ériger cette règle en principe; aussi n'avons-nous point fait entrer dans la liste qui précède les noms de Saint-Romain-*en-Gier* et de Saint-Médard-*en-Jalle*, au sujet desquels M. Guérard s'est également mépris, mais dont nous demanderons plus loin la radiation pour une cause différente.

AUGUSTE LONGNON.

(*La fin prochainement.*)

III.

BIBLIOGRAPHIE.

262. — BARTHÉLEMY (de). Les Ducs et les Duchés français avant et depuis 1789; par Edouard de Barthélemy. In-8°, 364 p. Paris, Amyot.

263. — BAUDIAU. Le Morvand, ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée; par J. F. Baudiau, curé de Dun-les-Places. 2e *édition*. 3vol. In-8°, 1818 p. Nevers, imp. Fay.

264. — BAYLE. Massillon, étude historique et littéraire; par l'abbé A. Bayle, aumônier du lycée de Marseille. In-18 jésus, VII-424 p. Paris, A. Bray.

265. — BERNARD. Histoire de l'imprimerie royale du Louvre; par Auguste Bernard. In-8°, XIII-315 p. Paris, imp. impériale; libr. Hénaux; l'auteur, 16, rue Cassini.

(Suivie d'un catalogue chronologique des éditions faites par l'imprimerie du Louvre, 1640-1792.)

266. — BIDOT. Histoire de Balleroy et des environs; par l'abbé J. Bidot, prêtre. In-8°, XII-449 p. Saint-Lô, Rousseau; Paris, Hachette (1860).

267. — BOURQUELOT. Renier Accorre, financier et grand

Digitized by Google

propriétaire au XIIIe siècle; par F. Bourquelot. In-8°, 18 p. Paris, imp. Lainé et Havard.

(Extrait de la Bibliothèque de l'école des chartes, 6e série, t. III.)

268. — CAP. La science et les savants au XVIe siècle, tableau historique; par Paul-Antoine Cap, membre de l'Académie royale de médecine de Belgique. In-12, XV-317 pages et grav. Tours, Mame.

269. — Catalogue général de la librairie française pendant 25 ans (1840-1855), ou Dictionnaire bibliographique de tous les ouvrages publiés en France ou en langue française à l'étranger, depuis 1840 jusqu'au 31 décembre 1865, rédigé par Otto Lorenz. 1re et 2e livraisons. In-8° à 2 col., 304 p. Paris, Lorenz.

(Ce catalogue sera publié en 16 livraisons d'environ 10 feuilles et formera 4 volumes. Chaque livraison, 5 fr.)

270. — CLOUET. Histoire de Verdun et du pays verdunois; par M. l'abbé Clouët, bibliothécaire de la ville. T. I, In-8°, 542 pages. Verdun, Laurent.

271. — DELABORDE. Madame l'amirale de Coligny après la Saint-Barthélemy, notice lue, le 7 mai 1867, à l'assemblée générale de la Société de l'histoire du protestantisme français; par le comte Jules Delaborde. In-8°, 36 p. Paris, Meyrueis; Grassart.

272. — DELGOVE. L'abbaye du Gard; par M. l'abbé Delgove, membre de la société des antiquitaires de Picardie. In-8°, 204 p. Amiens, imp. Lemer aîné.

(Extrait du tome XXI des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.)

273. — DEMMIN. Guide de l'amateur de faïences et porcelaines, poteries, terres cuites, peintures sur lave, émaux, pierres précieuses artificielles, vitraux et verreries; par M. Auguste Demmin. 3e *édition*, accompagnée de 160 reproductions de poteries, de 1800 marques et monogrammes dans le texte et de trois tables dont deux de monogrammes, avec le portr. de l'aut. In-18 jésus, 1231 p. Paris, Ve J. Renouard.

Digitized by Google

274. — Documents historiques pour servir à l'histoire de la ville de Beaucaire. 1er opuscule : Chapelle de Notre-Dame-de-Vie; 1e, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons. In-8°, 117 p., Beaucaire, imp. Reymond; l'auteur.

275. — Études historiques et archives des diocèses de Sens et d'Auxerre. Nos 2, 3. Calendrier historico-bibliographique des saints des diocèses de Sens et d'Auxerre ; par M. l'abbé L. M. Duru, historiographe du diocèse. In-8°, 63 p. Sens, imp. Duchemin.

276. — GABRIEL. Étude sur Nicolas Psaulme, évêque et comte de Verdun (1518-1575), donnée en conférences publiques ; par M. l'abbé Gabriel, aumônier du collége de Verdun. In-8°, 175 p. Verdun, imp. Doublat.

277. — GERMER-DURAND. Notes archéologiques : Quatre inscriptions nouvellement entrées au musée de Nîmes ; de l'antiquité des eaux des Fumades (Gard); à propos d'un fragment d'inscription chrétienne trouvé à Nîmes, en 1866; par E. Germer-Durand. In-8°, 31 p. Nîmes, imp. Clavel-Ballivet.

278. — GUIZOT. Discours prononcé dans la séance annuelle de la Société de l'Histoire de France, le 7 mai 1867; par M. Guizot, président de la société. In-8°, 10 p. Paris, Ve J. Renouard.

279. — JOBEZ. La France sous Louis-XV (1715-1774); par M. Alphonse Jobez, ancien représentant. T. IV. Madame de Pompadour de 1746 à 1757. In-8°, VI-365 p. Paris, Didier.

280. — JORET-DESCLOSIÈRES. Procès de Jacques Cœur, argentier du roi Charles VII (1451); par Gabriel Joret-Desclosières, avocat. In-8°, 15 p. Paris, Thorin.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 NOVEMBRE 1867,

aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MONTALEMBERT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 décembre 1867.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président proclame membre de la Société, après l'approbation du Conseil :

1517. M. Charles CARON, docteur en médecine à Caen (Calvados), rue Pérugine, 19; présenté par M. Léotard, sous-bibliothécaire du Musée Favre à Montpellier, et M. Charles de Tourtoulon.

Digitized by Google

Ouvrages offerts

De la part du Ministère de l'Instruction publique :

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique. Quatrième série, tome V, mai 1867. — Quatrième série, tome VI, août et septembre ; deux cahiers in-8, 1867. Imprimerie impériale.

De la part de Sociétés savantes :

Bulletin de la Société des antiquaires de France, Année 1866, troisième trimestre ; Paris, 1866, in-8.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 1866-67 ; deuxième série, deuxième année, nos 7, 8, 9, 10. Paris, 1867, in-8.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1867, nos 1 et 2. Amiens, in-8.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. N° 55, premier trimestre de 1867. Orléans, in-8.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. Deuxième série, tome IV, 11e livraison. Béziers, 1867, in-8.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Tome XXX de la collection. Tome III de la troisième série. Troyes, 1866, 1 vol. grand in-8.

Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Trente-cinquième année, deuxième série, tome XXII. Bruxelles, 1866, in-8.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Trente-troisième année, 1867, in-12.

Digitized by Google

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou recueil de ses bulletins. Troisième série, tome VIII, quatrième bulletin, 1866. — Tome IX, premier, deuxième, troisième bulletins, 1866 et 1867, in-8.

Biographie nationale, publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Tome I, deuxième partie. Lettre B; fin du premier volume. Bruxelles, 1867, in-8.

Actes des États généraux des Pays-Bas. 1576-1585, par M. Gachard. Tome II : 15 août 1578. — 30 décembre 1580. Bruxelles, 1866, in-8.

Bergues-sur-le-Soom, assiégée le 18 *de juillet* 1622 *et désassiégée le* 3 *octobre ensuivant, par les trois pasteurs de l'église d'icelle*, avec une introduction et des notes, par M. Ch.-Al. Campan. Bruxelles, 1867, in-8.

Lettres et négociations de Philippe de Commines, publiées avec un commentaire historique et biographique, par M. le baron Kervyn de Lettenhove. Tome I, Bruxelles, 1867, in-8.

De la part de l'Académie des sciences de Bavière :

Abhandl. der Mathem und Phys. Classe Tome X, 1er abth. Munich, 1866, in-4.

Abhandl. der histor. classe. Tome IX, 3e abth. Munich, 1866, in-4.

Deux dissertations historiques présentées à la même Académie, par MM. Bischoff et von Giesbrechen. Munich, 1867, in-4.

De la part des auteurs :

Histoire du Château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, suivie de pièces justificatives, par M. L. Delisle, membre de l'Institut. Caen et Paris, 1867, 1 volume in-8.

Notice historique sur la Médaille frappée à la Monnaie

Digitized by Google

de Paris, en souvenir de l'expulsion des Anglais, de 1451 *à* 1460, par M. Vallet de Viriville. (Extrait du Bulletin de la Société de numismatique et d'archéologie). Paris, 1867, grand in-8.

Les Anneaux de Jeanne-d'Arc, par M. Vallet de Viriville. (Extrait du trentième volume des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France), brochure de 16 pages in-8.

L'École des Chartes, son passé, son présent, son avenir, par M. Vallet de Viriville. (Extrait du journal le *Temps*, nos des 8 et 11 septembre 1867), brochure de 29 pages in-8. Paris, 1867.

Notice chronologique et historique sur les évêques de Valence, d'après des documents paléographiques inédits, par M. C.-A. Chevalier. Valence, 1867, brochure in-8.

Études sur la maison de Barcelone, Jaicme Ier, *le conquérant, roi d'Aragon*, par Ch. de Tourtoulon; deuxième partie, 1238 à 1276. Montpellier, 1867, in-8.

La Reprise de la Floride, publiée, avec les variantes, sur les manuscrits de la Biblioth. imp., et précédée d'une préface, par M. Ch. Tamizey de Larroque. Paris et Bordeaux, 1867, in-12.

L'Amiral Bertrand d'Ornesan, baron de Saint-Blancard, par le même. (Extrait de la *Revue de Gascogne*, mai 1867), brochure in-8.

Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de Belgique, par MM. Reusens, P. Kuyl et C. de Ridder. Tome III, 1866, quatrième livraison et tome IV, 1867, première livraison, Louvain, deux cahiers in-8.

Correspondance et Travaux de la Société.

MM. Anatole de Barthelemy et de Godefroy-Menilglaise expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance du Conseil.

Digitized by Google

M. de Kervyn de Lettenhove (dans une lettre communiquée par M. L. Delisle) en annonçant la publication prochaine d'un nouveau volume de son édition de *Froissart*, donne l'assurance que si M. S. Luce, pour l'édition des mêmes chroniques qu'il a été chargé d'éditer par la Société de l'Histoire de France, désire de sa part quelques renseignements sur les nombreux manuscrits qui ont passé sous ses yeux ou dont les analyses lui ont été remises, ou bien sur d'autres questions relatives à *Froissart*, il se fera un devoir et un plaisir de les lui donner.

« Lorsque, dit-il, on est étranger à tout sentiment de rivalité, il y a du bonheur à servir la science dans toutes les occasions. » — M. Kervyn de Lettenhove exprime aussi son opinion sur la valeur relative de plusieurs des manuscrits de *Froissart* les plus connus.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Monluc. Tome III, trente-trois feuilles sont tirées : la feuille trente-quatre est rendue corrigée. Il ne reste plus à composer que les tables et les sommaires dont la copie a été remise par M. de Ruble.

Suger. Les feuilles une à vingt-sept sont tirées : la feuille vingt-huit en bon à tirer ; la fin de la copie a été déposée par M. Lecoy de la Marche.

Annuaire-Bulletin de 1867. La première partie est tirée jusqu'au procès-verbal de la dernière séance du Conseil. On a remis à l'imprimerie la fin de la copie de la deuxième partie.

M. S. Luce soumet au Conseil un rapport sur le plan de la nouvelle édition de *Froissart*, dont il a été chargé, et sur les travaux préparatoires auxquels il s'est déjà livré en France, en Belgique, en Hollande et en Angleterre. Ce rapport sera inséré dans l'*Annuaire-Bulletin*, à la suite du procès-verbal de cette séance[1]. Il donne lieu à quelques réflexions de la part de plusieurs membres du Conseil, particulièrement au sujet de la division rigoureuse de l'ouvrage en deux parties contenant l'une le texte, l'autre les va-

1. Voir ci-après, p. 184.

Digitized by Google

riantes, ainsi qu'eu égard à l'absence de toutes notes explicatives au bas des pages, et du renvoi de toutes espèces de tables à la fin de l'ouvrage. Cette publication devant être de longue durée, il y aurait peut-être quelque avantage, tout en adoptant en principe la division de chaque volume en deux parties, et en réservant, en outre, à M. Lacabane les commentaires et les dissertations d'une plus grande étendue, à insérer dans chacun de ces volumes des index provisoires qui ne contiendraient que la forme vraie et moderne des principaux noms de lieux et de personnes dont l'orthographe est si généralement altérée par Froissart. Ces index, ou sommaires[1] seraient destinés à faciliter la lecture du texte, en attendant une table générale complète, qui présenterait de courtes biographies pour chaque nom de personnage, comme l'a fait M. de Beaucourt, dans sa table des *Chroniques de Mathieu d'Escouchy*. Ces remarques et quelques autres seront pesées par l'éditeur et par le Comité de publication, avec lequel M. Luce est invité à s'entendre avant l'impression du premier volume. Cette impression est de nouveau autorisée et paraît, selon l'assurance donnée par M. Luce, pouvoir commencer très-prochainement.

Un nouveau voyage ayant pour but l'examen de plusieurs manuscrits, dont la translation à Paris ne pourrait être effectuée, sera plus particulièrement utile pour les volumes suivants, et fournira peut-être des variantes qui prendront place, s'il y a lieu, dans la seconde partie du premier volume.

Le Conseil s'occupe de la nécessité de mettre très-prochainement sous presse, les autres volumes destinés à composer la livraison de 1868. Ces volumes précédemment autorisés sont, avec *Froissart*, le quatrième de *Brantôme*, le second des *Chroniques d'Anjou*, ou les *Chroniques de Saint-Martial de Limoges* et les *Mémoires de Madame Duplessis-Mornay*. Les éditeurs désignés seront invités de nouveau, au nom du Conseil, à apporter le plus d'activité possible à la remise de leurs manuscrits. D'autres ouvrages pourront être mis prochainement sous presse, avec l'autorisation du Conseil, soit pour remplacer ceux déjà désignés qui ne seraient

1. M. Luce a fait droit à cette observation dans son rapport.

Digitized by Google

point prêts à temps, soit pour faire partie de la livraison de 1869.

M. le président, à l'occasion du dernier volume des *Bulletins* de l'Académie des sciences de Belgique (t. XXIIe), adressé à la Société, appelle l'attention du Conseil sur la publication qui y a été faite, avec *fac-simile*, d'une lettre de Charles-Quint à Rabelais (p. 343, séance du 5 novembre 1866, et p. 478). L'authenticité de cette lettre, possédée et communiquée par M. Chasles, membre de l'Académie des sciences de France, a été contestée par M. Gachard, directeur général des Archives de Belgique. Elle présente en effet, tant par sa rédaction et sa date que par le caractère de l'écriture, toutes les apparences de fausseté. L'opinion de M. Gachard et de M. le comte de Montalembert est partagée par plusieurs membres du Conseil.

Il existe aussi, suivant la conviction des mêmes membres, les plus sérieux motifs de douter, à différents point de vue, de l'authenticité de la plupart des pièces concernant les prétendues relations de Pascal avec Newton, Galilée, Viviani et autres savants du XVIIe siècle, pièces communiquées par M. Chasles à l'Académie des sciences, insérées depuis plusieurs mois dans les Comptes-rendus des séances de cette Académie, et qui tendraient à enlever à Newton, en faveur de Pascal, l'honneur de la découverte des grandes lois de l'attraction universelle. Des lettres de la reine Christine, de Louis XIV et du roi Jacques II, ainsi que des écrits de La Bruyère, de Montesquieu, de Saint-Évremond et d'autres littérateurs ou savants du XVIIe et du commencement du XVIIIe siècle, ont pareillement fait naître les doutes les plus graves dans l'esprit de nombreux savants, doutes que partagent plusieurs membres du Conseil; ces documents présentent, en effet, une très-grande apparence de falsification, tant par les invraisemblances de leur réunion que par leur rédaction et leur contexture matérielle.

Il est regrettable que M. Chasles, dont le savoir, le caractère honorable et la bonne foi sont si justement et si universellement appréciés, n'ait pas cru devoir faire connaître la source moderne d'où lui provient l'ensemble fort considérable de ces correspondances et écrits divers. Cette collection de documents contenant, par centaines, des lettres et

Digitized by Google

notes attribuées à Pascal, Boyle, Newton, Huygens, Galilée, Boulliau, au père Mersenne, à Malebranche, etc., qui ont excité de divers côtés, et à trop juste titre, une si forte suspicion et une si vive controverse, aurait été, selon la déclaration de M. Chasles, formée primitivement, en grande partie, par Desmaizeaux, puis cédée à Blondeau de Charnage. Son sort serait ensuite resté ignoré pendant plus d'un siècle. Une indication plus précise et la publication intégrale de ces documents, annoncée par M. Chasles, pourraient jeter plus de jour et fournir des éléments nouveaux de critique sur des questions qui intéressent au plus haut point l'histoire des sciences et de la littérature, non-seulement en France, mais en Europe et qu'on peut considérer comme des questions vraiment historiques. Plus des faits nouveaux sont invraisemblables, contestables et contraires aux opinions universellement admises, plus ils ont besoin de preuves irréfragables et de l'examen de la critique la plus sérieuse et la plus impartiale.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Rapport au Conseil de la Société de l'Histoire de France sur le plan et sur les travaux préparatoires de la nouvelle édition de *Froissart*, par M. Siméon Luce.

Une édition de Froissart doit, pour répondre à l'appel, à l'attente du monde savant, comprendre deux tâches distinctes. Il faut d'abord donner un bon texte, le meilleur, s'il est possible, avec toutes les variantes qui peuvent être de quelque intérêt pour l'histoire. Il suffit pour ce labeur ingrat, aussi complexe et aussi pénible qu'il est modeste, de n'avoir peur ni des copies presque interminables, ni des collations minutieuses, ni des nombreux et lointains voyages. La Société de l'Histoire de France l'a compris ainsi en chargeant de cette première tâche un de ses membres les plus humbles, qui n'a d'autre recommandation que sa jeunesse studieuse et qui doit se faire pardonner, à force d'activité, son défaut d'autorité.

Tout autre est la seconde tâche qui consiste à contrôler, à rectifier, à compléter Froissart par des notes, des dissertations et des commentaires. Ce n'est pas trop pour l'accomplir de l'érudition la plus approfondie, de l'expérience la plus consommée. Contrôler la partie anglaise des *Chroniques* non-seulement par Rymer, mais encore par les documents inédits de toute nature conservés au *Record Office* de Londres et dans les autres dépôts publics de l'Angleterre; contrôler la partie flamande à l'aide des Archives de Bruxelles, de Lille, de Gand, de Bruges, de Liége,

Digitized by Google

de Mons, etc., qui recèlent tant de trésors encore ignorés ; contrôler enfin la partie française par l'exploration des Archives de l'Empire, de l'incomparable Cabinet des Titres et aussi des Archives départementales des provinces qui ont été le théâtre des campagnes racontées par Froissart : c'est là une œuvre immense, qui exige une vie tout entière dévouée à la science. Aussi, la Société de l'Histoire de France a-t-elle réservé une tâche aussi haute et digne du savant même le plus illustre à un maître éminent, à M. Lacabane.

Si modeste que soit la tâche d'une simple publication de textes, l'éditeur aurait craint de la trouver trop lourde s'il n'avait espéré que la Société de l'Histoire de France, après l'avoir honoré de ses suffrages, voudrait bien encore l'aider de ses conseils dans le choix du plan qui doit être adopté. Le projet, dont l'exposé fort succinct va suivre, a déjà reçu, il est vrai, dans ses lignes principales, l'assentiment de MM. L. Delisle et Quicherat ; il est même en pleine voie d'exécution. Il n'en appartient pas moins à la Société de l'approuver ou de le rejeter, de le modifier selon qu'elle le jugera convenable.

Ce plan consiste à établir le texte de chaque livre des *Chroniques* d'après le manuscrit qui, tout considéré, semble le meilleur, et à joindre au texte de ce manuscrit type, les variantes de tous les autres manuscrits, qui peuvent présenter quelque intérêt au point de vue historique, en plaçant ces variantes à la fin de chaque volume et en les distribuant par chapitres correspondant aux chapitres du texte.

Il serait sans doute fort désirable que le texte des quatre livres des *Chroniques* pût être établi d'après un seul et même manuscrit : les raisons qui militent en faveur de ce système ont été déduites avec beaucoup d'autorité et de talent dans une note que la Société n'a certainement pas oubliée. Malheureusement, les considérations qui obligent à rejeter le choix d'un manuscrit unique pour les quatre livres, sont encore plus graves que celles qui invitent à l'adopter. Non-seulement, en effet, tous les manuscrits qui contiennent les quatre livres, postérieurs d'un demi-siècle au moins à Froissart, sont écrits dans une langue sensiblement différente de celle du grand chroniqueur du quatorzième siècle ; non-seulement ils sont empreints des couleurs et nous représentent la physionomie d'une époque déjà tout autre, mais encore ils offrent l'inconvénient capital de ne fournir pour l'un, au moins, des quatre livres que la rédaction la plus imparfaite. Pour le premier livre, par exemple, aucun de ces manuscrits ne possède ni la leçon qui comble la lacune de 1350 à 1356, ni cette révision de 1372 à 1380 par laquelle Froissart a modifié, dans sa rédaction définitive, la fin de son premier livre et le commencement de son second livre.

Quant aux variantes, le plan de l'éditeur est de comprendre dans son travail toutes celles qui ont un caractère historique, c'est-à-dire qui ajoutent quelque fait, si minime qu'il soit, à la leçon du manuscrit pris pour type, mais de se borner exclusivement à celles-là. Si l'on voulait donner les variantes purement philologiques, celles qui ne résident que dans les mots, le tour de phrase ou le dialecte, il n'y aurait vraiment qu'un parti à prendre, ce serait de publier les uns à la suite des autres les soixante ou quatre-vingts manuscrits qui nous restent de Froissart.

Chaque volume se composera donc de deux parties entièrement distinctes, dont la première renfermera le texte, et la seconde, les variantes

Digitized by Google

recueillies conformément au principe qui vient d'être indiqué. Toutefois, une exception à la règle a été admise en ce qui regarde les variantes de noms de lieu et de noms de personne. Ces deux catégories de variantes seront réservées pour les deux tables, géographique et onomastique, qui, avec une table analytique des matières et un glossaire, doivent former le complément de l'édition. L'avantage d'une telle disposition, c'est qu'elle permet d'éviter les répétitions et de grouper les leçons si variées des divers manuscrits dans un ordre plus méthodique.

Il reste maintenant à faire connaître le manuscrit d'après lequel l'éditeur a l'intention d'établir le texte du premier livre des *Chroniques*.

Il n'y a, au fond, que trois rédactions de ce premier livre.

L'une de ces rédactions considérée, peut-être à tort, par le savant M. Kervyn de Lettenhove comme la rédaction primitive de Froissart, n'est représentée que par un manuscrit unique, celui d'Amiens, dont le manuscrit de Valenciennes n'est guère qu'un abrégé. Tout à fait originale en certaines parties, cette rédaction ne contient ni la leçon qui comble la lacune de 1350 à 1356 ni la révision de 1372 à 1380.

Une autre rédaction, qui semble bien être l'œuvre de la vieillesse et même de la caducité de l'infatigable chroniqueur, n'est représentée également que par un manuscrit unique, celui de Rome. Plus original encore que le remaniement d'Amiens, celui de Rome est aussi beaucoup plus incomplet : il ne conduit le texte du premier livre que jusqu'à l'année 1350.

Enfin, il y a une troisième rédaction qui est celle que nous offrent, avec des variantes plus ou moins importantes, tous les manuscrits autres que ceux d'Amiens, de Valenciennes et de Rome. Cette rédaction a déjà pour elle, comme on le voit, l'avantage du nombre qui, sur une question où les contemporains de Froissart, grands seigneurs ou copistes de manuscrits aux gages des grands seigneurs, devaient être, après tout, mieux renseignés que nous, n'est assurément pas à dédaigner. Cet avantage n'est pas le seul. Quoiqu'il y ait plus d'une raison de considérer la rédaction dont il s'agit, du moins dans le texte que donnent la plupart des manuscrits, comme la plus ancienne, ou plutôt comme la réunion des rédactions partielles les plus anciennes du premier livre, la comparaison des manuscrits si nombreux où elle est reproduite nous prouve que l'auteur des *Chroniques* n'a pas cessé de la compléter et de la perfectionner. Cette rédaction paraît avoir atteint sa forme définitive dans trois manuscrits de la Bibliothèque Impériale déjà signalés par Dacier[1], et inscrits sous les nos 6477 à 6479, 284 1 et 2, 5006, ainsi que dans le manuscrit de Mouchy-Noailles aujourd'hui perdu. Ces manuscrits sont les seuls qui présentent un récit original des événements arrivés entre 1350 et 1356, en place du fragment insipide emprunté aux *Grandes Chroniques*; ils sont aussi les seuls qui donnent, pour les années 1372 à 1380, une précieuse révision où Froissart a complété et parfois rectifié la rédaction primitive de cette partie de ses *Chroniques*.

A ces trois manuscrits il convient d'ajouter, mais seulement en ce qui concerne la leçon originale de 1350 à 1356, le manuscrit du *British Museum*, (fonds Arundel, no 67), que l'éditeur a eu l'occasion d'étudier

1. Le ms. de la Bibl. Imp. 284 1 et 2 et le ms. de Mouchy-Noailles ont été signalés pour la première fois par notre savant maître M. Lacabane.

Digitized by Google

pendant le cours d'une mission récente en Angleterre. Le copiste de ce manuscrit, après avoir inséré dans le corps de son texte le fragment des *Grandes Chroniques*, a mis en marge la note suivante où il renvoie le lecteur à la leçon originale : « Après ceste presente rubriche de rouge coumensant : *Coument le roy Phelippe de France trespassa* fault seize feiles lesquelx vous trouverez au dernier du livre. Et coumence la rubriche de rouge : *Du chapelet de perles que le roy Edouart d'Engleterre donna...* » Comme le manuscrit Arundel est fort ancien, puisqu'il porte les armes et qu'on y lit répétée sur les marges la galante devise de Henri V : « Pour elle! », cette particularité mérite d'être relevée comme un argument de plus en faveur de l'authenticité et du prix que l'on attachait dès lors à la leçon dont il s'agit.

Des trois manuscrits qui contiennent à la fois la narration originale de 1350 à 1356 et la révision de 1372 à 1380, le meilleur est sans contredit le manuscrit de la Bibliothèque Impériale, fonds Soubise, inscrit sous les nos 6477 à 6479. Aussi, l'éditeur propose-t-il à la Société de l'Histoire de France d'établir d'après ce manuscrit, le texte du premier livre des *Chroniques*.

Ce choix d'un texte unique, pour le premier livre aussi bien que pour les livres suivants, complété à la fin de chaque volume par toutes les variantes historiques des autres rédactions et des différents manuscrits, a paru préférable au système qui consisterait à publier concurremment, chapitre par chapitre, les diverses rédactions. Il a semblé que ce dernier système, que recommande l'imposante autorité de M. le baron Kervyn de Lettenhove, aurait le double inconvénient, d'une part, d'entrainer des répétitions sans intérêt et des redites sans nombre, de l'autre, de ne dégager en aucune manière ce qu'il y a précisément d'original et de distinctif dans chaque rédaction. Il a semblé surtout que, plus les progrès de la critique tendent à diminuer la valeur de Froissart historien, plus il importe de conserver à Froissart écrivain, en ne le mettant pas en pièces et morceaux comme le poëte dont parle Horace, le bénéfice, le charme d'une lecture homogène courante et facile.

Chaque volume sera précédé d'un sommaire historique, mais ne sera accompagné d'aucune note. On trouvera seulement au bas des pages les avis tout-à-fait indispensables que pourra nécessiter l'établissement du texte. Ici, comme en tout, ce serait méconnaître les conditions de la science que de faire les choses à moitié. On a cru devoir s'imposer, sous ce rapport, une règle tellement inflexible que, dans les dix ou douze volumes dont se composera l'édition, il y aura absence à peu près complète de la prose de l'éditeur. En revanche, il n'y aura pas, on l'espère du moins, une seule ligne, pas un seul mot, qui n'ait été copié ou collationné par l'éditeur. Cette unité absolue de la main-d'œuvre sera le seul mérite, si elle ne constitue pas le principal défaut, de la publication projetée par la Société de l'Histoire de France.

AVIS. — MM. les membres de la Société qui posséderaient ou connaîtraient quelques manuscrits des Chroniques de Froissart, sont invités à vouloir bien en donner avis au Conseil ou à M. Luce. J. D.

Digitized by Google

II.

VARIÉTÉS.

OBSERVATIONS SUR LA LISTE DES PROVINCES ET PAYS DE FRANCE, publié par M. Guérard, dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour l'année* 1837.

(SUITE.)

IV

Pour distinguer certains hameaux ou autres lieux peu importants, on imagina, et cela était assez naturel, d'indiquer en quelle paroisse ils étaient situés. Nous avons des preuves de ce fait, car dom Toussaint Duplessis dit en parlant du prieuré de Saint-Victor de Condé, au diocèse de Meaux : « On l'appelle Saint-Victor de Condé-*en-Ognes* parce « que Condé, où est ce prieuré, se trouve situé sur la paroisse « d'Ognes[1]. » Le même auteur écrit ailleurs que la cure de Voulangis ayant été transférée à l'autel de Saint-Pierre dans l'église de *Saint-Martin*, on l'appelait de son temps Saint-Pierre de Voulangis-*en-Saint-Martin*[2].

Il existe encore des surnoms dont l'origine est semblable, et qui ont décidé M. Guérard à placer dans sa liste les pays suivants :

Le *Doizieu*. — Saint-Just-en-Doizieu est situé dans la commune de Doizieu (Loire).

Le *Harponville*. — Saint-Aubin-en-Harponville fait partie de la commune de Harponville (Somme).

Le *Jegun*. — Saint-Michel-en-Jegun est encore compris dans la commune de Jegun (Gers).

L'*Ozon*. — Castera-en-Ozon est un écart de la commune d'Ozon (Hautes-Pyrénées).

1. Toussaint Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, t. I, p. 190.
2. *Ibid.*, p. 138.

Digitized by Google

Le *Plélo*. — Les surnoms de deux localités ont fait admettre l'existence de ce prétendu pays : ce sont ceux de Saint-Nicolas-en-Plélo et de Saint-Quay-de-Plélo, écarts de la commune de Plélo (Côtes-du-Nord). On doit remarquer que dans le surnom du second de ces lieux la préposition *en* est remplacée par *de*; ce qui prouve une fois de plus la synonymie en certains cas de ces deux prépositions dans les surnoms de localités.

Le *Sorans*. — They-en-Sorans est compris dans le finage de Sorans-les-Breurey (Haute-Saône).

Il est facile de retrouver l'origine des dénominations précédentes; mais on conçoit aisément qu'il ne peut en être ainsi pour toutes celles de ce genre, car certaines paroisses peuvent avoir perdu leur rang et dépendre aujourd'hui d'une de leurs annexes. C'est ce qui paraît être arrivé pour les lieux suivants dont M. Guérard a fait des pays :

Toulon. — Ce lieu est aujourd'hui compris dans la commune de Salles-en-Toulon (Vienne).

Villette. — Il existe une ferme de ce nom, auprès de Ménestreau-en-Gault, autrement dit en Villette[1]. Auprès de Ménestreau se trouve un autre village, du nom de Marcilly-en-Villette et qui probablement dépendait aussi autrefois de Villette. C'est du moins ce que font supposer ces surnoms.

Le surnom de Dampierre-*en-Burly* (Loiret), inconnu à M. Guérard, semble avoir une origine semblable, car on trouve auprès de ce village deux fermes désignées sous les noms de Grand et Petit Burly[2].

Dans d'autres circonstances, ces sortes de surnoms peuvent être d'une certaine utilité pour l'historien local, car les écarts qui reçurent de semblables surnoms purent être plus tard érigés en paroisses. Nous croyons, d'après les situations respectives des localités, que l'on peut faire entrer dans cette catégorie ceux qui ont fait créer à M. Guérard les pays suivants :

Le *Bais*.

1. Carte de Cassini, feuille 8.
2. *Ibid.*

Digitized by Google

Le *Beauficel*.

Les Bommières Condé en Bommiers est sans doute une ancienne dépendance du finage voisin de Bommiers (Cher).

Le *Bouère*.

Le *Bussy*. M. Guérard a supposé ce pays d'après le surnom d'Albieux-en-Bussy[1]; quant à Bussy, il n'en fait aucune mention. Aujourd'hui ces deux villages forment une seule commune sous le nom de Bussy-Albieux.

Le *Chalançon*. Les surnoms de Saint-Paul-de-Chalançon[2] et de Saint-André-de-Chalançon, cités par M. Guérard, ne doivent pas être pris pour des indications de pays, car la préposition *de* est rarement une indication de ce genre, sinon jamais. Ici, elle ne désigne que la dépendance où étaient probablement autrefois ces deux villages à l'égard de *Chalançon*, aujourd'hui écart de Saint-André.

Le *Donjon*.

L'*Ergny*.

La *Glenne*. Glux-en-Glenne (Nièvre) était probablement autrefois une dépendance de Glenne, dont les ruines se trouvent sur le finage voisin de Verrières-sous-Glenne (Saône-et-Loire). Le surnom de ce dernier indique sa situation relativement à celle du château des Roches de Glenne, placé sur un rocher escarpé.

La *Molle*.

Le *Phalempin*. Neuville-en-Phalempin doit être une ancienne dépendance de Phalempin, village voisin dont M. Guérard a omis de rappeler le nom.

Le *Pons*.

Le *Queyras*.

Le *Riotort*.

Le *Vaux* (?)[3], Franche-Comté. — Neurey-en-Vaux, cité par M. Guérard, était appelé au siècle dernier Neurey-en-

1. Dans le travail de M. Guérard on a imprimé *Allieux*-en-Bussy.
2. On lit Saint-*Pal*-de-Chalançon dans la liste de M. Guérard.
3. Ce point de doute est de M. Guérard.

Digitized by Google

Val-Saint-Eloy[1]; ce qui semble indiquer que ce lieu est un ancien écart du Val-Saint-Eloi, dont le finage est limitrophe du sien.

Nous terminerons ce chapitre en disant quelques mots sur des surnoms du même genre accolés à des localités appelées *Neuville* ou *Villeneuve*, noms qui indiquent une origine rarement antérieure au douzième siècle. Nous trouvons dans la liste de M. Guérard les pays de *Beine*, de *Bourgeonval*, de *Chevrie*, de *Ferrain*, de *Hez*, et de *Tourne-à-Fuy*, représentés par Neuville-en-Beine, Neuville-en-Bourgeonval, la Villeneuve-en-Chevrie, Neuville-en-Ferrain, la Neuville-en-Hez et Neuville-en-Tourne-à-Fuy. Il nous semble très-naturel de supposer que ces surnoms indiquent sur quels finages on édifia ces *villes neuves* et que ces noms anciens ont disparu. Il existe dans le département de la Haute-Marne un village appelé la Villeneuve (canton de Montigny-le-Roi), lequel était surnommé au siècle dernier *en Aingoulaincourt*[2]. Ce surnom, on ne peut le nier, n'a aucune apparence de nom de pays; il a, au contraire, celle d'un ancien nom de village, et on trouve ailleurs, dans le même département, une commune qui le porte[3]. Ce fait nous paraît suffisant pour montrer le sens probable des surnoms que nous venons d'énumérer et le peu de fondement des suppositions qu'ils ont fait faire à M. Guérard. Nous ajouterons que ce mode d'indications topographiques est encore employé dans les provinces de l'Ouest tout au moins. Nous l'avons remarqué dans le Maine, et des publications assez récentes nous en ont révélé l'emploi fréquent dans la Bretagne. Ainsi M. Aurélien de Courson, dans les pouillés des diocèses de Bretagne qu'il a publiés à la suite du *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, n'indique jamais autrement les paroisses d'où dépendaient les prieurés ou chapellenies dont il donne la nomenclature. On y trouve par exemple :

« *Sanctus Arnulfus* de Buleon, en Ploeren;
« Beaulieu, en Bignan;

1. Carte de Cassini, feuille 114.
2. Carte de Cassini, feuille 113.
3. Aingoulaincourt, arr. de Wassy, canton de Poissons.

Digitized by Google

« Blébéhan, en Caden ;
« Bogue, en Renac ;
« Bonne-Nouvelle, en Redené ;
« Bourgerel, en Noyal-Muzillac ;
« Bourgneuf, en Moréac ; etc., etc.[1].

Le *Répertoire archéologique du département du Morbihan*, publié par M. Rosenzweig, contient aussi bon nombre d'indications semblables employées dans le même sens ; car c'est ainsi que doivent être compris les surnoms des chapelles de « Saint-Fiacre-en-Faouët et de Kernascléden- « en-Saint-Caradec Trégomel [2], de Saint-Laurent-en- « Silfiac, [3] de Saint-Urlo-en-Lanvénégen [4], de Notre- « Dame de la Houssaye en Napoléonville [5], de Kerleau en Elven [6] », et autres, dont ce même répertoire nous apprend la position topographique. Si MM. de Courson et Rosenzweig se croient autorisés à s'exprimer de cette manière, la raison en est sans aucun doute qu'elle a dû être employée dans les siècles antérieurs.

Pour la Bretagne au surplus, ce fait est surabondamment prouvé par les chartes de l'abbaye de Redon, et principalement par une charte rédigée de 1066 à 1082, où se trouvent citées douze *villæ* dont les noms sont suivis de l'indication de la paroisse dont elles dépendaient, et reliés au nom de la paroisse par le simple secours de la préposition *in* [7].

AUGUSTE LONGNON.

(*La fin prochainement.*)

1. *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, p. 501.
2. *Répertoire archéologique du Morbihan*, col. 31.
3. *Ibid.*, col. 80.
4. *Ibid.*, col. 88.
5. *Ibid.*, col. 128.
6. *Ibid.*, col. 173.
7. *Cartulaire de l'abbaye de Redon*, p. 242.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PREMIÈRE PARTIE.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 DÉCEMBRE 1867,

aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LASCOUX, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 janvier 1868.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire, M. J. Desnoyers; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président annonce les pertes nouvelles et très-regrettables que la Société vient de faire dans la personne de cinq de ses membres :

M. le duc de Fezensac, membre et l'un des deux vice-présidents du Conseil;

M. le comte Duchâtel, membre de l'Institut et ancien ministre;

M. Hallays-Dabot, ancien chef d'institution;

Digitized by Google

M. Larnac, avocat à la cour de cassation ;
M. Souquet, propriétaire à Étaples.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1518. M. Eugène Gouget, secrétaire du comité de l'Association des artistes dramatiques, rue du Château-d'Eau, 52 ; présenté par M. Laloy et J. Desnoyers.

1519. M. Calluaud, à Abbeville (Somme) ; présenté par M. le comte Treilhard et M. Lascoux. M. Treilhard sera son correspondant à Paris.

1520. M. Georges Masson, place de l'École-de-Médecine, 17 ; présenté par MM. Gérardin et Bellaguet.

1521. M. Henri Laisné, substitut du procureur impérial aux Andelys (Eure) précédemment à Marvéjols (Lozère) ; présenté par MM. Léotard et F. Gaffarel.

1522. M. Souquet (Ernest), à Étaples (Pas-de-Calais), et à Paris, rue Saint-Jacques, 241 ; présenté par MM. Dupont et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, 2e série, 2e année, n° 11. 15 novembre 1867, in-8. Paris.

Recherches sur Jean Grolier, sur sa vie et sa bibliothèque, suivies d'un catalogue des livres qui lui ont appartenu, par M. Le Roux de Lincy, secrétaire de la Société des Bibliophiles français. 1 vol, in-8 avec atlas in-fol. Paris, 1866.

OEuvres de Froissart, publiées avec les variantes des divers manuscrits, par M. le baron Kervyn de Lettenhove. *Chroniques*, tome III (1339-1342). Depuis l'expédition d'Édouard III à Buironfosse jusqu'au siége du château de Salisbury. 1 vol. in-8. Bruxelles, 1867 (Académie royale de Belgique : Collection des grands écrivains belges ayant écrit en français).

Digitized by Google

Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé, publiés d'après les manuscrits de Bruxelles, Turin, Rome, Paris et Vienne, et accompagnés de variantes et de notes explicatives, par M. Aug. Scheler. Tome Ier, Beaudoin de Condé, in-8. Bruxelles, 1866, (Académie royale de Belgique, Collect. des grands écrivains belges, etc.).

Bibliographie de Chrestien de Troyes, comparaison des manuscrits de Perceval le Gallois, par M. Ch. Potvin. 1 vol. in-8. Bruxelles, 1863 (?).

Procès et condamnation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans, traduit du latin et publié intégralement, pour la première fois (sous cette forme), d'après les manuscrits originaux, par M. Vallet de Viriville. 1 vol. in-8, Paris, Didot, 1867.

Jeanne d'Arc et sa mission d'après son dernier historien, par M. Du Fresne de Beaucourt. Broch. in-8 de 36 p. Paris, Palmé, 1867. (Extrait de la Revue des questions historiques, 6e liv.)

Les réformes judiciaires dans les cahiers de 1789. Discours prononcé par M. H. Beaune, substitut de M. le procureur général. Audience solennelle de rentrée du lundi 4 novembre 1867 (de la Cour impériale de Dijon), broch. in-8 de 53 p. — Dijon, 1867.

La Séquanie et l'histoire de Jules César, par M. A. Delacroix, broch. in-8 de 37 p., avec un plan lithographié. Besançon, 1867.

Note sur le manuscrit de Prudence, n° 8084 du fonds latin de la bibliothèque impériale, par M. L. Delisle. Broch. in-8 de 7 p. Paris. (Extrait de la Bibliothèque de l'école des Chartes. 6e série, tome III.)

Dolmen et Cromlechs situés dans la vallée d'Ossau, arrondissement d'Oloron (Basses-Pyrénées), par M. P. Raymond. (Extrait de la Revue archéologique, n° de mai 1867.) Broch. in-8 de 4 p. Paris.

Digitized by Google

Hagiographie du diocèse d'Amiens, ou Histoire des Saints qui appartiennent à cette Église par leur naissance, leur qualification, leur séjour prolongé ou leur mort, par M. J. Corblet. Prospectus d'un ouvrage en 4 vol. in-8 qui sont annoncés devoir paraître successivement à Amiens, de 1868 à 1871, au prix de 7 fr. le vol.

Correspondance et Travaux de la Société.

M. le Dr Ch. Caron, ancien médecin des hôpitaux militaires, remercie le Conseil de son admission dans la Société.

M. D. de Beaucourt fait hommage du mémoire sur Jeanne d'Arc, ci-dessus indiqué.

Le secrétaire présente l'état des impressions :

Monluc, Tome III. Les sommaires sont rendus en bon à tirer. Le volume sera terminé sous peu de jours, et pourra être distribué en même temps que les *OEuvres de Suger*, éditées par M. Lecoy de Lamarche et dont un exemplaire est présenté au Conseil.

M. L. Delisle dépose, de la part de MM. Marchegay et Mabile, le manuscrit complet, moins l'introduction et la table, du IIe volume des *Chroniques d'Anjou*. Ce volume contient les chroniques religieuse et monastiques, tandis que le Ier renfermait les chroniques civiles, où figuraient de nombreuses légendes; il sera mis immédiatement sous presse. Le long intervalle de temps qui s'est écoulé depuis la publication du Ier volume donnera peut-être lieu à quelques difficultés dans la distribution, vu l'augmentation du nombre des membres de la Société. Le tome Ier n'ayant pas de tables et celles du tome II devant embrasser la publication tout entière, il ne paraît pas possible de faire du tome II une publication isolée, la table devant être commune à tout l'ouvrage. Les nouveaux membres jouiront, s'ils le désirent, du droit d'échanger ce dernier volume contre un autre. Le Comité des fonds est invité à examiner cette question.

M. L. Delisle informe le Conseil, au nom du Comité de

Digitized by Google

publication, que M. Miot-Frochot a retiré son projet de publication des *Vigilles du roi Charles VII* et des *Arrests d'amour* par Marcial de Paris, dit Marcial d'Auvergne, proposition qui avait été renvoyée à l'examen de ce Comité.

Le même membre, commissaire responsable du *Froissart*, annonce que M. Luce a terminé, et lui a communiqué la copie du texte collationné qui composera le Ier volume. L'impression pourra commencer dès que le Conseil aura décidé plusieurs questions sur lesquelles son attention s'est déjà portée dans la dernière séance. Après une longue délibération à laquelle prennent surtout part MM. de Montalembert, Quicherat, Vallet de Viriville, Rathery, L. Delisle et l'éditeur M. Luce, le Conseil approuve définitivement le plan d'édition proposé et publié dans le précédent cahier du *Bulletin;* il prend en outre les décisions suivantes :

1° En tête de chaque volume et avec une pagination en chiffres romains, seront placés des sommaires où les noms d'hommes et de lieux, altérés dans le texte de *Froissart*, seront présentés sous leur véritable physionomie et traduits en français moderne.

2° Des dates courantes seront, autant que possible, placées au haut des pages.

3° L'éditeur est autorisé à insérer, avec sobriété, dans chaque volume, soit au bas des pages, soit à la fin du volume, les notes qui lui paraîtraient indispensables à l'éclaircissement du texte, en réservant à M. Lacabane la rédaction des notices et commentaires d'une étendue plus considérable, et qui devront former une publication distincte et collatérale, suivant une décision précédente du Conseil.

4° Malgré l'utilité que pourraient offrir au lecteur de courtes indications, dites *manchettes*, inscrites aux marges, le Conseil n'en décide point l'adoption, eu égard à la dépense et aux difficultés résultant de la nature des récits de Froissart; difficultés que M. Luce regarde comme insurmontables. Le Conseil s'en rapporte d'ailleurs à l'éditeur et au commissaire responsable pour rendre cette édition aussi bonne et aussi utile que possible.

5° La mise sous presse du Ier volume est autorisée. Ce volume sera tiré à 1000 exemplaires avec 50 de passes; les

Digitized by Google

suivants ne le seront qu'à 860 y compris les passes, chiffre égal à celui des derniers volumes publiés par la Société. Toutefois, si après l'expérience du placement du J^er^ volume, le nombre du tirage paraissait devoir être augmenté, le Conseil aura toujours le droit de modifier cette première décision.

6° Un avis sera inséré dans le prochain *Bulletin*, par lequel MM. les Membres de la Société qui auraient connaissance de manuscrits de *Froissart* seront invités à vouloir bien en prévenir le Conseil, ou l'éditeur M. Luce.

La séance est levée à 5 heures 1/4.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

281. LEGRÉ. La Ligue en Provence ; par Ludovic Legré In-18 jésus, VII-306 p. Paris, Hachette.

282. MANTELLIER. Histoire du siége d'Orléans; par P. Mantellier, président à la cour impériale d'Orléans. In-18 jésus, 257 p. et 3 plans. Orléans, Herluison; Blanchard.

283. Mémoires pour servir à l'histoire de la Ligue, en Provence. Besaudun, Bausset, Cassaignes. In-8°, XX-316 p. Aix, Makaire.

(Publié par la Société historique de Provence.)

284. MORIN. L'Armorique au Ve siècle; par E. Morin, professeur à la Faculté des lettres de Rennes. In-8°, 146 p. Rennes, Verdier.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1867.

Calendrier, III.
Décret reconnaissant la Société de l'Histoire de France comme établissement d'utilité publique, XI.
Règlement de la Société, XI.
Liste des membres, XIV.
Conseil d'administration, bureau et Comités du Conseil, XLII, XLIII.
Agent de la Société, XLIII.
Tableau des séances en 1867, XLIII.
Liste des ouvrages publiés par la Société depuis sa fondation, XLIV.
Ordre de publication des ouvrages édités par la Société depuis 1855, XLVI.

1. — *Analyse des procès-verbaux.*

Autographes de Pascal, 183.
Bureau du Conseil d'administration, 135, 136.
Censeurs, MM. H. Laloy, A. de Barthélemy, 81, 106. — MM. A. de Barthélemy, E. Aubert, 82.
Comité des fonds, 38, 136, 164.
Communications de documents, 36, 67, 98, 139, 147.
Desnoyers (M. J.), secrétaire, 81, 136. — Son rapport sur les travaux de la Société, 88.
Élections, 7, 82, 135.
Finances de la Société, 39, 106, 164.
Guizot (M.), président de la Société, 7, 17, 81, 135.—Son discours sur M. de Barante, 84.
Lieu des réunions de la Société, 4, 38.
Nécrologie : MM. de Barante, 84-88, 162; baron Daru, 105; comte Duchâtel, 193; Dutens, 99, 102-105; duc de Fezensac, 193; Hallays-Dabot, 193; duc d'Harcourt, 105; de Lafons-Mélicocq, 144; Larnac, 194; Souquet, 194; Stausen, 105; Taillandier, 161; Varin, 105.

Digitized by Google

Prix d'histoire fondé par la Société, 39.
Procès-verbaux des séances : 8 janvier, 1 ; 5 février, 17 ; 12 mars, 33; 3 avril, 49; 30 avril, 64; 7 mai (assemblée générale), 81; 4 juin, 129; 18 juin, 136; 2 juillet, 145; 6 août, 161; 5 novembre, 178; 3 décembre, 193.
Publications de la Société, 4, 5, 23, 69, 88-99.
Albéric des Trois-Fontaines, 24, 91.
Annuaire-Bulletin, 4, 21, 22, 38, 51, 68, 97, 98, 109, 132, 147, 148; 163, 181, 182, 184-187.
Argenson (d'), 4, 22, 23, 37, 51, 68, 89, 90, 132.
Bassompierre, 24, 91.
Bernard le Trésorier, 25, 91.
Brantôme, 4, 22, 24, 38, 50, 89, 90, 135, 182.
Chroniques d'Anjou, 6, 23, 36, 89, 135, 148, 182, 196.
Chronique des ducs d'Alençon, 22.
Chronique de Saint-Martial de Limoges, 24, 37, 89, 135, 149, 164, 182.
Comptes de l'argenterie des rois de France, 4, 93.
Comptes de Jeanne de Laval, 7, 98.
Frédégaire, 7, 25.
Froissart, 21, 51, 67, 68, 69, 92, 93, 131, 133, 138, 147, 149, 163, 184-187 (rapport de M. Luce), 197.
Guibert de Nogent, 7.
Joinville, 7, 25, 91.
Monluc, 22, 23. 38, 68, 89, 90, 132, 148, 163, 181, 196
Olivier de la Marche, 36, 94, 133.
Parlement de Pontoise (Journal du), 68, 98, 135.
Perceval de Caigny, 6, 22, 94, 95, 96, 97.
Plessis-Mornay (Mme du), 51, 94, 131, 132, 135, 182.
Richer de Sennones, 25, 91, 135.
Suger, 24, 89, 131, 163, 181, 196.
Topographie ecclésiastique des Gaules, 97.
Vigilles de la mort du roi Charles VII, 148, 197.
Souscriptions (Versement des), 69.

II. — *Variétés, Notes, Documents, etc.*

Archives départementales, 26.
Bibliographie de la France, 72.
Bibliothèques publiques, 26.
Collections de l'École des Chartes, 10.
Commissions de la topographie des Gaules, 28.
Documents extraits du chartrier de Thouars, appartenant à M. le duc de la Trémoille, III. Prise de Champlite en 1475, 8.
IV. Inventaire de l'artillerie de Grandville (1447), 40.
V. Mémoire sur les réparations à faire à Grandville, 42.
VI. Inventaire du château de Craon (1481), 43.
VII. Hostilités entre les Hollandais et les habitants de Dieppe, 52.
Institut, 26.

Digitized by Google

Mémoires de Mlle de Montpensier, 139.
Notice sur le Psautier d'Ingerburge, par M. L. Delisle, 82, 111.
Observations sur la liste des provinces et pays de France publiée par M. Guérard dans l'*Annuaire* pour 1837, par M. Aug. Longnon, 149, 165, 188.
Sociétés savantes et travaux historiques, 27.

III. — *Bibliographie.*

Abbayes, 13, 14, 54, 56, 57, 59, 61, 75, 120, 121, 123, 175.
Accore (Renier), 174.
Albert d'Autriche, 162.
Albigeois, 56.
Alesia, 16, 57.
Alexandre VI, 61.
Alpes (Basses-), 121.
Alpes-Maritimes, 121.
Alsace, 60, 63.
Amiens, 122, 196
Anet, 47.
Angoulême, 74.
Angoumois, 73, 74, 126.
Anjou, 73.
Anne d'Autriche, 160.
Anne de Bretagne, 75.
Archéologie, 15.
Archiprêtrés, 126.
Archives, 30, 60, 72, 73, 77, 125, 128, 160.
Argenson (D'), 12.
Arles, 59.
Armoiries, 13, 59, 78, 79.
Arrêts d'amour, 148.
Arts, 61, 76.
Assise, 55.
Aube, 178.
Aubenas, 22.
Aulnay, 64.
Auvergne, 73.
Auxerre, 176.
Avignonet, 56.
Avocats, 20.

Balleroy, 174.
Barbares, 124.
Barcelone, 180.
Barrois, 127.
Basques, 55, 74.
Bastille, 64.
Baudoin de Condé, 19, 195.
Bavière, 34, 147, 178.
Bayeux, 76.
Béarn, 63.
Beaucaire, 76, 123, 176.
Beaujolais, 73.
Beaune, 63.
Beausset, 73.
Belgique, 19, 66, 130, 178, 179, 180.
Belchamp, 121.
Belleval (L. R. de), 121.
Berry, 73.
Béziers, 178.
Bibliographie, 29, 60, 70, 74, 76, 79, 121, 130, 175, 195.
Bibliothèques, 74, 75, 124.
Boileau, 121.
Bordeaux, 74.
Bossuet, 58.
Bouches-du-Rhône, 121.
Bouhier, 56.
Boulogne-sur-Mer, 50.
Bourbon (sires de), 56, 60.
Bourbonne, 29.
Bourgogne, 20, 127.
Bray, 30.
Brest, 79.
Bretagne, 75, 198.
Brioude, 56.
Burlats, 55.

Cabarets, 47.
Caen, 47, 130.
Caillac, 126.
Calmet, 29.
Cambrai, 55.
Cartulaires, 56, 59.
Champagne, 121, 124, 128.
Chanson de geste, 15.
Chansons normandes, 14.

Digitized by Google

Chansons populaires, 125.
Chants héroïques, 55.
Charente, 72, 74.
Charles VII, 73, 78.
Charles VIII, 61.
Chaumont-en-Vexin, 58.
Chevalerie, 127.
Chouilly, 54.
Clairvaux, 54.
Cloches, 12, 30.
Cluny, 13.
Cœur (Jacques), 78, 76, 176.
Coligny (Mme de), 175.
Colonat, 55.
Commines (Philippe de), 179.
Communes, 55, 58, 63, 64, 127, 128.
Condé, 175.
Conty, 57.
Corporations, 13.
Costume militaire, 12.
Coutumes, 29, 47, 55.
Créquy (Mme de), 122.
Curés de campagne, 63.

Danse macabre, 148.
Desmarais, 75.
Dictionnaires topographiques, 2, 3, 30, 125, 128.
Dolmens, 13, 195.
Dompaire, 14.
Drôme, 20.
Du Bellay, 76.
Du Quesne, 75.
Ducs et duchés, 174.
Duvivier (Aug.), 20.

École des chartes, 180.
Églises, 75, 124, 125.
Épinay (Marquise d'), 14.
Eure, 62.
Évreux, 13.

Faïence, 56.
Fénelon, 75.
Floride, 180.
Fontainebleau, 13.
Forez, 73, 121.
Fouquet, 61.
Franche-Comté, 63.
Fréjus, 79.
Fresne-en-Wèvre, 74.
Froissart, 21, 67, 83, 194.

Gabelle, 76.
Gabrielle d'Estrées, 160.
Gard, 17.
Gaulois, 72, 79, 120.
Généroux (D.) de Parthenay 125.
Genève, 19.
Gerbert, 76.
Girard, évêque d'Angoulême, 63.
Gironde, 160.
Grammaire, 12, 80.
Grollier, (J.), 15, 194.
Gruyère, 162.
Guebwiller, 63.
Gustave III, 77.
Guyenne, 16, 63, 74.

Henri IV, 62.
Hérault, 3.
Herment, 48
Histoire romaine, 12, 45, 73, 77, 195.
Histoire de France, 76.
Hôpitaux, 122.
Hozier (D'), 78.

Impôt, 75, 77.
Imprimerie, 122, 174.
Inscriptions, 176.
Italie, 75.

Jaicme Ier, roi d'Aragon, 180.
Jean de Capistran (Saint), 60.
Jeanne d'Arc, 21, 50, 62, 64, 73, 180, 195, 198.
Joinville, 31.

Kiel, 147.

La Bruyère, 46, 57.
Lagny-le-Châtel, 57.
Languedoc, 63.
Lebeuf (Abbé), 61.
Le Prévost (A.), 62.
Ligue, 46, 124, 198.
Limoges, 66.
Lisieux, 76.
Loire, 121.
Lons-le-Saulnier, 77.

Digitized by Google

Lorraine, 29, 64, 79, 128.
Louis (Saint), 31, 48.
Louis XIV, 3, 13.
Louis XV, 3, 12, 14, 29, 47, 57, 176.
Louis XVI, 12, 55, 62, 77.
Luther, 127.
Lyon, 15, 123.
Lyonnais, 73.

Macaire, 15.
Maine, 73, 79.
Maintenon (Mme de), 124.
Marche, 73.
Marcoussis, 125.
Mareil, 64.
Marguerite d'Angoulême, 62.
Marie-Antoinette, 62, 77.
Marine, 55.
Marseille, 74.
Martial d'Auvergne, 63, 148.
Massillon, 174.
Maule, 64.
Mayorque, 35.
Mazarin, 123, 160.
Médecine, 79.
Metz, 60.
Meurthe, 8.
Milhau, 48.
Molière, 80.
Monique (Sainte), 55.
Montbéliard, 78.
Montpellier, 124.
Monuments, 15.
Morbihan, 2.
Morinie, 49.
Morvand, 174.
Moyen âge, 124.
Murbarch, 63.
Musique, 127, 144.

Nancy, 60.
Nantes, 124.
Narbonne (P.), 3.
Nérac, 30.
Nieuil-sur-l'Autize, 120.
Nièvre, 3.
Nimes, 176.
Nivernais, 15, 73, 78.
Noms féodaux, 73.
Nontronnais, 128.
Normandie, 14, 15, 16, 62, 123.
Notaires (Archives des), 30, 77, 128.
Notre-Dame de Port, 30.
Notre-Dame de Vaux, 75.
Novalaise, 16.
Numismatique, 54, 73.

Obernai, 60.
Oise, 2, 146, 178, 198.
Oratoire, 123.
Ordres, 127.
Orléanais, 63, 146, 178, 198.
Orne, 126.
Ornesan (Bertrand d'), 180.
Oulchy-le-Château, 64.

Paris, 20.
Parlements, 20, 74.
Patois, 20, 76, 79.
Péages, 47.
Périgord, 63.
Perpignan, 74.
Philologie, 12, 15, 20, 62, 74, 78, 79, 80.
Picardie, 20, 35, 73, 123, 178.
Pidot (J.), 62.
Plombs historiés, 14.
Poëtes gascons, 57.
Poitou, 59, 73, 76, 79, 126.
Police, 13.
Poligny, 74.
Premont, 72.
Protestantisme, 13.
Provence, 73, 121, 122, 198.
Prudence, 195.
Psaulme (Nic.), 176.

Rancé (Abbé de), 76.
Rapin Thoyras, 29.
Raymond (Florimond de), 83.
Réforme, 124.
Reims, 124.
Répertoires archéologiques, 2, 30, 64.
Révolution, 12, 14, 30, 35, 126, 195.
Richelieu, 16, 123.
Rodez, 13.
Rosemont, 29.
Rouen, 35, 126.
Rouergue, 72.

Digitized by Google

Saint-Amand-en-Pévèle, 57.
Saint-Bernard, abbaye, 59.
Saint-Evremond, 77, 78.
Saint-Honorat, 123.
Saint-Jean-d'Angely, 50, 162.
Saint-Laon-le-Cbatel, 125.
Saint-Michel de Frigolet, 56.
Saint-Odile (Mont), 60.
Saint-Pierre-sur-Dive, 75.
Saint-Satur, 77.
Saint-Sauveur-le-Vicomte, 179.
Saint-Serge, 20.
Saint-Taurin, 122.
Saint-Vaast, 13.
Saintonge, 73.
Saints, 56, 72, 186, 196.
Salins, 77.
Saverne, 46.
Séquanie, 195.
Strabon, 48.
Strasbourg, 3, 46.
Suisse normande, 20, 162.
Sylvestre II, 77.

Tarn, 2.
Terriers, 55.
Toscane, 125.
Toul, 60.
Toulouse, 122.
Touraine, 63, 73, 146.
Tours, 130
Tourville, 75.
Tumuli, 13.

Université de Strasbourg, 3.

Valence, 180.
Var, 121.
Vaucluse, 121.
Vendée, 55, 146.
Verdun, 175.
Versailles, 57.
Vic-sur-Aisne, 64.
Villeneuve de Berg, 79.
Villeneuve-Saint-Georges, 125.
Villon, 78.
Vivonne, 75.
Voltaire, 29.

Westrich, 55.

Yonne, 2.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

DEUXIÈME PARTIE

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE CARTULAIRE

DU COMTÉ DE RÉTHEL

By Léopold (Victor) Delisle

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE CARTULAIRE DU COMTÉ DE RÉTHEL.

Le cartulaire du comté de Réthel est un volume, relié en maroquin vert, de format in-folio (35 centimètres sur 24). Il se compose aujourd'hui de cent soixante-six feuillets de parchemin; les feuillets qui étaient autrefois cotés I, II, III, IIII, IIII^{IX} XVIII et VI^{IX} XVI, ont disparu depuis plus ou moins longtemps. En tête on a ajouté, au dix-huitième siècle, dix-huit feuillets de parchemin, sur lesquels sont analysées trente-huit pièces du cartulaire, relatives aux sires de Vervins. L'auteur de ces analyses a intitulé le cartulaire: REGISTRE DES CHARTES DU RETHELLOIS DEPUIS L'ANNÉE 1194 JUSQU'EN 1400, COTTÉ A BIS, titre qui a été imprimé sur la couverture en lettres d'or.

Ce cartulaire renferme quatre cent trente-deux chartes, qui pour la plupart ont dû être transcrites vers 1332 ou 1333. Une dizaine de chartes postérieures à cette date ont été copiées après coup. La transcription est loin d'être toujours correcte.

Les actes du comté de Réthel ont fait partie du trésor des chartes de Nevers. Beaucoup sont mentionnés dans l'inventaire que l'abbé de Marolles a rédigé au dix-septième siècle. Il est probable que le cartulaire fut longtemps conservé dans le même dépôt. En 1667, le bailli du duché-pairie de Mazarin en fit parapher le premier et le dernier feuillet. Au dix-huitième siècle, il passa dans les archives de la maison de Coucy; à ce titre, il appartient aujourd'hui à M. le mar-

Digitized by Google

quis de Clermont, qui, sur la demande de M. le comte Hector de la Ferrière, a bien voulu le mettre à ma disposition, et que je ne saurais assez remercier de ses gracieuses communications.

Ce recueil fournit beaucoup de renseignements sur un pays pour lequel nous avons peu de chartes anciennes ; il servira à combler plus d'une lacune des archives historiques du département des Ardennes. Il a encore un mérite d'un ordre supérieur : c'est assurément l'un des plus remarquables cartulaires féodaux que nous ait légués le moyen âge ; comme tel il doit fixer l'attention de tous les savants qui étudient nos anciennes institutions, et qui cherchent dans les cartulaires des seigneuries laïques des documents dont il est difficile de trouver l'équivalent dans les cartulaires ecclésiastiques. Par ce double motif, j'ai cru qu'il était utile de faire connaître en détail un manuscrit dont aucun savant ne paraît avoir encore fait usage, et que peu de personnes pourraient consulter, puisqu'il n'est point conservé dans un dépôt public.

J'ai analysé chacune des pièces du cartulaire de Réthel ; j'ai même reproduit textuellement celles qui m'ont semblé les plus importantes.

Il était inutile de respecter l'ordre très-défectueux dans lequel se succèdent les quatre cent trente-deux chartes du cartulaire du comté de Réthel. J'ai préféré les ranger suivant l'ordre chronologique. Le tableau suivant montre à laquelle de mes notices correspond chacun des numéros du manuscrit original. La série de ces numéros, telle qu'elle a été établie au dix-huitième siècle, est fort irrégulière, puisque souvent une seule charte correspond à plusieurs numéros, et que beaucoup de pièces ont été cotées par des numéros répétés.

Ms.	Notice.	Ms.	Notice.	Ms.	Notice.
1	85	12	135	26 bis	41
1 bis	89	18	91	27	57
2	86	19	90	28	62
3	82	20	134	29	59
4	83	21	131	29 bis	63
5	103	22	132	29 ter	77
6	104	23	130	29 quat.	92
8	105	24	133	30	52
9	106	25	145	33	67
11	147	26	133	34	95

Digitized by Google

Ms.	Notice.
35	98
38	88
39	99
40	128
41	96
44	97
45	125
46	129
52	127
53	138
54	124
54 bis	84
54 ter	123
55	179
57	156
58	61
58 bis	26
58 ter	87
59	113
59 bis	118
59 ter	3
60	101
60 A	37
60 B	36
60 C	15
60 D	16
60 E	15
60 F	107
60 G	108
60 H	141
60 J	55
60 K	31
60 L	30
60 M	18
60 N	17
61	27
62	40
63	70
65	74
66	68
67	69
67 bis	49
68	43
68 bis	14
69	6
70	93
70 bis	53
71	180
72	181
73	301
77	166
78	119
79	5
80	7
81	358
81 bis	100
82	154
82 bis	94
83	398
84	344
84 bis	400
85	326
86	50
87	239
88	102
89	79
90	25
90 bis	116
91	203
92	158
93	359
94	314
94 bis	308
95	65
95 bis	327
95 ter	345
96	292
97	35
98	187
99	71
99 bis	143
99 ter	140
99 quat.	144
100	139
100 bis	126
101	172
102	161
102 bis	160
103	313
104	29
104 bis	28
104 ter	115
105	58
106	177
106 bis	253
106 ter	206
107	136
108	193
109	360
110	155
111	205
112	76
113	72
113 bis	157
113 ter	170
114	22
114 bis	56
115	13
115 bis	20
116	197
117	202
118	282
118 bis	280
119	42
119 bis	258
120	66
121	238
122	64
123	142
123 bis	165
124	259
125	306
126	305
127	289
128	240
129	353
130	254
130 bis	286
131	391
132	303
132 bis	251
132 ter	304
133	361
133 bis	362
134	325
134 bis	328
135	329
135 bis	330
136	283
137	247
137 bis	94
138	356
139	331
140	332
141	290
142	273
142 bis	274
142 ter	302
143	346
144	244

Digitized by Google

Ms.	Notice.
145	347
146	291
147	348
148	363
148 bis	333
149	252
150	334
151	232
152	364
152 bis	335
153	311
154	264
155	265
156	266
157	365
158	390
159	250
160	236
161	248
162	354
163	237
163 bis	263
164	396
165	319
166	366
166 bis	260
167	235
168	336
168 bis	367
169	322
170	368
171	337
172	267
172 bis	369
172 ter	268
173	279
173 bis	222
174	393
175	299
176	300
177	241
178	261
179	275
180	370
181	371
182	255
183	256
184	226
186	372
187	234
188	373
189	249
189 bis	374
190	375
191	392
192	81,228
193	352
194	357
195	312
196	349
197	276
198	355
200	317
201	318
202	320
203	243
204	284
206	324
207	310
208	321
208 bis	230
209	297
209 bis	298
210	350
211	338
212	242
213	376
213 bis	377
214	277
214 bis	221
215	378
215 bis	233
216	339
217	340
218	295
219	271
220	278
221	293
222	287
223	341
224	288
224 bis	281
225	342
226	379
227	380
228	272
229	246
229 bis	269
229 ter	323
230	395
231	294
232	381
233	296
234	403
235	343
236	382
237	285
238	262
239	316
240	231
241	399
242	351
243	383
244	257
245	307
245 bis	270
246	384
247	315
248	245
249	385
250	225
251	423
252	229
252 bis	405
253	406
254	413
255	407
255 bis	415
256	409
257	418
258	417
258 bis	416
259	412
260	414
261	419
262	410
263	411
264	408
265	425
266	427
267	426
268	428
268 bis	422
268 ter	420,421
268 quat.	404
269	162
270	227
271	32
272	10
273	12

Digitized by Google

Ms.	Notice.	Ms.	Notice.	Ms.	Notice.
274	23	298	159	328	184
275	24	299	45	329	185
276	150,151	300	48	330	182
277	309	301	47	331	183
278	397	302	4	332	109
279	402	303	112	333	110
280	424	304	178	334	38
280 bis	188,199	304 bis	430	334 bis	122
281	201	304 ter	432	335	220
281 bis	73	304 quat.	204	336	196
282	34	305	198	337	194
282 bis	33	307	192	338	189
282 ter	168	308	191	338 bis	190
283	152	309	224	339	200
284	78	310	223	340	186
285	171	311	214	341	209
286	46	312	216	342	211
287	120	313	208	343	210
287 bis	51	314	207	344	401
288	8,39	315	213	345	163
289	9	316	212	346	195
290	11	317	219	348	148
291	111	318	218	349	149
292	2	318 bis	215	350	169
293	1	319	217	351	164
293 bis	114	320	388	352	80
294	75	321	387	353	146
294 bis	44	322	386	354	153
295	167	323	389	355	137
296	117	324	176	356	175
297	19	325	173	357	429
297 bis	60	326	121	358	431
297 ter	21	327	174		

Toutes les dates ont été ramenées au style moderne, d'après ce principe qu'au treizième et au quatorzième siècle, dans le comté de Réthel, le commencement de l'année était fixé au 25 mars. En effet notre cartulaire renferme trois actes dont la date suppose l'année commencée à l'Annonciation et non pas à Pâques[1].

Le premier[2] est ainsi daté : « Ce fu fait en l'an de l'incar-

1. L'hypothèse du commencement de l'année placé au 25 décembre ou au 1er janvier doit être écartée. Ainsi la charte 220 est datée : « Anno Domini millesimo trecentesimo decimo quinto, feria quarta in vigilia Annunciationis dominice, » ce qui ne peut convenir qu'au mercredi 24 mars 1316, nouveau style.

2. Voy. plus loin, n. 81.

Digitized by Google

nation mil cc chinquante un, le dyemence devant Pasques flories. » Suivant le système de ceux qui comptaient l'année à partir de Pâques, cette date répondrait au 17 mars 1252, mais la charte dont je m'occupe ne saurait appartenir à l'année 1252, puisqu'elle est émanée de Jean, comte de Réthel, qui n'était déjà plus en vie au mois de juillet 1251[1]. D'après le système qui plaçait au 25 mars le commencement de l'année, la date précédente doit être rapportée au 2 avril 1251, explication qui lève toute difficulté.

Un second acte[2] est daté : « Ce fu fait en l'an de grace mil cc chinquante deux, en moys de mars, le juesdi devant la grant pasque. » Il ne peut s'agir ici que du jeudi saint 28 mars 1252 ; car en 1253 le jeudi saint tomba le 17 avril.

La troisième charte[3] qui m'a déterminé à placer à l'Annonciation le commencement de l'année dans le comté de Réthel, se termine ainsi : « En l'an de grace mil cc chinquante siis, ou moys d'avril, le mercredi devant pasques flories. » Or le mercredi avant les Rameaux arriva le 5 avril en 1256, et le 28 mars en 1257. C'est donc évidemment le 5 avril 1256 qu'a voulu désigner le notaire, puisqu'aux mots *le mercredi devant pasques flories*, il a ajouté la note *ou moys d'avril*.

Ces trois exemples, qui sont parfaitement d'accord avec l'usage général du diocèse de Reims[4], m'autorisaient à traduire les dates du cartulaire du comté de Réthel, en plaçant au 25 mars le commencement de l'année. Je ne me suis écarté qu'une seule fois de ce système : c'est pour la charte 133, qui est émanée de Marguerite, reine de Navarre, et dont la date suppose l'année commencée à Pâques[5], comme c'était l'usage de la chancellerie des comtes de Champagne[6].

1. Voy. plus loin, n. 82 et s.
2. Plus loin, n. 92.
3. Plus loin, n. 134.
4. *Art de vérifier les dates*, édit. in-octavo, I, 28, note.
5. Cette charte (n. 133) est datée : « Et ce fu fait en l'an de grace mil CC chinquante cinc, ou moys d'avril, le mercredi devant Pasques flories. » En 1255, le mercredi avant les Rameaux tomba le 17 mars ; en 1256, il tomba le 5 avril. La charte est donc bien du 5 avril 1256, selon notre manière de compter.
6. C'est le système qu'a suivi M. d'Arbois de Jubainville dans le classement des actes des comtes de Champagne.

Digitized by Google

Le plus souvent j'ai traduit les noms propres par les équivalents modernes. La table alphabétique qui termine mon travail permettra de rapprocher les formes anciennes des formes modernes et réciproquement.

---

1. — 1117. — « In nomine sancte Trinitatis. Ego Regitestensium comes Hugo, pro remedio anime mee, confero ac dono ecclesie beate genitricis Marie de Noveyo perpetuo libere possidendum quicquid in molendinis Regitestensibus proprii juris erat, scilicet dimidiam partem ex omnibus redditibus preter farinam, nam altera Sancti Vincentii erat, ita tamen ut prefate ecclesie monachi persolvant creditori meo Theoderico Cani viginti et duas libras et dimidiam, pro quibus ea pignus posueram, deincepsque quiete possideant. Ut autem hec largitio nulla temporis prolixitate valeat obnubilari, testamentali eam cedula probabiliumque personarum testimoniis et nostre ymaginis auctoritate in posterorum memoriam corroborari precepi. Signum Haimonis castellani. Signum Reinaldi castellani. Signum Johannis de Alto Monte. Signum Stephani de Novo Castro. Dedi preterea in dotem altaris predicte ecclesie sex dietas arrabilis terre ex cultura mea apud Regiteste, servos quoque et ancillas Theodericum Lunel et familiam ejus, sorores etiam et fratrem ipsius, presente domino Radulpho archiepiscopo et clericis ejus. Signum Richardi de Maceriis. Signum Fulcredi cancellarii. Signum Ade capellani. Actum

Digitized by Google

anno incarnati Verbi M° C° XVII°, rege Ludovico. » — N. 293.

2. — 22 juin 1168 ou 1169. — « Alexander, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et fratribus Silve Majoris, salutem et apostolicam benedictionem. Justis petentium desideriis dignum est nos facilem prebere consensum, et vota que a rationis tramite non discordant effectu sunt prosequente complenda. Dilectus autem filius noster nobilis vir H. comes Regitestensis, et M. uxor ejus, necnon et filii sui, M. scilicet, B. et G., vobis Noveyum, et Balbeyum quoque, et molendina de Regiteste in elemosina contulerunt. R. quoque archidiaconus, frater comitis, de Corneyo et de Habunda Curte altaria vobis concessit, et M. archiepiscopus donum ejus firmavit. Altare vero de Daeyo et altare de Seyo Reinaldus et Radulphus archiepiscopi monasterio vestro dederunt. Insuper autem commutationem quandam cum Guydone de Antreyo de Mangno pro Corneyo[1] et omnibus pertinentiis suis fecerunt, quam Hugo de Petra Fonte laudavit et G. Laudunensis episcopus scripti sui munimine roboravit. Ad hec Salciam, vobis a Radulpho de Turno, Nicolao de Sobonne et H. de Escordal datam, monasterio vestro S. archiepiscopus confirmavit, et Baldewinus medietatem de Luqueyo vobis donavit. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, prescriptas possessiones, sicut vobis rationabiliter collate sunt et scriptis autenticis roborate, dominationi vestre auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus, statuentes ut nulli omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere aut ei aliquatenus contraire. Si quis autem hec attemptare presumpserit, indignationem omnipo-

1. *Per Corveyo* dans le ms.

Digitized by Google

tentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Beneventi, x kalendas julii. » — N. 292.

3. — Vers 1191. — « Notum sit tam presentibus quam futuris quod ego Manasses, comes de Rethet, dedi et me tenturum juravi in dotem Felicitati, filie domini Symonis de Bello Forti, pro filio meo, cui predictus Simon eam dedit, Burcum, castellum meum, cum appendiciis, et Sanctum Suppletum et Johannevillam. Et filius meus eam dotabit de medietate omnium rerum quas ipse acquiret postquam ipse eam desponsaverit. Et si ipse me vivente a me separari voluerit, Sanctum Hylerum ei concedo, et quicquid infra cheminum habeo, et post obitum meum totum consulatum habeat. Hoc idem juraverunt Castellanus, frater meus, et Balduinus, frater meus, dominus Gobertus de Suel, Renaldus de Douchereyo, Balduinus, frater ejus, Nicolaus de Burgo, Maheus de Vallibus, Gervasius de Burco, Thomas de Soaim, vicedominus Cathalanensis; quod si non fieret, hii omnes tenerent capcionem Vitriaci per suam redempcionem. Ego quoque juravi et omnes predicti milites quod filius meus eam legitimo tempore desponsabit. » — N. 59 ter.

4. — 1194. — Charte de Manassès, comte de Réthel, et de Hugues, son fils, en faveur de l'abbaye de Signy. Y interviennent Mahaud, femme de Manassès, Baudouin, son frère, et Félicité, femme de Hugues. Ils donnent : « pasturas Barbaisie, Genduni, Alneti et Petrose, insuper refugium totius terre nostre omnis generis animalibus, quocienscunque ipsis necessitas incubuerit. » — N. 302.

5. — Sept. 1200. — Thibaud, comte de Champagne, cède à Hugues, comte de Réthel, le fief « de Hainoldimonte, » en échange du fief de Sainte-Ménehould. — N. 79.

Digitized by Google

6. — Févr. 1201. — Charte de Hugues, comte de Réthel, relative à la vente que sa mère Mahaud lui avait faite des biens qu'elle avait « apud Montem Laurencium et apud Floreium. » — N. 69.

7. — 10 déc. 1201. — Gaucher de Châtillon reconnaît tenir de Hugues, comte de Réthel, le fief qu'il avait « apud Junaium ; » s'il en faisait hommage à un autre seigneur, il serait vassal du comte pour son fief de « Broniacum. » La convention est approuvée par Élisabeth, femme de Gaucher. — N. 80.

8. — Sept. 1205. — Charte de Hugues, comte de Réthel, et de Félicité, sa femme, pour le prieuré de Novy. — N. 288.

9. — Mai 1206. — Charte de A., abbé de Sauve-Majeure, touchant l'accord conclu entre Hugues et le prieuré de Novy. — N. 289.

10. — 1211. — « H., ecclesie Sancti Dyonisii Remensis dictus abbas, ceterique ejusdem ecclesie canonici, omnibus, tam presentibus quam futuris, presentem paginam inspecturis, in Domino salutem. Noverit universitas vestra quod nos, tam communi quam concordi assensu, ex una parte, et H. comes Regitestensis[1], ex altera, super villa apud Basencourt construenda, in qua advocatus erat, ita convenimus, quod nos medietatem omnium proventuum, quocunque modo in predicta villa provenerint, percipiemus; predictus vero comes aliam sine aliqua occasione percipiet medietatem; excepto[2] videlicet quod nos domum nostram, quam ibidem habemus, cum appendiciis suis, altare et omnia que ad altare pertinent, omnes decimas,

1. « Comitem Regitesten., » dans le ms.
2. « Exceptis, » dans le ms.

Digitized by Google

tam magnas quam minimas, unam terre carrucatam, cum viginti prati falciatis, nobis dignum duximus retinere, in quibus predictus comes nichil juris petere potest. Sepe dicta vero villa ad usum et consuetudinem ville que vocatur Quercus construetur. Si autem aliqua inter nos et ipsum comitem de predicte ville consuetudine questio suborta fuerit, ad consuetudines quibus ipse comes adversus abbatem Sancti Remigii est obligatus recurremus, et tales inter nos debent observari. Et si forte, quod absit, aliquo casu prefata villa ita ex toto destruatur quod nemus ibi renascatur, omnes possessiones quas ibidem modo habemus, integre, et in ea libertate in qua illas possidemus, ad nos sine comitis et heredum ipsius participatione revertentur. Ne autem super hoc aliqua possit suboriri questio que factum istud aliquatenus attenuet, presentes litteras sigillorum nostrorum munimine fecimus roborari. Actum anno gratie millesimo ducentesimo undecimo. » — N. 272.

11. — Févr. 1213. — Charte de Amalvin, abbé de Sauve-Majeure, touchant un accord conclu entre le prieuré de Novy et Hugues, comte de Réthel. — N. 290.

12. — Nov. 1214. — Accord entre Hugues, abbé de Saint-Denis de Reims, et le comte de Réthel, au sujet du village construit à Bazancourt. — N. 273.

13. — Déc. 1217. — Obligation de Hugues, fils aîné du comte de Réthel, pour le cas où Gobert de Montchalons ne voudrait pas répondre du fief de Raucourt à la cour dudit comte. — N. 115.

14. — Avr. 1218. — Hugues, fils aîné du comte de Réthel, rend à son père le château de Saint-Hylier. — N. 68 bis.

Digitized by Google

15. — Mai 1218. — Hugues, comte de Réthel, en échange de la terre « de Valle Herbicie, » abandonnée à André de Nanteuil, mari de sa fille Béatrix, donne à Félicité, sa femme, ce qu'il avait « apud quandam novam villam que Mare nuncupatur. » — N. 60 C et 60 E.

16. — Juin 1218. — Approbation de cette donation par Hugues, fils aîné du comte. — N. 60 D.

17. — Août 1218. — Hugues, comte de Réthel, assigne en héritage à sa fille Helissend, comtesse du Perche, les domaines de Perthes et de Tagnon, dont jouissait alors la mère dudit Hugues. — N. 60.

18. — Août 1218. — Le même assigne à la même le domaine du Châtelier (Castellerium), sauf la terre de Saint-Remi, pour en jouir tant qu'elle ne posséderait pas les domaines de Perthes et de Tagnon. — N. 60 M.

19. — Août 1218. — Accord entre Barthélemi, abbé de Fleury, et le comte de Réthel, au sujet du bois des Ligneux, près de Saulces. — N. 297.

20. — Mars 1220. — Gobert de Montchalons, réservant la féauté du roi de France, du sire de Montchalons, de l'évêque de Laon et de la comtesse de Champagne, reconnaît tenir de Hugues, fils aîné du comte de Réthel, le domaine de Saint-Souplet, qu'il avait en échange de la cinquième partie de Raucourt. — N. 115 bis.

21. — Déc. 1220. — Charte d'André, prieur d'Alincourt, au sujet des bois des Ligneux.— N. 297 ter.

22. — Vers 1220. — Ermansette, comtesse de Luxembourg et de la Roche, mande à son cousin, Hu-

Digitized by Google

gues, comte de Réthel, qu'elle a reçu l'hommage de Hugues, fils dudit comte, pour le fief « de Morimont. » — N. 114.

23. — Sept. 1221. — Charte de Guillaume, archevêque de Reims et légat du saint-siége, pour terminer le différend qui s'était élevé entre l'abbaye de Saint-Denis de Reims, et le comte de Réthel, au sujet du bois de Bazancourt. — N. 274.

24. — Sept. 1221. — Charte semblable de Th., abbé de Saint-Denis de Reims. — N. 275.

25. — Sept. 1221. — Gaucher de Rumigny fait hommage à Hugues, comte de Réthel, d'une rente de 12 livres, monnaie de Reims, à Launoy, sauf la ligeance de Louis, fils aîné du roi de France, de Roger de Rozoy et de Nicolas de Rumigny. — N. 90.

26. — Déc. 1224. — Thomas de Coucy, seigneur de Vervins, reconnaît que Hugues, comte de Réthel, et Félicité, sa femme, du consentement de Hugues, leur fils aîné, ont donné à leur fille Mathilde, femme dudit Thomas, des biens situés à Sézanne. — N. 58 bis.

27. — 12 juin 1225. — Arnoul d'Oudenarde, chevalier, donne sa fille Marotte à Jean, fils aîné de Hugues de Réthel, fils aîné de Hugues comte de Réthel; il promet une dot de 4000 l. p.; le mariage devait être conclu quand Jean aurait douze ans. Jeanne, comtesse de Flandre, garantit la promesse d'Arnoul. — N. 61.

28. — Juillet 1225. — Jacques, seigneur d'Orcimont, s'engage à ne faire hommage de son château d'Orcimont qu'à Hugues, comte de Réthel, pendant la vie de celui-ci. — N. 104 bis.

Digitized by Google

29. — Juillet 1225. —Hugues, fils aîné de Hugues, comte de Réthel, fait hommage, au nom de son père, du fief d'Orcimont à Waleran, duc de Limbourg. —N. 104.

30. — Nov. 1226. — Garnier de Trainel, seigneur de Marigny, et Hélisende, comtesse du Perche, sa femme, en considération d'un échange que Hugues, comte de Réthel, père de ladite Hélisende, avait fait avec Erard de Brienne, cèdent au dit Hugues, ce que Hélisende avait reçu à Perthes et à Tagnon, lors de son mariage avec le comte du Perche. — N. 60 L.

31. — 8 nov. 1226. — Thibaud, comte de Champagne, reçoit l'hommage de Félicité, femme de Hugues, comte de Réthel, pour les domaines de Perthes et de Tagnon qui lui avaient été assignés en échange de Ramerupt. — N. 60 K.

32. — 30 nov. 1226. — Accord entre Th., abbé de Saint-Denis de Reims, et Hugues, comte de Réthel, et Félicité, femme de celui-ci, pour le gîte d'Ambly, le bois de Bazancourt, des droits de justice à Grivy et des terres à Saint-Lambert. — N. 271.

33.—26 mai 1227.—Charte de P., abbé de Saint-Remi de Reims, touchant les pouvoirs des arbitres chargés d'examiner les différends qu'il avait avec Hugues, comte de Réthel.— N. 282 bis.

34. — Août 1228. — Guiburge, abbesse de Saint-Pierre de Reims, reconnaît que, d'après la sentence arbitrale de Félicité dite comtesse de Réthel, de Renaud, chanoine de Saint-Pierre de Reims, et du chevalier Chenaud, les terrages d'Auboncourt appartiennent au comte de Réthel. — N. 282.

Digitized by Google

35. — Sept. 1229. — Hugues, comte de Réthel, du consentement de Mabille, sa femme, concède à Aubri de Mohon, à charge de deux mois de garde au château d'Omont, « gistum, homines, chavetum[1] et quicquid habebam apud Nuefville (Neuville) tempore confectionis litterarum. » — N. 97.

36. — Janvier 1230. — « Felicitas, domina Belli Fortis, dicta comitissa Regitestensis, omnibus in perpetuum. Noverint universi quod ego dilecto filio meo domino Galchero, Leodicensi[2] archidiacono, assignavi, pro trigiuta et sex libratis remensium, in villa de Charchericourt septuaginta et septem capita hominum bannum et justiciam debencia; in assisia[3] ejusdem ville centum sestaria bladi, tribus sestariis minus, medietatem frumenti et medietatem avene; et octo libras pruvinensium et novem solidos et sex denarios in soingniis; decem et septem sestaria avene in terragiis; decem sestaria frumenti et viginti quatuor sestaria avene in festo beati Johannis; quinque solidos et dimidium in festo beati Remigii; tresdecim solidos de coustumiis; in capitagiis quatuor solidos; in redditibus pro pratis quadraginta solidos; in majore ville viginti solidos; in carretis et corveiis equorum et boum apud Ramerutum et Sezanne et in carretis lignorum adducendorum concessi eidem quicquid juris habebam; centum gallinas ibidem eidem concessi, et nemus quod est in finagio de Charchericourt; si quid autem in dicta villa supererit, et in finagio ejusdem, excepta domu de Noisemont, secundum valorem rei assignabitur eidem; si vero deerit, eidem supplebitur. Actum anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo nono, mense januario. » — N. 60 B.

1. Ou peut-être « chanetum. »
2. Le ms. porte : « Leodinensi. »
3. « Que assisia, » dans le ms.

Digitized by Google

37. — Fév. 1231. — La même Félicité assigne au même Gaucher un revenu de 68 livres de Provins sur l'assise de Beaufort. — N. 60 A.

38. — Mai 1231. — H., archevêque de Reims, accepte pour dix ans le taux de la taille d'Attigny, qui, d'accord avec le comte de Réthel, avait été fixé à 35 livres. — N. 334.

39. — Août 1233. — Charte de Grimoard, évêque de Cominges et administrateur de l'abbaye de Sauve-Majeure, touchant un accord conclu entre le comte de Réthel et le prieur de Novy. Il y est question de terres que Simon, archidiacre de Liége, frère dudit comte, possédait à Saulces. — N. 288.

40. — Nov. 1235. — « Arnouls dis sires d'Oudenarde, et Aelis, » sa femme, en faisant épouser leur fille Marie à Jean de Réthel, lui assignent un revenu de 600 livres sur les biens qu'ils avaient en Thiérache et en Porcien, du chef de la dite Alix, à « Wasigneis, » à « Yviers, » à « Curei, » à « Doys, » à Oudenarde et à Mouscron. — Sont garants Nicole de Rumigny, Bouchard d'Avesnes, et Roger de Rozoy. Jean d'Oudenarde, fils d'Arnoul, ratifiera le traité quand il sera en âge. — N. 62.

41. — Mars 1236. — Hugues, comte de Réthel, doit garantir à Manassès, son frère, neuf modiées de bois « in territorio de Salcia (Saulces), inter Morandi metam et Bellainval (Beninval) et inter viam de Puiseux et de Villers. » Il forcera les hommes de Perthes à aller moudre au moulin de Mondrigicourt. — N. 26 bis.

42. — Janv. 1237. — Gui, chevalier, seigneur de Séry, fait hommage à Hugues, comte de Réthel, pour le fief de Bertoncourt. — N. 119.

Digitized by Google

43. — Avr. 1237. — Hugues, comte de Réthel, assigne à son frère, Jean de Réthel, seigneur de Saint-Hylier une rente sur les winages de Réthel, en échange du droit de sauvement que ledit Jean avait sur plusieurs domaines de Saint-Remi de Reims, à Pomacle, Isles-sur-Suippe, Bazancourt, « Fercieres, » Beaufort, Roizy et Sault-Saint-Remi. — N. 68.

44. — Sept. 1237. — Accord entre Ponchard, prévôt de l'église de Braux, et Hugues, comte de Réthel, au sujet des services que devaient les hommes de la dite église. — N. 294 bis.

45. — Avr. 1238. — Gérard, abbé de Saint-Thierri, transige avec le comte de Réthel, « super aqua que incipit a ponte de Vonziers et terminatur ad locum qui dicitur Fornele. » — N. 299.

46. — Juin 1238. — Pierre, prieur de Landèves, cède à Hugues, comte de Réthel, une maison sise, « juxta Sanctum Medardum extra Remen., » en échange d'une rente sur les terrages de Châtillon-sur-Bar. — N. 286.

47. — 24 juin 1239. — André, abbé de Mouzon, s'en rapporte à l'arbitrage de H., doyen de Beaumont, de G., chevalier, « de Wellin, » et de Fauquier, au sujet de l'entrecours des hommes des bans de Remilly et de Raucourt. — N. 301.

48. — Juil. 1239. — « Andreas, Dei paciencia Mosoniensis abbas, totusque ejusdem loci conventus, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Noverint universi quod, cum discordia orta esset inter nos, ex una parte, et virum nobilem H., comitem de Regiteste, ex altera, super eo quod homines de Magno et de Parvo Remilleyo et de Allicourt et de aliis villis in dicto banno constructis et construendis veniebant

Digitized by Google

causa morandi in bannum de Rocourt, sive in ejus castellaniam, rebus sive bonis ipsorum in dictis bannis existentibus gaudere volentes, quod intercursus vulgaliter appellatur; tandem, mediante bonorum virorum consilio, ut omnis occasio et materia discordie sopiretur, inter nos et dictum comitem talis compositio intercessit quod intercursus superius nominatus de cetero nullus erit; nec licebit hominibus de predictis bannis de uno banno ad alium transire, nec alibi in comitatu predicti comitis, qui de dicto banno de Remilleyo et de villis superius nominatis constructis in eodem banno et construendis exierint; et vice versa non licebit hominibus de dicta castellania de Rocourt et de dicto comitatu transire in bannum de Remilleyo, nec in villas in dicto banno constructas vel construendas, causa ibidem commorandi, nisi matrimonii causa de uno banno transierint ad alium; quo casu contingente, qui causa matrimonii de uno banno ad alium transierint, ad bona ipsorum immobilia hereditaria regressum non habebunt, et dominus de sub cujus banno recesserint, pena predicta contentus, in dictis personis vel earum heredibus occasione dicti recessus nichil poterit reclamare. In cujus rei testimonium, presentes litteras sigillorum nostrorum munimine emisimus roboratas. Actum anno Domini millesimo cc° tricesimo nono, mense julio. » — N. 300.

49. — Nov. 1239. — Charte de Marguerite, dame de Dampierre, veuve de Guillaume de Dampierre, touchant le mariage de sa fille avec Hugues, comte de Réthel. D'après la prisée de « Jehan de Chalons et Nycole de Condé, » elle lui assignera un revenu de 200 livres de Provins « à Visinniel dalès Cele et à Sodi le Grand, » et lui paiera une somme de 6000 livres de Provins. Le comte Hugues donne en douaire à la dite Jeanne Mézières et les dépendances, sauf Chateau-Regnault; toutefois, à la mort de la mère du comte,

Digitized by Google

elle prendra son douaire, non pas à Mézières, mais à Beaufort et à Machault. — N. 67 bis.

50.—9 sept. 1240. — « Philippe, contesse de Baer et Thumas[1], ses fils, » cèdent à Hugues, comte de Réthel, ce que le comte de Bar avait à Saint-Morel, sauf la donation faite par le comte de Bar à Garnier de Challerange. — N. 86.

51. — 23 mai 1242. — Renaud, doyen de Sainte-Marguerite, notifie que Pierre de Beaufort, « clericus Sancte Marie de Uteriaco et Sancti Nicholay de Pongeio canonicus, » a renoncé aux biens que « Reinadus Croquanz, de Bello Forti presbiter, » avait donnés à Gaucher de Réthel, archidiacre de Liége. — N. 287 bis.

52. — 7 févr. 1243. — Jean, châtelain de Noyon et de Tourotte, à l'occasion du mariage de sa fille, Marie, veuve de Jean de la Tournelle, avec Jean de Réthel, garantit jusqu'à concurrence d'un revenu de 400 l. t. le douaire que la dite Marie avait de son premier mari. — N. 30.

53. — Fév. 1243. — Félicité, dame de Beaufort et dite comtesse de Réthel, assigne à son fils Manassès 20 l. p. sur les assises de Perthes, comme indemnité de la perte qu'il avait éprouvée en recevant pour un revenu de 50 l. t. la terre de « Sauce en Champaigne. » — N. 70 bis.

54. — Mars 1243. — Accord entre E., abbé d'Elan, et Manassès de Réthel, seigneur de Saulces-aux-Bois. — N. 283 bis.

55. — Juin 1243. — Jean, comte de Réthel, donne

1. Il faut sans doute lire : « Thibaus. »

Digitized by Google

à sa mère, Félicité, des revenus à Vouziers, en échange du fief que Jean, châtelain de Noyon et de Tourotte, tenait « apud Loisies et apud Maisons. » — N. 60 J.

56. — Juin 1243. — Charte de Félicité, relative au même échange. — N. 114 bis.

57. — 5 novembre 1243. — Marie, comtesse de Réthel, abandonne à Manassès de Réthel les droits que Jean, son mari, lui avait donnés sur le Châtelier. « Presentibus Clarembaudo de Ruffeyo[1], Johanne de Sornaco, Renaudo de Autreyo, Johanne de Moreni, Johanne dicto le Poys et Goberto de Tannion, militibus. » — N. 27.

58. — 7 novembre 1243. — Traité conclu entre Gaucher de Réthel, archidiacre de Liége et seigneur de Raucourt, et Henri, chevalier, d'Evergnicourt, dit le Bec; celui-ci reçut une rente de 10 l. p. sur les assises de Raucourt et de Haraucourt. — N. 105.

59. — Février 1244. — Accord conclu entre Jean, comte de Réthel, et Gaucher, son frère, pour l'héritage de la fille de feu Hugues, comte de Réthel, et pour celui de la mère du dit Gaucher. Raucourt est assigné à Gaucher pour un revenu de 500 l. p.; l'estimation en sera faite par Clarembaud de Rouffy, Henri Bec et Pierre, abbé de Saint-Remi de Reims. Si Raucourt était insuffisant, l'assiette serait faite à Vouziers, Leffincourt, Machault, Longwé, Liry, Bussy, Saint-Morel, « Cully et Dichicourt. » — N. 29.

60. — 11 février 1244. — Accord entre Jean, abbé de Fleury, et Jean, comte de Réthel, au sujet du bois des Ligneux. — N. 297 bis.

1. Le ms. porte : « Russeyo. »

Digitized by Google

61. — Mars 1244. — Thomas de Coucy, sire de Vervins, et Mahaud, sa femme, cèdent à leur frère, Jean, comte de Réthel, le droit qu'ils pouvaient avoir sur l'héritage de leur nièce, la fille du comte Hugues. Ils reçoivent en échange ce que le comte Jean avait à Châtillon. — N. 58.

62. — Juin 1244. — Accord conclu entre Jean, comte de Réthel, et Gaucher, son frère : celui-ci possédera sa vie durant Raucourt, le château de Saint-Hylier, une rente à Beaumont en Argonne, la terre de Saint-Morel, le bois « de Juel, » et Chassericourt. Gaucher cède au comte « villam de Mari. » — N. 28.

63. — 22 juin 1244, à Isles. — Charte de Jean, comte de Réthel, relative à cet accord. — N. 29 bis.

64. — Juillet 1244. — « Nicoles Dagars » déclare que tout ce que son cousin Guillaume de Germaine tient à Autry « muet de la seingnorie de Bourc, des fiefs le roy de Navare. » — N. 122.

65. — Août 1244. — Gobert d'Ecordal, chevalier, reçoit en fief de Gaucher de Réthel, archidiacre de Liége et seigneur de Raucourt, « furnum de Chonlonne. » — N. 95.

66. — Décembre 1244, pendant la vacance du siége de Reims. — Guillaume « de Sapigneus, » chevalier, se reconnaît l'homme de Manassès de Réthel, chevalier, après l'archevêque de Reims et Geoffroi « de Castro, » chevalier, pour des biens situés à Bergnicourt et à Novion; il est obligé au service d'estage pendant quarante jours au Châtelier. — N. 120.

67. — Juin 1245. — « Nycoles Dagart, » du consentement de sa femme Mahaud, et de ses fils Bau-

Digitized by Google

douin, chevalier, et Gaucher, cède à Jean, comte de Réthel, Stonne, ce qu'il avait entre Stonne et les Armoises et à la Besace. Il reçoit Charbogne en échange. — N. 33.

68. — Juillet 1245. — Accord entre Thibaud, comte de Bar, et Jean, comte de Réthel, au sujet du douaire de Jeanne, veuve de Hugues, comte de Réthel, laquelle s'était remariée au comte Thibaud. Jean réclamait Mézières, et offrait en remplacement Beaufort et Machault. Thomas de Coucy fut pris pour arbitre. — N. 66.

69. — 31 août 1245. — Sentence arbitrale de Thomas de Coucy : Jean, comte de Réthel, livrera au comte de Bar Beaufort et Machault, et sera mis en jouissance de Mézières. — N. 67.

70. — Juin 1246. — Nous Th., par la grace de Dieu, roys de Navare, de Champagne et de Brye cuens palazins, faisons assavoir à touz ceux qui ces lettres verront que, quant descors fust pardevant nous entre nostre amé et nostre féal Jehan, conte de Rethest, d'une part, et mons. Godefroy de Louvain et Marie de Audenarde, sa femme, d'autre part, sur ce que cils Godefroys et sa femme demandoient au conte devant dit Pertes et Tannion et les appendances de ces deux villes, pour ce que, si comme il disoient que ces deux villes avoient esté assises à Marie d'Audenarde devant dicte en doaire quant elle prist Jehan le fil le conte Huon de Rethest à mari, à la parfin les parties devant dictes se misent en nous haut et bas de ce descord et promisent par leur foys qu'il averoient ferme et estable ce que nous diriens de ce descord. Et la devant dicte Marye, establie en droit pour ce devant nous, recognut devant nous que elle, de son gré, seins nul constraingnement, donnoit sa foy de nostre dit ferme-

Digitized by Google

ment tenir. Et avoec tout ce les parties devant dictes donnèrent pleges de nostre dit tenir, c'est assavoir mess. Godefroys et sa femme establirent pleges mons. Thoumas de Coucy, mons. Raoul de Soissons et mons. Rogier de Rosai; et li cuens de Rethest establi pleges pour lui aussi mons. Thumas de Cou[c]y, Jehan de Jainville senescaut de Champaigne et Guyon de Milli. Et li plege devant nommé entrèrent en la plegerie et promisent que il feroient à ce tenir comme bons pleges. Et nous, par le conseil de preudommes, deimez nostre dit en tele manière que cil Godefroys et Marie, sa femme, tant com celle Marie vivere, en doaire tenrront la moitié de Pertes et de Tannion et des appendancez, et celle partie sera divisée et assise par mons. Nycole de Condé et Jehan Bedouyn, qui ont esté esleu des parties à ce faire, et s'il se descordoient nous i meteriens le tiers. Et les parties tenrront ce que li tiers en atournera, et celle partie qui lor sera assise il tenrront à l'assise que la contesse Felicitas la tenoit. Avoec ce li cuens devant dis rendera à mons. Godefroy et à sa femme cinc cens livres moitié parisis et moitié provenisiens, la moitié à la foire saint Aoust à Prouvins à paiement, et l'autre moitié à paiement de la foire de Bar. Et ces parties devant dictes se sunt accordées à tenir nostre dit ainssi comme il est ci deseur escript et deviset. Auquel tesmongnage des choses devant dictes nous avons faites seeller ches presentes lettres de nostre seel. En l'an de l'incarnation Nostre Seigneur, mil cc quarante siis, ou moys de juing. — N. 63.

71. — 18 juin 1246. — Thomas de Coucy, sire de Vervins, reçoit de Jean, comte de Réthel, le fief que Pierre du Chêne, chevalier, tenait à Châtillon-sur-Bar. — N. 99.

72. — Juill. 1246. — Jean, comte de Réthel, donne

Digitized by Google

à Jean « de Moreni, » chevalier, un revenu de 20 livres et ce qu'il avait à « Tarriet. » — N. 113.

73. — 20 sept. 1246. — Le chapitre de Reims assigne à Gaucher de Réthel, chanoine dudit chapitre, des biens sis à Avançon. — N. 281 bis.

74. — 25 avr. 1247. — Godefroi de Louvain, chevalier, frère du duc de Louvain, et Marie, sa femme, se tiennent quittes des 500 livres que leur devait le comte Jean de Réthel. — N. 65.

75. — Août 1247. — Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne, déclare que « la prieuse Materine de Longhe Yauwe » a renoncé à une charte qu'elle avait de Hugues, comte de Réthel, et de Felicité, femme de celui-ci. — N. 294.

76. — 18 oct. 1247. — Simon, sire du Sart et châtelain de Laon, reprend en fief de Jean, comte de Réthel, 20 livrées de terre qu'il avait « en Vaus dessous Loon; » il se déclare l'homme lige du comte, sauf l'hommage du roi, de l'évêque de Laon, du comte de Blois, de Jean d'Avesnes et de Raoul de Coucy. — N. 112.

77. — 28 oct. 1247. — Jean, comte de Réthel, assigne à Gaucher, archidiacre de Liége et seigneur de Raucourt, un revenu de 20 livres, sur le tonlieu de Machault, en échange de la rente qu'il avait sur le four et le tonlieu de Beaumont en Argonne. — N. 29 ter.

78. — Mars 1249. — Godefroi, abbé d'Elan, cède à Gaucher de Réthel, archidiacre de Liége et seigneur de Saint-Hylier, le droit qu'il avait sur deux moulins situés entre Raucourt et Haraucourt. — N. 284.

Digitized by Google

79. — Juin 1249. — Nicolas, sire de Rumigny en Thiérache, se déclare l'homme du comte de Réthel pour le fief que tenait dudit comte « Arnouls, cuens de Los et de Chiny. » — N. 89.

80. — 13 août 1249. — « Jehans, cuens de Rethest, fais savoir à tous ceux qui verront ces presentes lettres que je ai receu en mon sauvement la ville de Balais, par l'assentement de mons. Warnier, seigneur de celle meesme ville, par tele condition que cascuns bourgois de Balais, en quel lieu qu'il demeurent, me doit rendre pour ce sauvement devant dit, à la feste saint Remy en octobre, un sestier d'avainne, à la mesure de celle ville, et deux ghelines; et je ai juré icelle ville à warder et à sauver à mon pooir envers tous, et la loy qui est mise en celle ville à la loy de Vervin; et si le jurront aussi tous cis qui après mi seront conte de Rethest. Et se li sires de Balais faisoit aucun tort aus bourgois de Balais, et il ne relaissoit ce tort par maieur et par eschevins dedens quarante jours, je sui tenus après à faire relaissier ces tors dou seingneur de Balais aus bourgois de celle ville, se je en sui requis dou mayeur et des eschevins de celle ville. Et ceste rente nus ne tenra ne ne porra tenir s'il n'est cuens de Rethest. En tesmongnage de ce, je ai fet seeller ces presentes lettres de mon seel. Ce fu fait en l'an de l'Incarnation Nostre Seigneur mil cc quarante noef, le venredi devant la feste Nostre Dame en mi aoust. » — N. 352, dans un *vidimus* de Renaud, prieur de Landèves, du 11 juill. 1329.

81. — 2 avr. 1251. — Jean, comte de Réthel, donne en fief à Thierri de Fau, chevalier, 10 livres de rente sur les winages de Mézières, à charge de deux mois de garde au château de Stonne. — N. 192.

82. — 15 juill. 1251. — Accord entre Gaucher de

Digitized by Google

Réthel, sire de Raucourt, et Manassès de Réthel, sire du Châtelier, pour la succession du comte Jean de Réthel : un revenu de 1500 l. p. sera assigné à Manassès. — N. 3.

83. — 15 juill. 1251. — Charte de Manassès de Réthel, relative à cet accord. — N. 4.

84. — Juill. 1251. — Thomas de Coucy, sire de Vervins, abandonne au comte Gaucher de Réthel et à Manassès, frère de celui-ci, les droits qu'il pouvait avoir sur l'héritage du comte Jean de Réthel, moyennant un revenu de 100 l. p. au ban de Poix. — N. 54 bis.

85. — Oct. 1251. — Manassès de Réthel, sire du Châtelier, reçoit de son frère Gaucher, comte de Réthel, une assiette de 1500 l. p. de revenu à Bourcq, Saint-Hylier et Beaufort. — N. 1.

86. — Oct. 1251. — Charte de Gaucher, comte de Réthel, relative à cette assiette. — N. 2.

87. — Oct. 1251. — Marie, dite comtesse de Réthel, et dame d'Omont, veuve de Jean, comte de Réthel, déclare que Gaucher, comte de Réthel, a reconnu ses droits de douaire sur le château d'Omont. Gaucher s'est réservé les gîtes et les chevauchées de Pont-à-Bar, Tannay, Bairon et Omicourt ; il a reconnu les droits de Marie à Maire, Sauville, le Chêne, Cheveuges, Bairon, Pont-à-Bar, Balan, Sédan, Remilly, Flaba, Voncq, les Armoises, Sy, Ballay, Boutancourt, Tannay, Chemery et Stonne. — N. 58 ter.

88. — 25 oct. 1251. — Thomas de Coucy, sire de Vervins, et Mahaut, sa femme, cèdent à Gaucher, comte de Réthel, leur maison de « Montaguillon em Brye, » et leur terre de Stonne. — N. 38.

Digitized by Google

89. — 26 oct. 1251. — Charte de Jean, châtelain de Noyon et de Tourotte, touchant l'assiette de 1500l. faite à Manassès de Réthel. — N. 1 bis.

90. 28 oct. 1251. — « Jou Jehans d'Avesnes, fiex la contesse de Flandres et de Haynau, fais savoir à tous ceaux qui ces lettres verront que l'ommage que li cuens Jehans de Rethest m'avoit fait de Chastel Renaut et des appendices, pour les chinquante livres de terre que je li avoie donné à mon winage de Guise, je li ay clamé quitte, et il m'a clamé quite les chinquante livrées de terre devant dictes. Et en tesmongnage de ceste chose, jou en ay donné mes lettres pendans, en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil cc chinquante un, le nuit saint Symon et saint Jude. » — N. 19.

91. — Nov. 1251. — Autre charte de Jean d'Avesnes, relative à l'hommage de Château-Regnault. — N. 18.

92. — 28 mars 1252. — « Jehans de Rethest, sires d'Espense, chevaliers, » approuve un accord qui avait été conclu entre lui et son oncle Gaucher, comte de Réthel. — N. 29 quat.

93. — Avr. 1252. — Helvis, dame de Herbigny, s'accorde avec son oncle Manassès de Réthel, seigneur du Châtelier, au sujet de deux viviers situés sous Dommely. — N. 70.

94. — 3 avr. 1252. — Marie, dite comtesse de Réthel, notifie à Thomas, archevêque de Reims, qu'elle a cédé à Gaucher, comte de Réthel, les droits dont elle jouissait à Omont. — N. 82 bis.

95. — Avr. 1212. — La même dame, en échange du douaire qu'elle avait à Omont et à Stonne, reçoit

Digitized by Google

de son frère Gaucher différents biens sis à Stonne, la Besace, les Alleux, Chemery, Connage, Chéhéry, Saint-Aignan, les Armoises et Brieulles-sur-Bar. — N. 34.

96. — 3 avr. 1252, à « Semoingne. » — La même dame, en échange des biens qu'elle avait à Stonne, la Besace, etc., reçoit de Thomas de Coucy, sire de Vervins, et de Mahaud, sa femme, « lor maison qui siet en Brye, c'on appelle Mont Aguillon, et les appendices, et toute la terre qu'il avoient à Villonesse, à Fontaines, à Neelle, à Loen, à Saint Genoys et en la Rivière, à Mont le Potier, à Sessone et ès boys et en toutes les appendices de toutes ces dictes villes, et toute leur autre terre qu'il avoient ès lieux devant nommés et en tous autres en Brie. » — N. 41.

97. — Avr. 1252. — Charte de Thomas de Coucy, relative à cet échange. — N. 44.

98. — Avr. 1252. — Marie, dite comtesse de Réthel, s'oblige à payer à Gaucher, comte de Réthel, dès qu'elle se remariera, « le tierc dou rachat de 720 livrées de terre de la terre de Mont Aguillon en Brye. » — N. 35.

99. — 17 mai 1252. — Thomas de Coucy, sire de Vervins, et Mahaud, sa femme, reconnaissent que Gaucher, comte de Réthel, a « les trais des champiaus deseur Connage jusques à la rivière de Muese, en l'yauwe de Bar, fors dou ban de Cavoge et de l'yauwe que cils d'Ellans i tiennent, et.... toute l'yauwe qui est en ban de Chimeri, de la Marselle en amont par de lès Venderesse. » — N. 39.

100. — 4 août 1252. — Thomas, archevêque de Reims, transige avec le comte Gaucher de Réthel, pour le relief du fief d'Omont. — N. 81 bis.

Digitized by Google

101. — 15 oct. 1252. — Jean de Tourotte, le jeune, chevalier, s'accorde avec Manassès de Réthel au sujet du revenu de 500 livres que Manassès devait lui assigner à Beaufort en lui faisant épouser sa fille Félicité. — N. 60.

102. — Nov. 1252. — « Je Villains d'Annoit, marescaus de l'empire de Constentinoble, fais savoir à tous ceux qui verront ces presentes lettres que je ai achaté à mon très chier et feal mons. le comte Gauchier de Rethest son bois qu'il avoit de lès Saint Mouret, tout ainssi comme il le tenoit, par le pris de cent livres et quinse livres parisis. Et cel bois je et mi hoir tenrons de celui Gauchier et de ses hoirs, et tenons en plain hommage avoeq le fief que je ai acheté à mons. Huon le Deable et à sa femme, li quels fiefs siet à Saint Mouret, lesquels je et mi hoir tenons et tenrons de celui Gauchier et de ses hoirs en fief et en hommage lige. Et s'il advenoit que cis cuens deseur dis meist fors de sa main ce fief de Saint Mouret, qui fu mons. Huon et sa femme, je et mi hoir demorriens homme au conte deseur dit et à ses hoirs de cel boys desseur dit si com de plain hommage; et tant comme je et mi hoir tenrons cel boys et ce fief de Saint Mouret ensamble, nous le tenrons de celui Gauchier et de ses hoirs parmi un service. Et en tesmongnage de ces choses, pour ce que elles soient fermement tenues, je en ai fait seeller ces presentes lettres de mon seel. Et fu fait en l'an de l'incarnation mil cc chuinquante deux ans, ou moys de novembre. » — N. 88.

103. — Juin 1253, à Provins. — Manassès de Réthel, chevalier, sire de Bourcq, s'accorde avec Gaucher, comte de Réthel; celui-ci assigne à Manassès une rente de 300 livres, monnaie forte de Provins, « en ses wynages, en son tonnieu, en ses yauwes et en l'assise de la Toussains de Réthest, » pour lui tenir lieu

Digitized by Google

de la moitié de la terre de Beaufort, qu'il devait lui garantir contre les réclamations de la comtesse Marie, femme du comte Jean ; cette rente cessera d'être payée quand la terre de Beaufort sera libre. — N. 5.

104. — Juin 1253, à Provins. — Charte de Jean, châtelain de Noyon et de Tourotte, père de la comtesse Marie, relative au même accord. Il y est dit que Manassès était en instance « en la court mons. le roy de Navare, pardevant moy, qui sui en lieu de lui en Champaigne. » — N. 6.

105. — Juin 1253. — Charte de « maistre Jehans dis Oisons, officiaus maistre Jehan de Bloys, archidyacre de Reims, » relative au même accord. — N. 8.

106. — Juin 1253. — Charte de « maistres Phelippes de Cahours, officiaus de la court le redoubté père mons. Otheboni, dyacre cardinal de Saint-Andrieu, archedyacre de Reins, » relative au même accord. — N. 9.

107. — Juin 1253, à Provins. — Jean de Tourotte, chevalier, sire de Beaufort, accepte l'assignation que Manassès de Réthel, sire de Bourcq, lui avait faite d'une rente de 320 livres, forte monnaie de Provins, « ès rentes, ès tonnieus, ès winages et en toutes autres issues de Machau, » pour lui tenir lieu de la moitié de la châtellerie de Beaufort, que Marie, veuve de Jean, comte de Réthel, possédait à titre de douaire. Manassès de Réthel, sire de Bourcq, en faisant épouser Félicité, sa fille, au dit Jean de Tourotte, lui avait promis « chinc cens livrées de terre à Byaufort et en la chastellerie. » — N. 60 F.

108. — Juin 1253, à Provins. — Charte du même contenu, émanée de Jean, châtelain de Noyon et de Tourotte, père dudit Jean. — N. 60 G.

Digitized by Google

109. — Juillet 1253. — Jean, chevalier, sire d'Espances, cède à son oncle Gaucher, comte de Réthel, ce qu'il pouvait avoir à Attigny, en échange d'une rente de 30 l. p. à prendre sur les winages de Mézières. Jean était vassal du seigneur de Dampierre en Estenois. — N. 332.

110. — 17 juillet 1253. — Approbation de cet échange par « Agnes dicta Columbella, uxor domini Johannis de Espancia, militis. » — N. 333.

111. — Septembre 1253. — Pierre, prieur de Notre-Dame de Novy, rachète plusieurs servitudes dues au comte de Réthel, moyennant une somme de 600 livres, forte monnaie de Provins.... « Cum vir nobilis Walcherus, comes Regitestensis, et antecessores sui habuissent et haberent gistum suum, procurationem suam et hospitationem suam in villa de Barbeyo prope castrum suum de Regiteste, tociens quociens ipse et antecessores sui habuerant et habebant guerram contra dominum vel dominam habentem castrum aliquod; et cum homines et femine de Barbeyo et de Noveyo et homines et femine appendentes et pertinentes ad ecclesiam Beate Marie Silve Majoris et ad ecclesiam de Noveyo, in quibuscunque locis et villis infra comitatum suum manerent vel mansissent, deberent eis carratum ad firmitatem de Regiteste, quocienscunque dictus comes volebat; et cum ego tenerer dicto comiti ad adducendum et faciendum adduci tempore vindemiarum singulis annis sex carratas vini de Montanea vel de Abbacia vel de Leoveiz, ad quemcunque [1] locum ipse volebat infra comitatum suum, preterquam apud Sanctum Hylerium et apud Macerias....» — N. 291.

112. — 14 septembre 1253. — Baudouin, abbé de

1. Le ms. porte « quancunque. »

Digitized by Google

Sept-Fontaines, abandonne à Gaucher, comte de Réthel, une rente que Hugues, comte de Réthel, lui avait assignée, en décembre 1240, sur les moulins de Poix, en échange d'un moulin et d'un vivier situés « subtus grangiam nostram de Sancto Quintino. » — N. 303.

113. — Octobre 1253. — Agnès, dame de Seignelay, abandonne à Gaucher, comte de Réthel, son frère, moyennant une somme de 200 l. t., les droits qu'elle pouvait avoir à la succession du comte Jean, leur frère. — N. 59.

114. — Octobre 1253. — « Je Pierrez dis de la Motte, prieux de Nouvy, fais savoir à tous ceux qui ces presentes lettres verront que j'ai donné et ottroié à Gauchier, conte de Rethest, à tous jours, à lui et à ses hoirs, Huet le Begghe, le fil Berte de Flori, lui et ses hoirs, liquels Hues estoit homs à l'église et as seingneurs de Nouvy, en eschange de Flise, la fille Oholet l'Abbé de Luqui, qui estoit femme de corps au devant dit Gauchier, conte Rethest, laquelle Felize est femme Perrot le Monnier, et celle Felize et si hoir demourront à l'eglise et as seingneurs de Nouvy à tous jourz. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable, j'ai fait seeller ces presentes lettres de mon propre seel. Ce fu fait en l'an de l'incarnation Nostre Seingneur mil CC et chinquante troys, ou moys de octembre. » — N. 293 bis.

115. — 12 décembre 1253. — Jean, chevalier, sire d'Orcimont, promet d'aider Gaucher, comte de Réthel. — N. 104 ter.

116. — Décembre 1253. — Pierre de Vonc, chevalier, déclare que Gaucher, comte de Réthel, a reçu l'hommage de Gille, sa femme, à raison de « trente troys livrées de terre au parisis que celle Gille,

Digitized by Google

ma femme, tient à Gerroumont et à Vonc. » — N. 90 bis.

117. — Février 1254. — Le même Pierre fait garantir par Manassès de Réthel, sire de Bourcq, chevalier, la vente que lui et sa femme avaient faite à l'abbaye de Clair-Marais, près Reims, d'une rente de dix muids de blé à prendre sur la dîme de Tagnon. — N. 296.

118. — 1er mars 1254. — Par-devant l'official d'Auxerre, Agnès, dame de Seignelay, renonce à ses prétentions sur la succession de son frère, Jean, comte de Réthel. — N. 59 bis.

119. — 31 août 1254. — Gaucher, comte de Réthel, reçoit l'hommage de « Baudelos de Tuigni, qui fu fils mons. Raoul de Aynaumont et qui est frères Jehan de Aynaumont.» — N. 78.

120. — 23 novembre 1254. — Déclaration de « magister Johannes de Busenceio, thesaurarius Sancti Johannis in burgo Laudunensi, » au sujet de biens situés « apud Hymicurtem, villam sitam supra Barrum, » dont Gaucher, comte de Réthel, lui avait donné la jouissance viagère. — N. 287.

121. — 14 déc. 1254. — « Huardus de Ponquentin, armiger, filius quondam Johannis de Mota, armigeri, Evrardus, frater ipsius Huardi, Marguareta, soror eorum, et Estevenardus de Ponquentin, filius quondam domini Ade de Tieboii, militis, maritus predicte Marguarete, » vendent à Manassès de Réthel le tiers de la halle du Châtelier. La vente est ratifiée par Marie, femme dudit Huart. — N. 326.

122. — 1 oct. 1255. — Charte de Jean, chevalier,

Digitized by Google

sire d'Espances, touchant une rente de vingt livres, en forte monnaie de Provins, qu'il avait donnée « à Perrot le fil l'Eswaret d'Avenson, » et que son oncle, Gaucher, comte de Réthel, avait confirmée audit Perrot. — N. 334 bis.

123. — Oct. 1255. — Mahaud, dame de Vervins, et Thomas de Coucy, son fils, sire de Vervins, donnent à Gaucher, comte de Réthel « Montigny dalès Poys et toute la mairie de Montigny. » — N. 54 ter.

124. — Oct. 1255. — Notification de cet abandon au maire et à la communauté de Montigny. — N. 54.

125. — 3 oct. 1255. — Mahaud, dame de Vervins, renonce à demander à son frère Gaucher, comte de Réthel, de la garantir contre l'archevêque de Reims. — N. 45.

126. — Oct. 1255. — Thomas de Coucy, sire de Vervins, fait hommage à son oncle, Gaucher, comte de Réthel, « c'est assavoir de Poys, de Barbaise et de Pertes de lès Tannion, sauf l'ommage et le douaire que madame Marie, dame de Gafebet, a à Pertes, qui fu femme Jehan de Rethest, jadis mon cousin. » — N. 100 bis.

127. — 22 déc. 1255. — Mahaud, dame de Vervins, et Gaucher, comte de Réthel, s'en rapportent à la décision de deux arbitres, Henri de Saise et Oudart de Saint-Hylier, chevaliers, pour régler le différend auquel donnait lieu une saisie faite par Thomas, archevêque de Reims, au détriment de Mahaud. — N. 52.

128. — 23 déc. 1255. — Mahaud, dame de Vervins, renonce à faire usage de deux chartes qu'elle et

Digitized by Google

feu son mari, Thomas de Coucy, avaient eues de Gaucher, comte de Réthel[1]. — N. 40.

129. — Déc. 1255. — Mahaud, dame de Vervins, s'accorde avec le comte de Réthel au sujet de l'échange qui avait été conclu, en mai 1252[2], entre feu Thomas de Coucy, son mari, et Gaucher, comte de Réthel. Thomas de Beaumetz, archevêque de Reims, avait saisi une partie des terres échangées. Il fut convenu que Mahaud ferait hommage à l'archevêque pour les biens échangés, à la réserve de Stonne et de la Besace, « c'on doit tenir dou seingneur de Champaigne. » Thomas, son fils, sire de Vervins, fit hommage au comte Gaucher, pour Poix et Barbaise. — N. 46.

130. — 21 mars 1256. — Manassès de Réthel, chevalier, sire de Bourcq, cède à Gaucher, comte de Réthel, son frère, l'usufruit des biens suivants : « ma maison de Sauce c'on dit en Boys et les appendices, la rivière dou Chesnoy et les appendices et tout ce que je y avoie, le chastel de Bourc et les hommages de la chastellerie et l'assise que li bourgoys de Bourc doivent, et tout ce que je avoie en la foire de Bourc et en la viconté de Bourc, et tous les gens que je avoie à Bourc et en la chastellerie, et trente sols de parisis que li mesnie Bazin doivent, et dix sols parisis que li Gemmelz doivent, et toutes les tailles et tous les charrois que je avoye en la mairye de Blaise, et tous les bleis et tous les charrois et toutes les gelines et toutes les tailles que je avoie à Grivy, à Loysi et à Vrisy, et en toute la mairie de Grivy et de Loysi, et le four de Loysi, et mon vivier de Grivy, et le molin qui siet en la cauchie de cest vivier, et mon vivier c'on dist à Corni desous

1. Il s'agit probablement de la contre-partie des actes mentionnés plus haut sous les nos 88 et 99.

2. Voy. plus haut, n° 96, un acte du 3 avril 1252 relatif à cet échange.

Digitized by Google

Bourc.... » Gaucher donne en échange tout ce u'il avait à Mézières et à Château-Regnault, en se servant : « l'ommage mons. Thomas de Coucy, de Poys et de Barbaise....; l'ommage le conte de Los, l'ommage mons. Nycole de Rumegny, l'ommage mons. Gillon de Moncornet, l'ommage mons. Jehan d'Orcymont....; l'ommage mons. Joffroy de Guionne, et l'ommage mons. Nycole d'Aingecourt, et.... tout ce que il avoit et devoit avoir à l'Annoy, à Raucourt et à Boutoncourt. » — N. 23.

131. — 22 mars 1256. — Acte de l'officialité de Reims relatif à cet échange. — N.21.

132. — 22 mars 1256. — Approbation de cet échange par Isabelle, femme de Manassès de Réthel. — N. 22.

133. — 5 avril 1256. — Confirmation de cet échange par Marguerite, reine de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie. — N. 24 et 26.

134. — 5 avr. 1256. — Manassès de Réthel, chevalier, seigneur de Bourcq, s'engage à garantir son frère Gaucher, comte de Réthel, contre les réclamations que le duc de Lorraine pourrait élever sur Château-Regnault. — N. 20.

135. — 8 mai 1256. — « Mennissiers de Rethest, chevaliers, à ses feaules le prevost, les eschevins et toute la communalté de Bourch, salut. Je vous mant et voel que vous [faites] féauté à mon cher frère et seigneur Gaucher, conte de Rethest, de par moy, comme à seingneur, et si li délivrés tout entièrement mon chastel et ma ville de Bourch, et vous pour nous dessus dis li faites aussi faire féauté as mayeurs et as communaltés des villes de Griviy, de Loys, de Blaise et de

Digitized by Google

Vrisi. En tesmongnage des quels choses, je ay fait seeller ces présentes lettres de mon seel. Ce fu fait en l'an de l'incarnation mil cc chinquante siis, le lundi après feste saint Phelippe et saint Jaque. » — N. 12.

136. — 8 mai 1256. — « Mannessiers de Rethest, chevaliers, au prevost de Sause em Boys, salut. Je vous mant et voel que vous faites feauté à mon cher freire et seingneur Gauchier, conte de Rethest, et si li delivrés la maison de Sause et toutes les appendices de celle maison comme à seingneur. Et si li faites aussi faire feautey à touz les mayeurs et à toutes les communités des villes et des lieus qui appendent à la maison de Sause de seure dite. En tesmongnage desquels choses, je ai fait seeller ces presentes lettres de mon seel. Ce fu fait en l'an de l'incarnation mil cc chuinquante siis, le lundi après feste saint Phelippe et saint Jaque, may entrant. » — N. 107.

137. — 14 sept. 1256. — Geoffroi de Guionne et Perronne, sa femme, vendent à Gaucher, comte de Réthel, le sauvement des villages de « Rumilli li Grans, Rumilli li Petis, Allicours, Sedens et Balais. » — N. 355.

138. — 2 mars 1257. — Thomas de Coucy, sire de Vervins, s'oblige à faire exempter son oncle Gaucher, comte de Réthel, du paiement d'une somme de 100 livres, forte monnaie de Provins, que sa mère, Mahaud, dame de Vervins, réclamait pour le préjudice à elle causé par la saisie de l'archevêque de Reims. — N. 53.

139. — 2 mars 1257. — Le même seigneur s'oblige à remplir les obligations contractées envers Gaucher, comte de Réthel, dans le traité conclu entre ledit Thomas et son frère Baudouin d'Avesnes. — N. 100.

Digitized by Google

140. — 28 mars 1257[1]. — Charte du même contenu que celle qui est analysée plus bas, sous le n. 143. — N. 99 ter (simple indication).

141. — Avril 1257. — Charte de Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne, touchant un accord conclu entre Jean, châtelain de Noyon et de Tourotte, et Félicité, dame de Beaufort, veuve du fils dudit Jean. Cette dame avait renoncé à ses prétentions sur la terre dudit châtelain et sur celle de feu Agnès, sa femme. — N. 60 H.

142. — Juill. 1257. — Gaucher, comte de Réthel, assigne à Wautier le Chambrelain, de Mézières, une rente de 3 muids de méteil et de 3 muids d'avoine sur les « terrages de Bus de lès Blaines, » en échange du droit qu'il pouvait avoir sur les terrages de Raucourt. — N. 123.

143. — Juill. 1257. — Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, consent à ce que son oncle, Gaucher, comte de Réthel, reçoive l'hommage de son frère, Thomas de Coucy, sire de Vervins, pour les terrages et le four de Blesson, pour une rente sur le moulin de Thelonne et pour une autre rente à Lannoit. Il réserve « la ligée que je devoie [à] madame ma meire la contesse de Flandres, et à mon freire mons. Jehan d'Avesnes. » — N. 99 bis.

144. — Juill. 1257. — Thomas de Coucy, sire de Vervins, fait hommage desdits biens à Gaucher, comte de Réthel. — N. 99 quater.

1. A s'en tenir au texte du cartulaire, cette charte aurait été datée de « l'an de grace mil CC et quarante seept, le mercredi avant Pasques flories. » Je crois qu'il faut lire : « mil CC et chinquante seept. »

Digitized by Google

145. — Oct. 1257. — Thibaud, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, confirme l'échange conclu entre Manassès de Réthel et Gaucher, comte de Réthel[1]. — N. 25.

146. — Nov. 1257. — Acte de l'officialité de Reims, relatif à une rente que « dominus Petrus, decanus ecclesie Santi Petri Maceriensis, Johannes de Bello Ramo, prepositus Braquensis ecclesie, et dominus Nicolaus, presbiter de Justines, executores testamenti Therrici dicti de Rivogne, quondam militis, » avaient achetée de Gaucher, comte de Réthel, sur les terrages de Bus, pour servir de douaire à la veuve du dit Thierri, Mathilde, fille d'Etienne de Saint-Marcel, chevalier, laquelle était remariée à un certain Anseau. — N. 353.

147. — 29 mars 1258. — « Je Jehans, sires de Jainville et senescaus de Champaigne, fais savoir à tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront, que, comme descors fust entre mes cousins, c'est assavoir mons. Gauchier, conte de Rethest, d'une part, et mons. Manissier, son freire, de Rethest, d'autre part, de ces choses qui chi dessous sunt escriptes, je les en ay accordés par l'ayde de Dieu en telle manière que dou fief de Doucheri il se sunt mis sur mons. Huon de Sevigny et sur mons. Millon de Chaalons, chevaliers, qui doivent enquerre se cils fiefs de Doucheri est des fies et de la chastellenie de Maisières ou non, et se il truevent que il soit des fies et de la chastellenie de Maisières, il demorra à mons. Manissier, et se il truevent que il n'en soit mie, il demorra au conte. Et doit estre chis dis raportés dedens ceste prochainne feste saint Jehan Babtiste; et se cils dis n'estoit dis et rapportés dedens cest termine, je porroie prolongier ce termine à ma volenté. Et des debtes que on demanderoit le

1. Voy. plus haut, nos 130 et suiv.

Digitized by Google

conte ou mons. Manissier pour le raison de leurs devanciers, il se sunt mis sur mons. Erart de Coucy et sur mons. Hüon de Sevigny, chevaliers, qui doivent veoir par leurs foys fyanchies les demandes que on leur feroit de ces debtes, et de ce que cils dui chevalier diroient qui seroit payable, li cuens en seroit tenus à paiier les troys pars, et messires Manissiers le quart, et de ce dont cilz dui chevalier diroient qu'il les convenroit plaidier ou deffendre, li cuens en seroit tenus à paiier les troys pars des coustanges, et messires Manissiers le quart. Et se li uns de leur deux diseurs mouroit, ou andui ensemble, il y porroient mettre autres en lieu de ceux, chascuns pour sa partie, pour ce faire. Et messires Manissiers, dou sauvement de Saut devant Rethest, [penrra] autretant comme li cuens en prenoit en sauvement de Guignicourt pour sa partie. Et si li sauvemens de Saut ne valoit tant orendroit comme li cuens en prenoit pour sa partie ou sauvement de Guygnicourt, il penroit le deffaut d'orendroit as rentes le conte de la ville de Saut. Et de ce doit cis messires Manissiers avoir les lettres le conte. Et li cuens de Rethest tenrra tout l'escange entièrement que messires Manessiers ci devant dis li a assis pour l'eschange de Maisières et de la chastellenie, tant comme il vivera, aussi franchement et aussi seignoriement comme messires Manessiers de Rethest le tenoit et devoit tenir avant que cis escanges fust fais. Et la justice et les chevauchies et les autres choses que cis Manissiers clamoit ès lieux et ès bans de ces choses et dē ches villes qu'il a assis au conte pour la raison de cel eschange chi devant dit, je di et ay dit en mon dit que cis Mennissiers les quit au conte, à tenir et à avoir tant com cis cuens vivera, et a quitté aussi signoriement com il les y avoit et devoit avoir en toutes choses, sauf ce que messires Manissiers en doit faire le service, ainssi comme il est contenu ès lettres qui sunt faites de cest escange. Et de tous dammages que li uns pooit

Digitized by Google

demander à l'autre d'yaus deux, quel que li damage fussent jusques au jour que ces presentes lettres furent faites, je di et ay dit en mon dit qu'il en sunt quites li uns envers l'autre, et doivent faire mettre au niant tous les adjornemens que li uns avoit fait faire à l'autre, quel qu'il fussent, fust em plait de laye justice ou de crestienté, jusquez au jour que ces presentes lettres furent faites. Et de toutes ces choses chi deseur dites li cuens en doit donner ses lettres dou tenir à mons. Manissier, et messires Manissiers l'en doit donner les siennes, li uns à la requeste de l'autre. Et li cuens de Rethest et messires Manissiers de Rethest, ses frères, mi cousin, m'ont donné chascuns quarante livres parisis, pour faire ma volenté, dont chascuns d'eaux en doit mettre à ceste feste saint Jehan Baptiste prochainnement venant vint livres en la main le prieux de Landaives, et d'enqui en un an chascuns d'eux les autres vint livres. Et ces choses toutes ci deseur dites et cascune par ly ont chis cuens et chis Manissiers, pour lui et pour ses hoirs, promis à tenir fermement, sains riens rappeller ne par yaus ne par autruy, par foy fiancie, et m'en a li cuens donné plèges de ces choses à tenir de quatre cens livres, c'est assavoir mons. Jehan d'Espance de cent livres, mons. Jehan Patoul de cent livres, mons. Guyon de Truny de cent livres, et mons. Gillon de Saint Lambert de cent livres. Et messires Manissiers, ses frères, m'en a donney plèges de quatre cens livres de tenir ce dit et ces choses[1] ainssi comme elles sunt chi desseur dites, c'est assavoir mons. Guyon de Truny de cent livres, mons. Jehan d'Espance de cent livres, mons Gillion de Saint Lambert de cent livres, et mons. Huon de Sevigny de cent livres, lesquelles quatre cens livres je porroie lever de celui qui yroit contre cest dit et ce rapport, dont cis qui vorroit tenir le dit chi deseur escript averoit

1. Le ms. porte : « et ches ainssi. »

Digitized by Google

la moitié, et je l'autre. Et se il avenoit aucune chose de moy, si voel je et dis en mon dit que ces choses chi deseur escriptes soient tenues fermement, ainssi comme elles sunt chi ens escriptes. Et pour ce que ces choses soient fermement tenues et gardées, je ay seellées ces presentes lettrez de mon seel, par la requeste des deux frères ci deseur dis. Et je Gauchiers, cuens de Rethest, et je Manissiers de Rethest, frères à celui conte, nous sommes assenti et assentons à ceste pays et à ce dit tout enssi comme il est ci dedens contenu et escrit. Et pour ce que ce soit ferme chose et estable, nous avons mis nos seauls à ches presentes lettres, lesquelles furent faites en l'an de grace mil cc chinquante et wiit, le venredi devant pasques closes. » — N. 11.

148. — 14 juill. 1258. — Jean le Preus, écuyer, fils de feu Guillaume de Verrières, chevalier, et frère de Guillaume de Verrières, écuyer, vend à Gaucher, comte de Réthel : « aquam quam habebat dictus Johannes li Preus, ut dicebat, inter Louvreneyum, Chengueyum et Ulmontem, videlicet a rivulo veniente dou Bievre usque ad rivulum qui dicitur Goitron, etc...; viginti sex modiatas et unum jornale tam nemoris quam terre arabilis... sitas inter Ulmontem et Louvreneyum...., mediante precio ducentarum librarum sexaginta librarum sexdecim solidorum et octo denariorum turonensium forcium Campanie. » — N. 348.

149. — 14 juill. 1258. — Le même Jean le Preus autorise son frère Pierre, curé de Remilly, ou, au défaut de celui-ci, ses autres frères, Guillaume et Jean Hurteleu, à recevoir de Gaucher, comte de Réthel, une somme de « ducente libre pruviniensium forcium Campanie, » que lui devait Gaucher, comte de Réthel, et dont le paiement était garanti par « domini Johannes de Cons, Balduinus de Vendeyo et Johannes de Alneto, milites. » — N. 349.

Digitized by Google

150. — Juill. 1258. — Gaucher, comte de Réthel, approuve un échange que Jean, châtelain de « Belestre, » et Aelis, sa femme, avaient fait avec l'abbaye de Saint-Denis de Reims; ils avaient abandonné ce qu'ils avaient à Champigni, pour des biens sis à « Chaenoy de lès Val Mousteruel. » — N. 276.

151. — Août 1528. — Confirmation de cet échange par Thomas, archevêque de Reims. — N. 276.

152. — 6 août 1258. — Accord entre Godefroi, abbé d'Elan, et le comte de Réthel, pour les limites de leurs bois, qui sont ainsi fixées: « c'est assavoir de la bonne des Muyes de Sapoigne là on dist en Honsoinval, et d'enqui de bonne en bonne ainssi comme les pierres i sont jusques à la bonne qui est sour la fontainne de la Pomele, et d'enqui à la bonne au pré de Boviermont de bonne en bonne ainssi comme les pierres y sont mises, et d'enqui jusques au prei Gouchier à la bonne qui illec est; et d'autre part dès la bonne que on dist au Charme, qui est sour le rui qui vient de Valaines dess. Jointes yaues, jusques à la bonne que on dist à le Moye des pierres, et de la bonne qui est selonc la voie de la Bourbeuse, jusques à la bonne qui est au pré Rennier le Leu, qui devise le terruier de Singli et de Buis. » — N. 283.

153. — Oct. 1258. — Nicolas, curé de Justine, l'un des exécuteurs testamentaires de Thierri de « Rivongne », agissant au nom des enfants dudit Thierri, fait hommage à Gaucher, comte de Réthel, de la rente qui avait été achetée pour servir de douaire à Mathilde, mère des dits enfants[1]. — N. 354.

154. — Mai 1259. — Lettre de non préjudice dé-

1. Voy. plus haut, n° 146.

Digitized by Google

livrée par Thomas, archevêque de Reims, à Gaucher, comte de Réthel, qui lui prêtait son appui dans un différend que l'archevêque avait avec l'évêque de Liége, au sujet de sa « ville de Dousi. » — N. 82.

155.—Mai 1259.—« Ferris, sires dou Chastelley, » mande à Gaucher, comte de Réthel, que lui et sa femme ont assigné à Erard, leur fils aîné, la portion qui leur était échue de la terre que Henri du Bois tenait dudit comte. — N. 110.

156. — 10 juill. 1259. — Sentence arbitrale de Gaucher, comte de Réthel, et de l'abbé de Saint-Thierri, pour régler le différend qui existait entre Manassès, frère du comte, et la dame de Vervins, sa sœur, au sujet de « Baudetus de Chalendriis. ».... « Ad prolacionem vero dicti arbitrii seu ordinacionis interfuerunt Remis, in domo Fratrum Minorum Remensium, presentes predicti comes et abbas, dominus Manasserus predictus, dominus Guido de Truneyo, dominus Giletus de Sancto Lamberto, dominus Erardus de Couceyo, dominus Ludemardus de Vonco, et dominus Guido de Poys, milites; item dominus Therricus et dominus Godefridus, capellani dicti comitis; item Matheus dictus de Castelerio, canonicus Sancte Nutricis Remensis, Johannes dictus Mercator, civis Remensis, Bacherus de Remis, Jaqueminus de Poys, et Petrus dictus Quatre et Troye de Bairon; item dominus Philippus de Orgue, monacus Sancti Remigii Remensis, camerarius ejusdem ecclesie, et Imperator, monacus Sancti Theoderici juxta Remos. » — N. 57.

157. — Juill. 1259. — Thibaud, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, reçoit l'hommage de Gaucher, comte de Réthel, pour « la ville de Pertes dalès Tanion. » La charte fut expédiée « à Vertu, par la main de nostre amé féal viscancelier et ammosnier

Digitized by Google

freire Pierre de Rainscevaux... Nota Galteri de Perona. » — N. 113 bis.

158. — 30 août 1259. — Gui de Voncq, chevalier, fait hommage au comte de Réthel pour ce qu'il avait en la dîme de Voncq. — N. 92.

159. — 16 janv. 1260. — Jean, chevalier, sire de Launoy, notifie que le comte Gaucher de Réthel a approuvé la vente du quart des terrages de Jandun, faite par son frère Gui de Launoy, chevalier, à l'église Saint-Pierre de Mézières. — N. 298.

160. — 14 mars 1260. — Erard de Coucy, chevalier, sire de Sevricourt, du consentement de Aufelis, sa femme, renonce aux droits d'usage que le comte de Réthel lui avait donnés dans les bois situés « dessous la creste d'Aise; » il sera exempt du service de garde qu'il devait à Réthel... « Et je et mi hoir demourons et demourrons homme lige au conte devant dit et à ses hoirs des trente soldées de terre de Coursseureux et des diis jours de terre à Sevricourt,... après l'ommage l'oir qui sires est de Coucy sour Ayne et l'ommage le conte de Grant Prei. » — N. 102 bis.

161. — Vers 1260. — « A son chier seingneur et son oncle mons. Gauchier, conte de Rethest, madame Agnès, dame de Besson et avoueresse de Doucheri, salut et amours. Sire, je vous fais savoir que Robers de Coucy a remis en vostre fief autretant comme la disme de Doul valoit, ou plus, et ce a il fait par la volenté mons. mon mari, Jaqueme de Rumegni. Si vous requier je, beaus dous sire, que vous pour l'amour de moy le gréés. » — N. 102.

162. — Avr. 1260. — Renaud de Réthel, clerc, s'oblige à acquitter les redevances dont étaient chargés

Digitized by Google

les biens attachés à la chapellenie que lui avaient conférée feu Ramot le Drapier, bourgeois de Réthel, et Marotinille, femme de celui-ci. — N. 269.

163. — Avr. 1260. — Charte de « Jehans de Termes, baillis le conte de Rethest, et Guys de Truny, chevalier, homme le conte de Rethest devant dit et si feutable, » touchant un échange conclu entre « Jehans de Tuigny, escuiers, fils jadis mons. Raoul, seingneur de Ainnaumont, chevalier, et Margrite, sa femme, d'une part, mess. Bauduins Willetans, chevaliers, et madame Yde, sa femme, mère celui Jehan devant dit, d'autre part. » — N. 345.

164. — 8 mai 1260. — Oudinet de Louvergny, écuyer, fils de feu Ludemar de Louvergny, chevalier, et neveu de Jean de Louvergny, chevalier, Comtesse, femme du dit Oudinet, et Trésorière, mère du dit Oudinet, vendent à Gaucher, comte de Réthel, ce qu'ils avaient dans les moulins de Louvergny. — N. 351.

165. — 11 oct. 1260. — Répit accordé au comte de Réthel pour les causes qu'il pouvait avoir en l'officialité de l'archidiacre de Reims. — N. 123 bis.

166. — Févr. 1261. — Gaucher, comte de Réthel, donne en fief « à maistre Symon de Vendresse, le charpentier, qui fu fils Gauseit, » une rente à prendre sur les terrages de Vendresse, à charge de service de garde au château d'Omont. — N. 77.

167. — Févr. 1261. — Promesse de prières faite à Gaucher, comte de Réthel, par Drouard, abbé de Longvé. — N. 295.

168. — 31 mars 1261. — Promesse de prières faite au même par « Aubertus, prior de Regiteste, et Nycolaus, camerarius monasterii Sancti Remigii Remensis,

Digitized by Google

vices gerentes religiosi viri Odonis, Dei permissione abbatis Sancti Remigii. » — N. 282 ter.

169. — 9 juin 1262. — Oudinet de Louvergny, écuyer, et Comtesse, sa femme, vendent à Gaucher, comte de Réthel, leurs terrages de Louvergny. — N. 350.

170. — 1 nov. 1263. — « Thoumas[1], par la grace de Dieu roys de Navare, de Champaigne et de Brie cuens palatins, à son chier ameit et son feal noble homme Manessier, conte de Rethest, salut et boine amour. Nous vous mandons et volons que vous fachiés hommage à nostre chier freire Henri de ce que vous tenés à Beaufort et ès appartenances de nous, et en tel point comme vous le tenés de nous. Ce fu fait à Monleheri, le jour de la Toussains, l'an Nostre Seingneur mil cc sexante trois. » — N. 113 ter.

171. — Nov. 1263. — Manassès, abbé de Boulancourt, achète de Manassès, comte de Réthel, la coupe de 300 arpents de bois, pour 1200 livres de forts provinois; il avait seize ans pour exploiter cette coupe. — N. 285.

172. — Avr. 1264. — « Jehans de Sommeveille, escuiers, fils mons. Robert chastellain de Viteri, et Agnès de Coucy, sa femme, » garantissent que Manassès, comte de Réthel, n'éprouvera aucun préjudice du marché qu'ils avaient fait avec « Jehan la Pance, bourgoys de Rains, » pour leurs rentes de Coucy. — N. 101.

173. — 27 avr. 1264. — Etienne de Juvigny, écuyer, cède à Manassès, comte de Réthel, le tiers de la halle « de Castellari juxta Tannion. » — N. 325.

174. — Sept. 1265. — Etienne de Juvigny, écuyer,

1. Lisez : « Thiebaus. »

Digitized by Google

fils de feu Hugues, chevalier, et Asseline, fille de feu Pierre « de Wadenois, » chevalier, sa femme, vendent au comte de Réthel, Manassès, seigneur de Mézières « et dou Chasteller, » la part qu'ils avaient dans la halle « dou Chasteller. » — N. 327.

175. — Oct. 1265. — « Officialis sedis metropolitane Remensis vacantis, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod vir nobilis Manasserus, comes Regitestensis, ex una parte, et Baudotus dictus la Boche de Cauroy, Garconnus, Willelmus, Johannes et Moinnetus, filii dicti Baudoti, necnon Juliana dicti Baudoti, Rosa dicti Garconni, Ponceronna dicti Moinneti, et Migonna dicti Willelmi uxores, ex altera, videlicet dictus comes per patentes suas litteras super hiis [con]cessas, et dicti Baudotus, Garconnus, Willelmus, Johannes, Moinnetus, Juliana, Rosa, Poncheronna et Migonna coram Gerardo de Pruvino, fideli clerico curie Remensis, ad hoc nobis specialiter deputato, propter hoc personaliter constituti, tales ad invicem inierunt convenciones: quod dictus comes concessit dictis Baudoto, Garconno, Willelmo, Johanni et Moinneto, pro utilitate vel in promocionem ipsius Baudoti et quatuor predictorum filiorum ejus, quod ipsi sint quitti de talliis et burgenciis, mediantibus centum solidis turonensium quolibet anno reddendis in die festo beati Remigii in capite octobris, comiti vel mandato ejus solvendis ab eisdem in villa sua de Machau, ita quod si illos centum solidos non solverent ad predictum diem, eos possent solvere infra octabas illius festi sine emenda, et nisi solverent infra illas octabas, illi qui deficerent redderent summam predictam cum emenda; et ad hoc et pro premissis eciam melius tenendis et observandis, obligaverunt dicto comiti se et sua, quilibet eciam eorum in solidum, ubicunque sint commorantes. Et si quis eorum decederet, caderent vel

Digitized by Google

deducerentur viginti solidi turonensium pro morte illius decedentis de predicta summa c solidorum, et ita pro morte singulorum virorum predictorum caderent singuli viginti solidi turonensium de illa summa. Et uxor illius qui decederet et sui heredes remanerent dicto comiti tailliabiles, excepta uxore Baudoti, quia si uxor Baudoti superviveret illum Baudotum, ipsa redderet dicto comiti illos viginti solidos turonensium ad quos tenebatur dictus Baudotus, et ipsa remaneret in illa franchisia vel libertate que data est eidem Baudoto a comite supradicto. Et sciendum est quod hiis mediantibus heredes qui exibunt de illo Baudoto et de predictis quatuor ejus liberis tenebuntur dicto comiti et ejus heredibus ad serviendum de talliis eo modo vel in eo statu quo dictus Baudotus et ejus fratres serviebant eidem comiti, antequam idem comes istam franchisiam vel libertatem dicto Baudoto concessisset. Has autem convenciones et premissa omnia et singula promiserunt eidem comiti dicti Baudotus, ejus liberi et eorum uxores omnes et singulas adimplere, fidem prestantes corporalem de non contraveniendo in futurum. In cujus rei testimonium, presentes litteras sigillo curie Remensis fecimus communiri. Datum, sede Remensi vacante, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo quinto, mense octobri. » — N. 356.

176. — 15 déc. 1265. — « Walterus de Felisse, filius Baudonni de Maceriis, armigeri, et domicella, ejus uxor, » cèdent à Manassès, comte de Réthel, le tiers de la halle « de Castellario. » — N. 324.

177. — Juin 1266. — Jean de Launoy, chevalier, avoue tenir du comte de Réthel des terres sises à Jandun et à Pierrepont, que Gui, son frère, chevalier, lui avait assignées en remplacement du tiers des terrages de Jendun, vendu par ledit Gui au chapitre de Saint-Pierre de Mézières. — N. 106.

Digitized by Google

178. — Mai 1267. — Les religieux de Saint-Vincent de Laon abandonnent à Manassès, comte de Réthel, et aux seigneurs de Chemery, les cens que leur prieur d'Omont percevait à Chemery, en vertu des donations de Baudouin, seigneur de Chemery, et d'Amauri, seigneur de Raucourt. Ils reçoivent en échange une rente sur les winages de Bouvellemont. — N. 304.

179. — 19 juin 1268, à Paris. — Sentence arbitrale prononcée par Thibaud [1], roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, pour mettre fin aux différends qui divisaient Manassès, comte de Réthel, et Thomas de Coucy, chevalier, seigneur de Vervins, à l'occasion de la forte maison que Thomas faisait « en lieu que on dist Castillon de seur Bonlesicourt. » Une enquête sera faite par Simon, de l'ordre des Frères-Mineurs de Reims, et par Eudes d'Orbais, prieur des Frères-Prêcheurs de Reims. « .... Et de ces convenances fermement à tenir se sunt establit en plege pour le conte devant dit Hues de Coufflans, maressaus de Champaigne et Robers de Bazoces, chevalier, et pour celui Thoumas cis Hues devant dis et Renaus de Bar, chevalier. » — N. 55.

180. — 3 mars 1274. — Marie, dame d'Enghien, fille de Manassès, comte de Réthel, et d'Isabeau, veuve de Gautier, seigneur d'Enghien, s'accorde avec son frère Hugues, comte de Réthel, pour l'assiette de sa dot. Les parents de Marie lui avaient promis un revenu de 900 livres qui devait être assigné à Machau et à Bernicourt. Marie n'en avait reçu que la moitié; le reste lui est assigné par le comte Hugues « à Machau, à Tiecourt, à Bertelicourt, à Routon et à Ville sour Retonne...., fors le siége dou molin et

1. Le ms. porte « Thumas. »

Digitized by Google

dou vivier qui sient en Juvillon, qui partent à Jehennot de Turteron entre Treicourt et Mont-Saint-Remy; et si m'a donné en assise de terre tel droiture comme il avoit à Baudot et à ses hoirs; et m'a encore assis la moitiet de la ville de Tannion...., fors mis sa maison de Tannion et la Cervelle; et devons mettre en la ville de Tannion je et mes frères devant dis mayeur de commun assent; et se nous estions descordans, je l'i metteroie une année et mes frères l'autre; et m'a encore assis les deux pars des molins dou Chasteller et de Bernicourt....; et m'a encore assis quanques mes pères et ma mère avoient à Longvis et à Adon desous Chaumont, à Dommelier, à Nouvion en Porcien, à Saint-Foemel et à Dysi. » Ladite dame doit payer une rente au chapelain de Bertincourt. — N. 71.

181. — 3 mars 1274. — Marie, dame d'Enghien, reçoit de son frère Hugues, comte de Réthel, une rente sur le domaine de Réthel, pour tenir lieu des rentes que leurs parents avaient aliénées à Machau. «.... Comme mes chiers pères mess. Manissiers, jadis cuens de Rethest, et madame Ysabeaus, ma chière mère, contesse de celui, euissent vendu sexante quinze livres parisis de rente à vie à penre as tonnieus, au sestalaige et as winages de Machau chascun an, c'est assavoir à Jehan c'on dist la Pance de Rains vint cinc livrées, à Tierion, son fil, vint cinc livrées, et à Jehan le Sec xxv livrées, à paiier à Rains en leur hosteux, au jour de mi quaresme, de laquelle somme d'argent li maires, li eschevin et la communaltés de Machau sont obligiés enverz les bourjois devant dis par lettres de court.... » — N. 72.

182. — Janv. 1275. — « Jehans dis d'Espance, chevaliers, » vend au comte de Réthel « cent et dis livrées de terre ou de rente que je avoie au halage, au tonnieu, aus yauwes et aus winages de Rethest, au pa-

Digitized by Google

risis,.... parmi le pris de mil livres de tornois pruvinisiens et fors. » — N. 330.

183. — Janv. 1275. — Le même déclare que, si sa femme, Mahaud de Bretigny, réclamait une partie de ladite rente, le comte de Réthel pourrait prendre un dédommagement sur la terre « d'Espances. »—N. 331.

184. — Janv. 1275. — Jean, sire de Dampierre, chevalier, cousin de Jean d'Espances, déclare que Mahaud de Bretigny, femme de celui-ci, n'a aucun droit sur les revenus que son mari avait vendus à Hugues, comte de Réthel. — N. 328.

185. — Janv. 1275. — Jean d'Espances assigne au comte de Réthel une rente sur l'assise de Pertes, pour tenir lieu d'une rente que Jean « de Luide, » écuyer, disait avoir sur les revenus vendus au comte par ledit Jean d'Espances. — N. 329.

186. — 2 juill. 1286. — Poncelet de Mézières, surnommé des Moulins, et Agnès, sa femme, reconnaissent devoir une somme de 120 l. p. qui leur avait été baillée par Ponsard du Chêne, père de ladite Agnès, pour « rapparellier et refere les molins de Maisières que on dist as Fosses. » — N. 340.

187. — 24 mars 1287. — « Je Bauduins d'Orcymont, chevaliers, sires de Romeris, à tous ceux qui ces presentes lettres verront et orront, cognissance de veritey. Sacent tout que, comme je tenisse franchement, absoluement et de franc aleuf, sans nulle redevaulete à autrui, la ville de Roumeris, le ban, la justice, la maison, les appendances dou dit lieu, et quanque je avoie et pooie avoir ens luis et ès appendances deseur dis; après quanque je avoie et pooie avoir en la ville de Fechières, en ban et en la justice

Digitized by Google

ou terroir et en toutes les appendices de la dite ville de Fechières et des appertenancez; je toutes les dites choses ensamble et chascune par li, ainssi comme elles s'apertiennent, repreng et recognois que j'ai repris ligement en fief et en hommage de ma chière damoiselle Jehenne, contesse de Rethest, et en sui et me recognois à estre ses hom liges. Et recognois encoire que j'ai eu et recheu de ma dite damoiselle madame et de son commandement, pour toutes les choses dessus dites, en aumentement et en croissance de ses fiefs. Et de toutes ces choses dessus ditez la promet je à delivrer franchement et absoluement et li warandir envers tous qui à loy et à droit en vauroient venir. Et pour toutes ces choses faire et aemplir, je l'assengne à tous mes biens meubles et non meubles, presens et à venir, et les met envers li en wage et en abandon. En tesmongnage des queles choses, je li ai donné ces presentes lettres seellées de mon propre seel, qui furent faites et baillies l'an de grace mil CC quatre vins et siis, le lundi devant la feste Nostre Dame en mars. » — N. 98.

188. — Mai 1287. — Aubri, sire de Baalons, amortit à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims un pré « qui siet vers la Folie desouz Balons, entre un ruissel que on appelle le Bairon, d'une part, et la terre de la maison de la Folie, d'autre part. » — N. 280 bis.

189. — 11 juillet 1289. — Lettre de l'échevinage de « Maisières sour Muese, » constatant que Ponsard de Mézières, dit du Chêne, et Eremborc, sa femme, ont donné à leur fille Poncheron, et au mari de celle-ci, Renaudin de Réthel, clerc, une rente de deux muids de froment sur les moulins de Mézières. — N. 338.

190. — 11 juillet 1289. — Acte de l'officialité de Reims, relatif à la même donation. — N. 338 bis.

Digitized by Google

191. — 4 avril 1292. — « Je Bauduins de Doucheri, chevaliers, recognois que je vent et ai vendut à haut homme et noble mons. Robert, ainsné fil le conte de Flandrez, conte de Nevers, trente livrées de terre au parisis annuel et perpetuee en rabatant et amenuisant de la somme que li cuens dessus dis me devoit chascun an en ses coffres au termine de pasques, tant comme madame Ysabeaus, femme mons. Nycole de Charbongne, aura vie en son corps, liquel après le decès la dite Ysabel me devoient estre rassenet en la terre de Sausse, et est fais cis vendages par le pris de troys cens livrez de parisis que j'ai eus et receus en bons denierz secz et bien comptés par les mains maistre Ponssart de Maudignis, clerc, receveur de la conté de Rethest.... Et quite encore et delivre à tous jours perpetuelment mons. le conte de Neverz, mes chiers seigneurs Loys, son ainsné fil, et Jehenne, sa femme, contesse de Rethest, des trente livréez de terre dessus dites.... Et m'en sui desvestus et desherités à plain pour mons. de Nevers aheriter par devant les hommes foyables mons. le conte de Rethest, c'est assavoir mons. Bauduin d'Orcymont, signeur de Roumeris, chevalier, Estevenot de Saint Marcel, et le Wage, pour ce appellés comme tesmoins.... » — N. 308.

192. — 16 oct. 1292. — Acte pareil au précédent et relatif à une rente de 20 l. p., que le même Baudouin vend au même Robert; « .... par devant les hommes feaules mons. le conte de Rethest, c'est assavoir Estevenot de Saint Marcel, Guyot de Vrisy, Gerart de Vendi, Wiet de la Morte Yauwe, Watier de Flise, Jehan de la Vrevelle, le Wage et pluseurs autres hommez feables mons. le conte pour ce appellez comme tesmoings et hommes feaules.... » — N. 307.

193. — Déc. 1292. — « Symons dit li Roberes et

Digitized by Google

damoiselle Aalis, sa femme, » reprennent en fief de Louis, fils aîné du comte de Nevers, comte de Réthel, leur terre de Jonval, qu'ils tenaient en franc-alleu. « .... Et en avons fiancie service et justice en la main mons. Jehan de Leheri, baillif en la conté de Rethest, et si tost comme nos chiers sires li cuens de Rethest venra en la contei, nous en venrons et en promettons à venir en sa foy et en son hommage. » — N. 108.

194. — Mars 1293. — Acte de l'échevinage de Mézières constatant la vente d'une rente de deux muids de froment sur les moulins de Mézières, faite à Louis, fils aîné du comte de Nevers, par Renaudin de Réthel, clerc, et par Poncheron, sa femme. — N. 337.

195. — Sept. 1293. — « Maistre Jaques de Monchalon, clers, fils mons. Jaque de Chastel, seingneur de Monchalon, chevalier, » cède à Louis, fils du comte de Nevers, « la ville de Arces, » avec des dépendances à « Moinsy; » il possédait ces biens au droit de sa mère, Ysabelle, fille de Thibaud de Maliers, chevalier. Il reçoit en échange une rente viagère de 50 livres sur les winages de Réthel. L'acte est passé « par devant les hommes feaus le conte et la contesse de Rethest, c'est assavoir mons. Bauduin d'Orcymont, mons. Renard de Guignicourt, chevaliers, et le Leu de Lume[1], escuiers; » ceux-ci apposèrent leurs sceaux à la charte, ainsi qu'Etienne de Saint-Marcel, écuyer. — N. 346.

196. — 26 nov. 1293. — Aubri, chevalier, seigneur de Baalons, et Marguerite, sa femme, vendent à Louis, fils aîné du comte de Nevers, la moitié d'une rente de 12 l. p. que feu Baudouin Jolivet, chevalier, frère de la dite Marguerite, avait sur le domaine de Réthel. Ce

1. Ailleurs cet écuyer est appelé : « Oudars dis li Leus de Lune. »

Digitized by Google

Baudouin avait laissé une veuve nommée Ermine. — N. 336.

197. — 21 mars 1294. — « Henris qui fu fils Briet de Engicourt, escuiers, » fait hommage à Louis, fils ainé du comte de Nevers, comte de Réthel, pour ce qu'il possédait à Angecourt, et qu'il avait eu la prétention de tenir en franc alleu. « .... En la presence dou bailliu de Rethest et des hommes feauls à mons. le conte, c'est assavoir Wyet, seingneur de la Morte Eauwe, Bauduin de Engicourt, escuier, et Prevostin de Terron, hommes feauls à monseingneur. » — N. 116.

198. — Janv. 1295. — « Nous Bauduins de Doucheri, chevaliers, et madame Aelis, sa femme..., nous vendons et avons vendu à très haut et noble homme mons. Robert, ainsné filg le conte de Flandres, conte de Nevers, cent livrées de terre à parisis que nous aviemes en la chastellerie de Chastel Renaut.... tant comme madame Ysabeaus, femme mons. Nycole de Charboigne, aura vie en son corps, et tout ce que après le decet la dite Ysabel nous devoit estre rassennet en la terre de Sause en lieu de ce que nous teniems ore en la chastellerie de Chastel Renaut.... Comme je Bauduins dessus nommez et madame Aelis, jadis ma femme, qui fu, euissiens donné et livré en eschange et par autrez couvenancez certainnez à mons. le conte de Nevers deseur nommey trente troys livrées de terre en la terre de Cheheris, vint quatre livrées de terre en la terre de Fresnoy, trente soldées de terre à l'assise de Doucheri, avoec autres choses qui sunt du marchié et de l'eschange que nous feimes à lui, lesquels choses nous ne li poons delivrer pour certains empeechemens qui y sunt pour l'ocquoyson de moy Bauduin dessus dit, c'est assavoir les trente troys livrées de terre de Cheheri, pour un vendage que je Bauduins dessus nommés avoie fait à madame de Vervin devant

Digitized by Google

le temps que je marchandasse à mons. le conte de Neverz; les vint quatre livréez de terre de Fresnoy, pour l'oquoison d'un don que je Bauduins dessus dis avoie fait à mons. Jaque de la Roche, mon parrastre; les trente soldées de terre de l'assise de Doucheri, pour l'oquoison de demi muy de forment que je avoie laissié à l'église de la Valdieu...; nous, entendant à bonne foy, quittons et delivrons mons. le conte de Nevers de chinquante wiit livrées et demi de terre que nous aviemz et deviemz avoir en ses coffres..., et liquel nous devoient estre rassenet en la terre [1] de Sause, après le decet madame Ysabel, jadis contesse de Rethest, femme mons. Nycole de Charbogne, en tel manière que, se mess. li cuens de Nevers requeroit les vint quatre livrées de terre de mons. Jaque de la Roche qu'il a données Jaquemard, son fil, mess. li seroit tenus à restablir sa droiture sauve...; par devant les hommes feablez nostre seingneur le conte de Rethest, c'est assavoir mons. Jehan de Harbigny, chevalier, homme feable et tenant le lieu le conte de Rethest, mons. Bauduin d'Orcimont, mons. Aubri de Baalon, chevaliers, Estevenot de Saint Marcel, escuier.... » — N. 305.

199. — Nov. 1295, à Paris. — Amortissement accordé à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims, par Philippe le Bel. Dans la lettre du roi est inséré un acte des commissaires royaux, Évrard Porion, chanoine de Soissons, et Liffard le Jaune, citoyen de Laon, en date du 19 octobre 1295. — N. 280 bis.

200. — Mars 1296. — Acte de l'échevinage de Mézières, constatant que Poncelet des Moulins et Annesson, sa femme, fille de Ponsard du Chêne, ont

1. Le ms. porte *te*, avec un signe d'abréviation.

Digitized by Google

vendu à Louis, comte de Nevers et de Réthel, une rente sur les moulins de Mézières. — N. 339.

201. — Mai 1296. — « Universis presentes litteras inspecturis, R. prepositus, N. decanus, J. cantor ceterique ecclesie Remensis fratres, salutem in Domino. Notum facimus quod, cum Ludovicus, comes Nivernensis et Regitestensis, et Johanna, ejus uxor, admortizaverint hospitali Beate Marie Remensis quedam bona de quibus fit mentio in litteris ipsorum comitis et comitisse sigillis sigillatis, que sic incipiunt : « A tous ceux qui ces presentes lettres verront, nous Loys, cuens de Nevers et de Rethest, et Jehanne, sa femme, » et sic finiunt in data : « mil cc IIIIˣˣ et XV, en moys de mars ; » volentes et concedentes dicti comes et comitissa quod dictum hospitale teneat et possideat perpetuo pleno jure et in mortua manu bona predicta, et quod ipsum hospitale possit adhuc acquirere sub eorum dominio et jurisdictione in villa et territorio de Chardeni sex jornalia terre ad mensuram patrie, tenenda perpetuo et pleno jure in mortua manu a dicto hospitali seu ejus mandato, ita tamen quod in bonis predictis dictum hospitale nullam justiciam habebit, retinentes dicti comes et comitissa sibi gardam et justiciam in eisdem bonis, ita quod illi de hospitali predicto non poterunt ratione seu occasione dictorum bonorum advocare gentes regis nisi propter deffectum et negligenciam ipsorum comitis et comitisse seu gentis eorum, hoc eciam adjecto quod dictum hospitale non habebit ventas neque investituras in bonis predictis; et si habeat census, terragia seu alios redditus in eisdem bonis, gentes eorumdem comitis et comitisse facient eos intus venire, et emenda erit comitis et comitisse predictorum ; cumque propter hujusmodi admortizacionem dictum hospitale dederit inter cetera comiti et comitisse predictis im perpetuum homines quos habebat dictum hospitale in villis de Chardeni, de Leffin-

Digitized by Google

court et de Cuilli, videlicet Johannem dictum Caillot, Ponsatam dictam la Bouiere, Oudetum ejus filium, Wiessonnum ejus fratrem, Perrardum ejus fratrem, Berforonnam et Ponceronnam, eorum sorores, Hauwydim uxorem Cocheleti, Thierotum ejus filium, Macelotam ejus filiam, Marenssam dictam la Couderesse, Baudotum ejus filium, dictum esce (*sic*) fratrem Baudoti, Johanninum dictum Rectorim, Ponsiam dictam la Couderesse, Mijotam ejus sororem, et Joffridum fratrem predictarum mulierum; nos, pro utilitate hospitalis predicti, premissa omnia et singula ac etiam omnia contenta in predictis litteris, sigillis dictorum comitis et comitisse sigillatis, laudamus, ratificamus et approbamus, ita tamen quod illi de dicto hospitali poterunt advocare gentes regis, non solum propter deffectum et negligenciam dictorum comitis et comitisse seu gentis eorum, immo eciam propter factam injuriam et violenciam sive dampnum ab ipsis vel eorum aliquo dicto hospitali et suis illatam. Promittentes bona fide quod contra ea vel eorum aliqua nullatenus veniemus. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum presentibus litteris duximus apponendum. Datum anno Domini M° CC° nonagesimo sexto, mense mayo. » — N. 281.

202. — Janv. 1299. — « Balduins d'Engicourt, escuiers, fils mons. Symon Oison, jadis de Marville, » reprend en fief de Louis, comte de Nevers et de Réthel, ce qu'il possédait à Angecourt, Raucourt et Haraucourt. — N. 117.

203. — Févr. 1299. — « Richart de Lombus, escuiers, et damoiselle Ysabeaus, [sa] femme, seingneur de Viller devant Monson, » reprennent en fief de Louis, comte de Nevers et de Réthel, 20 livrées de terre qui leur étaient échues à Semoie par la mort de madame Gille de Voncq, mère de la dite Ysabeau. La dite Ysabeau était sœur de Jean de Voncq. « .... Je Richars dessus

Digitized by Google

dis en ai fianciet service en la main Gaucher de Mutri, escuier, gardain de la conté de Rethest, et en venrai en l'ommage le conte si tost comme je saurai sa venue ou paiis. » — N. 91.

204. — Juin 1299. — Amortissement des acquêts de l'abbaye de Notre-Dame de Nevers, par Louis, comte de Nevers et de Réthel. — N. 304 quater.

205. — Nov. 1299. — « Jehans, chastellains de Mouson, escuiers, et damoiselle Ydoine, » reprennent en fief de Louis, comte de Nevers et de Réthel, leur maison de « Malemi. » — N. 111.

206. — 30 janv. 1300. — Jean le Moine, chevalier, fait hommage à Louis, comte de Nevers et de Réthel: 1° pour le fief qu'avait tenu Jehannot de Suzainnes, écuyer, et qui avait été donné au dit Jean par le comte Louis et la comtesse Jeanne; 2° pour cent soudées de terre que le dit Jean tenait en franc-alleu à Semoie. — N. 106 ter.

207. — 7 déc. 1300. — « Thiebaus de Maliers, sires dou Nuefchastel en Ardenne, » reconnaît devoir 8 l. p. à « Gerard de Doucheri, c'on dist le Baillif, et à Mabilete, sa femme; » il garantit au même Gérard le payement d'une somme due par son frère Jaquemin, seigneur de Faucompierre. — N. 314.

208. — 6 mars 1301. — « Thiebaus de Maliers, escuiers, sires dou Nuefchastel en Ardenne, » du consentement de sa femme Ysabeau, vend à « Gerard de Doucheri, vallet à très haut homme nostre chier seingneur le conte de Nevers et de Rethest, et à Gerard que on dist le Lonc de Maisières.... chinquante muyées de boys de haute forest, à prendre et à recevoir ou boys c'on dist le boys de Saint Baale et de

Digitized by Google

Vringne, douquel boys mess. Thiebaus de Maliers, nos tayons, morut tenans et prenans.... Et est fais cils vendages des chinquante moyes de boys dessus dictes pour le pris de trente livres de tornois pour chascune muye.... Je donne et ottrie aus dis marchans par droite couvenence vint et cinc années de wuidage, dont la première année commencera à ceste saint Jehan prochainnement venant, pour le temps desquels vint cinc années dessus dites li devant dit marchant ou leur hoir, se il deffaloit d'eaux, ou cil qui cause averoient d'eaux, doivent avoir et averont par toute la terre et l'espace de chinquante mouyes de boys deseur dites trois ans, c'est assavoir un weiin et deux mars, de quelle semence que ils vauront.... Et y porront faude drechier pour charbon faire, et faire et ouvrer toutes autres manières d'ouvrages et de labourages en toutes les manières que il vourront par le temps des vint cinc années dessus ditez. Et se li dit marchant n'avoient cuelliet leur troys ahans dessus dis avant que lez vint cinc années falissent, et il estoient en terre getet dedens le temps des dictes vint cinc années, li dit marchant ou cil qui cause averoient d'eaux poursuiroient et messonneroient après les dictes vint cinc années leur ahans qui en terre seroient sans meffait.... » — N. 313.

209 — 26 juin 1304. — Roger de Resy, écuyer, et Ysabelle, sa femme, vendent à Louis, comte de Nevers et de Réthel, et à Jeanne, sa femme, trois pièces de pré sises à Mézières et le quart du petit four de Mézières. — N. 341.

210 — 26 juin 1304. — Acte de l'échevinage de Mézières relatif à cette vente. — N. 343.

211. — 21 nov. 1304. — Approbation de cette vente par Thomas de Ressi, frère du dit Roger. — N. 342.

Digitized by Google

212 — Nov. 1305. — « Katherine, dame de Mortehaing, fille jadis Ernoul de Maliers, escuier, » cède à Louis, comte de Nevers et de Réthel, et à Jeanne, sa femme, la septième partie de la terre de Saint-Bâle et de Vrigne, qu'elle tenait dudit comte, à raison de l'avouerie de Donchery. Elle reçoit en échange les revenus de Mouzon, dépendant de la châtellenie de Château-Regnault. Témoins : « Mons. Robert de Besus, chevalier, Colin de Lume, le Blondelet d'Aivelle, escuiers, le mayeur de Donc et Jehan de Torcy. » Baudouin d'Orcymont, Robert de Besus, et Henri de Bohaing, chevaliers, mirent leurs sceaux à la charte. — N. 316.

213 — 1305. — « Kateline, fille jadis Ernoul de Maliers, escuier, dame de Mortehaing, » vend à Louis, comte de Nevers et de Réthel, et à Jeanne, sa femme, les revenus qui venaient de lui être cédés à « Monson de lès Braus. » Témoins : « Henri de Bohaing, chevalier, chastellain du Chastel Renaut, Bauduins d'Orchimont, chevalier, Brouars et Colins de Lume, escuiers. » — N. 315.

214 — 17 février 1306[1]. — « Jaquemins de Maliers, escuierz, sires de Faucompierre, » acense, pour sept ans, « à Gerart que on dist le Lonc de Maisières et à Gerart que on dist le fil le Prevote de Doucheri, » tout ce que lui et son frère Boémond avaient « ou ban et en la justice de Vringne et de Saint-Baale, fors mis le molin de Saint Bale. » — N. 311.

215 — 26 février 1307. — Le même Jaquemin vend « à Gerard de Doucheri, nostre amé vallet, quatre

1. La charte est datée de « l'an de grace mil CCC et cinq, le juesdi devant quaresme. » J'ai supposé qu'il s'agissait du jeudi avant le premier dimanche de carême.

Digitized by Google

moyes de nostre boys, c'on dist ou boys de Vringne et de Saint Baale, douquel dit boys Thiebaus, nostre chiers frères, morut tenans et prenans. » — N. 318 bis.

216. — 9 juin 1307. — « Jaquemins de Maliers, escuierz, sires de Faucompierre et d'Audinys, » acense, pour sept ans, à Gerart de Doucheri le tiers des revenus que lui, Boémond, son frère, et madame de Mortehain, sa sœur, avaient en la terre de Vrigne et de Saint-Bâle. — N. 312.

217. — 9 oct. 1312. — « A tous ceaux qui ces presentes lettres verront et orront, Warniers c'on dist li Monnes, escuiers, sires de Nouvyon, Colars de Lumes, escuiers, prouvos de Maisières que on dist voués, et Blondeles d'Ayvelle, escuiers, salut en Nostre Seigneur. Sacent tuit que, à le requeste de Pierre le Jumel, gardain de le contet de Rethest de par nostre seigneur le roy de France, feismes un record de un jugiet qui avoit esté donnez en la court le vouet de Doucheri, pour Gerart de Doucheri, que on dist le Baillif, au temps que li cuens de Nevers et de Rethest tenoit l'avouerie de Doucheri en sa main. Et fu ainssi que li dis Gerars vint en la court le vouet dessus dit, et se doloit moult durement des gens le vouet, de ce qu'il li avoient saisi bos que li dis Gerars avoit achatés à Thiebaut de Maliers, escuier, jadis, et dont li dis Thiebaus li avoit baillié et delivret et mis en paisivle saisine, et par devant les gens le vouet, et par devant les hommes de la dicte court de Doucheri, et par ses lettres pendans de lui et de se femme, et l'avoit tenu paisivlement toute la vie le dit Thiebaut, que onques li voés ne sa gent ne dirent riens encontre, et requeroit li dis Gerars que drois en fust fais, les gens le dit vouet disant au contraire que mess. Jaques, frères audit Thiebaut, à qui li descendue du dit Thiebaut estoit venue, pour l'eschéance de son frère, se estoit fourfais envers le dit

Digitized by Google

vouet, par quoy toute la descendue dou dit Thiebaut, qui estoit venue à lui, estoit toute acquise audit vouet; et li dis Gerars disoit au contraire que, se Dieu plaisoit, il ne voloit mie que mess. Jaques li peuist perdre le sien qu'il avoit achaté audit Thiebaut ou temps de son vivant, et dont il l'avoit livret et mis en paisivle saisine, ainssi comme il est dessus dit, et si en penroit droit sauve ses bonnes retenuez; ses paroles furent mises à droit; nous avons recordet et recordons encore se mestiers estoit comme homme de l'avoerie de Doucheri, fors tant que lidis Warniers c'on dist li Monnes dist qu'il n'est mie homs de la dicte vouerie de Doucheri, mais li autre le sont, et disons tout ensamble que à ces paroles deseure dictez mettre à droit fumes nous et au conseil de chargier le jugement fumes nous. Et fu raportet en droit que li dis Gerars seroit resaisis tout à plain de tout ce que li dis Thiebaus li avoit vendu et livret, ne onques les gens le dit vouet ne dirent riens encontre, ainchois nous sambla que il tenoient le jugement à bon. Et pour tesmongnage de veritey, avons nous seellées ces presentes lettres de nos propres seauls, qui furent faites en l'an de grace mil CCC et douze, le lundi après feste saint Denis, ou moys d'octembre. » — N. 319.

218. — 15 juill. 1315. — « Buiemons de Maliers, clers, fils à Ernoul de Maliers, qui fu jadis, » approuve les marchés que ses frères Thibaud et Jacques avaient faits avec « Gerard de Doucheri, c'on dist le fil la Prouvoste. » — N. 318.

219. — 9 août 1315. — « Colars c'on dist li Abes, prevos de Doucheri, et Colars c'on dist Agripars, maires de ce meesme lieu, et Coles c'on dist li Povres, et Thiebaus c'on dist Cosereil, et Coles c'on dist li fiex Gerart de Doucheri, eschevin de celle dicte ville, » attestent que Boémond de Maliers a reconnu comme

Digitized by Google

sien le sceau appendu à une charte annexée[1]. — N. 317.

220. — 24 mars 1316. — « Dominus Henricus de Moncello, Leodicensis dyocesis, rector parrochialis ecclesie de Tanay, dyocesis Remensis,» vend à Louis, fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers et de Réthel, une rente de 25 s. p. « in sestellagiis de Regiteste,» plus la vingt-quatrième partie du tonlieu d'Omont. — N. 335.

221. — 24 mars 1316. — Aveu rendu au comte de Réthel par « Jehannos li Brouardeaux de Summepy, escuiers,» pour des biens situés « ès villes de Sainte Marie, de Saint Martin Apy, de Saint Soupplet. » — N. 214 bis.

222. — 25 mars 1316. — Aveu rendu au comte de Réthel par « Jehans de Saint Marcel, escuiers, sires de Viller, » pour sa maison de Villers, pour ses droits sur la Meuse, pour des rentes sur les moulins de Mézières, sur le sauvement de Launoy, et sur les winages de Mézières; pour une maison sise à « Ellers, » et pour la moitié de Aivelle-la-Grande. — N. 173 bis.

223. — 21 août 1316. — « Buemondus de Maliers, alias dictus de Faucompiere, clericus, » abandonne à Louis, comte de Nevers et de Réthel, le droit qu'il pouvait avoir dans les bois de Saint-Bâle près Donchery. — N. 310

224. — 24 août 1316. — « Coles dis Lambins, prevos de Doucheri,» atteste que « Buemons de Maliers, jadis fieux Ernoul de Maliers, escuier, » a abandonné à Louis, comte de Nevers et de Réthel, tous les bois de Vrigne et de Saint-Bâle, en présence de « Colard dit

1. Sans doute la charte du 15 juillet 1315.

Digitized by Google

le Roux de Lumes, Adam de Doingni, Blondelet de Aivelle, escuiers, et Julion dit le Voueit de Maisières. » — N. 309.

225. — Août 1316. — Aveu rendu par « Sohiers d'Ainghien, » à son oncle, Louis, comte de Nevers et de Réthel. «.... La ville de Machau.... Cascuns bourgois de Machau qui tient cheval me doit pour chascun cheval deux charrois ou siis sols, le que il me plaist à penre; item dis wiit deniers et deuz poulles pour sa bourgoisie. Item, les winages de Machau, de Ville sus Retonne, de Mont Saint Remy et de Juniville. Item les estalages et les tonnieus de la halle de Machau et de fors.... Item cascuns bourgois de Chauroy et de Warny doivent demy quartel d'avainne au quartel ceinsois, en laquelle rente je ay moitiet, et messires Jehans de Chastillon, l'autre. Item la mairie de Ville et de Renton et de Brecillicourt.... Item cascune maison des troys villes deseur dictes qui est à feste doit un sestier de forment, et celle qui est à apentis doit plaine mine.... Item cil de Ville, de Routon et de Brecillicourt et de Dericourt doivent gardeir la grant foire de Machau la nuitie et lendemain par nuit.... Item à Lefincourt plusieurs hommes et femmes.... Item à Tannion LII s. p. de trecens, qu'on doit le premier jour d'aoust.... Item les deux pars de la moitié des molins du Chastellier et de Bergnicourt.... » — N. 250.

226. — 11 déc. 1316. — Aveu rendu par « Renaus Patous, chevaliers, sires d'Assy, » au comte de Nevers et de Rethel. «... C'est assavoir ma maison d'Assy.... Et l'aisement que j'ay en la rivière entre mes moulins d'Assy et les moulins de Rethest, et tout ce que j'ai au ban et ou terroir de Rethest. Item tout ce que je ay à Saut et ou terroir. Item ma terre de Tuny, de Trugny et de Bierne... Item les hommes et les femmes que j'ai en la rivière de Vaumousteruel. Item ce que

Digitized by Google

je tieng de fief d'Omont, premiers ma maison de la Horgne... Item les hommages c'on tient de mi, mess. Joffroys de Bolehan, mess. Jehans Coquillars, chevaliers, damoiselle Jehenne d'Assy, Erars de Plances, Jehans de Villers, li Marchis de Warc, Jehannos, freires le chastellain de Warc, damoiselle Contesse de Tannion, la femme Colart de Suzainne, Colessons li Hideux, Hues de Recy, Huessons de Charbonne, Pierres de Sains, Oudars de Truny, damoiselle Aalis de Truny, damoiselle Havys de Trugny, damoiselle Ponsse de Trugny, Jehans de Mazerni, la damoiselle d'Ambly, Raouls Faumichons d'Esnel et Jehans Vaulet. » — N. 184.

227. — 18 juin 1317. — Renaud, abbé de Saint-Denis de Reims, reconnaît que la maison d'Ambly-sur-Aisne est sous la garde du comte de Réthel. — N. 270.

228. — 15 août 1317. — « Jehans de Villers devant Maisières, escuiers, » qui avait une rente sur les winages de Mézières comme héritier « de mons. Therri jadis de Fau, chevalier, » consent à faire au château de Mézières le service de garde qu'il devait au château de Stonne, lequel n'était plus entre les mains du comte de Réthel. — N. 192.

229. — 5 mai 1319. — «Anno Domini millesimo CCC decimo nono, quinta die maii, fecit dominus homagium regi de comitatu Registestensi eo modo et de eo quod predecessores domini fecerunt regi et predecessoribus suis. Et debuit fieri littera per Johannem de Templo, precepto domini Petri Trosselli. » — N. 252.

230. — 12 avril 1322. — « Vez ci ce que je Berniers de Berrion tiens et entens à tenir en fief et en hommage de très haute dame noble et poissant dame ma-

Digitized by Google

dame la contesse de Nevers et de Rethest, premiers ma maison de Waurnecourt, ainssi comme elle se contient....» —N. 208 bis.

231.—Oct. 1322.—« Ves ci ce que Jehans Barars, chevaliers, sires de l'Aboe, tient et entent à tenir de haute dame noble et poissans sa chière et redoubtée dame madame la contesse de Rethest et contesse de Nevers, premiers Saint Soupples... ; item vint deux livres et demy de parisis et quatorse sestiers de forment sus la ville de Biermes et d'Allaincourt.... » — N. 240.

232. —4 oct. 1322.—Aveu rendu à la comtesse de Réthel par « Jaquessons dis Mules de Sonain, escuiers,» à cause de sa femme Jeanne, fille de feu « Hanriart de Bourc, escuier..... Premiers le sixte des fours de Bourc, liquel sunt bannable.... Item environ trois jours et demi de terre arrable seans ou terroir de Bourc, lesquels madame Wiesce tient en doaire....»—N. 151.

233. — 7 oct. 1322.— « C'est li denommemens que Estenes de Annoit fait dou fief que il tient et a repris de madame la contesse en la chastellenie de Bourc, c'est assavoir le boys de Jues, seant entre Suigny et Saint Moret, contenans cent arpens ou environ, en justice. Donné souz mon seel Estevene dessus dit, l'an mil CCC vint deux, le joesdi après feste saint Remy en vendanges. » —N. 215 bis.

234.—7 oct. 1322. — « De haute dame noble et poissant madame Jehenne, contesse de Nevers et de Rethest, cognoist Jehans, sires de Corbon, escuiers, à tenir en fief pour cause de la conté de Rethest et de la chastellenie de Bourch, tout ce que il a à Corbon et ou terroir.... Item en hommes et en femmez qui demeurent à Corbon, à Mont-Saint-Martin, à Puiseux, à Sainte-Marie, et en pluseurs autres villes qui sunt

Digitized by Google

et doivent estre de la terre de Corbon, qui valent environ wiit sestiers de wain à la mesure de Machau, et quarante deux sols d'argent, siis oyes et quinze gelines, et vont à croys et à descrois... Item en banc et en la justice de Saint Moret, en Fausey, environ douze jours et demy de terre et toutes les choses dessus dictes de la chastellenie de Bourch. Item damoiselle Aalis, femme Tharin de Juvigny jadis escuier, tient en fief et en hommage de Jehan de Corbon, escuier, c'est assavoir à Caurey de lès Machau lez terrages de quartiers, les terrages de Mont Saint Remy, de Brisilicourt et de Wargny.... Item tout ce que li dis Jehans, sires de Corbon, a à Geraumont.... Et toutes les choses dessus dictes cognoist à tenir.... en troys hommages, deux de la chastellenie de Bourch et un de la chastellenie d'Omont.... » — N. 187.

235. — 8 octobre 1322. — « Miles de Quarnay, escuiers, » avoue tenir de la comtesse de Réthel : « premiers ou terroir et en ban de Sorci environ quatorse moyes de boys... Item le fief que mess. Robers de Amoises tout quanque il tient en ban et en la justice de Sorcy qu'il tient de my. Item le fief que Florens de Sorcy tient de my ou ban et en la justice de Sorcy. Item le fief que Henrions de Corbon tient de mi à Sorcy.... » — N. 167.

236. — 8 oct. 1322. — « C'est ce que je Jehans, sires de Saint Sonne, chevaliers, cognois à tenir en fief et en hommage de très haute dame noble et poissant ma chière dame la contesse de Rethest : premiers la ville de Luy et les appertenances, en justice haute et basse, les bourgois et les bourgoises, les hommes et les femmes de condiction qui à moy pueent appertenir. Item le four, liquels est bannex et le molin et l'estanc tenant au dit moulin. Item les terrages et les assises et les rentes d'argent, les cens et les coustumes grosses

Digitized by Google

et grailles et les hostices et les soignies et les prés et les terres gaaignables que je puis avoir en la dicte ville et en finage, les oies, les gelines et tout ce que on me puet devoir de rentes en la dicte ville et en terroir et les charrois grans et petis et les avainnes que on dit les servuis, les corvées des chevaus. Item les fiefs qui appertiennent à la dicte ville, c'est assavoir Henris de Courbon, escuiers....; item l'ommage le Griffon de Terron....; item le hommage de Thoumas de la Male Maison....; item l'ommage de Engombrin de Maignimont, escuier....» — N. 160.

237. — 11 oct. 1322. — « Colines d'Avenson, escuiers, » avoue tenir de la comtesse de Réthel: « premierz vint quatre jours que prés que terre de quatre vins verges le jour, de vint deux piés la verge. Item le sisime dou bant et de la justiche de Chevrières.... Item mes hommes et mes femmes de corps, qui me doivent tailles haute et basse, formariages et mortemains, tant comme de moebles s'il moroient sans hoir de leur corps.... Item à Annelle le siesime dou bant et de la justice de tout le terroir et de tous les quartiers qui furent les Maigres.... Item en soignies le siesime aussi de toutes choses qui pueent escheoir en la dicte ville fors ès hommes madame qui seroient ses hommes avant ce qu'il fussent venus demorer en la dicte ville..... Item noef sestiers d'avaine à penre ès terrages les enffans mons. Erart de Chevrières, chevalier, jadis....» — N. 163.

238. — 11 oct. 1322. — Aveu rendu à la comtesse de Réthel par Katherine de Bretoncourt. «.... Item chinc sols trois deniers de cens au jour de la Saint Remy en vendenges, dont je fais vés et desvés, et y ai cognissance d'ajornemens de roye de terre.... Item sexante deux jours de terre arrable, de sexante une verghe et demy le jour, de vint deux piés la verge. Item nuef

Digitized by Google

fauchies de pret fauchables, et chinc fauchies de pasture, de quatre vins verges la fauchie, de vint deux piés la verge..... En la ville et ou terroir de Chevrières.... A Annelle.... » — N. 121.

239. — 11 oct. 1322. — Edouard, comte de Bar, accorde un répit à la comtesse de Réthel pour lui faire hommage. — N. 87.

240. — 12 oct. 1322. — Hue, vidame de Chalons et sire de Basoches, chevalier, charge Jeannin de Valserée, son valet, d'acquitter les devoirs dûs à la comtesse de Réthel pour la terre des Loges. — N. 128.

241. — 14 oct. 1322. — « Ves ci les fiefs que Guyos de Verrières tient en foy et en homage de haute dame et poissant madame de Nevers et de Rethest.... Item les corvées, c'est assavoir que tuit cil qui tiennent cevaux, qu'il metent en chans pour traire, doient la corouée trois foys l'an, en waim, en mars et en versères; item tuit cil qui sunt couchans et levans en la ville me doivent la corouée en aoust à silier.....» — N. 177.

242. — 20 oct. 1322. — Aveu rendu à la comtesse de Réthel par Jean de Heis, écuyer, pour des biens situés à Chemery, à la Neuville-à-Maire, à Saint-Aignan et à Cheveuges, qu'il tenait au droit de Garcille, sa femme. — N. 212.

243. — 21 oct. 1322. — « Damoiselle Mainsens, femme jadis Therri de Moncy, escuier, » avoue tenir de la comtesse de Réthel, pour cause de la mainbornie de Joffroy et Jehennot, mes enffans,... les sauvemens de la ville de Lime, qui sunt à paiier cascun an au jour de la feste saint Remy ou chief d'octembre, de cascun bourgois un sestier d'avainne et quarante gelines ou environ. Item siis deniers de cens annuel

Digitized by Google

au dit jour et doient ventes et vestures. Item diis sols parisis ou environ des estalages et des cens des preys à paiier au jour de feste saint Martin d'yver. Item seze sols parisis ou environ des rentes de Lime à lendemain de Noel, que on appelle masnages et bourgoisies.... Item tout ce que Colars li Rous de Lime tient et doit tenir de my à Lime en fief et en hommage. Item tout ce que damoiselle Margos, seurs jadis audit Therri, mon mari, tient et doit tenir de my à Lime, en fief et en hommage.... » — N. 203.

244. — 22 oct. 1322. — Aveu rendu à la comtesse par Guyot, sire de « Clermont en Basegny, » pour des biens situés à Chemery, à la Neuville-à-Maire, à Cheveuges, et à Saint-Aignan. Ledit Guyot était parçonnier de Jean de Heis; il agissait comme ayant le bail de Ferri, son fils. — N. 144.

245. — 26 oct. 1322. — Aveu rendu à la comtesse par Renaud de Ballehan, écuyer : «.... le witisme partie de la ville d'Esnel... ; et prent li dis Renaus chascun an sour la partie Philippe d'Esnel quinze sestierz et demi de forment; item prent encoires li dis Renaus sour la partie Waucher de Monclin quinze sestiers de forment... Et toutes les choses dessus dictes et quanques li dis Renaus puet avoir en la ville d'Esnel et ou terroir, excepté ce qu'il acheta à Colinet des Près, laquelle chose li dis Renaus tient de Clarin de Bouch. Item vez ci ce que on tient dou dit Renaut des fiefs de Rethest : la damoiselle de Mondiinel, la moitiet dou moulin qui siet entre Saint Lambert et Suzainne; item Richardins de Lombus, la moitiet de quanque il tient en la ville et ou terroir et ès appartenances de Villers devant Monson, ostei la tour.... » — N. 248.

246. — 28 oct. 1322. — Aveu rendu à la comtesse par Jean, sire de Monclin, clerc: «.... ma ville de

Digitized by Google

Monclin ; quatre muys de blef sur les terrages de Sauce ; sexante quinze sous parisis sur les gistes et les charrois de Lenduys et de Vau Saint Remy. » — N. 229.

247. — 31 oct. 1322. — Aveu rendu à la comtesse par « damoiselle Emmelos de Condeit, fille jadis mons. Jehan de Condeit, chevalier :... tout ce que elle a et puet avoir en la ville de Maserny.... ; item tient encoire la dicte damoiselle ce que Agouberins de Mainilmont, escuiers, tient de li, c'est assavoir le bant et la justice c'on dist de Truny.... ; ce que Jehans de Maserny tient de li à Maserny.... Dou fief dessus dit je doi et sui tenue à paiier la warde à Omont an et jour, ainssi comme on le doit faire selonc la coustume dou paiis.... » — N. 137.

248. — 31 oct. 1322. — « Vez ci ce que Colines d'Oiy, escuiers, tient en hommage de haute dame et poissans madame la contesse de Rethest : premiers la maison de Commy ;.... l'uitisme de chinc sestiers de blef, moitié forment et l'autre avainne, à Gairy ; item de chinc sestiers à Charbonne l'uitisme.... ; item l'uitisme de VII quartiers de blef à Couloinnes... ; item un fief qui siet à Saint Clement, lequel Henrions de Courbon tient dou dit Colinet... » — N. 161.

249. — 31 oct. 1322. — « Vez ci le fief que Phelippes de Bamne tient à Amengne de noble dame et poissant madame de Rethest et de Nevers : Premier tout le ban et toute la justice d'Amengne..... Item ves ci ce que on tient dou dit Philippot : à Pertes, vint livrées de terre au tornois en la taille de la ville de Pertes, que Miles de Tennion tient dou dit Philippot.... » — N. 189.

250. — 4 nov. 1322. — Aveu rendu à la comtesse par Colessons Provisiens, pour une rente sur les terrages de Machault. — N. 159.

Digitized by Google

251. — 5 nov. 1322. — « C'est ce que damoiselle Alis de Trugny tient et entent à tenir de haute dame noble et poissans madame la contesse de Rethest : premiers sexante jours de terre à Trunit.... Item Jehans de Lannois tient de nous le tiers des terrages de Trugny, exepté les terres des Corbeaus. Et de cela doi je la warde quarante jours à Rethest.... » — N. 132 bis.

252. — 5 nov. 1322. — « C'est ce que Richars de Viller, escuier, tient.... Premiers quanques il a en la ville de Maserni et au terroir, et en cela y a la damoiselle d'Assii le vint quatrisme qu'elle tient dou dit Ricart. Item.... au molin de Harsillimont, en terrages à Tennion etc. » — N. 149.

253. — 5 nov. 1322. — « C'est ce que Jehans de Lannois, escuiers, tient... : Premiers la fort maison de Jandun dalès Lannois.... Item Floires de Merinmont et damoiselle Gille, nostre suer, tiennent de mi le molin de Pignolet. Item Raoulins de Maserny tient de mi la ville de Pierrepont.... » — N. 106 bis.

254 — 6 nov. 1322. — « C'est ce que Bauduin de Vendi, escuier, tient.... : Premiers la maison de Vendi, le clos et les vingnes après le douaire de madame Juliane, dame de Vendi.... Item le hebergage de chevaux, les coussins, le ban de vendre vin à Vendi, les afforages, la moitié des gelines, les formariages.... Item le hommage Oudinet de Balais de ce qu'il tient à Balais, après le decès de sa marrastre. Item une maison à Chevrières.... Item à Annelle deux sestiers de blé ou environ et le chincisme au bos de Commun. Item la Male Maison de lès Raucourt après le decès de sa dame madame Agnès.... Item le chinquisme des terrages de Raucourt..., » — N. 130.

Digitized by Google

255. — 6 nov. 1322. — « C'est ce que Miles de Berrut tient...: la justice de la ville et dou terroir de Nelle...; item sa part dou four et des terrages des Saus, et des rentes et dou bos de se dicte ville et dou terroir.... » — N. 182.

256.—6 nov. 1322. — « Guyot d'Annion[1] » avoue tenir de la comtesse de Réthel: « les deux moulins de Sauville, exepté la partie l'église de Saint Remy de Rains. » — N. 183.

257. — 6 nov. 1322. — Aveu de « Renaudins Engoulevens, d'Ambly sur Bar, escuiers...: Premiers la ville d'Ambly.... Item en terroir de Vendresse le pasquis d'Ambly, les champs en lui c'on dist les Amelières, les camps de Foysuel, le pret as Amelières et le pré avoeques les Vervelles.... Le sisime dou four de Vendresse, et l'aisement dou boys pour caufer le four que je soloie tenir de Symonnart de Maires. Item je tieng.... les eyves qui sunt en vos forés d'Omont, vostre chastel. Et tout ce qui deseur est denommey est de la chastellenie d'Omont. Item je tieng en la chastellenie de Raucourt.... troys muys de grain que je pren chascun an sour les moulins de Raucourt, moitié wain, moitié grosse mouture. Item je tieng... en la chastellenie de Bourc quarante sept sestiers et demy de blef, moitié forment, moitié avainne, que je preng cascun an ès greniers de Bourc. Et si tieng troys jours de vingne seans en ban d'Ayny.... parmi le hommage que je tieng de Bourc. Item Jehans li Bride tient de my la moitiet dou four de Vendresse.... » — N. 244.

258. — 7 nov. 1322. — Aveu de « Jehans dis Paumiers de Bretoncourt, escuiers:... Premiers ma maison à la porte delès les molins de Rethest et le fosset delès yceli porte. Item la pescherie delès la maison

1. La rubrique porte : « de Tannion. »

Digitized by Google

d'Escaille quant l'yauwe croist. Item le portage de Rethest : c'est assavoir de laingne, de fagos, de scherchons, de pos de terre, de burres de terre, de flaimières de terre, de godés de terre, d'escuielles de boys, de vassiaus, de plateaus, de fissielles, de ramons, de boussiaus, de palons à rouloires et à betes, de bances, d'assaulles, de lates, de crestes, de rais, de jantes, d'assis, de capiaus de feste, de sifflos, de sonnetes à petis enfans, de flèches, de boujons, de rondes perches, de keloingnes, de keus de quoy on aguise couteaux, de cascune voiture, soit à col soit à cars, une pièce; deux sols de cens, desquels cens je en fais vés et desvés, et en ay la cognoissance des amendes de ceux qui seroient mal pais jusques à chinc sols.... Item à Gorson chiunquante un jours, que pré, que terre arrable, de sexante une verghe et demi le jour, de vint deux piés la verge... Item un muy de forment le jour des ames à recevoir ès rentes de Biermes. Item à Vausselle ma maison.... Item quinse sestiers de soille et d'avaine qu'il a ès terrages à Annelle à croys et à descrois. Item à Ennelle deux oies à crois et à descrois.... Item je tieng en fief et en hommage de ma dicte dame cent sols parisis que je preng cascun an en la boursse madame à Omont le Chastel le jour de la foire d'Omont. Item chascuns feus de la ville de Semuie me doit cascun an au jour saint Remy une geline à crois et à descrois.... Item je tieng en fief et en hommage de la dicte madame, à cause de la damoiselle de Maison, ma maison, tout le pourpris, ainssi comme elle se porte, seans à Bretoncourt, c'est assavoir la mote et les fossés.... Item chinc sols et diis deniers de cens le jour saint Remy, dont je fais les vés et desvés, et cognoissance d'ajournement par roye de terre.... Item la moitié dou vivier de lès le boys de Triaumont. Item noef fauchies de pré fauchables et siis fauchies de pastures, de quatre vins verges la fauchie et de vint deux piés la verge.... En la ville de Chevrières la moitié

Digitized by Google

d'une maison.... Item mes hommes et mes femmes de corps qui me doivent taille haute et basse, formariage et mortemains, tant comme de meubles, mais que il morussent sans hoirs de leur corps.... Item ès soingnies et en tout quanques il y puet eschoir le douzime.... » — N. 119 bis.

259. — 7 nov. 1322. — Aveu de Guyot de Vaus, écuyer. « .... Ma maison et les jardins entour la dicte maison de Vaus en Champaigne...., et en doi je Guyos la garde à Rethest, siis semainnes, quant il plaist madame la contesse..... Item quarante sestiers de forment et quarante oes ou environ en sauvement de la dicte ville de Vaus, et doivent cis de la dicte ville herbergier les cevaux as hostes qui venrront en ma dicte maison, et livrer fain et litière, et doivent cascuns cief d'ostel livrer un coussin en mon ostel toutes foys que je les en requier pour mon hostel. Item encore ai je douse hommes de corps et diis femmes de corps ou environ à taille voluntaire, c'est assavoir haute et basse.... Item c'est ce que Jehans de la Greve tient de mi...., c'est assavoir du ban et de la justice de Cuilli.... Item vint chinc sestiers d'avainne en terrages de Leffincourt.... A Sauce.... En la fin de Blaise.... Ma maison de Semuye.... » — N. 124.

260. — 7 nov. 1322. — Aveu de « Perrines et Gilles, enfans jadis Renier de Celles, escuyer: ... une maison séant en vostre ville de Rethest...., laquelle maison.... Oudars de Tannion tient en foy et en hommage de nous, pour la cause de sa femme, nostre seur. Item la souvrainneté de Seles. Item les minesces de Fontainnes... » — N. 166 bis.

261. — 7 nov. 1322. — Aveu de Marguerite de Fayel, veuve de Perrart. « Premiers, en la prevostey d'Omont, la maison d'Ambli sur Bair, et les appertenances,

Digitized by Google

un jardin touchant à vostre rivière de Bar, un sauvoir enclos de murs tenant au pret d'Auc et à la rivière.... En la prevosté d'Omont... En la prevosté de Raucourt... En fours de Venderesse.... En la prevosté de Bourch.... En terroirs de Blaise et de Thelines.... En ban d'Aigny.... » — N. 178.

262. — 7 nov. 1322. — « Sacent tuit que je Hybiers, maires de Rethest, recognois et advoe à tenir en fief et en hommage de très haute et poissant dame la contesse de Neverz et de Rethest toutes les choses qui s'ensievent. Premiers, à drechier toutes les mesures de Rethest quelcunques et des villes de la prevosté de Rethest par tout où la mesure de Rethest court; et tieng les estallons de ma dicte dame et de ses anccesseurs. Et se marchans veulent mesurer sel en le ville de Rethest, on le doit mesurer au quartel que je tieng de madame. Et je doi avoir de cascun muy quatre deniers parisis dou vendeur. Et s'aucuns marchans veut vendre à menre mesure sel, je li doy livrer les mesures, mesmement marchans forains. Et en doy avoir, toutes foys qu'il me requierent les mesures, une quarte de sel. Et autres mesures que je dreche, quelles que elles soient, soit à vin ou à autre chose quelcunques, je les ay plainnes de quelcunques chose que on y mesure. Et se on vent charbon à mesure en la ville de Rethest, on le mesure à mon quartel, que je tieng de ma dicte dame, et pour ce je ay de la charrée de carbon un jaloit, et d'une charreste un quartel. Et si fais toutes les vestures des heritages estans ou terroir de Rethest tenus de madame, fors des fossés de Rethest, et pour cascune vesture je ay quatre deniers parisis, et si ay deux derniers à chascune vesture que li prevos fait des heritages dedens les fossés. Et si tieng encore en fief et en hommage le muy dont on muye les vins, et pour cascun muy que on y muye je en ay deux deniers parisis, et puys vendre le dit muy à un bourgois

Digitized by Google

de Rethest, et tant comme il le tenra il est frans de host et de cevauchies. Et toutes foys que on fait nouvel mayeur en la prevosté de Rethest, je doy avoir pour cascun mayeur chinc souls parisis. Item dou mayeur de Sauce la Sèche et d'Aboncourt en la Rivière, toutes foys que on les remue, de cascun chinc sols parisis. Et si doy faire les adjournemens des assises, et pour cascun adjornement je doy avoir troys sols parisis. Tout ce advoe je à tenir en un hommage, sauf ce que se plus y avoit si l'avoe je à tenir. Donné souz mon seel, dyemence après la Toussains, l'an mil ccc vint deux. » — N. 238.

263. — 8 nov. 1322. — Aveu « de Flores de Chevrières, escuiers :.... Ma maison de Chevrières....; item un hommage que Erardins de la Morte Yauwe me doit pour sa terre de Vausellez, que il tient de my. » — N. 163 bis.

264. — 11 nov. 1322. — Aveu de « Perrars de Suny, escuiers :.... la maison de Suny....; la ville de Sugny....; l'estanc de Verron...; item une fourcière assise ou dit terroir, contenant environ trente arpens...; item la maison de Champ Bernart...; item à Contresves, environ quatre mesnies de hommes de condition... A Puiseus.... A Soumide.... A Somarne... A Chestres... A Sainte Marie... A Mont Saint Martin.... Item deux sols sour la grange sire Baudier de Bourch à Sainte Marie. Item tous les fiefs que madame Mahaut de Contresves et Jehans, ses fils, tiennent de mi à Contresves.... Et tout ce que j'ai à Camp Bernard et ès villes dessour nommées advoe je à tenir de ma dicte dame, et de la prevosté de Bourch. » — N. 154.

265. — 11 nov. 1322. — Aveu de « Perrars fils Hanriart de Bourc :... premiers le siste des fours de Boure bannaule...; item les deux pars dou tiers ou

Digitized by Google

molin de Chertongne...; item le witisme dou moulin de l'Estan, et dou vivier de l'Estan le witisme, lequel madame Wiesce, ma marrastre, tient en doaire; item le quart dou vivier de Sept Fontainnes...; item viron diis quartiers de blef en terrages et en rentes de Thelines.... Item le tiers en l'ommage les enffans d'Aitry et en l'ommage la fille Vauselle.... » — N. 155.

266. — 11 nov. 1322. — Aveu de « Guyos fils Hanriart jadis escuier :... une maison assise à Bourch...; viron chinc fauchies et demy de pret, desquels madame Wiece, ma marrastre, tient troys mines en doaire...; viron trois sols de cens, desquels madame ma marrastre tient la moitiet en doaire, en la ville de Thelines; item le fief Jehennot fil Huet d'Ambli...; viron vint seept jours de terre arrable en la ville et ou terroir de Louvreny...; item en ban et en la justice de Louvreny les deux pars en tiers de cel partie comme damoiselle Aalis y pooit tenir; item la moitiet dou fief les hoirs d'Essars et dou fief Gerart de la Tonnelle, liquel tiennent de mi, et je tieng de madame.... » — N. 156.

267. — 11 nov. 1322. — Aveu de « Bauduins de Ayngecourt :... en la chastellenie de Raucourt,... ma maison de Ayngecourt, les fossés, la rive des fossés par devers Demanne, et par deviers le ruissiel de la Fontainne; item chiunt jours de terre ahennable en ban de Haraucourt et de Ayngecourt...; item ce que Oudines, Renaudins, Jehennete, mi freires, tiennent de mi en la dicte chastellenie.... » — N. 172.

268. — 11 nov. 1322. — Aveu de « Jehannos de Ayngecourt,... en la chastellenie d'Omont,... pour cause de damoiselle Marguerite, sa femme, vint trois sestiers mestillon, qu'il prent cascun an sour vos terrages à Venderesse; item la moitiet dou four de Terron

Digitized by Google

dessous Omont...; item en la chastellenie de Raucourt, par un autre hommage, le four de Haraucourt, et la fournille pour le four caufer à penre sur les aaisemens des villes de Haraucourt et de Raucourt.... Et est voirs que en four de Haraucourt Jehans li Noirs quant ad present i prent le sixte, pour cause dou doaire sa femme.... » — N. 172 ter.

269. — 11 nov. 1322. — Aveu de « Jaques de Nueville... : en la chastellenie de Raucourt, onze cens de terrez ahennables;... item chinc cens de terre qui est à Triot; item vint cens et demy de boys ou terroir d'Aingecourt; item sa maison d'Aingecourt.... » — N. 229 bis.

270. — 13 nov. 1322. — Aveu de « damoiselle Royne de la Morte Yauwe :... premierement la maison de la Morte Yauwe...; item toutes yauwes qui sunt ou terroir de la Morte Yauwe, exepté le cours de la rivière de Bar, qui est madame la contesse, et les yauwes Saint Vincent de Loon. » — N. 245 bis.

271. — 15 nov. 1322. — « Jehans Drohiers, escuiers, » avoue tenir « diis livrées de terre au tornois sour les winages dou Chasteller. » — N. 219.

272. — 15 nov. 1322. — Jean de Jonval, écuyer, avoue tenir de la comtesse de Réthel sa maison de Jonval, en la châtellenie d'Omont. — N. 228.

273. — 15 nov. 1322. — Aveu de « Colines de Suzainnes, escuiers :.... la maison de Puisieux... ; item le quartie dou ban et de la justice de Suzainnes....; item le bos de Suzainnes, les preis, les terres et la vingne, ainssi comme il sunt partit et diviseit contre mon freire Guyot...; item la maison de Valrous.... » — N. 142.

Digitized by Google

274. — 15 nov. 1322. — Aveu de « Guys de Suzainnes, escuiers :... la maison de Suzainnes...; la tuillerie qui siet en Aubion, et la moitié d'un autre, contre Colinet, son freire, et trente livrées de terre à Semmye en ban et en justiche. » — N. 142 bis.

275. — 15 nov. 1322. — Aveu de « Jacoumars dou Maigny, » pour « la grant maison dou Maigny. » Il cite son oncle, « Joffroy dou Maigny; » ses frères Joffroys et Jehannot; sa sœur Agnés; son cousin Jean « de Counices; » le moulin de « Guniville. » — N. 179.

276. — 16 nov. 1322. — Aveu de « Hues de Guygnicourt, escuiers :... sa maison de Guygnicourt...; les terrages que on dist de Hoquemont...; à le Neuville et à Maires le tiers en la justice et le quart en la revenue. » — N. 197.

277. — 16 nov. 1322. — Aveu de « Jehennes li Brouardeaux de Summepy, escuiers... : ... ès villes de Sainte Marie Apy, et de Saint Martin Apy, et de Saint Soupplet....; et tient encore deux femmes de corps à Poufaurigier. » — N. 214.

278. — 21 nov. 1322. — « Jehennos, fils jadis Oudinet de Flise, » avoue tenir une rente de 10 l. t. « sus les halages dou Chasteller. » — N. 220.

279. — 22 nov. 1322. — Aveu de « Jehans de Saint Marcel, escuiers, sires de Villers : ... deux muys de forment et deux muys de soille que il prent cascun [an] aus molins de Maisières....; item sept muys de avainne et trente gelines que il prent cascun an as sauvemens de Lannoit; item la ville de Villers....; yauwe et illyaus que il a en la rivière de Muese devant Romeris...; .... de la descendue et escheoite mons. Estene, son peire jadis, la moitié de la Grande Yauwe;

Digitized by Google

.... de la succession et remanance Jaquemin de Saint Marcel, son oncle jadis, la moitié de la dicte Ayvelle. » — N. 173.

280. — 26 nov. 1322. — Aveu de Renaudin Coignart, d'Aingecourt, pour des biens sis en la châtellenie de Raucourt, tenus tant par lui que par son frère Jean et sa sœur Yolent. — N. 118 bis.

281. — 26 nov. 1322. — Aveu de Jean Walles, de Raucourt, pour des biens sis à Raucourt. — N. 224 bis.

282. — 27 nov. 1322. — Aveu de Jean Antroussé, d'Aingecourt, pour des biens sis à Aingecourt, en la châtellenie de Raucourt. — N. 118.

283 — 28 nov. 1322. — Aveu de Raulin de Chertange, écuyer, pour des biens sis à Sauville, en la châtellenie d'Omont. — N. 136.

284. — 29 nov. 1322. — « Jehans Blondeles, d'Aivelle, escuiers, » avoue tenir « la ville d'Aivelle la Petite, » et ce que tenaient de lui son frère « Perressons Moreaus, Willammes fils Jaquemin le Cauperel, et Ponceles Picautant d'Aivelle. » — N. 204.

285. — 30 nov. 1322. — Aveu de « Jehans de Nueville, escuiers : ... c'est assavoir le charroy que cil qui tiennent cheval à Nueville doivent anchienement à refaire le chastel d'Omont, et de ce doy je la garde au dit chasteau siis semainnes. Item encore en tien je cent sols parisis c'on doit penre et lever perpetuelment sus les tonnieus et sus les caussiages de la foire d'Omont. Item encorre en tieng je tout ce que Jehans de Nueville, mes cousins, tient de my en ban et en la justice de Rilly. » — N. 237.

Digitized by Google

286. — 1 déc. 1322. — Aveu de « Juliane, dame de Vendi et des Amoises. » — « Et ce que Bauduins, mes fils, tient de mi, et ce que Jehans de Nueville, mes fils, tient de Assonmuese, et tout ce que je tieng aus Amoises et à Siy, la maison et le pourpris des Sars et la terre dessous jusques au boys et la moitié de Saint Bale, de Vrigne et de toutes les appertenances.... » — N. 130 bis.

287. — 1 déc. 1322. — Aveu de Jean le Noir, de Raucourt, pour des biens sis à Raucourt, Haraucourt et Omicourt. — N. 222.

288. — 1 déc. 1322. — Aveu de « Gerars dis li Verveille, de Raucourt, escuiers, » pour des biens sis à Raucourt, au Chêne et à Omicourt. — N. 224.

289. — 2 déc. 1322. — Aveu de « damoiselle Emmelos de Ludes : Premiers siis vins arpens de boys ou terroir de Ludes, seant en gruerie, ou environ.... Item vint sestiers de bleif ou environ, moitié soille et moitié avainne, des terrages de Puiseux.... Item la rente des tieules qui vaut environ siis milliers de tieulle.... » — N. 127.

290. — 2 déc. 1322. — Aveu de Jean de « Montgont » pour sa maison de « Montgont. » — N. 141.

291. — 2 déc. 1322. — Aveu de « Guyos de Chifilli, escuiers : ... Premiers le quart dou ban et de la justice de Mont Saint Remy.... Item li bourgois et les bourgoises de la dicte ville cascuns en son cief me doient diis wiit deniers, et cil qui tiennent ceux me doivent troys sols, et tuit cil qui tiennent chevaux me doivent le charriage entre la rivière de Marne et la rivière de Muese. Item le vivier de Bontonnel... » — N. 146.

Digitized by Google

292. — 3 déc. 1322. — Aveu de « Cherbonniaus d'Escordal, escuiers : ... Premiers sa maison d'Escordal et le pourpris. Item un charruage de terre de siis vins et trese jours de terre ou environ.... Item un saussis qui contient environ jour et demi de terre. Item wiit livrées de terre, le tonneu du Chaisne, de par la damoiselle de Sa Maison. Item, pour cause dou douaire sa femme, la maison de Fau et le pourpris....» Du dit Charbonnel tenaient : « Jehans de le Morte Yauwe, mess. Guillammes de Muironviller, Clarins de Baloingne et Gobers de Aumencourt. » — N. 96.

293. — 3 déc. 1322. — « Vez ci le fief Jehan de Son.... Premiers siis vins setiers de terre semure à Tanion. Item les deux pars d'un jardin en Chanterainne. Item vint sestiers d'aveinne ou environ à Bernicourt et ès appertenances de terrage. Item l'ommage de Joffrine, sa suer, qui vaut dis wiit sestiers que soille que avainne à Raucourt de terrages, dont li dis escuiers est hom madame. Et doit li dis escuiers warde au Chasteller... » — N. 221.

294. — 5 déc. 1322. — « Sacent tuit que je Jehans de Vrisy, escuiers, recognois à tenir.... Premiers, la moitiet des hommes et des femmez qu'il a en la ville de Vrisy, et en la prevosté de Bourc. Item la moitiet de la couture qu'il a en la couture delès les molins de Condé. Item la rivière bannaule dès les Vies Pons jusques à la rivière qui fu Bauduin de Vendi. Item ce que Guyos de Mongon tient dou dit Jehan, à cause de sa femme, suer au dit Jehan. Item ce que Raulins de Chertonne tient à cause de sa femme, suer au dit Jehan. Item ce que Jehane, suer au dit Jehan, tient doudit Jehan. Et muevent tout li fief dessus dis de la prevosté de Bourc. Item ce que Aubris de Vrisi, oncle au dit Jehan, tient doudit Jehan en la prevosté de Bourc.... Item sa maison, ainssi comme elle se comprent, c'on

Digitized by Google

dist la maison des Preis, qui siet entre Condet et Vrisy. — Ves ci ce que lis dis Jehans de Vrisy tient des fiefs d'Omont: le bos qui siet devant la maison de Coulonval.... Item les viviers et la maison qui siet sur les viviers entre Coulonval et la Louvière. Item le chinquisme partie dou molin de Turteron. Item diis livrées de terre à penre sur les winages de Bouvelammont en la boursse madame. Ves ci [ce] que li dis Aubris tient doudit Jehan de Vrisy, son neveu, des arrière fiefs d'Omont: la maison de Coulonval.... Vez ci ce que Jehans des Saulis tient dou dit Jehan, en la prevosté d'Omont: à Turteron.... Ves ci ce que li Ermitiaus de Baudrecy tient doudit Jehan en arrière fief d'Omont: la quarte partie dou ban et de la Justice de la ville de Turteron.... » — N. 231.

295. — 6 déc. 1322. — Aveu de « Gobers dis li Povres, de Tannion, » pour des biens sis à Tagnon. — N. 218.

296. — 13 févr. 1323. — Aveu rendu par « Aalis de lo Boe[1], femme jadis à noble homme mons. Villain, jadis chevalier, seigneur de Resson:... une maison et une grange à tous les appendices seant en la ville de Pergny.... Item de l'argent des suignies de la Saint Remy vint deux sols ou environ.... » — N. 233.

297. — 26 févr. 1323. — « Huechon dis Buveriaus de Mont Hiermeis, » avoue tenir « les deux pars dou four de Mont Hiermeis et les deux pars dou siége de la Sachière qui siet à la ruie[2] dou Chasteau Renaut. » — N. 209.

298. — 26 févr. 1323. — « Jehans dis Buveriaus, de Mont Hiermeis, » avoue tenir l'autre tiers des mêmes domaines. — N. 209 bis.

1. Dans le ms., ce mot a été corrigé en interligne pour y substituer « de la Lobe. »
2. Ou peut-être « rive. »

Digitized by Google

299. — 15 mars 1323. — « Renaus sires de Lor, et chastellains de Laon, » avoue tenir : « diis livres que nous prendons sus les winages de Chastelleyr... ; la moitié de la ville de Bertricourt... ; tout ce que Gauchiers de Bouffinrue, escuiers, tient en la dicte ville de Bertricourt.... » — N. 175.

300. — 15 mars 1323. — « Renaus, chevaliers, sires de Lor et chastellains de Laon, » avoue tenir, « en la terre de Resson, pour cause de la dame de Lor, nostre compaigne,... une maison à Resson... ; la moitiet dou ban et de la justice de Resson et de Doul.... Item dis nuef livres et onse sols pris en la taille des villes de Resson, de Pergny et de Doul, et sexante diis sols pris sur la partie Salehadin, nostre freire.... Item de l'argent des suignies, et de la Saint Remy environ noef sols.... Item le boys que on dist dou Cesnoy de lès Doul atout le jardin. Item le courtil que on dist Miroval, avoec le courtil qui fu le Crule.... Item la moitiet des cens de Chevrières et la moitié des rentes qui sunt à Luquy, qui vaut environ chinc sols. Item siis muys sept sestiers et demi de forment et noef muys d'avainne pris en terrages de Resson, que nous avons acheté à Robert des Amoises, chevalier, et autant que nous devons penre en terrages dessus dis après le decet sa femme et sa compaigne, qui fu femme à Baudet jadit. Item quant il plaira à Nostre Seigneur Jhesu Crist, nous entendons à tenir la moitié de ce que nostre chière dame madame Aalis, jadis femme à nostre chier seingneur mons. Villain, jadis seingneur de Resson, tient pour cause de son doaire, c'est assavoir une maison seant en la ville de Pergny.... Item les corouwes de la Saint Jehan qui valent environ trente un sols et siis deniers.... » — N. 176.

301. — 22 mars 1323, à Paris, en parlement. —

Digitized by Google

Charte royale, contenant l'accord conclu entre Louis, comte de Flandre et de Nevers, et Jeanne, sa mère, comtesse de Réthel et de Nevers. «.... C'est la déclaration des choses èsquelles la contesse de Nevers se voet restraindre pour bien de pays, en ce qu'elle a à fère au conte de Flandres, son fil. Premiérement quant à son doaire que on li assiece ès chastelleriez de Monruillon et de Molins Engerbes troys mil siis vins et cinc livrées de terre au tornois, au pris vies et anciien. Et ou cas que les deus chastelleriez dessus dictes ne souffiroient à acomplir la dicte somme, on li devra asseoir ès plus prochains lieux ensivans des dictes chastelleries à l'élection et au chois des priseurs. Et de ce par especial elle en exepte la terre de Saint Brison et de Lienoy, affin que elles ne chiecent en sa prisie.... » Jeanne doit désintéresser certaines personnes qui disaient avoir été lésées par le fait de son mari : « C'est assavoir le Roux de Lume, escuier, et dame Mabyle de Doucheri, femme Girard dit le Baillif qui fu, quant à plusieurs biens qu'il disoient que mess. de Nevers avoit pris et levé indeuement sour eaux. Item le conte de Namur et ses gens, quant à une prise de onze tonniax de vin que mess. Jehans de Verrières, chastellains adont de Chastel Renaut, de par mons. de Nevers, prist au temps dou dit mons. de Nevers sour les gens le dit conte de Namur. Item aus gens de la prevosté de Rivoigne, pour cause de deux muis de forment et de troys muys d'avaine, que li dis chastellains prist sour eaux au temps dessus dit. Item à Wannekin l'Arbalestrier, pour un coursier qu'il dist que li chastellains prist de li au temps dessus dit. Item à Jehan de la Tour, escuier, quant à plusieurs services qu'il dist lui avoir fais à monsegneur de Nevers, de quoy il demande la recompensacion. Item à monsegneur Symon de Marchinelle, quant à une grosse somme d'argent qu'il dist que mess. de Nevers li devoit. Item à mons. Jehan de Dannevaut, quant à vint livres

Digitized by Google

qu'il dist que mess. de Nevers a levé dou sien. Item au seingneur d'Orcymont, mons. Alard de Bazeles, le seigneur de Bauhaing, Jehan de Viller, Aubri de Haus et Jehan de Guionne, quant au principal et as damages qu'il dient qu'il ont encourus pour monseigneur de Nevers, pour cause d'une plegerie qu'il firent pour li envers les gentz l'evesque de Liége, de laquelle plegerie mess. de Nevers les devoit garantir. Item à Bertremin dou Chesne, Jehan Cornuaille de Soissons et pluseurs autres qui furent pris et raencenés à Buillon des gens l'evesque de Liége pour cause de mons. de Nevers, pour quoy il requierent les pertes et les dammages qu'il en ont encourus.... » — N. 73.

302. — 1 déc. 1323. — « Ves ci ce que Henris de Suzainne, escuiers, tient ..... Premierement sa maison de Suzainne.... Item un molin en ban et en justice, haute et basse, fors tant que damoiselle Jehenne dou Mont Dieu a la moitié en la mouture. Item une tieullerie seant ou ban de la dicte ville. Item quatorse maisnies de hommes et de femmes ou environ qui doivent mortemain et formariage.... Ves ci les hommes fievés et les femmes qui tiennent en fief et en hommage de Henry de Suzainne : Premiers, Jehan le Moigne de Maire...; damoiselle Jehenne dou Mont Dieu, qui fu femme Jehan de Bainne...; Jehans de Virsi...; Robert de Viller...; Jehannos de Lonvis.... Quatre hommes que femmes qui sunt à Luy; item Jehannot de la Chafardrie en tient sa maison de la Chafardrie...; item Perrins fils Coleson le Marnoys de Susainne qui fu...; damoiselle Ponse de Suzainne. .; damoiselle Rose, fille le Moigne de Maire qui fu...; Oudart de Tannion....» — N. 142 ter.

303. — 1 déc. 1323[1]. — « Ves ci ce que damoiselle

1. La date de cette charte est ainsi indiquée dans le manuscrit : « Ce fu fait devant la saint Nicolay en yver, l'an de grace mil CCC

Digitized by Google

Ponse de Trugni tient de madame la contesse de Rethest en fief et en hommage: Premièrement sexante jours de terre environ en Champaigne.... Item le tiers environ des terrages dou ban de Trugny, hors la terre de Corbeaus....» — N. 132.

304. — 1 déc. 1323. — «Ves ci ce que damoiselle Havi de Trugny tient en fief et en hommage de très haute dame noble et poissant sa très chière dame madame la contesse de Nevers et de Rethest. Premiers sa maison de Trugny....» — N. 132 ter.

305. — Janv. 1324. — «Nous Joffrois, cuens de Lynenghes..., nous donnons.... à Ferri de Lynenges, nostre ainsné fil, tout ce, entièrement, sans nient à retenir, que nous avons, avoir poons et devons en la ville de Perthes devant Rethest..., pour raison de son mariage, qui est fais entre luy et damoiselle Jehennete de Richecourt....» — N. 126.

306. — 5 mars 1324 — « Ferris de Lynengehs» fait hommage à Jeanne, contesse de Nevers et de Réthel, pour «la ville de Perthes devant Rethest. » — N. 125.

307. — 1324. — Aveu de « Erars de la Morte Yauwe, escuiers, » pour sa maison de « la Morte Yauwe. » — N. 245.

308. — 24 avr. 1324. — «Jehans de Vont, escuiers, » avoue tenir des biens sis « en la ville de Sii..., item à Vont..., item d'arrière fiefs tout ce que Jehans d'Olisi a ne puet avoir, en quelcunque chose que ce soit, à cause de la damoiselle sa femme, en la ville de Sii. » — N. 94 bis.

vint troys. » Je suppose que le copiste a omis les mots : « le joesdi. »

Digitized by Google

309. — Mai 1324. — Philippe, abbé de Saint-Nicaise de Reims, cède a Jeanne, comtesse de Nevers et dc Réthel, « une maison assise en la contée de Rethest, c'est assavoir le Chasteler de lès Maisières sour Muese..., item aucuns bois qui sunt appelé les bois du Chasteller, séans entre Muisi Nostre Dame et Monson, tout selonc la rivière par deviers Muissy, » en échange d'une rente de 14 l. p. sur la taille de Tagnon. — N. 277.

310. — Mai 1324. — « C'est ce que Perrars de Tayrriet, escuiers, tient en fief...: Premiers vint livres de parisis que lidis Perrars [prend] cascun an, as octaves de Pasques, sus les marchiés madame à Lannoit. Item le vivier de Cliquet.. . Item le tiers de la Nueville à Maire, en ban et en justice haute et basse, pour cause de sa femme.... Item à cause du bail de sa fille, Touligny de lès Poys... ; et Jehans de Mazerni [tient] sept mouyes de boys, ou environ, dou dit Perrart, à cause du bail de sa dicte fille.... Et de l'escheoite de Huet de Guygnicourt, à cause de la femme dou dit Perrart, dont li dis Perrars a creanté service, et questions est de la dicte escheoite entre le dit Perrart et Symonnet de Guignicourt, fil dou dit Huet, fait li dis Perrars protestacion de dénommer jusques à tant qu'il sache où sa part sera.... » — N. 207.

311. — 25 mai 1324. — Aveu de « Guyos li Artilleux, escuiers, de Moraus, pour cause dou bail que li dis Guios tient des enfans Gerart Henriart, escuier, qui fu, et pour cause de damoiselle Ysabel, sa femme, laquelle fu femme au dit Gerart Henriart à cause de douayre : Premiers une pièce de terre arrable séant ou terroir de Bourc.... Item le quart des viviers de Seept Fontaines.... Item la moitié de Wibour de Grivii et de ses enfans, et puent rendre l'an quarante solz ou environ.... Item Rauelins de Chertange tient dou

Digitized by Google

dit Guyot, pour cause dou bail des enffans dessus dis, les tonneus de Bourc, et puent valoir douze livres à crois et à descrois. Item encor tient li dis Rauelins dou dit Guyot, pour la cause dou dit bail, la maison de Chertongne.... Item encor tiennent li hoir Thoumas de la Huerne dou dit Guyot pour cause dou doaire, sa femme, la viconté de Grivii.... » — N. 153.

312. — 25 mai 1324. — Aveu de « Colars, fils jadis Baudet de Sorines, escuiers, » pour les fours de Mézières. «.... Juliiens d'Aivelle, clers, y a la quinte partie.... Item Rainnessons de Revoingne, fils Perrotel de Revoingne, escuiers, tient de mi le noefisme partie des troys parties dou dit four. Item Thoumas fils jadis Jehan de Roys, dessus nommés, tient de my la moitié dou dit four.... Item Jehans d'Yvoys, escuiers, tient de my le vint quatrisme de tout le dit four.... » — N. 195.

313. — 30 mai 1324. — « Je Jehans, sires de Coucy, escuiers, recognois et advoe à tenir de très haute et très noble dame madame la contesse de Nevers et de Rethest, en fief et en hommage, ma maison de Coucy, tout le pourpris, la ville de Coucy..., exepteis aucuns terrages que j'ai acquestés, que je tieng de monsegneur Salehadin d'Ainglure. Item les arrière fiefs qui muevent de mi, c'est assavoir ce que Jehans de la Grève tient à Sevricourt de mi; ce que Symons de Guiencourt tient de mi à Guiencourt; ce que li enffant Liejart de Guiencourt tienent de mi à Guiencourt; ce que Gilles d'Olisi tient de mi à Machau; ce que la femme Guyot de Vont tient de mi à Machau et à Trehicourt; ce que la damoiselle dou Pasquis tient de mi à Doul; ce que li enffant Estienne de Saint Marcel tiennent de mi à Couchi; ce que li hoir Vazele tienent de mi à Rethest; ce que li hoir Trehaire tiennent de mi à Couchi.... » — N. 103.

Digitized by Google

314. — 31 mai 1324. — « Vez ci ce que damoiseelle Aalis d'Olizii, femme jadis Guyot de Vont, escuier, et Colines de Vont, ses fils, tiennent.... Premiers ce que li dicte damoiselle Aalis tient ne puet tenir, à cause de son doaire, en la ville de Vont et ens appertenances, exeptés les fiefs de Marnay. Item Colines fils à la dicte damoiselle Aalis et fils dou dit Guyot tient ne puet tenir en la ville de Vonc et ens appertenancez, pour lui et pour ses hoirs. Item les arrière fiefs : tout ce que noble homme mess. Pierres de Passy, chevaliers, tient ne puet tenir à cause de madame Ermine, sa femme, en la ville de Vont et ès appertenances. Item tout ce que li hoirs Jehan de Vont, escuier, qui fu freires au dit Guyot, tiennent ne pueent tenir en la ville de Vont et ès appertenances. Item tout ce que Guyos de Chalerenghes, escuiers, tient ne puet tenir en la ville de Vont et de Rilli. Item mess. Robers de Villers une pieche de vigne qui siet en ban et ou terroir de la ville de Semuye.... » — N. 94.

315. — Juin 1324. — Aveu de « Raulins d'Ussermont, » pour « le tiers de la ville d'Escordal. » — N. 247.

316. — 7 juin 1324. — « Je Huessons de Cherbongne, escuiers, ... je recognois et advoe à tenir.... ce que j'ay à Marqueny.... exepté une douzime qui fu Clarembaut d'Ambli, les hommes et les femmes que li dis Clarembaus avoit à Marqueny et les enffans le Barbiier de Marqueny.. . Item encoire advoe je à tenir.... à cause de la prevosté d'Omont trente wiit sestiers blé et avainne que je ay à Chievrepré et Jonval chascun an ; ce que je ay à Vont.... Item de la prevosté de Bourc, ma maison de Baillart.... » — N. 239.

317. — 9 juin 1324. — « Jehans de Bousonweis, escuiers, fils jadis Jehan de Hounecy, » avoue tenir les deux pars dou quart dou sauvement de Guigni-

Digitized by Google

court et les deux pars d'un jardin assis en la ville de Guignicourt.... » — N. 200.

318. — 9 juin 1324. — Aveu de « Joffroys de Dainville, escuiers, » pour des biens qu'il tenait à Guignicourt, à cause de sa femme, Cécile, fille de feu Renart de Guignicourt, chevalier. — N. 201.

319. — 11 juin 1324. — Aveu de Hugues de Malmy, écuyer, pour sa maison de Malmy. — N. 165.

320. — 13 juin 1324. — « Perotins de Maugreis, escuiers, tient.... la moitiet dou sauvement de Guygnicourt, la maison de Guygnicourt qui fu mons. Renart....; item les enffans Ermenay de Vinecourt, qui fu mariée à Champenoille, liquel sunt gens de condicion au dit Perrotin.... » — N. 202.

321. — 13 juin 1324. — « Aubris de Haus, escuiers, » avoue tenir « la maison de la ville de Romeris. » — N. 208.

322. — 15 juin 1324. — « C'est ce que Jaquemins de Haus et Renaus de Rouvroy, escuier, tienent...., à cause de leur femmes, c'est assavoir damoiselle Ysabel des Amoises et damoiselle Aaalis, fille mons. Bauduin des Amoises, chevalier, qui fu : Premiers la maison des Amoises, la ville des Amoises.... Item tout ce qu'il tenoit en la ville de Siy. Item tout chou qu'il tiennent en la ville de Sommepy.... » — N. 169.

323. — 16 juin 1324. — Vez ci ce que Marie qui fu femme Baudet des Amoises, demorant à Reins, tient.... chinquante siis sestierz d'avaine en la ville de Tilloy sur Maisoniers qui vont à crois et à descrois, et en tient autant de la dicte Marie Jehennos, qui fu filz Jaquet Mellier de Dameri.... » — N. 229 ter.

Digitized by Google

324.—16 juin 1324.—« Je Willammes d'Estrepignis, escuiers,... advoe à tenir..., à cause de la prevosté ou chastellenie de Maisières,.... les deux pars de la ville d'Estrepignis..., ma maison d'Estrepignis.... Item ce que madame Marguerite, femme jadis mons. Wautier de Flise tient de my à Estrepignys, c'est assavoir le tiers de la dicte ville.... Item tous les preis et les terres que damoiselle Marguerite, ma suer, tient de mi à Estrepignis.... » — N. 206.

325. — 17 juin 1324. — « Ves ci ce que je Aalis de Saint Lambert de Mairy recognois à tenir.... Premiers les molins de Louvreni, exepté quatre muys de grain... et quatre livres de cyre, à penre cascun an sour les dis moulins, desquex quatre muys de grain et quatre livres de cyre madame de Nevers et de Rethest et li Jacobin de Louvreny en ont cascun an un muy de blé et un muy d'avainne et deux livres de cyre. Item Girars de la Comelle de Louvreny, escuiers, deux muys de grain... » — N. 134.

326. — 18 juin 1324. — Ves ci ce que Colines de Bellestre, chastellains d'Omont, tient.... Premiers la moitié de tous les fours d'Omont.... Item environ demi fauchie de preit desous la maison qui fu Guyot de Omont. Item de cascun bourgois de la ville d'Omont III sous parisis. Item la moitié d'une masure séant entre la tour c'on dist de lès la porte le Maguerel, d'une part, et la masure Perresson de Sainte Croys, d'autre part. Item tout ce que li dis Colines a ne puet avoir en la ville de Val Mousteruel ne ès appertenances. Item d'arrière fief tient ce que mess. Robers de Villers, chevaliers, tient ne puet tenir en la ville de Val Moustereul.... » — N. 85.

327. — 18 juin 1324. — « Jehans d'Escordal » tient « en terragez d'Escordal un muy de forment et

Digitized by Google

un muy de tremoys à le mesure d'Atigny. En tesmongnage de ce, j'ai seellet cest present escript dou seel Raoulin du Sermont, mon chier freire, pour ce que je n'avoie point seel. » — N. 95 bis.

328. — 18 juin 1324. — « Estevenins de Louvreny, escuiers, avoue tenir « le four de Louvreny... Item la fouille ès aisemens de Louvreny pour le dit four afouillier.... Item le tiers contre mes cousins les enfans Hanriart de Bourch, qui fu, en toutes justices, haute et basse, et contre damoiselle Colette, fille Ponsart Vauselle, escuier jadis.... » — N. 134 bis.

329. — 18 juin 1324. — « Ves ci ce que Gerardins de Louvreny, escuiers, tient.... Premiers la maison de Louvreny, c'on dist de la Thonnelle.... Et pour che que je avoie mon seel perdut, je ai emprunté le seel Estene de Louvreny, escuier, pour seeller cest present escript, c'est assavoir presens Warnesson de Louvreni et Gillet de Mangny, escuiers, hommes fievés à ma dicte dame, appellez à ce faire...»—N. 135.

330. — 18 juin 1324. — « Warnessons de Louvreny, escuiers, » avoue tenir sa maison de Louvreny. « Donné souz le seel Estene de Louvreny, escuier, empruntei, presens Gerardin de Louvreni et Gillet de Mainguy, escuiers, à ce appellet comme hommes de fief. » — N. 135 bis.

331. — 18 juin 1324. — « Ves ci le denonmement dou fieu que Jehans dou Fraisne, escuiers, tient.... des fiefs d'Omont, pour cause de damoiselle Ermenjart de Turteron, fille jadis Joffroy Cotibz, escuier, et femme doudit Jehan dou Fraisne, en la ville et ou terroir de Turteron et ès appertenances. Premiers, la maison de Champiaus.... Item seze hommes et femmes de corps taillables haut et bas de main morte et de formariage,

Digitized by Google

et les enffans qui sunt issu des dictes femmes qui sunt sans aaige, et qui em puevent issir.... » — N. 139.

332. — 18 juin 1324. — « Richars de Luzi, escuiers, » avoue tenir : « la maison et les appendices de Vauront.... Item le witisme dou ban et de la justice de la ville de Chestres. Item douze chiés d'ostés qui sunt hommes de corps. Item en la ville de Vousières troys sols de cens en bant et en justice. Item en la ville de Terron, de cascun bourgois, plaine minne d'avaine et une geline, exepté maieur, les eschevins et le doyen. Item un fief en la ville de Chestre, lequel tient dou dit Richart Quenars dou Maisnil, qui vaut diis livrées de terre.... » — N. 140.

333. — 18 juin 1324. — « Ves ci ce que Rifflars de Rogeris, escuiers, tient.... Un vivier entre la Folye et le molin dou Baalon.... Item cascuns bourgois ou chascune bourgoise doient au dit Rifflart plaine mine de forment et plainne mine d'avainne, deux gelines et siis deniers; et se li dit bourgois ou bourgoises tiennent chevaux, il doient de chascun cheval un sestier de forment, un sestier d'avainne, et douze deniers pour chascun cheval. Item la moitié de ce que la damoiselle de Sauce tient en douaire en ban et ou terroir de Baalon..... » — N. 148 bis.

334. — 18 juin 1324 — « Robers de Mont Saint Remy, escuier, » avoue tenir « le four de Mont Saint Remy, banable, et le vivier c'on dist de Eranbant et le bochetiaul, qui est emmi le dit vivier..... Je devant dis Robers ay seellées ces presentes lettres, qui sunt seellées dou seel Jehannot de Son, escuier, lequel seel j'ay empruntei; car je n'ay point de seel par deviers moy, quant ad present; par devant Jaquemin le Moingne de Maire et Gobert de Tannion, escuiers..... » — N. 150.

Digitized by Google

335. — 18 juin 1324. — « Ves ci ce que damoiselle Margos et Symonnes, ses fils, tiennent en fief... Premiers une maison, treze arpens, que bois que preis, que jardins, ou environ, tenant à la maison, en la ville et terroir de Saint Moret..... Desquels biens la dicte damoiselle tient la moitié en doaire de Jehan de Saint Moret, escuier, et li dis Symonnes tient l'autre comme héritiers dou dit Jehan..... En presence Jehan de Coucy, Jehan de Tugny, Jehan de Villers, escuiers, et fu advoés lundi après le Saint Sacrement, l'an mil CCC vint quatre, premier jour des assises tenues à Rethest. » — N. 152 bis.

336. — 18 juin 1324. — « Vez ci ce que damoiselle Jehenne de Avaus tient en fief et en hommage en la prevostey de Rethest..... Premiers en terroir de Bretoncourt et de Rethest dis wiit jours de terre ahennable ou environ.... Item l'ommage que Flores de Mainmont, escuiers, tient de la dicte damoiselle. Item l'ommage que Jaquemin de Marqueny, escuiers, tient d'ycelle damoiselle. Item l'ommage que Jehannos de Horville tient à Bretoncourt de la dicte damoiselle, et ou terroir de Rethest.... » — N. 168.

337. — 18 juin 1324. — « Ves ci le denonmement dou fief que Jehans de Cramailles tient... des fiefs d'Omont, pour cause de damoiselle Marie de Sorbon, femme dou dit Jehan, en la ville et ou terroir de Turteron.... Premierz la maison qui fu Joffroy d'Acre.... Le quart de la justice de la ville et dou terroir, puis le four en aval, contre les autres seingneurs, sauf tant que Robines de Turteron prent et a le quart ou dit quart..... » — N. 171.

338. — 18 juin 1324. — Aveu de « damoiselle Marie, vouresse de Courcelles, » pour des biens situés à « Chastillon. » — N. 211.

Digitized by Google

339. — 18 juin 1324. — Aveu de « Jehans de Manre, escuiers, » pour des biens situés à Mondrigicourt, qu'il tenait à cause « dou bail de Jehennin et Doucete et Marie, mes enffans, neis de damoiselle de Mondrisicourt, ja dicte ma femme. » — N. 216.

340. — 18 juin 1324. — Aveu de Jean de Mondrigicourt, écuyer, pour des biens situés à Mondrigicourt. — N. 217.

341. — 18 juin 1324. — Aveu de « Sauvaris de Puisieux, » pour des biens situés à Raucourt. — N. 223.

342. — 18 juin 1324. — Aveu de « Jehans dis Fievés de Remilly, » pour « deux muys de mestillon as terrages de Raucourt. » — N. 225.

343. — 18 juin 1324. — « Vez ci ce que Jaquemins de Marqueny, escuiers, tient en la prevosté d'Omont.... Premiers la maison de Marqueny.... Item l'ommage que Guyos, freires dou dit Jaquemin, tient dou dit Jaquemin. Item l'ommage que Aalis et Helos, suers dou dit Jaquemin, tiennent dou dit Jaquemin à Marqueny.... Item en toutes choses, ban, justice haute et basse, en la ville de Chievrepreit..... » — N. 235.

344. — 19 juin 1324. — Aveu de « Henris, sires de Bohaing, chevaliers, » pour « la maison c'on dist dou Bos Jehan, » et pour « la moitiet de la chastellenie d'Omont. » — N. 84.

345. — 19 juin 1324. — « Ves ci ce que Jehannos d'Escordal tient..... Premiers le chiunchisme et demi de la moitié dou tiers de la ville d'Escordal... Je ai seellées ces lettres dou seel Raoulin d'Escordal, mon chier freire, lequel j'ay emprunté à li, pour ce que je

Digitized by Google

n'avoie point.... Item autant après le decès de damoiselle Jehenne, sa meire... » — N. 95 ter.

346. — 19 juin 1324. — Ves ci ce que Jehans de Mervaus tient.... Tout ce que il a ne puet avoir en la ville de Siy..... Item siis fauchies de pret qui sunt en Grimousant.... Pour ce que je n'avoie point de seel, je ay empruntey le seel Champenois d'Auboncourt, pour seeller cest present escript, presens Heyson de Charbonnes et Henrion de Suzainne, escuiers...» — N. 143.

347. — 19 juin 1324. — « Therrions de Monplainchant » avoue tenir « le sisime de toute la ville d'Escorday en douayre, à cause de damoiselle Jehenne. » — N. 145.

348. — 19 juin 1324. — Aveu de « Guyos de Chifili, » pour des biens sis « en la ville de Mont Saint Remy. » — N. 147.

349. — 19 juin 1324. — « Ves ci ce que Hues de Lansson tient.... Premiers, le quart dou tonlieu de Maisières.... Je ai scellées ces lettres dou seel Jehan de Verisy, lequel j'ay emprunté, pour ce que je n'en avoie point ad present. Presens Bauduin d'Aignaumont et Guyot de Tannion, fu ratefiiés li seauls. » — N. 196.

350. — 19 juin 1324. — « Vez ci ce que Jehans de Pineullez tient.... Premiers à Autre et Autrusse et ès terroirs des dictes villes, c'est assavoir la justice de la terre, west et desvès en Robessonnave et ou terroir des Vaus et en France terre... J'ai seellées ces lettres dou seel Raoulin du Sermont, lequel j'ay emprunté, pour ce que je n'en avoie point. » — N. 210.

351. — 19 juin 1324. — « Gobers de Vonzières »

Digitized by Google

avoue tenir « en la ville de Couray seur la dicte ville environ quinze livrées de terre..... » — N. 242.

352. — 20 juin 1324. — « Vez ci ce que Jaquemes fis Wauchier de Fau, escuiers, tient en la prevostey de Rethest.... Premiers dis wiit jours que preit que terre ou environ en terroir de Fau. Item la moitiet des trois pars dou terrage c'on dist les Huvelles exepté un douzime. .. Item l'ommage de Baudesson de Bretoncourt, l'ommage Jehan de le Morte Yauwe, Jehenin Fretel. Et tient sa meire la maison et autretant de toutes autres choses en doaire de Wauchier de Fau.... Donné sous le seel Coterel, procureur dou dit Jaquemin. » — N. 193.

353. — 25 juin 1324. — « C'est ce que Hues, vidames de Chaalons, sires de Basoches, tient et advoe à tenir en fief et en hommage de très haute dame noble et poissant madame la contesse de Rethest. Premiers la ville des Loges.... Item ceus qui tiennent dou dit vidame. Premiers monsegneur Loys de Pargny, chevalier, de tout ce qu'il tient en la ville de Verraut pour cause de madame de Sougey, sa femme.... Item damoiselle Ysabeaus, jadis femme Poussinet de Juvigny, de che que elle tient de la ville de Verraut.... Item de ce que Nicole de Faignières, escuiers, tient en la ville de Loges.... Item Jehans de Sept Sols, escuiers, de ce que il tient en la ville de Loges.... Item les enffans de Voucier, de tout ce qu'il tienent en la ville de Waudeceincourt.... » — N. 129.

354. — 7 juill. 1324. — « C'est ce que Henris du Boys, chevaliers, sires de Lintres, tient.... Tout ce qu'il a à Sainte Marie à Prey.... Tout ce que li dis Henris a en la ville de Saint Sandon.... Tout ce que li dis Henris a et puet avoir en la ville de Saint Martin et de Saint Remy à Prey. Item tout ce que li dis Henris a et

Digitized by Google

puet avoir en la ville de Leffincourt.... Item le fief que Jehans de Nuefville tient dou dit Henri à Leffincourt. Item ce que mess. Bauduins tient en fief dou dit Henry à Saint Remy à Prey et à Leffincourt.... » — N. 162.

355. — 7 juill. 1324. — « Symons de Guygnicourt, escuiers, » avoue tenir.... « premiers en la prevosté de Maisières, ses maisons de Guygnicourt.... Tout ce que je ay et puis avoir en tous les bos de Guignicourt et en terrages et en rentes que on dist de Hoquemont.... Item l'ommage de Raoul de Lonvis, chevalier, pour cause dou doaire madame Hermine, sa femme, et pour la mainbornie de Jehan fil de Huesson de Guignicourt, mon freire, qui fu. Item l'ommage de damoiselle Jehenne fille dou Brouardel de Guignicourt, qui fu. Item l'ommage de Jehan dit Vellet de Yvouis. Item l'ommage de Jehan dit de Besonwes, escuier, et l'ommage de damoiselle Jehenne, sa fille. Item aucuns cens que plusieurs gens de Ralicourt et de Barbaise doivent à mi le jour de feste saint Jehan Baptiste pour preis et pour terres qu'il tiennent de my, liquel sunt enclaveis entre les heritaiges du bau de Ralicourt. Item encor tieng je en la prevostei d'Omont le tiers de la Nuefville à Maires.... Item comme debas soit entre mi et Perrart de Tairiet, escuier, à cause de damoiselle Jehenne, ma suer, femme dou dit Perrart, pour le descendue de Huet de Guignicourt, nostre peire, de quoy nous sommes en arbitrage, etc.... » — N. 198.

356. — 11 août 1324. — « Damoiselle Jehenne de Poilli » avoue tenir la moitié des deux fours de Sauville. — N. 138.

357. — 10 déc. 1324. — Aveu de « Raouls de Ayr, escuiers, » pour des biens situés à Réthel et à Bertoncourt. — N. 19

Digitized by Google

358. — Vers 1325. — « Ves ci ce que Bauduins de Aignaumont tient.... Sa maison de Aynaumont.... La moitié dou ban de toute la ville de Aynaumont...; et la moitié de la ville de Aynaumont, que Guys de Aignaumont tient de lui...; et l'ommage Ernoul de Leschiel, de ce que il a à Aygnaumont; et l'ommage Raoulin d'Air, de ce que il tient à Air.... » — N. 81.

359. — Vers 1325. — « Vez ci ce que Guyot de Vonc, escuier, tient.... Premierement ma fort maison et le gardin, tous les hommes et les femmes que j'ai et puis avoir en la ville de Vonc.... Ves ci ce que mess. Pierres de Pasci tient de Guyot de Vonc.... Vez ci ce que damoiselle Marguerite, femme mon freire qui fu, et si enfant tiennent de mi.... Vez ci ce que Guyot de Chalerenghe tient de mi : premierement quatre vins sestiers de bleif et sa rivière de Semme ainssi comme elle s'estent, et ce qu'il a à Rilli et puet avoir, et une vigne que mess. Robers de Villers a de seur le molin de Semme.... » — N. 93.

360. — Vers 1325. — « Ce sunt les terres maistre Ranou de Thelines qui muevent du conté, de la rente des Quartier. Premierement une pièce en Espiemont qui est de son heritage roies maistre Jaque de Bourc, et doit III quartiers de blé et III oboles... — Ce sunt les terres maistre Ranoul de Thelines qui muevent du conté et doivent cens : Premiers une pièce à la Corte Roye, et doit II deniers.... — Ce sunt les terres maistre Ranou de Thelines qui doivent terrage au conté : Premiers, une pièce outre Maienfroy, qui fu Juget.... » — N. 109.

361. — Vers 1325. — « Ves ci ce que mess. Jehans de Blameri, chevaliers, tient.... La maison de Saint Pierre à Arne.... Item au Choumeris, à Saint Estienne et Soumarne et Desait environ wiit sestiers de avainne.

Digitized by Google

Item à Servide, un ahan de quoy on rent chascun an quatorse sestiers de bleif soille et avainne, et doit cascuns bourjois des ches, et puet valoir environ vint sols.... C'est ce que mess. Jehans de Blameri tient à Sommepi.... » — N. 133.

362. — Vers 1325. — « Ves ci les fiefs que Thoumas de Vervin, chevaliers, tient de haute dame noble et poissant madame la contesse de Nevers et de Rethest. Premierement la maison de Saint I eu ou Bos.... Item li fief que li hoir mons. Gauchier de Sorci tienent de mi en la ville de Saint Leu dessus dicte. Item le fief que li hoir Guyot d'Avaus tiennent de mi à Leffincourt. Item le fief que Erars de Consumarne tient de mi à Leffincourt. Et tout ce tieu je dou chastel d'Omont, et en doy la warde siis semainnes ou deseur dit chastel. » — N. 133 bis.

363. — Vers 1325. — « Ves ci les fiefs que Huessons de Wadelerucourt tient de madame de Rethest. Premiers une grange.... » — N. 148.

364. — Vers 1325. — « Vez ci ce que Jehans de Fontainnes tient à Coigni..., à Guieci..., à Charbongne..., à Couloines.... » — N. 152.

365. — Vers 1325. — Aveu de « Guyos de Savigni, escuiers, » pour des biens situés à « Savigny.... Ce que madame de Mare, sa suers, tient de lui à Savigny.... Ce que Ysabiaus, femme Perrars jadis de Singly tient en la ville et en ban de Savigny d'arrier fiefs.... » — N. 157.

366. — Vers 1325. — « Ves ci che que Jehans d'Olisi, escuiers, tient... Premierement les terrages de Savigni.... Vez ci ce que Joffroy de Bamme, fils mons. Nycole de Bamme, chevalier, jadis, tient à Marqueny,

Digitized by Google

dou devant dit Jehan d'Olisi.... Les terrages qui sunt entre Busy et Bourc.... Item ves ci ce que Guyos de Vonc, escuiers, tient du devant dit Jehan d'Olisi, des fiefs dessus dis en la prevosté de Bourc.....» — N. 166.

367. — Vers 1325. — Aveu de « damoiselle Jehenne d'Avaus. » — « Item noef jours de terre et le quart d'une fauchie de pré, que Flores de Mainimont tient de my. Item damoiselle Gille, noef jours de terre.... Item Jehennot de Bretoncourt tient de my trente chinc jours de terre.... » — N. 168 bis.

368. — Vers 1325. — Aveu de « Miles de Macheronmayny, escuiers. » — « La justice de Macheronmayny...; l'ommage de Wauchier et de Jehan, mes freires; item l'ommage de Barot de Fourge.... » — N. 170.

369. — Vers 1325. — « C'est ce que Champenois de Aingecourt tient en fief de madame en la prevosté de Raucourt. Premiers wiit sestiers de blef ès terrages de Waudelaincourt. Item siis jours de terre à Remilly. Item une maison et le courtil derrier à Remilly. » — N. 172 bis.

370. — Vers 1325. — « Vez ci ce que Guyos de Nuevelisse, escuiers, tient.... en la ville de Nuevelise.... Item à la ville au Perre, pour sauvemens, wiit sestiers d'avainne à croys et à descroys, ou là environ. Item à Saint Remy le Petit, trois sestiers d'avainne à croys et à descroys. Item trois sestiers d'avainne pour les terres de la Rauvoiserie dou Chasteler. Item je tieng le fief que Jehan de Coigni tient de moi à Nuevelise et à Briangne. Item je tieng le fief que damoiselle Jehanne tient de mi à Nuevelise et à Briangne pour cause de douaire. Item je en tieng le fief que mess. Bauduins

Digitized by Google

d'Ay tient de mi à Briaingne. Item je tieng ce que mess. Henris de Bohain tient de moy à Nuevelise. Item je tieng le fief que Jehans de Saint Marcel fils Estene de Saint Marcel tient de moy à Saint Marcel et ce que sa mère tient en doaire.... Et je Jehans de la Grève, escuiers, fais denommement de toutes ces choses dessus nommées, que je tieng la moitiet pour le doaire la damoiselle de Maison, de haute dame et poissant madame la contesse de Rethest. » — N. 180.

371. — Vers 1325. — Aveu de « Phelippes de Baumme, » pour des biens situés à Amagne. — N. 181.

372. — Vers 1325. — « C'est le denommement dou fief que tient madame Marie de Lor, dame de Muret.... Toute la ville de Saint Estene à Arne.... Item cascuns bourgois et bourgoisez doivent une oye et une geline à la Saint Remy, et doivent qui cheval traiant tient deux charrois alans jusques au boys de Grant Pret ou aussi loingz sans nuls frais au seigneur, et se nous les volons vendre nous ne devons penre que de cascun ceval wiit deniers, et qui deffaut dou charroy il seroit à douze deniers parisis, et pour ce ne seroit il mie quittes dou charroy, et se on ne les prent dedens l'an il en sunt quites. Et se doit la dicte ville cascun ant wiit livres parisis, c'est assavoir moitié à la Toussains et l'autre à la Trinitey. Et tout cil qui vendent vin devant la Saint Martin doivent demi setier de vin et demi sestier après la Saint Martin, et doivent drechier les mesures par le seingneur, et se il font plait ou autre chose par cri et il doivent amende il seront jugié par le droit de Machau et se on ne puet le droit avoir on le va querre à Rethest. Et se aucuns bourgoys ou bourgoises fait nuevez maisons de la dicte ville, il est quites de toutes ces rentes de l'année. Et pour mellée là où il a sanc, trente sols, et toutes autres

Digitized by Google

amendes selonc ce que il est acoustumey.... » — N. 186.

373. — Vers 1325. — « Ves ci ce que Loys de Courbon tient à Coigny,... à Chapes et à Cont,... à Leffincourt,.... à Grigny et à Chardeny,.... à Guieri,... à Coulombes.... Item l'ommage Colin de Dan. Item l'ommage de Jehan de Fontainnes. Item l'ommage de damoiselle Royne de la Morte Yauwe. Item l'ommage de Jehannot de Branchecourt..... » — N. 188.

374. — Vers 1325. — « Vez ci ce que Jehans de Tugny advoe.... Premiers la maison de Dugny.... Item la moitiet de l'eauwe de Chevrières, et l'autre moitiet madame de Nevers et de Rethest et la damoiselle de Chevrières la prennent par ma main..... Item les terrages de Dugny, mais que ce que Colines de Days et Jehans de Cummy en tiennent.... Item quatre solz parisis que la ville de Bierme me doit cascun an à la Saint Martin.... Item le quart de la disme de Dugny et de Truny. Item la moitiet dou sauvement de Sorbon. Item Renaudins de Ressi tient de par sa femme en fief et en hommage de my encor vint livrées de terre que à Dugny qu'à Annelle. Item tous mi hommes et mes femmes de corps de la dicte ville de Tuygny me doivent fener mes prés et sarqueler mes blés. Item nuls ne puet tenir chevaux en la ville de Tuigny à qui qu'il soient qui ne me doient quatre corvées l'an, et mon laignier aidier à amener.... Et de tant comme de l'hommage de Tugny il en doit la warde de quarante jours à Rethest. Et de tant comme de l'hommage qu'il achata à Raulin de Dieu le wart, et à sa meire, il en doit la warde quarante jours à Rethest. » — N. 189 bis.

375. — Vers 1325. — Aveu de « madame de Chanteraingne, » pour des biens sis à « Luide. » — « Pre-

Digitized by Google

miers environ chinquante troys arpens de boys en la graerie du roy.... Item environ trois milliers de tuille en pris de douze sols.... » — N. 190.

376. — Vers 1325. — « C'est ce que Jehans de Saucelle tient.... C'est assavoir ma maison de Saucelle.... Item environ siis arpens de boys seant au Gués la Contesse. Item environ XXII arpens que prés que terres seant entre Crievecuer et Amengne. Item au Chasteller environ quatre livrées de terre as cens et as coustumes. Item le fief de Crievecuer que mess. Raouls de Fontainnes tient de my. Item le fief que Hues de Maire tient de moy pour cause de ma suer sa femme. Le fief de Malleury que l'en doit tenir de moy. » — N. 213.

377. — Vers 1325. — « Vez ci le fief que Jehans de Saint Marc tient à Vaus en Champaigne, de la chastellenie de Rethest, une maison et une grange..... Et doit la garde à Rethest quarante jours. »— N. 213 bis.

378. — Vers 1325. — « Vez ci ce que damoiselle Aalis de Warmereville tient de haute dame madame la contesse de Rethest en bail pour les enffans Jehan de Warmereville.... » — N. 215.

379. — Vers 1325. — « C'est ce que Gillet de Maigni, escuiers, tient....: le tiers en la terre de Louvreny, de tant comme damoiseelle Aalis, meire à la femme dou dit Gillet, y tenoit.... C'est ce que Gerars de la Tonnelle tient en fief et en hommage dou dessus dit Gillet.... Item damoiselle Marie tient sa part ès terrages de Louvreny de l'escheoite de son peire que elle tient en fief dou dessus dit Gerart, son freire, et li dis Gerars les tient dou dit Gillet. Item li dis Gerars tient dou dit Gillet la pescherie en la rivière franche... » — N. 226.

380. — Vers 1325. — Aveu « de Gilles de Selles...

Digitized by Google

En la ville de Rethest une maison.... Une pièce de terre qui siet à l'Abre Navare... A la Vingne les Moinnes.... A la Croys Saint Lienart.... A la Val Payen.... As Ourmes.... Et ces choses dessus nommées tient de mi Oudars de Tannion, à cause de ma suer.... Item je tiens en fief et en hommage la souverainneté de Seles et le minete de Fontainnes.... » — N. 227.

381. — Vers 1325. — «Gobers d'Esnel » avoue tenir deux cinquièmes « de la ville d'Esnel.... et le fief Wauchier de Monclin, et toutes choses que je tiens en la ville d'Esnel, exepté troys mines que prei que terre que je tiens de Clarin de Bourc et de Sains.... Et en doy la warde deux foys cascune quarante jours. » — N. 232.

382. — Vers 1325. — « C'est li fiefs Perresson, qui fu fils Jehannot d'Aboncourt, qu'il tient en la prevosté de Rethest.... Item en la prevosté de Raucourt wiit sestierz de blef ès terrages de Waudelaincourt. Item siis jours de terre à Remilly.... » — N. 236.

383. — Vers 1325. — « Hues de Maires, escuiers,» avoue tenir « la maison de Maires.... et trente siis fauchies de pré ou environ seant en ban de Vendresse ou lui c'on dist Outre Bar. » — N. 243.

384. — Vers 1325. — « Perrard de Terron tient.... le quart dou four de Terron, et l'autre quart que une siene suer tient de luy. Item un sestiers de blef as terrages de Vendresse, et seze sestiers que ses deux suers tienent de luy. Item le VIe de tout quanques mess. Renaus d'Espinoys avoit au jour qu'il trespassa en la ville d'Espinoys.... » — N. 246.

385. — Vers 1325. — « Vez ci les terres Jehennin Jehe qui sunt en ban de Bairon : un cent de seur la

Digitized by Google

maison qui fu Milon.... Item siis cens ou lieu c'on dist à le Horne. Item cinc cens ou lieu c'on dist à la Bouvière. Item huit cens et demy ou lieu c'on dist Entre les Fossés devant Remontée. Item quatre cens de lès le moulin de Bairon. Item un cent et demy ou lieu c'on dist Embrula.... Item cinc cens sus le mont de la Bouvière. Item siis vins et diis verghes ou lieu c'on dist à la Perrière.... Item trois cens ou lieu que on dist à la Haiie le Prevost. Somme sexante cens et demy[1]. Et de toutes ces terres n'en y a que diis cens ou onze qui doient terrage. Ves ci les prés : quatre fauchies desouz Tanay et la fauchie de Bairon.... » — N. 249.

386. — 28 avril 1325. — « Jehans de Brandeberch, sires de Faucompierre, et Heilewis, sa femme, » cèdent à Jeanne, comtesse de Nevers et de Réthel, les droits qu'ils avaient « ès villes et ou terroir de Vrigne et de Saint Baale delès Doucheri, » à raison d'un premier mariage de la dite Heilewis. « Et nous Jehans, sires de Hoiluelz, justiciers des noblez hommes de la conté de Luxembourch[2], et Jehans, sires de Belrewart, senescaus de la dicte conté, chevalier,.... avons pendus nos propres seauls à ces presentes lettrez.... » — N. 322.

387. — [Vers le 28 avril 1325.] — Ratification de cette vente par la dite Heilvys, qui était veuve de « mons. de Marliers, seigneur de Faucompierre. » Elle s'oblige « par devant le doyen de Marais. » — N. 321.

1. En additionnant les parcelles résumées dans cette somme, on trouve 58 cens et 258 verges : d'où l'on peut conclure que par le cent il faut entendre cent verges.

2. Dans la charte suivante, ce seigneur est ainsi désigné : « Mons. Jehan de Bollevel, justicier de très haut et très excellent prince mons. le roy de Boheing, comte de Luxemborch. »

Digitized by Google

388. — 19 mai 1325. — Autre charte de « Jehans de Brandeberch, sires de Faucompierre, » relative à la même vente, qui fut faite pour le prix de « cinc cens livres de bons petis tornoys... Et est encore assavoir que pour pluseurs prisons que je avoie pris ou fait penre par mon commandement en la terre madame dessus dicte..., ai [1] je Jehans dessus dis, à le priière et requeste de mons. Gaucher de Chastillon, conte de Porcien et connestable de France, eusse recrut les prisons que je tenoie, à remettre en ma prison à Erlons par deviers mi, ou mi rendre cinc cens livres de tornoys petis se li prison n'i revenoient, et les eût repris mess. li connestables sour lui à remettre par deviers mi, ou les dis cinc cens livrez paiier, et sour ceste recreance et pluseurs autres traitiés nous eussiens ralongie la dicte recreance des dis prisons et des cinc cens livrez mettre par deviers nous; et avons eu en seurté des dis prisons ou des cinc cens livrez remettre par deviers nous, c'est assavoir Willamme de Lus obligié par sa foy, Robert d'Otenghes, Philippe de Bolande, Jehan de Toussey, Colin de Jamaix, liquel avoient en convent par la foys de leur corps à tenir convent à Thyonville toutes foys que je les en requerroie, ne ne se poient de la ville partir tant qu'il m'eussent fait fin de cinc cens livres de petis tornoys, lesquels pleges obligies par deviers mi je quit de leur couvenant eaux et tous autres qui pour ceste cause par deviers mi seroient obligiés... » — N. 320.

389. — 19 mai 1325. — Quittance d'une somme de 500 livres payée à Jean de Brandeberch par les gens de la comtesse de Nevers et de Réthel. — N. 323.

390. — 19 mai 1325. — « Damoiselle Agnès de

1. Il faut sans doute lire *et je*.

Digitized by Google

Saint Mart, femme Guyot de Savigny qui fu, » avoue tenir « la moitié de la justice de la ville de Savigni.... Item la moitiet dou molin de Maiange... » Tenaient de la dite dame « Perressons de [Saint] Mart, et Ponceles de Singly. » — N. 158.

391. — 14 sept. 1325. — « C'est ce que Colines de Vendi, escuiers, tient...., sauf le droit le doaire madame Juliane, dame de Vendi, et madame Agnès, femme Jehan de Billi. Premiers en la chastellenie d'Omont, la maison de Vendi.... Item le Male Maison dalès Raucourt.... Ce que madame de Balais tient en toutes choses à Balais et au Maisnil delès Noireva. Item ce que li femme Ernoul de Vendi et Thoumas, ses fils, tiennent à Vendi en toutes choses. Item ce que Miles de Berrut tient à Vendi et ou terroir. Item ce que Brions tient à Vendi fils Ancelet qui fu et ses seurs. Item la maison de Lauble, les vingnes et tout ce qu'il y appertient, que Perrines li freires Colinet tient. Item la maison de Chevrièrez.... » — N. 131.

392. — 1 oct. 1325. — « Sacent tuit que je Jehans Gilles, chevaliers, sires de Balecourt, recognoys et advoe à tenir en fief et en hommage pour cause dou bail de Rogier et Ysabeau, mes enffans,.... dis nuef moyes de bos ou environ ou ban et ou terroir de Sourcy. Item quarante sols de cens au parisis ou environ que je preu cascun an à Bautainmont..... Et de ce ay je à hommes Jehannot de Vierzi et l'un des enffans de Veuziers, Jehan de Lannoy, Loys de Rauzières, la damoiselle de Truny qui est meire Jehan de Cuire.... Et de toutes ces choses j'ay la séptisme partie qui est mons. Gerart de Poulegny, chevalier, pour cause de madame Clemence, sa femme.... Et en doy la garde à Rethest cascun an par quarante jours.... » — N. 191.

393. — 27 nov. 1325. — « Jehans li Larges de

Digitized by Google

Saint Verain, escuiers, » avoue tenir 90 arpents de bois « ou boys de Jueus, entre Monjoiet et Jueut, à cause de damoiselle Marie d'Annoy, ma femme, suers et hoirs de feu Estene d'Annoy, son freire. » — N. 174.

394. — 2 déc. 1325. — « Damoiselle Emmelot de Condeit, » reconnait devoir « la garde ou castel d'Omont,.... pour cause de la terre de Mazerni. » — N. 137 bis.

395. — 20 févr. 1326. — « Jacommins dis Corporeis, escuiers, » avoue tenir : « en la prevosté d'Omont la moitiet des molins de Safville....; item.... en la prevosté de Doucheri, à cause de l'advoerie, les soingnies de Henoingne et de Popelainne.... » — N. 230.

396. — 16 avr. 1326, à Paris. — « Gauchiers de Castillon, sires dou Tour et de Precy, »avoue tenir.... « la maison de Saint Lambert....de la chastellenie d'Omont. » — N. 164.

397. — 27 juin 1326, à Reims. — Guillaume, archevêque de Reims, confirme la charte de l'abbé de Saint-Nicaise, du mois de mai 1324[1]. — N. 278.

398. — 15 juill. 1326. — « Ysabeaus, dame de Bohaing, » annonce à Jeanne, comtesse de Nevers et de Réthel, qu'elle a cédé à Perceval, son fils, la châtellenie d'Omont. — N. 83.

399. — 23 août 1326. — Aveu de Robert du Boys, écuyer, pour sa « maison c'on dist la Graingete dessous Omont. » — N. 241.

1. Voy. plus haut, n. 309.

Digitized by Google

400. — 19 sept. 1326. — « Ves ci ce que Percevaus de Bohaing, escuiers, tient.... à cause de la chastellenie de Chasteau Renaut : pour le bos c'on dist le Bos Jehan seant delès Fayone.... Item l'yauwe de Maheron jusques à Orru.... Item un bos c'on dist Hemmes Chennoit qui siet de lès Bagimont, et y ont cil de Bagimont leur sartage. Item un bos c'on dist Flaicesart et un bos c'on dist Cerceval. Item un bos c'on dist Chemman de Bruières, et un bos c'on dist Brunne Fosse.... Item il tient..., à cause de la chastellenie d'Omont, la moitiet des fours d'Omont.... » N. 84 bis.

401. — 19 oct. 1326. — Guillaume de Maserny, écuyer, pour lui et pour ses frères « Jehennot, Therrion et Jehet, » vend à la comtesse de Nevers et de Réthel tout ce qu'iis pouvaient avoir « en la ville de Vousiers. » — N. 344.

402. — 2 nov. 1326. — Philippe, abbé de Saint-Nicaise de Reims, autorise la comtesse Jeanne à changer l'assignation du revenu de 14 l. p. qu'elle avait donné pour l'échange de la maison « du Chasteller[1]. » — N. 279.

403. — 1 juill. 1327[2].— « Erars sires de Nantuel,» avoue tenir de madame de Nevers et de Réthel « la ville de Faverollez. » — N. 234.

404. — 29 avr. 1330. — Notice constatant l'amortissement accordé par le comte pour une maison appelée « le Vivier Guyon delez Maizières, » que l'abbé de « Lavaul dessouz Chasteau Renaut » avait achetée

1. Voy. plus haut, n. 309.

2. L'acte est ainsi daté dans le cartulaire : « l'an de grace Nostre Seigneur M CCC vint sept, le joesdi premier jour de juillet.» Le 1 juillet 1327 tomba un mercredi.

Digitized by Google

de Jaquemin Ravinel de Mézières. — N. 268 quater.

405. — 20 déc. 1330, à Paris. — Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Réthel, reçoit l'hommage de « damoisele Aalis de Vervin, pour cause dou bail que la dicte damoiselle tient de Thoumas, son freire, de la terre que li dis Thoumas li aagiey tenra et devra tenir de nous en nostre conteit de Rethest.... Presens mons. Gauchier de Chastillon, conte de Porciens, et mons. Henri dou Boys, nos hommes de la dicte conté de Rethest. » — N. 252 bis.

406. — 24 févr. 1331, à Paris. — « Salehadin, fils de noble homme mons. Salehadin d'Angleuse, seigneur de Cheinsy, chevalier, » reconnaît que le comte de Flandre, Nevers et Réthel a reçu son hommage pour « la terre que il tient de luy en la ville de Resson, laquelle terre li estoit venue par la mort et succession ou eschoiete de feu noble dame madame Ermenjart, dame d'yceluy lieu, sa meire. » — N. 253.

407. — 1331. — « En l'an de grace mil cccxxxi fist mons. Guillaume d'Auxonne, doctor en loys, foy et hommage à mons. Loys, conte de Flandre, de Nevers et de Rethest, de la terre d'Ancordal, presentz mons. Henri de Flandre, mons. d'Anghiem, mons. d'Uffalise, hommes, et pluseurs autres. » — N. 255.

408. — Juin 1331. — Le comte Louis confie l'administration des biens de « damoiselle Jehanne, damoiselle d'Assy, à Ph. d'Esnel, neveut à la dicte damoyselle Jehanne, fil de sa suer.... Ces choses furent faites en la presence mons. Gerart d'Uphalise, le conte de Grant Preit, mons. Jehan de Sombreffe, mons. Loys de Marigny, mons. Sarrazin dou Chasteler en

Digitized by Google

Ardenne, chevalier, nostre chancelier, Jehan de Villers, Jehan de Neuville, Jehan de Tugny, Guyot de Suzainnez, Colart de Susainnez, Charbonnal d'Escordal, Raulin de Chartoingne, li Rous de Lumes, Perresson de Primain, Ernoul de Saint Lambert, escuiers, nos hommes de fiefs. »— N. 264.

409. — 4 juin 1331, à Mézières. — Le comte Louis autorise les « habitans des villes de Doncheri et de Ledancourt » à vendre leur bois sis « ou lieu que on dist en Aissimont, » pour en employer le produit à la fortification de la ville de Donchery. — N. 256.

410. — 11 juin 1331. — Le comte Louis ratifie ce que son chancelier Guillaume d'Auxonne avait ordonné au sujet de certains empiétements pour lesquels on avait poursuivi « Perresson dit Cherbonnel d'Escordal, escuier. » — N. 262.

411. — 29 juin 1331. — Accord entre Jean, abbé de Saint-Remi de Reims, et Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Réthel. «.... Quant au discort qui estoit des foires dou Chaisne *etc*.... Et toutes les foys que il plaira as gens de nous Loys dessus dit, il porront mener leur prises à Osmont, et aussi les gentz de nous abbes et couvent dessus dis, toutes les foys que il leur plaira, porront mener leur prises à Pombar ou à Chavigny.... Item quant au descort des gardes mettre en le maison des borgoys de la ville dou Chaisne, accordey est entre nous que chascuns des gens de nous seigneurs dessus dis les y porront bien mettre, et se les gentz de l'un de nous les y ont mises avant les gentz de l'autre, il les y porront bien mettre après. De rechief quant au descort des prises que les gentz de nous conte dessus dit, pour cause de cache, ont faite en la ville de Sauville, qui est ville commune à nous

Digitized by Google

deuz seigneurs dessus dis, *etc.*... De rechief, à la requeste que à nous Loys conte dessus dit ont faite li dit abbes et convens que nous mesissiens hors de nostre main et mesissiens en main de gent de poestey, ou represissiens de eux l'argent que cousté avoit une maison et pluseurs héritages seans en la ville et ou terroir de Bairon, *etc.* » — N. 263.

412. — 1 juill. 1331. — Le comte Louis donne à la femme et aux filles de « Pierre de Wenderesse, diz Clers majoye, jadis recheveur de la conté de Rethest, » quelques-uns des biens qui avaient été saisis sur le dit Pierre, en paiement d'une somme dont il était redevable. — N. 259.

413. — 14 sept. 1331. — Lettre de non préjudice délivrée au comte qui avait reçu à Nevers l'hommage de « Jehans de Saint Ceigne, chevaliers, » pour un fief situé « à Lire, en la terre que je tiens par cause de la dame de Chiez moy. » — N. 254.

414. — 9 oct. 1331, à Paris. — Le comte Louis reconnaît les droits de Jaquemin de Ham, écuyer, sur la terre de Vrigne et de Saint-Bale, en la châtellenie de Donchery. Cette terre avait été concédée par feu Louis, comte de Nevers, à Baudet, sire des Amoises, écuyer, et à Ysabelle, fille dudit Baudet; Jaquemin avait épousé Aalis des Amoises, sœur et héritière de la dite Ysabelle. — N. 260.

415. — 17 févr. 1332. — « Messires de Flandres fist hommage dou fief dou chastel d'Orchimont, à Paris, au roy de Boemme, pour raison de la conté de Luxembourch, en l'ostel le roy de France, en sa chambre, au Louvre, le lundi XVIIe jour de février, l'an mil CCC et XXXI, present mons. Jehan de Henau, le seigneur de Garencières, le seigneur d'Uffalisse, le conestable de France,

Digitized by Google

le seigneur de Soubreffe, le seigneur de Marrigny, le seigneur de Crux. A la relacion mons. Andrier de Charroles à ce present.— Item à celle eure et jour, fist li dis roys de Boemme à mons. de Flandres hommage dou dit chastel et appertenances, qu'il a acquis dou seigneur d'ycelui, present les dessus dis et à la relacion dou devant dit, ajousté une escheance au dit fief, qui y est sorvenue puis l'achat, lequel il a repris toute ensamble. A la relation dou dessus dit. » — N. 255 bis.

416. — Juin 1332. — Charte du comte Louis, sur les droits des habitants de la ville « dou Chaisne. » — N. 258 bis.

417. — 7 juill. 1332[1]. — Le comte Louis accorde aux « freires Nostre Dame dou Preit delez Louvreny, de l'ordre Saint Guillame, de la dyocèse de Reins, » des droits d'usage « ou boys que on dit les aaisemens de Louvreny. » — N. 258.

418. — 8 juill. 1332[2]. — Le comte Louis renonce à certains droits qu'il avait « en la ville de Brimontel de lez Reins, » sur les habitants de la « rue que on appielle le bourch d'Oscri. » — N. 257.

419. — 11 juill. 1332. — Le comte Louis reconnaît les droits des religieux de Sept Fontaines sur les « sordis de la fontaine que on dist de seur les moulins de Bertecourt. » — N. 261.

420 — 15 juill. 1332. — Florent, abbé d'Elan,

1. L'acte est ainsi daté : « Donné souz nostre seel à Maisières seur Meuse nostre chastel, l'an mil CCC XXXII, le joesdi VIIe jour en juillet. » Le 7 juillet 1332 tomba un mardi.

2. L'acte est daté du jeudi 8 juillet 1332. Le 8 juillet 1332 était un mercredi.

Digitized by Google

vend à Gautier de Rouvroy, chanoine de Saint-Étienne de Troyes, physicien du comte Louis, une rente de 60 l. p. sur le vinage de Mézières. — N. 268 ter.

421. — 25 juill. 1332, à Clamecy. — Approbation de cette vente par le comte Louis.—N. 268 ter.

422. — 26 avr. 1333, à Male. — « Nous Loys.... nous faisons et establissons.... Henri dit de Pomru, porteur de ces lettres, nostre sergant à cheval de nostre conté de Rethest.... » — N. 268 bis.

423. — 29 mars 1334, à Oudenarde. — Le comte Louis approuve le transport que son chancelier, Guillaume d'Auxonne, avait fait à Jean d'Auxonne, son neveu, de la terre d'Ecordal au comté de Réthel. « Present mons. Gerart de Grantprei, seigneur de Roussi, mons. Gautier de Lor, seingneur de Resson, mons. Philippe de Bleine, chevaliers, et l'Alemant de Braux, escuier, nos hommes de nostre conté de Rethest. » — N. 251.

424. — 1 mai 1334, à Noyon. — Le comte Louis amortit à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims une pièce de pré sise au comté de Réthel, « vers la Folie dessous Baalons entre un ruissel que on appellè le Bairon, d'une part, et la terre de la maison de la Folie, d'autre part. » — N. 280.

425. — 6 août 1344, à Fampoux. — Le comte Louis assigne la terre de Raucourt à « Gerart de Grantprei, seingneur de Roussi, » en paiement de ce qu'il lui devait « pour la terre de Sausse que nous avons reprise de li. » Il se réserve la faculté de retirer cette terre pour le cas où il voudrait la donner à sa sœur la comtesse de Montfort. — N. 265.

Digitized by Google

426. — 7 août 1334, à Fampoux. — Charte de Gérard de Grandpré, sire de « Roussy, » chevalier, relative à cet échange. — N. 267.

427. — 7 août 1334, à Doullens. — Mandement du comte Louis, relatif à cet échange, adressé à « Pierre de Verbrie, recheveur, et Jehan de Lens, baillif de nostre conté de Rethest. » — N. 266.

428. — 30 juin 1335, à Paris. — Le comte Louis, à la prière de son cousin « Henry de Grantprei, » donne à « Renaut de Bechegueville la quarte partie d'une maison seant à Grevii. » — N. 268.

429. — 4 août 1341, à Paris. — Philippe VI reconnaît au comte de Nevers la juridiction des eaux du comté de Nevers et de la baronnie de Donzy. — N. 357.

430. — 29 déc. 1405, à Paris. — Charles VI, à la demande du duc de Limbourg, comte de Réthel, fixe à 5000 l. t. la somme que les habitants du comté de Réthel auront désormais à payer pour les aides. — N. 304 bis.

431. — 23 sept. 1451, à Taillebourg. — Rémission accordée par Charles, comte de Nevers et de Réthel, baron de Donzy, à Jean d'Amouzi, de Mézières, pour un homicide commis « au bourg d'Arches. » — N. 358.

432. — 22 févr. 1454. — Hubert Gobert, abbé de « Saint Remy de la Vaul Dieu, » ordre de Prémontré, diocèse de Reims, s'oblige à prier d'une façon particulière pour le comte de Nevers, qui avait reconnu les droits de l'abbaye sur « le boiz des Hayes, dessous Monhermier, en la chastellerie de Chastel Regnault, »

Digitized by Google

dans lequel avaient été récemment ouvertes « certaines escaillières.... pour prandre escailles et faire ardoises. » Ledit abbé s'était précédemment obligé à livrer une charte au châtelain de Château-Regnault, représentant le comte de Nevers, « pour icelle estre mise en la chambre de ses comptes à Nevers. » —N. 304 ter.

Digitized by Google

TABLE

DES NOMS CONTENUS DANS LE CARTULAIRE DU COMTÉ DE RÉTHEL.

A

Aalis (damoiselle), 266.
Abbacia, 111.
Abbé de Lucquy (Oholet l'), 114.
Abes (Colard *li*), prévôt de Donchery, 219. — *Coles dis Lambins*, 224.
Aboe (*l'*), 231.
Aboncourt en la Rivière, V. Auboncourt.
Abre Navare (l'), 380.
Acre (Joffroi d'), 337.
Acy, Ardennes, a. et c. Réthel. *Assii*, *Assy*, 226. — Jeanne, demoiselle d', 226, 252, 408.
Adam, chapelain, 1.
Adon, Ardennes, a. Réthel, c. Chaumont-Porcien. *Adon dessous Chaumont*, 180.
Agnès (madame), 254.
Agouberin, V. *Maignimont*.
Agripars (Colard), 219.
Aignaumont, V. Inaumont.
Aigny, *Ayny*, 257, 261.
Aillicourt, Ardennes, a. Sedan, c. Raucourt, cne Remilly. *Allicourt*, 48, 137.
Aingecourt, V. Angecourt.
Ainghien, V. Enghien.
Aingien, V. Enghien.
Ainglure, V. Anglure.
Ainnaumont, V. Inaumont.
Aire, Ardennes, a. Réthel, c. Asfeld. *Air*, *Ayr*, 358. — Raoul d', 357, 358.
Aise (la creste d'), 160.
Aisne (l'), rivière. *Auxona*, 227. — *Ayne*, 160.
Aissimont, 409.
Aitry (les enfants d'), 265.
Aivelle, V. Ayvelles.
Alemant, V. Braux.
Alexandre III, pape, 2.
Alincourt, Ardennes, a. Réthel, c. Juniville. *Alincurtis*, *Allaincourt*, 231. — André, prieur d', 21.
Allaincourt, V. Alincourt.
Alleux (les), Ardennes, a. Vou-

Digitized by Google

ziers, c. le Chêne. *Les Allues de Marcelou*, *les Alues de Marcelau*, 95.
Allicourt, V. *Aillicourt*.
Allues, V. Alleux.
Alnetum, V. Launoy.
Altus Mons, V. Omont.
Alues. V. Alleux.
Amagne, Ardennes, a. et c. Réthel. *Amengne*, 249, 371, 376.
Ambly (la damoiselle d'), 226. — Clarembaud d'A., 316. — Jeannot, fils Huet d'A, 266.
Ambly-sur-Bar, Ardennes, a. Mézières, c. Omont, cne Vendresse. *Ambly-sur-Bar*, *Ambli-sur-Bair*, 257, 261.
Ambly-sur-Aisne, Ardennes, a. et c. Réthel. *Ambleyum*, *A. super Auxonam*, 32, 227.
Amelières (les), 257.
Amengne, V. Amagne.
Amoises, V. Armoises.
Amouzi (Jean d'), 431.
Ancelet, 391.
Ancordal, 407. V. Ecordal.
Angecourt, Ardennes, a. Sedan, c. Raucourt. *Aingecourt*, *Angicourt*, *Ayngecourt*, *Engicourt*, 197, 202, 280, 282. — Baudouin d', fils de Simon Oison, frère d'Oudinet, de Renaudin et de Jeannette, 197, 202, 267. — Champenois d', 369. — Henri, fils de Briet d', 197. — Jeannot d', et Marguerite, sa femme, 268. — Nicole d', 130.
Anghiem, V. Enghien.
Angleuse, V. Anglure.
Anglure, Marne, a. Epernay. *Ainglure*, *Angleuse*. Saladin d', 313, 406.
Annelles, Ardennes, a. Réthel, c. Juniville. *Annelle*, *Ennelle*, 237, 238, 254, 258, 374.
Annesson, V. Moulins.
Annion, V. Tagnon.
Annoit, *Annoy*, V. Aunoy, Launoy.
Anseau, 146.
Antreyo (Gui de), 2. — Cf. Autry.
Antroussé (Jean), 282.
Apy, V. Saint-Martin l'Heureux, Sainte-Marie-à-Py.
Arbalestrier (Wannekin l'), 301.
Arces, 195.
Arches (bourg d'), 431.
Ardenne (*le Chasteler en*), 408.
Argonne, V. Beaumont.
Armoises (les), Ardennes, a. Vouziers, c. le Chêne. *Les Amoises*, *Amoise*, 67, 87, 95, 286, 322. — Aalis des, 322, 414. — Baudet des, 323, 414. Marie, sa femme, 323. — Baudouin des, 322. — Julienne, dame des, 286. — Robert des, 235, 300. — Ysabelle des, 322, 414.
Arne, V. Saint-Étienne, Saint-Pierre, Somme-Arne.
Artilleux (Guyot *li*), et Ysabelle, sa femme, 311.
Asfeld, V. Avaux.
Assii, V. Acy.
Assonmuese, 286.
Assy, V. Acy.
Attigny, Ardennes, a. Vouziers. *Atigny*, *Attigny*, 38, 109, 327.
Aubion, 274.
Auboncourt-Rivières, Ardennes, a. Réthel, c. Novion, cne Chenois-Auboncourt. *Habunda-Curtis*, *Auboncourt*, *A. en la Rivière*, *Aboncourt*, 2, 34, 262. — Champenois d', 346. — Perresson, fils de Jeannot d', 382.

Digitized by Google

Auc (pré d'), 261.
Audenarde, V. Oudenarde.
Audinys, 216.
Aufelis, V. Coucy.
Aunoy (Vilain d'), maréchal de l'empire de Constantinople, 102.
Aunoy, V. Launoy.
Aumencourt (Gobert de), 292.
Autre, *Autreyum*, V. Autry.
Autruche, Ardennes, a. Vouziers, c. le Chêne. *Autrusse*, 350.
Autry, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois. *Autreyum*, *Autre*, *Autry*, 64, 350. — Renaud d', 57. — Cf. *Antreyum*.
Auxerre (Official d'), 118.
Auxona, V. Aisne.
Auxonne (Guillaume d'), 407, 410, 423. — Jean d', 423.
Avançon, Ardennes, a. Réthel, c. Château-Porcien. *Avenson*, 73. — Colin d', 237. — Perrot le fil l'Eswaret d', 122.
Avaux, depuis appelé Asfeld, Ardennes, a. Réthel. *Avaus*. Guyot d', 362. — Jeanne d', 336, 367.
Avenson, V. Avançon.
Avesnes (Baudouin d'), 139, 143. — Bouchard d', 40. — Jean d', 76, 90, 91, 143.
Ay (Baudouin d'), 370.
Aynaumont, V. Inaumont.
Ayne, V. Aisne.
Ayngecourt, V. Angecourt.
Ayny, V. *Aigny*.
Ayr, V. Aire.
Ayvelles (les), Ardennes, a. Mézières, c. Flize. *Aivelle*, *Ayvelle*, *Yauve*, 279, 284. — La Grande, 222, 279. — La Petite, 284. — Julien d', 312. — V. Blondelet.

B

Baalons, Ardennes, a. Mézières, c. Omont. *Baalon*, *Baalons*, *Balons*, 333, 424. — Aubri de, 188, 196, 198. Marguerite, sa femme, 196.
Baer, V. Bar.
Bagimont, *Bagimont*, 400.
Baillart, 316.
Baillif (Girard le), V. Donchery.
Bainne (Jean de), 302.
Bair, V. Bar.
Bairon, Ardennes, a. Sedan, c. Raucourt, cne le Montdieu. *Bairon*, 87, 156, 385, 411. — Ruisseau se jetant dans la rivière de Bar, 188, 424.
Balais, V. Ballay.
Balan, Ardennes, a. et c. Sedan. *Balans*, 87.
Balbeyum, V. Barby.
Balecourt, 392.
Balham, Ardennes, a. Réthel, c. Asfeld. Renaud de *Ballehan*, 245. Cf. *Bolehan*.
Ballay, Ardennes, a. et c. Vouziers. *Balais*, 80, 87, 137, 254, 391. — Oudinet de, 254. — Warnier, seigneur de, 80. — Madame de, 391.
Ballehan, V. Balham.
Baloingne (Clarin de), 292. (*Baloingne* est peut-être Bannogne, Ardennes, a. Réthel, c. Château-Porcien.)
Balons, V. Baalons.
Bamme, *Baumme*. Joffroi, fils de Nicole de, 366. — Philippe de, 249, 371.
Bair, V. Bar.
Bannogne, V. *Baloingne*.

Digitized by Google

Bar (rivière de), affluent de la Meuse, 99, 261, 270. — Outre Bar, 383. — V. Ambly-sur-Bar, Châtillon-sur-Bar.
Bar (Renaud de), 179.
Bar-le-Duc, Meuse. *Baer*. Thibaud II, comte de, 50, 68, 69. — Philippe, sa mère, 50. — Jeanne, sa femme, 68, 69, 70. — Edouard I, comte de, 239.
Bar-sur-Aube (foire de), 70.
Barart (Jean), 231.
Barbaise, Ardennes, a. Mézières, c. Signy. *Barbaisia*, 4, 126, 129, 130, 355.
Barbeyum, V. Barby.
Barbier, V. *Marqueny*.
Barby, Ardennes, a. et c. Réthel. *Balbeyum*, *Barbeyum*, 2, 111.
Barot, V. *Fourge*.
Basancourt, V. Bazancourt.
Basegny, V. Clermont.
Basencurtis, V. Bazancourt.
Basoches, V. Châlons. — Cf. *Bazoces*.
Baudelot, V. Thugny.
Baudet, 300. — V. Armoises, *Chalendriis*, Sorines.
Baudon, V. Mézières.
Baudot, 175, 180, 201.
Baudouin, 2. — Messire Baudouin, 354.
Baudrecy (*Li ermitiaus de*), 294.
Bauhaing, V. Bohain.
Baumme, V. *Bamme*.
Bauthémont, Ardennes, a. Réthel, c. Novion, cne Sorcy. *Bautainmont*, 392.
Bazancourt, Ardennes, a. Vouziers, c. le Chêne, cne Châtillon. *Basancourt*, *Basencourt*, *Basencurtis*, 10, 12, 23, 24, 32, 43.
Bazeles (Alard de), 301.
Bazin, 130.
Bazoces (Robert de), 179. Cf. Basoches.
Beaufort, aujourd'hui Montmorency, Aube, a. Arcis, c. Chavanges. *Bellum forte*, *Belfort*, *Byaufort*, 37, 43, 49, 51, 68, 69, 85, 101, 103, 107, 170. — Pierre de, 51. — Simon de, 3. — Félicité de, femme de Hugues II, comte de Réthel, et Félicité, dame de, fille de Manassès IV, comte de Réthel, V. Réthel.
Beaumetz (Thomas de), 129.
Beaumont, Ardennes, a. Sedan, c. Mouzon. *Bellus Mons*, *B. in Argonnia*, *Byaumont en Argonne*, 62, 77.
Beaumont (H. doyen de), 47.
Beaumont (Baudouin d'Avesnes, sire de), 143.
Beaurain (Jean de), 146.
Beauregard (Jean, sire de), 386.
Bec (Henri), 58, 59.
Becheguevillle (Renaud de), 428.
Bedouyn (Jean), 70.
Beffu, V. *Besus*.
Begghe (Huet le), 114.
Belestre, V. *Bellestre*.
Belfort, V. Beaufort.
Bellainval, V. Beninval.
Bellestre (Colinet de), 326. — Jean, châtelain de Belestre, et Aelis, sa femme, 150.
Bellum Forte, V. Beaufort.
Bellus Mons, V. Beaumont.
Bellus Ramus, V. Beaurain.
Belrewart, V. Beauregard.
Bénévent, 2.
Beninval, à l'E. de Saulces-aux-Bois, Ardennes, a. Réthel, c. Nouvion. *Bellainval*, 41.
Berforonne, 201.
Bergnicourt, Ardennes, a. Ré-

Digitized by Google

thel, c. Asfeld. *Bernicourt*, *Bergnicourt*, 66, 180, 225, 293.
Bernicourt, V. Bergnicourt.
Bernier, V. *Berrion*.
Berrion (Bernier de), 230.
Berrut (Miles de), 255, 391.
Bertecourt, 419.
Bertelicourt, 180.
Bertincourt, Ardennes, a. Réthel, c. Chaumont-Porcien, cne Fraillicourt. *Bertincourt*, 180.
Bertoncourt, Ardennes, a. et c. Réthel. *Bretoncourt*, 42, 258, 336, 357. — Baudesson de, 352. — Catherine de, 238. — Jeannot de, 367.
Bertricourt, 299.
Besace (la), Ardennes, a. Sedan, c. Raucourt. *La Besace*, *La Besage*, 67, 95, 96, 129.
Besonves (Jean de), et Jeanne, sa fille, 355.
Besson (Agnès, dame de), 161.
Besus (Robert de), 212. — *Besus* est peut-être une faute de copiste, pour *Befus* (Beffu, Ardennes, a. Vouziers, c. Grandpré).
Biermes, Ardennes, a. et c. Réthel. *Bierme*, *Biermes*, *Bierne*, 226, 231, 258, 374.
Bièvres, Ardennes, a. Sedan, c. Carignan. *Bievre*, 148.
Billi (Agnès, femme de Jean de), 391.
Blaines, 142.
Blaise, Ardennes, a. et c. Vouziers, cne Sainte-Marie-sous-Bourcq. *Blaise*, 130, 135, 259, 261.
Blameri (Jean de), 361.
Bleine (Philippe de), 423.
Blesson, 143.
Blois (comte de), 76. — Jean de, archidiacre de Reims, 105.
Blondelet (Jean), d'Ayvelle, 212, 217, 224, 284.
Boche de Cauroy (Baudot la), et ses enfants, 175.
Boe (Aalis de la), 296. — Jean Barart, sire de la, 231.
Bohain en Vermandois, Aisne, a. Saint-Quentin. *Bauhaing*, *Bohain*, *Bohaing*. Le seigneur de, 301. — Henri de, 212, 213, 344, 370. — Isabelle, dame de, 398. Perceval, son fils, 398, 400.
Boheing, V. Bohême.
Bohême, *Boheing*, V. Jean, roi de Bohême.
Bois, *Boys*. Henri du, 155, 354, 405. — Robert du, 399.
Bois-Jean, au S. de Bohan, à droite de la Meuse. *Bos Jehan*. 344, 400.
Bolande (Philippe de), 388.
Bolehan (Geoffroy de), 226. Cf. Balham.
Bonlesicourt, 179.
Bontonnel, 291.
Bos Jehan, V. Boisjean.
Bouch, V. Bourcq.
Bouffiinrue (Gaucher de), 299.
Bouière (*Ponsata la*) et sa famille, 201. Cf. Bouvière.
Bouillon. *Buillon*, 301.
Boulancourt, Haute-Marne, a. Vassy, c. Montier-en-Der. *Boulaincurtis*. Manassès, abbé de, 171.
Bourbeuse (*la*), 152.
Bourcq, Ardennes, a. et c. Vouziers. *Burcus*, *Burgus*, *Bourc*, *Bourch*, *Bouch*, 3, 64, 85, 103, 107, 117, 130, 134, 135, 232, 233, 257, 261, 264, 265, 266, 294, 311, 316, 366. —

Digitized by Google

Baudier de, 264. — Clarin de, 245, 381. — Gervais de, 3. — Guyot de, 266. — Henri, Henriart de, 232, 265, 266, 328. — Jacques de, 360. — Jeanne de, 232. — Nicolas de, 3. — Perrart de, 265. — Manassès, seigneur de, V. Réthel.
Bousonweis (Jean de), 317.
Boutancourt, Ardennes, a. Mézières, c. Flize. *Boutoncourt*, 87, 130.
Bouvellemont, Ardennes, a. Mézières, c. Omont. *Bouvelainmont*, *Bouvelammont*, 178, 294.
Bouvière (*la*), 385. Cf. *Bouière*.
Boviermont, 152.
Boys, V. Bois.
Branchecourt (Jeannot de), 373.
Brandeberch (Jean de), sire de *Faucompierre*, 386, 388, 389. Heilewis, sa femme, 386, 387.
Braquensis, V. Braux.
Braux, Ardennes, a. Mézières. c. Monthermé. *Ecclesia Braquensis*, *Braus*, 146, 213. — L'Alemant de, 423. — Ponchard, prévôt de l'église de, 44.
Bretigny (Mahaud de), 183, 184.
Bretoncourt, V. Bertoncourt.
Briangne, *Briaingne*, 370.
Bride (Jean *li*), 257.
Brie (la), 96. — V. Champagne.
Brienne (Érard de), 30. Raoul de, V. France (connétable de).
Briet, V. Angecourt.
Brieulles-sur-Bar, Ardennes, a. Vouziers, c. le Chêne. *Brieulesour-Bar*, *Brieule-sur-Bar*, 95.
Brimontel, ancienne annexe de Brimont, Marne, a. Reims, c. Bourgogne, *Brimontel-delez-Reins*, 418.
Brion, fils Ancelet, 391.
Brisilicourt, V. *Brecillicourt*.
Briuele, V. Brieulles.
Broniacum, 7.
Brouardeau (Jeannot le), 221, 277.
Brouardel, V. Guignicourt.
Brouart, 213.
Bruières (*Chemman de*), 400.
Brunne Fosse, 400.
Buillon, V. Bouillon.
Buis, 152.
Bulaincurtis, V. Boulancourt.
Burcus, V. Bourcq.
Burgus, V. Bourcq.
Bus, 146.
Bus de lès Blaines, 142.
Busenceium, V. Buzancy.
Bussy-le-Château, Marne, a. Châlons, c. Suippes. *Busy*, *Bussy*, 59, 366.
Buveriaus (Huechon dit), 297. — Jean dit, 298.
Buzancy, Aisne, a. Soissons, c. Oulchy-le-Château, *Busenceium*. — Jean de, trésorier de S. Jean au bourg de Laon, 120.
Byaufort, V. Beaufort.
Byaumès, V. Beaumetz.
Byaumont, V. Beaumont.

C

Cahors, *Cahours* (Philippe de), 106.
Caillot (Jeanne), 201.
Camp Bernard, V. Champbernard.

Digitized by Google

Canis, V. Chien.
Carboigne, V. Charbogne.
Carbonnel, V. *Cherbonniaus*, Ecordal.
Castellarium, *Castellerium*, *Castelerium*, *Castellare*, V. Châtelier.
Castellio, V. Châtillon.
Castillon, V. Châtillon.
Castillon de seur Bonlesicourt, 179.
Castrum, V. Châtel.
Catalaunensis, V. Châlons.
Cauperel (Guillaume, fils Jaquemin le), 284.
Cauroy, Ardennes, a. Vouziers, c. Machault, *Cauroy*, *Chauroy*, *Caurey de lès Machau*, 175, 225, 234.
Cavoge, V. Cheveuges.
Cele, 49. — *Celles*, *Seles*, *Selles*, 260, 380. — Renier de, 260, — Gilles de, 260, 380. — Perrinet de, 260.
Celles, V. *Cele*.
Cerceval, 400.
Cervelle (*la*), 180.
Cesnoy, V. Chesnois.
Chaalons, V. Châlons.
Chaenoy de lès Val Mousteruel, V. Chesnois.
Chafardrie (*la*), 302. — Jeannot de la, 302.
Chagny-lez-Omont, *Chavigny*, 411. — Cf. *Chengneyum*.
Chaisne, V. Chêne.
Chaisnetum, V. Chesnois.
Chalendriis (Baudet *de*), 156.
Chalerenghe, V. Challerange.
Challerange, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois, *Chalerenges*, *Chalerenghe*. Garnier de, 50. — Guyot de, 314, 359.
Châlons-sur-Marne. Le vidame de, 3. — Hue, vidame de, et sire de Basoches, 240, 353. — Jean de, 49. — Miles de, 147.
Chambrelain (Wautier le), 142.
Champagne. Thibaud III, comte de, 5. — Blanche, comtesse de, 20. — Thibaud IV, comte de, 31, 64, 70, 75, 104. — Marguerite, femme de Thibaud IV, 133. — Thibaud V, 129, 141, 145, 157, 170, 179. — Henri, frère de Thibaud V, 170. — Lieutenant du roi de Navarre en, 104. — Maréchal de, V. Conflans. — Sénéchal de, V. Joinville. — Monnaie de, V. Provins, Tours.
Champaigne, 303.
Champbernard, au N.-E. de Contreuve, Ardennes, a. et c. Vouziers. *Champ Bernart*, *Champ Bernard*, 264.
Champenoille, 320.
Champenois, V. Angecourt, Auboncourt.
Champiaus, 331.
Champigni, 150.
Chantereine, Ardennes, a. Vouziers, c. Tourteron, cne Neuville-et-Day. *Chanterainne*, *Chanteraingne*, 293, 375.
Chapes, V. Cheppe.
Charbogne, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny, *Charbongne*, *Cherbongne*, *Charbonnes*, *Carboigne*, 67, 248, 364. — Huesson de, 226, 316, 346. — Nicolas de, et Ysabelle, sa femme, jadis comtesse de Réthel, 191, 198.
Charbongne, V. Charbogne.
Charbonnel, V. Ecordal.
Charchericourt, V. Chassericourt.

Digitized by Google

Chardeny, Ardennes, a. Vouziers, c. Machault, cne Tourcelles. *Chardeny*, *Chardeni*, 291, 373.
Charles IV, roi de France, 301.
Charles VI, roi de France, 430.
Charme (la borne au), 152.
Charroles (Andrier de), 415.
Chartogne, au S.-O. de Grivy, Ardennes, a. et c. Vouziers. *Chertongne*, *Chertonne*, *Chartoingne*, *Chertange*, 265, 311. — Raulin de, 283, 294, 311, 408.
Chassericourt, Aube, a. Arcis, c. Chavanges. *Charchericourt*, 36, 62.
Chasteau-Renaut, V. Château-Regnault.
Chastel, V. Châtel.
Chastelley (Ferri, sire du), et Erard, son fils, 155.
Chasteller, *Chastelleyr*, *Chasteler*, *Chastellier*, V. Châtelier.
Chastel-Renaut, V. Château-Regnault.
Château-Regnault, Ardennes, a. Mézières, c. Monthermé, *Chastel-Renaut*, *Chasteau-Renaut*, 49, 90, 91, 130, 134, 198, 212, 213, 297, 301, 400, 432.
Châtel (Geoffroy du), 66. — Jacques de, sire de Montchalons, 195.
Chatelain, V. Réthel.
Châtelet (le), Ardennes, a. Réthel, c. Juniville, V. Châtelier.
Châtelier (le), *Castellerium*, *le Chasteller*, *le Chastellier*, *Chastelleyr*, *le Chasteler*, 18, 57, 66, 82, 85, 93, 180, 225, 271, 278, 293, 299, 370, 376, 402. — Une grande partie de ces textes doit se rapporter au Châtelet; V. plus bas, au mot Châtelier près Tagnon. — Manassès, seigneur du, V. Réthel.
Châtelier (Mathieu du), *Castelerium*, chanoine de Sainte-Nourrice de Reims, 156.
Châtelier (Sarrasin du), *Chastelier en Ardennes*, 408.
Châtelier. *Le Chasteler de lès Maisières sour Muese*, 309.
Châtelier (le), près Tagnon, aujourd'hui le Châtelet, Ardennes, a. Réthel, c. Juniville. *Castellare juxta Tannion*, *Castellarium*, *le Chasteller*, 121, 173, 174, 176. V. plus haut le premier article Châtelier.
Châtillon-sur-Bar, Ardennes, a. Vouziers, c. le Chêne. *Castellio super Bair*, *Chastillon*, *C. sour Bar*, 46, 61, 71, 338. V. *Castillon*.
Châtillon-sur-Marne. — Gaucher de, et Elisabeth, sa femme, 7. — Gaucher de, comte de Porcien, 388, 405. — Gaucher de, sire *dou Tour et de Précy*, 396.
Châtillon (Jean de), 225.
Chauroy, V. Cauroy.
Chavigny, V. Chagny.
Chavonge, V. Cheveuges.
Chéhéry, Ardennes, a. et c. Sedan. *Cheheris*, 95, 198.
Cheinsy, 406.
Chémery, Ardennes, a. Sedan, c. Raucourt. *Chimeri*, *Chimeriacum*, 87, 95, 99, 178, 242, 244. — Baudouin, seigneur de, 178.
Chemman, V. *Bruières*.
Chenaud, 34.
Chêne (le), Ardennes, a. Vouziers. *Quercus*, *le Chaisne*, *li Chaisnes*, 87, 288, 292, 411,

Digitized by Google

416. — Bertremin du, 301. — Pierre du, 71. — Poncheron du, 189, 194. — Ponsard du, V. Mézières.
Chengneyum, 148. Cf. Chagny.
Cheppe, Ardennes, a. et c. Vouziers, cne Contreuve. *Chapes*, 373.
Cherbongne, V. Charbogne.
Cherbonnel, V. Ecordal.
Cherbonniaus, 292.
Chertange, V. Chartogne.
Chertongne, *Chertonne*, V. Chartogne.
Chesnois, Ardennes, a. Réthel, c. Novion-Porcien. *Le Cesnoy-de-lès-Doul*, 300. — *Chaenoy-de-lès-Val-Mousteruel*, 150. — La rivière *dou Chesnoy*, *de Chaisneto*, 130, 131.
Chesnoy, V. Chesnois.
Chestres, Ardennes, a. et c. Vouziers. *Chestres*, 264, 332.
Cheveuges, Ardennes, a. et c. Sedan. *Cavoge*, *Chavonge*, 87, 99, 242, 244.
Chèvrepré, V. *Chievrepré*.
Chevrières, Ardennes, a. et c. Réthel, cne Novy et Chevrières. *Chevrières*, *Chevrièrez*, 237, 238, 254, 258, 263, 300, 374, 391. — Erard de, 237. — Flore de, 263.
Chez moi, V. *Chiez moy*.
Chien (Thierri le), 1.
Chievrepré, 316. *Chievrepreit*, 343.
Chiez moy (la dame de), 413.
Chifili, *Chifilli*, V. Chufilly.
Chimeri, *Chimeriacum*, V. Chémery.
Chiny, V. *Los*.
Chonlonne, 65.
Choumeris (*Le*), 361.
Chuffilly, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny. *Chifili*, *Chifilli*. Guyot de, 291, 348.
Clairmarais, Marne, a. c. et cne Reims, 117.
Clamecy, Nièvre, 421.
Clarin, V. Bourcq.
Clermont en Basegny (Guyot, sire de), et Ferri, son fils, 244.
Clers Majoye (Pierre dit), 412.
Cliquet, 310.
Cochelet et Hauwis, sa femme, 201.
Coegni, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny, cne Chuffilly. *Coigni*, *Coigny*, 364, 373. — Jean de, 370.
Coignart (Renaudin), Jean, son frère, et Yolent, sa sœur, 280.
Coigni, *Coigny*, V. Coegni.
Coleson, V. *Marnoys*.
Columbella (*Agnes*), 110.
Comelle (Girard de la), 325.
Cominges (Grimoard, évêque de), 39.
Comtesse, V. Louvergny.
Commun (le bois de), 254.
Commy, 248. — Jean de *Cummy*, 374.
Comtesse, V. Tagnon.
Condé, *Condeit*, *Condet*, 294. — Emmelot, fille de Jean de, 247, 394. — Nicole de, 49, 70.
Conflans, Marne, a. Chalons, c. Vertus, cne Villeseneux. *Coufflans*. Hugues de, maréchal de Champagne, 179.
Connage, Ardennes, a. Sedan, c. Raucourt, 95, 99.
Cons, Ardennes, a. et c. Mézières. *Cons*. — Jean de, 149. — Cf. *Cont*.
Constantinople (maréchal de l'empire de), V. Aunoy.

Digitized by Google

Consumarne (Erart de), 362.
Cont, 373. Cf. Cons.
Contreuve, Ardennes, a. et c. Vouziers. *Contreves*, 264. — Mahaud de, et Jean, son fils, 264.
Coquillard (Jean), 226.
Corbeaus (*Les*), 251, 303.
Corbon, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois, cne Saint-Morel. *Corbon*, *Courbon*, 234. — Henri de, 235, 236, 248. — Jean de, 234. — Louis de, 373.
Corni, V. Corny.
Cornuaille (Jean), 301.
Corny, Ardennes, a. Réthel, c. Novion. *Corneyum*, 2. — *Corni dessous Bourc*, 130.
Corporeis (Jacommin), 395.
Corte Roye (*La*), 360.
Corveyum, 2 note.
Cosereil (Thibaud), 219.
Coterel, 352.
Cotibz (Joffroi), 331.
Couchi, V. Coucy.
Coucy, Ardennes, a. et c. Réthel. *Coucy*, *Couchi*, 172, 313. — V. l'article suivant.
Coucy (Différents membres de la famille de). Agnès, 172. — Erard de, 147, 156, 160. — Anfelis, sa femme, 160. — Jean de, 313, 335. — Raoul de, 76. — Robert de, 161. — Thomas de, sire de Vervins, et Mathilde de Réthel, sa femme, 26, 61, 68, 69, 70, 71, 84, 88, 96, 97, 99, 128, 129; V. Réthel. — Thomas de, fils du précédent, 123, 126, 129, 130, 138, 139, 143, 144, 179. V. Vervins.
Coucy-le-Château, Aisne, a. Laon. — *L'oir qui sires est de Coucy sour Ayne*, 160. — V. l'article précédent.
Couderesse (Marensse la), et Ponse la, 201.
Coufflans, V. Conflans.
Coulommes, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny. *Couloinnes*, *Couloines*, *Coulombes*, 248, 364, 373.
Coulonval, 294.
Counices (Jean de), 275.
Couray, 351.
Courbon, V. Corbon.
Courcelles (Marie, avoueresse de), 338.
Coursseureux, 160.
Cramailles (Jean de), 337.
Creste d'Aise (*la*), 160.
Crévecœur, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny, cne Allan-d'hui. *Crevecuer*, 376.
Croquanz (Reinaud), 51.
Croys-Saint-Liénart (*la*), 380.
Crule (*le*), 300.
Crux (le seigneur de), 415.
Cuilli, 201, 259. — *Cully*, 59.
Cuire (Jean de), 392. Cf. *Curei*.
Cully, V. *Cuilli*.
Cummy, V. *Commy*.
Curei, 40. Cf. *Cuire*.

D

Daeyum, V. Day.
Dagars (Nicole), 64, 67. Mahaud, sa femme, 67. Baudouin et Gaucher, ses fils, 67.
Dainville (Joffroi de), 318. Cécile, sa femme, 318.
Dameri, 323.
Dampierre, Marne, a. de Sainte-Ménehould, c. Dommartin,

Digitized by Google

Dampierre en Estenois, 109.
Dampierre (Gui de), V. Flandre.
Dampierre (Guillaume de), 49. Marguerite, sa veuve, 49. — Jean, sire de, 184.
Dampierre (Jeanne de), 49, 68.
Dan (Colin de), 373.
Dannevaut (Jean de), 301.
Day, Ardennes, a. Vouziers, c. Tourteron, cne Neuville-et-Day. *Daeyum*, Days, 2. — Colinet de, 374.
Deable, V. Diable.
Demanne, 267.
Dericourt, V. Dricourt.
Desait, 361.
Desnel, V. *Faumichon*.
Diable (Hue le), 102.
Dichicourt, 59.
Dieu le Wart (Raulin de), 374.
Doingni (Adam de), 224.
Dommely, Ardennes, a. Réthel, c. Chaumont-Porcien. *Dommely*, *Dommelier*, *Donmelier*, 93, 180.
Donc (le maire de), 212. Il s'agit peut-être de Donchery.
Donchery, Ardennes, a. et c. Sedan. *Douchereyum*, *Doucherium*, *Doncheri*, *Doucheri*, 147, 198, 212, 219, 395, 409, 414. — Avoué de, 217. — Agnès, avouëresse de, 161. — Maire et échevins de, 219. — Prévôt de, 219, 224. — Gérard de, dit le Baillif, fils de la Prévôte de, 207, 208. 214, 215, 216, 217, 218, 301. — Mabille de, femme de Gérard, 207, 301. — Colet, leur fils, 219. — Baudouin et Renaud de, frères, 3. — Baudouin de, et Aelis, sa femme, 191, 192, 198.
Donmelier, V. Dommely.
Donzy, Nièvre, a. Cosne, 429. — Charles, comte de Nevers, baron de, 431, 432.
Doucheri, *Douchereyum*, V. Donchery.
Doul, V. Doux.
Doullens, Somme. *Dourlens*, 427.
Dousi (*ville de*), 154.
Doux, Ardennes, a. et c. Réthel. *Doul*, 161, 300, 313. — Cf. *Doys*.
Doys, 40. Cf. Doux.
Drapier (Ramot le), 162.
Dricourt, Ardennes, a. Vouziers, c. Machault, cne Leffincourt. *Dericourt*, 225.
Drohier (Jean), 271.
Dugny, V. Thugny.
Dysi. 180.

E

Ecaille (l'), Ardennes, a. Réthel, c. Asfeld. *Escaille*, 258.
Ecordal, Ardennes, a. Vouziers, c. Tourteron. *Escordal*, *Ancordal*, 292, 315, 327, 345, 423. — Charbonnel d', 292, 408, 410. — Gobert d', 65. — H. d', 2. — Jean ou Jeannot d', 327, 345. — Jeanne, mère de Jeannot et de Raoulin d', 345. — Perresson dit Charbonnal d', 410. — Raoulin d', 345.
Elan, Ardennes, a. Mézières, c. Flize. *Eslancium*, *Eslans*, *Ellancium*, *Ellans*, 99. — Abbés d'Elan : E, 54 ; Florent, 420 ; Godefroi, 78, 152.
Ellancium, V. Elan.
Ellers, 222.

Digitized by Google

Embrula, 365.
Empereur (l'), moine de Saint-Thierri, 156.
Enghien, *Anghiem*, *Ainghien*, *Aingien*. — Le sire d', 407. — Gautier, seigneur d', et sa femme Isabeau, 180. — Marie, dame d', 180, 181. — Sohier d', 225.
Engicourt, V. Angecourt.
Engombrin, V. *Maignimont*.
Engoulevens (Renaudin), 257.
Ennelle, V. Annelles.
Entre les Fossés, 383.
Epoys, V. Poys.
Eranbaut (Vivier de), 334.
Erlons, 388.
Ermenay de Vinecourt, 320.
Ermine, V. Jolivet, Lonvis, Mondrigicourt, Pasci.
Ermitiaus, V. *Baudrecy*.
Escaille, V. Ecaille.
Escordal, V. Ecordal.
Escorday, 347.
Eslancium, *Eslans*, V. Elan.
Esnel, 226, 245, 381. — Gobert d', 381. — Philippe d', 245, 408.
Espance, *Espances*, *Espancia*, *Espense*, 92, 183. — Jean d', 92, 109, 110, 122, 147, 182, 183, 184, 185. — Mahaud de Brétigny, femme de Jean d', 183, 184. — Agnès la Colombelle, femme de Jean d', 110. — Cf. Réthel.
Espense, V. *Espance*.
Espiemont, 360.
Espinoys, 384. Renaud d', 334.
Essars (le pourpris d'), 286. — Les hoirs d', 266.
Estan (*l'*), 265.
Estenois, V. Dampierre.
Estrepignis, V. Etrépigny.
Eswaret, V. Avançon.
Etrépigny, Ardennes, a. Mézières, c. Flize. *Estrepignis*, *Estrepignys*, 324. — Guillaume d', et Marguerite, sa sœur, 324.
Evergnicourt, Aisne, a. Laon, c. Neufchâtel. *Evregnicurtis*. Henri Bec, seigneur d', 58, 59.
Evregnicurtis, V. Evergnicourt.

F

Faignières (Nicole de), 353.
Failloué, sur le Semoy. *Fayone*, 400.
Falise, V. Flize, *Uffalise*.
Fampoux, Pas-de-Calais, a. et c. Arras, 425, 426.
Fau, 292, 352. — Thierri de, 81, 228. — Waucher de, et Jacques, son fils, 352. — *Fau* désigne peut-être Faux, Ardennes, a. Réthel, c. Novion.
Faucompierre, V. *Brandeberch*, *Maliers*.
Faumichon (Raoul), d'*Esnel*, 226.
Fauquier, 47.
Fausey, 234.
Faux, V. *Fau*.
Faverollez, 403.
Fayone, V. Failloué.
Fayel (Marguerite de), veuve de Perrart, 261.
Fechières, 187.
Felise, *Flise*, femme de Perrot le Monnier, 114.
Felisse, V. Flize.
Fercières, 43.
Fievés de Remilly (Jean), 342.
Flaba, Ardennes, a. Sedan, c. et cne Raucourt. *Flabais*, 87.

Digitized by Google

Flaicesart, 400.
Flandre. Gui de Dampierre, comte de, 191. — Henri de, 407. — Jeanne, comtesse de, en 1225, 27. — Jeanne de, comtesse de Montfort, 425. — Louis de, V. Réthel. — Robert, comte de Flandre et de Nevers, 191, 192, 198.
Fleury, ou Saint Benoit sur Loire, (Abbaye de). — Barthélemi, abbé, 19. — Jean, abbé, 60.
Fleury, Ardennes, a. et c. Réthel, cne Ambly. *Floreium*, *Flori*, 6. — Berte de, 114.
Flise, V. *Felise*, Flize.
Flize, Ardennes, a. Mézières. *Felisse*, *Flise*, 114. — Gautier ou Watier de, 176, 192, 324. — Marguerite, sa femme, 176, 324. — Jeannot, fils Oudinet de, 278. — Cf. *Uffalise*, *Uphalise*.
Floires, V. Flore.
Flore, V. Chevrières, *Maignimont*, *Merinmont*.
Floreium, *Flori*, V. Fleury.
Folie (La), au N. E. de Baalons, Ardennes, a. Mézières, c. Omont. *La Folie dessous Baalons*, *la Folye*, 188, 333, 424.
Fontaines, 96. Cf. *Fontainnes*.
Fontainne (Ruisseau de la), 267.
Fontainnes, 260, 380. — Jean de, 364, 373. — Raoul de, 376. — Cf. *Fontaines*.
Fornele, 45.
Fosses (Moulins as), V. Mézières.
Fossés (Entre les), 385.
Foulcroi, chancelier, 1.
Fourge (Barot de), 368.
Foysuel, 257.
Fraisne (Jean du), 331.
France (roi de), 20. — Voy. les noms des différents rois. — Le connétable de France en 1332, peut-être Raoul de Brienne, 415.
France terre, 350.
Frénois, Ardennes, a. et c. Sedan. *Fresnoy*, 198.
Fresnoy, V. Frénois.
Fretel (Jeannin), 352.
Fulcredus, V. Foulcroi.

G

Gafebet (Marie, dame de), 126.
Gairy, 248.
Garcille, V. Heis.
Garencières (le seigneur de), 415.
Gauseit, 166.
Gemmelz (*li*), 130.
Gendun, *Gendunum*, V. Jandun.
Geraumont, 234.
Gerroumont, 116.
Germaine, Marne, a. Reims, c. Ay. *Germaine*. Guillaume de, 64.
Gille (Demoiselle), 367.
Gilles (Jean), 392. Roger et Ysabelle, ses enfants, 392.
Gobert (Hubert), 432.
Godefroi, chapelain du comte de Réthel, 156.
Goitron, 148.
Gorson, 258.
Gouchier (le pré), 152.
Graingete dessous Omont (*La*), 399.
Grand-Pré, Ardennes, a. Vouziers. *Grant preit*, *Grant prei*. Le comte de, 160, 408. — Henri de, 428. — Gérard de, seigneur de *Roussi*, 423, 425, 426.

Digitized by Google

Grant Pret (le bois de), 372.
Grève (Jean de la), 259, 313, 370.
Grevii, V. Grivy.
Griffon de Terron (*le*), 236.
Grigny, V. Grivy.
Grimousant, 346.
Grivy, Ardennes, a. et c. Vouziers. *Grevii*, *Grigny*, *Griveyum*, *Grivii*, *Griviy*, *Grivy*, 32, 130, 135, 311, 373, 428. — Wibourc de, 311.
Guès la contesse, 376.
Guieci, *Guieri*, 364, 373.
Guiencourt, 313. — Simon et Liejart de, 313. Cf. Guignicourt.
Guieri, V. *Guieci*.
Guignicourt, Ardennes, a. Mézières, c. Flize. *Guignicourt*, *Guygnicourt*, *Vinecourt*, 147, 276, 317, 318, 320, 355. — Brouardel de, et Jeanne, sa fille, 355. — Ermenay de, 320. — Huet de, 310, 355. — Hugues de, 276. — Jean fils de Huesson de, 355. — Renard de, 195, 318, 320. — Cécile, sa fille, 318. — Simon de, 310, 355. — Jeanne, sa sœur, 355. — Cf. *Guiencourt*.
Guionne (Geoffroi de), 130, 137. Perronne, sa femme, 137. — Jean de, 301.
Guniville, V. Juniville.
Guise (Winage de), 90.
Guygnicourt, V. Guignicourt.
Guyot, fils de Henriart, 266.

H

Habundacurtis, V. Auboncourt.
Haiie le Prevost (*La*), 385.
Haimon, châtelain, 1.
Hainaut, V. Flandre, *Henau*.
Hainoldi mons, 5.
Ham (Jaquemin de), 414. Aalis des Amoises, sa femme, 414.
Hannogne-Saint-Martin, Ardennes, a. Mézières, c. Flize. *Henoingne*, 395.
Harbigny, V. Herbigny.
Haraucourt, Ardennes, a. Sedan, c. Raucourt. *Haraucurtis*, *Haraudicurtis*, 58, 78, 202, 267, 268, 269, 287.
Harsillimont, 252.
Haus (Aubri de), 301, 321. Jaquemin de, 322.
Hayes (Le bois des) sous Monthermé, 432.
Heis (Jean de), 242, 244. — Garcille, sa femme, 242.
Hemmes Chennoit, 400.
Henau (Jean de), 415.
Henoingne, V. Hannogne.
Henriart, V. Bourch.
Henriart (Gérart), et Ysabel, sa femme, 311.
Herbicie (*Vallis*), 15.
Herbigny, Ardennes, a. Réthel, c. Novion. *Harbigny*, *Herbigny*. Jean de, 198. — Helvis, dame de, 93.
Hermine, V. *Lonvis*.
Hideux (Colesson le), 226.
Hoiluelz, *Hollevel* (Jean, sire de), 386 et note.
Homecourt, V. Omicourt.
Honsoinval, 152.
Hoquemont, 276, 355.
Horgne (La), Ardennes, a. Mézières, c. Omont. *La Horgne*, *Le Horne*, *La Huergne*, 226, 385. Thomas de la, 311.
Horville (Jeannot de), 336.
Hounecy (Jean de), 317.

Digitized by Google

Huechon, V. *Buveriaus.*
Huergne, V. Horgne.
Huesson, V. Guignicourt.
Huet, V. Ambly.
Hurteleu (Guillaume et Jean), 149.
Huvelles (les), 352.
Hybiers, maire de Réthel, 262.
Hymicurtis supra Barrum, V. Omicourt.

I

Imperator, V. Empereur.
Inaumont, Ardennes, a. Réthel, c. Château-Porcien. *Aignaumont*, *Ainnaumont*, *Aynaumont*, 358. — Baudouin d', 349, 358. — Gui d', 358. — Jean d', 119. — Raoul d', 119, 163.
Isles, 63.
Isles-sur-Suippe, Marne, a. Reims, c. Bourgogne. *Insula*, 43.
Jehet, V. Mazerny.
Jendun, V. Jandun.
Johanne villa, 3.
Jointes yaues, 152.
Joinville (Jean de), sénéchal de Champagne, 70, 147.
Jolivet (Baudouin), 196. Ermine, sa femme, 196.
Jonval, Ardennes, a. Vouziers, c. Tourteron. *Jonval*, 193, 272, 316. — Jean de, 272.
Juel, 62.
Jues (bois de), 233.
Jueus, *Jueut*, 393.
Juget, 360.
Jumeaux, V. *Gemmelz.*
Jumel (Pierre le), 217.
Junaium, 7.
Juniville, Ardennes, a. Réthel. *Guniville*, *Juniville*, 225, 275.
Justine, Ardennes, a. Réthel, c. Novion-Porcien. *Justines.* — Nicolas, curé de, 146, 153.
Juvigny (Aalis, veuve de Tharinde), 234. — Étienne de, fils de Hugues, 174. — Isabelle, veuve de Poussinet de, 353.
Juvillon, 180.

J

Jainville, V. Joinville.
Jamaix (Colin de), 388.
Jandun, Ardennes, a. Mézières, c. Signy. *Gendun*, *Gendunum*, *Jendun*, *Jandun dalès Lannois*, 4, 177, 159, 253.
Jaune (Liffard le), 199.
Jean, roi de Bohème, comte de Luxembourg, 386 n., 415.
Jeanne (Demoiselle), 370.
Jehe (Jeannin), 385.

L

Lambin, V. *Abes.*
Lambourc, V. Limbourg.
Landaives, V. Landèves.
Landèves, Ardennes, a. et c. Vouziers, cne Ballay. *Landaives.* Prieur de, 147. — Pierre, prieur de, 46. — Renaud, prieur de, 80.
Lannois, *Lannoit*, V. Launoy.
Lansson (Hue de), 349.
Laon, Aisne. *Laudunum*, *Loon.*

Digitized by Google

Evêque de, 20, 76. — Gautier, évêque de, 2. — Simon, sire du Sart et châtelain de, 76. — Renaud, sire de Lor, châtelain de, 299, 300. — Liffart le Jaune, citoyen de, 199. — V. Saint-Jean, Saint-Vincent.
Large (Jean le), 393.
Lauble, 391.
Laudunum, V. Laon.
Launoy, Ardennes, a. Mézières, c. Signy-l'Abbaye. *Alnetum*, *Annoy*, *Annoit*, *Lannois*, *Lannoy*, 4, 25, 130, 143, 222, 279, 310. — Étienne de, 233, 293. — Marie, sa sœur, 393. — Gui de, 159, 177. — Jean de, 149, 159, 177, 251, 253, 392. — Gille, sa sœur, 253.
Lavaul, V. Valdieu.
Ledancourt, Ardennes, a. et c. Sedan, cne Donchery. *Ledancourt*, 409.
Leffincourt, Ardennes, a. Vouziers, c. Machault. *Leffincourt*, *Lefincourt*, 159, 201, 225, 259, 354, 362, 373.
Leheri (Jean de), 193.
Lenduys, 246.
Lens (Jean de), 427.
Leodicensis, V. Liége.
Leoveiz, 111.
Leschiel (Ernoul de), 358.
Leu (Renier le), 152. — V. Lumes.
Liége. *Leodicum*. Diocèse de. 220. — Évêque de, 154, 301. — Archidiacres de, Simon et Gaucher de Réthel, V. au mot Réthel.
Liénoy, V. Liernais.
Liernais, Côte-d'Or, a. Beaune. *Lienoy*, 301.
Liffard. V. Jaune.
Ligneux (bois des), près de Saulces-aux-Bois, Ardennes, a. Réthel, c. Nouvion. *Ligneus*, *Lineium*, 19, 21, 60.
Limbourg (ducs de). Philippe, 430. — Waleran, 29.
Lime, V. Lumes.
Linange. *Lynenges*, *Lynenghes*. Geoffroi, comte de, 305, — Ferri de, 305, 306.
Lineium, V. Ligneux.
Lintres (sire de), 354.
Lire, 413.
Liry, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois. *Liry*, 59.
Lobe (Aalis de la), 296.
Loen, 96.
Loges (*les*), 240, 353.
Loisies, 55. — Cf. *Loys*.
Lombus (Richard de), 203, 245. — Ysabelle, sa femme, 203.
Lonc (Gérart le), de Mézières, 208, 214.
Longhe Yauwe. — Materine, prieuse de, 75. — C'est un couvent de femmes du dioc. de Reims, qui est appelé de *Longue-Jeanne*, dans l'art. 2776 du Catal. des actes des comtes de Champagne, de M. d'Arbois de Jubainville.
Longum Vadum, V. Longwé.
Longvis, 180. — Cf. *Lonvis*.
Longwé, Ardennes, a. et c. Vouziers. *Lonwes*, 59. — Drouard, abbé de *Longo Vado*, 167.
Lonvis (Jeannot de), 302. — Raoul de, et Hermine, sa femme, 355. — Cf. *Longvis*.
Lonwes, V. Longwé.
Loon, V. Laon.
Lor. Gautier de, seigneur de *Resson*, 423. — Marie de, dame de Muret, 372. — La dame de, 300. — Renaud, sire de,

Digitized by Google

châtelain de Laon, 299, 300. — Saladin, frère de Renaud, 300.
Lorraine (duc de), 134.
Los et de Chiny (Arnoul, comte de), 79.— Le comte de, 130.
Louis VI, roi de France, 1.
Louis de France, depuis Louis VIII 15.
Louvain (Godefroi de), frère du duc de Louvain, et Marie d'Oudenarde, sa femme, 70, 74.
Louvergny, Ardennes, a. Vouziers, c. le Chêne. — *Louverneyum*, *Louvreneyum*, *Louvreny*, 148, 164, 169, 266, 325, 328, 329, 330, 379, 417.— Les Jacobins de, 325. — Étienne de, 328, 329, 330. — Gérardin de, 329, 330. — Jean de, 164.—Ludemar de, et Trésorière, sa femme, 164. — Oudinet de, et Comtesse, sa femme, 164, 169.— Warnesson de, 329, 330.
Louvière (*la*), 294.
Louvre (le), à Paris, 415.
Loys, *Loysi*, 130, 135. — Cf. *Loisies*.
Lucquy, Ardennes, a. Réthel, c. Novion-Porcien, cne Faux-et-Lucquy. *Luqueyum*, *Luqui*, *Luquy*, 2, 114, 300. — Oholet, l'abbé de, 114.
Ludemar, V. Louvergny, Voncq.
Ludes, 289.—Emmelot de, 289.
Luide, 375. — Jean de, 185.
Lumes, Ardennes, a. et c. Mézières. *Lime*, ou peut-être *Lune*, *Lume*, *Lumes*, 243. — Colin, Colard le Roux, le Roux de, 212, 213, 217, 224, 243, 301, 408. — Oudard le Leu de, 195 et n.
Lune, V. Lumes.
Lunel (Thierri), 1.
Luqueyum, *Luqui*, *Luquy*, V. Lucquy.
Lus (Guillaume de), 388.
Luxembourg. *Luxembourch*, *Luxembourch*, 386. — Ermansette, comtesse de, 22.— Jean, roi de Bohême, comte de, 386 n., 415.
Luy, 236, 302.
Luzi (Richard de), 332.
Lynenges, *Lynenghes*, V. Linange.

M

Macelotte, 201.
Maceriæ, V. Mézières.
Machault, Ardennes, a. Vouziers. *Machau*, *Machauf*, *Machou*, 49, 59, 68, 69, 77, 107, 175, 180, 181, 225, 234, 250, 313, 372.
Macheronmayny, 368. — Miles de, et ses frères Waucher et Jean, 368.
Machou, V. Machault.
Maheron, 400,
Maiange, 390.
Maienfroy, 360.
Maigni, *Maigny*, *Maingny*, *Maingny*, 275.— Geoffroi du, 275. — Gillet de, 329, 330, 379. Aalis, sa belle-mère, 379. — Jacoumart du, frère de Geoffroi, Jeannot et Agnès, 275.
Maignimont, *Mainimont*, *Mainilmont*, *Mainmont*. Agouberin, Engombrin de, 236, 247. — Flore de, 336, 367. — C'est peut-être Mesmont, Ardennes, a. Réthel, c. Novion-Porcien.

Digitized by Google

Maigny, V. Magny.
Maigres (*les*), 237.
Maingny, V. *Maigni*.
Mainilmont, V. *Maignimont*.
Mainmont, V. *Maignimont*.
Mainsens, V. Moncy.
Maire, Ardennes, a. Sedan, c. Raucourt, cne la Neuville-à-Maire. *Maire*, *Maires*, 87, 276, 383. — Hue de, 376, 383. — Simonnart de, 257. — Jaquemin le Moingne de, 334. — Jean le Moigne de, et Rose, sa fille, 206, 302. — Cf. *Mare*.
Mairy (Aalis de Saint-Lambert de), 325.
Maisières, V. Mézières.
Maisnil (Quenart du), 332.
Maisnil (*le*) *delès Noireva*, 391.
Maison (la damoiselle de), 258, 370.
Maison (la damoiselle de Sa), 292.
Maisoniers, 323.
Maisons, 55.
Maissières, V. Mézières.
Male, près Bruges, 422.
Malemaison delès Raucourt (*la*), 254, 391. — Thomas de la, 236.
Malemi, V. Malmy.
Maliers (peut-être Mellier, Ardennes, a. Mézières, c. Monthermé). Boémond de, dit de Faucompierre, 214, 216, 218, 219, 223, 224. — Ernoul de, 212, 213, 218, 224. — Jaquemin de, sire de Faucompierre, 207, 214, 215, 216, 217, 218. — Thibaud de, sire du *Nuefchastel en Ardenne*, 195, 207, 208, 215, 217, 218. Ysabelle, sa femme, et Thibaud, son oncle, 208. Ysabelle, sa fille, 195. — Mons. de *Marliers*, sire de Faucompierre, et Heilwys, sa veuve, 386, 387.
Malleury, V. Malmy.
Malmy, Ardennes, a. Mézières, c. Omont. *Malemi*, *Malmy*, 205, 319. — Hugues de, 319. — Dans le n. 376, *Malleury* n'est-il pas une faute du copiste, pour *Mallemy*?
Mangnum, 1.
Mangny, V. *Maigni*.
Manre (Jean de), et ses enfants Jeannin, Doucette et Marie, 339.
Marais (le doyen de), 387.
Marcelau, *Marcelou*, V. Alleux.
Marchand (Jean le), citoyen de Reims, 156.
Marchinelle (Symon de), 301.
Marchis, V. Warcq.
Mare (*Nova villa quæ nuncupatur*), 15. — *Villa de Mari*, 62. — Cf. Maire et Neuville-à-Maire.
Mare (la dame de), 365.
Marensse la Couderesse, 201.
Margny, V. *Marigny*.
Margot, V. Moncy.
Margot, et Simonnet, son fils, 335.
Marigny, *Marrigny* (peut-être Margny, Ardennes, a. Sedan, c. Carignan). — Le seigneur de, 415. — Louis de, 408. — V. Trainel.
Marliers, V. Maliers.
Marnay, 314.
Marne (la rivière de), 291.
Marnoys (Perrin, fils de Colesson le), 302.
Marotinille, 162.
Marqueny, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny, cne Coulommes. *Marqueny*, 316, 343,

Digitized by Google

366. — Le Barbier de, 316. — Jaquemin de, frère de Guyot, d'Aalis et de Helot, 336, 343.
Marrigny, V. *Marigny*.
Marselle (*la*), 99.
Marville, 202.
Maserny, V. Mazerny.
Maudignis (Ponsard de), 191.
Maugreis (Perotin de), 320.
Mauguerel (la porte le), 326.
Mazerny, Ardennes, a. Mézières, c. Omont. *Maserny*, *Maserni*, *Mazerni*, 247, 252, 394. — Guillaume de, et ses frères Jeannot, Therrion et Jehet, 401.—Jeande, 226, 247, 310. — Rooulin de, 253.
Mellièr, V. *Maliers*.
Mellier (Jeannot, fils de Jaquet), 323.
Mercator, V. Marchand.
Merinmont (Flore de), 253.
Mervaus (Jean de), 346.
Mesmont, V. *Maignimont*.
Meuse (la). *Muese*, 99, 222, 279, 291.
Mézières, Ardennes. *Macerie*, *M. super Mosam*, *Maisières*, *Maissières*, *M. sour Muese*, 49, 68, 69, 81, 109, 111, 130, 142, 147, 174, 209, 222, 228, 279, 312, 324, 349, 355, 404, 409, 420, 431. — Eglise Saint-Pierre de, 159, 177. — Pierre, doyen de l'église de S. P. 146. — Échevinage de, 180, 194, 200, 210.— Moulins de, 186, 189, 194, 200. Moulins dits as Fosses, 186. — Prévôt de, 217. — Baudon de, 176. — Gérard le Lonc de, 208, 214. — Julion, dit le Voueit de, 224. — Ponsard de, dit du Chéne, et Erembore, sa femme, 186, 189, 200.—Poncelet de, V. Moulins. — Richard de, 1.
Migeonne, 175.
Mijotte, 201.
Milli (Gui de), 70.
Milon, 385.
Miroval, 300.
Mohon, Ardennes, a. et c. Mézières. *Mongon*, *Mougon*, *Montgont*, 290. — Aubri de, 35. — Guyot de, 294. — Jean de, 290.
Moigne, V. Maire.
Moine, V. *Monnes*.
Moingne, V. Maire.
Moinnes (*la Vingne les*), 380.
Moinnet, 175.
Moinsy, 195.
Molins, V. Moulins.
Moncablon, V. Montchalons.
Monchalon, V. Montchalons.
Moncello (Henri *de*), 220.
Monclin, 246. — Jean, sire de, 246. — Waucher de, 245, 381.
Moncornet (Gillon de), 130.
Moncy (Mainsens, veuve de Thierri de), 243. — Geoffroi et Jeannot, ses enfants, 243.— Margot, sœur dudit Thierri, 243. — Cf. Montcy.
Mondiinel (la damoiselle de), 245.
Mondrigicourt, Ardennes, a. Réthel, c. Juniville. *Mondrisicurtis*, *Mondrisicourt*, 41, 339, 340. — Ermine de, 339. — Jean de, 340.
Mongon, V. Mohon.
Monhermier, *Monhiermeis*, V. Monthermé.
Montjoiet, 393.
Monleheri, V. Montlhéry.

Digitized by Google

Monnes (Warnier *li*), sire de *Nouvyon*, 217.
Monnier (Perrot le), 114.
Monplainchant (Thierri de), 347.
Montruillon, V. Montreuillon.
Mons Cabilonis, V. Montchalons.
Mons Laurencius, V. Mont-Laurent.
Monson, 309. Doit être Nouzon, Ardennes, a. Mézières, c. Charleville.
Monson, V. Mouzon.
Montaguillon en Brye, 88, 96, 98.
Montanea, 111.
Montchalons, Aisne, a. et c. Laon. *Mons Cabilonis*, *Moncablon*, *Monchalon*. Le sire de, 20. — Gobert de, 13, 20. — Jacques de, 195. Cf. Chastel (Jacques de).
Montcy-Notre-Dame, Ardennes, a. et c. Charleville. *Muisi-Nostre-Dame*, *Muissy*, 309. — Cf. *Moncy*.
Montdieu (le), Ardennes, a. Sedan, c. Raucourt. Jeanne du, 302.
Montfort (comtesse de), V. Flandre.
Montgont, V. Mohon.
Monthermé, Ardennes, a. Mézières. *Monhermier*, *Monhiermeis*, *Monthiermeis*, 297, 298, 432.
Montigny dalès Poys, 123, 124.
Mont-Laurent, Ardennes, a. et c. Réthel. *Mons Laurencius*, 6.
Mont le Potier, 96.
Montlhéry, Seine-et-Oise, a. Corbeil, c. Arpajon. *Monleheri*, 170.
Montreuillon, Nièvre, a. et c. Château-Chinon, *Monruillon*, 301.
Mont-Saint-Martin, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois. *Mont-Saint-Martin*, 234, 264.
Mont-Saint-Remi, Ardennes, a. Vouziers, c. Machault, cne Pauvres. *Mont-Saint-Remy*, 180, 225, 234, 291, 334, 348. — Robert de, 334.
Morandi Meta, 41.
Moraus, 311.
Moreau (Perresson), 284.
Moreni (Jean de), 57, 72.
Morimont, 22.
Morte Eauwe (*la*), *la Morte Yauwe*, 270, 307. — Erard de la, 263, 307. — Jean de la, 292, 352. — Reine de la, 270, 373. — Wiet de la, 192, 197.
Mortehaing (Catherine, dame de), 212, 213, 216.
Mosoniensis, V. Mouzon.
Mota, V. Motte.
Motte (Jean de la) et ses enfants, Huard, Evrard et Marguerite, 121. — Pierre de la, prieur de Novy, 111, 114.
Mougon, V. Mohon.
Moulins (Poncelet de Mézières, dit des), et Agnès ou Annesson, sa femme, 186, 200.
Moulins-Engilbert, Nièvre, a. Château-Chinon. *Molins Engerbes*, 301.
Mouscron, Nord, a. Lille, c. Lannoy, cne Willems. *Mousqueron*, 40.
Mouzon, Ardennes, a. Sedan. *Monson*, *Monson de lès Braus*, *Mosoniensis*, 212, 213. — Jean, châtelain de, Ydoine, sa femme, et les enfants d'Ydoine, 205. — André, abbé de, 47, 48.
Moye des Pierres (*le*), 152.
Muese, V. Meuse.

Digitized by Google

Muironviller (Guill. de), 292.
Muisi, *Muissy*, V. Montcy.
Mules de Sonain (Jaquesson, dit), et Jeanne, sa femme, 232.
Muret, V. *Lor*.
Mutri (Gaucher de), 203.
Muyes de Sapoigne (*les*), 152.

N

Namur (le comte de), 301.
Nanteuil (André de), 15. — Béatrix de Réthel, sa femme, 15. — Erard, sire de *Nantuel*, 403.
Navare (l'Abre), 380.
Navarre (rois de), V. Champagne.
Neelle, 96.
Nelle, 255.
Neufchâtel. *Novum Castrum*. Etienne de, 1.
Neufchâtel en Ardennes, V. *Maliers*.
Neuflize, Ardennes, a. Réthel, c. Juniville. *Nuevelise*, *Nuevelisse*, 370.
Neuville. *Nuefville*, *Nueville*, *Le Neuville*, 35, 276, 285. Il s'agit peut-être de Neuville, Ardennes, a. et c. Mézières, ou de Neuville-à-Maire; V. plus bas.
Neuville (Jacques de), 269. — Jean de, 285, 286, 354, 408.
Neuville-à-Maire (la), Ardennes, a. Sedan, c. Raucourt. *La Nueville-à-Maires*, *la Neufville-à-Maire*, *la Nuefville-à-Maires*, 242, 244, 310, 355. — Cf. Maire, *Mare*, Neuville.
Nevers, 413. — Comté de, 429. — Chambre des comptes, 432. — Abbaye de Notre-Dame, 204. — Charles, Louis et Robert, comtes de, et Jeanne, comtesse de, V. Réthel.
Noir (Jean le), 268, 287.
Noisemont, 36.
Notre-Dame, V. Nevers, Novy, Pré, Reims, Sainte-Marie, Sauve-Majeure, *Uteriacum*.
Nouvion en Porcien, V. Novion.
Nouvy, V. Novy.
Nouzon, V. *Monson*.
Noveyum, V. Novy.
Noviacus, V. Novy.
Novion-Porcien, Ardennes, a. Réthel. *Nouvyon*, *Nouvion en Porcien*, 66, 180. V. *Monnes*.
Novy, Ardennes, a. et c. Réthel. *Noveyum*, *Noviacus*, *Nouy*, *Sancta Maria de Noveyo*, *Nouvy*, 1, 2, 8, 9, 11, 39. — Pierre de la Motte, prieur de, 111, 114.
Novum Castrum, V. Neufchâtel.
Noyon, 424. — Jean, châtelain de Noyon et de Tourotte, 52, 55, 89, 104, 108, 141. — Agnès, sa femme, 141. — Marie, sa fille, 104. V. Réthel.
Nuefchastel en Ardennes, V. *Maliers*.
Nuefville, V. Neuville.
Nuevelise, V. Neuflize.
Nueville, V. Neuville.

O

Oholet, 114.
Oison (Jean), 105. — Simon, 202.
Oiy (Colinet d'), 248.

Digitized by Google

Olisy, Ardennes, a. Vouziers, c. Grandpré, *Olisi, Olizii.* Aalis d', 314. — Gilles d', 313. — Jean d', 308, 366.
Omicourt, Ardennes, a. Mézières, c. Flize. *Hymicurtis supra Barrum, Homecourt, Ommecourt*, 87, 120, 287, 288.
Omont, Ardennes, a. Mézières, *Altus Mons, Omont, O. le Chastel, Osmont, Ulmons*, 35, 87, 94, 95, 100, 148, 166, 220, 226, 234, 247, 251, 258, 261, 268, 272, 283, 285, 294, 316, 326, 331, 337, 343, 344, 355, 362, 391, 394, 395, 396, 398, 399, 400, 411. — Le prieur d', 178. — Guyot d', 326. — Jean d', 1. — Marie, dame d', V. Réthel.
Onc, V. Voncq.
Orbais (Eudes d'), 179.
Orcimont, Orcimons, Orchimont, Orcymont, 28, 29, 415. — Le sire d', 301. — Baudouin d', 187, 191, 195, 198, 212, 213. — Jacques d', 28, — Jean d', 115, 130.
Orgue (Philippe de), moine de S.-Remi de Reims, 156.
Orru, 400.
Oscri (*le bourch d'*), 418.
Osmont, V. Omont.
Otenghes (Robert d'), 388.
Otheboni, V. Ottobonus.
Ottobonus, diacre cardinal de Saint-Adrien (*Saint-Andrieu*), archidiacre de Reims, 106.
Oudenarde, *Audenarde*, 40, 413. — Arnoul d', 27, 40. Aelis, sa femme, 40. — Marie, leur fille, 27, 40, 70. — Jean d', fils d'Arnoul, 40.
Oudet, 201.
Oudinet, 267. V. Ballay.
Ourmes (les), 380.
Outre Bar, 383.
Pance (Jean la), 172, 181. Tierion, son fils, 181.

P

Pargny, Ardennes, a. et c. Réthel. *Pargny, Pergny*, 296, 300. — Louis de, 353.
Paris, 179, 199, 301, 396, 405, 406, 414, 415, 428, 429, 430. — Monnaie de, 70, etc.
Pasci, Passy (Pierre de), 314, 359. Ermine, sa femme, 314.
Pasquis (*la damoiselle dou*), 313.
Passy, V. *Pasci*.
Patoul (Jean), 147. — Renaud, 226.
Paumier (Jean), 258.
Perceval, V. Bohain.
Perche (Hélissende de Réthel, comtesse du), 17, 18, 30.
Perche (Thomas, comte du), mari de Hélissende de Réthel, 30.
Pergny, V. Pargny.
Péronne (Gautier de), 157.
Perrard, 201.
Perrart, 261, 391. V. Bourcq.
Perrart, V. Singly, Sugny, *Tarriet*, Terron.
Perre (*La ville au*), 370.
Perresson, V. Primain.
Perrière (La), 385.
Perrotel, V. *Revoingne*.
Perthes, Ardennes, a. Réthel, c. Juniville. *Pertes, P. de lès Tannion, Pertes devant Rethest*, 17, 18, 30, 31, 41, 53, 70, 126, 157, 185, 249, 305, 306.
Petra fons, V. Pierrefont.

Digitized by Google

Petrosa, 4.
Phalise, V. Flise, *Uffalise*.
Philippe-le-Bel, roi de France, 199. — Il fait garder le comté de Réthel, 217.
Philippe V, roi de France, 229.
Philippe VI, roi de France, 415, 429.
Philippe, duc de Limbourg et comte de Réthel, 430.
Picautant (Poncelet), 284.
Pierepont, V. Pierrepont.
Pierrefont (Hugues de), 2.
Pierrepont, Ardennes, a. Mézières, c. Signy, cne Launoy. *Pierrepont*, *Pierepont*, 177, 253.
Pierres, V. *Moye*.
Pignolet, 253.
Pineullez (Jean de), 350.
Plances (Erard de), 226.
Poilli (Jeanne de), 356.
Poix (Ardennes), a. Mézières, c. Omont. *Poys*, 84, 112, 126, 129, 130. — Gui de, 156. — Jaquemin de, 156.
Pomacle (Marne), a. Reims, c. Bourgogne. *Pumacle*, 43.
Pombar, V. Pont-à-Bar.
Pomele (*la*), 152.
Pomru, V. Pouru.
Poncelet, V. Moulins.
Ponceronne, 175, 201. Cf. Poncheronne.
Ponchard, 44. Cf. Ponsard.
Poncheron du Chêne, femme de Renaudin de Réthel, 189, 194. Cf. Ponceronne.
Pongeio (*Sanctus Nicolaus de*), 51.
Ponquentin (Huard de), et Marie, sa femme, 121. — Estévenard de P., 121.
Pons Barri, V. Pont-à-Bar.
Ponsata, V. Bouière.
Ponsard, V. *Maudignis*, Mézières. Cf. Ponchard.
Ponse la Couderesse, 201.
Pont-à-Bar, sur la rivière de Bar, à l'E. du Chêne, Ardennes, a. Vouziers. *Pons Barri*, *Ponsbar*, *Pombar*, 87, 411.
Popelainne, 395.
Porcien, 40. V. Châtillon.
Porion (Evrard), chanoine de Soissons, 199.
Potier, V. *Mont-le-Potier*.
Poufaurigier, 277.
Poulegny (Gérard de) et Clémence, sa femme, 392.
Pouru, Ardennes, a. et c. Sedan. *Pomru*. Henri de, 422.
Poussinet, V. Juvigny.
Povres (*Coles li*), 219. — *Gobers li*, 295.
Poys, V. Poix.
Poys (Jean le), peut être l'Epoys, 57.
Pré (Notre-Dame-du), près de Louvergny, couvent de l'ordre de Saint Guillaume. *Nostre-Dame-dou Preit de lez Louvreny*, 417.
Precy, 396.
Preis (la maison des), 294.
Prés (Colinet des), 245.
Preus (Jean le) et ses frères, 148, 149.
Prevost (*La Haiie le*), 385.
Prevostin, V. *Terron*.
Prévôte (la), V. Donchery.
Prey, V. Sainte-Marie à Py.
Prey, V. *Saint-Remy à Prey*.
Primain (Peresson de), 408.
Probus, V. Preus.
Provins, Seine-et-Marne. *Pruvinum*, *Prouvins*, 103, 104, 107, 108. — Foire de Saint-Ayoul, 70. — Monnaie de, 36, 37, 49, 70. — Forte

Digitized by Google

monnaie de, 103, 107, 111, 122, 138, 171. — Livres de tornois pruvinisiens et fors, 182. — Libræ pruviniensium fortium Campaniæ, 149. — Gérard de, 175.
Provisien (Colesson), 250.
Pruvinisiens, V. Provins.
Pruvinum, V. Provins.
Puireux, près de Monthois, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois. *Puiseux*, 234. *Puisieux*, 41, 234, 264, 273, 289. — Sauvari de, 341. — Quelques-uns de ces textes pourraient aussi se rapporter à Puiseux, Ardennes, a. Réthel, c. Novion.
Puiseux, *Puisieux*, V. Puireux.
Pumacle, V. Pomacle.
Py, V. Saint-Martin-l'Heureux, Sainte-Marie-à-Py.

Q

Quarnay (Miles de), 235.
Quartiers, 234, 360.
Quatre et Troye de Bairon (Pierre), 156.
Quenart, V. *Maisnil*.
Quercus, V. Chêne.

R

Radifficurtis, V. Raucourt.
Radulphi curtis, V. Raucourt.
Rainesson, V. *Revoingne*.
Rains, V. Reims.
Rainscevaux, V. Roncevaux.
Ralicourt, 355.
Ramerupt (Aube), a. Arcis-sur-Aube. *Ramerutum*, 31, 36.
Raucourt (Ardennes), a. Sedan. *Radulphi curtis*, *Radifficultis*, *Raucurtis*, *Raucourt*, *Rocourt*, 13, 20, 47, 48, 58, 59, 62, 65, 77, 78, 82, 130, 142, 202, 254, 257, 261, 267, 268, 269, 280, 281, 282, 287, 288, 293, 341, 342, 369, 382, 425. — Amauri, seigneur de, 178. — Gaucher, seigneur de, V. Réthel.
Rauvoiserie (*La*), 370.
Rauzières (Louis de), 392.
Ravinel (Jaquemin), 404.
Rector (Jeannin), 201.
Recy (Hue de), 226. — *Recy* désigne peut-être Roizy, Ardennes, a. Réthel, c. Asfeld. Cf. *Ressy*.
Reims, Marne. *Remi*, *Remensis*, *Reins*, *Rains*, 172, 181, 323, 432. — Diocèse de, 220, 417, 432. — Archevêque de, 66, 125, 138. — Vacance du siége, 66, 175. — Guillaume, archevêque, 23, 397. — H., archev., 38. — M., archev., 2. — Raoul, archev., 1, 2. — Renaud, archev., 2. — Samson, archev., 2. — Thomas de Beaumetz, archev., 94, 100, 127, 129, 151, 154. — Officialité de, 131, 146, 175, 190. — Chapitre de, 73, 201. — R., prévôt, N., doyen, et J., chantre du chapitre, 201. — Archidiacres, V. Blois (Jean de), et Ottobonus. — Officialité de l'archidiacre, 165. — Gaucher de Réthel, chanoine de R., 73. — Couvent des cordeliers, 156. — Simon,

Digitized by Google

cordelier, 179. — Eudes d'Orbais, prieur des dominicains, 179. — Hôpital Notre-Dame de, 201. — Monnaie de, 25. — Bacher de, 156. — Bourgeois de, 172. — V. Saint-Denis, Saint-Nicaise, Saint-Pierre, Saint-Remi, Sainte-Nourrice.

Reins, V. Reims.

Reinaud, châtelain, 1.

Reine, V. *Morte eauwe*.

Remi, V. Reims.

Remilly, Ardennes, a. Sedan, c. Raucourt. *Remelleyum*, 47, 87, 369, 382. — *Magnum et Parvum Remilleyum*, 48. — *Rumilli li Grans et R. li Petis*, 137. — Pierre, curé de, 149. — Jean Fievés de, 342.

Remonté, au N.-E. du Chêne, Ardennes, a. Vouziers, c. le Chêne. *Remontée*, 385.

Renton, Routon, 180, 225.

Resson, probablement Arson, entre Pargny et Doux, Ardennes, a. et c. Réthel, 300, 406. — Ermenjard, dame de, 406. — Villain, seigneur de, 296. Aalis, veuve de Villain, 300. — Gautier de Lor, seigneur de, 423.

Ressy (Renaudin de), 374. — Roger de *Resy* et Isabelle, sa femme, 209, 211. — Thomas de *Ressi*, 211, — *Ressy* répond peut-être à Roizy, Ardennes, a. Réthel, c. Asfeld. Cf. *Recy*.

Resy, V. *Ressy*.

Réthel, Ardennes. *Regitestensis, Rethest*, 103, 111, 160, 181, 182, 195, 196, 217, 220, 226, 229, 251, 258, 259, 260, 313, 335, 336, 352, 357, 372, 374, 377, 380, 382, 392, 405, 412, 422, 423, 424, 427, 430. — Bailli du comté de, 193, 197. — Comté de, gardé au nom de Philippe le Bel, 217. — Hybiert, maire de, 262. — Mesures de, 262. — Moulins de, 1, 2. — Winages de, 43. — Auberi, prieur de, 168.

Réthel (Divers membres de la famille de) :

Agnès, fille de Hugues II, dame de Seignelay. 113, 118.

Baudouin, fils de Hugues I, 2.

Baudouin, frère de Manassès III, 3, 4.

Béatrix, fille de Hugues II, femme d'André de Nanteuil, 15.

Charles, comte de Réthel et de Nevers, 431, 432.

Châtelain, frère de Manassès III, 3, 4.

Félicité, fille de Manassès IV, dame de Beaufort, femme de Jean de Tourotte, 101, 107, 141.

Gaucher, comte de Réthel, fils de Hugues II, d'abord chanoine de Reims, archidiacre de Liége, seigneur de Raucourt et de Saint-Hylier, 36, 37, 51, 58, 59, 62, 65, 73, 77 et suiv. jusqu'à 169.

Gervais, fils de Hugues I, 2.

Hélissende, fille de Hugues II, femme de Thomas, comte du Perche, puis de Garnier de Trainel, 17, 18, 30.

Hugues I, comte de Réthel, 1, 2. — Mélisende, sa femme, 2.

Hugues II, comte de Réthel,

Digitized by Google

fils de Manassès III, 3 et suiv. jusqu'à 33, 75.— Félicité de Beaufort, sa femme, 3, 4, 8, 26, 31, 32, 34, 36, 37, 49, 53, 55, 56, 59, 75.

Hugues III, comte de Réthel, fils de Hugues II, 13, 14, 15, 20, 22, 26, 27, 29, 35, 38 et suiv. jusqu'à 50, 68, 112. — Mabille, sa première femme, 35.— Jeanne de Dampierre, sa seconde femme, 49, 68.

Hugues IV, comte de Réthel, fils de Manassès IV, 180, 181, 182, 184, 185.

Jean, comte de Réthel, fils de Hugues II, d'abord seigneur de Saint-Hylier, 43, 52, 55 et suiv. jusqu'à 84, 87, 90, 103, 107, 113, 118.— Marie, sa femme, fille du châtelain de Noyon, dame d'Omont, 52, 57, 87, 94, 95, 96, 98, 103, 104, 107.

Jean, fils de Hugues III, 27, 40, 70, 126. Marie d'Oudenarde, sa femme, 27, 40, 70, 74, 126.

Jean, fils de Manassès IV, seigneur d'Espances, 92, 109, 122, 147, 182, 183, 184, 185. Il y a peut-être eu deux Jean, seigneurs d'Espances, l'un marié à Agnès (n. 110), l'autre à Mahaud, (n. 183, 184).

Jeanne, comtesse de Réthel, fille de Hugues IV, femme de Louis de Flandre, comte de Nevers et de Réthel, 187, 191, 201, 206, 209, 212, 213, 230, et suiv. jusqu'à 403.

Louis I, comte de Réthel et de Nevers, fils de Robert III, comte de Flandre, mari de Jeanne de Réthel, 181, 191 et suiv. jusqu'à 229, 415.

Louis II, comte de Réthel, fils de Louis I, 301, 404 et suiv. jusqu'à 429.

Manassès III, comte de Réthel, 3, 4.— Mahaud, sa femme, 3, 6, 17.

Manassès IV, comte de Réthel, fils de Hugues II, d'abord seigneur de Saulces au Bois, du Châtelier et de Bourcq, 41, 53, 54, 57, 66, 82, 83, 84, 85, 89, 93, 101, 103, 104, 107, 117, 121, 130, 134, 135, 136, 145, 147, 156, 170, et suiv. jusqu'à 181. Isabelle, femme de Manassès IV, 132, 181, 191.

Manassès, fils de Hugues I, 2.

Marie, fille de Hugues III, 59, 61.

Marie, fille de Manassès IV, dame d'Enghien, 180, 181.

Mathilde, fille de Hugues II, femme de Thomas de Coucy, 26, 88, 96, 99, 123, 125, 127, 128, 129, 138, 156.

Philippe, comte de Réthel, duc de Limbourg, 430.

R. sans doute frère de Hugues I, 2.

Renaud de Réthel, 162, 189, 194. (Ce personnage est peut-être étranger à la famille des comtes de Réthel).

Simon, fils de Hugues II, archidiacre de Liége. 39.

Retonne, V. Ville-sur-Retourne.

Revoingne, *Rivongne*, *Rivogne*, *Rivoigne*, 301. — Rainesson,

Digitized by Google

fils Perrotelde. 312. —Thierri de, et Mathilde, sa femme, 146, 153.
Richecourt (Jeannette de), 305.
Rifflart, V. *Rogeris*.
Rilly-aux-Oies, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny. *Rilli*, *Rilly*, 285, 314, 359.
Rivière (*la*), 96.
Rivière, V. Auboncourt.
Rivoigne, V. *Revoingne*.
Roberes (Simon *li*), et Aalis, sa femme, 193.
Robessonnave, 350.
Roche (Ermansette, comtesse de Luxembourg et de la), 22.
Roche (Jacques de la), 198. — Jaquemard, son fils, 198.
Rocourt, V. Raucourt.
Rogeris (Rifflart de), 333.
Roisoi, V. Roizy.
Roizy, Ardennes, a. Réthel, c. Asfeld. *Roisoi*, 43. — V. *Recy*, *Ressy*.
Romery, Ardennes, a. et c. Mézières, cne Saint-Laurent. *Romeris*, *Roumeris*, 187, 191, 279, 321.
Roncevaux (Pierre de), 157.
Rozoy (Roger de), 70. *Rosai*.
Rose, 175. — V. Maire.
Rouffy, Ardennes, a. Sedan, c. Mouzon, cne Autrecourt. *Ruffeyum* (et non pas *Russeyum*, comme porte le ms.). Clarembaud de, 57, 59.
Roumeris, V. Romery.
Rous, V. Lumes.
Roussi, V. Grand-Pré.
Routon, V. *Renton*.
Rouvroy, Ardennes, a. Rocroi, c. Rumigny. — Gautier de, 420. — Renaud de, 322.
Roux. V. Lumes.
Roys (Thomas fils de Jean de), 312.
Rozoy-sur-Serre, Aisne, a. Laon. *Rosai*. Roger de, 25, 40, 70.
Ruffeyum, V. Rouffy
Rumegny, V. *Rumigny*.
Rumigny, Ardennes, a. Rocroi. *Ruminiacum*, *Rumigny*, *Rumegny en Tirace*. — Gaucher de, 25. — Jaqueme de, et Agnès, sa femme, 161. — Nicole de, 25, 40, 79, 130.
Rumilli, V. Remilly.
Russeyum, V. Rouffy.

S

Sachière (*La*), 297.
Safville, V. Sauville.
Sains, 381. — Pierre de, 226.
Saint-Adrien (cardinal de), V. Ottobonus.
Saint-Aignan, Ardennes, a. et c. Sedan. *Saint Agniens*, *Saint Aingnien*, *Saint-Ennien*, 95, 242, 244.
Saint-Andrieu (Cardinal de), V. Ottobonus.
Saint-Aoust, V. Saint-Ayoul.
Saint-Ayoul, V. Provins.
Saint-Bale, Ardennes, a. et c. Sedan, cne Vrigne-aux-Bois. *Sanctus Bazalus juxta Doucherium*, *Saint-Baale*, *Saint-Bale*, *S. B. de lès Doucheri*, 208, 214, 215, 216, 223, 224, 286, 386, 387, 414.
Saint-Benoit, V. Fleury.
Saint-Brisson, Nièvre, a. Châ-

Digitized by Google

teau-Chinon, c. Montsauche. *Saint-Brison*, 301.
Saint-Ceigne (Jean de), 413.
Saint-Clément, Ardennes, a. Vouziers, c. Machault. *Saint Clement*. 248.
Saint-Denis de Reims (abbaye de), 23, 150. — Abbés : Hugues, 10, 12; Th. 24, 32; Renaud, 227.
Saint-Ennien, V. Saint-Aignan.
Saint-Etienne-à-Arne, Ardennes, a. Vouziers, c. Machault. *Saint-Estene à Arne*, *Saint-Estienne*, 361, 372.
Saint-Etienne de Troyes, 420.
Saint-Foemel, 180.
Saint-Genoys, 96.
Saint-Hilaire, V. Saint-Hylier.
Saint-Hylier. *Sanctus Hylerius*, *Sanctus Hylerus*, *Sanctus Hylarius Manasseri*, *Saint-Hylier le Menissier*, 3, 14, 43, 62, 78, 85, 111. — Oudart de Saint-Hylier, 127. — Gaucher et Jean, seigneurs de, V. Réthel.—S'agirait-il dans ces textes de Saint-Hylaire le Petit, Marne, a. Reims, c. Beine?
Saint-Jean-au-bourg de Laon, 120.
Saint-Lambert, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny, 32, 245, 396. — Aalis de, 325. — Ernoul de, 408. — Gilet de, 147, 156.
Saint-Leu ou Bos, V. Saint-Loup.
Saint-Liénart (*La Croys*), 380.
Saint-Loup, Ardennes, a. Vouziers, c. Tourteron, *Saint-Leu ou Bos*. 362.
Saint-Marceau, Ardennes, a. Mézières, c. Flize. *Saint-Marcel*. — Etienne de, 146, 191, 192, 195, 198, 279, 313, 370, 377? — Jaquemin de, 279. — Jean de, 222, 279, 370. — Mathilde de, 146.
Saint-Marc (Jean de), 377. — Ne serait-ce pas Jean de Saint-Marceau?
Saint-Mart (Agnès et Perresson de), 390.
Saint-Martin l'Heureux, Marne, a. Reims, c. Beine. *Saint-Martin*, *S. M. Apy*, 221, 277, 354.
Saint-Médard hors Reims, 46.
Saint-Morel, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois, *Sanctus Mauretus*, *Saint-Moret*, *Mouret*, 50, 59, 62, 102, 233, 234 — Jean de, 335.
Saint-Nicaise de Reims (abbaye de), 188, 199, 397, 424. — Philippe, abbé, 309, 402.
Saint-Nicolas, V. *Pongeium*.
Saint-Pierre, Ardennes, a. Vouziers, Machault, cne Saint-Clément. *Saint-Pierre à Arne*, 361.
Saint-Pierre de Mézières, V. Mézières.
Saint-Pierre de Reims. — Guiburge, abbesse, et Renaud, chanoine, 34.
Saint-Quentin. 112.
Saint-Remi, V. Sault, Saint-Remi, Valdieu, *Vau-Saint-Remy*.
Saint-Remi de Reims (Abbaye de), 10, 18, 43, 256. — Abbés : P. 33; Pierre, 59; Eudes, 168; Jean, 411. — Nicolas, chambrier, 168. — Philippe de *Orgue*, moine, 156.
Saint-Remi le Petit, Ardennes, a. Réthel, c. Asfeld. *Saint Remy le Petit*, 370.
Saint-Remy à Prey, 354.

Digitized by Google

Saint-Sandon, 354.
Saint-Seine? V. *Saint Ceigne.*
Saint-Sonne (Jean de), 236.
Saint-Souplet, Marne, a. Reims, c. Beine. *Sanctus Supplicius, Suppletus, Saint Soupples, Soupplet*, 3, 20, 221, 231, 277.
Saint-Thierri (abbaye de). *Sanctus Thodericus juxta Remos.* — Gérard, abbé, 45. — L'abbé en 1259, 156.—L'Empereur, moine, 156.
Saint-Verain, 393.
Saint-Vincent de Laon, 1, 178, 270.
Sainte-Croix (Perresson de), 226.
Sainte-Marguerite (Renaud, doyen de), 51.
Sainte-Ménehould, Marne. *Sancta Menoldis*, 5.
Sainte-Marie, V. Notre-Dame.
Sainte-Marie à Prey, 354.
Sainte-Marie-à-Py, Marne, a. Sainte-Ménehould, c. Ville sur Tourbe. *Sainte-Marie, Sainte-Marie-à-Py*, 221, 234, 264, 277. — Quelqu'un de ces textes se rapporte peut-être à Sainte-Marie-sous-Bourq, Ardennes, a. et c. Vouziers.
Sainte-Nourrice de Reims, 156.
Saise (Henri de), 127.
Saladin, V. Anglure, Lor.
Salcia, V. Saulces.
Salix, V. Saulces, Sault.
Sa Maison (La damoiselle de), 292. V. Maison.
Sancta Maria, V. Notre-Dame.
Sancta Menoldis, V. Sainte-Ménehould.
Sancta Nutrix, V. Sainte-Nourrice.
Sanctus... V. Saint...
Sanctus Bazalus juxta Doucherium, V. Saint-Bale.
Sanctus Dyonisius, V. Saint-Denis.
Sanctus Mauretus, V. Saint-Morel.
Sanctus Medardus, V. Saint-Médard.
Sanctus Suppletus, V. Saint-Souplet.
Sanctus Supplicius, V. Saint-Souplet.
Sanctus Theodericus, V. Saint-Thierri.
Sapigneus (Guillaume de), 66.
Sapoigne, 152.
Sarrasin du Châtelier, 408.
Sars, V. Essars.
Sart (Simon, sire du), 76.
Sauce (La demoiselle de), 333.
Sauce, V. Saulces.
Saucelle, V. Sausseuil.
Saulces-aux Bois, Ardennes, a. Réthel, c. Nouvion. *Salcia, Salcia in Bosco, Sausse, Sause, Salix in Bosco, Sauce c'on dit en Boys, Sauce la Séche*, 2, 19, 39, 41, 54, 130, 136, 191, 198, 246, 259, 262, 425. — Plusieurs de ces textes se rapportent peut-être à Saulces-Champenoises. — Cf. *Sauce*. — Manassès, seigneur de, V. Réthel.
Saulces-Champenoises, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny. *Sauce en Champaigne*, 53.
Saulis (Jean des), 294.
Sausseuil, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny, cne Allan-d'hui. *Saucelle*, 376. — Jean de, 376.
Sault-lez-Réthel, Ardennes, a. et c. Réthel. *Saut, Saut devant Rethest*, 147, 226.

Digitized by Google

Sault-Saint-Remy, Ardennes, a. Réthel, c. Asfeld. *Salix Sancti Remigii*, 43.
Saus, 255.
Sause, *Sausse*, V. Saulces.
Saut, V. Sault-lez-Réthel.
Sauve-Majeure (La), Gironde, a. Bordeaux, c. Créon. *Silva Major*, *Beata Maria de Silva Majori*. Abbaye, 2, 111. — Amalvin, abbé, 9, 11. — Grimoard, administrateur de l'abbaye, 39.
Sauville, Ardennes, a. Vouziers, c. le Chêne. *Safville*, *Sauville*, 87, 256, 283, 356, 395, 411.
Savigny-sur-Aisne, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois, 365, 366. — Guyot de, 365, 390.
Sec (Jean le), 181.
Sedan, Ardennes. *Sedans*, *Sedens*, 87, 137.
Seignelay, Yonne, a. Auxerre. *Seillenay*, *Selegniacum*. Agnès, dame de, 113, 118.
Seles, *Selles*, V. *Cele*.
Semide, Ardennes, a. Vouziers, c. Machault, V. *Servide*. — *Soumide*, 264.
Semme (la rivière de), 359.
Semoie, V. Semuy.
Semoingne, 96.
Semuy, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny. *Semoie*, *Semuie*, *Semuye*, 203, 206, 258, 259, 314.
Sept-Fontaines, Ardennes, a. et c. Mézières, cne Fagnon. — Baudouin, abbé de, 112. — Les religieux de, 419.
Sept-Fontaines (Vivier de), 265, 311.
Sept-Sols (Jean de), 353.
Sermont (Raoulin du), 327, 350.
Servide, 361. (Le ms. porte bien *Servide*, il faut peut être lire *Semide*. V. ce mot.)
Séry, Ardennes, a. Réthel, c. Novion. *Siriacum*. Gui seigneur de, 42.
Sessone, 96.
Sestonne, V. Stonne.
Sethonne, V. Stonne.
Setone, *Setonne*, V. Stonne.
Sevigny, Ardennes, a. Réthel, c. Château-Porcien. *Sevigny*. Hue de, 147.
Sevricourt, Ardennes, a. Réthel, c. Novion, cne Chesnois. *Sevricourt*, 160, 313.
Seyum, V. Sy.
Sézanne, Marne, a. Epernay, 26, 36.
Signy-l'Abbaye, Ardennes, a. Mézières, 4.
Sii, V. Sy.
Silva Major, V. Sauve-Majeure.
Simonnart, V. Maire.
Simonnet, fils de Margot, 335.
Singly, Ardennes, a. Mézières, c. Omont. *Singli*, *Singly*, 152. — Poncelet de, 390, — Ysabelle, veuve de Perrart de, 365.
Siriacum, V. Séry.
Siy, V. Sy.
Soaim (Thomas *de*), 3.
Sobonne (Nicolas *de*), 2.
Sodi le Grand, 49.
Soissons, 301. — Raoul de, 70. — Evrard Porion, chanoine de, 199.
Somarne, V. Somme-Arne.
Sombreffe (Jean de), 408. — Cf. *Soubreffe*.
Somme-Arne, au N. E. de Saint-Etienne-à-Arne, Ardennes, a. Vouziers, c. Machault. *So-*

Digitized by Google

marne, *Soumarne*, 264, 361.
Sommepy, Marne, a. Sainte-Ménehould, c. Ville-sur-Tourbe. *Sommepi*, *Sommepy*, *Summepy*, 221, 277, 322, 361.
Sommeveille (Jean de), et Agnès de Coucy, sa femme, 172.
Son (Jean de), 293, 334. — Joffrine, sa sœur, 293.
Sonain, V. *Mules*.
Sorbon, Ardennes, a. et c. Réthel. *Sorbon*, 374.—Marie de, 337.
Sorcy, Ardennes, a. Réthel, c. Novion-Porcien. *Sorci*, *Sorcy*, *Sourcy*, 235, 362, 392. — Florent de, 235. — Gaucher de, 362.
Sorines (Colard, fils de Baudet de), 312.
Sornaco (Jean *de*), 57.
Soubreffe (le seigneur de), 415. — Cf. *Sombreffe*.
Sougey (la dame de), 353.
Soumarne, V. Somme-Arne.
Soumide, V. Semide.
Sourcy, V. Sorcy.
Stonne, Ardennes, a. Sedan, c. Raucourt. *Setonne*, *Setone*, *Sethonne*, *Sestonne le Chastel*, 67, 81, 87, 88, 95, 96, 129, 228.
Suel (Gobert *de*), 3.
Sugny, Ardennes, a. Vouziers, c. Monthois. *Suigny*, *Suny*, *Sugny*, 233, 264. — Perrart de, 264.
Summepy, V. Sommepy.
Suny, V. Sugny.
Suzanne, Ardennes, a. Vouziers, c. Tourteron. *Susainne*, *Suzainne*, *Suzainnes*, 245, 273, 274, 302.—Colart ou Colinet de, 226, 273, 274, 408.—Gui de, 273, 274, 408.—Henri de, 302, 346. — Jeannot de, 206.— Ponse de, 302.
Sy, Ardennes, a. Vouziers, c. le Chêne. *Seyum*, *Sii*, *Siy*, 2, 87, 286, 308, 322, 346.

T

Tagnon, Ardennes, a. Réthel, c. Juniville. *Tanio*, *Tannio*, *Tannion*, *Tannions*, 17, 18, 30, 31, 70, 117, 180, 225, 252, 293, 295, 309. — Comtesse de, 226. — Gobert de, 57, 334. — Guyot de *Tannion* ou *Annion*, 256, 349.—Miles de, 249. — Oudart de, 260, 302, 380.
Taillebourg, 431.
Tairiet, V. Tarriet.
Tanay, V. Tannay.
Tanio, V. Tagnon.
Tannay, Ardennes, a. Vouziers, c. le Chêne. *Tanay*, *Tannoy*, *Tasnay*, 87, 220, 385.
Tannio, V. Tagnon.
Tannoy, V. Tannay.
Tarriet, 72.— Perrart de *Tairiet* ou *Tayrriet*, 310, 353.
Tasnay, V. Tannay.
Tayrriet, V. Tairiet.
Temple (Jean du), 229.
Termes, Ardennes, a. Vouziers, c. Grand-pré. *Termes*. Jean de, 163.
Terron, Ardennes, a. et c. Vouziers. *Terron*, *Terron dessous Omont*, 268, 332, 384.—Le Griffon de, 236.— Perrard de, 384. — Prévotin de, 197.

Digitized by Google

Thelines, 261, 265, 266. — Ranou de, 360. — Cf. Thelonne.
Thélonne, Ardennes, a. et c. Sedan, cne Noyers. *Thelonne*, 143. — Cf. *Thelines*.
Thiérache, 40. V. Rumigny.
Thierot, 201.
Thierri, chapelain du comte de Réthel, 156.
Thionville, Moselle. *Thyonville*, 388.
Thonnelle (La), 329.
Thorote, V. Thourotte.
Thourotte, Oise, a. Compiègne, c. Ribecourt. *Torote*, *Thorote*. — Jean de T. le jeune, 101, 107, 108. — V. Noyon, Réthel.
Thugny, Ardennes, a. et c. Réthel. *Dugny*, *Tugny*, *Tuigni*, *Tuny*, *Tuygny*, 226, 374. — Baudelot de, 119. — Jean de, 163, 335, 374, 408. — Marguerite, femme dudit Jean, 163.
Thyonville, V. Thionville.
Tieboii (Adam de), 121.
Tiecourt, 180.
Tilloy sur Maisoniers, 323.
Tirace, V. Thiérache.
Tonnelle (Gérard de la), 266, 379. — Marie, sa sœur, 379.
Torcy (Jean de), 212.
Torote, V. Thourotte.
Touligny, Ardennes, a. Mézières, c. Omont. *Touligny delès Poys*, 310.
Tour (*Le*), 396.
Tour (Jean de la), 301.
Tournelle (Jean de la), 52.
Tours, Indre et Loire. — Monnaie de, 175, etc. — Denarii turonenses fortes Campaniæ, 148. — Livre de tornois pruvinisiens et fors, 182.
Tourteron, Ardennes, a. Vouziers. *Turteron*, 294, 331, 337. — Ermenjart de, 331. — Jeannot de, 180. — Robinet de, 337.
Toussey (Jean de), 388.
Trainel, Aube, a. et c. Nogent-sur-Seine. *Triangulus*. Garnier de, seigneur de Marigny, 30.
Trehaire (Les hoirs), 313.
Trehicourt, V. *Treicourt*.
Treicourt, 180. — *Trehicourt*, 313.
Trésorière, V. Louvergny.
Triangulus, V. Trainel.
Triaumont, 258.
Triot, 269.
Trossel (Pierre), 229.
Troussel, V. Trossel.
Troye, V. Quatre.
Troyes, V. Saint-Étienne.
Trugny, Ardennes, a. et c. Réthel, cne Thugny. *Truny*, *Truneyum Trugny*, *Trunit*, 226, 247, 251, 303, 304, 374. — La demoiselle de, 392. — Alix de, 226, 251. — Gui de, 147, 156, 163. — Havys de, 226, 304. — Ponse de, 226, 303.
Tugny, *Tuigni*, V. Thugny.
Tuny, V. Thugny.
Turno (Raoul *de*), 12.
Turteron, V. Tourteron.
Tuygny, V. Thugny.

U

Uffalise (Le sire d'), 407, 415. — Gérard d'*Uphalise*, 408. — Cf. Flize.
Ulmons, V. Omont.
Uphalise, V. *Uffalise*.

Digitized by Google

Ussermont (Raulin d'), 315.
Uteriaco (*Sancta Maria de*), 51.

V

Valmousteruel, V. Vaumontreuil.
Valpayen (La), 380.
Valaines dess. Jointes Vaues, 152.
Valdieu (La), au sud de Monthermé, Ardennes, a. Mézières. — Église de la *Val Dieu*, 198. — *La Vaul dessouz Chasteau Renaut*, 404. — Hubert Gobert, abbé de *Saint-Remy de la Vauldieu*, 432.
Valles, V. Vaus, Vaux.
Valles Herbicie, 15.
Valrous, 273.
Valserée (Jeannin de), 240.
Vandy, Ardennes, a. et c. Vouziers. *Vendi*, 254, 391. — Baudouin de, 149, 254, 294. — Colinet de, 391. — Gerart de, 192. — Julienne, dame de, 254, 286, 391. — Perrinet de, 391.
Vau-Saint-Remy, 246.
Vaul (La), V. Valdieu.
Vaulet (Jean), 226. Cf. Vellet.
Vaumontreuil, au N. de Chesnois, Ardennes, a. Réthel, c. Novion-Porcien. *Val Mousteruel*, *Vau Mousteruel*, *Val Moustereul*, 150, 226, 326.
Vaurout, 332.
Vaus (*Les*), 350.
Vaus en Champaigne, 259, 377. — Guyot de, 259.
Vaus dessous Loon (Laon), 76.
Vauselle (Colette fille Ponsart), 328. — La fille Vauselle, 265. — Cf. Vausselle.
Vausellez, 263.
Vausselle, 258. — Cf. Vauselle.
Vaux, V. Vaus. — Mathieu *de Vallibus*, 3.
Vazele (Les hoirs), 313.
Vendi, V. Vandy.
Vendresse, Ardennes, a. Mézières, cne Omont. *Venderesse*, *Wenderesse*, 99, 166, 257, 261, 268, 383, 384. — Simon de, 166. — Pierre de, dit Clers majoye, 412.
Verbrie (Pierre de), 427.
Verisy (Jean de), 349.
Verraut, 353.
Verrières, Ardennes, a. Vouziers, c. le Chêne. *Verrières*. — Guillaume de, 148. — Guyot de, 241. — Jean de, 301.
Verron, 264.
Vertus, Marne, a. Chalons. *Vertu*, 157.
Verveille (Gérard dit *li*), 288.
Vervelles (Les), 257.
Vervins, Aisne. *Vervin*, 179. — La loi de, 80. — Aalis de, 405. — La dame de, 123, 125, 127, 138, 198, V. Réthel. — Thomas de, 362, 405, V. Coucy.
Veuziers (L'un des enfants de), 392. — Cf. Vouziers.
Vierzi (Jeannot de), 392. — Cf. *Virsi*.
Vies Pons (*Les*), 294.
Vilain, V. Aunoy.
Ville au Perre, 370.
Ville-sur-Retourne, Ardennes, a. Réthel, c. Juniville, cne Bignicourt. *Ville*, *Ville sus Retonne*, *Ville sous Retonne*, 180, 225.
Viller, V. Villers.
Villers, 41, 222, 279. — Jean de, 226, 301, 335, 408. — Richard de, 252. — Robert

Digitized by Google

de, 302, 314, 326, 359. — Une partie de ces textes se rapporte à Villers-sur-le-Mont Ardennes, a. Mézières, c. Flize.
Villers devant Maisières (Jean de), 228.
Villers devant Monson, 203, 245.
Villonesse, 96.
Vinecourt, V. Guignicourt.
Vingne les Moinnes (*la*), 380.
Virsi (Jean de), 302. — Cf. *Vierzi*.
Visinniel dalès Cele, 49.
Viteri (Robert, châtelain de), 172.
Vitry, *Vitriacum*, 3.
Vivier Guyon (le), à l'E. de Mézières. *Le Vivier Guyon de lez Maizières*, 404.
Voncq, Ardennes, a. Vouziers, c. Attigny. *Vonc*, *Vont*, *Onc*, 87, 116, 158, 203, 308, 314, 316, 359. — Colinet de, 314. — Gilles de, 203. — Gui de, 158, 313, 314, 359, 366. Marguerite, belle-sœur de Gui, 359. — Jean de, 203, 308, 314. — Ludemard de, 156. — Pierre de, et Gille, sa femme, 116, 117.
Voueit, V. Mézières.
Vouziers, Ardennes. *Vousiers*, *Vousieres*, *Vonziers*, *Vonzieres*, 45, 55, 59, 332, 401. — Les enfants de *Voucier*, 353. Cf. *Veuziers*. — Gobert de, 351.
Vrevelle (Jean de la), 192.
Vrigne-aux-Bois, Ardennes, a. et c. Sedan. *Vringne*, *Vrigne*, 208, 214, 215, 216, 224, 286, 387, 414.
Vringne, V. Vrigne.
Vrisy, 130, 135, 294. — Aubri de, 294. — Guiot de, 192. — Jean de, et ses sœurs, 294, 302.

W

Wadelincourt, Ardennes, a. et c. Sedan. *Waudelaincourt*, 369, 382. — *Waudeceincourt*, dans le n. 354, et *Wadelerucourt*, dans le n. 363, désignent peut-être Wadelincourt.
Wadelerucourt (Huesson de), 363. Cf. Wadelincourt.
Wadenois (Asseline, fille de feu Pierre de), 174.
Wage (*le*), 191, 192.
Walles (Jean), 281.
Wannekin l'Arbalestrier, 301.
Warcq, Ardennes, a. et c. Mézières. *Le marchis de Warc*, 226. — Jeannot, frère du châtelain de, 226.
Wargny, V. *Warny*.
Warmereville (Jean et Aalis de), 378.
Warnécourt, Ardennes, a. et c. Mézières. *Waurnecourt*, 230.
Warnesson, V. Louvergny.
Warny, *Wargny*, 225, 234.
Wasigny, Ardennes. a. Réthel, c. Novion. *Wasigneis*, 40.
Waudeceincourt, 353. V. Wadelincourt.
Waudelaincourt, V. Wadelincourt.
Waurnecourt, V. Warnécourt.
Wellin (G. chevalier, de), 47.
Wibourc, V. Grivy.
Wiece, V. *Wiesce*.

Digitized by Google

Wiesce, *Wiece*, 232, 265, 266.
Wiessonnus, 201.
Wiet, V. *Morte Eauwe*.
Willetans (Baudouin), et Yde, sa femme, 163.
Yauwe, V. Aivelle.
Ydoine, V. Mouzon.
Yviers, 40.
Yvouis (Jean Vellet d'), 335.
Yvoys (Jean d'), 312.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

INÉDITE DE

LOUIS XI AVEC LE DUC DE BRETAGNE.

(1463 ET 1464.)

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

INÉDITE DE

LOUIS XI AVEC LE DUC DE BRETAGNE.

(1463 ET 1464.)

Les lettres suivantes sont contenues dans un petit in-folio de quinze feuillets de papier, conservé dans les archives départementales des Basses-Pyrénées (série E, n° 72).

Le duc de Bretagne François II avait fait copier cette correspondance et l'avait adressée à Gaston IV, comte de Foix, qui, en apparence, était l'allié de Louis XI. A ces lettres se trouve joint le texte d'une trève entre le roi de France et celui d'Angleterre. Elle porte que le premier ne devra donner aucun secours à Henri VI, chassé de son royaume, ni à Marguerite d'Anjou, sa femme ; cette clause plaçait le duc de Bretagne dans une fâcheuse position, car il secourait Marguerite tandis que Louis XI lui répétait sans cesse qu'il était compris dans la trève, et lui mandait de plus qu'il était *esmerveillé* de voir les habitants de Saint-Malo continuer leurs entreprises contre les Anglais. Ces hardis corsaires avaient pris en mer un navire appartenant au fameux Warwick, envoyé du roi d'Angleterre. Les lettres échangées à cette occasion ne sont pas les moins curieuses.

Les historiens de la Bretagne paraissent avoir ignoré l'existence des documents que nous publions.

PAUL RAYMOND.

Digitized by Google

En ce cayer sont contenues les matières tant de lettres closes que autres escriptures faictes entre le Roy et le Duc, depuis la première rescripcion faicte par le Roy au Duc, ou moys de Novembre IIII^c LXIII, touchant la trève par luy prinse à Saint-Omer avec les Anglois, tant sur le fait de la trève que d'autres choses touchant le différant d'entre eulx jucques au cinq^e jour d'aoust l'an mil IIII^c LXIIII.

« De par le Roy,

« Très chier et très amé cousin et neveu, vous avez sceu par ce que avons dit à vos gens et officiers, qui derroinement ont esté devers nous, l'assemblée qui s'est tenue à Sainct-Omer, par le moïen et à la requeste de nostre très chier et très amé oncle le duc de Bourgoigne, de noz ambassadeurs avec ceulx de la part du Roy Edouard d'Angleterre, nostre adversaire, pour trouver moïen d'aucune pacification ou trève entre les deux royaumes, pour mieux entendre à secourir la Chrétienté et à l'expulsion du Turc ennemy de la foy[1]. En quoy nostre dit oncle a singulier et grand désir de soy emploier; mais à icelle assemblée n'a esté prinse aucune conclusion de pacification ou trève; pourquoy à la requeste de nostre dit oncle autre journée a esté prinse à assembler, au dit lieu de Saint Omer, au XXIme jour d'avril prochain venant. Et en ce temps pendant sont aucunement les hostillitez assoppées, dont vous avons bien voulu advertir, afin que congnoissez les termes en quoy les choses sont. Et en ce qui a esté fait n'ont esté nommez d'une part ne d'autre, aucuns princes aliez ne subgetz, combien que ouverture en ait esté faicte. Mais il a semblé que

1. Le pape Sixte IV faisait alors lever des subsides en France pour une croisade.

Digitized by Google

attendu que par ce qui est fait on ne peut communiquer ne aler marchandamment ne autrement de l'une obéissance en l'autre, que on n'y devoit aucuns nommer; et toutesvoies il a esté dit et déclairé de nostre part ausdits Anglois que nous entendons y comprendre vous, vos païs et subgetz, et les autres païs et subgetz de nostre royaume, dont ilz ont dit qu'ilz estoient contans, si vueillez de vostre part entretenir ce qui a esté fait. Donné au chasteau de Hedin, le XVme jour d'octobre. » Ainsi signé : Loys.

Ausquelles lettres, le Duc en escripsit unes au Roy faisantes mencion de la récepcion d'icelles, lui suppliant lui faire plus ample déclaracion du fait de la trève, que par le contenu desdites lettres ne povoit estre entendu pour de sa part ensuir le bon plaisir du Roy. Après lesquelles le Roy escripsit au Duc les lettres qui ensuivent :

« De par le Roy,

« Très chier et très amé neveu, nous avons receu les lettres que escriptes nous avez, par ce porteur vostre poursuivant et par icelles nous merciez de ce que avons déclairé que entendons vous comprandre de nostre part ès appointemens prins à Saint-Omer avec les Anglois; et pour mieulx estre acertenné du contenu en iceulx et les entretenir de vostre part et faire entretenir par vos subgez vous en veuillons certiffier. Sur quoy pour mieux vous advertir de ce que a esté besoigné avec lesdiz Anglois, entre noz gens et eulx, a esté conclut et appointé que durant le temps et terme d'un an, à commancer du premier jour d'octobre derrenier passé, par lesdiz Anglois, leurs subgez ou tenans leur party, ne doit estre fait descente, guerre ou hostillité par terre en nostre royaume, ne pareillement par noz subgez ou dit royaume d'Angle-

Digitized by Google

terre et ès marches de Calays, et sont comprins en la dite abstinance les portz, havres de mer et rivières d'une part et d'autre, tant comme lesdictes rivières portent leur nom; mais au regart de la guerre de la mer, elle est demourée pour le dit temps en l'estat qu'elle estoit par avant, et fut dit par exprès que vous et voz païs et subgetz y estes comprins de nostre part, et déclairèrent lesdiz Anglois que ainsi l'entendoient et pour ce porrez entendre comme les choses sont passées. Et vous escripvons ces choses, afin que de vostre partie entretenez et faictes entretenir en la forme que dessus. Donné à Abbeville le XXIXme jour de novembre. » Ainsi signé : Loys.

« De par le Roy,

« Très chier et très amé cousin, pour certaines causes à ce nous mouvans et nosmément pour le bien et continuation de la marchandise d'entre noz subgitz et ceulx du royaume d'Angleterre, nous avons puis naguères prinses abstinances de guerre par mer avec le Roy Edouard d'Angleterre, commenzans le XXme jour de may derroin passé et durans jucques au premier jour d'octobre prochain venant, telles et semblables que les avions prinses avec eulx par terre jucques au dit jour, ainsi que savez, et pour ce que désirans lesdites trèves ainsi derroinement prinses estre entretenues et gardées comme les autres précédentes, nous le vous signifions, et vous en envoions le double avec ces présentes. Donné à Roye le Ve jour de juing. » Ainsi signé : Loys, et pour secrétaire : Villechartre.

(*Suit la copie de la trève*).

Nos Ricardus, comes Warwich et....., magnus camerarius Anglie, et Johannes Wanlok, miles, domi-

Digitized by Google

nus de Wanlok, magnus picerna Anglie, omnibus ad quos presentes littere pervenerint, salutem. Cum serenissimus et junctissimus princeps suppremus dominus noster, Eddwardus, Dei gratiâ Rex Anglie et Francie et dominus Hibernie, per litteras suas patentes et pro causis et considerationibus in eisdem contentis, ordinaverit, depputaverit et fecerit nos suos deputatos et commissarios, modis et formis prout in dictis litteris suis patentibus planè continetur, quarum tenor est talis : Edduardus, Dei gratiâ Rex etc.... Notum facimus quod nos onus dicte commissionis in nos acceptantes post comitationem et deliberationem habitas cum nobili et potenti viro domino Delaunay, ambassiatore deputato et commissario excellentissimi et potentissimi principis Ludovici Francie, adversarii dicti suppremi domini nostri Regis, virtute et auctoritate commissionis predicte et de expresso mandato ejusdem suppremi domini nostri, unacum dictus dominus Delaunay et ipse nobiscum sufficientem potestatem et auctoritatem ad hoc habens, cujus tenor etc... inferius describitur, inivimus, fecimus, concordavimus et conclusimus, inivimus, facimus, concordamus et coucludimus firmas guerrarum abstinencias per mare, flumina et aquas dulces, pro parte et nomine dicti supremi domini nostri Regis et pro parte et nomine ipsius potentissimi principis Ludovici Francie, modis et formis prout alie treuge accepte, inite, concordate et concluse nuper fuerunt in villâ de Hedin per ambassiatores, commissarios et deputatos utriusque partis per terram incepturas vicesimâ die maii proximi future et durature usque ad primam diem mensis octobris inclusivè, ad solis occasum, qui erit in hoc presenti anno domini millesimo CCCC^{mo} LXIIII^{to} ; videlicet quod, durantibus dictis guerrarum abstinenciis, supremus dominus noster Rex non faciet nec fieri permictet per ipsum neque per subdictos suos, sint de regno Anglie, de marchiis Calesii, Gui-

Digitized by Google

nes, Hammes, de Hibernià vel de aliis patriis aut dominis suis, aliquam guerram, hostilitatem, molestationem, perturbationem aut dampnum per mare, flumina vel aquas dulces dicto Ludovico, navibus, mercandisiæ aut subditis suis; et simili modo dictus excellentissimus princeps Ludovicus, durantibus eisdem abstinenciis, non faciet nec fieri permictet per ipsum neque per subditos suos, sint de regno Francie, de Delphinatû vel de aliis patriis seu dominiis suis quibuscunque, aliquam guerram, hostilitatem, molestationem, perturbationem aut dampnum per mare, flumina vel aquas dulces dicto supremo domino nostro Regi, navibus, mercandisiâ aut subdictis suis quibuscumque. Item, pendentibus dictis abstinenciis, per mare, flumina et aquas dulces prefatus dominus Rex noster supremus non portabit neque fieri permictet per se nec per subdictos suos aliquod juvamen vel favorem inimicis dicti excellentissimi principis Ludovici aut nocumentum aut gravamen sui; et eodem modo pendentibus eisdem ut prefertur guerrarum abstinenciis, dictus potentissimus princeps Ludovicus non portabit neque fieri permictet per se nec per aliquos subdictos suos aliquod juvamen, auxilium aut favorem Henrici (*sic*), nuper se dicenti Regem Anglie, Margarite, uxoris sue, nec filio suo, ad nocumentum aut gravamen dicti Regis nostri vel subdictorum suorum, per mare, flumina vel aquas dulces, neque dabit nec dari permictet auxilium vel favorem inimicis aut adversariis ejusdem supremi domini nostri Regis ad nocumentum sui aut subdictorum suorum quoquomodo super mare, flumina aut aquas dulces ut prefertur. Proviso tamen et semper salvo quod per has abstinencias per mare, flumina et aquas dulces ceptas, initas et conclusas nullum fiet prejudicium abstinenciis captis, initis et conclusis in dictâ villâ de Hedin per terram, nec alicui articulo contento in eisdem, sed hiis non obstantibus integre suo robore et virtute perma-

Digitized by Google

neant. Item si contingat, quod Deus advertat, aliqua fore attemptata vel perpetrata in futurum contra dictas abstinencias per mare, flumina vel aquas dulces, non tamen propter hoc intelligentur rupte, nec ob hoc fiet guerra ex unâ parte vel aliâ per mare, flumina vel aquas dulces, ymo durabunt dicte abstinencie per mare, flumina et aquas dulces in suâ virtute durante tempore predicto. Ac si nichil contra ipsas attemptatum fuisset, actamen dicta attemptata reparabuntur et malefactores punientur per conservatores vel commissarios ad hoc depputandos vel ordinandos per dictum supremum dominum nostrum Regem et dictum potentissimum principem Ludovicum pro partibus suis. Que omnia et singula fuerunt et sunt appunctuata, concordata et conclusa per nos commissarios et deputatos dicti supremi domini nostris Regis Edduardi superius nominatos ex unâ parte, et dictum dominum Delaunay, ambassiatorem et commissarium dicti potentissimi principis Ludovici, ex alterâ; et promisimus et promittimus per presentes nos commissarii antedicti pro parte et nomine dicti serenissimi Regis domini nostri supremi, virtute potestatis nobis per ipsum concesse, quod ipse tenebit et servabit inviolabiliter omnia presentibus contenta absque hoc quod aliquo tempore contraveniet vel contra venire permictet pro parte suâ aliquomodo sine fraude vel malo ingenio etc.... Et ex inde fuerunt predicte treuge, seu guerrarum abstinencie per dictos serenissimos principes firmate, ratificate et approbate.

Collatio facta est cum originali, quintâ die junii anni millesimi CCCC^mi^ LXIIII^u^ per me DE VILLECHARTRE.

Lettres du Duc, escriptes au Roy par messire Michel de l'artenay pour responce des précédentes.

« Mon très redouté seigneur, je me recommande

Digitized by Google

très humblement à votre bonne grâce, et vous plaise savoir, mon très redouté seigneur, que ainsi que par ung chevaucheur de vostre escuierie vous ay naguères escript; j'ay par luy receu voz lettres, escriptes à Roye le Ve jour de ce présent mois, touchant le fait de voz trèves par vous derroinement prinses par mer et par eaue doulce avec le Roy Edouard d'Angleterre, et aussi l'escript des traictié et articles de la dite trève qu'il vous a pleu m'envoier, lesquels lettres et traictié ensemble et deux autres précédentes lettres, que, sur le fait desdites trèves par vous prinses par terre avec ledit Roy Edouart, j'ay bien à plain reçues et recordées. Mais pour clause ne chappitre que je y aïe peu veoir, je n'ay pas congnu que moy, mes païs et subgitz y aions esté si expressement comprins de vostre part ne en seureté telle que sans autre déclaration ne feussions subgiz à inconvéniant, duquel, s'il avenoit, que Dieu ne veuille, je croy fermement que seriez desplaisant, car autrement ne seroit le prouffit de vous ne de votre royaume. Vous aveu bien veu et congnu la manière et comment le Roy votre père, que Dieu pardoint, se y gouverna en tel cas à la prinse de sa trève qu'il fist à Tours avec les Anglois et la déclaration et spécification singulière qu'il y mist pour ung chacun d'iceulx qu'il y comprint de sa part; et de votre grâce par mes gens qui furent devers vous à Bayonne et mêmes depuis à Poecy, me fistes savoir que lorsque besoigneriez au fait desdites trèves y comprendriez moy, mes pais et subgiz; mais parce que y a esté faict jucques à présent ne me semble pas la seureté y estre tele comme on le fist à mes prédécesseurs en semblable cas. Car les Anglois ont publiquement dit, et est chose toute notaire en ceste partie, que à la publication desdites trèves faicte à Fanwich et ailleurs ès costes d'Angleterre, que moy, mesdits pais et subgitz n'y estions en riens par vous comprins, et bien l'ont monstré par ce que, depuis le date de vos dites trèves, ilz

Digitized by Google

ont prins mesdiz subgiz à la mer et à la terre, et mesmement puis XV jours derroins sont descenduz ès parties d'Olonne où illec estoient des marchans de mon pais logez à terre, quelz ont esté prins par les dits Anglois, et, sans aide ne confort y trouver par ceulx desdites parties d'Olonne, ont esté emmenez prisonniers en Angleterre. Et ainsi et par ce moien iceulx dommaiges et plusieurs autres en sont avenuz à moy et mon pais et plus grans se porroient ensuir, se remède n'y estoit mis ; parquoy ne doy raisonnablement garder mesdits subgiz ainsi offensez de eulx, en récompense ainczois suis obligé à ce les aider et favoriser. Et tant pour ceste matière que pour autres choses qui touchent les affaires singulières de ma seur, la princesse d'Orange, j'envoie par devers vous mon amé et féal chevalier, conseiller et chambellan, le sieur de Perrigny, auquel ay chargé plus à plain vous remonstrer lesdites choses, en vous suppliant très humblement qu'il vous plaise le oïr et féablement croire de ce qu'il vous en dira de ma part, et sur le fait des dites trèves avoir bon avis. En me faisant sur le tout savoir voz bons plaisirs et commandemens pour les accomplir à mon povoir. Mon très redouté seigneur, je pry le benoist fils de Dieu qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript à Nantes le XXIIIIe jour de juing. »

Item ensuivent autres lettres escriptes par le Roy au Duc, les unes subséquentes des autres.

« De par le Roy,

« Très chier et très amé neveu, nous avons esté advertiz que puisnaguères de ceulx de Saint-Malo ont prins sur la mer deux navires d'Anglois avec les biens dedans estans, et contrainct ceux qui y estoient à habandonner lesditz navires, lesquelz, comme on dit,

Digitized by Google

ilz ont emmenez à Saint-Malo ; dont sommes fort esmerveillez, attendu la trève par mer prinse pour nous et pour noz subgitz avec lesdits Anglois, ainsi que povez avoir sceu par la publication de la dite trève que avons fait faire puisnaguères et par avant la dite prinse par tous les ports de mer de nostre royaume ; et ne croyons pas que en ce voulsissiez sou stenir ceulx qui l'ont fait, car aussi ne le povez ne devez faire, se de tous pointz ne nous voulez désavouer. Et pour ce que nostre entencion est faire faire bonne réparation dudit cas ainsi qu'il appartient. Nous vous en escripvons afin que faciez prandre et arrester lesditz navires et biens avec les gens qui estoient demourez et iceulx amener à Chierbourg, pour le tout estre mis et baillé en garde soubz nostre main au cappitaine dudit lieu, afin que par lui ledit navire et biens soient restituez à ceulx à qui ils appartiennent, car ledit cappitaine est informé de ce que a esté fait en ceste matière ; et pour la poursuite d'icelle, envoions présentement par devers vous ce chevaucheur de nostre escuierie, par lequel nous vueillez escripre ce que en a esté fait. Donné à Amiens, le XIIIIe jour de juing. » Ainsi signé : Loys, et J. de Reilhac.

« De par le Roy,

« Très chier et très amé neveu, naguères vous avons escript et fait savoir par un des chevaucheurs de nostre escuieries certaines destrousses et entreprinses faictes par mer sur les Anglois par ceulx de Saint-Malo depuis les trèves par mer prinses par nous avec lesdits Anglois à ce que y voulsissiez donner provision. Et nouvellement avons sceu pour certain que lesdits de Saint-Malo ont de rechief prins et destroussé ung navire d'Anglois, pescheur devant Bouloigne, dont plus nous donnons merveilles que devant, et pour ce de rechief vous advertissons des entreprinses, griefs

Digitized by Google

et dommaiges que font et portent chacun jour lesdits de Saint-Malo ausdits Anglois sur lesdites trèves par nous prinses avec eulx, afin que en faciez fere la réparation tele que se doit en tel cas et que devez et êtes tenu de fere, attendu que, comme l'un de noz parens et subgiz, vous êtes comprins de nostre part ès dites trèves; car quant vous vouldriez soustenir lesdits de Saint-Malo à faire telles entreprinses contre nous, ce seroit bien mal recongnu le don qu'on dit en avoir esté fait par l'un de nos prédécesseurs aux vostres, et ne le pourrions souffrir. Donné à Luxeu lez Dourlans le XVIIe jour de juing. » Ainsi signé : Loys, et DE MOLINS.

« De par le Roy,

« Très chier et très amé neveu, nous vous avons puis aucun temps escript et fait savoir par ung des chevaucheurs de notre escuierie certaines entreprinses et destrousses faictes sur les Anglois par ceulx de Saint-Malo depuis les trèves par nous prinses par mer avec les Anglois, à ce que en voulsissiez faire fere réparacion; depuis vous avons adverty d'autre destrousse par eulx faicte à Bouloigne sur lesdits Anglois ; et pour ce que ceste matière nous touche très fort et nostre honneur et que ne vouldrions, ne porrions teles choses tollérer, envoyons présentement audit lieu de Saint-Malo, nostre amé et féal notaire et secrétaire maistre Anthoine Reynaut, pour se informer sur lesdites entreprinses et destrousses et de ceulx qui les ont faict ou fait faire, et les couppables adjourner à comparoir en personne par devant nous et les gens de nostre Conseil, et pour la seureté de la dite réparation prandre et saesir leurs biens en nostre main ; et de ces choses vous avons bien voulu advertir. Donné à Luxeu le XVIIIe jour de juing. » Ainsi signé : Loys, et pour secrétaire : ROLLANT.

Digitized by Google

Lettre en parchemin.

« De par le Roy,

« Très-chier et très amé neveu, puisnaguères vous avons escript comme avions sceu que ceulx de Saint-Malo avoient fait certaine prinse par mer sur aucuns des subgiz de très hault et puissant prince le Roy Edouard d'Angleterre, nostre cousin, tant à Chierbourg que ailleurs, nonobstant les trèves qui sont par mer et par terre contre nous et nos subgiz et nostre dit cousin et les siens. Et présentement avons esté advertiz que trois navires du dit lieu de Saint-Malo, conduiz par ung nommé Bernard, ung appellé Loys de Bayonne et ung autre qui se nomme Le Bastard, ont enfraint lesdites trèves et rompu le sauf conduit de nostre admiral et prins devant Bouloigne ung nanavire pescheur appartenant aux Anglois; et en oultre combien que nous eussions donné sauf conduit au comte de Warwich, nostre cousin, et autres dénommez en icelui, pour venir ès marches de par deçà à l'assemblée qui de brief y doit estre tenue, pour eulx et leurs biens quelzconques. Néantmoins en enfraignant icelui ils ont prins, pillé et desrobé, grant quantité des biens qui estoient en certain navire, chargié de vivres et autres provisions, que faisoit mener et conduire d'Angleterre à Calays nostre dit cousin de Warwich pour sa provision et despense à sa venue à ladite assemblée, jaçoit ce qu'il leur fust suffisamment apparu de nostre dit sauf conduit; lesquelles choses ont esté faictes en grant foulle de nostre honneur et à nostre très grant desplaisance; si vous en advertissons, afin que en la plus grant diligence que faire se pourra, vous faictes prandre les dessus nommez et autres qui depuis lesdites trèves ont fait prinses et destrousses sur lesdits Anglois, et iceulx mal-

Digitized by Google

faicteurs envoiez prisonniers par devers nous pour en faire fere pugnition et réparation tele que au cas appartient; et vous prions que en ceste matière vueillez monstrer sa bonne volenté que avez d'y garder nostre honneur, et que de vostre part vous entretenez et faictes entretenir lesdites trèves, sans souffrir aucune chose estre faicte au contraire, car se autrement estoit, nous ne le pourrions tollérer. D'autre part il a couru bruyt par deçà, que le sieur de Pembrok est en Bretaigne et se mect sus et fait armée pour descendre en Galles, ce que ne croyons pas que voulsissez souffrir ne permettre, car ce seroit contre la teneur desdites trèves èsquelles vous, vos païs et subgiz estes comprins, ainsi que le vous avons fait savoir. Donné à Luxeu près Dourlans, le XIXe jour de juing. » Ainsi signé : Loys, et A. Brinon.

« De par le Roy,

« Très chier et très-amé neveu, nous avons sceu que nostre sauf-conduit a puisnaguères esté rompu par trois navires de Saint-Malo, qui est le plus grant desplaisir qui nous porroit avenir, car la chose touche si avant nostre honneur que plus ne peut. Pour laquelle cause escripvons présentement au conte de Maulevrier pour vous parler de ladite matière. Si vous prions que le vueillez croire de ce qu'il vous en dira de par nous. Donné à Luxeu le XXe juing. » Ainsi signé : Loys, et pour secrétaire : Rollant.

Autres lettres escriptes par le Roy au Duc, par Pierre de Montalembert, huissier.

« De par le Roy,

« Très chier et très amé neveu, depuis que derroinement vous avons escript, nous avons sceu que ung

Digitized by Google

appellé Bernard, Loys de Bayonne et ung autre nommé Le Bastard et autres infracteurs de nostre saufconduit, se sont retraiz à Saint-Malo, et pour cette cause envoyons présentement par delà nostre bien amé huissier d'armes, Pierre de Montalembert, escuier, auquel avons chargé fere diligence de recouvrer et prendre lesdits infracteurs de nostre dit sauf conduit et de nous les amener; si vueillez vous emploier et tenir la main sur tout le service et plaisir que fere nous désirez, à ce que lesdits infracteurs nous soient admenez, car la chose, ainsi que les autresfoiz vous avons fait savoir, nous touche de si près et l'avons tant à cuer que plus ne pourrions. Donné à Hedin, le XXIIIe jour de juing. » Ainsi signé : Loys, et le secrétaire : Rolliant.

Responce du Duc ausdites lettres envoiées par ledit de Montalembert, etc....

« Mon très redouté seigneur, je me recommande à votre bonne grâce tant et si très humblement comme faire le puis; vous plaise savoir, mon très redouté seigneur, que puis six jours derreniers j'ay receu trois de voz lettres, qu'il vous a pleu m'escripre, savoir deux par deux chevaucheurs de vostre escuierie, et l'autre par Pierre de Montalembert, vostre huissier d'armes. Le tout d'icelles lettres parlantes d'aucunes prinses que dictes mes subgiz de Saint-Malo avoir faictes à la mer sur les Anglois depuis vos trèves, et pour ce que par avant la réception d'icelles lettres vous avoit pleu m'en envoier d'autres avec aucuns chappitres desdictes trèves et pour aucunes choses entervenues depuis icelles. J'avoye despéché mon féal conseiller, chambellan, Michel de Partenay, chevalier, pour aler par devers vous, lequel je croy que de brief se y trouvera, et est mon entencion de lui envoier par instruction et bien à plain la responce de vos

Digitized by Google

dites derraines lettres pour la vous dire, ou y envoier autres de mes gens à ceste cause, de doubte que ledit de Partenay ne soit parti de devers vous et alé pour besoigner en la charge que lui ay baillée pour ma seur, la princesse d'Oranges; et quant vous aurez bien sceu la vérité de la matière, je croy estre certain que vous aurez ma responce agréable. Mon très redouté seigneur, vous plaise me mander et commander voz bons plaisirs pour les acomplir de très bon cuer, priant nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript à Nantes, le VIe jour de juillet etc....»

Autre responce faicte du Duc, sur les autres lettres précédentes, luy apportées par maistre Anthoine Reynaut et autres, ainsi que ensuit:

« Mon très redouté seigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce, et vous plaise savoir, mon très redouté seigneur, que j'ay receu deux de voz lettres, l'une par maistre Anthoine Reynaut, vostre secrétaire, datée du XVIIIe jour de juing derroin passé, et l'autre par le Galays du XXIe jour ensuivant. Icelles lettres parlantes de certaines prinses qu'on vous a rapporté aucuns mes subgiz de Saint-Malo, nommez esdites lettres, avoir faictes à la mer sur les Anglois depuis la publication de certaines trèves prinses par mer entre vous et le Roy Edouart d'Angleterre. Et parceque par avant la réception d'icelles voz lettres, vous avoit pleu m'en rescripre plusieurs autres contenans celle matière; aussi, pour vous fere remonstrance de plusieurs déliz et entreprinses faictes par les Anglois sur mes subgiz en mon païs et ailleurs, depuis icelles, j'avoye despeschié mon féal conseiller, chambellan, le sieur de Perrigny, chevalier, pour aler par devers vous, lequel je croy que de ceste heure y peut estre, auquel pour tant que le contenu en vosdites

Digitized by Google

premières lettres touche la charge principalle de l'envoy dudit de Partenay, mon entencion est de brief lui envoier par instruction bien à plain tout ce que me semble estre à vous y remonstrer et respondre selon toute vérité, ou vous envoier homme tout espreu pour ce fere, laquelle par vous bien oye et entendue, je croy fermement que serez contant. Au regart d'un vostre saufconduit baillé au conte de Warwich qu'on vous a dit mes subgiz avoir enfraint, dont me advertissez pour fere prandre les délinquans et réparer l'infraction d'icelui, je m'en suis le mieulx que j'ay peu informé depuis la venue de vos dessus dits serviteurs, et partout ce que j'en ay peu savoir, je trouve que mes dits subgiz, que dittes avoir touché aux biens dudit de Warwich, n'ont riens fait contre icelui, mais bien trouvé par information que j'en ay peu faire que aucuns mes subgiz abordèrent de nuyt, puis pou de temps, ung navire qui se disoit estre audit conte de Warwich, les gens duquel se misdrent en deffense sans parler de nul saufconduit, jucques à ce qu ilz furent tous prins et grant temps demourez en la subrection de mes diz subgiz et qu'il fut grant jour. Mais ainsi qu'ilz les en emmenoient, apparurent ung vidimus d'un saufconduit, scellé d'un seau à eulx incongnu et auquel ne apparaissoit aucune emprainte de voz armes, et ce nonobstant tout incontinant, pour révérance de vous, rendirent et restituèrent aux Anglois leur navire et tout ce qu'ilz en avoient prins, et telement que nulle doléance n'en a esté faicte par deça; et quant complainte m'en eust esté faicte, vous ne eussiez eu mestier de m'en escripre, car j'en eusse fait faire réparation et pugnition, telles ou plus rigoureuses comme je eusse peu faire du mien propre en pareil cas. Toutefois puis qu'il vous a pleu m'en escripre, j'en feray plus ample information, et dès à présent, j'envoye de mes gens bien féables à Saint-Malo et ailleurs, où l'on en pourra avoir congnoissance, pour

Digitized by Google

auparssus m'en informer plus à plain et y faire ce que sera à faire; et se je trouve que la restitution n'en ait esté entièrement faicte ou autrement fait contre vostre dit saufconduit, je feray et m'y conduiray telement et à vostre honneur que vous aurez cause d'en estre bien contant, car je vouldroie à mon pouvoir garder et deffendre vostre dit honneur comme pourroit faire autre homme vivant. Et en tant que touche le fait du sieur de Pembrok, dont m'avez escript comme il court bruyt par delà que il est en mon païs, où il se mect sus et fait armée pour descendre en Galles, ce que ne povez croire que le voulsisse souffrir ne permectre pour ce que ce seroit contre la teneur des dessus dites trèves, esquelles dittes moy, mes païs et subgiz estre comprins et le me avoir fait savoir, mon très redouté seigneur, vous n'avez aussi cause de croire le contraire, car dudit sieur de Pembrok n'avoye jamais eu congnoissance, lorsque ou mois de mars derroin passé il me apporta en sa faveur lettres de recommendacion de par vous, pour révérance desquelles lui fis bonne récepcion, aide de passaige et deffroy pour envoier en Galles ainsi que m'escripviez, et aussi pour ce que par deux autres voz précédentes lettres me aviez fait savoir certaines trèves que aviez prinses et faictes avec le Roy Henry, souverain seigneur dudit de Pembrok, esquelles disiez avoir comprins moy, mes païs et subgiz, me requérant les tenir de ma part et donner faveur audit Roy Henry, ce que j'ay de bon cuer fait jucques cy, pensant que tousjours voulsissiez continuer en ce que aviez commancé, en faveur desquelles choses permis audit de Pembrok par aucuns jours résider en mon païs; mais puis qu'il vous plaist que autrement soit, j'ensuivrai vostre bon plaisir, combien que long temps a, et jucques à ce que à l'occasion de la venue de voz ambassadeur et messaigers devers moy, le dit de Pembrok n'avoit esté en mon dit païs et que tousjours il s'en estoit tenu hors, auquel ay fait desclairer

Digitized by Google

le contenu en vos dites lettres, afin qu'il puisse aviser ou temps avenir qu'il aura à faire. Mon très redouté seigneur, je vous suppli très humblement que tousjours vous plaise me mander et commander vos bons plaisirs pour les acomplir à mon povoir, priant le benoist fils de Dieu qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript à Nantes le VIIe jour de juillet. »

Item ensuit la teneur de la lettre envoyée au Roy par Thomas de Kerazret, prévost de la maison du Duc, qui a la charge de mener Le Bastard devers le Roy :

« Mon très redoubté seigneur, je me recommande à vostre bonne grâce tant et si humblement, très humblement que faire le puis, et vous plaise savoir, mon très redoubté seigneur, que puis le partement de maistre Anthoine Regnaut, vostre secrétaire, par lequel entre autres m'avez escript, touchant l'infraction de vostre sauf conduit donné au sieur de Warwich et aucuns de ses gens, je grant désire de tout mon cuer que de ce que y auroit esté fait, réparation soit faicte à vostre honneur, ay en toute diligence envoié ès lieux où vraysemblablement pensoie faire trouver ceulx qui par vosdites lettres dictes infracteurs d'iceluy, mais encores n'en ay peu faire appréhender, fors ung nommé Le Bastard, de la prinse duquel, je suis tant joyeux que plus ne puis, et combien que ledit Le Bastard se soit offert justifier devant moy, je n'en ay point voulu prandre la congnoissance, ains à ce que puissiez mieulx congnoistre le cas tel qu'il est et en faire tout ainsi qu'il vous plaira, le vous envoye par mon amé et féal escuier, Thomas de Kerazret, prévost de ma maison ; et à faire prandre les autres feray toute la plus grande et curieuse diligence que je pourray, car vostre foulle et desplaisir, se le cas en advenoit, me desplairoit autant que pourroit le faire à nul autre.

Digitized by Google

Mon très redoubté seigneur, vous plaise toujours me mander et commander vos bons plaisirs pour les acomplir à mon povoir, à l'aide de Dieu auquel je pry, mon très redoubté seigneur, qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript à Nantes le Xe jour de juillet. »

Item une autre lettre escripte par le Roy à Pierre de Montalambert, huissier, estant jà party de devers le Duc :

« De par le Roy,

« Chier et bien aimé, depuis vostre partement Richart Whereilly nous a envoié par déclaration, signée de sa main, les parties et prinses faictes sur le navire pour lequel vous avons envoié par delà soubz nostre saufconduit, et aussi aucuns autres dommaiges qu'ilz dient avoir esté fait par ceulx de Bretaigne, nonobstant les trèves par nous prinses par mer et par terre; de laquelle déclaration, nous vous envoyons le double, signé de maistre Adam Rolland, nostre secrétaire, afin que monstrez le dit double par delà à nostre beau neveu de Bretaigne et autres que verrez estre à faire, à ce que réparation et restitution en soit faitte, ce que nous désirons, autrement nous y pourverrons ainsi que le cas le requiert; et au sourplus besongnez en la charge et commission que vous avons baillé le plus diligentement que vous pourrez et gardez qu'en ce n'ait faulte. Donné à Dampierre le XXVIIIe jour de uing ». Ainsi signé : Lovs, et le secrétaire : ROLLAND.

Item une autre lettre du Duc escripte au Roy pour l'envoy de la finance que les Anglois disoient avoir perdu soubz le saufconduit etc....

« Mon très redoubté seigneur, je me recommande

Digitized by Google

très humblement à vostre bonne grâce, et vous plaise savoir, mon très redoubté seigneur, que depuis ce que je vous ay envoié ung nommé Le Bastard, lequel disiez par vos dites lettres avoir esté l'ung des infracteurs de vostre saufconduit, j'ay veu les lettres que vostre plaisir a esté escrire à Pierre de Montalembert, qui à ceste cause de son chemin retourna devers moy et me bailla certaine déclaration de ce que les Anglois disoient avoir perdu soubz vostre dit saufconduit, estimé valloir en tout IIII^c LXIX escuz et demi II deniers esterlins demy part, et pour ce que en toutes choses soubz ma possibilité je vous voulroie complaire, obéir et faire service, j'ay, sans autre information en vouloir faire, fait bailler à Bretaigne, le hérault, mon serviteur, présent porteur, la pareille somme de IIII^c LXIX escuz et demi II deniers esterlins demi part pour les délivrer à qui vostre plaisir fera nommer; et pour sur ce et autres choses vous fere aucunes remontrances de mes affaires, j'ay entencion d'envoier de brief devers vous aucuns de mes autres gens, par quy je vous escripray de toutes choses bien au long. Mon très redoubté seigneur, je vous supplie qu'il vous plaise me tousjours mander et commander vos bons plaisirs pour les acomplir à mon povoir, à l'aide nostre seigneur, qui par sa saincte garde vous doint bonne vie et longue. Escript à Nantes le XXe jour de juillet. »

Ensuit l'effect des choses dictes par mons. le conte de Maulevrier, ambassadeur du Roy, au Duc, soubz la créance qui lui avoit esté chargiée par le Roy sur les choses quelles par Anthoine de Beauvau et le président de Bretaigne, ambassadeurs du Duc, avoient esté remonstrées au Roy :

Après la présentacion des lectres du Roy faictes au Duc par ledit conte, dist celui conte au Duc que le Roy avoit receu ses lectres par Anthoine de Beauvàu et le prési-

Digitized by Google

dent de Bretaigne, ses ambassadeurs; et ouy ce que de sa part ilz lui avoient remonstré, et pour ce que entre autres ilz lui avoient dit que son plaisir n'estoit se rendre bien certain du bon vouloir du Duc, parceque lesdits de Beauvau et président luy avoient dit : le Duc désireroit bien que le Roy envoyast devers luy homme à luy bien féable, lequel il creust entièrement de ce que il luy rapporteroit du vouloir et intencion du Roy et aussi à qui le Duc peust amplement et privéement dire son bon vouloir, pour luy en faire loyal rapport, il avoit envoié ledit conte devers le Duc pour luy déclairer l'intencion du Roy et aussi pour ouyr privéement et autrement à son bon plaisir ce que luy vouldroit dire et déclairer à son vouloir pour le rapporter au Roy. Disant ledit conte que le Roy avoit esté et estoit bien joyeux des bonnes parolles que par lesdits de Beauvau et président il avoit fait dire au Roy, esquelles il monstroit le bon vouloir qu'il avoit à luy dont le Roy le mercyoit et lui avoit chargié luy dire que le Roy le avoit bien pour recommandé et le vouldroit traictier et ses affaires en toute faveur comme son bon parent.

Item que le Roy estoit adverty que les régalles de Bretaigne et plusieurs autres droiz royaulx et souverains luy appartenoient oudit païs. Et que le Duc et ses prédécesseurs y avoient fait plusieurs entreprinses troubles et empeschemens. Et par espécial le Duc en tant qu'il a voulu contraindre l'évesque de Nantes à lui faire hommaige ou serment de fidélité. Et pour son reffus prandre le régalle de Nantes en sa main et contraindre ledit évesque à s'en aller hors du pais.

Item combien que le Roy eust peu faire procéder à l'encontre du Duc à la réparacion desdites entreprinses par sa court de Parlement, toutesfoiz il ne l'a pas voulu faire, mais a voulu procéder avecques luy plus favorablement et a esté content que Monsieur du Maine, acompaigné de Monsieur de Poitiers, de

Digitized by Google

Monsieur de Comminge, du président de Tholoze et maître Pierres Poignant, congneust de ces matières et en discutast sommièrement et de plain ; lequel Monsieur du Maine, accompagné des dessusdits, y a entendu et devant luy ont esté les matières ouvertes et débatues bien longuement à Tours.

Item pour ce que mondit sieur du Maine n'estoit pas assez informé des droiz tant d'une partie que d'autre, et que par les parties fut demandé délay pour en informer, fut par luy appointié du consentement des parties que la journée seroit prorogée jusques à la Nostre-Dame de septembre à Chinon. A laquelle journée lesdictes parties pourroient monstrer et informer plus amplement de leur droiz, et que le procureur du Roy de sa part, et le Duc de la sienne, pourroient cependant faire diligence de sercher et recouvrer toutes les lectres et enseignemens qui pourroient servir à leur intencion sur le fait des régalles et autres questions d'entr'eulx ; et que combien que l'exécution dudit appointement ne se peust ne deust faire sans compulsoire ou commission du Roy et sans appeller les parties, toutesfoiz que le Roy avoit esté adverty et informé que les vichancelier et aumosnier du Duc, par son commandement et ordonnance, sans commission du Roy ne de Monsieur du Maine, et sans appeler le procureur du Roy, s'estoient transportez en l'église de Nantes, et illecques et en plusieurs autres églises et chappitres de Bretaigne avoient serché toutes les lectres et registres qui y estoient, et avoient prins et emporté celles qui faisoient pour eulx et contre eulx afin que le Roy ne ses gens n'en eussent congnoissance, qui est chose et manière bien estrange et grandes entreprinses contre la souveraineté du Roy.

Item que par mondit sieur du Maine avoit esté traictié appointement avec les gens du Duc touchant l'administration, gouvernement et recepte des fruiz, tant escheuz que à escheoir, de la temporalité dudit éves-

Digitized by Google

chié de Nantes, par lequel icelle temporalité se devoit mectre ès mains du chantre de Nantes et de maistre Georges Moreau, ce que n'avoit esté fait et ne l'avoit voulu le Duc consentir, dont le Roy estoit bien merveillié, entendu que par le dit raportement ledit évesque n'estoit point restably en sa joissance, et que iceluy appointement ne peult porter préjudice au Duc, et que le Duc le voulsist consentir ou autrement le Roy ne pourroit dényer audit évesque de luy dényer justice.

Item et que de nouvel le Duc s'estoit esforcié de faire édiffier à Nantes ou territoire de l'éveschié certains belovars et fortifficacions, sans le vouloir et assentement de l'évesque, et pareillement s'est esforcié de faire rompre la chaussée et de faire tourner le cours de l'eaue des moulins dudit évesque en grant domaige de l'évesque et de sa temporalité à l'estimacion de cinq cens livres de rente, combien que le Duc ne le puisse ne doye faire et que le Roy vouloit et entendoit que lesdits entreprinses et attemptatz feussent réparez, car le Roy ne le pourroit tollérer ne souffrir qu'il n'y donnast provision et remède convenable.

Item que pour les termes que le Duc tenoit en ceste matière qu'il sembloit que le Duc tendeist à ce que le Roy le laissast joir des régalles et autres droiz royaulx qui sont entreulx en débat ou que la chose demourast tousjours en ce trouble, qu'il semble au Roy bien estrange, car pour riens il ne consentiroit ne souffreroit que lesdits régalles et autres droiz royaulx demourassent au Duc, pour ce que ce seroit trop grand préjudice à luy et à sa couronne, et d'autre part de laissier ces questions tousjours en ce trouble, ne seroit pas le mieulx et que le Duc devroit désirer que la discucion en feust faicte, pourquoy sembloit que ceste matière deust prandre yssue par l'une des trois voyes, c'est assavoir : de suivir ladite journée de septembre prouchain ou que la matière feust toute remise en Parlement ou autrement que tout ce que a esté fait et en-

Digitized by Google

treprins de la part du Duc et de ses gens contre l'autorité et souveraineté du Roy et de ses droits royaulx soit réparé, et que l'on vive et que l'on se gouverne tant d'une partie que d'autre ainsi qu'on faisoit ou temps du Duc Jehan et du Duc Fransois, et que le Duc choisist lequel de ces trois partiz qu'il vouldroit et que le Roy en seroit content.

Item que combien que Anthoine de Beauvau et le président de Bretaigne eussent puisnagaires dit au Roy qu'il y avoit appointement entre le Duc et Monsieur l'évesque de Challons touchant la rescompense de l'abbaye de Challons que le duc devoit faire avoir à frère Artur de Montauban, et de laquelle rescompense lesdits Anthoine de Beauvau et président devoient apporter la déclaracion au Roy, que le Roy a depuis fait parler sur ce audit évesque de Challons qui a respondu que sur la dicte rescompense n'y avoit nul appointement entre le Duc et luy, combien que le Duc luy avoit bien parlé et fait parler de bailler son éveschié de Challons audit frère Artur, et que en rescompense l'on luy bailleroit ladicte abbaye de Redon, ce qu'il n'a pas voulu accorder et que jamais ne le feroit, et que le Roy estoit bien merveillé que le Duc ne luy a fait autre response et qu'il ne luy a envoié la déclaracion de ladite rescompense et que le Duc voulsist déclairer et faire bailler ladite rescompense audit frère Artur, autrement le Roy ne pourroit dissimuler qu'il ne donnast et feist donner provision à iceluy frère Artur pour joir de la dite abbaye de Redon ainsi qu'il appartendra par raison.

C'est la responce faicte à Monsieur de Maulevrier, venu de par le Roy devers le Duc, sur sa charge baillée par escript avec lectres de créance telles que ensuit:

« Mon très redouté seigneur, je me recommande

Digitized by Google

très humblement à vostre bonne grâce, et vous plaise savoir, mon très redouté seigneur, que j'ay receu les lectres que par mon cousin de Maulevrier vous avoit pleu m'escripre, et oy ce qu'il m'a voulu dire de par vous. Sur ce luy ay fait responce tele que par son rapport pourrez bien à plain savoir, de laquelle responce que serez contant, car en toutes choses, à moy possibles de faire, vous vouldroie tousjours obéir, servir et complaire, à l'aide du benoist fils de Dieu qui, mon très redouté seigneur, vous doint bonne vie et longue. Escript à Nantes le XVIIIe jour de juillet. »

Responce à mondit sieur de Maulevrier des matières desquelles il a parlé au Duc en sa credance de par le Roy.

« Premier :

« Le Duc remercie le Roy très humblement du bon vouloir qu'il a de tousjours vouloir traicter le Duc et tous ses affaires en doulceur, car c'est la chose qu'il plus désire que d'estre tousjours en la bonne grâce du Roy, et trop seroit courrocé que en riens les matières qui sont ou peuent estre en différance entreulx cheussent en aulcune rigueur.

« Et au regart de ce qui a esté dit par mondit sieur de Maulevrier touchant la cerche des droiz qu'il dit Monsieur de Bretaigne avoir fait faire contre et en autre forme que n'avoit esté appointé à Tours devant Monsieur du Maine, le Duc n'a riens fait contre ledit appointement, recours à l'article d'icelui appointement qui plus exprès touche de ceste matière, lequel est cy-après contenu.

« Sur les questions et différances d'entre le Roy et Monsieur de Bretaigne touchant les régalles et serment de fidélité de l'éveschié de Nantes et autres églises cathédralles de Bretaigne et la juridiction et subjection

Digitized by Google

et obéissance de sur le temporel d'icelles et de leurs deppendences. Sur quoy le Roy a baillé et donné commission à Monsieur du Maine et en sa compaignie l'évesque de Poitiers, maistre Jehan Dannet, premier président de Thoulouse, Pierre Poignant, ses conseillers, et Adam Hodon, son secrétaire; et aussi mondit seigneur de Bretaigne a baillé pouvoir à Monsieur de Laval et en sa compaignie Guillaume Chauvin, son chancelier, Tanguy Du Chastel, grant maistre d'ostel, Anthoine de Beauvau, seigneur de Puipean (?), maistre Jehan Loaisel, président de Bretaigne, Pierre Ferré, senneschal de Rennes, et Olivier de Coetlogon, président des Comptes de Bretaigne, pour comparoir devant mondit sieur du Maine et y procéder par voye amiable, se faire se peult, et se non par jugement. Après que les matières ont esté ouvertes d'une part et d'autre et que les parties ont remonstré aucunes choses, tendant chacun à ses fins, pour ce que les dictes parties ont dit que elles avoient plusieurs autres lectres et enseignemens à recouvrer pour plus amplement informer de leurs droiz et que par ce, pour le présent, la matière n'est pas en état que on ne puisse faire décision final, a esté advisé que mondit sieur du Maine prandra et assignera autre journée, laquelle il a dès à présent assignée, c'est assavoir à la Nostre-Dame de septembre prouchain venant, en la ville de Chinon, pour besongner et procéder oultre sur le fait desdites matières. Auquel jour seront lesdites parties receuz, oultre ce que ilz ont allégué et monstré, à dire, alléguer et monstrer ce que bon leur semblera tant de droit que de fait, et à requérir temps et délay, se mestier est, pour en infourmer et sur ce procéder ainsi que au cas appartendra et comme raison sera.

« Et à ce que il a dit que à Tours avoit esté conclus que le temporel de l'évesque de Nantes estant en la main du Duc seroit mis ès mains de gens d'église quelz furent nommez.

Digitized by Google

« Bien est vray que le xxixe jour de février l'an mil IIIIe LXIII touchant les différences d'entre les gens du Roy et les gens de Monsieur de Bretaigne sur aucuns articles et advis faiz tant d'une part que d'autre, le XVIe jour de janvier précédent dont en l'ung d'iceulx articles entre les autres est contenu en effect que au regart de la temporalité de l'éveschié de Nantes qui estoit prinse en la main de mondit seigneur de Bretaigne et qu'il a fait exercer et emporter les fruiz par ses officiers ordinaires, fut advisé et fait ouverture que l'administration, exercice, recepte et les fruitz depuis la main-mise seroient baillez à maistre Georges Moreau, chanoine de Saint-Malo, et maistre Guillaume Fleury, chantre de Nantes, du consentement des parties et sans préjudice etc., et jusques à ce que à ladite journée ou autre deppendante d'icelle en féust autrement ordonné; et fut advisé que aucuns des gens du Roy yroient devers luy, et semblablement devers le Duc aucuns des siens, pour sur ce et autres articles différens savoir leur bon plaisir, ce qui fut fait. Mais pour ce que au retour d'iceulx envoiez et depputez les gens de mondit seigneur de Bretaigne ne acceptèrent ledit article pour plusieurs raisons, qui depuis ont esté dictes et remonstrées au Roy, il fut fait autre ouverture que les fruiz levez et à lever par les officiers du Duc soubz ladicte main-mise feussent baillez à Guillaume de Launay et Jamet Thomas, bourgeois et marchans de Nantes, pour les garder au prouffit et à qui estre devra, et sans préjudice comme dessus. Quelle ouverture ne fut pas du tout accordée, ainsois demourèrent les parties à ung sur le contenu de l'article qui ensuit.

« Touchant l'article et advis de la temporalité de l'évêchié de Nantes qui fut fait au XVIe jour de janvier derrenier, a esté advisé qu'il demourera en estat et suspens jusques au premier jour de may prouchain venant, pendant lequel temps sera rapporté au Roy la

Digitized by Google

difficulté que fait mon dit seigneur de Bretaigne sur ledit article et l'advis sur ce rapporté par ses gens, et pareillement mondit seigneur de Bretaigne envoiera devers le Roy dedans ledit temps aucuns de ses gens pour lui faire remonstrance de son intencion et advis sur ledit article et sur iceluy savoir le bon plaisir du Roy.

« Et depuis pour satisfaire à ce que dessus estoit advisé le Duc a envoié dedans ledit temps du premier jour de may devers le Roy à Meslay, Chartes, Nogent et Paris de ses gens, c'est assavoir Anthoine de Beauvau et le président de Bretaigne qui luy ont fait les remonstrances ausquelz le Roy respondit qu'il envoyeroit devers le Duc le conte de Maulevrier pour en faire la response et de ce apportèrent au Duc une lectre de crédence.

« Et combien que les gens du Roy ayent assez veu et congneu du bon droit du Duc en la matière pour en pouvoir bien informer le Roy et qu'il ne soit besoing d'y faire plus grans longueurs, ne lui y donner trouble, toutesfoiz le Duc est et sera content, pour tousjours complaire au Roy, de fournir à la dicte derrenière ouverture, ainsi qu'il est contenu à la fin de l'article cy-dessus commenczant : « Bien est vray. »

« Et au regart des belovars qu'on dit que le Duc a fait commencier ou fyé de l'église, et aussi d'avoir destourné la rivière d'Arde, quelles choses l'évesque dit estre à son dommaige de plus de cinquante livres de rente, le Duc n'a de nouvel aucune chose fait édiffier hors son demaine ne destourné le cours de la dicte rivière, ainsi que mondit sieur de Maulevrier l'a assez peut veoir, se il s'en voulu enquérir, combien que se le Duc voit qu'il soit bon de édiffier soit ou fyé de l'église ou ailleurs pour la fortifficacion du chastel ou de la ville et bien de la chose publique de son pais, faire le peult, et le fera en baillant rescompense vallable. Et en ce que sont les trois poins dont mondit

Digitized by Google

sieur de Maulevrier a fait ouverture au Duc de par le Roy, pour la pacificacion et conclusion des différences qui sont entreulz touchant les regaires de Bretaigne.

« Le Duc ne peult pas congnoistre que par nul d'iceulx la matière puisse mieulx ne en plus brief temps prandre fin que par celuy de pièça encommencié qui est l'ung des trois dessus dits.

« Mais se il semble au Roy que par autre voye que celle la matière se puisse mieulx délibérer et conclure et son plaisir soit qu'elle se congnoisse devant luy et les seigneurs de son sang bien assemblez et aussi les gens de ses Estats, le Duc, qui désire se mectre en tout devoir envers luy et que son bon droit viengne à la congnoissance de touz les dessusdits, sera de ce très joyeux et leur fera apparoir et monstrer touz ses droiz et pocessions, et iceulx bien à plain veuz et entenduz et ses gens sur ce oiz, sera contant de tenir ce que par eulx sera meurement délibéré et conclut.

« En ce que a esté par mondit sieur de Maulevrier remonstré touchant l'abbaye de Redon : Ainsi que le Duc a fait derrenièrement dire au Roy son intencion estoit que l'évesque de Challons deust avoir besongné en celle matière par manière que le Roy en deust estre content, car il avoit expressément nommé ledit de Challons et dit qu'il désiroit qu'il eust ledit Redon et par ce pensoit le Duc avoir satisfait à ce que en avoit esté parlé, mesmement que ledit de Challons avoit requis le Duc le consentir, ce qu'il octroya en contemplacion du Roy très voulentiers.

« Mais puisque ainsi est que ledit de Challons n'y a voulu entendre, le Duc, lorsque Monsieur de Montauban envoiera homme o povoir suffisant de besongner et appointer la matière, y entendra et fera entendre, selon l'appointement ouvert à Nantes avec ledit de Montauban, tellement que le Roy en devra estre content. »

Digitized by Google

Item ensuit une lectre du Duc escripte au Roy par Eustaiche de Lespinay pour remonstrance de toutes les matières, etc., lesquelles portent crédence.

« Mon très redoubté seigneur, je me recommande très humblement à vostre bonne grâce, et vous plaise savoir, mon très redoubté seigneur, que puis nagaires j'ay receu plusieurs voz lectres touchant les trèves prinses par vous avec le Roy Edouard d'Angleterre et ung vostre sauf-conduit donné au conte de Warvich, par lesquelles est contenu icelles trèves et sauf-conduit avoir esté enfrains par aucuns de mes subgetz, et aussi ay oy la créance que sur ce par vous m'a dicte mon cousin le conte de Maulevrier, dont en tant que touche vostre dit sauf-conduit, j'ay tant fait qu'il me semble que en devez estre content. Et au regart de ladicte trève, ledit roi Edouart ne autre ne se peult douloir de chose que aucuns mes subgiz ayent fait depuis icelle, car les Anglois ont publiquement dit, et est chose notoire en ceste partie, que à la publicacion de ladicte trève faicte à Fanvich et ailleurs ès costes d'Angleterre, moy et mesdiz pais et subgetz n'y estions en rien par vous comprins ne contenuz et bien est apparu parceque tousjours dempuis et nonobstant icelle lesdits Anglois m'ont fait toute guerre par mer et par terre, comme ilz faisoient de par avant, ont prins de mes subgetz, leurs biens, navires et marchandises, tant en la mer que à la terre, en aucuns endroiz du royaume, à grant valeur et sans avoir esté secouruz par ceulx de vos pais où les cas sont advenuz, combien qu'ilz en feussent pas mesdits subgetz requis, ainsi que par le sire de Parigny vous ay nagaires escript, et mesmes quant lesdits Anglois ont prins navires esquelz avoit Fransois et Bretons ensemble, ilz ont retenu et prins prisonniers les Bretons comme non comprins en ladite trève et envoiez les

Digitized by Google

Fransois quictes, comme mondit cousin de Maulevrier et autres vos serviteurs estans pardessa ont esté infourmez par des marchans de Rouan, ausquelz le cas est advenu, pourquoy dure chose me seroit souffrir qu'ilz feussent soustenuz à me fere guerre et j'eusse paix à eulx, ainsi que sur tout ce j'ay aucunement respondu à mondit cousin et à vos dictes lectres, oultre et avec la response et expédicion que luy ay faicte sur la charge qu'il avoit de par vous touchant le fait du régalle de Nantes et de l'abbaye de Redon, de laquelle j'espéroie que seriez bien content, mais depuis ce, mon très redoubté seigneur, sont venuz devers moy plusieurs de mes subgetz, tant marchans que autres, complaignans de ce que longtemps et par avant que j'eusse receu aucunes de vos lectres ne que aucunement m'eussiez notiffié lesdictes infractions, vous aviez fait prandre et arrester, à l'occasion de ce, plusieurs de leurs parents mes subgetz, leurs navires, biens et marchandises, qui lors furent trouvez hors mondit pais, tant à la terre que ès portz et havres de vostre royaume à grant valleur et estimacion, quelx encores y sont détenuz et empeschiez à leur très grant ennuy et domaige et me requièrent les garder de ceste charge et oppression, qui est à eulx et à moy chose très dure à porter. Aussi, mon très redoubté seigneur, m'est-il-venu à congnoissance que néantmoins les responses par moy faictes à mondit cousin de Maulevrier et à vosdictes lectres, comme dit est, et la diligence que j'ay faicte touchant vostre dit sauf-conduit et de vous envoier celuy que disiez estre l'ung des principaulx infracteurs d'iceluy, sans ce que j'eusse congnoissance de ladicte infraction, si non parce qu'il vous en a pleu me faire savoir, seulement espérant que par ce vous devriez contenter; vous, avant l'arrivé d'iceluy mon cousin de Maulevrier devers vous, auquel j'avoye prié vous rapporter ce que j'avoie fait en celle matière et aussi celle de mes gens que pour

Digitized by Google

ee j'ay envoié devers vous, avez puis nagaires de lemps par voz commis et depputez mis et fait mectre en vostre main touz les biens, meubles et immeubles, que mes subgetz ont en votre royaume, et pareillement ceulx de voz subgetz demourans en mon duchié, qui m'est moult estrange chose à veoir et que jamais n'eusse pensé que eussiez voulu faire, mais encores et d'abondant j'ay entendu qu'il est voix commune que avez tenu parolles et fait offre ausdits Anglois, pour et afin de grever moy et mon païs, si dangereux et préjudiciable à vous et à vostre royaume qu'il m'a semblé ne le devoir mectre par escript, mais ay chargié mon amé et féal escuier et chambellan Eustaiche de Lespinay, seigneur de Trieuc, porteur de cestes, vous en toucher privéement, à ce que vostre plaisir soit, s'ainsi est, vous en desmouvoir, et en pareille forme en ay adverty aucuns de messeigneurs de vostre sang, à ce qu'ilz le vous veuillent aussi remonstrer, doubtant pour cause des termes que m'avez tenuz et tenez que n'ayez pas si agréable la remonstrance sur ce de moy, comme celle qu'ilz vous en pourront fere. Toutesfois, mon très redoubté seigneur, dure et difficille chose m'est à croire quelque desplaisir qu'aiez prins envers moy que voulsissiez tel mal advenir pour moy sans l'avoir desservy, actendu le devoir en quoy me suis tousjours mis vers vous et le bon vouloir que j'ay de tout temps eu et ay à servir, secourir et aider au bien de vous et de vostre couronne sans riens y esparguer; mesmes l'offre que par mondit cousin de Maulevrier vous ay derrenière faicte de me soubzmectre à touz les différens d'entre vous et moy à l'ordonnance de vous et de messeigneurs de vostre sang bien assemblez aussi les gens de voz Estaz. Et pour plus à plain vous infourmer de ce que dit est et d'autres choses dont luy ay donné charge, j'envoie présentement par devers vous ledit Eustache, vous suppliant très humblement, mon très redoubté seigneur, qu'il

Digitized by Google

vous plaise l'ouyr et adjouster foy à tout ce qu'il vous dira de ma part, et au parssur m'avoir et tenir tousjours en vostre bonne grâce, en me mandant et faisant savoir touz voz bons plaisirs pour les acomplir de tout mon pouvoir. Mon très redoubté seigneur, je prye au benoist Saint-Esperit qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript à l'Espronnière près Nantes, le cinquiesme jour d'aoust.

« Mon très redoubté seigneur, depuis ces lectres escriptes, j'ay esté acertenné comme depuis peu de temps en plusieurs lieux et mesmement à Grant-Ville, ou quel lieu estoit présent Artur de Montauban, que aucuns voz commissaires à recevoir les monstres ont desclairié que nul ne seroit receu èsdictes monstres s'il ne faisoit serment de vous servir contre touz ceulx qui puent vivre et mourir et nommément contre messeigneurs de Bourgoigne et de Bourbon et contre moy espécialement, et en aucuns des lieux dessus dits ont nommé monseigneur d'Orléans, duquel serment faire ont esté plusieurs reffusans, quieulx à ceste cause n'ont esté receuz esdictes monstres, et pour ce s'en sont venuz devers moy et retirez en mon païs, qui m'est cause de fort doubter plus que jamais les entreprinses dessusdictes estre vrayes, dont à vous mesmes je me plains. Escript comme dessus. »

Instructions audit Eustache de Lespinay, seigneur de Trieuc, envoié du Duc devers le Roy.

« Premièrement après la présentacion de ses lectres avecques les recommandacions acoustumées dira au Roy comme le Duc a oy dire que à l'occasion du desplaisir que le Roy a prins contre luy, oultre les autres causes contenues ès dessusdictes lectres, il fut premièrement meu de prandre trèves avec les Anglois pour ung temps, afin de povoir dedans iceluy temps traic-

Digitized by Google

tier une longue trève ou alliance avec eulx pour grever le Duc et son pais.

« Item et pour ce que sans avoir aucun autre avantaige que de l'amour du Roy et de sa paix seulement, il n'a peu avec eulx avoir paix ne trève si longue ou aliance telle comme il l'eust bien désiré avoir, il a soubz couleur de certain mariage et autrement tenu parolles ausdits Anglois pour icelles trèves, paix ou alliance, de leur donner l'ung des duchiez de Guyenne, de Normandie ou grant partie d'iceulx, et a requis audit Roy d'Angleterre de luy aidier à conquérir les seigneuries d'aucuns seigneurs comme du duc de Bretaigne et d'autres des plus grans seigneurs de son royaume, dont l'on se taist à présent, pour du leur résoudre son domaine, d'autant comme il offroit à bailler ausdits Anglois, et qu'il soit vraysemblable que ainsi est, la nouvelle en est toute commune en Angleterre, ainsi que le Duc en a esté adverty et pareillement ès cours des Roys d'Espagne et d'Escosse, devers lesquelz aucuns des serviteurs du Duc ont puis pou de temps esté.

« Item plus que l'on dit que puis pou de temps ença le Roy a dit et déclairé avoir intencion de destruire non seulement le Duc mais trois ou quatre des plus grans seigneurs de son royaume.

« Item pour bien remonstrer qu'il a fait lesdites entreprinses, il est avenu puis pou de temps en plusieurs lieux et mesmement à Grant-Ville, auquel estoit présent Artur de Montauban, que aucuns des commissaires du Roy ordonnez pour recevoir les monstres ont déclairé (*etc.*)..... ainsi qu'il est fait mencion en une clause en la fin des lectres dessus dictes.

« Item et pour ce que le Duc doubte que mectre ces parolles en escript si les lectres estoient perdues ou veues d'aucuns qui le bien du Roy ne vouldroit, pourroit estre cause d'engendrer inconvénient au Roy et au royaume, voyans iceluy royaume desmembrer et

Digitized by Google

deppartir aux anciens ennemiz d'iceluy, et pour venir à fin de destruire le Duc et trois ou quatre des plus grans seigneurs de son royaume qui ont tant bien servy à oster d'entre les mains desdits Anglois ce que à force ilz avoient conquis, qui seroit la totalle perdicion d'iceluy, parceque à tant ne se tendroient lesdits Anglois s'ilz estoient une foiz à ce point parvenuz.

« Item et pour obvier auquel inconvénient en tant qu'il est à doubter que lesdits seigneurs et autres de leur degré et généralement touz les nobles et autres de France se pourroient joindre ensemble pour y contredire, parquoy s'ensuivroit division et guerre ou royaume dont la destruction d'iceluy pour ung temps se pourroit ensuir, a semblé au Duc, pour se acquiter et monstrer l'amour qu'il a au Roy et à son royaume, le devoir faire au Roy savoir, à fin qu'il luy plaise avoir en tout ce bon conseil, advis et délibéracion en manière qu'il aye à bien traictier ses bons parens et serviteurs pour en avoir les cuers et par ce moien les corps, pais et autres biens, qui est la voye par laquelle il pourra vivre, régir et gouverner en paix son royaume ainsi que le Roy son père a fait en son temps, duquel il en a peu veoir bel exemple.

« Fait à Nantes, ou conseil du Duc, le cinquiesme jour d'aoust l'an mil IIII^c LXIIII.

(Signé) RICHART. »

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA DEUXIEME PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1867

I. Notice sur le Cartulaire du comté de Réthel, par M. Léopold Delisle, de l'Institut 1

Table des noms contenus dans le Cartulaire. 126

II. Correspondance inédite de Louis XI avec le duc de Bretagne, publiée par M. Paul Raymond 161

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

2166. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Notice sur le cartulaire du comte
Widener Library 003081479
3 2044 087 846 093

Digitized by Google